(Conserver la Couverture)

DÉPÔT LÉGAL
Eure
N° 466
1904

DICTIONNAIRE

DES

FAMILLES FRANÇAISES

ANCIENNES OU NOTABLES

A la fin du XIXe siècle

1989

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

PAR

C. D'E.-A.

TOME DEUXIÈME

AUB-BAR

3129

ÉVREUX
IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY
4, RUE DE LA BANQUE, 4

1904

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

DICTIONNAIRE

DES

FAMILLES FRANÇAISES

ANCIENNES OU NOTABLES

A la fin du XIXe siècle

8129

Lm 1
164 (2)

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE

200 exemplaires seulement, non mis dans le commerce.

N°

DICTIONNAIRE

DES

FAMILLES FRANÇAISES

ANCIENNES OU NOTABLES

A la fin du XIXe siècle

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
RF
IMPRIMÉS

PAR

C. D'E.-A.

TOME DEUXIÈME

AUB-BAR

ÉVREUX
IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY
4, RUE DE LA BANQUE, 4

1904

DICTIONNAIRE

DES

FAMILLES FRANÇAISES

A

AUBARÈDE (d'). Armes : *d'argent à un chevron de gueules accompagné de trois fleurs de pensées au naturel, au chef de gueules chargé d'une tête de lion au naturel.* — Aliàs : *d'azur à une aigle d'argent à deux têtes, au vol étendu.* — La famille d'Aubarède fit enregistrer ces dernières armoiries à l'Armorial général de 1696 et les déclara encore quand un de ses membres fit en 1766 ses preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire; on remarquera leur analogie avec celles de l'illustre maison d'Astorg, en Languedoc, qui possédait une seigneurie d'Aubarède et dont plusieurs membres ont porté le titre de comtes d'Aubarède.

La famille d'Aubarède appartient à la noblesse du Lyonnais. On trouvera au Cabinet des Titres la généalogie qu'un de ses membres produisit en 1766 pour l'admission de son fils à l'École militaire. Elle a eu pour auteur Paul Aubarède, marié à Françoise Valentin, qui fut anobli en 1677 par l'échevinage de Lyon et qui fit son testament le 29 mai 1683. Les quatre fils de celui-ci, Hugues d'Aubarède, Sgr de Chamosset, Jean d'Aubarède, conseiller au présidial de Lyon, Paul d'Aubarède, chanoine baron de Saint-Just de Lyon, et Jean-Mathieu d'Aubarède, capitaine au régiment de la Sarre, payèrent le 18 décembre 1692 au garde du Trésor Royal la somme de six mille livres pour jouir de la confirmation du privilège de noblesse. Hugues d'Aubarède, écuyer, Sgr de Saint-Laurent, de Chamousset, de Briotte et autres places, Jean Daubarède, écuyer, Sgr de Bellegarde, de Maringe, de Saint-André et autres places, Jeanne de Vignole, femme du précédent, et Paul Daubarède, chanoine du chapitre de la baronnie de

Saint-Just, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 (Lyon). Hugues d'Aubarède avait épousé en 1683 Marguerite de Sève, fille d'un premier président au Parlement de Dombes et héritière de la terre de Laval, près de Lyon, où il établit sa résidence. Leur fils, Paul-Alexandre d'Aubarède, né à Lyon le 13 mars 1684, lieutenant des gardes de la porte du Roi, épousa le 31 août 1715 Marie-Anne Tricaud, fille d'un lieutenant général civil et criminel au bailliage de Bugey et héritière du fief de la Moutonnière, en Bresse, fut admis le 27 juin 1727 à siéger aux assemblées de la noblesse de Bresse et acquit en 1728 la baronnie de Belvey qu'il revendit dès 1741 à la famille Marron. Il fut père de Jean-Maximilien d'Aubarède, né à Lyon en 1721, chevalier de Saint-Louis, qui épousa à Bourg en 1753 Antoinette d'Andelin, veuve de Guillaume de Mégret, Sgr de Chavanne, et grand-père de Jean-Joseph d'Aubarède, né à Bourg le 14 janvier 1755, qui fit en 1766 ses preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire.

Le chevalier d'Aubarède prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Lyon et à celles tenues à Bourg.

La famille d'Aubarède n'est pas titrée.

Principales alliances : de Sève, de Tricaud, d'Andelin, Ranvier de Bellegarde, Aynard, etc.

AUBARET. Armes (d'après le Bulletin héraldique de janvier 1899) : *d'argent à un pin de sinople terrassé de même, accosté à dextre d'un lévrier de..... et à senestre d'un lion de..... affrontés sur le fût de l'arbre.*

Un bref de S. S. Léon XIII du 10 février 1895 a accordé le titre de comte romain à M. Antoine Aubaret, enseigne de vaisseau, fils d'un ministre plénipotentiaire.

Principale alliance : du Cheyron du Pavillon.

AUBAS de FÉROÜ et de GRATIOLET (d').

La famille Daubas ou d'Aubas appartient à la vieille bourgeoisie de l'Agenais.

Un de ses membres, messire Georges d'Aubas du Breuil, marié à Marie-Anne le Breton, habitait la Martinique au XVIIIe siècle; leur fille, Marie-Rose, épousa le 22 février 1734 Nicolas Cornette, chevalier, Sgr de Cély, conseiller du Roi au Conseil supérieur de l'île.

M. Daubas était en 1789 conseiller au présidial d'Agen.

Principales alliances : d'Aymar de Châteaurenard, Cornette de Saint-Cyr, etc.

AUBÉ de BRACQUEMONT. Armes : *de gueules à huit losanges d'argent*

appointées en croix. — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux licornes.*

La famille Aubé de Bracquemont appartient à la noblesse de la Picardie où elle a possédé, aux environs de Roye, la terre de Bracquemont. La Chesnaye des Bois en a donné au XVIIIe siècle une généalogie qui a été reproduite par Lainé au siècle suivant. Ces auteurs en font remonter la filiation suivie à Quentin Aubé, écuyer, Sgr d'Aspremont et d'Estalon, décédé en 1480, qui aurait épousé en 1440, Clémence de Lécourt, fille du seigneur de Damery. On lui attribue pour fils Nicolas Aubé, écuyer, Sgr de Bracquemont et de Verpilliers, qui épousa Marie Gilles, et pour petit-fils Florent Aubé, Sgr de Bracquemont et de Damery, décédé le 5 novembre 1539, qui épousa Marie Boileau décédée le 24 août 1525. Ce Florent Aubé racheta le 11 juin 1515 de ses cousins Regnaut et Quentin Gilles divers droits qui pouvaient leur appartenir sur la terre de Damery du chef de leur mère, Catherine Aubé, femme de Nicolas Gilles, procureur du Roi à Noyon. Quentin Aubé, écuyer, Sgr de Bracquemont et de Damery, fils de Florent, fut homme d'armes, mourut le 22 avril 1567 et fut inhumé dans l'église de Roye ; il fut père de Florent Aubé, écuyer, Sgr de Bracquemont, de Damery et d'Hedencourt, homme d'armes des ordonnances du Roi, qui épousa en 1548 Anne Lebel, fille d'un avocat au bailliage de Senlis, et auquel l'arrêt de maintenue de 1667 fait remonter la filiation suivie. Ce Florent Aubé fut dans la suite élu à Roye et vendit sa charge le 6 septembre 1586 ; il fut père de Philippe Aubé, écuyer, Sgr de Bracquemont, gouverneur de Montdidier, qui épousa le 8 octobre 1592 Suzanne Bosquillon et grand-père de Florent Aubé, écuyer, Sgr de Bracquemont, Damery, etc., gouverneur de Montdidier, qui épousa le 25 juin 1628 Catherine Dutoc, femme de chambre de la Reine et fille de la nourrice de cette princesse.

La famille Aubé exerça jusqu'aux premières années du XVIIe siècle des charges si modestes et s'allia jusqu'à cette même époque à des familles si obscures, presque toutes bourgeoises, que la noblesse de ses premiers auteurs paraît douteuse. Peut-être s'agrégea-t-elle à la noblesse, comme tant d'autres, à la faveur des troubles qui marquèrent la fin du XVIe siècle. Elle avait pour chef, lors de la grande recherche des faux nobles commencée en 1666, messire Louis Aubé, chevalier, Sgr de Bracquemont, Damery en partie et de Parvillé, fils de Florent, capitaine appointé dans la compagnie de chevau-légers de la Garde de S. M., marié à Louise de la Meschaussée par contrat passé à Paris le 23 octobre 1658 et domicilié à Roye. Ce personnage présenta ses titres de noblesse à Colbert, intendant d'Amiens ; celui-ci trouva sans doute peu claire la situation nobiliaire de la famille

Aubé, car il n'osa se prononcer et renvoya le requérant devant le Conseil d'État qui le maintint dans sa noblesse par arrêt du 27 juillet 1667 sur preuves remontant à 1548. Louise de Ménélachaussée, veuve de Louis Aubé, écuyer, sieur de Bracquemont, et son fils Philippe Aubé, écuyer, sieur de Bracquemont, servant dans la seconde compagnie des mousquetaires du Roi, eurent leurs armes inscrites d'office à l'Armorial général de 1696 (Montdidier).

Louis-Alexandre Aubé, chevalier, Sgr de Bracquemont, Méhéricourt, Damery, etc., marié le 10 avril 1764 à Mlle de Fay, fit en 1783 ses preuves de noblesse pour l'admission de son fils à l'École militaire et prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Montdidier et à Reims.

La famille Aubé de Bracquemont n'est pas titrée.

Elle a fourni un maire de Péronne en 1681, des officiers.

Principales alliances : Bosquillon 1592, Dincourt 1736, Coquebert de Romain 1803, Morel de Foucaucourt, de la Lande de Calan, de Beauroyre, d'André, 1858, de Fay, etc.

AUBEL. Armes : *d'azur à deux cœurs d'or mis en fasce, suspendus à une chaîne de gueules passée en sautoir et accompagnés en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'une tour du même.*

La famille Aubel appartenait à la vieille bourgeoisie de Mâcon. Un de ses membres, Jacques Aubel, commis au bureau de poste de Mâcon, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. La dernière représentante de la famille Aubel a épousé en 1863 Jules Rivérieulx, vicomte de Varax.

Principales alliances : Perthuis de la Salle, Rivérieulx de Varax, de Latache de Neuvillette.

AUBELIN de VILLERS. Armes : *d'azur à un chevron d'argent accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'une tête de cerf de même.*

La famille Aubelin, aujourd'hui éteinte dans les mâles, appartenait à la noblesse de Champagne. On trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans les Dossiers bleus, au Cabinet des Titres. Les jugements de maintenue de noblesse rendus en sa faveur en 1587 et 1666 la font venir de l'Orléanais et lui attribuent pour auteur Jean Aubelin, écuyer, habitant d'Orléans, qui aurait servi dans l'armée de Flandre sous Charles VI, en 1395. D'après ces mêmes jugements ce Jean Aubelin aurait eu pour fils Pierre Aubelin, écuyer, qui aurait épousé à Paris Isabeau du Cerf, fille d'un procureur général au Parlement de cette ville, qui serait venu dans la suite se fixer à Épernay

et qui aurait été nommé bailli de cette ville. Malgré l'autorité de ces jugements de maintenue de noblesse, la famille Aubelin paraît être originaire d'Épernay et sortir de la bourgeoisie de cette ville. On trouve, en effet, qu'un Guyot Aubelin était dès l'an 1300 bourgeois d'Épernay. Jean Aubelin mentionné plus haut paraît avoir été le même personnage qu'un Jean Aubelin qui habitait Épernay en 1371 et son fils Pierre est évidemment le même qu'un Pierre Aubelin, licencié ès lois, qui était bailli garde des sceaux d'Épernay en 1421 et bailli du chapitre de Châlons en 1436. Des branches demeurées non nobles de la famille Aubelin se perpétuèrent pendant longtemps à Épernay et on trouve qu'un Pierre Aubelin était marchand bourgeois de cette ville en 1617.

Pierre Aubelin, mentionné plus haut, fut père d'autre Pierre d'Aubelin, écuyer, Sgr de Vouzy, grand bailli d'Épernay, qui épousa Marie de Paris, fille d'un conseiller au Parlement de Paris, et grand-père de Pierre III Aubelin qui épousa Marguerite Gruyer, dame de Nuisement, fille d'un bailli de Châlons. Celui-ci, ayant été inquiété dans sa noblesse, se fit maintenir noble le 23 novembre 1532 par sentence des élus de Reims. Il laissa trois fils dont le plus jeune, Gibrien Aubelin, contrôleur au grenier à sel d'Épernay, ayant été à son tour inquiété dans sa noblesse, se fit maintenir noble en 1587 par arrêt de la Cour des Aides. Jacques Aubelin, Sgr de Nuisement, fils aîné de Pierre III et frère de Gibrien, fut lieutenant général au bailliage d'Épernay et épousa Perette Lhoste ; il est appelé feu noble et prudent homme maître Jacques Aubelin, vivant écuyer, Sgr de Nuisement, dans le contrat du mariage de son fils, Nicolas, avec Marie d'Aoust, fille d'un échevin de Châlons, passé le 16 janvier 1583. Jacque Aubelin, Sgr de Nuisement, fils de Nicolas, épousa Perette Debat, fille d'un conseiller au grenier à sel de Châlons, et fut encore maintenu dans sa noblesse en 1640 par arrêt de la Cour des Aides. Ses deux fils, Jacques Aubelin, Sgr de Nuisement, lieutenant de cavalerie au régiment du prince Ferdinand, et Nicolas Aubelin, Sgr de Cuperly, de Nuisement, du Jardinet, etc., lieutenant de cavalerie, furent maintenus dans leur noblesse en 1668 par jugement de M. de Caumartin, intendant de Champagne.

Jérôme-Pierre Aubelin de Villers, né le 28 novembre 1770, fit en 1786 devant Chérin les preuves de noblesse prescrites pour être admis dans les chevau-légers.

Jérôme Aubelin, chevalier, Sgr de Villers du Bois, Saint-Quentin, Givry, etc., et François Aubelin, coseigneur des mêmes fiefs, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Châlons.

Le dernier représentant mâle de la famille Aubelin était connu

sous le titre de comte de Villers ; il épousa en 1842 Mlle de Raymond et n'en laissa que deux filles mariées à deux frères de la famille de Secondat de Montesquieu.

La famille Aubelin de Nuisement et de Villers ne doit pas être confondue avec une famille d'Aublin de la Barre, de la même province, qui portait pour armes *d'argent à une bande de gueules chargée de trois besants d'or* et qui fut maintenue dans sa noblesse en 1667 par jugement de Caumartin sur preuves remontant à 1546.

AUBENTON (d'). Armes : *d'azur à trois rateaux d'or.*

La famille Daubenton, aujourd'hui d'Aubenton, originaire de Bourgogne, occupait dès le XVIIe siècle un rang considérable dans la bourgeoisie de sa région.

Un de ses membres, Louis Daubenton, procureur au Parlement de Dijon, fit enregistrer à l'Armorial général de 1696 ses armoiries qui sont encore celles de la famille. Un autre, Guillaume Daubenton, né à Auxerre en 1648, confesseur du Roi d'Espagne, décédé à Madrid en 1723, fut un des plus célèbres prédicateurs de son temps. Jean Daubenton était dans la première moitié du XVIIIe siècle conseiller du roi au grenier à sel de Montbard ; son fils, Louis Daubenton, né à Montbard en 1716, d'abord médecin dans sa ville natale, puis professeur de minéralogie au Muséum d'histoire naturelle, sénateur en 1799, décédé la même année, fut l'ami et le collaborateur de son compatriote Buffon.

On trouve dans les manuscrits de Chérin une généalogie de la branche qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Elle descend d'Ambroise Daubenton, sieur de Villebois, chevalier de Saint-Michel en 1709, qui fut pourvu par lettres du 8 mai 1707 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi près la Chambre des Comptes de Rouen et qui obtint des lettres d'honneur le 4 janvier 1733. Il avait épousé Marguerite Petit. Leur fils, Jean-Baptiste d'Aubenton, marié à Paris le 13 août 1717 à Geneviève Lenfant, fille d'un marchand bourgeois de cette ville, décédé en octobre 1774, fut commissaire ordinaire de la marine et vint en cette qualité se fixer à Rochefort. Il laissa lui-même une fille mariée au marquis de Chambray et deux fils dont le plus jeune, Ambroise-Marcel, n'eut que des filles. L'aîné, François-Ambroise d'Aubenton, né à Paris en 1719, était commissaire ordinaire de la marine quand il épousa le 7 août 1756 Jeanne de Lespine ; il devint dans la suite intendant général de la marine à Rochefort et conseiller d'État, fit en 1782 ses preuves de noblesse pour l'admission à l'École militaire de ses trois fils aînés, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Poitiers et à Saint-Jean-d'Angély

et mourut en 1793. De ses quatre fils le second, Ambroise, et le troisième, Auguste, périrent à l'armée de Condé et le quatrième, Pierre-Gaston, lieutenant-colonel, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur, mourut en 1853 sans postérité. L'aîné, Pierre d'Aubenton, né à Bordeaux en 1768, marié en 1790 à Victoire Douat, alla se fixer à Naples à l'époque de la Révolution et y mourut en 1812; il laissait trois filles qui se marièrent brillamment en Italie et un fils, Charles-Luce d'Aubenton, qui revint en France, fut inspecteur divisionnaire des contributions indirectes à Saint-Lo, épousa en 1832 Mlle Trinchant et en laissa plusieurs enfants.

Principales alliances : de Chambray, du Reclus de Gageac 1816, Carafa de Colobrono 1808, de Piccolélis 1813, Pignatelli 1827, de Maynard de la Claye 1802, de Citoys, de Béjarry, etc.

AUBÉPIN. Armes : *d'argent à deux pals d'azur et deux bandes d'or brochant sur le tout.*

La famille Aubépin appartient à l'ancienne bourgeoisie du Berry. Un de ses membres, Pierre-Victor Aubépin, bailli de Buzançais, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696.

La famille Aubépin a fourni dans la deuxième moitié du XIXe siècle un éminent président du tribunal civil de la Seine.

Principales alliances : Delzons, Collin de la Minière, etc.

AUBER DE PEYRELONGUE (d'). Armes : *d'azur à un pal d'argent accompagné de quatre étoiles d'or, deux de chaque côté, au chef cousu de gueules chargé d'une fasce ondée d'argent.* — Couronne : *de Marquis.*

La famille d'Auber de Peyrelongue appartient à la noblesse de l'Agenais. D'Hozier et le Chesnaye des Bois qui en ont donné des généalogies la croient originaire de Normandie et en font remonter la filiation à noble Jeannot Auber, sieur de Peyrelongue, habitant de Marmande, qui fit hommage le 26 mars 1478 à Alain, sire d'Albert, de ce qu'il tenait de lui en plein fief dans la seigneurie de Sainte-Bazeille et qui mourut en 1511. Son fils, Pierre Auber, sieur de Peyrelongue, figure, d'après d'Hozier, avec la qualification de noble seigneur de fiefs dans un acte du 12 décembre 1516; mais d'après d'autres auteurs, notamment M. Léo Drouyn, il n'aurait porté d'autres qualifications que celles plus modestes d'honorable homme et de bachelier ès droit. On ignore le nom de la femme de ce personnage; on lui attribue pour fils Armand Auber, Sgr de Peyrelongue, qui paraît dans un acte de 1540 avec la simple qualification de bachelier ès lois, bourgeois de Marmande, qui fit le 19 avril 1545 son testament

dans lequel il cite sa femme, Catherine de Madaillan, et qui mourut en 1559. A partir de ce personnage la filiation est très nettement établie. La situation nobiliaire de ces premiers auteurs de la famille d'Auber de Peyrelongue paraît avoir été bien douteuse et, lors de la grande recherche des faux nobles commencée en 1666, son chef, Guillaume d'Auber, Sgr de Peyrelongue, consul de la ville de Marmande, marié le 5 août 1623 à Isabeau Robert, fille d'un juge royal de Sainte-Bazeille, et décédé le 12 juin 1668, fut condamné à l'amende comme usurpateur de noblesse. Il est vrai que son fils, François Auber, Sgr de Peyrelongue, marié le 8 mai 1659 à Jeanne Brau, fille d'un procureur du Roi, consul de la ville de Gontaut, se fit presqu'aussitôt relever de cette condamnation et maintenir dans sa noblesse le 17 mars 1670 par arrêt du Conseil d'État. Il fut lui-même père de Guillaume Auber, sieur de Peyrelongue, qui fut à son tour maintenu dans sa noblesse le 18 juin 1698 par jugement de M. de Bezons, intendant de Bordeaux. François d'Auber, Sgr de Peyrelongue, né en 1689, chevalier de Saint-Louis en 1732, marié le 9 juillet 1744 à Catherine Cloupeau, fille d'un bourgeois et ancien jurat de Marmande, fit en 1762 ses preuves de noblesse pour obtenir l'admission parmi les pages de la petite écurie du Roi de son fils aîné, Jean-Baptiste d'Auber de Peyrelongue, né le 29 novembre 1746. Celui-ci, le premier de sa famille qui ait été connu sous le titre de marquis, était capitaine au régiment du Roi quand il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Agen. Son frère, François d'Auber, chevalier de Peyrelongue, né en 1748, capitaine au Corps Royal, Sgr de la Pétilière, de la Robinière et de Quinnevault, fixé en Poitou par son mariage avec Mme de Bessay, prit part cette même année aux assemblées de la noblesse tenues à Poitiers.

La famille d'Auber de Peyrelongue a fourni des officiers, des chevaliers de Saint-Louis, des consuls de Marmande et d'Agen.

Principales alliances : de Madaillan, de Lalyman 1647, de Cours de Thomaseau, de Lamourous, de Fayolle, de Calvimont, etc.

AUBER D'HENOUVILLE D'AUNAY. Armes : *de gueules à trois trèfles d'or ; au chef cousu de sable chargé d'un croissant d'or.*

La famille Auber d'Henouville appartient à la noblesse de Normandie où le nom d'Auber est, du reste, très répandu. D'après le jugement de maintenue de noblesse rendu en 1666 par l'intendant Chamillart en faveur de la branche des barons d'Aunay, elle aurait été anoblie en 1470 en vertu de la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts. Sa filiation suivie remonte à Guillaume Auber, Sgr de la Haye, en la vicomté de Caudebec, qui rendit hommage de cette terre

au Roi de Navarre le 20 janvier 1486 et qui, étant veuf de demoiselle Marie Courand, assista en 1529 au mariage de son fils, Guillaume II Auber. Celui-ci était avocat au parlement de Normandie quand il épousa Jeanne Sureau de Turceaux ; il devint dans la suite Sgr d'Hénouville, fut nommé en 1537 conseiller en la chambre de la Tournelle du Parlement de Rouen et laissa quatre fils, Guillaume, Robert, Georges et Jean-Baptiste Auber. Le second d'entre, Sgr de Chaumont et de Beaumontcel, marié le 1er juillet 1571 à Catherine du Bosc, en eut un fils qui mourut sans postérité et une fille qui se maria en 1599 dans la famille de Postel des Minières. Les trois autres, Guillaume, Georges et Jean-Baptiste, furent les auteurs de trois branches.

Guillaume Auber, Sgr d'Hénouville, auteur de la branche aînée, seule subsistante, épousa en 1558 Marie d'Herbouville. Son petit-fils Robert Auber, écuyer, Sgr d'Hénouville et du Grand-Mesnil, marié en 1643 à Marie de la Grandière, fut maintenu dans sa noblesse avec ses frères et ses cousins germains le 12 août 1667 par jugement de M. de la Gallissonnière, intendant de Rouen, après avoir prouvé une filiation noble depuis 1453. Il fut lui-même l'arrière-grand-père de François-Robert Auber d'Hénouville, né le 7 octobre 1742, qui fit en 1756 ses preuves de noblesse devant d'Hozier pour être admis parmi les pages de la Reine. Le chef de cette branche a relevé au XIXe siècle le titre de baron d'Aunay qui avait appartenu à la seconde branche.

Georges Auber, auteur de la seconde branche, fut seigneur de la baronnie d'Aunay, dans l'élection de Vire, et épousa en 1582 Marie Patry. Son fils, Hervieu Auber, baron d'Aunay, marié en 1618 à Claude Lambert, fut père d'Antoine Auber, baron d'Aunay, y demeurant, marié à Françoise de Villette, veuve de Thomas du Bellay, et d'Hervieu Auber, demeurant à Saint-Jean de Caen, qui furent maintenus dans leur noblesse en 1666 par jugement de Chamillart, intendant de Caen. Cette branche s'éteignit avec la maréchale de Froullay-Tessé, née Auber d'Aunay, qui mourut à Aunay en 1709.

Jean-Baptiste Auber, Sgr de la Haye, auteur de la troisième branche, épousa en 1583 Catherine Cavelier. Sa descendance, maintenue dans sa noblesse le 12 août 1667 par jugement de M. de la Gallissonnière, s'éteignit peu de temps après.

Principales alliances : d'Anneville-Chiffrevast 1568, Patry 1581, de Froullay-Tessé, Postel des Minières 1599, d'Herbouville 1558, du Bosc 1571, de la Grandière.

La famille dont il vient d'être parlé ne doit pas être confondue avec d'autres familles Auber ou Aubert qui ont appartenu à la noblesse de la même province. La confusion serait d'autant plus facile qu'une de ces familles posséda dans la généralité de Caen une seigneurie

du Mesnil distincte de la seigneurie du Grand-Mesnil que la famille Auber d'Hénouville possédait dans la généralité de Rouen. Cette famille dont on trouvera une généalogie dans les manuscrits de Chérin portait pour armoiries *palé d'argent et de gueules de six pièces, au chef d'azur*. Ses représentants, Odet Aubert, sieur du Mesnil-Touffrey, Nicolas Aubert, Sgr de Gouville, et Michel Aubert, sieur de Champfleury, demeurant à Ardevon, dans l'élection d'Avranches, furent maintenus dans leur noblesse en 1666 par jugement de Chamillart, intendant de Caen, sur preuve de quatre degrés sans anoblissement antérieur connu. Nicolas Aubert, Sgr de Gouville, épousa l'année suivante Madeleine le Vellain. Leur descendant, François Aubert du Mesnil, né au diocèse de Lisieux en 1748, fit en 1764 ses preuves de noblesse devant Chérin pour être admis dans les chevau-légers. Un rameau de cette famille s'était fixé dans la Haute-Bretagne; un de ses représentants, François Aubert, écuyer, Sgr de Saint-Gilles, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (Rennes); un autre, M. Aubert de Saint-Gilles signa en 1788 la protestation de la noblesse de Bretagne.

La famille Auber de Daubeuf, dans la sergenterie de Bolbec, portait pour armoiries d'*argent à trois fasces de sable accompagnées de quatre roses de gueules, deux, une, une* et avait pour auteur Jean Aubert qui fut anobli en 1470 en vertu de la charte des francs-fiefs. Sa descendance produisit plusieurs conseillers au Parlement de Normandie et fut maintenue dans sa noblesse le 9 septembre 1667 et le 18 mars 1668 par jugements de M. de la Gallissonnière.

AUBERGUES (d'). Armes : *d'azur à une tente d'argent accostée de deux lévriers assis de même, le tout sur une terrasse de sinople; en abîme un panache d'argent accompagné de deux étoiles de même, une en chef, deux en pointe.*

La famille D'AUBERGUES, de vieille bourgeoisie provençale, remonte par filiation à Adrien d'Aubergues qui vivait en 1513. Son fils, Etienne d'Aubergues, laissa lui-même deux fils qui furent les auteurs de deux branches. La branche aînée, anoblie en 1720 par une charge de secrétaire du Roi près le Parlement de Dijon, est aujourd'hui éteinte. La branche cadette, seule subsistante, est demeurée non noble.

Cette famille paraît n'avoir aucun rapport avec celle de Claude d'Aubergues, maître perruquier à Aix, qui fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 : *d'azur à une fontaine d'or.*

Principale alliance : Piquet de Méjanes.

AUBÉRI DU MAURIER (d'). Armes : *de gueules à un croissant d'or*

accompagné de trois trèfles d'argent posés deux en chef et un en pointe.

La famille d'Aubéri du Maurier, éteinte dans les mâles en 1893, a occupé un rang distingué dans la noblesse de robe française. Les jugements de maintenue de noblesse rendus en sa faveur au xviie siècle lui donnent simplement pour auteur Benjamin Aubéri, sieur du Maurier, anobli en 1608 par l'acquisition d'une charge de secrétaire du Roi. Les généalogistes du xviiie et du xixe siècles lui ont attribué une origine plus ancienne. D'Hozier la croit originaire d'Angleterre et la fait descendre de Frédéric-Paul Aubéri qui serait venu de ce pays s'établir en France dans les dernières années du xve siècle avec ses deux fils Pierre et Jacques. Jacques Aubéri, sieur du Monceau, en Anjou, le plus jeune de ces deux frères, fut un des plus illustres avocats au Parlement de Paris du milieu du xvie siècle, fut nommé par le roi Henri II lieutenant civil de la vicomté et prévoté de Paris et laissa une fille unique mariée le 25 juillet 1532 à Pierre de Pincé, conseiller au Parlement de Paris. On a très peu de renseignements sur Pierre Aubéri, sieur du Maurier, frère aîné du précédent ; d'après d'Hozier il aurait épousé en 1522 Guillemelle de Belin ou Blin. Il fut père de Jean Aubéri, sieur du Maurier, dont Madeleine Froger était veuve le 13 octobre 1586 et grand-père de Benjamin Aubéri, sieur du Maurier, qui fut l'artisan de la fortune de sa famille. Celui-ci commença par être secrétaire de du Plessis-Mornay, puis intendant du duc de Bouillon, acquit en 1608 pour la somme de 20.000 livres un des vingt offices de secrétaire du Roi créés par l'édit du 21 août de cette même année et fut vraisemblablement anobli par cet office, fut nommé en 1610 président en la Chambre des comptes établie à Nérac, fut envoyé en 1615 auprès des États généraux de Hollande avec le titre d'ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté, fut appelé au Conseil d'État la même année, s'apparenta brillamment par son second mariage contracté le 24 septembre 1622 avec Renée de Jaucourt et mourut en sa terre du Maurier en 1636. Il avait eu d'un premier mariage contracté à Paris le 5 mars 1600 avec Marie Madalène plusieurs fils qui partagèrent sa succession le 31 janvier 1637, qui furent maintenus dans leur noblesse le 15 juin 1667 par jugement de Voisin de la Noiraye, intendant de Tours, et le 26 juillet de la même année par jugement de Barentin, intendant de Poitiers, et dont l'aîné, Maximilien Aubéri, sieur de la Fontaine d'Angé, en l'élection de Châtellerault, marié le 11 octobre 1640 à Louise de Beauvau, continua la descendance. Louis Aubéri, Sgr du Maurier, fils du précédent, marié en 1676 à Françoise de Nettancourt, fut maintenu dans sa noblesse en même temps que son père par Barentin en 1667 ; il fut

père d'Anne-Louis Aubéri, Sgr du Maurier, de la Fontaine Dangé, etc., capitaine au régiment de Nettancourt, marié le 24 novembre 1710 à Marguerite Vaillant, qui fut à son tour maintenu dans sa noblesse le 23 février 1715 par jugement de Quentin de Richebourg, intendant de Poitiers. Deux membres de la famille d'Aubéri furent admis dans l'ordre de Malte en 1765 ; leur frère, Charles d'Aubéri du Maurier, marié à Mlle Fournier de Boisayraut et décédé dans l'émigration en 1796, prit le premier le titre de marquis d'Aubéri sous lequel il fut admis aux honneurs de la Cour et qui fut conservé par ses descendants.

La famille d'Aubéri s'est éteinte avec Louis-Gaspard, marquis d'Aubéri du Maurier, né en 1819, qui est décédé en 1893 ne laissant que deux filles de son mariage en 1862 avec Mlle de Lassus; l'aînée de ses filles a épousé en 1885 le baron de Bony.

Principales alliances : de Jaucourt 1622, de Pierrebuffière 1639, de Beauvau 1640, de Nettancourt 1676, de Créqui, de Salignac 1675, Fournier de Boisayrault, de Lassus 1862, de Boni 1885.

La famille d'Aubéri qui donne lieu à cette notice ne doit pas être confondue avec une famille Aubéry qui posséda la seigneurie de Vatan en Berry et qui portait pour armoiries d'*or à cinq trangles de gueules*. Cette dernière famille, plus distinguée par l'éclat de ses alliances et par l'importance de ses possessions que par son ancienneté, tirait sa noblesse de ses charges de robe et descendait de Jean Aubéry, d'abord simple marchand mercier à Paris, qui fit foi et hommage le 6 septembre 1559 au comte de Nanteuil le Haudouin pour ses fiefs de Troussay et d'Arzeliers et qui acquit en 1569 l'importante seigneurie de Trilport, près de Paris. Il fut père de Charles Aubéry, prévôt des marchands de Paris en 1570 et 1576, secrétaire du Roi en 1578, et grand-père de Robert Aubéry, président en la Chambre des comptes de Paris, qui obtint par lettres patentes d'août 1650 l'érection en marquisat de sa seigneurie de Vatan. La famille Aubéry de Vatan fut maintenue dans sa noblesse le 20 juin 1705 par jugement de Bignon, intendant de Picardie, et s'éteignit dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Elle avait fourni plusieurs chevaliers de Malte depuis Claude Aubéry de Vatan admis dans l'ordre en 1678.

Principales alliances : de la Trémoïlle 1640, de Cochefilet-Vauvineux, de Béthune d'Orval, de Lancy-Raray 1660, Leconte de Nonant 1660, de Bellièvre, de Bailleul, de Forbin-Janson 1746, etc.

AUBERJON (d'). Armes : *d'azur à six besants d'or, trois, deux et un.* — Aujourd'hui la famille d'Auberjon écartèle ses armes de celles de la

famille dauphinoise d'Auberjon de Murinais rapportée à la suite : d'*or à une bande d'azur chargée de trois hauberts d'argent* et en a adopté la devise : *Maille à maille se fait l'auberjon.* — Couronne : *de Marquis.*

La famille d'Auberjon appartient à la noblesse du Languedoc. On en trouvera une généalogie détaillée dans les manuscrits de Chérin. Elle a pour auteur noble Louis de Hauberion, écuyer, Sgr de la Chevalinière, qui épousa par contrat passé le 26 février 1549 à Fanjaux, au diocèse de Mirepoix, Lisette Sabatier, fille de feu François Sabatier et d'honnête Catherine Julien. On n'a aucun renseignement précis sur l'origine de ce personnage ; on croit qu'il était né dans l'Isle de France, qu'il vint le premier se fixer en Languedoc et qu'il fut l'acquéreur du domaine de la Chevalinière que sa descendance a conservé dans l'Aude jusqu'à nos jours. Au XIXe siècle on a voulu, mais sans preuves, en faire un cadet de la famille d'Auberjon de Murinais, d'ancienne noblesse du Dauphiné, rapportée à la suite, et l'avant-dernier marquis de Murinais accepta même en 1824 cette communauté d'origine tout en reconnaissant que le point de jonction des deux familles demeurait inconnu. (Voir Annuaire du Languedoc, par M. Louis de la Roque, année 1861, page 80.) Ce premier auteur certain de la famille d'Auberjon, du Languedoc, est appelé noble Louis de Haubergon, Sgr de la Chevalinière, habitant de la ville de Fanjaux, dans un bail qu'il passa le dernier mars 1579, noble Louis d'Auberjon, sieur de la Chevalinière, dans un acte du 8 novembre suivant par lequel il constitua à sa fille Marguerite une dot de religieuse, et enfin noble Louis de Hautbergon dans le contrat de mariage de son fils, noble Jehan de Hautbergon, de la ville de Fanjaux. Celui-ci épousa par contrat du 20 décembre 1582 demoiselle Isabeau de Marion, d'une famille distinguée du pays de Foix qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Il avait obtenu en 1572 avec son frère Antoine, alors archer de la compagnie de M. de Joyeuse, une ordonnance de M. de Fourquaux, commandant en Languedoc, défendant aux consuls de les cotiser attendu qu'ils étaient au service. Il est appelé noble Jehan de Hautbergeon, Sgr de la Chevalinière, dans un acte du 5 avril 1591, noble Jean d'Auberjon, sieur de la Chevalinière, dans l'acte de baptême de son fils Jean-François en 1595 et noble Jehan d'Auberjon, sieur de la Chevalinière, dans son testament daté du 19 novembre 1625. Son fils, noble Jean-François d'Auberion, sieur de la Chevalinière, épousa sa cousine, demoiselle Françoise de Marion, par contrat passé à Fanjaux le 4 janvier 1629, acheta une maison à Fanjaux par acte du 26 juin 1654, fit son testament le 27 août 1662 devant Janesse, notaire royal à Mirepoix, et, étant dans sa métairie de la Chevalinière, y fit

ajouter un codicille le 12 janvier 1668. Il laissa deux fils, Pierre, sieur de la Chevalinière, près de Fanjaux, au diocèse de Mirepoix, qui n'eut pas d'enfants, et Raymond qui continua la descendance.

Lors de la grande recherche des faux nobles commencée en 1666, l'aîné de ces deux frères, Pierre, produisit devant M. de Bezons, intendant de la province, une série de titres dont le plus ancien était de 1554 ; mais ces titres furent jugés en nombre insuffisant et, par ordonnance du 29 août 1668, M. de Bezons le condamna comme usurpateur de noblesse à payer une amende de 436 livres. Par une étrange anomalie on ne voit pas que son frère Raymond ait été inquiété lors de cette même recherche. Celui-ci était venu se fixer dans la petite ville de Gramazie, au diocèse de Narbonne, s'en était fait recevoir bourgeois et s'y était marié le 11 février 1671 avec demoiselle Suzanne Dumas, fille d'un bourgeois de la ville. Cependant Pierre d'Auberjon, ayant continué de porter les qualifications nobiliaires malgré la condamnation de 1668, fut condamné pour les avoir usurpées à une nouvelle amende de 2000 livres. Cette condamnation ayant été prononcée par erreur au nom de son frère Raymond, celui-ci s'adressa à M. de Lamoignon, alors intendant de la province, et en obtint le 3 octobre 1697 un jugement par lequel ce magistrat reconnaissait l'erreur, le déchargeait de la taxe et faisait défendre aux traitants de le poursuivre à raison de cette taxe. Raymond d'Auberjon fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 et fit son testament à Gramazie le 6 mars 1701. Son fils, noble François de Hauberjon, sieur de la Chevalinière, citoyen de Gramazie, épousa demoiselle Suzanne de Lasset de Gaiac par contrat passé à Mazerolles le 24 janvier 1706. Il fut père de noble Jean d'Auberjon qui épousa, par contrat passé à Limoux le 10 avril 1731, Marguerite, fille de monsieur maître Martin Andrieu, conseiller du Roi, son lieutenant-juge criminel au sénéchal et siège présidial de Limoux, et grand-père d'Antoine d'Auberjon, capitaine au régiment de Flandre par commission du 1er septembre 1755, chevalier de Saint-Louis, qui épousa par contrat passé à Limoux le 6 janvier 1772 Jeanne-Marie Duston de Saint-Martin, fille de Jean, secrétaire du Roi, et de Marie Rouch. Antoine d'Auberjon fit son testament à Limoux le 6 mai 1782 et mourut peu de temps après laissant six enfants. Sa veuve, Jeanne d'Uston, demanda l'admission à l'École militaire d'un de ses fils, Germain, né à Gramazie en 1779. Sa demande ayant soulevé des difficultés en raison de la condamnation de 1668, elle s'adressa au Conseil d'Etat au nom de ses enfants mineurs et en obtint le 23 février 1788 un arrêt par lequel Sa Majesté, sans s'arrêter au jugement de condamnation de 1668, veut que ledit jugement soit regardé nul et non avenu et maintient les représentants

de la famille d'Auberjon dans leur noblesse d'extraction. M. d'Auberjon de la Chevalinière prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Limoux.

Jean-Antoine-Serge d'Auberjon, né à Limoux en 1772, fils aîné d'Antoine et de Jeanne d'Uston, fut sous la Restauration préfet, député de l'Aude et gentilhomme de la chambre du Roi. Il reçut le titre héréditaire de marquis par lettres patentes du 3 août 1824 et mourut à Limoux en 1832 laissant cinq fils de son mariage en 1802 avec Mlle de Moriés-Mourville. Tous les représentants actuels de la famille d'Auberjon descendent du plus jeune de ces cinq fils, Louis-Antoine, comte d'Auberjon, né à Gramazie en 1815, marié en 1841 à Mlle de Mauléon-Narbonne, député de la Haute-Garonne à l'Assemblée nationale de 1871, décédé en 1873.

Principales alliances : d'Orbessan, de Marion-Brésillac, d'Uston, 1772, de Cassaigneau 1772, de Mauléon 1841, de Beauxhostes 1857, de Raymond-Cahuzac, de Cours, etc.

AUBERJON de MURINAIS (d'). Armes : d'*or à une bande d'azur chargéede trois hauberts d'argent.* — Couronne : *de Marquis.* — Devise : *Maille à maille se fait l'auberjon.*

La famille D'AUBERJON DE MURINAIS, aujourd'hui éteinte dans les mâles, appartenait à l'ancienne noblesse du Dauphiné. On en trouvera une généalogie détaillée dans les manuscrits de Chérin. Le rapport fait par Beaujon en 1769 lorsqu'elle sollicita les honneurs de la Cour commence en ces termes : « Cette maison figurait il y a plus « de quatre cents ans avec les principaux vassaux des Dauphins du « Viennois. Elle est connue depuis Humbert Auberjon vivant à la fin du « XIIIe siècle lequel épousa Isabeau Alleman, de l'ancienne et illustre « maison de ce nom, sœur d'Aimar Alleman, maréchal de l'hôtel du « Dauphin Guigues, et en eut Guillaume Auberjon, damoiseau, cosgr « de Montmeyran, qui fit hommage en 1334 au Dauphin Humbert II « avec les cérémonies usitées pour les gentilshommes. Il est vraisem- « blable qu'il fut père de Pierre qui suit depuis lequel la filiation est « clairement prouvée. Pierre Auberjon, échanson du Roi Charles VI « en 1388, épousa Alix, fille de Florimond de Hauteville, et en eut, « entre autres enfants, François Auberjon qui fut compris au nombre « des nobles du Dauphiné dans une revision faite en 1431 des feux « de cette province, comparut en équipage de guerre à la revue d'un « corps de troupes destiné par le roi Louis XI au secours d'Yolande, « duchesse de Savoie, en 1472 et mourut avant 1480. »

Chérin écrivait d'autre part à M. de Vergennes le 27 mars 1780 : « La maison ou famille d'Auberjon, en Dauphiné, est connue depuis

« 1371 et prouve sa filiation depuis 1388. Ses services et ses alliances « sont simples. »

Noble Humbert Auberjon fit son testament en 1331 en faveur de son fils Guillaume. D'après une généalogie dressée par d'Hozier, celui-ci aurait épousé Ennemonde de Claveson et aurait été père de l'échanson du Roi Charles VI. Mais une note de Chérin apprend qu'aucun titre n'énonce cette alliance ni cette filiation. Perrinet Auberjon, échanson du Roi Charles VI, est compris dans une ordonnance de l'hôtel de ce prince faite à Vernon en février 1388 ; il rendit deux hommages nobles au Roi, Dauphin, le 3 novembre 1413 et le 13 août 1417 et épousa à une date inconnue Elise de Hauteville citée dans des actes du 17 février 1415, du 18 janvier 1424, du 12 février 1424 et du 15 février 1426. Guillaume, François et Humbert Auberjon, tous trois fils des précédents, furent compris en 1445 dans une revision des feux du Dauphiné. François avait épousé à une date inconnue noble femme Aliénor de Falcoz qui, étant veuve, fit son testament le 26 juin 1480 ; il fut père de noble Jean d'Auberjon, du lieu de Moras, au diocèse de Vienne, qui fit son testament audit lieu le pénultième jour de juillet 1520 et qui cite dans cet acte sa femme, Isabelle de Chambaranco. Celui-ci laissa deux fils, noble Imbert d'Auberjon, qui n'eut pas d'enfants et qui testa en faveur de son frère le 27 juillet 1542, et noble Jean Auberjon, de la ville de Moras, qui épousa Marguerite Marchand et qui fit son testament à Moras le 19 mars 1544. Noble Aymar Auberjon, fils de Jean, épousa par contrat passé dans la maison forte de la Balme le 28 septembre 1550 Claude de Murinais, issue d'une des premières familles nobles du Viennois que Guy Allard croit être une branche de la maison du Puy-Montbrun. Leur petit-fils, Bertrand d'Auberjon, fut maintenu dans sa noblesse avec ses fils le 20 juillet 1667 par jugement de l'intendant Dugué après avoir prouvé sa filiation depuis le testament de Jean d'Auberjon en juillet 1520. Ce même Bertrand d'Auberjon fut appelé à recueillir la succession de la famille de Murinais qui venait de s'éteindre et à laquelle appartenait sa grand'mère. C'est depuis cette époque que la famille d'Auberjon a possédé près de Saint-Marcellin la belle terre de Murinais dont elle a gardé le nom et qui sert encore aujourd'hui (1903) de résidence à la marquise douairière de Murinais.

Ennemond-Bernard d'Auberjon, Sgr de Murinais, marié à Julie-Catherine de Meuron, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Il fut père de haut et puissant seigneur messire Pierre-Joseph d'Auberjon, Sgr de Murinais, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, qui épousa le 10 juillet 1719 Louise Savary de

Brèves. Celui-ci laissa une fille mariée en 1749 au marquis Costa de Beauregard et deux fils dont l'aîné, Louis-François d'Auberjon, connu le premier sous le titre de marquis de Murinais, marié à Mlle de la Vieuville, fille du marquis de Saint-Chamond, et tué à la bataille de Minden en 1759, continua la descendance et dont le cadet, Antoine-Victor, fut admis en 1743 dans l'ordre de Malte. Ce dernier, admis aux honneurs de la Cour en 1771, fut plus tard député de la Seine au Conseil des Cinq-Cents, fut déporté après le 18 fructidor et mourut à Sinnamary (Guyane) le 3 décembre 1797. Son neveu, Guy-Timoléon d'Auberjon, marquis de Murinais, né à Saint-Marcellin en 1759, fut député de la noblesse du Dauphiné aux Etats généraux de 1789, siégea à droite, vécut dans la retraite après la révolution et mourut au château de Murinais en 1831. La maison d'Auberjon de Murinais s'est éteinte avec le fils de ce dernier, Charles d'Auberjon, marquis de Murinais, né en 1804, décédé sans postérité en 1872; il avait épousé d'abord Mlle de Loras décédée en 1850, puis Mlle du Parc de Locmaria qui lui a survécu de longues années.

La famille d'Auberjon de Murinais a fourni trois chevaliers de Malte en 1743, 1761 et 1783.

Principales alliances : Alleman, de Falcoz, de Chambaran, Savary de Brèves, de Murinais, de la Vieuville-Saint-Chamond, Costa de Beauregard, de Loras, du Parc de Locmaria, de Viry, de la Forest de Divonne, etc.

AUBERMESNIL (Lemoyne d'). Voyez LEMOYNE D'AUBERMESNIL.

AUBERMESNIL (Tirbabe d'). Voyez TIRBABE D'AUBERMESNIL.

AUBERNON.

La famille AUBERNON appartenait au XVIIIe siècle à la haute bourgeoisie d'Antibes, en Provence, où elle est encore possessionnée.

Joseph Aubernon était sous Louis XV premier consul d'Antibes et avait épousé demoiselle Marie Bonavie. Leur fils, Philippe Aubernon, né à Antibes en 1757, major d'infanterie au service de Gênes en 1780, commissaire des guerres de l'armée du Var en 1792, commissaire ordonnateur en chef de l'armée de l'Illyrie, marié à Catherine de Guide, décédé à Paris en 1802, fut père de Joseph-Victor Aubernon, né à Antibes en 1783, préfet de l'Hérault sous la première Restauration, puis agent de change à Paris, député du Var en 1830, pair de France en 1832, marié en 1818 à Mlle Ferrère, décédé à Paris en 1851, grand-père de Georges Aubernon, conseiller d'État, qui épousa Mlle Lemercier de Nerville, et arrière-grand-père de Raoul Aubernon qui épousa en mai 1873 Marthe-Thérèse de Nerville.

AUBERS (Blondel d'). Voyez BLONDEL D'AUBERS.

AUBERT (d'). Armes : *de gueules à trois maillets d'or.*

La famille d'AUBERT appartient à la noblesse de la Bretagne et du Maine. On en trouvera une généalogie dans un ouvrage qui a été publié en 1868 sous le titre d'Armorial général de d'Hozier. Elle est originaire du diocèse de Rennes où elle a possédé, entre autres biens, la sgrie de Langron dans la paroisse du Pertre, celle de Bourgnouveau dans la paroisse de Saint-Aubin de Rennes, celle de Launay, etc.

Elle était représentée sous Louis XIV par Pierre d'Aubert, sieur de Launay, de Beaulieu, etc., demeurant en la paroisse du Pertre, au ressort de Rennes, qui avait épousé le 16 février 1643 Marie du Buat. Lors de la grande recherche des faux nobles commencée en 1666 ce personnage fut assigné à produire ses titres de noblesse devant Voisin de la Noiraye, intendant de Tours, en raison de quelques fiefs qu'il possédait dans le Maine ; il comparut le 14 août 1666 et demanda, pour éviter de grands frais, à être renvoyé devant les commissaires chargés de la recherche des faux nobles en Bretagne où il avait sa principale résidence. Dans cette dernière province Pierre d'Aubert ne put faire reconnaître ses prétentions nobiliaires et un jugement du 2 mai 1669 le condamna comme usurpateur de noblesse à payer une amende de 400 livres. Plus tard son fils, Charles d'Aubert, Sgr de Launay, marié le 2 décembre 1696 à Marie de Couasnon de la Barillière, put se faire maintenir dans sa noblesse d'abord en 1698 par jugement de l'intendant de Bretagne, puis en 1706 par arrêt du Conseil d'Etat. La famille d'Aubert fut encore maintenue noble en 1782 par arrêt du parlement de Bretagne ; cet arrêt lui attribue neuf générations de noblesse et la fait descendre de Paul Aubert, sieur de la Criblerie, qui aurait vécu en 1490 avec son épouse, Marie de Couasnon. Mais cette alliance n'est pas mentionnée dans les généalogies de la famille de Couasnon et la famille d'Aubert ne figure pas aux anciennes réformations de la noblesse de Bretagne. Michel Aubert, sieur de Bourgnouveau, avocat, et Pierre d'Aubert, écuyer, sieur de Langron, avaient fait enregistrer leur blason à l'Armoral général de 1696, le premier à Rennes, le second à Vitré.

François d'Aubert, Sgr de Launay, petit-fils de Charles, marié le 29 octobre 1765 à Louise Coustard du Plessis de le Gouennière, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Maine avec plusieurs de ses parents : Louis d'Aubert, Sgr de Loresse, Marie-Anne d'Aubert, dame de la Perdrière, et Marie-Charlotte d'Aubert, dame de la Haute-Marche. De ses deux fils le plus jeune, Pierre, ne laissa

qu'une fille, Mme de la Drouardière ; l'aîné, François-Charles-César d'Aubert, né en 1774, fit en 1790 ses preuves de noblesse pour être admis parmi les pages du Roi Louis XVI, épousa plus tard une demoiselle Le Pannetier et en eut deux fils dont descendent les représentants actuels.

La famille d'Aubert n'est pas titrée. Elle a fourni des officiers, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Principales alliances : de Couasnon 1696, Berset 1785, Coustard 1765, du Bois de la Drouardière, de la Broise 1857, Chauchart du Mottay, du Bourg, du Breil de Pontbriand, Drouet de Montgermont, de Farcy, de Bouan 1895, etc.

AUBERT de RÉSIE. Armes : *d'azur à un lion d'argent couronné de même, armé et tacheté de sable.* — Timbre : *un heaume ouvert et treillé avec un lion naissant d'argent en cimier.*

La famille Aubert de Résie appartient à la noblesse de la Franche-Comté. Elle est originaire de la petite ville de Pesmes et descend de Jean Aubert qui exerçait le commerce dans cette ville vers le milieu du XVIe siècle. Il fut père de Guillaume Aubert qui était en 1593 un des plus riches marchands de sa région et grand-père de Pierre Aubert qui prit d'abord à ferme les terres seigneuriales de la Grande et de la Petite Résie, qui s'en rendit plus tard acquéreur et qui fut enfin anobli en 1630 par lettres patentes de Philippe IV, Roi d'Espagne. La descendance de ce personnage a occupé un rang distingué dans l'aristocratie de sa région.

Lambert Daubert, Sgr de la Grande et de la Petite Résie, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (Gray). Il avait été gentilhomme de la grande Vénerie du Roi et laissa plusieurs fils de son mariage avec Christine de Caprys. L'un d'eux continua la descendance ; un autre, Claude-François Aubert, Sgr de Chevigney, de Pesmes, capitaine de dragons au régiment de la Reine, fut pourvu le 12 mars 1707 de la charge de chevalier d'honneur en la Chambre des Comptes de Dôle et mourut en 1715 ne laissant que deux filles.

M. et Mlle de Résie prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Vesoul.

La famille Aubert de Résie a fourni de nombreux officiers dont un brigadier des armées du Roi, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Son chef est connu depuis le milieu du XIXe siècle sous le titre de comte de Résie.

Principales alliances : de Froissard-Bersaillin, d'Esterno, Badier de Verseilles, Grignet, Renaud d'Avesnes des Méloizes 1892, etc.

AUBERT de SAINT-GEORGES du PETIT THOUARS. Armes : *d'azur à un haubert d'or.*

La famille Aubert de Saint-Georges du Petit Thouars appartient à la noblesse du Poitou et de la Touraine.

On a cherché à la rattacher à une famille Aubert, de très ancienne noblesse, qui portait pour armoiries d'*argent à dix roses de gueules quatre, trois, deux, une,* qui a possédé en Bas-Poitou, entre autres biens, les sgries de la Normandière, de la Boutinière, de Saint-Vincent et de Boisgarnault, qui fut maintenue dans sa noblesse le 12 août 1667 par jugement de Barentin, intendant de Poitiers, et qui s'éteignit avec Françoise Aubert mariée le 28 septembre 1699 à Charles de Ramberge.

On n'a aucun renseignement sur la famille Aubert de Saint-Georges du Petit Thouars antérieurement à Georges Aubert de Saint-Georges, adjudant dans un régiment d'arquebusiers au service de l'Empereur en 1617, capitaine au régiment de Greulich-Colladisch en 1632, puis à celui de Colloredo en 1634, qui, étant rentré en France, acheta en 1636 la terre du Petit-Thouars, avec haute, moyenne et basse justice, dans les environs de Loudun, sur les confins du Poitou et de la Touraine, épousa le 21 juin 1642 Marie de Buisine, fut nommé exempt des gardes du corps et périt en 1648 à la journée des barricades. On a dit que ce personnage était un fils de Jean Aubert, écuyer, Sgr de la Normandière en Bas-Poitou, marié en 1578 à Gabrielle Darrot ; mais il est aujourd'hui établi que ce Jean Aubert mourut sans postérité. Georges Aubert laissait un fils en bas âge, autre Georges Aubert, Sgr du Petit Thouars, né le 27 décembre 1645, qui, après avoir servi en qualité de gentilhomme à drapeau dans le régiment des gardes-françaises, fut nommé en 1677 lieutenant de la Grande Fauconnerie de France ; ce personnage ne figure pas au nombre des gentilshommes qui, lors de la grande recherche de 1666, furent maintenus dans leur noblesse soit en Poitou, soit en Touraine; mais, d'après le chevalier de Courcelles, il fut anobli par lettres patentes en 1711 et confirmé dans cet anoblissement par arrêt du 29 juillet 1714. Georges Aubert du Petit Thouars fut, en tous cas, maintenu dans sa noblesse le 20 mai 1716 par jugement de Chauvelin de Beauséjour, intendant de Tours ; il mourut le 4 octobre 1720 laissant, entre autres enfants, deux fils dont l'aîné, Georges III, continua la descendance et dont le puiné, Jean-Pierre Aubert, sgr de Rassay, né en 1694, fut père de Jean-Auguste Aubert de Rassay, né en 1732, maréchal de camp, qui mourut guillotiné en 1794 sans laisser de postérité mâle. Georges III Aubert de Saint-Georges, sgr du Petit Thouars, né en 1677, commandant les ville, château et

pays de Saumur et Haut-Anjou, chevalier de Saint-Louis, marié en 1723 à Hyacinthe Blondé de Messemé, mourut en 1763 laissant, entre autres enfants, une fille qui fut admise au chapitre noble de St-Martin-de-Salles, en Beaujolais, et quatre fils, Louis-Georges, Gilles-Antoine, Antoine-Joseph et Hyacinthe-Célestin, qui furent les auteurs de quatre branches.

Louis-Georges Aubert, sgr du Petit Thouars, né en 1724, auteur de la branche aînée aujourd'hui seule existante, marié en 1753 à Marie-Jeanne Desmé du Buisson, fut commandant de la ville et du château de Saumur, maréchal de camp, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Saumur et mourut en prison à Tours pendant la Terreur. Il laissait un fils unique, Georges Aubert du Petit Thouars, chevalier de Saint-Louis, marié en 1782 à Mlle Barthélemy de Lange, qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Tours et qui fut dans la suite membre du Conseil général d'Indre-et-Loire, et un petit-fils, Georges Aubert du Petit Thouars, né au Petit-Thouars en 1784, qui épousa en 1808 une fille du général comte Belgrand de Vaubois, sénateur, et qui fut maire de Loudun sous la Restauration. Le chef de cette branche est aujourd'hui connu sous le titre de comte du Petit Thouars.

Gilles-Antoine, auteur de la seconde branche, laissa une fille qui épousa en 1792 Nicolas Bergasse, député à la Constituante, et quatre fils qui moururent sans laisser de postérité mâle. L'un d'eux, Louis, célèbre botaniste, décédé en 1831, fut membre de l'Institut et directeur de la Pépinière du Roule, à Paris ; un autre, Aristide, fit en 1775 ses preuves de noblesse pour être admis à l'école de la Flèche, devint un officier de marine du plus grand mérite, reçut très jeune la croix de Saint-Louis et périt à l'âge de 38 ans à la bataille d'Aboukir.

Antoine-Joseph, auteur de la troisième branche, périt à Saint-Domingue lors de l'insurrection des noirs. Sa descendance s'éteignit avec son petit-fils, Abel du Petit Thouars, né en 1793, vice-amiral en 1846, grand-croix de la Légion d'honneur, qui mourut sans postérité en 1864. L'amiral du Petit Thouars avait une sœur mariée à son cousin Paul Bergasse ; il adopta les enfants de cette dame qui se trouvèrent ainsi en possession régulière du nom de Bergasse du Petit Thouars et dont l'un, Abel, né en 1831, a été lui-même vice-amiral.

Hyacinthe-Célestin Aubert du Petit Thouars, auteur de la quatrième branche, alla se fixer à Saintes et prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues dans cette ville. Il laissa un fils, Augustin-Jules, né à Saintes en 1770, qui fit en 1785 ses preuves de

noblesse pour être admis à l'École militaire et qui mourut sans postérité[1].

Principales alliances : Desmé 1753, de Grimouard 1775, Belgrand de Vaubois 1808, Leconte de Nonant-Raray 1840, Dutheil de la Rochère 1869, 1870, Lambrecht 1875, de Vassoigne 1900, d'Isle de Beauchaine, Bergasse, de Combefort 1849, etc.

AUBERT de TRÉGOMAIN. Armes : *d'azur à un housseau d'argent chargé d'un croissant de gueules.*

La famille Aubert de Trégomain appartient à la noblesse de Bretagne. On en trouvera une généalogie dans les manuscrits de Chérin. Elle remonte à honorable homme Julien Aubert qui était dans la seconde moitié du XVIIe siècle marchand cierger à Rennes. Son fils, Guy Aubert, marchand de draps et de soies dans la même ville, marié le 25 mars 1664 à Françoise Ruellan, fille d'un marchand drapier, acquit le 27 novembre 1690 pour la somme de 27.000 livres l'office anoblissant de secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Bretagne. Il fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (Rennes) et fut lui-même père de Guy-Pierre Aubert, sieur de Sauvé, avocat en la cour, qui acquit le 28 mai 1699 l'office de conseiller du Roi au siège présidial de Rennes, épousa le 8 octobre 1700 Thérèse Bourdays, fille de maître Louis Bourdays, greffier en chef d'office civil audit présidial, acheta le 18 août 1726 la sgrie du Lou et mourut doyen des conseillers au présidial de Rennes. Guy-Jean Aubert, fils du précédent, fut sgr du Lou, de Trégomain, etc., conseiller du Roi, alloué et lieutenant général civil et criminel de la sénéchaussée au présidial de Rennes et épousa le 11 octobre 1743 Judicth Piquet, fille d'un conseiller au Parlement. Son fils, messire Joseph-Claude Aubert de Trégomain, marié le 6 septembre 1771 à Marthe-Françoise du Boishamon fit ses preuves de noblesse pour l'admission dans la marine d'un de ses quatre fils. Un autre de ses fils, après avoir pris pendant la Révolution une part

[1] Il avait existé en Saintonge une autre famille Aubert qui portait pour armoiries *losangé de gueules et d'azur à la bande d'or brochant sur le tout*, et qui posséda, entre autres biens la seigneurie de Bardon dans l'élection de Saint-Jean d'Angély. Ses représentants, Léonard et Gabriel Aubert, furent maintenus dans leur noblesse en 1666 par jugement de M. d'Aguesseau, intendant de Limoges, puis le 5 juillet 1699 par jugement de Bégon, intendant de la Rochelle, après avoir justifié leur filiation depuis Antoine Aubert qui épousa le 15 janvier 1479 Denise Dauthon. Cette famille paraît avoir eu pour dernier représentant Denis Aubert de Bardon de Courserac, capitaine de vaisseau, brigadier des armées royales, chevalier de Saint-Louis, dont la veuve Marie-Jeanne de la Laurencie se fit représenter en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Poitiers et à Saint-Jean d'Angély.

active aux guerres de la chouannerie, fut sous la Restauration inspecteur des haras et député d'Ille-et-Vilaine.

La famille Aubert de Trégomain n'est pas titrée.

Elle a fourni des officiers.

Principales alliances : du Boishamon de la Lande 1771, de Vaucouleurs de Lanjamet 1833, de Gouzillon-Kerméno.

AUBERT de VINCELLES. Armes : *d'or à trois têtes de chien de sable.*

La famille Aubert de Vincelles appartient à la noblesse de Bretagne. Elle est originaire de Bourgogne et a eu pour auteur Pierre Aubert, maître d'hôtel du Roi en 1680, qui fut pourvu en 1664 de la charge anoblissante de secrétaire du Roi, reprit de fief en 1669 pour sa sgrie de Vincelles, en Auxerrois, et fut admis en 1682 aux États de Bourgogne. Ses enfants vinrent se fixer en Bretagne où leur descendance a possédé, entre autres biens, la sgrie de Penanrun, près de Concarneau, dans le pays de Cornouailles.

La famille Aubert de Vincelles n'est pas titrée.

Elle a fourni de nombreux officiers dont un brigadier des armées du Roi, commandant à Belle-Isle, décédé en 1708, un conseiller général du Finistère en 1882, etc.

Principales alliances : Cillart de la Villeneuve, Delarue de Beaumarchais 1892, de Kersauson, Boscal de Réals 1893, de la Bintinaye 1895, du Suau de la Croix, etc.

AUBERY du Maurier (d'). Voyez Auberi (d').

AUBERY du BOULLAY.

La famille Aubery du Boullay appartient à l'ancienne bourgeoisie de la Normandie où elle a possédé au XVIIIe siècle dans la paroisse de Mandres, en l'élection de Verneuil, le domaine du Boullay dont elle a gardé le nom.

M. Aubery du Boullay était en 1789 lieutenant général au bailliage de Verneuil et prit part aux assemblées du tiers état dudit bailliage.

Prudent-Louis Aubery du Boullay, né à Verneuil en 1796, décédé dans cette même ville à un âge avancé, a été un compositeur de musique distingué.

AUBÉRY de FRAWENBERG (d'). Armes : *d'azur à trois fers de lance d'argent, au chef de gueules chargé d'un aigle d'or à deux têtes.*

La famille d'Aubéry de Frawenberg sur laquelle on trouvera de nombreux renseignements dans les nouveaux Carrés d'Hozier appartient à la noblesse de Lorraine.

Elle revendique pour auteur Pierre d'Aubéry, écuyer, Sgr de Lau-

brière et de la Molinière, mari de demoiselle Anne de Moreuil d'Arvé, qui fut anobli en mai 1587 par lettres patentes du Roi Henri III enregistrées en mars 1605 au greffe du sénéchal d'Aix en Provence et en mars 1611 en la cour suprême de la rectorerie du Comtat Venaissin. Il laissa plusieurs fils qui se fixèrent au diocèse de Vaison, en Dauphiné, et qui sont mentionnés avec les qualifications de la noblesse dans un certain nombre d'actes. L'aîné d'entre eux, Charles d'Aubéry de Villemaison, marié à Paris en septembre 1647 à Marie de Bréal ou de Bréas, fut, d'après le contrat de mariage de son fils, conseiller et contrôleur général au Parlement de Paris, greffier en chef de la Cour des aides ; mais son nom ne figure sur aucune liste ou catalogue de ces magistrats. Il fut père de noble François d'Aubéry, Sgr de Villemaison, né à Paris en 1658, qui épousa en 1676 Jeanne de Gaubert, héritière du domaine de la Penne, au diocèse de Vaison, en Dauphiné, et grand-père de Louis-Alphonse d'Aubéry, Sgr de la Penne, né à la Penne en 1680, commandant d'un bataillon d'infanterie au service de France, qui vint se fixer en Lorraine et qui s'y maria avec Élisabeth d'Alba de Ville par contrat passé au château de Frawenberg le 29 août 1711. Jean-Nicolas d'Aubéry, Sgr de Frawenberg, fils du précédent, cadet gentilhomme de François III, duc de Lorraine, capitaine au régiment de hussards de Chamborant, marié en 1772 à Catherine Doré de Crépy, fut maintenu dans sa qualité de chevalier par arrêt de la Chambre des Comptes de Lorraine du 28 avril 1780 ; il mourut dès 1782 laissant deux fils en bas âge, nés en 1780 et 1781, qui firent en 1789 leurs preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire.

Le chef de la famille d'Aubéry de Frawenberg est connu depuis la Restauration sous le titre de comte dans la possession duquel il a été confirmé par décret de Napoléon III.

Principales alliances : du Boucxic, de Ligniville, d'Arbois de Jubainville, du Fou 1894, etc.

AUBESPINE-SULLY (de l'). Armes : *d'azur à un sautoir d'or alaisé et accompagné de quatre billettes de même.* — Alias : *écartelé aux I et IV contre écartelés aux 1 et 4 de l'Aubespine, aux 2 et 3 de gueules à trois fleurs d'aubépine d'argent, aux II et III de gueules à une croix ancrée de vair, qui est de la Châtre.* — Couronne : *de Marquis.* — Supports et cimier : *Trois autruches colletées d'une couronne de Marquis.*

La famille de l'Aubespine, éteinte dans les mâles en 1888, était une des plus distinguées de la noblesse de robe française. On en trouvera des généalogies imprimées dans un certain nombre d'ouvrages

notamment dans ceux du Père Anselme et de la Chesnaye des Bois. On en trouvera aussi dans les manuscrits de Chérin une généalogie beaucoup plus complète que les précédentes, au moins pour les premiers degrés. Le Père Anselme et la Chesnaye des Bois qui l'a copié ne font remonter la filiation qu'à Claude de l'Aubespine, Sgr d'Erouville, qui épousa par contrat du 27 février 1507, Marguerite le Berruyer, fille unique et héritière du sgr de la Corbilière, près d'Orléans. Ce Claude de l'Aubespine était lui-même fils de Gilles de l'Aubespine, écuyer, Sgr d'Arronville, qui épousa par contrat du 27 mai 1470 Madeleine de Blosset, fille d'un maître d'hôtel du Roi. Cette dame, étant veuve, rendit le 12 octobre 1507 un aveu dans lequel elle se dit fille de Guillaume de Blosset, écuyer, et veuve de sire Gilles de Laubespine, bourgeois d'Orléans. Son mari, Gilles de l'Aubespine, était fils d'un autre Gilles de l'Aubespine auquel remonte en réalité la filiation suivie et qui, étant capitaine de Chartres, fut nommé bailli de cette ville le 25 novembre 1430 par lettres patentes du Roi Charles VII. Il est appelé honorable homme et sage maître Gilles de l'Aubespine dans une sentence qu'il rendit en qualité de bailli de Chartres le 21 septembre 1431. Ce Gilles de l'Aubespine était vraisemblablement parent, mais on ignore à quel degré, d'un Simon de l'Aubespine, bourgeois de Chartres, que l'on trouve avoir été anobli avec sa femme Jeanne par lettres patentes du Roi Charles V données au château de Melun le 10 octobre 1374; Simon de l'Aubespine laissa un fils, Nicolas, également bourgeois de Chartres, qui rendit un hommage en 1379, qui fournit un aveu le 3 juillet 1383 et que l'on présume, mais sans preuves certaines, avoir été père de Gilles.

Claude de l'Aubespine laissa de son mariage avec Marguerite le Berruyer quatre fils dont l'un, Sébastien, décédé en 1582, fut évêque de Vannes, puis de Limoges, dont un autre, François, décédé sans postérité mâle en 1569, fut président au Grand Conseil, et dont deux, Claude et Gilles, furent les auteurs de deux grandes branches.

Gilles de l'Aubespine, auteur de la branche cadette, fut sgr de Verderonne, en Beauce, et receveur général des finances à Rouen; il épousa Marie Gobelin et en laissa plusieurs fils dont le plus jeune, Jean, décédé en 1596, fut évêque de Limoges, puis d'Orléans, et dont l'aîné, Claude de l'Aubespine, Sgr de Verderonne, marié à Louise Pot de Rodes, fut président de la Chambre des comptes de Paris et commandeur du Saint-Esprit. Ce dernier fut père de Charles de l'Aubespine, Sgr de Verderonne, ambassadeur du Roi en Suisse et chancelier de Gaston, duc d'Orléans, grand-père de Claude de l'Aubespine qui obtint par lettres patentes de 1650 l'érection en marquisat de sa seigneurie de Verderonne et qui devint en 1655 gendre du

chancelier d'Aligre et arrière-grand-père de Claude de l'Aubespine, page de la Grande Écurie du Roi en 1671, qui fut tué à la bataille de Fleurus en 1690. Celui-ci laissa deux fils dont l'aîné fut tué à Malplaquet en 1709 et dont le cadet, Étienne, marquis de Verderonne, n'eut pas d'enfants de son mariage en 1718 avec Mlle de Grolée de Virville. Leur sœur, héritière de cette branche, avait épousé en 1713 le comte de Pontchartrain, secrétaire d'État, fils du chancelier Phélypeaux.

Claude de l'Aubespine, auteur de la branche aînée, pourvu le 10 mars 1537 de l'office de notaire secrétaire du Roi, devint dans la suite seigneur de la belle terre de Châteauneuf-sur-Cher, aujourd'hui propriété du duc de Maillé. Il épousa à Bourges le 14 janvier 1542 Jeanne de Bochetel, fille d'un secrétaire des Commandements et Finances du Roi, fut nommé secrétaire d'État l'année suivante et mourut le 25 septembre 1567. Il laissait deux fils dont l'aîné, Claude, chargé dès 1566 d'une ambassade en Espagne, plus tard secrétaire d'État, mourut prématurément en 1570. Le puîné, Guillaume de l'Aubespine, baron de Châteauneuf-sur-Cher, marié à Orléans le 31 décembre 1572 à Marie de la Châtre, fut conseiller au Parlement de Paris en 1568, maître des requêtes en 1572, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et Privé, chancelier et superintendant des affaires de Louise de Lorraine, Reine de France, chancelier des ordres de S. M. en 1606, ambassadeur en Angleterre, et mourut en 1629. Il laissa plusieurs fils dont l'un, Gabriel, décédé en 1631, fut évêque d'Orléans et dont un autre, Charles de l'Aubespine, marquis de Châteauneuf, né en 1580, plusieurs fois ambassadeur extraordinaire des Rois Henri IV et Louis XIII, garde des sceaux de 1630 à 1633, puis de 1650 à 1651, décédé en 1653 sans postérité, fut un des personnages les plus célèbres de son temps. François de l'Aubépine, le plus jeunes des frères du chancelier, fut lieutenant général des armées du Roi, gouverneur de Bréda, épousa en 1631 Éléonore de Volvire, obtint par lettres patentes d'octobre 1649 l'érection en marquisat de sa seigneurie de Dampierre et continua la descendance ; une de ses filles mariée en 1672 au duc de Saint-Simon, fut la mère du célèbre auteur des Mémoires. Charles-François, marquis de l'Aubespine, né en 1719, petit-neveu de cette dame, épousa en 1743 Madeleine-Maximilienne de Béthune, fille du duc de Sully ; c'est en souvenir de cette alliance que les représentants de la famille de l'Aubespine joignirent plus tard à leur nom celui de Sully. Maximilien-Emmanuel de l'Aubespine-Sully, marquis de Châteauneuf, fils des précédents, fut sous Louis XVI colonel des dragons du régiment de la Reine ; il mourut en 1830 complètement ruiné et, pour

échapper à la misère, son petit-fils, Jean-Louis, marquis de l'Aubespine-Sully, né en 1828 à Sauveterre, près de Bordeaux, dut entrer comme simple apprenti chez un menuisier de campagne. Ce fut dans cette situation modeste qu'il fut découvert par le comte de Salvandy, alors ministre de l'Instruction publique, qui lui fit donner de l'instruction ; il devint dans la suite sous-préfet de Montargis, puis représentant en Roumanie de la principauté de Monaco, et mourut à Monaco en 1888, dernier représentant de sa maison, sans laisser de postérité de son mariage avec une princesse Ghika.

La famille de l'Aubespine avait été admise en 1768 aux honneurs de la Cour. Elle a fourni un garde des sceaux, des ministres secrétaires d'État, des ambassadeurs, des lieutenants généraux des armées du Roi, des commandeurs de ses ordres, des évêques, etc.

Principales alliances : de Neufville de Villeroy 1559, de la Châtre, de Cochefilet, Olivier de Leuville, de Volvire 1631, de Rouvroy de Saint-Simon 1672, de Harlay 1671, de Beauvilliers Saint-Aignan 1710, de Béthune-Sully 1743, de Choiseul-Beaupré 1770, Ghika, Malon de Bercy, Pot de Rodes, d'Aligre 1755, Phélyppeaux de Pontchartrain 1713, de Grolée de Virville, etc.

AUBETERRE (Bouchard d'). Voyez BOUCHARD D'AUBETERRE.

AUBETERRE (Gauthier d'). Voyez GAUTHIER D'AUBETERRE.

AUBIER de la MONTEILLE de CONDAT et de RIOUX (d'). Armes : *d'or à un chevron de gueules accompagné en chef de deux molettes d'azur et en pointe d'un croissant de même.* — Devise : *Unguibus et rostro fidelis.*

On trouvera dans les manuscrits de Chérin une généalogie de la famille d'AUBIER. Elle est originaire de Clermont-Ferrand, en Auvergne, et occupait dès le XVIe siècle un rang distingué dans la bourgeoisie de cette ville dont Jean Aubier fut nommé premier échevin en 1531. Au siècle suivant la famille Aubier commença à chercher à s'agréger à la noblesse ; mais elle ne fut pas maintenue lors de la grande recherche de 1666 et ne put régulariser sa situation nobiliaire que sous le règne de Louis XVI.

Noble Antoine Aubier, sieur de Rioux, résidant au lieu de Laqueuille, est ainsi désigné dans son testament qu'il fit le 6 août 1621 en l'étude de Chazettes, notaire à Clermont. Il assista le 1er juin 1631 avec sa deuxième femme, damoiselle Françoise de la Salle, au contrat de mariage de leur fille, Gabrielle, et de messire René de la Tour, Sgr et baron du Planchat, issu d'une branche cadette de l'illustre maison de la Tour-d'Auvergne ; il est appelé dans cet acte le sieur

Antoine Aubier, sieur de Rioux, habitant du lieu de la Queuille. Il avait eu d'un premier mariage avec Jehanne Taravant un fils, Antoine Aubier, qui fut son héritier universel et qui paraît être mort sans postérité. Noble Joseph Aubier, sieur de Rioux, domicilié à la Queuille, né de la seconde union, épousa Anna Tixier et continua la descendance. Ce personnage prend la qualification d'écuyer dans la plupart des actes qu'il passa à la fin de sa vie. Il laissa trois fils, Jean, Antoine et Louis. L'aîné de ces trois frères, Jean Aubier de Rioux, sieur du Serment, était capitaine au régiment royal d'infanterie quand il fut tué au siège de Salins sans avoir contracté d'alliance. Le second, noble Antoine Aubier, sieur de Rioux, mari de demoiselle Marie Champflour dont il ne paraît pas avoir eu d'enfants, ne porte d'autre qualification que celle de bourgeois de Clermont dans un arrêt du Conseil d'État rendu en 1675, prend celle d'écuyer du Roi dans une lettre datée de 1682 et celle d'écuyer dans un certain nombre d'actes passés dans les dernières années du XVIIe siècle ; il était en 1689 commissaire à l'inspection des haras de Sa Majesté dans la province d'Auvergne. Louis Aubier, sieur de Condat, troisième fils de Joseph et d'Anna Tixier, épousa par contrat passé à Clermont le 20 décembre 1679 demoiselle Jeanne Goyt, fille de maître Pierre Goyt, conseiller du Roi, receveur et payeur des gages des officiers de la Cour des aides, et continua la descendance ; il est appelé dans tous les actes noble Louis Aubier, sieur de Condat. Son fils, Emmanuel Aubier, sieur de la Monteille, baptisé en 1693, habitant de la ville de Clermont-Ferrand, épousa le 23 juin 1715 demoiselle Anna Valenet, veuve de maître Jean Chambon l'aîné, bourgeois de ladite ville ; il était avocat en la cour du Parlement de Paris quand il fut pourvu le 23 février 1720 d'un office de conseiller procureur pour S. M. au bailliage de Clermont-Ferrand ; il laissa une fille, Anne, qui épousa messire Joseph du Crozet de Liganes, d'une vieille famille noble du pays, et quatre fils, Antoine l'aîné, né le 25 juillet 1717, qui continua la descendance, Antoine le cadet qui fut prêtre, Emmanuel-Antoine, capitaine de cavalerie au régiment de la Reine, qui n'eut que deux filles, et Gabriel qui fut abbé de l'abbaye royale de Bonnaigue. Monsieur maître Antoine Aubier, sieur de la Monteille, conseiller du Roi et son avocat en la sénéchaussée et siège présidial de Clermont-Ferrand, est ainsi désigné dans le contrat de son mariage avec Anne-Jeanne Champflour passé le 22 juin 1748 ; il était conseiller au Conseil supérieur de Clermont-Ferrand quand il sollicita du roi Louis XVI avec son fils Emmanuel des lettres patentes de confirmation de noblesse. Chérin, généalogiste des ordres du Roi, ayant examiné les titres de messieurs d'Aubier, conclut le 27 octobre 1778 au

rejet de leur demande. La famille d'Aubier se fit alors maintenir dans sa noblesse d'abord le 26 février 1780 par arrêt du Parlement de Paris, puis le 15 septembre suivant par arrêt du Conseil d'État après avoir prouvé sa filiation depuis Antoine Aubier, Sgr de Rioux, marié vers 1590 à Françoise de la Salle. Emmanuel d'Aubier, grâce à ces arrêts, obtint en 1782 l'admission à l'École militaire de ses trois fils, Antoine né, en 1769, Jérôme-Emmanuel, né en 1770 et Jean-Baptiste-Antoine né, en 1772. Il prit part en 1789 ainsi que son père aux assemblées de la noblesse tenues à Clermont-Ferrand. Ayant été nommé gentilhomme du roi Louis XVI, il se signala par un dévouement sans bornes à la famille royale, particulièrement dans la journée du 10 août, passa plus tard en Allemagne, devint chambellan du Roi de Prusse et chevalier de l'Aigle rouge et fut nommé, lors de la Restauration, gentilhomme de la chambre du Roi Louis XVIII. Sa descendance est aujourd'hui représentée par deux rameaux qui se distinguent par les surnoms de Condat et de Rioux. L'aîné de ces rameaux n'est pas titré ; le chef du rameau cadet est connu sous le titre de baron.

Principales alliances : de la Tour, de Champflour, du Crozet.

AUBIGNAC (de Frevol d'). Voyez Frevol d'Aubignac (de).

AUBIGNEU (Souchon d'). Voyez Souchon d'Aubigneu.

AUBIGNOSC (Brun d'). Voyez Brun d'Aubignosc.

AUBIGNY (d'). Armes : *d'or à une bande de gueules chargée de trois lionceaux d'argent.*

La famille d'Aubigny appartient à la noblesse du Berry.

Louis d'Aubigny, écuyer, Sgr dudit lieu, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Saint-Amand). Ses enfants mineurs furent maintenus dans leur noblesse en 1715 par jugement de l'intendant de Bourges après avoir justifié leur filiation depuis Ithier d'Aubigny vivant en 1538.

Étienne-Joseph d'Aubigny, Sgr de Villecomte, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Bourges.

On croit que c'est à cette famille qu'appartient Édouard-Henri d'Aubigny, général de division, commandant de corps d'armée, gendre du maréchal Lebœuf. Ses filles ont épousé en 1893 MM. Morel de Foucaucourt et de Parscau du Plessis.

AUBIGNY (Auvé d'). Voyez Auvé d'Aubigny.

AUBIGNY (Cochon d'). Voyez Cochon d'Aubigny.

AUBIGNY (Drouet d'). Voyez Drouet d'Aubigny.

AUBIGNY D'ESMYARDS (Henrys d'). Voyez HENRYS D'AUBIGNY D'ESMYARDS.

AUBIGNY (Leret d'). Voyez LERET d'AUBIGNY.

AUBIGNY (Loreillard d'). Voyez LOREILLARD d'AUBIGNY.

AUBIGNY D'ASSY (de Morell d'). Voyez MORELL D'AUBIGNY D'ASSY (de).

AUBIGNY D'UBERHERREN (Richard d'). Voyez RICHARD D'AUBIGNY D'UBERHERREN.

AUBILLY (Leleu d'). Voyez LELEU D'AUBIGNY.

AUBIN de la MESSUZIÈRE. Armes : *d'argent à cinq étoiles d'azur, deux, une, deux.*

La famille AUBIN de la Messuzière a eu pour auteur François Aubin, Sgr de la Messuzière, qui fut reçu le 10 février 1749 chevalier d'honneur au bureau des finances d'Alençon et qui fut anobli par sa charge.

François Aubin de la Messuzière prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Maine.

La famille Aubin de la Messuzière n'est pas titrée.

Principales alliances : Doynel de la Sausserie, de Couesnon 1803. Dumans de Chalais.

AUBIN de JAURIAS. Armes : *d'argent à un pal d'azur chargé en chef d'une étoile, au milieu d'un cœur, en pointe d'un croissant renversé, le tout d'argent, et accompagné de deux étoiles posées en chef l'une à dextre, l'autre à senestre.*

La famille AUBIN de Jaurias, originaire du Périgord, paraît avoir été anoblie ou s'être agrégée à la noblesse au cours du XVIIIe siècle.

Léonard Aubin, sieur de Bouloneyx, écuyer, conseiller du Roi, lieutenant du prévôt général des monnaies et maréchaussée de France, était en 1776 tuteur et curateur de messire Denis-François Aubin de Jaurias, écuyer, Sgr du Tranchard, mousquetaire de la Garde du Roi, 1re compagnie. Ils prirent part l'un et l'autre en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Périgueux.

La famille Aubin de Jaurias n'est pas titrée.

Principales alliances : Marcillaud de Goursac, de Tessières 1845.

AUBIN de BLANPRÉ.

Famille sur laquelle les renseignements font défaut.

Principales alliances : de Préval, Pothérat de Thou, Bucaille de Littinière, 1899, Rillart de Verneuil 1892.

AUBIN de NERBONNE. Armes : *d'azur à une bande d'argent chargée de deux aulx de sinople.*

La famille AUBIN appartient à l'ancienne bourgeoisie de l'Anjou où

elle a possédé les domaines de Nerbonne, de Morelles, de Chavigné, etc. Un de ses membres fut au XVIIe siècle maître des eaux et forêts d'Angers ; un autre était en 1698 conseiller au présidial d'Angers. Jean-Baptiste Aubin de Nerbonne, juge au présidial d'Angers en 1771, exerçait encore ses fonctions en 1789 ; il fut père d'Henri Aubin de Nerbonne décédé en 1844 et grand-père d'Henri de Nerbonne, littérateur, décédé en 1849. Caroline Aubin de Nerbonne épousa en 1856 le baron de Cumont. La famille Aubin de Nerbonne paraît être aujourd'hui éteinte.

AUBINEAU D'INSAY. Armes : *d'azur à deux fasces ondées d'argent et une bine ou binet d'or posée en abîme.*

La famille AUBINEAU D'INSAY, originaire de Loudun, en Poitou, appartenait dès le XVIIe siècle à la haute bourgeoisie de cette ville. Jean Aubineau, Sgr d'Insay, conseiller du Roi, marié le 17 avril 1723 à Jeanne Chauvet, fut nommé maire de Loudun en 1736. Son fils, Jean-Louis Aubineau, Sgr d'Insay, marié en deuxièmes noces en 1772 à Marie Légier de Puyraveau, fut pourvu en 1755 de la charge anoblissante de président trésorier de France au bureau des finances de Poitiers et la conserva jusqu'à sa suppression à l'époque de la Révolution. Il laissa plusieurs filles qui se marièrent dans les familles le François des Courtis, Chocquin de Sarzec, de Mascureau, Durant de la Pastelière et du Patural et un fils, Louis-Jean Aubineau d'Insay, né en 1783, qui fut maire de Marçay sous la Restauration. La famille Aubineau d'Insay s'est éteinte avec Jean-Emile Aubineau d'Insay, né en 1817, fils du précédent, qui demeura célibataire et qui vivait encore en 1889. On trouvera une généalogie détaillée de la famille Aubineau d'Insay dans un ouvrage de Carré de Busseroles intitulé Archives des familles nobles de la Touraine, du Maine, de l'Anjou et du Poitou.

Principales alliances : Lefrançois des Courtis 1782, de Mascureau 1803, Chocquin de Sarzec, Durant de la Pastelière 1802, du Pastural 1803, de Perry 1820, etc.

Il avait existé dans la même province une autre famille Aubineau, de noblesse plus ancienne, qui portait pour armes : *de gueules losangé d'argent* ou encore *losangé de gueules et d'argent, au chef d'argent emmanché de quatre pièces de gueules.* Beauchet-Filleau en fait remonter la filiation à Mathieu Aubineau qui servit au ban du Poitou en 1488 ; la souche se partagea en plusieurs branches qui furent maintenues dans leur noblesse en 1667 par jugement de M. de Barentin, intendant de Poitiers, et dont la dernière s'éteignit dans la première moitié du XVIIIe siècle.

AUBONNE (Marguier d'). Voyez MARGUIER D'AUBONNE.

AUBOURG de la CONTRYE.
Famille de haute bourgeoisie.

AUBOURG de BOURY. Armes : *d'azur à un lion d'or accompagné en chef à dextre d'une étoile d'or et à senestre d'une larme d'argent.* — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux lions.* — Cimier : *Une licorne issante d'argent.* — Devise : *Ad cœlum per lacrymas.*

La famille AUBOURG DE BOURY dont on trouvera une généalogie détaillée dans l'Annuaire de la noblesse de 1901 est originaire des environs d'Yvetot, en Normandie, et a pour premiers auteurs connus Jean et Raulin Aubourg qui habitaient en 1488 la paroisse de l'Ectot l'Aubert. Le premier fut père d'Etienne Aubourg, Sgr de Bunetot et des Vignes, qui fut avocat au Parlement de Normandie et qui épousa Madeleine Mustel, grand-père de Guillaume Aubourg, Sgr de Bunetot, vicomte de Rouen par brevet de 1589, qui épousa en 1581 Esther Bertout, et arrière-grand-père de Charles Aubourg, Sgr de Bunetot, capitaine des bourgeois de Rouen, greffier en chef au criminel au Parlement de cette ville, qui épousa en 1616 Angélique Morel.

Guillaume Aubourg, Sgr d'Ecrépigny, fils du précédent, né en 1620, marié en 1655 à Marguerite Chauvin, fut pourvu par lettres du 16 juin 1653 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi au grand Collège, obtint des lettres d'honneur le 30 juin 1673, acquit en 1681 l'importante seigneurie de Boury, en Vexin, obtint par lettres patentes de juin 1686 la confirmation en sa faveur d'autres lettres patentes de 1652 qui avaient érigé cette seigneurie en marquisat pour la famille de Pellevé et mourut en 1691. Il fut père de Charles Aubourg, marquis de Boury, né en 1665, marié en 1697 à Marie Rouxelin, qui fut secrétaire du Roi, et grand-père de Guillaume Aubourg, marquis de Boury, né en 1701, marié en 1730 à sa cousine Barbe Aubourg, qui fut conseiller secrétaire et garde des rôles des offices de France. Charles, marquis de Boury, né en 1732, fils du précédent, chevalier de Saint-Louis, fit en 1784 ses preuves de noblesse devant Chérin pour l'admission de ses fils à l'École militaire, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Paris et mourut au château de Boury en 1818 laissant une nombreuse postérité de son mariage en 1755 avec Mlle Rousseau de Chamoy.

Ernest-Charles, marquis de Boury, né en 1857, a été nommé en 1900 député de l'Eure.

Nicolas Aubourg, né vers le milieu du XVIe siècle, fils puîné d'Etienne et de Madeleine Mustel, fut l'auteur d'une branche demeurée

Aubyneau = II . 405

non noble dont le dernier représentant, Étienne-André Aubourg de la Romerye, mourut à Rouen en 1823 sans laisser de postérité de son mariage en 1808 avec Mlle Aubourg de Boury qui mourut en 1844.

Principales alliances : Rioult d'Ouilly 1694, de Gourgues 1712, Lempereur de Guerny 1799, 1838, 1871, Leclerc de Lesseville 1813, de Mengin-Fondragon 1842, de Villoutreys 1866, Poret de Blosseville 1831, de Fayet 1800, Michel d'Anserville 1871, de Vaugiraud 1838, le Coulteux, Aubert du Petit-Thouars.

AUBRÉE. Armes concédées sous le premier Empire : *d'argent à un léopard lionné de gueules, tenant une épée de même, accompagné en chef d'une étoile aussi de gueules, à la bordure componée de sable et d'or.*

La famille Aubrée appartenait au XVIIIe siècle à la haute bourgeoisie de Bretagne.

René-Antoine Aubrée du Housset, procureur au Parlement de Rennes, décédé en 1729, avait épousé Marthe Goury de la Longrais ; leur fils, René-Antoine Aubrée de la Porte, né en 1718, aussi procureur au Parlement de Rennes, décédé en 1785, laissa une nombreuse postérité. L'aîné de ses fils, Louis Aubrée de Kernaour, né en 1753, professeur à la faculté de droit en 1780, président de chambre à la Cour d'appel de Rennes en 1824, longtemps président du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, démissionnaire en 1830 pour refus de serment, décédé en 1842, ne laissa qu'une fille, madame de Conen de Saint-Luc ; le second, Charles Aubrée du Rhun, né en 1755, député suppléant du tiers état de la sénéchaussée de Saint-Brieuc aux Etats généraux de 1789, fut l'auteur d'une branche représentée de nos jours par Charles Aubrée du Rhun, né à Redon en 1852, eudiste ; un troisième frère, René-Jean Aubrée, né à Rennes en 1763, général de brigade, périt en 1808 devant Saragosse sans laisser de postérité ; un quatrième frère enfin, Alexandre Aubrée, né à Rennes en 1767, colonel du onzième de ligne, fut créé baron de l'empire par décret du 26 avril 1810 et mourut en 1815 des suites des blessures reçues à Waterloo laissant une fille unique qui entra en religion.

Principales alliances : de Rabuan, de Freslon, de Conen de Saint-Luc, Boullaire de Villemoisan, etc.

AUBRELICQUE. Armes : *écartelé aux 1 et 4 d'azur à un chevron d'or accompagné de trois roses d'argent ; aux 2 et 3 d'azur à un lion d'or surmonté de deux étoiles d'argent.*

Le nom d'Aubrelicque est anciennement connu en Haute-Picardie.

Louis-Antoine Aubrelicque, sieur de Ronquerolles, près de Cler-

mont, en Beauvaisis, fut pourvu le 17 octobre 1693 de la charge anoblissante de secrétaire du Roi.

Anne Driencourt, veuve d'Antoine Aubrelicque, écuyer, vétéran des gardes du Roi, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (Noyon). Antoine Aubrelicque, prêtre, chanoine de Nesle, eut ses armes enregistrées d'office au même Armorial.

Philippe Aubrelicque ou Auberlicque de la Motte, marié à Anne Desnay, était vers le milieu du XVIIIe siècle officier de la garde-robe du Roi ; sa fille, Louise, se maria à Noyon le 15 janvier 1753 avec François, baron de Fumel-Roquebrune, d'une illustre famille de Guienne.

Louis Aubrelicque, né à Compiègne en 1814, maire de sa ville natale et conseiller général de l'Oise, fut sénateur du même département de 1876 à 1879.

AUBRY. Armes concédées au baron de l'Empire : *coupé au 1 parti d'azur à trois têtes de mamelucks d'or posées de profil et des barons militaires, au 2 d'argent à un château flanqué de trois tours crénelées de sable.*

La famille Aubry appartient à la haute bourgeoisie de Lorraine. Elle a fourni des officiers, des députés, des banquiers, des membres de la Légion d'honneur, etc.

Un de ses représentants, Joseph-Emmanuel Aubry, né à Mirecourt en 1772, colonel, officier de la Légion d'honneur, tué à Polotsk en 1812 sans laisser de postérité de son mariage en 1811 avec Thérèse Bouillard, avait été créé baron de l'Empire par lettres patentes du 4 janvier 1811.

AUBRY. Armes : *coupé au 1 parti à dextre d'argent à une épée en bande de sable, la pointe en bas, accostée de deux têtes de nègres du même, et à senestre des barons militaires ; au 2 de sable à un pont de trois arches d'or soutenu d'une rivière d'argent et sommé d'un lion naissant d'or.*

Cette famille, distincte de la précédente, descend de Nicolas Aubry qui était sous Louis XVI ingénieur à Bourg en Bresse. Son fils, Claude-Charles Aubry, né dans cette ville en 1773, général de brigade en 1809, général de division en 1812, décédé l'année suivante des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Leipsick, fut créé baron de la Boucharderie par lettres patentes du 15 avril 1809. Il laissait un fils, François-Joseph, baron Aubry.

AUBRY de PUYMORIN (Fisson-Jaubert d'). Voyez Fisson-Jaubert d'Aubry de Puymorin.

AUBRY de MARAUMONT.

La famille Aubry de Maraumont appartient à la bourgeoisie de Bretagne. Elle compte de nos jours parmi ses représentants M. Aubry de Maraumont, né en 1856 à la Chapelle-Basse-Mer, docteur en médecine à Campbon, et Mlle Aubry de Maraumont directrice des postes dans la Loire-Inférieure.

AUBRY de CASTELNAU. Armes : *d'argent à une hure de sable, les yeux et les défenses d'argent; au chef dentelé d'azur chargé de trois roses d'or.*

La famille Aubry de Castelnau, dont on trouvera la généalogie dans la Chesnaye des Bois, est originaire de Touraine et descend de Julien Aubry qui était dans les dernières années du XVIe siècle lieutenant général au siège de Tours. Il fut père de Jean Aubry, maître des requêtes, intendant de la généralité de Tours, et grand-père de Léonor Aubry, né en 1634, lieutenant criminel au bailliage et siège présidial de Tours, qui fut pourvu le 11 mars 1677 de la charge anoblissante de secrétaire du Roi, obtint en 1697 des lettres d'honneur et mourut en 1706. Celui-ci avait épousé Marie Bigot dont il laissa plusieurs fils. L'aîné d'entre eux, Charles-Léonor Aubry, conseiller au Parlement de Paris en 1690, marié en 1693 à Catherine Coustard, acquit en Berry l'importante seigneurie de Castelnau qui avait été érigée en marquisat en 1652 en faveur du maréchal de Castelnau; il mourut en 1735 laissant deux fils, Léonor Aubry, marquis de Castelnau, et Gabriel, qui furent reçus conseillers au Parlement de Paris l'un en 1720, l'autre en 1731.

Gilles Aubry, maître en la Chambre des comptes de Paris, décédé en 1757, et Joseph Aubry, Sgr du Plessis, premier président au bureau des finances de Tours, tous deux fils puînés de Léonor Aubry et de Marie Bigot, furent les auteurs de deux rameaux qui comptaient encore des représentants sous Louis XVI. Joseph-Robert Aubry, chevalier, Sgr de la Roche-Buard, le Plessis, etc., premier président au bureau des finances de Tours, petit-fils de Joseph, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse, tenues à Tours.

Principales alliances : Bigot, Coustard, Brochant, de Vigny, etc.

AUBRY de la NOË. Armes : *de gueules à trois pals d'or.* — Couronne : *de Marquis.*

La famille Aubry de la Noë appartient à la noblesse de Normandie. On en trouvera des généalogies dans le Nobiliaire Universel de Saint-Allais et dans l'Annuaire de la noblesse de 1897. Elle a eu pour auteur René Aubry, sieur de la Barrière, qui fut pouvu par provisions

du 30 janvier 1676 de la charge anoblissante de conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances. Il avait épousé Marguerite Berier et en eut quatre fils dont les trois plus jeunes furent les auteurs de trois rameaux, aujourd'hui éteints, qui se fixèrent à Bayeux, dans le pays d'Auge et à Évreux. L'aîné, Philippe Aubry, sieur de la Noë, marié le 28 août 1662 à Marie Thiment et décédé en 1709, fut père de Jacques Aubry, écuyer, Sgr de la Noë, qui épousa le 23 septembre 1708 Madeleine Binet et grand-père de Joseph Aubry, Sgr de la Noë, né en 1710, qui fut maintenu dans sa noblesse le 11 octobre 1784 par jugement de Feydeau, intendant de Caen. Ce dernier avait épousé Françoise le Canu et en eut deux fils, officiers distingués, qui servirent à l'armée de Condé; l'aîné d'entre eux, Joseph-Antoine Aubry de la Noë, né à Caen en 1755, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel, décédé en 1836, avait épousé en 1783 Mlle du Prey de Menillet. Il a été le grand-père de Charles Aubry de la Noë, né à Cherbourg en 1842, contre-amiral en 1896, officier de la Légion d'honneur.

La famille Aubry de la Noë a fourni un grand nombre d'officiers de terre et de mer distingués.

Principale alliance : de Brossard.

AUBRYOT de la PALME. Armes : *d'azur à deux palmes de sinople couronnées de laurier de même, au chef d'azur chargé d'un casque d'argent.*

La famille Aubryot de la Palme appartenait au XVIIIe siècle à la haute bourgeoisie de la Savoie. Jean-Baptiste Aubryot de la Palme fut nommé en 1829 évêque d'Asti. Ses deux frères : Étienne, né en 1746, sénateur de Savoie en 1792, et Louis-François, lieutenant-colonel au régiment d'Aoste, furent anoblis en 1778 par lettres patentes du roi de Sardaigne. Le plus jeune de ces deux frères mourut sans postérité ; mais l'aîné laissa un fils, Jean-Baptiste Aubryot de la Palme, né en 1808, décédé en 1853, qui reçut le titre de comte en 1853 par nouvelles lettres du roi de Sardaigne. Celui-ci laissa lui-même deux fils qui, lors de l'annexion de la Savoie, optèrent l'un pour la nationalité française, l'autre pour la nationalité italienne.

Principales alliances : de Brettes 1899, d'Abon, etc.

La famille Aubryot de la Palme n'a aucun rapport avec celle d'Henri Aubriot, sieur de la Vernade, qui fut pourvu le 30 septembre 1686 de l'office anoblissant de président-trésorier de France au bureau des finances de Poitiers et qui portait pour armes : *d'azur à un croissant d'argent surmonté d'une étoile d'or.*

AUBUGEOIS de la VILLE du BOST. Armes : *d'azur à un chevron d'argent* (aliàs *d'or*) *accompagné en chef de trois étoiles* (alias *trois molettes*) *d'argent et en pointe d'un croissant de même.*

La famille Aubugeois, originaire de la ville du Dorat, dans la Marche, est une des plus anciennes de la bourgoisie de sa région. Beauchet-Filleau en fait remonter la filiation à François Aubugeois, notable habitant du Dorat mentionné dans une transaction de 1566. Ce fut ce personnage qui acquit dans la paroisse de Saint-Ouen la terre de la Ville du Bost que sa descendance a conservée jusqu'à nos jours et dont elle a gardé le nom ; il avait épousé Marguerite Rampion et en eut trois fils dont deux, Pierre et Joseph, furent les auteurs de deux grandes branches.

La branche cadette, fixée à Magnac-Laval, se partagea en plusieurs rameaux dont le dernier s'éteignit avec François Aubugeois, docteur en médecine, et avec son fils, Antoine Aubugeois de la Borde, né à Magnac en 1748, qui s'engagea comme simple soldat en 1765, fut général de brigade en 1794 et mourut à Rochefort en 1814 sans laisser de postérité.

Pierre Aubugeois, sieur de la Ville du Bost, auteur de la branche aînée, fut greffier de la sénéchaussée du Dorat en 1614 et fermier général du comté de Basse-Marche ; il épousa le 2 février 1597 Marie Marrand et mourut le 1er avril 1629. Un de ses petits-fils, Joseph Aubugeois, médecin de la ville du Dorat, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Antoine Aubugeois, sieur de la Ville du Bost, marié le 18 juillet 1780 à Catherine de Nesmond, fille d'un notaire royal, fut pendant la période révolutionnaire procureur général syndic du département de la Haute-Vienne ; il fut père de Jean-Augustin Aubugeois de la Ville du Bost, né en 1784, conseiller d'arrondissement du canton du Dorat sous Louis-Philippe, grand-père de Joseph-Victor Aubugeois de la Ville du Bost, né en 1821, conseiller à la Cour d'appel de Poitiers, et arrière-grand-père d'Henri-Victor Aubugeois de la Ville du Bost, né à Saintes en 1851, qui a publié plusieurs ouvrages historiques.

La famille Aubugeois a fourni un grand nombre de consuls du Dorat, des avocats, des magistrats, des médecins, etc.

Principales alliances : de Nesmond 1662, 1780, Boutinon 1691 et 1802, de la Couture 1751, Périgord des Granges 1883, etc.

AUBUISSON (d'). Armes : *écartelé aux 1 et 4 d'or à une aigle de sable fondant sur un buisson de sinople (quelquefois accompagné en chef de deux croix ancrées ou de deux étoiles de gueules et en pointe d'un lézard de sinople), qui est d'Aubuisson ; aux 2 et 3 d'or à huit points*

épuipolés de vair, à la bordure componée de Castille et de Léon, qui est de Velasco. — Couronne : *Ducale.* — Support : *deux lions.* — Devise : *L'honneur seul est mon guide.*

La famille D'AUBUISSON appartient à la noblesse toulousaine. Elle avait pour nom primitif celui d'Aubisson ou de Daubisson et descend de Jean Daubisson, archer de la garde du Roi, qui épousa par contrat passé à Nailhoux le 5 octobre 1589 Guillemette Delzert, fille d'un secrétaire du Roi. Il en eut plusieurs fils dont l'aîné, Jean-Germain, fut évêque in partibus de Césarée et coadjuteur de l'évêque de Barcelone. Deux autres de ses fils, Germain l'aîné et Germain le jeune Daubuisson, furent les auteurs de deux branches. La branche cadette, dite de Voisins, comptait encore des représentants au commencement du XIXe siècle ; on ne voit pas qu'elle ait jamais été l'objet d'un jugement de maintenue de noblesse ; mais un de ses membres, M. d'Aubuisson de Voisins, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Toulouse.

Germain l'aîné Aubisson, sieur de Nailhoux, auteur de la branche aînée, marié le 7 novembre 1641 à Madeleine Civier ou de Siviés, fut capitoul de Toulouse en 1663 et 1670 et fut maintenu dans sa noblesse le 30 septembre 1670 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc, comme ayant été anobli par le capitoulat. Il fut père de Géraud d'Aubisson ou d'Aubuisson, reçu en 1680 avocat au Parlement de Toulouse, qui épousa le 22 mars 1679 Marie de Fargues, d'une ancienne famille anoblie par le capitoulat en 1552, et qui continua la lignée. A la même époque vivait Pierre d'Aubuisson ou Daubisson de Comigères, avocat en Parlement, qui fut capitoul en 1678 ; ce personnage n'est même pas mentionné dans les généalogies du reste assez fantaisistes que la Chesnaye des Bois et Saint-Allais ont données de la famille d'Aubuisson. Celle-ci, en effet, ne se contenta bientôt plus de l'origine honorable, mais récente, que lui attribuait le jugement de maintenue de 1670 et les historiens chargés de dresser sa généalogie la firent descendre d'un Antoine d'Aubuisson, chevalier, qui aurait épousé Marie de Poitiers et qui aurait pris part en 1444 à un tournoi donné à Saumur avec René, Roi de Sicile. Ce personnage a bien existé : mais il appartenait à l'illustre maison d'Aubusson la Feuillade, tout à fait différente, et ne laissa qu'un fils également nommé Antoine qui mourut sans postérité. Pierre d'Aubuisson qu'on lui attribue pour petit-fils aurait servi en Espagne et se serait marié vers le milieu du XVIe siècle avec Claire-Eugénie de Velasco, issue d'une illustre famille de ce pays. Jean-Germain d'Aubuisson, fils de Géraud, mousquetaire de la garde du Roi, épousa le 12 août 1704 Germaine Dufaur d'Encuns ; il fut père d'Arnaud-Germain d'Aubuisson, Sgr de

Nailhoux, qui épousa le 13 octobre 1737 Jeanne Durand de Monestrol et grand-père de Jean-Germain, connu le premier sous le titre de marquis d'Aubuisson, qui fit en 1783 ses preuves de noblesse devant les commissaires des États du Languedoc pour pouvoir représenter à ces États la marquise de Spinola en sa qualité de baronne de Murvielle. Ce dernier épousa en 1779 Mlle de Rigaud et en eut plusieurs fils.

Pierre-Marie, chevalier d'Aubuisson, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Castelnaudary tant en son nom que comme représentant de son frère, Jean-Germain, cosgr de Nailhoux.

On trouvera des renseignements sur la famille d'Aubuisson dans les manuscrits de Chérin et dans le Nobiliaire d'Auvergne, de Lainé, à l'article Aubusson. Dans cet article Lainé, rectifiant un article de son Dictionnaire véridique dans lequel il attribue à la famille d'Aubuisson une origine chevaleresque, ajoute qu'il était fort jeune lorsque ce livre parut en 1818 et que l'on ne doit pas s'étonner si une longue expérience lui a fait découvrir des erreurs qu'il est de son devoir de signaler.

Principales alliances : Dufaur d'Encuns, d'Hébrail, Durand de Monestrol 1737, de Besaucèle 1805, de Castéras, etc.

AUBUSSON de SOUBREBOST et de CAVARLAY. Armes enregistrées à l'Armorial général de 1696 : *d'azur à trois étoiles d'argent, 2 et 1.* — Armes concédées par les lettres patentes de 1817 : *d'argent à deux fasces de gueules accompagnées en pointe d'un croissant de même.*

La famille Aubusson, originaire de Bourganeuf, dans la Marche, est une des plus anciennes de la bourgeoisie de sa région. Elle est connue depuis les dernières années du xve siècle.

Martial Aubusson, de Bourganeuf, Sgr du Verger, marié en 1645 à Jeanne de Douhet, fut trésorier de France au bureau des finances de Limoges.

Charles et Jean Aubusson, bourgeois de Bourganeuf, Louis Aubusson du Prat, conseiller du Roi en l'élection de Bourganeuf, et autre Jean Aubusson, conseiller et procureur du Roi en l'élection de Bourganeuf, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696.

Charles Aubusson de Cavarlay, marié à Geneviève de la Fayolle, était en 1763 sénéchal de Pérusse et contrôleur ordinaire des guerres. Son fils, Louis Aubusson de Soubrebost, né à Champronai en 1748, maire perpétuel de Bourganeuf en 1776, député de la Creuse en 1813, reçut le titre héréditaire de chevalier par lettres patentes du roi Louis XVIII du 1er février 1817. Il fut père de Joseph-Charles Aubusson

de Soubrebost, né à Bourganeuf en 1777, président de chambre à la Cour de Limoges, député de la Creuse en 1822, qui épousa en 1810 Mlle Cornudet, fille du pair de France, et grand-père de Louis-Henri Aubusson de Soubrebost, né à Bourganeuf en 1810, conseiller à la Cour de Limoges, député de la Creuse en 1842, qui a lui-même laissé postérité.

Principales alliances : Cornudet, de Vert, Pouyat, de Verninac de la Croze, etc.

AUBUSSON de la FEUILLADE (d'). Armes : *d'or à une croix ancrée de gueules.* — La branche qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours a souvent écartelé ces armes de celles de la famille de Banson, en Auvergne, aux noms et aux armes de laquelle elle avait été substituée : *de gueules à une ramure de cerf d'or.* — Couronne : *Ducale.* — Cimier : *un buste de more posé de face, habillé et tortillé d'argent, les oreilles garnies de perles.* — Supports : *Un griffon d'or à dextre, un lion d'or à senestre.* — Cri de guerre : *Aubusson.* — Manteau de pair de France.

La maison d'Aubusson, éteinte dans les mâles en 1848, était une des plus illustres et une des plus anciennes de la noblesse de France.

Le Père Anselme en fait remonter la filiation à Ranulphe que le Roi Eudes créa en 887 vicomte de la ville d'Aubusson, dans la Marche, aujourd'hui sous-préfecture du département de la Creuse. Turpion, frère de ce seigneur, fut évêque de Limoges en 898. Reynaud, vicomte d'Aubusson, fils et successeur de Ranulphe, est mentionné dans une charte de 934 ; il fut père de Ranulphe II, dit Tête de cheval, qui épousa Aynarde, fille du vicomte de Limoges. Reynaud V, vicomte d'Aubusson, surnommé le Lépreux, marié à Malabrune de Ventadour, se croisa en 1147 et fut longtemps retenu prisonnier en Terre Sainte. Le Père Anselme ne donne la filiation comme rigoureusement établie que depuis le fils de celui-ci, Guy, vicomte d'Aubusson, qui épousa Assalide, fille du vicomte de Comborn, et qui prit part aux croisades. Le nom et les armes de la maison d'Aubusson figurent aux Salles des Croisades du musée de Versailles. Reynaud VI, vicomte d'Aubusson, fils de Guy, prit part à l'expédition contre les Albigeois et mourut en 1249 ; il laissait plusieurs fils dont l'aîné, Guy, vicomte d'Aubusson, vivant en 1260, laissa un fils unique, Reynaud VII, vicomte d'Aubusson, qui, n'ayant point d'enfants, vendit au comte de la Marche sa vicomté d'Aubusson. Le château d'Aubusson fut plus tard démantelé par ordre de Richelieu ; il en subsiste des ruines. Ranulphe, fils puîné du vicomte Reynaud VI décédé en 1249, eut en partage la seigneurie de la Borne, épousa Seguine de

Pierrebuffière et continua la descendance. Il fut père de Guillaume d'Aubusson, Sgr de la Borne, et grand-père de Reynaud d'Aubusson, mort vers 1350, qui paraît le premier avec la qualification de Sgr de la Feuillade, près de Montbron, dans l'Angoumois. Jean d'Aubusson, Sgr de la Borne et de la Feuillade, décédé en 1420 laissa plusieurs fils dont trois, Jean, Sgr de la Borne, chambellan du Roi en 1447, Reynaud, Sgr du Monteil au Vicomte, et Guillaume, Sgr de la Feuillade, furent les auteurs de trois grandes branches. On lui attribue aussi pour fils, mais sans preuves bien certaines, un Guy d'Aubusson vivant en 1420 et en 1470 qui épousa Arsène Hélie, dame de Villac, et qui fut l'auteur d'une quatrième branche, la seule qui se soit perpétuée jusqu'à nos jours.

La branche aînée, dite des sgrs de la Borne, se partagea en deux rameaux qui s'éteignirent tous deux au XVIe siècle.

Reynaud d'Aubusson, auteur de la seconde branche, fut père d'Antoine d'Aubusson dont la descendance s'éteignit en 1507, d'Hugues, évêque de Tulle, décédé en 1454, de Louis, évêque de Tulle après son frère, de Guichard, successivement évêque de Couserans, de Cahors et de Carcassonne, décédé en 1497, et enfin de l'illustre cardinal Pierre d'Aubusson, grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, décédé en 1503, qui se couvrit de gloire en défendant l'île de Rhodes contre les Turcs en 1480 et qui mérita du Pape le surnom de Bouclier de la Chrétienté.

La troisième branche, celle des Sgrs de la Feuillade, fut particulièrement brillante. Elle avait pour chef au XVIIe siècle Georges d'Aubusson, comte de la Feuillade, sénéchal de la Haute et Basse-Marche, lieutenant des chevau-légers de la Reine Marie de Médicis. François d'Aubusson, comte de la Feuillade, fils du précédent, tué devant Castelnaudary en 1632, fut premier chambellan du duc d'Orléans et maréchal de camp. Celui-ci fut père de Léon, comte de la Feuillade, lieutenant général des armées du Roi, tué devant Lens en 1647, de Georges d'Aubusson, évêque de Metz, de Gabriel, tué au siège de Saint-Omer en 1638, de Paul, chevalier de Malte, tué au siège de Mardick en 1646, et enfin de François d'Aubusson, comte de la Feuillade, chevalier des ordres du Roi, Vice-Roi de Sicile, maréchal de France en 1675, décédé en 1691. Ce dernier avait été créé duc de Roannais, en Forez, et pair de France par lettres patentes d'avril 1667; en 1686 il échangea avec le Roi sa terre de Saint-Cyr, près de Versailles, contre la châtellenie royale de Felletin et autres terres importantes dans la Marche provenant de l'ancienne vicomté d'Aubusson. Son fils, Louis, vicomte d'Aubusson, duc de Roannais, plus connu sous le titre de duc de la Feuillade, pair de France, lieute-

nant général des armées du Roi en 1704, gouverneur du Dauphiné, maréchal de France en 1724, mourut l'année suivante sans laisser de postérité et fut le dernier représentant mâle de sa branche.

Le quatrième branche de la maison d'Aubusson, la seule qui se soit perpétuée jusqu'à nos jours, descend de Guy d'Aubusson qui épousa en 1420 Arsène Hélie, héritière de la sgrie de Villac, et que l'on croit avoir été un fils puîné de Jean d'Aubusson, Sgr de la Borne, décédé en 1420. Son fils, Gilles d'Aubusson, Sgr de Villac, épousa Françoise de Beaupoil qui lui apporta la sgrie de Castelnouvel et qui fit son testament le 11 mars 1522. La descendance de celui-ci se partagea en plusieurs rameaux qui furent maintenus dans leur noblesse le 4 février 1667 par jugement de M. de Montozon, subdélégué en Périgord de Pellot, intendant de la généralité de Bordeaux. L'aîné de ces rameaux recueillit après la mort du deuxième maréchal de la Feuillade un certain nombre de biens provenant de la branche de la Feuillade et s'éteignit avec Françoise d'Aubusson de la Feuillade qui épousa en 1752 le duc d'Harcourt et qui en laissa elle-même une fille unique mariée au duc de Mortemart. Le rameau de Castelnouvel avait pour chef au XVIIe siècle Hector d'Aubusson, maréchal de camp en 1651; son fils, Godefroy d'Aubusson, sgr de Castelnouvel, connu sous le titre de marquis de Saint-Paul, marié le 26 janvier 1661 à Anne de Chauveron, fut maintenu dans sa noblesse en 1667 par jugement de M. de Montozon. Deux sœurs, Ursule et Jeanne Agnès d'Aubusson de Castelnouvel furent admises à la maison royale de Saint-Cyr, l'une en 1694, l'autre en 1696. Leur frère, André-Joseph, connu sous le titre de marquis d'Aubusson, page de la grande écurie du Roi en 1693, lieutenant général des armées du Roi en 1734, décédé à Gaure en 1741, avait épousé en 1708 Jeanne de Vernou. Son fils, Pierre-Armand, marié en 1762 à Catherine Poussemotte de Graville, prit le titre de comte d'Aubusson de la Feuillade quand il fut devenu le chef de la famille. Il fut père de Pierre, comte d'Aubusson de la Feuillade, né en 1765, marié en 1791 à Anne de Barberie de Refuvieille, ambassadeur près du Roi Murat et chambellan de l'Impératrice sous le premier Empire, créé comte de l'empire par lettres du 31 janvier 1810, appelé par Louis-Philippe à la pairie de France en 1831, qui fut le dernier représentant mâle de sa maison et qui mourut en 1848, survivant à son fils unique et ne laissant que deux petites-filles. L'aînée de celles-ci épousa en 1840 le prince de Beauvau et mourut en 1862; la cadette, née en 1826, est madame la duchesse douairière de Bauffremont.

La maison d'Aubusson a fourni deux maréchaux de France, un cardinal, grand maître de Saint-Jean de Jérusalem, des archevêques

et des évêques, des officiers généraux, des ambassadeurs, des pairs de France, des gouverneurs de provinces, etc.

Principales alliances : de Turenne, de la Roche-Aymon, de Comborn, de Beaujeu, de la Rochefoucauld, de Ventadour 1332, de Gontaut 1451, de Pierrebuffière, Foucault de Saint-Germain 1464, de Chamborant, de Rochefort, de Vivonne, de Brachet, de Rochedragon, d'Estaing, de Bosredon, de Chalus, d'Aurelle, d'Arpajon, de Rochechouart 1473, de Scorrailles, de Dienne 1538, Pot de Rodes, Green de Saint-Marsault, Ajasson, de Beaupoil de Sainte-Aulaire 1650, Gouffier 1667, Phélyppeaux 1692, Chamillart 1701, d'Hébrard Saint-Sulpice 1494, de la Tour en Auvergne, de Beynac, de Losse, de Royère 1661, de Beaumont du Repaire 1690, Malet de la Jorie, de Chapt de Rastignac 1697, Bazin de Bezons 1727, d'Harcourt 1752, de Saint-Chamans 1635, de Montboissier 1670, de Boisse, du Pouget, de Nadaillac 1568, de la Trémoïlle, de Souillac, d'Abzac 1515, Gain de Linars 1532, de Lentilhac, de Corn 1593, d'Hautefort 1606, 1754, de Crussol-Montausier 1737, de Lévis 1821, Taillefer, de Vernou-Bonneuil, de Caulaincourt 1812, de Beauvau, de Bauffremont, etc.

AUCAIGNE de SAINTE-CROIX et d'ESCHEVANNES. Armes : *d'azur à un chevron d'or surmonté d'un croissant de même et accompagné en chef de deux canes d'argent et en point d'une montagne de six coupeaux enflammés de trois flammes, le tout d'argent.*

La famille Aucaigne est anciennement et honorablement connue dans la haute bourgeoisie de Bourgogne.

M. Prosper-François Aucaigne, dit Sainte-Croix, né en 1849 à Montillet, Saône-et-Loire, y demeurant, marié à Mlle d'Yvernois, a demandé le 12 juillet 1877 et a obtenu par décret du 5 janvier 1878 l'autorisation de joindre à son nom celui de : de Sainte-Croix qui appartenait à ses parents et sous lequel il avait toujours été connu. Il a depuis lors porté le titre de comte que l'on croit lui avoir été concédé par bref de S. S. Léon XIII.

Une autre branche de la famille Aucaigne se distingue par le surnom d'Eschevannes ; un représentant de cette branche a épousé en 1867 Mlle Vacher de Saint-Géran.

Principales alliances : d'Yvernois, Vacher de Saint-Géran, de Secondat de Montesquieu 1902, des Monstiers-Mérinville 1903, etc.

AUCAPITAINE. Armes : *d'argent à deux fasces de gueules.*

La famille Aucapitaine appartient à la noblesse du Berry. On en trouvera des généalogies dans Saint-Allais, dans les manuscrits connus sous le nom de Nouveau d'Hozier, etc.

Elle a eu pour auteur Jean Aucapitaine que l'on croit originaire d'Italie et qui, étant enseigne de cinquante porte-lances des ordonnances du roi Charles VII, donna de grandes preuves de sa valeur pendant la guerre contre les Anglais et particulièrement à la défense du château de Cluys; en récompense de ses services messire Guy de Chauvigny, seigneur du château de Cluys, lui donna à titre héréditaire l'office de maître des eaux et forêts de la terre de Cluys et maria son fils François par contrat du 29 novembre 1453 à Marguerite de Lestrade, fille du seigneur de la Cousse, d'une famille noble du Périgord encore existante. André Aucapitaine, fils du précédent, fut seigneur de Limanges, en Berry, et épousa le 9 janvier 1509 Gabrielle Bidaillon.

Louis Aucapitaine, sgr de Limanges, demeurant en la paroisse de Cluys, dans l'élection d'Yssoudun, marié d'abord en 1661 à Marguerite de Bridiers, puis à Elisabeth de Cluys, fut maintenu dans sa noblesse le 29 septembre 1667 par jugement rendu à Bourges de l'intendant Lambert d'Herbigny après avoir justifié sa filiation depuis 1453. Ses deux fils, François Aucapitaine, sgr de Limanges, né du premier lit, marié le 19 mars 1699 à Madeleine de Noblet, et Charles Aucapitaine, sgr de la Bernardière, né du deuxième lit, marié en 1720 à Marie des Ages, furent les auteurs de deux branches.

François Aucapitaine, sgr de Limanges, chef de la branche aînée, lieutenant dans le régiment royal de Berry en 1771, puis capitaine de grenadiers, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Issoudun. Il laissa un fils, Pierre-Arnaud Aucapitaine, qui était lieutenant d'infanterie sous Louis XVIII.

Louis Aucapitaine de la Bernardière, chef de la seconde branche, né en 1721, marié en 1751 à Claire de la Bruyère, obtint l'admission aux Écoles militaires de ses quatre fils : Pierre-Louis Aucapitaine de la Bernardière, né en 1753 à Vic-sur-Haut-Bois, Pierre Aucapitaine, Louis Aucapitaine, né en 1765, et Sylvain Aucapitaine, et de son neveu, autre Louis Aucapitaine. Pierre Aucapitaine épousa dans la suite Mlle d'Orsanne; deux de ses fils étaient officiers d'infanterie sous Louis XVIII.

Principales alliances : de Lestrade 1453, de Magnac 1635, de Bridiers 1661, de Noblet 1699, de Buchepot 1724, d'Orsanne.

AUCOURT (Barbier d'). Voyez Barbier d'Aucourt.

AUCOURT de PLANCY (Godard d'). Voyez Godard d'Aucourt de Plancy.

AUDEBARD de FÉRUSSAC (d'). Armes : *d'azur à trois fasces d'or accompagnées de trois croissants aussi d'or posés deux au-dessous de la première fasce et un au-desssous de la seconde.*

La famille DAUDEBARD OU D'AUDEBARD DE FÉRUSSAC appartient à la noblesse de l'Agenais. Elle ne peut établir sa filiation au delà de Bertrand Audebard qui épousa Isabeau de Laurens par contrat du 21 novembre 1585 et qui prend dans cet acte les qualifications d'écuyer et de Sgr de Férussac et de Savezes. Son petit-fils, noble Geoffroy d'Audebard, marié en 1655 à Isabelle de Mothes, fut connu le premier sous le titre de baron de Férussac. Il ne figure pas cependant au nombre des gentilshommes de sa région qui furent maintenus dans leurs noblesse lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV. Il laissa un fils, Joseph d'Audebard de Férussac, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel au régiment de Clermont-Prince cavalerie, qui, étant arrivé à un âge avancé, épousa en 1736 Marie-Anne du Lion. Ayant eu besoin de prouver sa noblesse pour l'admission aux Ecoles militaires de ses deux fils nés à Clarac, l'un en 1740, l'autre en 1745, et ne pouvant produire de jugement de maintenue de noblesse, il se fit accorder le 6 avril 1754 par six gentilshommes de l'Agenais un certificat attestant que ses ancêtres avaient toujours été considérés comme nobles; sur le vu de ce certificat il fut maintenu dans sa noblesse dès le 17 avril suivant par jugement rendu à Agen du subdélégué de l'intendant et obtint pour ses fils la faveur qu'il sollicitait.

François-Jacques d'Audebard de Férussac, Jacques-Auguste d'Audebard, baron de Férussac, et Bertrand d'Audebard, chevalier de Férussac, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Forez, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Bordeaux.

La famille d'Audebard de Férussac a fourni des savants distingués, un général de brigade (Louis-Joseph d'Audebard, baron de Férussac, décédé à Versailles à l'âge de 71 ans, le 24 avril 1872), etc.

Elle était représentée de nos jours par Bertrand-Amédée Daudebard, baron de Férussac, et par son fils, Louis-Hermann, marié à Paris en juin 1879 à Mlle Guillou.

Principales alliances : de Comarque 1639, d'Auzac de Campagnac 1646, d'Alès de la Tour 1762, de Mothes de Blanche, etc.

AUDEBERT DE NIEUIL. Armes : *d'azur à un sautoir d'or.*

La famille AUDEBERT appartient à la noblesse du Poitou. On a sur elle peu de renseignements et on n'en connaît pas de généalogie complète. Beauchet-Filleau énumère, mais sans pouvoir les relier entre eux, un grand nombre de ses membres dont le plus anciennement connu, Antoine Audebert, écuyer, Sgr de Laubuge, marié à Andrée Guyot, fit un acquêt au Vigean le 22 octobre 1462. Il fut

vraisemblablement père de noble homme messire Jourdain Audebert, mari de Jeanne du Château, qui rendit aveu de sa terre de Laubuge au Sgr du Vigean le 2 mai 1532 et qui assista le 8 octobre 1530 au contrat de mariage de son fils aîné, Antoine. Deux autres de ses fils, Jourdain et Jean Audebert de Laubuge, avaient été reçus en 1523 chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem et le second d'entre eux devint dans la suite grand prieur de Champagne. Louis Audebert, écuyer, Sgr du Lin et de Laubuge, fils d'Antoine, épousa le 10 juillet 1559 Renée du Breuil. Moïse Audebert, écuyer, sgr de Laubuge, fit partie du ban de la Basse-Marche en 1635. Philippe Audebert, chevalier, sgr de Laubuge, habitant de la paroisse du Vigean, mari de Madeleine Taveau, fut maintenu dans sa noblesse en juin 1662 par arrêt du Conseil d'État; il est peut-être le même personnage qu'un Philippe Audebert, écuyer, sgr de Laubuge, qui fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (Availles).

Louis Audebert, chevalier, sgr de Nieuil et de Voulême, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Poitiers.

La famille Audebert de Nieuil a fourni quatre chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem (deux en 1523, les deux autres en 1549 et 1558), des officiers, etc.

Elle n'est pas titrée.

Principales alliances : de la Broue de Vareilles 1779, de Puyguyon 1783, du Chalard, Taveau, de Blom.

Cette famille Audebert du Poitou avait vraisemblablement la même origine qu'une famille Audebert de la Vigerie, en Saintonge, qui portait les mêmes armoiries et dont les représentants furent maintenus dans leur noblesse en 1666 par jugement de M. d'Aguesseau, intendant de Limoges, et le 24 février 1698 par jugement de Bégon, intendant de La Rochelle.

AUDEBERT de la PINSONNIE.

La famille Audebert de la Pinsonnie appartient à la haute bourgeoisie du Limousin.

Principale alliance : de Vitrac de Vandières d'Abzac 1878.

AUDEMARD D'ALANÇON.

Famille de haute bourgeoisie.

Jean Audemard d'Alançon, décédé en 1882, exerça avec distinction à Avignon la profession de médecin. Son fils, Jean-Antoine, né en 1824 à Vaison (Vaucluse), contrôleur général de première classe de l'armée, chef des services administratifs au ministère de la Guerre, grand officier de la Légion d'honneur en 1885, décédé à Paris en 1897, fut

autorisé par décret du 11 septembre 1883 à joindre régulièrement à son nom celui de : d'Alançon.

On trouve que Jean Audemard, père, ci-devant marchand drapier à Nîmes, et Guillaume Audemard, conseiller du Roi, maire du lieu de Clavensac, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 (Nîmes). Le premier portait : *d'azur à une corbeille d'or garnie de fleurs de sinople et de roses de gueules.* — Le second portait : *de gueules à une rose d'argent, grenée d'or ; au chef cousu d'azur chargé de trois cloches d'or.* On ignore si la famille Audemard d'Alançon a des rapports de parenté avec ces personnages.

AUDÉRIC (d'). Armes : *d'or à un arbre de sinople, au lion de gueules s'appuyant contre ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.* — Aliàs : *écartelé aux 1 et 4 comme précédemment, aux 2 et 3 d'azur à un château à trois tours d'or, au lambel d'argent.*

La famille D'AUDÉRIC appartient à la noblesse du Languedoc. On en trouvera des généalogies très sommaires dans l'Armorial du Languedoc de M. de la Roque et dans les Documents généalogiques sur des familles du Rouergue de M. de Bonald. Le jugement de maintenue de noblesse rendu en sa faveur en 1668 en fait remonter la filiation suivie au 25 juin 1522, date à laquelle Dardé d'Audéric, écuyer, sgr de Savignac, fils de Déodat d'Audéric, écuyer, sgr de Savignac, et de Raymonde, épousa Bonne de Sainte-Colombe. Antérieurement à cette époque on trouve que Déodat d'Audéric, probablement le même que le précédent, et son frère Jean, tous deux seigneurs de Savignac, obtinrent le 13 avril 1472 une ordonnance du roi Louis XI dans laquelle sont rappelés les services militaires que leurs auteurs avaient rendus en même temps que les autres nobles du pays de Rouergue. D'après les généalogies mentionnées plus haut ces deux frères étaient fils d'Antoine d'Audéric et de Delphine de Casteras et petit-fils de Jean d'Audéric qui était dans les dernières années du XIVe siècle Sgr du château de Brusque, en Rouergue.

Jean d'Audéric, sgr de Savignac, fils de Dardé et de Bonne de Sainte-Colombe, fut gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi et lieutenant pour le Roi au gouvernement de Narbonne ; il épousa le 4 février 1556 Marie d'Alcoynes qui lui apporta les Sgries de Lastours, de Moujan et du Villar de Laurède et en laissa trois fils dont le plus jeune, Charles, fut admis dans l'ordre de Malte en 1591 et dont les deux aînés, François et Gabriel, furent les auteurs de deux branches.

La branche aînée, aujourd'hui éteinte, alla se fixer en Bigorre, y

posséda la seigneurie de Bazillac et fut maintenue dans sa noblesse le 1er juin 1667 par jugement de Pellot, intendant de Bordeaux.

Gabriel d'Audéric d'Alcoynes, Sgr de Lastours et du Villar de Laurède, auteur de la branche cadette, épousa le 24 juin 1614 Louise de Chambert de Bizanet ; il en laissa trois fils, François, Sgr des mêmes terres, marié le 5 février 1654 à Louise d'Adhémar, Charles et Sébastien, chevalier de Malte en 1647, tous trois domiciliés à Narbonne, qui furent simultanément maintenus dans leur noblesse le 10 décembre 1668 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc. Charles d'Audéric, Sgr de Lastours, arrière-petit-fils de François, marié en 1776 à Mlle de Bonne, siéga la même année aux États généraux du Languedoc comme envoyé de la baronnie de Lanta. Ce personnage, le premier de sa famille qui ait été connu sous le titre de comte, n'eut qu'un fils qui mourut sans enfants et ce fut son frère puîné, François d'Audéric, marié à Mlle Morel, qui continua la descendance. Celui-ci fut père de François, comte d'Audéric, préfet des Basses-Alpes, puis de la Vendée, qui épousa vers 1820 Mlle de Villeneuve-Lévis et arrière-grand-père du chef actuel de la famille marié en 1901 à Mlle Eugénie Rivière.

Noël d'Audéric de Lastours, grand archidiacre de l'église de Narbonne, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues dans cette ville comme administrateur des biens des enfants de Joseph d'Audéric, cosgr de Gazaigne, et des enfants de noble Hercule, marquis d'Audéric.

Principales alliances : d'Adhémar, 1654, de Boyer de Sorgues 1699, de Bonne 1776, Brunet de Villeneuve-Lévis, de Martrin-Donos, de Raymond de Lasbordes.

AUDIBERT de LUSSAN (d'). Armes : *d'or à un lion de gueules.* — Aliàs : *de gueules à un lion passant d'or.* — Couronne : *de Marquis,* — Supports : *deux lions d'or.*

La famille d'Audibert de Lussan appartient à la noblesse du Languedoc où elle a occupé un rang très distingué. Elle ne paraît pas cependant avoir une origine très reculée et la Chesnaye des Bois, Saint-Allais et les autres généalogistes qui ont écrit son histoire n'en font aucune mention antérieurement à Jacques d'Audibert, Sgr de Lussan, au diocèse d'Uzès, qui fit une remission de lots le 21 mai 1477, qui dénombra au Roi le 16 avril 1504 sa terre et son château de Lussan et qui fit son testament le 12 janvier 1514. On ignore le nom de la femme de ce personnage ; mais on sait qu'il fut père de Pierre d'Audibert, Sgr de Lussan, qui épousa Claude de Laudun et qui fit son testament en 1524, et grand-père de Gaspard d'Audibert,

Sgr de Lussan, qui fit son testament le 29 août 1555 avant de partir pour l'armée d'Italie. Celui-ci laissa deux fils, Gabriel-Alexandre d'Audibert, Sgr de Lussan et de Valrose, capitaine de chevau-légers en 1574, marié le 11 novembre 1558 à Gabrielle de Budos, fille du baron de Portes, et Simon d'Audibert de Lussan, marié à Claude de Mirman, qui furent les auteurs de deux grandes branches. Les représentants de ces deux branches furent maintenus dans leur noblesse le 29 novembre 1668 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc.

Gabriel-Alexandre, auteur de la branche aînée, laissa trois fils dont les deux plus jeunes, Jean et Adam, furent reçus en 1582 et 1584 chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Leur frère aîné, Charles d'Audibert, Sgr de Lussan, épousa le 10 janvier 1588 Marguerite d'Albert de Saint-André, dernière représentante d'une branche de la famille alors assez obscure qui devait devenir peu après celle des ducs de Luynes, de Chevreuse et de Chaulnes ; son fils, Jacques d'Audibert, Sgr de Lussan, marié le 20 juillet 1628 à Jeanne de Beauvoir du Roure, maréchal de camp en 1655, obtint par lettres patentes d'octobre 1645 l'érection en comté de sa seigneurie de Lussan. Cette branche aînée de la famille d'Audibert de Lussan s'éteignit avec le fils de celui-ci, Jean d'Audibert, comte de Lussan, gentilhomme de la chambre du Prince de Condé, chevalier des ordres du Roi en 1688, qui mourut en 1712 ; il laissait une fille unique, héritière du comté de Lussan, qui épousa d'abord Henri Fitz-James, duc d'Albermale, fils naturel du Roi d'Angleterre Jacques II, puis en 1707 Jean Drummond, duc de Melfort.

Simon d'Audibert, auteur de la seconde branche, fit son testament le 28 février 1621 ; il laissa deux fils, Charles d'Audibert, Sgr de la Pise, au diocèse d'Uzès, et Louis d'Audibert, Sgr de Massilian, de la Roche-Chéri et de Saint-Pons, maréchal de camp en 1655, marié en 1643 à Marie du Pont, qui furent les auteurs de deux rameaux. L'aîné de ces rameaux s'est perpétué obscurément jusqu'à nos jours ; son chef connu sous le titre de comte d'Audibert de Lussan est fixé en Algérie. Le rameau cadet s'est éteint avec trois frères : Charles-Joachim, comte d'Audibert de Lussan, lieutenant-général des armées du Roi en 1748, premier gentilhomme de la chambre du comte de Charolais, décédé en 1761, Jacques-Louis, archevêque de Bordeaux en 1744, et Alexandre-Louis, chevalier de Malte en 1719.

Principales alliances : de Budos-Portes 1558, Bérard de Montalet 1576, d'Albert 1588, de Castillon-Saint-Victor 1623, de Beauvoir du Roure 1628, de Fitz-James 1700, Drummond de Melfort 1707, de la Fare 1612, etc.

AUDIBERT de la VILLASSE. Armes : *d'azur à un lion d'or surmonté de deux croissants d'argent.*

La famille d'Audibert de la Villasse, fixée en Bretagne depuis le règne de Louis XVI, est originaire du Comtat Venaisin et a eu pour auteur Raymond Audibert qui fut nommé en 1589 conseiller au Parlement d'Orange.

Raymond Audibert, d'Avignon, fut reçu en 1612 docteur en droit civil de l'Université d'Avignon. Dominique Audibert, d'Aubignan, pourvu du même grade le 17 février 1661, épousa la même année Louise Baldoni et devint dans la suite Sgr de la Villasse. Son fils, Claude-Dominique d'Audibert de la Villasse, de Carpentras, reçu le 1er septembre 1685 docteur en droit civil de l'Université d'Avignon, épousa en 1706 Jeanne de Cheylus et fut nommé en 1712 deuxième consul de Carpentras.

La famille Audibert de la Villasse n'est pas titrée. Elle a fourni des officiers.

Principale alliance : Huchet de Cintré.

AUDIBERT-CAILLE du BOURGUET (d'). Armes : *d'azur à une colombe d'argent perchée sur un rocher de même mouvant d'une mer de sinople, au chef d'or chargé de trois étoiles de gueules.*

La famille d'Audibert-Caille est originaire de le petite ville de Bargemont en Provence, d'où elle vint au cours du XVIIe siècle se fixer à Draguignan. Bien qu'on ne lui connaisse pas de principe d'anoblissement et qu'elle n'ait jamais été l'objet d'un jugement de maintenue de noblesse ses membres commencèrent dès la seconde moitié du XVIIe siècle à porter les qualifications nobiliaires. Antoine d'Audibert-Caille, de la ville de Draguignan, prend la qualification d'écuyer dans son testament daté du 25 novembre 1660. Son fils, noble Louis d'Audibert-Caille, marié en 1696 à Madeleine de Pierragues, fut père de Jacques-Emmanuel d'Audibert-Caille, baptisé le 20 octobre 1697, qui fut avocat au Parlement de Provence, et aïeul de François Daudibert-Caille, sieur du Bourguet, né en 1729, garde du corps du Roi en 1759, premier consul de la communauté de Draguignan, capitaine par brevet de 1771, chevalier de Saint-Louis, qui prit la qualification d'écuyer dans son contrat de mariage en 1769, rendit hommage au Roi en 1776 et prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Draguignan. Ce dernier personnage paraît avoir été le même qu'un François d'Audibert-Caille, sieur du Bourguet, reçu en 1776 conseiller auditeur en la Chambre des comptes de Provence. La famille d'Audibert-Caille avait sollicité en 1784 l'admission d'un de ses membres aux Écoles militaires ; mais cette faveur lui fut

refusée, sa situation nobiliaire n'ayant point paru suffisamment établie (consulter les manuscrits de Chérin).

La famille d'Audibert-Caille du Bourguet n'est pas titrée.

Principale alliance : de Giraud d'Agay.

Il a existé en Provence une autre famille d'Audibert qui portait pour armes : *d'argent à un chêne de sinople entrelacé, glanté de même, à la bordure dentelée de gueules; au chef de gueules chargé d'un cœur accosté de deux étoiles le tout d'or.* Artefeuil en fait remonter la filiation à noble Raymond Audibert, écuyer, qui fit son testament le 20 avril 1529 devant Claude Gautier, notaire à Aix. Son descendant Henri d'Audibert, écuyer, marié à Marie-Anne de Félix, acheta en 1689 la Sgrie de Ramatuelle; il fut père de François d'Audibert, Sgr de Ramatuelle, qui épousa en 1703 Rose Perrin, fille d'un secrétaire du Roi, et qui fut maintenu dans sa noblesse le 25 mars 1705 par arrêt de M. le Bret, intendant de Provence. La famille d'Audibert de Ramatuelle comptait encore des représentants sous Louis XVI.

AUDIFFRET (d') et AUDIFFREDY de SAINT-QUENTIN. Armes : *d'or à un chevron d'azur chargé de cinq étoiles d'or, accompagné en pointe d'une montagne de trois coupeaux de sable, celui du milieu surmonté d'un faucon du même, la tête contournée et la patte dextre levée, à la bordure componée d'or et de sable de huit pièces.* — Couronne : *de Comte, surmontée d'un fer de flèche d'or.* — Supports : *deux faucons.* — L'écu *de forme ovale, orné de branches de laurier et d'olivier de sinople.* — La branche des ducs d'Audiffret-Pasquier écartèle ses armes de celles de la famille Pasquier : *de gueules au chevron d'or accompagné en chef de deux croissants d'argent et en pointe d'un buste de licorne de même*, les timbre d'une couronne *ducale* et les enveloppe *du manteau de pair de France.*

La maison d'Audiffret a eu pour berceau la vallée de Barcelonnette, sur les confins du Dauphiné et de la Haute-Provence. Les anciens nobiliaires de Provence en font remonter la filiation à noble Marcellin Audifret, mari de Sybille de Mayronis, qui obtint le 1er mai 1455 du Pape Nicolas V une bulle l'autorisant à se faire absoudre de tout cas encouru, pour avoir contribué, conjointement avec ses deux fils, Honoré et Pierre Audifret, à faire défendre la religion catholique dans le royaume de Chypre. Le nom de la famille Audiffret est connu dans cette région dès une époque bien antérieure; un jugement du Sénat de Turin rendu le 13 janvier 1775 à la requête du comte Pierre Audiffredi de Mortiliengo, en fait remonter la filiation à Constantin Audifret, grand-père de Marcellin, qui vivait en

1390 et qui fut capitaine général des milices de la vallée de Barcelonnette. Badier, continuateur de la Chesnaye des Bois, fait même remonter la filiation, mais sans aucune preuve à l'appui, à noble et puissant homme Jean d'Audiffret qui est ainsi désigné dans un acte de donation de 1240 et qui aurait été le grand-père de Constantin Audifret. D'après Saint-Allais ce Jean d'Audiffret aurait été lui-même fils de Thomas d'Audiffret, chevalier ès lois, juge du palais de Thomas II, comte de Savoie en 1225.

On a inscrit aux Salles des Croisades du musée de Versailles le nom et les armes de Jean Audiffret, un des gentilshommes auxquels Amédée, comte de Savoie, aurait donné procuration en 1250 pour toucher le complément de la dot de sa femme et en employer l'argent à payer les gages des chevaliers qui servaient à ses frais en Palestine.

Les diverses généalogies de la famille d'Audiffret ont été l'objet de vives critiques ; on a remarqué qu'elle n'avait jamais possédé ni fiefs, ni terres nobles avant les dernières années du XVIIe siècle ; on a remarqué aussi que plusieurs de ses membres avaient été réduits à diverses périodes aux situations les plus humbles, même à celle de marchand ambulant, et on a souvent conclu de toutes ces circonstances que la famille actuelle d'Audiffret était différente de celle des anciens Audiffret ou Audiffredi. On aurait dû tenir compte de la situation toute spéciale de la vallée de Barcelonnette où les privilèges nobiliaires furent abolis en plein moyen âge et où la noblesse se trouva ainsi d'abord ruinée, puis confondue avec la bourgeoisie dont rien ne la distinguait plus. La famille d'Audiffret partagea le sort de presque toute la noblesse de la contrée et il est incontestable que plusieurs de ses branches eurent à subir les vicissitudes de la fortune. Barcilon, d'ordinaire si sévère, affirme qu'au XVe siècle elle était comprise au nombre des familles les plus nobles de sa région.

On peut considérer la filiation de la famille d'Audiffret comme à peu près établie depuis Constantin Audifret, mentionné plus haut, qui était en 1390 gouverneur du fort Jauzier. Il fut père de Jean-François Audiffret qui lui succéda dans le gouvernement du fort Jauzier et qui fit son testament en 1446 et probablement aussi d'André d'Audiffret, évêque de Sisteron en 1420, décédé en 1442. Marcellin Audiffret, fils de Jean-François, fut admis en 1463 dans l'ordre du Croissant réservé à la seule noblesse ; il fit son testament le 29 décembre 1485, mourut le 15 janvier 1486 et fut inhumé dans l'église des Bénédictins de Faucon. Son fils aîné, Honoré, mourut sans alliance en 1522 ; le puîné, Pierre, chevalier de l'ordre du Croissant, marié en 1487 à Antoinette de Barralier, prit du service en Espagne, fut nommé gouverneur de la ville de Lérida par lettres patentes du

20 janvier 1516 et fit son testament le 13 novembre 1523. Ce Pierre Audiffret laissa un très grand nombre d'enfants qui après sa mort se répandirent dans la Provence et le Piémont pour y rétablir leur fortune. Quatre de ses fils, Martin, Marcellin, Guillaume et Jean-Gaspard d'Audiffret, furent les auteurs des quatre grandes branches principales de la famille.

Martin d'Audiffret, auteur de la branche aînée, hérita des biens que sa famille possédait dans la vallée de Barcelonnette et fut gouverneur du fort Jauzier comme l'avaient été ses ancêtres ; il épousa le 12 mai 1533 Catherine Tirani, fit son testament le 17 août 1564 et laissa lui-même trois fils, Jean, Pierre et Nicolas, qui furent les auteurs des trois rameaux de la branche aînée.

Jean d'Audiffret, auteur du rameau aîné, fut capitaine de toutes les milices de la vallée de Barcelonnette et fit son testament le 12 juillet 1592. Son descendant, Jean-Jacques d'Audiffret, né en 1656, directeur général des gabelles et conseiller d'État du royaume de Sardaigne en 1722, acquit en Piémont la seigneurie de Mortiliengo et en obtint l'érection en comté. Son fils, Pierre Audiffret ou Audiffredi, comte de Mortiliengo, marié en 1722 à Suzanne de Conti, fille d'un président du Sénat de Turin, se fit accorder le 13 janvier 1775 par le Sénat de Turin un jugement qui établissait la filiation de sa famille depuis Constantin Audiffret, vivant en 1390. Ce rameau piémontais de la famille d'Audiffret comptait encore des représentants dans les dernières années du XVIIIe siècle.

Pierre d'Audiffret, auteur du second rameau de la branche aînée, épousa le 18 juin 1577 Antoinette de Fortoul et fut père de Pierre Audiffret qui épousa en 1615 Esprite Brun. Ce rameau, fixé dans la petite ville de Saint-Paul-Trois-Châteaux, en Dauphiné, a toujours été fort obscur et ses membres, réduits à une situation relativement modeste, s'abstinrent pendant plusieurs générations de porter les qualifications nobiliaires. L'un d'eux, Esprit Audiffret, avocat en parlement, maire perpétuel de Saint-Paul en 1700, lieutenant général de police au bailliage de cette ville, décédé sans postérité le 14 janvier 1740, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (Montélimart). Son neveu, Paul Audiffret, docteur en médecine, lieutenant général de police au bailliage de Saint-Paul-Trois-Châteaux, décédé dans cette ville en 1757, fut grand-père d'Alexis d'Audiffret ou d'Audiffred, né à Saint-Paul en 1784, maire de cette ville, qui fut confirmé dans sa noblesse par lettres patentes du 21 mars 1824. Celui-ci a été père de Gaston-Laurent d'Audiffret, commis principal des douanes, qui est décédé à Charenton en 1892 laissant plusieurs enfants de son mariage en 1859 avec Mlle de Fortis.

Nicolas d'Audiffret, auteur du troisième rameau de la branche aînée, aujourd'hui le plus en vue, fut lieutenant des gardes-côtes, puis enseigne des vaisseaux du Roi ; son fils, Roman Audiffret, vint se fixer à Montpellier et se maria dans cette ville le 7 juin 1598. On ne voit pas que ce rameau ait été maintenu dans sa noblesse lors de la grande recherche du XVIIe siècle. Son chef, Hugues Audifret, marié en 1671 à Marguerite Blaquières, fut nommé en 1681 conseiller correcteur en la Chambre des comptes de Montpellier. Jean-Louis Audifret, fils du précédent, fut nommé en 1705 conseiller maître en ladite Chambre ; il épousa le 5 février 1706 Marie-Anne de Vissec de Latude et fut père de Jean-François-Hugues, connu sous le titre de comte d'Audiffret, chevalier de Saint-Louis, commandant du Briançonnais, qui revint se fixer en Dauphiné et qui mourut en 1785 en son château de Passins, près de la Tour-du-Pin. Louis-François d'Audiffret, fils de ce dernier, marié en 1786 à Mlle le Sénéchal, fut connu sous le titre de marquis d'Audiffret et mourut en 1825 laissant lui-même deux fils, Charles-Gaston, né en 1787, et Florimond-Louis, né en 1789. Charles-Gaston, marquis d'Audiffret, l'aîné de ces deux frères, marié en 1823 à Mlle Portal, fille du ministre de la Marine, fut président de la Cour des Comptes en 1829, pair de France en 1837, sénateur en 1852, grand-croix de la Légion d'honneur en 1869 et mourut en 1878 laissant un fils, né en 1827, qui a laissé lui-même une nombreuse postérité. Florimond-Louis, comte d'Audiffret, frère du précédent, épousa en 1820 Zoé Pasquier, nièce du duc Pasquier, chancelier de France ; leur fils, Gaston, comte d'Audiffret, né en 1823, ayant été adopté par le chancelier Pasquier, fut substitué à son titre de duc par ordonnance du 16 décembre 1844, fut confirmé dans la possession du titre de duc d'Audiffret-Pasquier par décret impérial du 2 janvier 1863, fut admis à l'Académie française en 1878, joua un rôle politique important et fut président du Sénat en 1876.

Marcellin d'Audiffret, auteur de la seconde branche, épousa Marie-Thérèse de Capizucchi et mourut avant le 21 décembre 1539 ; sa descendance se partagea en un certain nombre de rameaux qui se répandirent dans la vallée de Barcelonnette, le comté de Nice et le Piémont et dont plusieurs subsistaient à la fin du XVIIIe siècle.

Guillaume Audifret ou d'Audiffret, auteur de la troisième branche vint se fixer à Marseille, y acquit dans le commerce une grosse fortune et fut appelé en 1578 aux fonctions de troisième consul de cette ville, réservées d'ordinaire à la bourgeoisie ; il fit son testament en 1558. Son petit-fils, Louis d'Audiffret, consul de Marseille en 1634, fut père d'Etienne d'Audiffret, premier juge de commerce de Marseille en 1658, et grand-père de Jérôme d'Audiffret, conseiller du

Roi, lieutenant général civil et criminel en la marine marchande et amirauté des mers du Levant, de la ville de Marseille, qui fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Celui-ci, marié en 1678 à Marguerite de Foresta, avait acquis la seigneurie de Gréoux dont il obtint l'érection en marquisat par lettres patentes de septembre 1702 ; il mourut sans postérité, survivant à son fils, Jean-Paul d'Audiffret, dont il avait obtenu en 1698 l'admission parmi les pages de la Grande Écurie du Roi. Cette branche s'éteignit avec son neveu, Jean-Baptiste d'Audiffret, né en 1714, qui recueillit le marquisat de Gréoux et dont la fille, Marie-Thérèse, reçue en 1752 chanoinesse du chapitre de Neuville, près de Lyon, se maria plus tard à un membre de la famille d'Albertas. Barcilon constate que cette branche, malgré sa fortune et les charges dont ses membres furent revêtus, ne recouvrit jamais régulièrement la noblesse qu'elle avait perdue par suite de la dérogeance de son auteur.

Jean-Gaspard d'Audiffret, auteur de la quatrième branche, alla se fixer à Manosque et y exerça la profession de marchand. Il se maria à Aix le 18 mai 1528 à Mathième Nicolle et laissa plusieurs fils dont deux, Jean et André, furent les auteurs de deux grands rameaux.

Jean Audiffret, auteur du premier rameau de la quatrième branche, demeura à Manosque et s'y maria avec Jeanne de Sigaud. Il laissa lui-même deux fils, Pierre d'Audiffret marié d'abord en 1594 à Marguerite de Sébastiane, puis à Madeleine de Rodulphe, et Jean Audiffret, marié en 1598 à Françoise de Tributiis. Jean-Antoine et François d'Audiffret, fils de l'aîné de ces deux frères, et leur cousin germain, noble Antoine Audiffred, fils de Jean, furent maintenus dans leur noblesse le 10 avril 1669 par jugement des commissaires du Roi chargés de la recherche des faux nobles en Provence après avoir prouvé leur filiation depuis 1528. La descendance de Jean-Antoine subsistait à Lyon à la fin du XVIIIe siècle. Son cousin germain, Antoine, fut père de M. Pierre Audifredi, de la ville de Manosque, qui épousa le 23 juin 1660 Marie-Thérèse de Rian, qui acquit la seigneurie de Beauchamps, près de Forcalquier, et qui fut pourvu de la charge de secrétaire du Roi près le Parlement d'Aix. Messire Etienne d'Audiffred, Sgr de Beauchamps, fils du précédent, fut gouverneur pour le Roi de la ville de Manosque, épousa le 22 septembre 1698 Raymonde de la Boulie et fut maintenu dans sa noblesse le 6 août 1710 par jugement de le Bret, intendant de Provence. Philippe-Scipion d'Audifret de Beauchamps, un des petits-fils du précédent, décédé plus tard sans alliance, fut admis en 1745 parmi les pages de la petite écurie du Roi ; son neveu, Jean-Louis d'Audiffret, né à Manosque en 1766, fut promu en 1784 au grade de sous-lieute-

nant après avoir fait devant Chérin les preuves de noblesse prescrites. On croit que ce rameau dont on trouvera une généalogie dans les manuscrits de Chérin compte encore des représentants.

André Audifret ou Audifredi, auteur du second rameau de la quatrième branche, épousa à Lambesc le 5 septembre 1574 Catherine Arquier. Son arrière-petit-fils, Arnaud Audifredi, écuyer, capitaine des vaisseaux du Roi, vint se fixer dans l'île d'Oléron, y épousa le 8 novembre 1691 Madeleine de Bourges et fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (La Rochelle). Il laissa deux fils : Joseph-Arnaud Audifredy, qui se fixa à la Martinique par son mariage avec Marie Champion de Vaucourtois et qui fit en 1741 enregistrer ses titres de noblesse au Conseil Supérieur de l'Ile, et Jacques-Alexandre d'Audiffredi, chevalier de Saint-Louis, qui se fixa à la Guyane et qui s'y maria le 1er juillet 1731 à Elisabeth Leroux. La descendance de ces deux frères se perpétua aux colonies sous le nom d'Audiffredy. Alexandre d'Audiffredy de Saint-Quentin, un des petits-fils de Joseph-Arnaud, épousa à la Martinique dans les dernières années du XVIIIe siècle Catherine Desvergers de Sannois, proche parente de l'impératrice Joséphine, et en eut un fils né en 1800.

Divers représentants de la famille d'Audiffret prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Marseille et à Forcalquier.

C'est à la famille d'Audiffret qu'appartenait la mère de l'illustre prédicateur Fléchier. Elle a encore fourni des évêques, de nombreux officiers, des gouverneurs de places fortes, un général de la congrégation des Pères de la Doctrine chrétienne, etc.

Principales alliances : de Caire de Lauzet 1655, Croti-Impériale, de Fortis, d'Hugues 1637, de Vissec de Latude 1706, Portal 1823, Pasquier 1820, de Coral, du Maisniel, de Lesguern, de Vassinhac d'Imécourt, de Néverlée, de Foresta 1674, de Bausset, d'Albertas, de Castellane, de Sebastiane, Desvergers de Sannois, de Brunet, de Montgrand, Bourguignon de la Mure, etc.

AUDIGIER (d'). Armes : *d'azur à un rocher d'or accosté de deux merlettes de même ; au chef d'argent chargé d'un croissant d'azur accosté de deux étoiles de gueules.* — Devise : *Avorum non moritura virtus.*

La famille d'Audigier est anciennement connue en Vivarais. M. de la Roque qui en a donné une généalogie dans son Armorial de la Noblesse du Languedoc la croit originaire de la petite ville de Saint-Paul-Trois-Châteaux, en Dauphiné. Il en fait remonter la filiation à Antoine d'Audigier dont le fils, Jacques d'Audigier, écuyer, du lieu et paroisse de Saint-Germain, au mandement de Vogué, en bas

Vivarais, épousa Gabrielle de Lacheysserie par contrat du 15 juin 1580. Celui-ci fut père de Simon d'Audigier qui épousa le 10 février 1610 Claude de Ville, grand-père d'Alexandre d'Audigier, bachelier en droit, qui fut capitaine châtelain de Saint-Fortunat, bisaïeul d'Henri d'Audigier, docteur et avocat, juge de Gluyras, Saint-Fortunat, Bavas et autres localités, qui assista en cette qualité aux États particuliers du Vivarais tenus à Tournon en 1679, et trisaïeul d'Alexandre d'Audigier qui épousa le 25 janvier 1711 Geneviève Ferratier. La situation nobiliaire de ces divers personnages paraît avoir été assez douteuse et on ne voit pas qu'ils aient jamais été l'objet d'un jugement de maintenue de noblesse. La famille d'Audigier s'agrégea définitivement à la noblesse au cours du XVIIIe siècle sans avoir, semble-t-il, de principe d'anoblissement bien régulier et son chef, Alexandre d'Audigier, marié en 1789 à Anne de Meyssonnier de Châteauvieux, prit part cette même année aux assemblées de la noblesse tenues à Villeneuve-de-Berg. Il mourut en 1838 laissant plusieurs fils. L'un d'eux, François-Henri, marié en 1827 à Mlle Gerbier, en a laissé, entre autres enfants, Henri d'Audigier, né à Paris en 1828, élève de l'école normale supérieure, littérateur de mérite, décédé à Bourg-Saint-Andéol en 1872.

Il a existé en Auvergne une famille Audigier qui portait pour armes : *d'azur à l'aigle d'argent surmontée d'un croissant de même.* Elle était originaire de la petite ville de Vic et de très ancienne bourgeoisie. Elle compte parmi ses membres Jacques Audigier, né à Clermont en 1619, qui fut l'auteur d'une Histoire manuscrite d'Auvergne, et son fils Pierre Audigier, chanoine de la cathédrale de Clermont-Ferrand, décédé en 1744, qui continua le travail commencé par son père.

AUDIGNIES (Hennet d'). Voyez HENNET D'AUDIGNIES.

AUDONNET (d'). Armes : *de gueules à un lion d'or chargé de quatre fasces ondées de même.*

La famille D'AUDONNET appartient à la noblesse du Languedoc. Elle a eu pour auteur Jean Audonnet, bourgeois de Toulouse, qui fut capitoul de cette ville en 1572 et 1579 et qui fut anobli par ces fonctions. Son fils, Guillaume d'Audonnet, sgr de la Fage, marié le 12 mars 1605 à Isabeau de Bonnefoy, en laissa quatre fils, Jacques, Jean, Pierre l'aîné et Pierre le plus jeune, qui furent maintenus dans leur noblesse le 3 janvier 1670 en vertu du capitoulat de leur grand-père par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc. Jean-Bernard d'Audonnet, petit-fils de Pierre l'aîné, marié en 1755 à Thérèse de

Négret, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Toulouse. Cette branche paraît être aujourd'hui éteinte.

La famille d'Audonnet est aujourd'hui représentée par une branche dont le point de jonction avec la souche n'a pu être exactement établi. Cette branche descend de Pierre d'Audonnet qui avait épousé dans les premières années du XVIIIe siècle Catherine de Figard. Il fut père de Jean-Antoine d'Audonnet qui portait la qualification d'écuyer et qui épousa le 2 septembre 1749 Catherine de Cathalany et grand-père de Jean-Baptiste d'Audonnet, marié le 23 décembre 1784 à Marie-Anne Pelissier, qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Castelnaudary. Les descendants de celui-ci ont été autorisés le 18 mars 1859, par jugement du tribunal de première instance de Toulouse, à faire rectifier les actes de l'état-civil dans lesquels leur nom avait été orthographié : Daudonnet.

AUDRAS DE BÉOST. Armes : *d'azur à une croix ancrée d'or cantonnée de quatre grenades de même.*

Il a existé plusieurs familles Audras qui ont occupé un rang distingué en Lyonnais. L'une d'elles, aujourd'hui éteinte, portait pour armes : *écartelé aux 1 et 4 d'azur à trois poissons d'or en pal, aux 2 et 3 de gueules à la tour d'argent*, et avait été anoblie en 1771 par l'échevinage de Lyon.

La famille Audras de Béost qui donne lieu à cette notice est connue dès le XVIe siècle dans la haute bourgeoisie de sa région. Elle tire sa noblesse des charges que ses membres ont exercées au Parlement de Dombes au cours du XVIIIe siècle. Jean Audras fut reçu en 1741 conseiller de S. A. Sérénissime et substitut du procureur général près le Parlement de Dombes. Jérôme Audras fut reçu en 1767 conseiller au même Parlement; il acheta le 7 novembre 1785 de la famille Caze la terre et seigneurie de Béost, en Bresse, dont ses descendants ont gardé le nom et dont les seigneurs étaient connus depuis les premières années du XVIIe siècle sous le titre de barons. Jérôme Audras, écuyer, sgr de la baronnie de Béost, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse de Bresse.

Charles-Ferdinand Audras de Béost a été confirmé le 16 août 1860 par décret de Napoléon III dans la possession du titre de baron de Béost.

La famille Audras de Béost a fourni des conseillers généraux de l'Ain et de Saône-et-Loire.

Elle est aujourd'hui près de s'éteindre, son dernier rejeton, Jean-Henri Audras, baron de Béost, n'ayant eu que des filles de son mariage avec Mlle Henry des Tournelles.

Principales alliances : Bernard de Sennecey, Cellard du Sordet, de Clavière, de la Tessonnière, Regnauld de Bellescize, de Boisset, Henry des Tournelles, Fréteau de Pény 1892, Pavin de la Farge 1893, etc.

La terre de Béost avait été le berceau d'une vieille famille féodale qui n'avait jamais eu d'autre nom que celui de Béost, qui portait pour armoiries : *d'or à trois croix ancrées de gueules* et qui s'éteignit avec Béatrix, dame de Béost, mariée vers 1360 à Odon de Marmont.

AUDREN de KERDREL. Armes : *de gueules à trois tours couvertes d'or, maçonnées de sable.* — Devise : *Tour à tour.*

La famille Audren de Kerdrel appartient à l'ancienne noblesse chevaleresque du pays de Léon, en Bretagne, où elle a possédé de toute ancienneté la terre seigneuriale de Kerdrel dans la paroisse de Lannilis. On a tout lieu de supposer, sans en avoir toutefois la preuve, qu'elle a eu dans le passé une origine commune avec une famille Audren qui appartenait au moyen âge à la noblesse des diocèses de Vannes et de Saint-Malo, qui a possédé, entre autres biens, les seigneuries du Restou, dans la paroisse du Merlevenez, de la Villechevrier, dans la paroisse de Sérent, et de Maleville, dans la paroisse de Ploërmel, et qui portait pour armes : *d'azur à trois têtes de lévrier d'argent, deux et une.* Cette dernière famille avait pour premiers auteurs connus Eudes Audren, chevalier, qui fit en 1251 une donation à l'abbaye de Bonrepos, dans la paroisse de Silfiac, et Guillemet Audren qui rendit hommage au vicomte de Rohan en 1396 ; elle figure de 1425 à 1536 aux réformations et montres de la noblesse des diocèses de Vannes et de Saint-Malo, produisit un député de Ploërmel aux Etats de Rennes en 1590 et s'éteignit peu de temps après.

Raoul Audren se croisa en 1248 d'après un titre de la collection Courtois ; le nom de ce personnage a été inscrit aux Salles des Croisades du musée de Versailles avec les armes de la famille Audren de Kerdrel bien que l'on ne sache pas exactement à quelle famille Audren il appartenait et bien que l'authenticité des titres de la collection Courtois ait été sérieusement contestée.

On suppose que l'on doit rattacher à la famille Audren de Kerdrel un Jean Audren qui est cité en 1305 dans le testament de Jean II, duc de Bretagne, un Olivier Audren, archer, qui parut en 1256 dans une montre de Jean de Tournemine, à Landivisiau, et un Guillou Audren qui assista en 1382 à la prise de Châteaulin ; mais la filiation n'est nettement établie que depuis Yvon Audren qui épousa Catherine Gourio dans les dernières années du XIVe siècle. Ce personnage laissa deux fils, Olivier Audren, sgr de Kerdrel, et Prigent Audren,

qui épousèrent deux sœurs, Louise et Adelice Doillou ; le premier de ces deux frères figure à la réforme de 1426 parmi les nobles de la paroisse de Lannilis ; le second fut du nombre des nobles du pays de Léon qui prêtèrent serment au duc de Bretagne de 1437. La famille Audren de Kerdrel figure de 1426 à 1537 aux réformations et montres de la noblesse du pays de Léon. Son chef, Guillaume Audren de Kerdrel, marié à Marie de Kersauson, fut maintenu dans sa noblesse d'extraction le 3 mars 1671 par arrêt de la chambre de réformation de la noblesse de Bretagne après avoir prouvé sept générations remontant à Yvon Audren mentionné plus haut. Jean-Claude Audren de Kerdrel, né à Landunvez en 1651, fils cadet du précédent, prieur de l'abbaye de bénédictins de Marmoutiers en 1723, décédé en 1726, a laissé de savants travaux historiques et commença la célèbre histoire de Bretagne qui fut continuée et terminée par dom Lobineau. Jean-Claude Audren de Kerdrel, frère aîné de ce religieux, épousa en 1673 Marie-Louise Le Rouge de Kergoulouarn et continua la descendance. Son arrière-petit-fils, Vincent-Casimir Audren de Kerdrel, capitaine des mousquetaires, lieutenant des maréchaux de France en 1776, marié la même année à Mlle de Gourcuff, paraît le premier dans des lettres royales de 1775 avec le titre de comte de Kerdrel qui depuis lors a été conservé par le chef de la famille ; il signa en 1788 la protestation de la noblesse de Bretagne et mourut en 1823. Il avait eu quatre fils, dont trois, Jean-Casimir, comte Audren de Kerdrel, marié en 1804 à Zoé Callouet de Lannidy, Casimir-Eugène, officier de marine, maire de Lorient de 1821 à 1829, marié à Adèle Esnoul des Chatelets, et Charles-Gaspard, officier de marine, marié à Mlle Paulou, décédé en 1857, ont été les auteurs de trois rameaux.

Jean-Casimir, auteur du rameau aîné, laissa lui-même deux fils, Casimir, comte de Kerdrel, marié en 1833 à Mlle le Borgne de Kerozoret, et Paul, né en 1810, député à la Constituante en 1849, conseiller général du Morbihan, marié en 1835 à Mlle de la Bouexière, décédé en 1889, qui ont l'un et l'autre laissé postérité. Roger, vicomte Audren de Kerdrel, né à Vannes en 1841, fils unique de Paul, marié à Mlle d'Imécourt, a été nommé général de brigade en 1897.

Vincent Audren de Kerdrel, né à Lorient en 1815, fils unique de Casimir-Eugène, député d'Ille-et-Vilaine en 1848, 1852 et 1871, sénateur du Morbihan en 1876, vice-président du Sénat, a été un des personnages marquants du parti légitimiste ; de son mariage avec Mlle Nouvel de la Flèche il n'a eu qu'un fils mort prématurément en 1868.

Charles-Gaspard Audren de Kerdrel, auteur de la troisième branche, a été père de Vincent et de Paul Audren de Kerdrel ; ce

dernier, né en 1827, est conseiller général du canton de Lannilis (Finistère).

La famille Audren de Kerdrel a fourni un grand nombre d'officiers dont plusieurs chevaliers de Saint-Louis. Elle est aujourd'hui la seule famille française du nom d'Audren qui appartienne à la noblesse.

Principales alliances : de Kersauson, Le Rouge 1673, de Gourcuff 1776, de Rodellec du Porzic, le Borgne de Keruzoret 1863, de Pluvié 1862, de Soussay 1895, Nompère de Champagny 1858, de Vassinhac d'Imécourt, de Carheil 1868, de Perrien 1867, de Parcevaux, de Poulpiquet de Brescanvel 1884, de Kérouartz, de Boisgelin 1681, etc.

AUDUBERT du THEIL.

La famille Audubert du Theil appartient à la haute bourgeoisie du Limousin. Un de ses membres fut de 1764 à 1789 lieutenant criminel au bailliage de Tulle.

Principale alliance : Destanne de Bernis.

AUESTAEDT (d'Avout d'). Voyez Avout d'Auerstaedt (d').

AUFERVILLE (Brochant d'). Voyez Brochant d'Auferville.

AUFRÈRE de la PREUGNE et de la BARRE.

La famille Aufrère appartient à la haute bourgeoisie du Berry. Elle s'est partagée en plusieurs branches qui se distinguent les unes des autres en joignant à leur nom celui de leurs domaines de la Barre et de la Preugne,

Principales alliances : de la Celle, Loisson de Guinaumont, Angot des Rotours, d'Auvergne.

AUGA (d'). Armes : *écartelé aux 1 et 4 d'argent à trois fasces de gueules, aux 2 et 3 d'or au lévrier rampant de gueules.* — Couronne : *de Comte.* — Support : *deux lions affrontés, la tête contournée.*

La famille d'Auga appartient à l'ancienne noblesse du Béarn. Elle a eu pour berceau la seigneurie de son nom qui lui donnait entrée aux États du Béarn et qu'elle possédait encore à l'époque de la Révolution. Elle a pour premier auteur connu Domingo d'Auga qui prêta serment à Éléonore de Comminges en 1345. La Chesnaye des Bois qui a donné une généalogie de la famille d'Auga en fait remonter la filiation à Gracian d'Auga, vivant en 1390, qui avait épousé Bernéze de Miossens. Mais, par suite de la destruction des papiers de famille dans l'incendie du château d'Auga en 1560, la filiation n'est rigoureusement établie que depuis Pierre qui était à cette époque sgr d'Auga. Ce personnage, mentionné dans un grand nombre d'actes du

milieu du XVIe siècle, commandait en 1569 pour la reine Jeanne de Navarre ; il épousa Catherine de Nays, puis Bernuche, dame d'Espei, au Pays basque, et laissa de cette seconde union François, sgr d'Auga, marié à Gauraune de Pulpupu, qui continua la descendance et Jacob d'Auga, syndic de la noblesse de Béarn en 1619, qui fut destitué comme protestant par le duc d'Epernon en 1624. Bernard, sgr d'Auga, descendant de François, épousa Marie Poymiro et fit ses preuves de noblesse en 1733 pour l'admission à la maison royale de Saint-Cyr de sa fille aînée, Madeleine, née à Auga en 1723. Il laissa aussi plusieurs fils dont l'aîné, Jean, abbé lay d'Auga et de Mousté, marié en 1757 à Marie-Henriette de Canton, en eut lui-même quatre fils qui continuèrent la lignée.

La famille d'Auga a fourni un évêque de Mende au XVIe siècle.

Principales alliances : de Navailles, de Nays, de Montault 1424, etc.

AUGÉ de FLEURY. Armes : d'*azur à une ruche d'or accostée de deux abeilles du même et soutenue d'une champagne crénelée et muraillée d'argent ; au chef de même chargé de trois roses de gueules.*

La famille Augé de Fleury descend de Josué-Alexis Augé, né à Passy en 1787, maire de cette commune sous la Restauration, notaire royal, qui s'apparenta brillamment par son mariage conclu en 1813 avec Mlle Camus da la Guibourgère, fille d'un ancien conseiller au Parlement de Bretagne, et qui fut anobli le 30 juin 1830 par lettres patentes du Roi Charles X. Il mourut en 1850 laissant deux fils qui furent connus sous le nom d'Augé de Fleury. Le plus jeune d'entre eux, Louis-Félix, longtemps conseiller général des Côtes-du-Nord, est décédé en 1880 sans laisser de postérité ; mais l'aîné, Louis-Raoul Augé de Fleury, né à Passy en 1819, a eu plusieurs enfants de son mariage en 1852 avec Mlle Durieux de Gournay.

AUGÉ de LASSUS.

Famille de haute bourgeoisie.

Principale alliance : d'Etchegoyen.

AUGER (d') ou DAUGER. Armes : d'*azur à une fasce d'or*. — Couronne : *de Marquis*. — Supports : *deux lions*.

La famille Dauger ou d'Auger est originaire du Rethelois, en Champagne. On en trouvera une généalogie dans les manuscrits de Chérin. Elle a eu pour auteur Jean Dauger, Sgr de Massimont, qui fut anobli pour services militaires par lettres patentes de mars 1658 confirmées par de nouvelles lettres en janvier 1668. Il avait épousé Marie de Veynes, sœur de Jacques de Veynes, Sgr de Villiers le Tour-

neur, anobli en 1643 ; il en eut quatre fils dont les trois plus jeunes moururent au service du Roi. L'aîné, Guy-Aldonce Dauger, Sgr de Mazerny et de Massmont, qui continua la descendance, fut maintenu dans sa noblesse en juin 1670 par jugement de M. de Caumartin, intendant de Champagne ; il eut une brillante carrière militaire, fut nommé en 1688 lieutenant général des armées du Roi et fut tué le 19 septembre 1691 à la bataille de Leuze. Il avait épousé à Paris en 1663 Marie Duvidal, fille d'un contrôleur général des gabelles en Languedoc et issue d'une famille encore existante dont le chef fut dans la suite créé marquis de Montferrier. Il en laissa une fille, Marguerite, qui épousa en 1696 Daniel du Han, chevalier, Sgr de Crèvecœur, et deux fils, Jacques et Louis-Philippe Dauger. Le plus jeune de ces deux frères, connu sous le titre de baron d'Auger, maréchal de camp en 1734, commandeur de Saint-Louis en 1737, lieutenant général de la province du Roussillon en 1742, grand-croix de Saint-Louis en 1750, ne laissa pas de postérité. Son frère aîné, Jacques d'Auger, Sgr et patron de Fleury-la-Forest, connu sous le titre de comte d'Auger, brigadier des armées du Roi en 1700, maréchal de camp en 1719, avait épousé à Paris en 1696 Marguerite du Fossé de Watteville ; il fut père de Louis-Alexandre comte d'Auger, brigadier de cavalerie en 1743, maréchal de camp en 1745, lieutenant général des armées du Roi en 1748, qui épousa à Compiègne le 2 décembre 1742 Marie-Elisabeth Desprez et qui en eut deux fils jumeaux, Pierre Alexandre et Louis-René d'Auger, nés en 1743

Malgré son peu d'ancienneté la famille d'Auger fut, en raison de ses brillants services militaires, admise aux honneurs de la Cour dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

Marie Desprez, veuve de Louis, comte d'Auger, lieutenant général, commandeur de Saint-Louis, Sgr de Fresnel, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage de Clermont en Beauvaisis. Le comte d'Auger, Sgr du fief de Menneval, prit part à celles du bailliage de Bernay, en Normandie.

La famille d'Auger a définitivement adopté au XIXe siècle l'orthographe Dauger.

Principales alliances : de Moré de Pongibaud, de Caulaincourt, Achard de Bonvouloir, de Nédonchel, de Valori, le Viconte de Blangy, Agniel de Chenelette, Grossin de Bouville, etc.

AUGERANS (Vandelin d'). Voyez VANDELIN D'AUGERANS.

AUGEROLLES (Chassaing d'). Voyez CHASSAING D'AUGEROLLES.

AUGEROT (d'). Armes : *écartelé aux 1 et 4 d'azur à trois croix de*

Saint-André d'or; aux 2 et 3 d'argent à deux lions lampassés de gueules, affrontés, surmontant un arbre feuillé de sinople, rehaussé d'or.

La famille d'Augerot appartient à la noblesse du Béarn. On n'a pu se procurer sur elle que des renseignements très incomplets.

Un arrêt du Parlement de Navarre autorisa en 1668 le sieur d'Augerot, Sgr d'Aste et de Béon, greffier en chef dudit Parlement, à exploiter les mines de fer de sa seigneurie.

Plusieurs membres de la famille d'Augerot siégeaient aux États du Béarn en 1789 comme seigneurs des fiefs nobles de Sinos, de Béon et de Saint-Martin de Cosledaa.

AUGERY (Payan d'). Voyez Payan d'Augery.

AUGICOURT (Hugon d'). Voyez Hugon d'Augicourt.

AUGIER de MAINTENON.

Famille bourgeoise.

MM. Alphonse et François Augier, nés à Toulon en 1840 et 1842, et leurs sept frères et sœurs encore mineurs représentés par leur mère, Mme Angélique Matheron, née à Toulon le 17 novembre 1822, veuve de M. Augier, demandèrent le 26 juillet 1864 et obtinrent par décret du 25 juillet 1866 l'autorisation de joindre régulièrement à leur nom celui de : de Maintenon sous lequel ils étaient déjà connus.

AUGIER de MOUSSAC et de CRÉMIERS. Armes : *d'or à trois croix de sable pommetées par le haut et posées en pal.* — Couronne : *de Marquis.*

La famille Augier de Moussac et de Cremiers occupait depuis plusieurs siècles un rang distingué dans la haute bourgeoisie de Montmorillon, en Poitou, quand elle fut anoblie par ses charges au cours du XVIIIe siècle. Beauchet-Filleau qui en a donné une généalogie détaillée en fait remonter la filiation à Antoine Augier, originaire d'Orléans d'après une tradition, qui épousa vers le milieu du XVIe siècle Andrée Félix. Il fut père de Félix Augier, sieur de Clossac et de Ronflamme, avocat en Parlement, sénéchal des villes et chatellenies de la Trémouille et de Belabre, qui épousa Florence Lespine par contrat du 12 novembre 1594, aïeul de Laurent Augier, sieur de Clossac, avocat en Parlement, juge-prévôt de Montmorillon, qui épousa Elisabeth Cœurderoi par contrat du 22 septembre 1619, bisaïeul de Félix Augier, sieur de Clossac, avocat en Parlement, qui épousa Marguerite Vrignaud par contrat du 20 octobre 1653 et trisaïeul de François

Augier, Sgr de Moussac, lieutenant général civil au siège de Montmorillon, qui épousa Louise Trouillon par contrat du 6 février 1703. Laurent Augier, Sgr de Moussac, Crémiers, etc., fils du précédent, marié le 12 juillet 1731 à Elisabeth Moreau, était lieutenant général de la sénéchaussée de Montmorillon quand il fut pourvu en 1747 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Besançon. Il obtint des lettres d'honneur le 1er avril 1772 et mourut en 1788 laissant, entre autres enfants, deux fils, Jean-François Augier de Moussac, lieutenant général en la sénéchaussée de Montmorillon, marié en 1767 à Anne Bastide, et Antoine-Charles Augier, Sgr de Crémiers, marié en 1767 à Ursule Mornay, qui prirent part l'un et l'autre en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Poitiers et qui furent les auteurs de deux branches.

Paul-Laurent Augier de Moussac, né en 1780, fils de l'aîné de ces deux frères, receveur des finances à Montmorillon, démissionnaire en 1830, marié en 1818 à Mlle Carré de Candé, décédé en 1863, laissa lui-même trois fils qui épousèrent Mlles de Monti-Rézé, de Chabot et Dodun de Keroman et qui furent les auteurs de trois rameaux. Louis-Jean Augier de Moussac, né en 1847, chef du rameau aîné, marié en 1871 à Mlle Fresneau, fille d'un sénateur royaliste du Morbihan et petite-fille du comte de Ségur, a reçu le titre héréditaire de marquis romain par bref pontifical de S. S. Léon XIII du 15 mars 1887.

La branche cadette, dite de Crémiers, n'est pas titrée.

La famille Augier a fourni un vicaire général de Poitiers décédé en 1827, des officiers, etc.

Principales alliances : Mangin d'Ouince, Bichier 1677, 1766, Bouquet de la Clavière 1788, Goudon de la Lande 1803, 1843, Carré de Candé 1810, de Monti-Rézé 1846, Fresneau 1871, de Chabot 1843, Bellivier de Prin 1875, Desbordes de Jansac 1879, de Ploesquellec 1877, de Fontaines 1885, de Lyrot 1879, Dodun de Keroman 1848, du Bos d'Hornicourt 1885, Piet de Beaurepaire 1882, de Maussabré 1891, Garnier de la Boissière 1899, Desmousseaux de Givré 1885, Grellet de la Deyte 1888, de la Panouse 1875, de Ladmirault 1842, de Croÿ-Chanel 1867, Compte de Tallobre 1843, de Blois 1874, Roullet de la Bouillerie 1873, etc.

AUGIER, AUGIER de la SAUZAIE, AUGIER de la JALLET. Armes : d'*or à un lys au naturel terrassé de sinople, entortillé d'un lierre de même*. — Armes concédées en 1817 à la branche des barons Augier : *d'azur à une tour d'argent accostée en pointe d'un chien du même regardant une tige de lis d'argent terrassée de sinople, au chef de gueules chargé de deux étoiles d'argent*.

La famille Augier, originaire de Cognac, appartient à la vieille bourgeoisie protestante de cette ville. Elle s'est partagée en un certain nombre de branches dont plusieurs sont revenues à la religion catholique.

Etienne-Jean Augier, né à Cognac en 1735, négociant dans cette ville, marié en 1762 à Marthe Martell, fut député du Tiers état d'Angoulême aux États généraux de 1789, se signala dans cette assemblée, bien que protestant, par sa fidélité et son dévouement au roi Louis XVI, fut anobli le 10 mars 1815 par lettres patentes du roi Louis XVIII et mourut à Cognac en 1826 ; sa descendance s'éteignit avec Auguste-Victor Augier, né à Cognac en 1807, négociant dans cette ville, qui est décédé en 1874 laissant une fille unique, Mme de Bournonville.

Philippe Augier de la Sauzaye, neveu du constituant Etienne-Jean Augier, né à Saint-Jean d'Angely en 1758, négociant à Tonnay-Charente, fut aussi député du Tiers état aux États généraux de 1789, y montra des idées beaucoup plus avancées que celles de son oncle, fut encore député de la Charente-Inférieure au Corps législatif sous le premier empire et mourut en 1837 sans laisser de postérité de son mariage avec Marie Hèbre de Saint-Clément, fille d'un maire de Rochefort.

Simon-Pierre Augier, chevalier de la Légion d'honneur, ancien directeur des contributions indirectes, et Léon Augier, né à Mâcon en 1830, issus de cette même branche, demandèrent en 1861 et obtinrent le 4 janvier 1862 par décret de Napoléon III l'autorisation de joindre à leur nom celui de : de la Sauzaie.

Une branche encore existante de la famille Augier, demeurée non noble, se distingue depuis le XVIIIe siècle en joignant à son nom celui du domaine de la Jallet, situé à un kilomètre à peine de celui de la Sauzaie. Un de ses représentants, Charles-Pierre Augier de la Jallet, né en 1851 à Saint-Jean d'Angély, capitaine d'infanterie, a demandé le 26 mai 1893 l'autorisation de relever le nom de la famille de Rechignevoisin de Guron.

Louis Augier de Saint-Jean, né à Cognac, en 1731, issu d'une troisième branche de la même famille, fut doyen de la Faculté de droit de Bourges et fut nommé en 1790 président du tribunal criminel du Cher; son fils, Jean-Baptiste Augier, né à Bourges en 1769, général de brigade, député du Cher en 1813, commandeur de la Légion d'honneur, reçut le titre de baron par lettres patentes du roi Louis XVIII du 1er février 1817, épousa une fille du marquis de Bigny et mourut à Bourges en 1819 laissant un fils unique, Fdouard, baron Augier, conseiller général du Cher, décédé à Bourges en 1866, qui a lui-même laissé une fille unique mariée en 1852 au comte de Bosredon.

Principales alliances : de Bosredon, de Chevenon de Bigny, Nadaud, Babaud de Monvallier, 1869, de Reboul, d'Arrac-Vignes 1887, Legendre 1844, 1887, Gentet de la Chesnelière, Baude de Maurceley, etc.

C'est vraisemblablement à une branche de la même famille qu'appartenait M. Augier du Rousseau, de Saint-Jean d'Angély, qui fut pourvu en 1781 de la charge anoblissante de secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Metz et qui la conserva jusqu'à sa suppression lors de la Révolution.

AUGIER de MONTGREMIER et de CHEZOUD. Armes : d'*argent à deux couronnes d'épines de sable accompagnées de trois croissants de gueules, deux en chef et un en pointe.* — Couronne : *de Comte.* — Devise : *Augere et vivere.*

La famille Augier, originaire du bourg d'Evaux, dans la Marche, appartient à l'ancienne bourgeoisie de sa région. Jacques Augier était sous Louis XIV conseiller du Roi à Evaux. François Augier, décédé à Evaux en 1799, fut maréchal de camp ; sa descendance s'est perpétuée sous le nom d'Augier de Montgremier.

Une autre branche de la même famille, aujourd'hui éteinte, était connue sous le nom d'Augier du Chézoud ; un de ses représentants fut député de la Creuse sous la Restauration.

Principales alliances : Aladane de Paraize, Babault de Chaumont.

AUGRY de LAUDONNIÈRE.

Ancienne famille bourgeoise du Poitou. Jean Augry était en 1576 juge-consul des marchands à Poitiers. Jean Augris, sieur de Laudonnière, de Moussac-sur-Vienne, eut ses armes inscrites d'office à l'Armorial général de 1696 : *d'or à un capucin au naturel* (registre de Poitiers). Gaspard Aubry, sieur de Laudonnière, vivait en 1742 avec sa femme Marguerite Gervais, fille du sénéchal des Carmes de Mortemart. M. Roméo Augry de Laudonnière avait épousé en 1861 Mlle Desmier du Roc.

AUGUSTIN d'AULNOIS.

La famille Augustin d'Aulnois appartient à la haute bourgeoisie de Bretagne.

AUGUSTIN de BOURGUISSON (d'). Armes : *de sable à une fasce d'argent accompagnée de trois porcs-épics de même.* — Supports : *deux moines augustins vêtus de sable.* — Devise : *Cominus et eminus.*

La famille d'Augustin de Bourguisson appartient à la noblesse de Touraine. On trouvera sur elle des renseignements dans les Dossiers

Bleus, au Cabinet des Titres. Elle se dit originaire de Bretagne et revendique pour un de ses membres Jean Augustin que Jean de Montfort aurait chargé d'une mission auprès du duc d'York, frère du prince de Galles. Le Dictionnaire des anoblis mentionne d'autre part un Charles Augustin, de Saint-Malo, qui fut anobli le 24 mai 1399 par lettres patentes du roi Charles VI moyennant une finance de 410 livres.

Gilbert Augustin vint se fixer en Touraine par son mariage conclu en 1430 avec Guillemine de Nauroy ; il laissa plusieurs fils et une fille, Catherine, qui épousa Jacques de Bridiers. La descendance de Gilbert Augustin occupa en Touraine un rang distingué. Elle était représentée à la fin du XVIe siècle par Claude Augustin, chevalier, Sgr de Courbat, de la Hourdinière, etc., qui épousa en 1574 Marguerite de Maillé et qui mourut en 1597 ; il avait eu trois fils qui moururent tous sans laisser de postérité et dont l'un, Henri, fut admis dans l'ordre de Malte.

Le point de jonction de la branche des Sgrs de Bourguisson qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours ne paraît pas bien établi. Cependant son chef, Louis-Augustin, sieur de Bourguisson, en Touraine, baptisé le 15 août 1623, gouverneur de Furnes, en Flandre, fut maintenu dans sa noblesse en 1667 par jugement de Voisin de la Noiraye, intendant de Tours, après avoir prouvé une filiation noble depuis son aïeul.

Pierre-René d'Augustin de Bourguisson prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Tours.

La famille d'Augustin de Bourguisson a fourni des officiers, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Elle n'est pas titrée.

Principales alliances : de Maussabré de la Sabardière vers 1500, de Bridiers, de Maillé 1574, de Boisé, de Vélard 1901, etc.

AUGY (d').

Le nom de la famille d'Augy ne figure point dans les anciens nobiliaires et on ne voit ni qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse, ni qu'elle ait été anoblie depuis cette époque.

Un Jean Daugy, conseiller du Roi, receveur de la Gabelle de Clermont en Beauvaisis, fit enregistrer à l'Armorial général de 1696 les armoiries suivantes : *d'argent à une coquille de gueules entourée d'un orle de huit trèfles de sinople.*

M. d'Augy fut reçu en 1761 avocat aux Conseils du Roi ; il devint dans la suite greffier aux dits Conseils.

La famille d'Augy comptait encore des représentants à Châlons-sur-Marne dans les dernières années du XIXe siècle.

AUJAY de la DURE. Armes indiquées par M. de Soultrait, dans son Armorial du Bourbonnais, d'après un ancien cachet de la famille : *d'argent à un chevron de gueules accompagné de trois aiglettes au vol abaissé du même.*

La famille Aujay est anciennement connue en Bourbonnais où elle a possédé dans la châtellenie de Montluçon les terres de la Buxerolle, Grosbost, Montebras, Logères, Lestang, la Dure, etc.

Jacques Aujay de la Buxerolle, conseiller du Roi, lieutenant criminel en la ville et châtellenie royale de Montluçon, Nicolas Aujay, sieur de Grosbost, avocat en Parlement, et Georges Aujay de Montebras firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696. Le premier portait : *d'argent à une fasce échiquetée d'or et de gueules de trois traits ;* le second portait : *échiqueté d'argent et de sable à un lion de gueules brochant sur le tout ;* le troisième portait : *de gueules au geai d'or.*

La famille Aujay fut anoblie ou s'agrégea à la noblesse au cours du XVIIIe siècle ; on trouve en effet qu'un M. Aujay de la Dure fut convoqué en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Montluçon.

La famille Aujay de la Dure compte encore des représentants en Bourbonnais. Elle n'est pas titrée.

Principale alliance : Alamargot.

AULAN (Harouard de Suarez d'). Voyez HAROUARD DE SUAREZ D'AULAN.

AULIAC (Sauret d'). Voyez SAURET D'AULIAC.

AULNAIS (de Bonnefoy des). Voyez BONNEFOY DU CHARMEL ET DES AULNAIS (DE).

AULNAY (Noché d'). Voyez NOCHÉ D'AULNAY.

AULNETTE du VAUTENET. Armes : *d'azur à trois croissants d'argent.*

La famille AULNETTE DU VAUTENET que l'on croit s'être éteinte dans les mâles dans la seconde moitié du XIXe siècle appartenait à la noblesse de Bretagne. Elle paraît avoir eu pour auteur Michel Aulnette, sieur du Plessis-Légier, en la paroisse de Pancé, au diocèse de Rennes, qui épousa Jeanne de Bonabry et qui fut anobli en 1441 par lettres patentes du duc Jean V. La famille Aulnette figure à la réformation de 1513 au nombre des familles nobles de la paroisse de Pancé. Si la famille Aulnette qui s'est perpétuée jusqu'au XIXe siècle descend de celle qui fut anoblie en 1441, elle perdit, en tout cas, sa noblesse pendant plusieurs générations. Trois de ses membres furent à partir de 1590 procureurs du Roi à Rennes ; un autre, Guy Aulnette, fut de 1640 à 1671 greffier en chef du Parlement de Bretagne.

Jean Aulnette, sieur de la Grasvelais, receveur du domaine à Rennes en 1660, procureur du Roi au présidial de Rennes en 1675, obtint en 1676 des lettres de surannation de noblesse ; il fut père de Guy Aulnette, procureur du Roi en 1690. M. Aulnette de la Feuillée siégea dans l'ordre de la noblesse aux États de Bretagne en 1746. Louis-Mathurin Aulnette Duvautenet signa en 1788 la protestation de la noblesse de Bretagne. Plus récemment M. Aulnette du Vautenet fut en 1852 et 1853 membre du conseil général d'Ille-et-Vilaine ; une de ses filles a fondé un hôpital dans la paroisse de Meillac.

AULNOIS (Augustin d'). Voyez AUGUSTIN D'AULNOIS.

AULNOIS (Durand des). Voyez DURAND DES AULNOIS.

AULNOIS (Georges des). Voyez GEORGES DES AULNOIS.

AUMALE (d'). Armes : *d'argent à une bande de gueules chargée de trois besants d'or*. — Couronne : *de Comte*. — Cimier : *une aigle essorante de profil d'argent couronnée d'une couronne impériale d'or*. — Supports : *une licorne d'argent et un lion d'or*. — Devise : *Trinati*.

La famille d'AUMALE appartient à l'ancienne noblesse de Picardie. Une tradition qui ne s'appuie, du reste, sur aucune preuve sérieuse la fait descendre des anciens comtes de la petite ville d'Albemarle, aujourd'hui Aumale, située à quelques lieues de Neufchâtel, dans la Haute-Normandie. La ligne directe de ces comtes d'Albemarle s'était éteinte dès une époque très reculée et leur domaine avait été donné à Eudes de Champagne par Guillaume le Conquérant. Après diverses vicissitudes le comté d'Albemarle, puis d'Aumale, érigé en duché-pairie en juillet 1647 en faveur de Claude de Lorraine, fut acheté en 1675 par Louis XIV pour le duc du Maine dont la petite-fille le porta par mariage dans la maison d'Orléans. On sait qu'un des fils de Louis-Philippe a porté au XIXe siècle le titre de duc d'Aumale.

D'Hozier a donné au XVIIIe siècle une volumineuse généalogie de la famille d'Aumale qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Cette famille est connue en Picardie depuis les premières années du XIVe siècle. Le rapport envoyé le 19 juillet 1757 par le généalogiste des ordres du Roi au duc de Gèvres, premier gentilhomme de la chambre, pour procurer les honneurs de la Cour à un membre de cette famille commence en ces termes : « L'origine de cette maison « a été jusqu'à présent inconnue ; sa filiation paraît néanmoins cer- « taine depuis Jean Ier d'Aumale, Sgr d'Herselines, lequel se rendit « de cette terre avec Jean de Bouverel, son écuyer, à Lille, en « Flandre, pour y servir le roi Philippe de Valois sous le comman-

« dement de Raoul de Brienne, comte d'Eu, connétable de France. » Cette expédition de Jean d'Aumale eut lieu en 1339. On trouve après lui Raoul d'Aumale, chevalier, qui était en 1380 Sgr d'Herselines, près de Gamaches, d'Hocquincourt, d'Houdray, etc. D'Hozier ne donne la filiation comme rigoureusement établie que depuis Méry d'Aumale, fils présumé du précédent, qui fut Sgr d'Herselines, d'Hocquincourt, d'Hondrechies, de Bouillencourt, etc., et qui mourut en 1425. Il avait épousé Jeanne d'Épagny, héritière des seigneuries d'Épagny, de la Blanche-Maison, de Riencourt, de Quesnoy, de Chavigny-le-Sourd, de Bézard-les-Soissons, etc., et en laissa un fils unique, Jean d'Aumale, chevalier, Sgr de toutes les terres précédemment citées, décédé le 21 novembre 1469, qui épousa Jeanne de Moreuil, héritière, entre autres grands biens, de la vicomté du Mont-Notre-Dame, près de la Fère en Tardenois. Cette dame se remaria à messire Gautier de Hennin, sgr de Bossut. Elle avait eu de son premier mariage trois fils : Jean, qui continua la lignée, Renaud, qui fut chanoine de Saint-Quentin, et enfin Guillaume d'Aumale, Sgr de Fontaine-Notre-Dame, Herselines, etc., un des cent gentilshommes de la maison du Roi en 1497 et 1505, qui épousa Luce de Villepêque, dame de Nampsel, près de Soissons, et dont la descendance s'éteignit au XVIIe siècle. Jean d'Aumale, le fils aîné de Jean et de Jeanne de Moreuil, fut vicomte du Mont-Notre-Dame, Sgr du Quesnoy, Hondrechies, Branges, Lesdain, etc. épousa par contrat du 15 février 1491 Jeanne de Rasse, mourut le 24 juillet 1528 et fut inhumé au Mont-Notre-Dame. Il avait eu une fille mariée dans la maison d'Estourmel et plusieurs fils dont deux, Philippe, vicomte du Mont-Notre-Dame, marié à Madeleine de Villiers de l'Isle-Adam, nièce du Grand-Maître de Rhodes, et tué à la bataille de Pavie en 1525, et Charles, Sgr d'Haucourt, homme d'armes de la compagnie du comte de Dampmartin en 1526, marié à Antoinette de Pardieu, dame des Marais, furent les auteurs de deux grandes branches.

Charles d'Aumale, auteur de la branche cadette, fut père de Philippe d'Aumale qui épousa Antoinette d'Hangest et qui fut tué à l'âge de vingt-deux ans en 1528 au siège de Boulogne et grand-père de Nicolas d'Aumale, Sgr d'Haucourt, gentilhomme de la chambre du Roi, premier chambellan du prince de Condé, qui épousa en 1570 Charlotte Gaillard de Longjumeau. Celui-ci laissa trois fils, Daniel, marié en 1607 à Françoise de Saint-Paul, Benjamin, Sgr de la Horgne, et Paul, Sgr de Gondreville, qui furent les auteurs de trois rameaux, tous éteints avant la Révolution. Suzanne d'Aumale, issue de cette branche et fille de Daniel rapporté plus haut, épousa le comte de Schomberg, maréchal de France, tué à la Boyne en 1690.

Philippe d'Aumale tué à Pavie en 1525, auteur de la branche aînée, seule subsistante, laissa lui-même deux fils, Louis d'Aumale, vicomte du Mont-Notre-Dame, pannetier du duc d'Orléans par provisions du 4 février 1541, écuyer, puis pannetier ordinaire du roi Henri II en 1547, chevalier de Saint-Michel, marié en 1545 à Antoinette d'Anglebermer, dont le fils unique, Jacques, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, chevalier de Saint-Michel, mourut sans postérité en 1625, et François d'Aumale, Sgr du Quesnoy, marié le 22 juillet 1548 à Michelle de Bayencourt, veuve de Gabriel de Montmorency, qui continua la lignée. Celui-ci laissa également deux fils, François d'Aumale, Sgr du Quesnoy, de Boubers, etc., marié à Michelle de Gadimez, et Gabriel d'Aumale, Sgr de Chaussoy, Montclerc, etc., marié le 27 février 1581 à Catherine Paillart, dame de Balastre, qui furent les auteurs de deux grands rameaux tous deux maintenus dans leur noblesse le 31 janvier 1699 par jugement de Bignon, intendant de Picardie. L'aîné de ces rameaux, celui des Sgrs du Quesnoy, après avoir donné un grand nombre de demoiselles à la maison de Saint-Cyr, s'éteignit avec Charles, connu sous le titre de comte d'Aumale, lieutenant général des armées du Roi, décédé en 1750, et avec ses deux fils, Charles, comte d'Aumale, né en 1723, lieulenant général des armées du Roi, et Louis-Stanislas, vicomte d'Aumale, né en 1734, maréchal de camp, maire de Château-Thierry en 1789. Gabriel, auteur du rameau cadet, laissa lui-même deux fils, Philippe, sgr de Balastre, marié en 1620 à Marie de la Fons, dont la descendance recueillit la vicomté du Mont-Notre-Dame et s'éteignit au XVIIIe siècle, et Antoine d'Aumale, sgr de la Folie et de Bugny, lieutenant pour le Roi à Ham en 1638, marié en 1619 à Vulgane de Bovelles, dont la descendance s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Louis d'Aumale, comte du Mont-Notre-Dame, fils de Philippe, et André d'Aumale, écuyer, sgr d'Yvrancheu et de Buny, petit-fils d'Antoine, marié le 30 août 1692 à Marguerite Hémart, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 (registres d'Amiens et de Soissons). Ce dernier fut le trisaïeul d'André-Jules, connu sous le titre de comte d'Aumale, né en 1795, chevau-léger de la garde du Roi, qui épousa en 1832 Mlle du Campe de Rosamel; celui-ci a laissé deux fils dont l'aîné a été nommé général de brigade en 1891, puis général de division commandant l'artillerie du 10e corps.

La famille d'Aumale a fourni, outre les personnages précités, un porte-enseigne du roi Louis XII, un gouverneur du roi François II, un chevalier de Malte en 1543, etc.

La comtesse d'Aumale fut admise aux honneurs de la Cour en 1753.

Principales alliances : de Moreuil, de Rasse, d'Estourmel, de Villiers de l'Isle-Adam, de Pardieu, d'Hangest 1525, Gaillard de Longjumeau 1570, de Jaucourt, de Crussol d'Uzès 1697, de Pas de Feuquières, de Polastron 1720, de Blocquel-Wismes 1717, de Marle, de Boubers 1700, de Caulaincourt 1756, de la Fons 1620, de Banastre 1791, du Campe de Rosamel 1832.

AUMONT (Danzel d'). Voyez DANZEL D'AUMONT.

AUMONT (Gueneau d'). Voyez GUENEAU D'AUMONT.

AUMONT (d'). Armes : *d'argent à un chevron de gueules accompagné de sept merlettes de même, quatre en chef et trois en pointe.* — Couronne : *de Duc.* — Manteau de pair de France. — Devise : *Uni militat astro.*

La maison d'AUMONT, complètement éteinte en 1888, était une des plus illustres de la noblesse de France.

Elle a eu pour berceau la terre de son nom située à trois lieues de Beauvais, dans l'Ile-de-France, et la conserva jusqu'en 1482 ; à cette date Jean V, sire d'Aumont, chef de la maison, fit donation de cette terre à son frère cadet, Ferry, dont la fille aînée, Anne d'Aumont, la porta en dot en 1522 à Claude de Montmorency, baron de Fosseux. Georges de Montmorency, fils de cette dame, ne laissa lui-même qu'une fille, Marguerite, héritière de la Sgrie d'Aumont, qui épousa Richard le Pelletier, Sgr de Martainville en Normandie.

Le Père Anselme fait remonter la filiation suivie à Jean, Sgr d'Aumont, de la Neufville d'Aumont, etc., qui fit en avril 1248, conjointement avec sa femme Mabille, plusieurs donations à l'abbaye de Ressoirs, en Vexin, et qui suivit saint Louis en Terre Sainte. Le nom et les armes de Jean d'Aumont figurent aux Salles des Croisades du musée de Versailles. Son fils, Jean II, sire d'Aumont, fit en septembre 1281 une donation à l'abbaye de Saint-Germer du consentement de sa femme Isabelle et laissa lui-même deux fils, Jean III, qui continua la lignée, et Renaud d'Aumont, verdier de la forêt de Valognes en 1325, puis de celle de Carnelles, au bailliage de Senlis, sergent d'armes du Roi en 1340. Jean III, sire d'Aumont, est mentionné dans un grand nombre d'actes du XIVe siècle ; il fut nommé en 1329 concierge du Palais Royal, fut armé chevalier en 1340 et fut inhumé à Chars, avec son épouse, Agnès, dite Jeanne, Baillif. Il fut père de Pierre, sire d'Aumont, Berthecourt, la Neuville, etc., capitaine du château de Neauphle en 1359, qui fut conseiller et chambellan des rois Jean et Charles V, qui reçut de ces princes d'importantes donations, qui épousa Jeanne du Deluge, gouvernante du

Dauphin (plus tard Charles VI), et qui mourut en 1381, et grand-père de Pierre II, dit Hutin, sire d'Aumont, Cramoisy, etc., premier chambellan du roi Charles VI, porte-oriflamme de France en 1397, qui mourut le 13 mars 1413. Ce dernier avait épousé d'abord Marguerite de Beauvais, puis le 19 janvier 1382 Jacqueline de Chatillon, et enfin Jeanne de Mello. Jean IV, sire d'Aumont, né de cette troisième union, fut échanson du Roi et périt à la bataille d'Azincourt en 1415 ; il avait épousé le 23 mai 1405 Yolande de Chateauvillain et fut père de Jacques, sire d'Aumont, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, qui épousa Catherine d'Estrabonne. Ce dernier laissa deux fils, Jean V d'Aumont, baron de Couches, Estrabonnes, Nolay, lieutenant général au gouvernement de Bourgogne en 1498, marié à Françoise de Maillé, qui continua la lignée, et Ferry d'Aumont qui reçut de son frère donation de la terre d'Aumont et qui ne laissa que des filles.

Jean d'Aumont, sixième du nom, né en 1522, maréchal de France en 1579, mort de ses blessures en 1595, surnommé le franc gaulois, fut un des plus grands capitaines de son temps ; il avait épousé Antoinette Chabot, fille du comte de Charny, amiral de France. Leur fils Jacques d'Aumont, prévôt de Paris en 1594, marié à Charlotte de Villequier, héritière des grands biens de sa maison, fut père d'Antoine d'Aumont, né en 1601, maréchal de France en 1651, décédé en 1669, qui obtint par lettres patentes de novembre 1665 l'érection du marquisat d'Isle, au diocèse de Rouen, en duché-pairie sous le nom d'Aumont. Louis, deuxième duc d'Aumont, fils du précédent, décédé en 1704, laissa lui-même deux fils dont le plus jeune, Louis-François, né en 1671, marié en 1690 à Anne de Crevant d'Humières, fille du maréchal-duc d'Humières, fut substitué par contrat de mariage au titre de duc d'Humières et mourut en 1751 sans laisser de postérité mâle.

Louis, cinquième duc d'Aumont, né en 1709, pair de France, lieutenant général des armées du Roi, marié en 1727 à Victoire de Durfort de Duras, laissa également deux fils dont l'aîné, Louis, né en 1732, marié en 1747 à sa cousine Louise-Jeanne de Durfort de Duras, duchesse de Mazarin, fut substitué au titre de duc de Mazarin, mais ne laissa qu'une fille, la princesse de Monaco, et dont le puîné, Louis-Alexandre, né en 1736, septième duc d'Aumont, pair de France, créé duc de Villequier par brevet de 1759, gouverneur du Bourbonnais, lieutenant général des armées du Roi en 1784, député de la noblesse du Bourbonnais aux États généraux de 1789, décédé à Villequier en 1814, continua la descendance. Louis-Céleste, huitième duc d'Aumont, né en 1762, fils du précédent, connu du vivant de son

père sous le titre de duc de Piennes, marié en 1781 à Mlle de Rochechouart, lieutenant général des armées du Roi et pair de France sous la Restauration, décédé en 1831, fut un des hommes les plus élégants de la fin du XVIIIe siècle et a laissé son nom aux voitures dites à la Daumont. La maison d'Aumont s'est éteinte avec son petit-fils, Louis-Joseph, duc d'Aumont et de Villequier, né à Paris en 1809, qui alla se fixer au Caire après la Révolution de 1830 et qui y mourut en 1888 sans avoir contracté d'alliance.

La maison d'Aumont a fourni un porte-oriflamme de France sous Charles VI, deux maréchaux de France, six lieutenants généraux des armées du Roi, deux maréchaux de camp, etc.

Principales alliances : de Chatillon, de Grancey, de Gamaches, de Soyecourt, de Montmorency 1522, de Rochechouart 1477, 1781, de Vienne, de Maillé 1480, de la Baume-Montrevel, d'Alègre 1551, de Chabot, d'Angennes, du Châtelet, de Lannoy, de Broglie 1661, le Tellier 1668, de la Mothe-Houdancourt 1669, de Créqui 1683, de Crevant d'Humières 1690, de Gramont 1710, de Durfort-Duras 1727, 1747, de Neufville-Villeroy 1747, de Goyon-Matignon de Monaco, de Sainte-Aldegonde.

AUNAY (le Pelletier d'). Voyez LE PELLETIER D'AUNAY.

AUNAY (Auber d'Hénouville d'). Voyez AUBER D'HÉNOUNILLE D'AUNAY.

AUNET (Biard d'). Voyez BIARD D'AUNET.

AUNOUX (Durand d'). Voyez DURAND D'AUNOUX.

AUPÉPIN de la MOTTE-DREUZY. Armes : *d'azur à un sautoir d'or accompagné de quatre croisettes de même.*

La famille AUPÉPIN, originaire du Nivernais, est connue dans la haute bourgeoisie de cette province depuis Guillaume Aupépin qui vivait à la fin du XVIe siècle.

Ses descendants acquirent les Sgries de la Motte et de Dreuzy et, sans principe d'annoblissement bien régulier, finirent depuis le milieu du XVIIIe siècle par se confondre avec la noblesse de leur région.

Principales alliances : Dutour de Salvert, Choppin de Seraincourt, Fournier d'Arthel, Burot de l'Isle, le Forestier de Vendeuvre, Michel du Roc de Brion, etc.

AURAY de BRIE et de SAINT-POIS (d'). Armes : *échiqueté d'or et d'azur.* — La branche de Saint-Pois remplace cet *échiqueté* par un *losangé.* — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux lions.* — Devise : *Retro nunquam*,

La petite ville d'Auray, au diocèse de Vannes, en Bretagne, avait au moyen âge des seigneurs particuliers à la famille desquels elle avait donné son nom et qui occupaient un rang brillant dans l'aristocratie de leur région. Geslin d'Auray, chevalier, le premier de ces seigneurs dont on ait connaissance, suivit le duc de Bretagne dans un voyage qu'il fit en 1128 à l'abbaye de Fontevrault. La ligne directe de la famille des seigneurs primitifs d'Auray s'éteignit avec Cunégonde, dame d'Auray, qui épousa en 1254 Rivoalon, baron de Vitré. Mais une branche collatérale qui s'était détachée de la souche à une époque inconnue et qui possédait la Sgrie de Kermadio, dans la paroisse de Pluneret, se perpétua au diocèse de Vannes pendant plusieurs siècles. Jean II, duc de Bretagne, mentionne dans son testament, en 1302, les enfants d'un Gislain d'Auray. Jean d'Auray fut envoyé en Angleterre en 1382 comme ambassadeur du duc de Bretagne pour y chercher la duchesse Jeanne, sœur de Richard II, roi d'Angleterre. Lancelot d'Auray, chevalier, était en 1421 gentilhomme de la maison du comte de Montfort. Jean d'Auray était en 1437 maître de la vénerie et de la fauconnerie du duc de Bretagne. Jehan d'Auray, écuyer du duc de Bretagne en 1451, était secrétaire du Duc quand il figura au béguin de 1488 avec Jehanne d'Auray, de la suite de la Duchesse. La famille d'Auray figure de 1426 à 1536 aux réformations et montres de la noblesse des paroisses de Pluneret et de Carnac, au diocèse de Vannes. La branche des Sgrs de Kermadio s'éteignit à son tour dans les mâles vers la fin du XVIe siècle et sa dernière héritière, Marie, épousa vers 1582 noble homme Claude du Coueldro, Sgr de Lescahouet. Henry d'Auray, varlet, Sgr de la Fortinaye, en la sénéchaussée de Vannes, issu d'un rameau collatéral détaché de cette branche, fut le dernier représentant de la famille d'Auray en Bretagne ; il épousa Renée de la Ne-Serrant, d'une illustre maison du Limousin, par contrat passé le 7 septembre 1601 devant Toussaint Vernon, notaire au lieu de Prénouvellon, dans le comté de Dunois, au bailliage de Blois. Son fils, Jean-Baptiste d'Auray, marié en 1627 à Françoise de Souillac, fille d'honneur de la Reine, issue d'une vieille famille du Périgord, figure dans plusieurs actes postérieurs à ce mariage avec les qualifications de baron de Séranville et de gentilhomme de la chambre du Roi; il fut père de messire René d'Auray, connu sous le titre de marquis de Gavaudun, qui épousa Élisabeth Coustin de Bourzolles par contrat passé le 5 juin 1669 devant Léon Rougier, notaire à Bordeaux, et grand-père de Jacques-Armand d'Auray de Brie, marquis de Gavaudun, qui épousa Louise de Montaut, et de Jean-François, chevalier d'Auray de Brie, qui fut premier gentilhomme de la chambre du prince de

Dombes. Cette branche de la famille d'Auray, fixée en Saintonge au cours du XVIIIe siècle, paraît avoir eu pour derniers représentants René-Alexandre d'Auray, comte de Brie, baron de Ciré, en Aunis, Sgr d'Artigues, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, résidant à Saintes, qui épousa Marguerite Gaudin, qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Saintes, qui se fit représenter à celles tenues à la Rochelle, qui servit à l'armée des Princes et qui laissa une fille unique baptisée à la Rochelle en 1782, et Jean-Baptiste-François d'Auray, vicomte de Brie, Sgr en partie de Ciré, de Saint-Pierre de l'Isle, de Saint-Mesme, né en 1741, qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Saint-Jean d'Angély, qui servit à l'armée des Princes et qui vivait encore à la Rochelle en 1817. Cependant les représentants de la branche de Saint-Pois, seule subsistante en France, croient qu'un rameau détaché de cette branche s'est perpétué jusqu'à nos jours au Canada.

La famille D'AURAY qui possède depuis le milieu du XVe siècle la terre importante de Saint-Pois, en Basse-Normandie, a de tout temps été considérée comme ayant une origine commune avec la famille d'Auray, de Bretagne; et en a toujours porté les armoiries en remplaçant toutefois l'échiqueté par un losangé.

Elle a eu pour auteur Jean d'Auray qui, d'après une tradition constante, aurait été un des fils d'autre Jean d'Auray, maître de la vénerie et de la fauconnerie du duc de Bretagne en 1437, mentionné plus haut, et qui épousa vers le milieu du XVe siècle Jeanne de Meullant, héritière, entre autres biens, de la baronnie de Saint-Paer, aujourd'hui Saint-Pois, en la sergenterie de Roussel, dans l'élection de Mortain. Ce Jean d'Auray rendit hommage au Roi avec sa femme le 5 janvier 1449 devant la Chambre des comptes de Normandie à cause de sa seigneurie de Lion, dans la vicomté de Caen ; il est nommé avec elle dans des lettres du 4 juin 1454, figure avec la qualification de baron de Saint-Paer dans d'autres lettres du 4 décembre 1455 et est compris au nombre des gentilshommes de l'élection de Mortain qui furent maintenus nobles lors de la recherche de Montfaut en 1463. De nouvelles lettres qu'il obtint le 19 juin 1470 lui donnent le titre de conseiller et chambellan du Roi. Il fut père de Jean d'Auray, sgr et baron de Saint-Pois, qui épousa en 1487 Marguerite d'Aché et grand-père de Jacques d'Auray, baron de Saint-Pois, qui épousa en 1519 Béatrix de Vauloger. Ce dernier fit en 1540 la déclaration que son grand-père, Jean d'Auray, était fils de messire d'Auray, chevalier, grand-veneur du duc de Bretagne, et d'Anne de Québriac. Il fut père de Beuve d'Auray, baron de Saint-Pois, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, marié en 1574 à Jeanne du Mesnildot, qui fut main-

tenu dans sa noblesse le 5 janvier 1599 par jugement de M. de Mesmes de Roissy avec ses six fils et avec leur cousin, François d'Auray, sieur des Landes. Quatre des fils de Beuve d'Auray, Georges, Jacques, Odet et Charles, et leur cousin, René, fils de François, furent encore maintenus dans leur noblesse en 1634 et 1635 par divers jugements de M. d'Aligre. Georges d'Auray, baron de Saint-Pois, avait épousé en 1621 Madeleine de la Luzerne et continua la descendance. Ses trois fils, Pierre d'Auray, baron de Saint-Pois, alors âgé de quarante-quatre ans, marié en 1657 à Louise le Breton, Jacques, âgé de trente-sept ans, et Antoine, âgé de trente-deux ans, leurs cousins germains, Charles, Nicolas et Beuve, fils d'Odet d'Auray marié en 1630 à Léonor de Tesson, et leur cousin plus éloigné, Pierre d'Auray, sieur de la Fouasserie, âgé de quarante-sept ans, fils de René et petit-fils de François, furent maintenus dans leur noblesse en 1666 par jugement de Chamillart, intendant de Caen, comme issus d'une vieille race déjà maintenue par Montfaut en 1463. Charles d'Auray, baron de Saint-Pois, fils de Pierre, fut lieutenant des maréchaux de France au bailliage d'Avranches et fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 ; il avait épousé en 1685 Gabrielle Bazin et fut père de Beuve d'Auray qui épousa en 1719 Bonne de Baugy. Celui-ci est désigné le premier dans son contrat de mariage sous le titre de marquis de Saint-Pois qui depuis lors a été conservé par le chef de la famille ; il fit des preuves de noblesse en 1738 pour obtenir l'admission parmi les pages de la Reine de son fils, Beuve d'Auray, né en 1723, qui devint dans la suite marquis de Saint-Pois et qui épousa en 1758 Mlle de Vassy. Eugène d'Auray, marquis de Saint-Pois, fils du précédent, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Mortain et à Caen et se fit représenter à celles tenues au Mans à cause de sa Sgrie de Fougerolles ; il épousa successivement Mlle de Biencourt-Poutrincourt et Mlle de Néel et mourut fort âgé en 1848 laissant de sa seconde union deux fils, Raymond-Florent, marquis d'Auray de Saint-Pois, marié en 1831 à Mlle de Canisy, et Norbert-Louis, comte d'Auray de Saint-Pois, marié successivement à Mlle de Colomby et à Mlle de Flers, qui ont été les auteurs de deux rameaux. Eugène, marquis d'Auray de Saint-Pois, fils aîné de Raymond-Florent, ancien préfet, décédé en 1899, fut pendant de longues années à la tête du secrétariat des droites de la Chambre des députés et fut un des membres les plus actifs du parti royaliste.

La famille d'Auray a fourni un commandeur et trois chevaliers de Malte.

Principales alliances : de Meullant, d'Aché, 1487, de Vauloger 1519, du Mesnildot 1574, de la Luzerne 1621, de Tesson 1612, 1630, de

Mathan, Turgot, de Vassy 1758, de Biencourt-Poutrincourt, de Néel, de Carbonnel-Canisy 1831, Ango de la Motte de Flers, de Croismares, Le Compasseur de Courtivron, d'Halwin de Piennes, d'Angerville d'Auvrecher, etc.

La vieille souche féodale dont il vient d'être parlé n'a aucun rapport avec une famille Martin qui, depuis quelques années, joint à son nom celui de la ville d'Auray qu'elle habite.

AURE de LIAS (d'). Armes : *d'azur à une fasce d'or chargée de cinq têtes d'Eole de carnation soufflant sur deux lys de jardin terrassés de sinople et accompagnée en chef d'un soleil d'or accosté de deux étoiles de même.*

La famille d'Aure de Lias appartient à la noblesse toulousaine. Elle a eu pour auteur Pierre Daure, docteur et avocat en la cour du Parlement, qui fut anobli d'abord par l'acquisition d'une charge de secrétaire du Roi, puis en 1634 par le capitoulat de Toulouse. Il laissa trois fils, François-Xavier Daure, sgr de Lias, Léonard et Jean, qui furent maintenus dans leur noblesse, en vertu du capitoulat de leur père, par jugement du 3 juillet 1669 de M. de Bezons, intendant du Languedoc. L'aîné de ces trois frères fut encore maintenu dans sa noblesse le 22 avril 1697 par jugement de Samson, intendant de Montauban. Pierre d'Aure de Lias rendit hommage au Roi le 15 janvier 1742.

François Daure de Lias et ses deux fils ont obtenu le 25 mai 1860 par jugement du tribunal civil de Muret l'autorisation de faire rectifier les actes de l'état civil dressés depuis la Révolution dans lesquels leur nom avait simplement été orthographié Daure, en un seul mot.

Le chef de la famille d'Aure est connu sous le titre de comte.

Principales alliances : de Cassan-Floyrac, de Scorbiac, 1696.

Il existe sur les confins du Bigorre et de l'Armagnac un petit pays d'Aure qui avait au moyen âge des comtes particuliers fort puissants. Bertrande, héritière du comté d'Aure et de la vicomté de Larboust, épousa dans les dernières années du XIIe siècle Guy, fils cadet du comte de Comminges, et devint la tige d'une nouvelle maison d'Aure aussi puissante que l'avait été la première. Sanche-Garcie d'Aure, vicomte de Larboust, seigneur de Montalban et des Salles, chef de cette maison, épousa vers 1380 Bertrande de Jussan. Il en laissa quatre enfants, une fille, Bertrande, qui épousa Pierre de Castelbajac, et trois fils, Manaud d'Aure, vicomte de Larboust, qui épousa Marguerite d'Antin et qui continua la lignée, Sanche-Garcie d'Aure qui fut l'auteur de la famille des ducs de Gramont actuellement existante

et Géraud d'Aure qui fut évêque de Lombez. La descendance de Manaud d'Aure et de Marguerite d'Antin s'éteignit avec Corberon d'Aure, vicomte de Larboust, qui mourut sans postérité et avec sa sœur, Isabeau, héritière de la vicomté de Larboust et de la baronnie de Cardaillac, qui épousa le 8 juillet 1555 Bernard d'Astorg, baron de Montbartier.

Il a existé, toujours dans la même région, une troisième famille d'Aure qui a possédé, entre autres biens, la seigneurie de Viella, en Nébouzan, et qui portait pour armes : *d'azur à un lévrier d'argent lampassé, armé et colleté de gueules.* Cette famille fut maintenue dans sa noblesse le 10 février 1699 et le 11 novembre 1715 par jugements de la Pelletier de la Houssaye et de Laugeois, intendants de Montauban.

AUREILHAN (de Pradines d'). Voy. PRADINES D'AUREILHAN (de).

AUREL (Jean d'). Voy. JEAN D'AUREL.

AURELLE de PALADINES (d'). Armes : *parti au 1 d'azur à trois chevrons d'or, au chef d'argent chargé de cinq mouchetures d'hermines de sable; au 2 d'azur à deux besants d'or posés en fasce et accompagnés en chef de deux étoiles et en pointe d'une coquille, le tout d'argent.* — Couronne : *de Marquis.*

Les noms d'Aurel, Aurelle, Aureilh, Aureillie ont été portés en Auvergne par plusieurs familles nobles. Deux d'entre elles, souvent confondues par les généalogistes, se sont perpétuées jusqu'à nos jours : celle des Sgrs de Colombines et de Paladines, la plus ancienne, qui donne lieu à cette notice, et celle des Sgrs des Cornais, aujourd'hui substituée au nom de Montmorin Saint-Hérem, qui a cherché à se greffer sur la précédente et dont il sera parlé plus bas.

La famille d'AURELLE DE PALADINES, d'origine chevaleresque, paraît avoir eu pour berceau non pas l'Auvergne, où il semble n'avoir jamais existé de terre seigneuriale du nom d'Aurelle, mais le Rouergue où il a existé, près de Saint-Geniez, un château d'Aurelle qui avait au moyen âge des seigneurs particuliers. Jean d'Aurelle, Sgr en partie de ce château, est mentionné dans un acte de la veille des calendes de juillet 1234. La famille d'Aurelle a pour premier auteur connu en Auvergne Guillaume d'Aurelle, Sgr de Colombines, dans la paroisse de Molèdes, près de Blesle, qui fut choisi pour arbitre d'un traité passé en juin 1259 entre le prieur de Chanet, membre de l'abbaye de Blesle, et plusieurs gentilshommes du voisinage. Bernard d'Aurelle, frère de ce Guillaume d'Aurelle, était dès cette époque chanoine comte de Brioude.

Le jugement de maintenue de noblesse rendu en 1666 en faveur de la famille d'Aurelle en fait remonter la filiation suivie à Guillaume d'Aurelle ou d'Aureilhe, chevalier, qui était Sgr de Colombines en 1360. La descendance de ce personnage se partagea en deux grandes branches principales, celle des Sgrs de Colombines et celle des Sgrs de Paladines, qui furent l'une et l'autre maintenues dans leur noblesse en 1666 par jugement de M. de Fortia, intendant. L'aînée de ces branches s'éteignit avec Jean d'Aurelle, connu sous le titre de marquis de Colombines, qui rendit hommage au Roi en 1669 et 1684 et qui ne laissa de son mariage avec Charlotte de la Tour Saint-Vidal qu'une fille, Henriette, héritière des biens de sa branche, mariée à Joseph de Montagu de Bouzols. La branche des Sgrs de Paladines s'est perpétuée jusqu'à nos jours et son chef, M. Doreille de Paladines, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Saint-Flour.

La famille d'Aurelle a été illustrée au XIXe siècle par Claude-Louis d'Aurelle de Paladines, général de division en 1855, décédé en 1877, qui commandait en chef l'armée française à la bataille de Coulmiers en 1870. Le général d'Aurelle de Paladines avait épousé d'abord Euphrasie d'Aurelle des Cornais, d'une famille rapportée à la suite qui a voulu se greffer sur celle des Sgrs de Colombines et de Paladines, puis une demoiselle Blachette ; il a laissé de ces deux unions plusieurs fils dont l'aîné, Léonce, connu sous le titre de marquis, est allé se fixer en Algérie. Plusieurs frères du général ont également laissé postérité.

La famille d'Aurelle a fourni un grand nombre de chanoines comtes de Brioude, des officiers.

Principales alliances : de Chavagnac, de Douhet, de la Tour Saint-Vidal, de Montagu, de Bouillé, de Scépeaux, de Molen de la Vernède, d'Aubusson 1646, etc.

On rattache d'ordinaire à la famille d'Aurelle de Colombines et de Paladines la famille d'Aurelle ou d'Aureilhe de Villeneuve, de la même province, éteinte en 157? qui portait cependant des armoiries différentes : *d'or à une bande ; iselée de sable*. Audigier lui attribue pour auteur, mais sans preuves à l'appui, Jean d'Aureilhe, damoiseau, qui était au XIVe siècle capitaine et gouverneur de la ville de Blesle et qui aurait été le propre frère de Randon d'Aurelle, Sgr de Colombines. Pierre d'Aurelhe, Sgr de Villeneuve, fut inscrit à l'Armorial de 1450. Son fils, Rigaut d'Aureilhe, baron de Villeneuve, comte de Novagarola, en Italie, chambellan et maître d'hôtel du roi Louis XI en 1482, bailli royal des montagnes d'Auvergne, joua un rôle politique et militaire très important et fut à plusieurs reprises envoyé comme

ministre plénipotentiaire par le roi Louis XII auprès de divers États étrangers.

AURELLE des CORNAIS et de MONTMORIN SAINT-HEREM (d'). Armes : *d'azur à un lion grimpant d'or, armé et lampassé de gueules, accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'un croissant de même.* — Depuis 1816 la famille d'Aurelle des Cornais écartèle ses armes de celles de la famille de Montmorin : *de gueules semé de molettes d'éperon d'argent, au lion de même brochant sur le tout.* — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux licornes.* — Devise : *Virtus honos.*

La famille d'Aurelle des Cornais appartient à la noblesse de l'Auvergne comme la précédente avec laquelle elle revendique, du reste, une origine commune. Elle descend de Pons Aurèle qui fut anobli par lettres patentes en décembre 1612 et de son fils, André Aurèle, écuyer, Sgr de Terreveyre, près d'Arlanc, de Crouzet, de la Frédière, etc., qui fit son testament le 24 mars 1638. Ce dernier personnage laissa quatre fils, Pons Aurèle, Sgr de Terreveyre, du Crozet et de la Garde, dans la paroisse de Bort, demeurant en Auvergne, Jean, Pierre, prieur du monastère de Sainte-Marie de Viaye, en Velay, et André. Les trois plus jeunes de ces quatre frères furent maintenus dans leur noblesse le 9 septembre 1669 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc ; mais l'aîné, Pons, d'abord maintenu dans sa noblesse en Lyonnais le 30 septembre 1667 par jugement de l'intendant Dugué, ne put faire reconnaître sa noblesse par M. de Fortia, intendant d'Auvergne, en raison de l'ordonnance d'août 1664 qui révoquait tous les anoblissements concédés depuis le 1er janvier 1611. Pons Aurèle dut donc se désister de sa noblesse et payer une amende de 200 livres pour l'avoir usurpée ; mais peu de temps après il se fit maintenir noble par un arrêt du Conseil d'État du 5 décembre 1667 qui confirmait les lettres d'anoblissement obtenues par son aïeul en 1612.

Au XVIIIe siècle la descendance de Pons Aurèle, devenue puissante, adopta l'orthographe d'Aurelle et chercha à se greffer sur la famille des Sgrs de Colombines et de Paladines dont il a été parlé à l'article précédent. En 1788 elle demande au Roi d'annuler les lettres d'anoblissement de 1612 comme contraires à sa noblesse d'extraction beaucoup plus ancienne et l'année suivante un de ses membres parvint à se faire admettre aux honneurs de la cour après avoir prouvé sa filiation depuis Durand d'Aurelle, chevalier, bailli du Dauphin d'Auvergne en 1361. On voit dans les manuscrits de Chérin que la requête de la famille d'Aurelle et les titres qui l'accompagnaient furent déposés au Cabinet de l'ordre du Saint-Esprit le 24 avril 1788 par le

baron de Breteuil, ministre de la maison du Roi, que tous les titres antérieurs à l'anoblissement de 1612 furent reconnus faux ou suspects, que le rapport du généalogiste des ordres du Roi fût défavorable et que MM. d'Aurelle, s'étant pourvus contre ce rapport, firent désigner comme commissaires M. de Bréquigny et dom Villevieille que, suivant l'expression du célèbre généalogiste, on n'appelait que dans les cas désespérés. Plus tard la famille d'Aurelle des Cornais chercha à faire croire que ses prétentions avaient été accueillies par Chérin ; sous la Restauration elle exhuma un certificat que celui-ci aurait délivré, mais qui, ayant été enfermé pendant toute la durée de la Révolution, se serait trouvé altéré par l'humidité. Les héritiers de Chérin refusèrent d'admettre l'authenticité de ce document dont la signature avait, du reste, disparu.

Pierre-Antoine d'Aurelle des Cornais, chef de cette famille, marié le 8 septembre 1770 à Madeleine Cimetière de la Barolle, avait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Riom. Son fils aîné, Jean-Simon-Narcisse, vicomte d'Aurelle des Cornais, épousa le 9 décembre 1807 Louise de Montmorin-Saint-Hérem, héritière d'une illustre famille chevaleresque d'Auvergne dont il fut autorisé à relever le nom par ordonnance du roi Louis XVIII du 16 octobre 1816 ; il laissa lui-même deux fils, Calixte et Auguste, né en 1818, qui furent connus sous les titres de comte et de vicomte d'Aurelle de Montmorin-Saint-Hérem et dont l'aîné, marié à Mlle de Rigauld, a lui-même laissé deux fils. Gabriel-Antoine, vicomte d'Aurelle, fils puîné de Pierre-Antoine, épousa Louise Berger du Joney ; il en eut un fils, Eugène, qui a laissé postérité et une fille qui fut la première femme du général d'Aurelle de Paladines, chef de l'autre famille d'Aurelle. Ce mariage a achevé de confondre dans l'opinion publique les deux familles d'Aurelle en une seule et même race.

La famille d'Aurelle des Cornais a fourni un page de la petite écurie du Roi en 1763 (Simon-Narcisse d'Aurelle de Terreveyre).

Principales alliances : de Montmorin Saint-Hérem 1807, du Lac 1736, de Longueil, de Scépeaux, d'Aurelle de Paladines, de Talhouet 1882, de Matharel, etc.

Les familles d'Aurelle de Colombines et de Paladines et d'Aurelle des Cornais ne doivent pas être confondues avec une famille Aurel, de la même région, qui portait pour armoiries : *de gueules au croissant d'or accompagné de trois molettes d'argent, deux en chef, une en pointe*. Cette famille qui a produit plusieurs chevaliers de Malte fut maintenue dans sa noblesse en 1666 par jugement de M. de Fortia après avoir prouvé sa filiation depuis Alexandre d'Aurel, vivant en 1566. Elle paraît s'être éteinte peu de temps avant la Révolution. Elle

est distincte d'une famille d'Aurel qui a appartenu à la noblesse du Comtat Venaissin, qui portait pour armoiries : *d'azur à une croix pattée d'or cantonnée de quatre doubles rayons de même mouvant des quatre angles*, dont Pithon Curt a donné une généalogie et qui comptait encore des représentants au XVIIIe siècle.

Il a existé aussi en Auvergne une famille d'Aurellie ou d'Aurelhe qui paraît avoir été une branche naturelle de la famille d'Aurelle de Villeneuve et qui portait pour armes : *d'azur à une bande d'or chargée de sept losanges de gueules*. Elle fut maintenue dans sa noblesse en 1666 par jugement de M. de Fortia après avoir prouvé qu'elle descendait de Jean (bâtard) d'Aurellie, Sgr de Triboulhan, compris au ban de 1543 et mentionné dans un acte de 1546 avec sa femme Marguerite de la Reynerie.

AURIAC (Gillet d'). Voyez GILLET D'AURIAC.

AURIBEAU (Guillaume d'). Voyez GUILLAUME D'AURIBEAU.

AURICOSTE de LAZARGUES. Armes : *d'azur à l'épée d'argent, garnie d'or, mise en pal, la pointe en haut, couronnée à la royale et accostée de deux fleurs de lys d'or* (ce sont les armes de la famille de Jeanne d'Arc).

M. Eugène AURICOSTE DE LAZARGUES, issu d'une famille bourgeoise, épousa vers 1820 Mlle de Bony de Lavergne qui descendait par les femmes d'un frère de Jeanne d'Arc. Il adopta alors le blason concédé à la famille de Jeanne d'Arc et ce blason a été conservé par son fils Ernest.

AURIER de PIESSAC (d'). Voyez DAURIER DE PIESSAC.

AURIGNAC (d'). Voyez DAURIGNAC.

AURIOL (d') Armes : *d'argent à un figuier d'azur* (aliàs *de sinople*) *posé sur une terrasse de même et chargé d'un auriol au loriot d'or*. — Couronne : *de Marquis*.

La famille D'AURIOL appartient à la noblesse du Languedoc. D'après une tradition, elle serait venue d'Espagne au cours du XIVe siècle se fixer en Lauragais et y aurait acquis des propriétés.

La Chesnaye des Bois qui en a donné une généalogie détaillée en fait remonter la filiation à l'année 1484, date à laquelle Etienne, Paul et Guillaume d'Auriol donnèrent le dénombrement des fiefs qui leur étaient échus par le partage des biens de leur père Jean. Le premier de ces trois frères, Etienne d'Auriol, Sgr de Montagut, aurait laissé d'une alliance inconnue plusieurs fils entre autres Jean d'Auriol,

écuyer, Sgr de Montagut, auquel seulement le jugement de maintenue de noblesse de 1669 fait remonter la filiation suivie en se contentant, du reste, de le mentionner. D'après la Chesnaye des Bois, ce personnage aurait été seigneur direct de Montagut, coseigneur de Montesquieu, de Castelnaudary, etc., aurait rendu hommage de ses terres en 1487, 1492 et 1503, aurait fait son testament le 8 octobre 1506, aurait épousé Thomasse de Mongrillon, puis Antoinette de Bourrassier et aurait laissé de ces deux unions un grand nombre d'enfants qui partagèrent sa succession par acte passé le 19 mai 1509 devant Astorgi, notaire à Toulouse. Un de ses fils, Blaise d'Auriol, jurisconsulte éminent, professeur régent en l'Université de Toulouse, puis recteur de ladite Université, harangua le roi François Ier lors de son entrée à Toulouse, fut créé chevalier en août 1533 par lettres patentes de ce prince et mourut sans postérité. D'après la Chesnaye des Bois, Jean d'Auriol aurait eu quatre autres fils : Jean d'Auriol, l'aîné, Sgr d'Esplas, marié à Marguerite de Roquefort par contrat passé à Castelnaudary le 12 février 1486, Jean d'Auriol, le jeune, Sgr de Gaja, marié à Catherine de Vidal de Belvéze, Roger d'Auriol, Sgr de Miraval, marié à Marguerite des Guillots, et Louis d'Auriol, Sgr de Laurion, marié en 1514 à Catherine de Capriol, qui furent les auteurs de quatre branches. La seconde de ces branches, dite des Sgrs de Gaja, et la quatrième, dite des Sgrs de Laurion, s'éteignirent au XVIIe siècle. Les deux autres branches de la famille d'Auriol se sont seules perpétuées jusqu'à nos jours ; d'après le jugement de maintenue de noblesse de 1669, rapporté par le marquis d'Aubaïs, elles auraient eu pour auteur commun non pas, comme le dit la Chesnaye des Bois, Jean d'Auriol qui fit son testament le 8 octobre 1506, mais son fils aîné, autre Jean d'Auriol, Sgr d'Esplas, qui épousa le 12 février 1486 Marguerite de Roquefort. Celui-ci aurait eu pour fils aîné Roger d'Auriol, marié à Marguerite des Guillots, dont la Chesnayes des Bois fait son frère cadet, et pour fils cadet Louis d'Auriol, Sgr d'Esplas, marié le 16 mai 1518 à Catherine d'Hautpoul, dont la Chesnaye des Bois fait son fils unique. La branche issue de Roger d'Auriol et de Marguerite des Guillots est donc la branche aînée d'après le jugement de maintenue de 1669 et seulement la branche cadette d'après la généalogie de la Chesnaye des Bois.

Roger d'Auriol laissa lui-même deux fils de son mariage avec Marguerite des Guillots. Le plus jeune, Tristan, Sgr de Peirens, marié à Charlotte de Pradines, fut l'auteur d'un rameau qui s'éteignit dans la première moitié du XVIIIe siècle ; l'aîné, Antoine d'Auriol, Sgr de Miraval, marié le 24 juin 1549 à Françoise de Saint-Lary, continua la descendance de cette branche et fut père de Raymond

d'Auriol, Sgr de Miraval, qui épousa le 11 novembre 1558 Jeanne de Monclar, héritière de la seigneurie de Lauraguel. Celui-ci laissa à son tour deux fils, Antoine d'Auriol, Sgr de Miraval, marié à Louise de Cyran, dont le fils Jacques, maintenu dans sa noblesse le 18 juillet 1669 par jugement de M. de Bezons, ne laissa que trois fils morts sans postérité, et Jacques d'Auriol, Sgr de Lauraguel, substitué par le testament de sa mère aux noms et armes de la famille de Monclar de Lauraguel, qui épousa Lucrèce de Ferrier et dont les enfants, maintenus dans leur noblesse le 18 juillet 1669 en même temps que leur cousin germain, continuèrent la lignée. Jacques d'Auriol-Monclar, Sgr de Lauraguel, petit-fils de Jacques et chef de cette branche, fut admis en 1693 parmi les pages de la petite écurie du Roi; il épousa dans la suite, en 1703, Marie Boyer et fut le grand-père de M. d'Auriol de Lauraguel qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Limoux. Cette branche s'est perpétuée à Caraman jusqu'à nos jours.

Louis d'Auriol, Sgr d'Esplas, auteur de l'autre branche, laissa de Catherine d'Haupoul un fils, Julien d'Auriol, Sgr d'Esplas et de Salesses, qui épousa à Saint-Félix par contrat du 6 février 1552 Rose de la Bailie. Celui-ci fut père de René d'Auriol, Sgr de Roumens, d'Esplas, de Salesses, qui épousa Anne d'Assalit par contrat passé à Carcassonne le 11 juin 1597 et grand-père d'Arnaud d'Auriol, Sgr de Roumens, de Toutens, d'Esplas, de Salesses, etc., qui épousa Charlotte de Ferrier par contrat passé à Toulouse le 26 février 1618. Les trois fils de celui-ci, François d'Auriol, Sgr d'Esplas, de Salesses, etc. Jean d'Auriol, Sgr de Toutens, marié le 19 avril 1654 à Jeanne de Noguès, et François le jeune d'Auriol, Sgr de Roubignol, furent maintenus dans leur noblesse le 18 juillet 1669 en même temps que les représentants de la branche de Lauraguel par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc. Le second de ces trois frères fut père de Pierre d'Auriol, Sgr de Toutens, qui épousa Marie de Hoci, et grand-père de Jean d'Auriol, Sgr de Toutens, qui épousa le 17 mai 1702 Marie Lami, veuve de M. de la Passe. Les descendants de celui-ci, Jean-Bernard et Jean-Pierre Dauriol, ont été autorisés le 19 mai 1845 par jugement du tribunal de première instance de Toulouse à substituer à leur nom celui de : d'Auriol porté par leurs ascendants avant la Révolution.

La France protestante de Haag mentionne un représentant de la famille d'Auriol, Elisée d'Auriol, Sgr de Toutens, de Roumens et de Salesses, qui serait allé se fixer en Angleterre lors de la révocation de l'édit de Nantes. Ce personnage n'est pas mentionné dans les généalogies de la famille d'Auriol ; il aurait laissé lui-même plusieurs

fils. L'un d'eux, autre Élisée d'Auriol, né à Castres en 1691, épousa une demoiselle de Fesquet et laissa une fille, Elisabeth, mariée en 1756 à William, comte de Vismes; un autre, Pierre d'Auriol, fonda à Londres une puissante maison de commerce et maria sa fille en 1749 à Robert Drummond, plus tard archevêque d'York; un troisième frère, Jean-Louis, alla faire souche à Genève et fut grand-père de Pierre Auriol, né en 1736, colonel au service du roi de Sardaigne, et bisaïeul de Charles-Joseph Auriol, né en 1778, peintre distingué, décédé en 1834; un quatrième frère, Jacques, alla se fixer à Lisbonne et fut père de Charles Auriol, général dans l'armée britannique, et grand-père d'un directeur de l'hôpital français de Londres.

Principales alliances : d'Hautpoul 1518, 1590, de Loubens de Verdalle 1690, de Capriol, de Villeneuve 1649, de Rességuier, de Cabrol, de Saint-Lary 1549, de Castéras-Villemartin 1600, de Mauléon, d'Alverny, du Bouzet, Calouin de la Calouinière 1628, Baron de Montbel, de Bertier, etc.

AURIOL d'AZAS. Armes : *d'argent à un figuier de sinople posé sur un monticule de même et soutenant deux nids d'oiseaux au naturel suspendus aux branches par des rubans de gueules.* — Cimier. *Un aigle de profil essorant au naturel, l'aile droite levée, la senestre pliée.*

Malgré l'analogie des armoiries, la famille Auriol d'Azas paraît n'avoir aucun rapport avec la famille précédente, la seule de son nom, croit-on, qui appartienne aujourd'hui à la noblesse de sa région. Elle joint à son nom celui de son château d'Azas, près de Toulouse.

Principale alliance : de Pins.

AURIOL-MAISON (d'). Armes : *d'azur à un chevron d'argent accompagné de trois loriots d'or, deux affrontés en chef et un en pointe.*

La famille d'Auriol-Maison, honorablement connue à Toulouse, paraît, comme la précédente, n'avoir aucun rapport avec la famille d'Auriol de Lauraguel, d'ancienne noblesse de la même région.

Messieurs Jean-Joseph d'Auriol, né à Leguevin le 20 octobre 1836, et Victor-Xavier d'Auriol, né à Toulouse en 1840 et alors père de trois enfants mineurs, demandèrent le 18 octobre 1883 et obtinrent par décret du 18 août 1884 l'autorisation de joindre à leur nom celui de M. Maison, leur parent.

Principales alliances : Fondi de Niort 1872; de Villemandy 1895, Maurin de Brignac.

AURIOL (d'). Armes : *Parti au 1 d'argent à un figuier terrassé de sinople senestré d'un nid de loriot d'or suspendu à une de ses*

branches, au 2 d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un carlet d'or.

Cette famille est distincte des précédentes, malgré l'analogie des armoiries.

Elle a eu pour auteur Jean Auriol qui fut anobli en 1755 par l'échevinage de Lyon. Il fut père de René-François Auriol, banquier à Paris, décédé en 1794, et grand-père d'Antoine-Dominique d'Auriol, né à Lyon en 1785, qui fut créé baron héréditaire avec institution de majorat par lettres patentes du roi Louis XVIII du 31 août 1819. Louis-Jules, baron d'Auriol, né en 1828, fils du précédent, fut connu sous le titre de marquis d'Auriol et mourut en 1891 sans laisser de postérité de son mariage avec Mme Duval, veuve du fondateur des Bouillons Duval.

Principales alliances : Cavaignac, de Mortemard de Boisse.

AUSSAC de SAINT-PALAIS (de Landes d'). Voyez LANDES D'AUSSAC DE SAINT-PALAIS (DE).

AUSSAGUEL de LASBORDES (d'). Armes : *d'azur à un aigle volant d'argent tenant dans ses serres une toison de même.*

La famille D'AUSSAGUEL DE LASBORDES appartient à la noblesse parlementaire de Toulouse. Elle a eu pour auteur Raymond d'Aussaguel, sieur de Labordes, qui fut reçu en 1689 conseiller au Parlement de Toulouse, qui fut anobli par sa charge et qui la conserva jusqu'en 1726. Deux autres membres de la même famille, Balthazar et Hector d'Aussaguel, tous deux Sgrs de Lasbordes, exercèrent la même charge, le premier de 1727 à 1775, le deuxième depuis 1760 jusqu'à la suppression des Parlements en 1790. Ce dernier prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Toulouse. La famille d'Aussaguel de Lasbordes compte encore des représentants. Elle n'est pas titrée.

Principales alliances : d'Arboussier, de Solan-Bethmale, etc.

AUSSONNE (de Buisson d'). Voyez BUISSON D'AUSSONNE (DE).

AUSSY (Joly d'). Voyez JOLY D'AUSSY.

AUSSY d' (Miron d') Voyez MIRON D'AUSSY.

AUTANCOURT (d'). Armes : *écartelé au 1 de sable à une tour d'argent crénelée de trois pièces, ouverte et maçonnée de gueules, au 2 des barons militaires, au 3 d'azur à un cheval galopant d'or, au 4 d'or à deux lances polonaises de sable en sautoir, au pennon coupé d'argent et de gueules, cantonné en chef et en flanc de trois molettes de sable et en pointe d'un fer à cheval d'azur, clouté d'or.*

La famille D'AUTANCOURT ou DAUTANCOURT a eu pour auteur Pierre Dautancourt, né en 1771 à Montigny-sous-Marle (Aisne), général de brigade en 1813, officier de la Légion d'honneur, décédé à Nevers en 1832, qui fut créé chevalier de l'empire par lettres patentes du 20 août 1808, puis baron par nouvelles lettres du 26 avril 1810. Il avait épousé en 1810 Mlle d'Hardivillier et en laissa deux fils dont le plus jeune n'a pas eu d'enfants ; l'aîné, Pierre-Jules, baron d'Autancourt, né en 1813, lieutenant-colonel du génie, officier de la Légion d'honneur, marié en 1849 à Mlle Drouet, est décédé en 1865 laissant une fille unique mariée en 1867 à Anatole Normant.

AUTANE (d'). Armes : *d'argent à une croix de gueules, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.* — Couronne : *de Marquis.* — Devise : *In hoc signo vinces.*

La famille D'AUTANE appartient à l'ancienne noblesse du Dauphiné et de la Provence. Elle paraît avoir eu pour berceau le hameau de son nom dans la paroisse de Vercoiran, située autrefois dans le diocèse de Gap et dépendant aujourd'hui de l'arrondissement de Montélimart. Elle a eu pour premier auteur connu Armand d'Autane qui vivait en 1215 ; Raybaud d'Autane rendit hommage en 1284 à Randonne de Montauban. Artefeuil qui désigne cette famille sous le nom d'Otane en a donné une généalogie dans son Histoire héroïque de la noblesse de Provence. Il en fait remonter la filiation suivie à Charles d'Otane ou d'Autane, écuyer, dont le fils, Etienne, écuyer, Sgr du Regon, épousa en 1480 Marie de Rivière. Leur descendant, Pierre d'Otane ou d'Autane, vint se fixer en Provence et y épousa le 10 mai 1594 Marguerite de Requiston. Il en eut plusieurs fils dont l'aîné, Scipion d'Autane, continua la lignée. Un des cadets, Charles, fut père d'autre Charles d'Autane qui alla se fixer en Pologne où sa descendance se perpétua pendant plusieurs générations.

Jean-Étienne Dautane, Sgr de Lavail Sainte-Marthe, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. (Gap).

Une demoiselle d'Autane fut admise en 1738 à la maison royale de Saint-Cyr. Charles-Gustave d'Autane fut admis dans l'ordre de Malte en 1792.

Jean-Charles d'Autane, Sgr d'Allons et de Saunes, né en 1757 à Allons (Basses-Alpes), prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Draguignan et à Castellane et fut élu député suppléant de cet ordre aux États-généraux. Il prit le premier sous la Restauration le titre de marquis d'Autane qui a été depuis lors conservé par le chef de la famille.

C'est à la famille d'Autane qu'appartenait Mme Douay, mère des

deux généraux Douay et grand-mère de la comtesse Walewska mariée en 1885. La famille d'Autane a fourni de nombreux officiers, des chevaliers de Saint-Louis.

Elle ne doit pas être confondue avec la famille Fournier d'Aultane de la même région.

Principales alliances : d'Agoult 1540, de Demandolx 1548, de Bardonnenche 1780, de la Bruyère, de Rey 1892, etc.

AUTARD de BRAGARD. Armes : *d'azur à une outarde d'argent, allumée, becquée et membrée de gueules, tenant au bec un rameau d'olivier de sinople et accompagnée au canton dextre d'une étoile d'or.*

La famille Autard est originaire des montagnes du Haut-Dauphiné et descend de François Autard qui épousa en 1524 Marguerite de Leydet, de la ville de Sisteron. Leur fils, Balthazar Autard, dit le capitaine Bragard, un des principaux lieutenants du connétable de Lesdiguières, joua un rôle important dans les guerres civiles de la fin du XVIe siècle, s'empara sur les Ligueurs de la forteresse d'Orpierre dont il fut nommé gouverneur et obtint en 1607 du roi Henri IV des lettres d'anoblissement en récompense de ses services. Son arrière-petit-fils, Samson Autard, gouverneur du château d'Orpierre, marié en 1645 à Jeanne de Margaillan, fut maintenu dans sa noblesse avec plusieurs de ses parents le 12 septembre 1669 par jugement de l'intendant Dugué. Ce même Samson Autard, son fils Alexandre Autard, marié plus tard en 1706 à Jeanne Vial d'Alais, et Olympe Autard, demoiselle, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 (Gap). Marie-Olympe Autard de Bragard, née à Orpierre en 1769 fit ses preuves de noblesse pour être admise à la maison royale de Saint-Cyr. René-Alexandre d'Autard de Bragard fit en 1785 les mêmes preuves pour être admis à l'école militaire ; il mourut dès l'année suivante.

C'est à une branche passée aux colonies de la famille Autard de Bragard qu'appartient la comtesse Ferdinand de Lesseps.

La famille Autard de Bragard a fourni de nombreux officiers dont plusieurs ont été tués à l'ennemi.

Principales alliances : de Lesseps, Bouet-Willaumez, de Fauque de Jonquières, etc.

AUTEMARRE d'ERVILLÉ (d'). Armes (d'après le Bulletin héraldique de 1891) : *d'azur à une bande d'argent accompagnée en chef d'une fleur de lys d'or et en pointe d'une rose d'argent.* (Ce sont les armoiries de la famille d'Authemar ou d'Autemar maintenue en Languedoc en 1668.)

Il a existé en Languedoc une ancienne famille d'AUTHEMAR ou d'AUTEMAR, originaire de Provence, qui portait pour armoiries : *écartelé aux 1 et 4 d'azur à deux bandes d'or ; aux 2 et 3 d'azur à une bande d'argent accompagnée en chef d'une fleur de lys d'or et en pointe d'une rose d'argent.* Le marquis d'Aubais rapporte que son auteur obtint du roi François Ier, le 11 avril 1516, des lettres patentes portant injonction au sénéchal de Carcassonne de le faire jouir de tous les privilèges de la noblesse. Elle comptait sous Louis XIV de nombreux représentants fixés dans le diocèse de Narbonne qui furent tous maintenus dans leur noblesse le 12 décembre 1668, le 13 janvier 1669 et le 14 janvier 1671 par divers jugements de M. de Bezons, intendant du Languedoc. Cette famille était éteinte ou avait quitté le Languedoc à l'époque de la Révolution et son nom ne figure pas aux assemblées que tint en 1789 la noblesse de cette province.

On ignore si c'est à cette souche que l'on doit rattacher la famille d'Autemarre d'Ervillé aujourd'hui existante et on n'a pu se procurer sur elle que des renseignements très incomplets. Elle était fixée aux Antilles à la fin du XVIIe siècle et un de ses membres, Charles d'Autemarre, capitaine d'infanterie à l'île Saint-Christophe, épousa vers 1690 Marie-Anne de Bragelongne. Mlle d'Autemarre d'Ervillé épousa en août 1750 Louis-François d'Argouges, comte de Rânes. M. d'Autemarre d'Ervillé était en 1769 commissaire des guerres à Strasbourg. Cette charge avait pendant quelque temps conféré la noblesse à ceux qui en étaient revêtus ; mais ce privilège avait été aboli par un édit de 1719. Ce même personnage était sous Louis XVI intendant des armées du roi et chef de bureau au ministère de la guerre. Charles-Xavier d'Autemarre d'Ervillé, décédé à l'âge de quatre-vingt-cinq ans en février 1891, avait été général de division et grand croix de la Légion d'honneur ; il fut connu sous le titre de comte et a laissé postérité de son mariage avec Mlle de Barral.

Principales alliances : de Bragelongne, d'Argouges, de Barral, de Maistre, de Boissieux 1902, etc.

AUTEROCHE (Chappe d'). Voyez CHAPPE D'AUTEROCHE.

AUTET (Barberot d'). Voyez BARBEROT D'AUTET.

AUTEUIL (Combaud d'). Voyez COMBAUD D'AUTEUIL.

AUTEVILLE (Marchand d'). Voyez MARCHAND D'AUTEVILLE.

AUTEVILLE, aliàs **AUTHEVILLE ou HAUTEVILLE (d') et DAUTEVILLE**. Armes de la branche aînée aujourd'hui éteinte : *écartelé aux*

1 et 4 d'azur à une ville d'argent ceinte de murailles et de tourelles sommées chacune d'une girouette de même, le tout maçonné de sable, aux 2 et 3 d'or à un lion de gueules. — Armes de la branche cadette encore existante : d'*azur à une ville d'argent bâtie sur un mont de sinople et surmontée d'un croissant d'argent.*

La famille d'AUTEVILLE ou d'AUTHEVILLE ou encore d'HAUTEVILLE a eu pour berceau la petite ville de Gluiras, en Bas-Vivarais. M. Prosper Falgairolles a publié sur elle en 1884 une étude historique et généalogique dont on trouvera un résumé dans le Bulletin héraldique de France d'août 1900. Il en fait remonter la filiation à Louis d'Autheville qui fit son testament le 25 janvier 1556 et qui prenait la qualification de noble. On sait que cette qualification de noble n'était pas significative de noblesse en Languedoc quand elle n'était pas accompagnée de celle d'écuyer. Louis d'Autheville laissa plusieurs enfants d'une alliance demeurée inconnue. L'aîné de ses fils, noble Jacques d'Autheville, marié à Marthe de Burgata par contrat passé à Gluiras le 18 janvier 1545, continua la ligne directe. D'après le travail mentionné plus haut Louis d'Autheville aurait eu pour fils cadet Pierre d'Autheville qui vint au cours du XVIIe siècle se fixer dans l'île de la Voulte, sur le Rhône, et qui fut l'auteur de la branche cadette aujourd'hui existante; mais l'éloignement des dates rend ce système de filiation peu vraisemblable.

Jacques d'Autheville marié en 1545 fut père de Jacques II d'Autheville qui alla se fixer à Vauvert, au diocèse de Nîmes, pour y administrer les domaines du duc de Ventadour, qui fut pourvu par provisions du 17 juillet 1600 de la charge anoblissante de conseiller-maître en la Chambre des comptes de Montpellier et qui épousa en secondes noces par contrat du 23 septembre 1608 Anne Blancard, fille d'un conseiller du roi au présidial de Montpellier. Pierre d'Autheville, né en 1612, fils du précédent, lui succéda par provisions du 27 septembre 1632 dans sa charge de conseiller-maître en la Chambre des comptes de Montpellier, épousa en 1639 Louise de Baudan, fille d'un conseiller au présidial de Nîmes, acheta en 1642 pour le prix de cent mille livres la baronnie de Vauvert qui donnait le droit d'entrée aux États généraux du Languedoc et, ne pouvant, comme protestant, être admis à ces États, la céda à son fils aîné, Gabriel, qu'il faisait élever dans la religion catholique. Gabriel d'Autheville, né en 1642, ne fut pas davantage admis aux États du Languedoc, n'ayant pu faire les preuves de noblesse prescrites par le règlement de ces États; il mourut à Vauvert en 1689 sans avoir été marié. Son frère, Philippe d'Autheville, baron de Vauvert, né à Montpellier en 1655, fut maintenu dans sa noblesse le 1er juillet 1697 par jugement de

l'intendant Lamoignon de Basville et mourut à Nîmes en 1707 laissant une fille unique, héritière de sa branche, qui épousa en 1714 Louis de Genas.

La branche aujourd'hui existante que l'on considère comme la branche cadette descend de Pierre d'Autheville ou Dauteville qui vint, au cours du XVIIe siècle, se fixer à la Voulte, une des îles du Rhône, et dont on fait, contre toute vraisemblance, un frère puîné de Jacques d'Autheville marié en 1545. Les deux fils de ce personnage, Jean Dauteville, lieutenant de prévôt en Vivarais, qui épousa le 2 mars 1653 Claudine de Paget, de la ville de Privas, et qui fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (Valence) et Alexandre Dauteville de Pontserre qui épousa le 8 octobre 1668 Sarah Boix, ont été les auteurs de deux rameaux encore existants. Le rameau aîné, connu sous le nom de d'Hauteville ou d'Auteville, s'agrégea à la noblesse au cours du XVIIIe siècle et un de ses membres, Antoine d'Auteville, Sgr de Pontserre, prit part aux assemblées que cet ordre tint à Villeneuve-de-Berg en 1789. Le rameau cadet, demeuré non noble, s'est perpétué en Vivarais sous le nom de : Dauteville; on en trouvera une généalogie dans l'Annuaire historique du Languedoc, de M. de la Roque.

Principales alliances : d'Arbalestier, de Chanaleilles, 1775.

AUTHEMAN (d') : *parti emmanché d'or et d'azur.*

La famille d'AUTHEMAN, originaire de Provence, n'est point mentionnée dans les anciens nobiliaires de cette province et ne figure pas au nombre de celles qui furent maintenues dans leur noblesse lors de la grande recherche commencée en 1666. Deux de ses membres, Jean-Antoine Autheman, avocat au Parlement de Provence, et Raymond Autheman, prieur de Mison, firent enregistrer à l'Armorial général de 1696 leurs armes telles que la famille d'Autheman n'a jamais cessé de les porter; mais ce recueil ne leur donne aucune qualification nobiliaire.

On trouve cependant que Jean Autheman, baptisé à Eygalières le 2 juin 1633, fut maintenu dans sa noblesse le 5 mars 1698 par jugement de Cardin Le Bret, premier président au Parlement de Provence, après avoir prouvé sa filiation depuis Antoine Autheman qui fit son testament le 24 septembre 1516 en faveur de son fils, Jean-Jacques Autheman, et qui rappelle dans cet acte son père, Jean Otheman, écuyer, de la ville d'Avignon, alors décédé[1].

Joseph Autheman, lieutenant général criminel, juge royal au siège

[1]. Consulter les Recherches de noblesse faites en Provence par Pierre Cardin Le Bret publiées en 1901 par le baron du Roure.

d'Aix, marié le 4 juillet 1763 à Anne Gauthier, fille d'un notaire royal de Jouques, acheta le 18 janvier 1767 l'office anoblissant d'avocat général en la Chambre des comptes, aides et finances de Provence et prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Aix. Son fils, Jacques Autheman, lui ayant succédé dans son office, demanda à être exempté du droit d'un marc d'or en raison de l'ancienne noblesse de sa famille dont il faisait remonter la filiation au testament du 14 septembre 1516 mentionné plus haut. Chérin, généalogiste des ordres du Roi, chargé d'examiner les titres que le requérant joignait à sa demande, refusa de se prononcer, attendu que la famille d'Autheman n'avait point été maintenue lors de la grande recherche et qu'on ne lui présentait que des copies d'actes au lieu d'originaux, et fit le 4 août 1788 un rapport qui concluait au renvoi de la demande devant le Conseil d'État. On retrouve dans les manuscrits de Chérin, au Cabinet des Titres, la correspondance fort aigre qui fut échangée à cette époque entre Jacques Autheman et le célèbre généalogiste, et, chose curieuse, il n'est fait dans cette correspondance aucune mention du jugement de maintenue de noblesse de 1698 que les deux parties paraissent avoir ignoré. Les événements de la Révolution mirent fin au débat.

La famille d'Autheman s'est perpétuée à Aix jusqu'à nos jours. Elle n'est pas titrée.

Principale alliance : de Montéty 1896.

AUTHIER de SISGAU (d'). Armes : d'*azur à trois pins d'or arrachés de même*, 2 et 1. — Devise : *Mirabilis in astris*.

La famille d'Authier de Sisgau appartient à la noblesse de Provence. Artefeuil lui attribue pour auteur Raoul Dauthier, du lieu de Sisgau, en Allemagne, qui serait venu se fixer en France en l'an 1210, aurait épousé demoiselle Jeanne de la Rivière, aurait pris part à la bataille de Bouvines et aurait été nommé par le roi Louis VIII capitaine de ses gardes. Son fils, Louis Dauthier de Sisgau, filleul du roi saint Louis, aurait suivi ce prince en Égypte en 1244 et à son retour se serait fixé en Provence par son mariage contracté en 1250 avec Marguerite de Glandevès.

Lainé, dans son Dictionnaire de la Noblesse, considère la généalogie donnée par Artefeuil comme une œuvre de haute fantaisie. D'après lui aucun membre de la famille d'Authier ne posséda de terre noble et ne porta de qualifications nobiliaires antérieurement à Jean-Antoine Dauthier, Sgr du Coulet, qui représente le dixième degré de la généalogie d'Artefeuil. Ce personnage joua un certain rôle dans les troubles de la fin du XVIe siècle et fut nommé gouverneur de la ville

de Barcelonnette; il avait épousé en 1574 Jeanne d'Audibert-Caille, d'une ancienne famille de la ville de Bargemont qui s'agrégea à la noblesse au cours du XVIIIe siècle et qui compte encore des représentants. Jean d'Authier de Sisgau, écuyer, fit le 18 mai 1604 devant Maifredy, notaire, son testament en faveur de son fils aîné, Jean-Antoine. La famille d'Authier de Sisgau ne figure point au nombre de celles qui furent maintenues dans leur noblesse lors de la recherche de 1666. Lainé rappelle même qu'à cette époque Jean Dauthier renonça de lui-même à la qualification d'écuyer et paya volontairement une amende de 500 livres pour l'avoir usurpée; il convient d'ajouter que ce personnage n'est pas mentionné dans les généalogies de la famille d'Authier de Sisgau et qu'en tous cas la branche qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours n'en descend pas. On trouve du reste que dès le 29 juin 1674 les représentants de la famille d'Authier furent déchargés de la taxe par jugement de M. Rouillé; plus tard ils furent définitivement maintenus dans leur noblesse le 8 juin 1707 par jugement rendu à Aix de Cardin le Bret, premier président au Parlement.

Jean-Baptiste d'Authier de Sisgau, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Aix.

La famille d'Authier de Sisgau, compte parmi ses membres Christophe d'Authier de Sisgau, né à Marseille en 1609, évêque de Bethléem en 1651, décédé en 1667, qui fut le fondateur de la congrégation du Saint-Sacrement. Elle a encore fourni des officiers de terre et de mer, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Principales alliances : d'Audibert-Caille, d'Audiffret 1616, etc.

AUTHIER (du). Armes : *de gueules à une bande d'argent accompagnée en chef d'un lion d'or et en pointe de trois coqs de même posés en bande.* — Couronne : *de Comte.*

La famille AUTHIER, aujourd'hui du Authier, originaire des environs de Saint-Yrieix, en Limousin, appartient à l'ancienne noblesse de cette province.

On lui attribue Raoul et Guillaume Authier, du Limousin, qui prirent part en 1248 à la sixième croisade; leur nom a été inscrit aux Salles des croisades du Musée de Versailles avec les armes suivantes : *de gueules à la bande d'argent* qui seraient le blason primitif de la famille Authier ou du Authier. Cependant Lainé prétend que les premiers auteurs de cette famille n'appartenaient pas à la noblesse et ne commencèrent qu'en 1296 à en prendre les qualifications. Dans le rapport qu'il fit en 1778 pour procurer au vicomte du

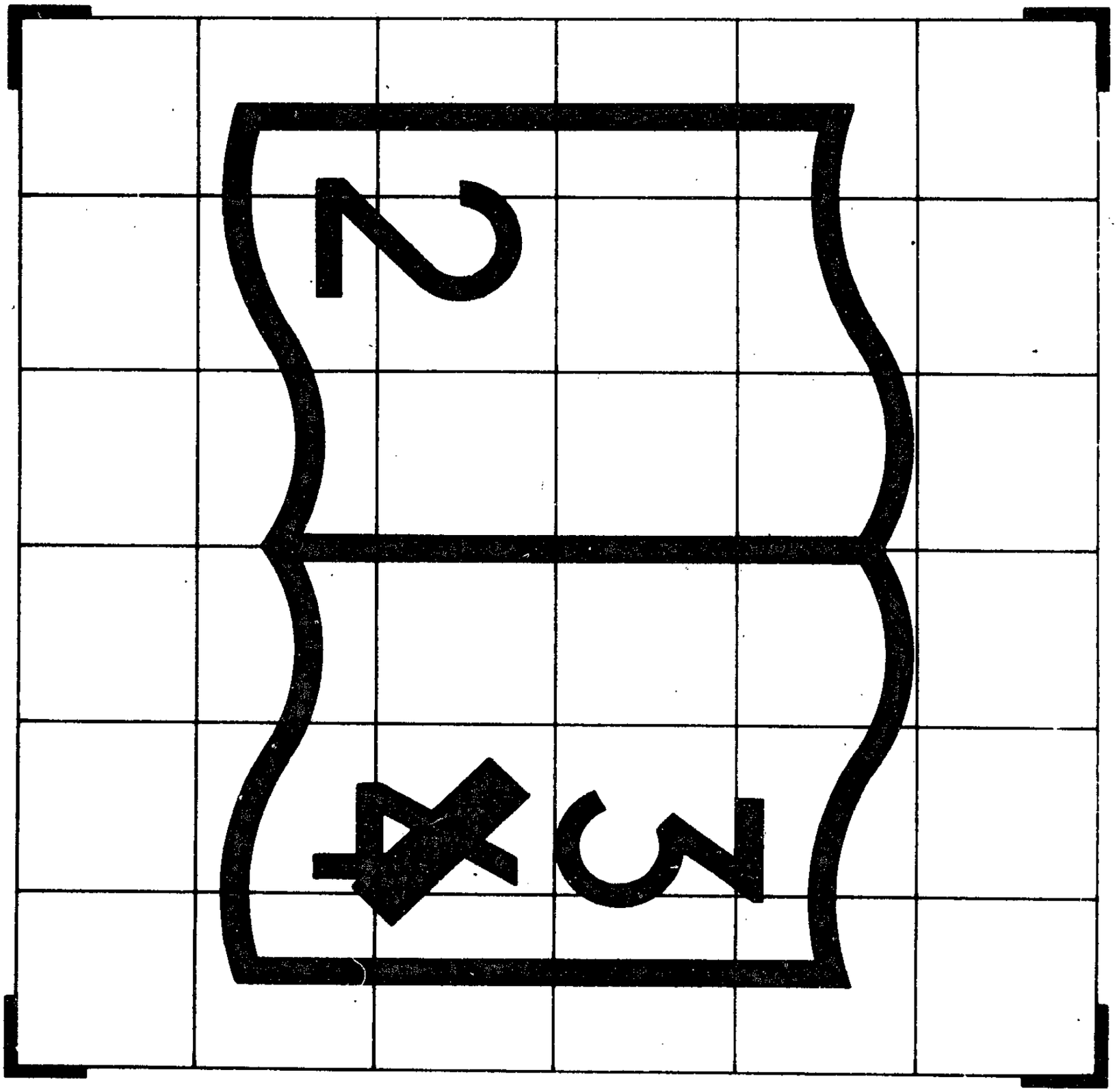

Authier les honneurs de la Cour, Chérin s'exprime dans les termes suivants qui paraissent donner raison à Lainé : « J'ai examiné les « titres de messieurs Authier; je ne dois pas dissimuler qu'il y en a « plusieurs, antérieurs à l'année 1334, dans lesquels on a fait dispa- « raître les qualifications données aux gens qui y stipulent, entre « autres un d'environ 1290 où celle de Domicellus remplace une « autre qu'on ne peut plus lire. Au surplus, Monseigneur, tous ces « titres sont originaux et en grand nombre. Ils font connaître la « famille du Authier depuis 1258 et établissent sa filiation depuis « Bertrand Authier qualifié damoiseau dans un acte de 1334 et che- « valier dans six autres dont le plus ancien est de l'année 1345. Les « descendants de ce Bertrand sont qualifiés constamment damoi- « seaux et écuyers et se sont alliés à des familles nobles entre les- « quelles il y en a de noms de marque. »

Saint-Allais qui a donné une généalogie détaillée de la famille du Authier, en fait remonter la filiation à Hélie Authier, damoiseau, qui par acte des nones d'octobre 1292 acquit de Guillaume du Authier (Auterii) un bois situé dans la paroisse de Coussac; il aurait épousé une dame nommée Almodie et aurait été père de Bertrand Authier auquel Chérin fait remonter la filiation suivie. Celui-ci avait épousé Marguerite de Vassinhac; il fut père de Bernard Authier, damoiseau, qui est mentionné dans un acte du vendredi après la Fête-Dieu 1341 avec sa femme Almodie de Corbet, grand-père de Pierre Authier, damoiseau de Coussac, marié à Marie de la Chabrolie, qui fit un accord le jeudi avant la fête de Saint-Nicolas 1368 avec son beau-frère, messire Guy de Neuville, mari de Sibile de la Chabrolie, et bisaïeul de Louis Authier, damoiseau de Coussac, seigneur du repaire noble de la Bastide, qui épousa le 11 avril 1390 Marie de Montfrebœuf, qui acquit le 19 mai 1408 l'héritage de la Bocharderie dans la paroisse de Coussac et qui figure dans un grand nombre d'actes des premières années du xve siècle. Ce dernier personnage fut père d'Aimar Authier, damoiseau, Sgr de la Bastide, qui rendit un hommage le 25 décembre 1409, qui épousa Jeanne du Monteil, de la paroisse de Montaigu-le-Blanc, qui fut autorisé le 16 novembre 1445 par lettres patentes de Jean de Bretagne, comte de Penthièvre et vicomte de Limoges, à faire fortifier son hôtel de la Bastide, près de Coussac, qui acquit de la famille de Lur par acte du 9 avril 1450 des bois dans la paroisse de Chateau-Chervix et auquel le jugement de maintenue de noblesse de 1667 fait remonter la filiation suivie. Antoine Authier, écuyer, Sgr de la Bastide et du Moulin-Authier, fils du précédent, épousa par contrat du 19 juin 1462 demoiselle Jeanne de Lubersac, fille de Bardin, Sgr de Lubersac.

AUTUN (d'). Armes : *d'azur à un cœur d'or percé de deux flèches de même en sautoir.*

La famille d'Autun, plus ancienne qu'illustre, est originaire du Gévaudan. On trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans les manuscrits de Chérin. Elle a pour premier auteur connu Richard d'Autun, écuyer, habitant de Chanclaux ou Campelos, dans la paroisse de Sainte-Cécile d'Andorge, qui obtint du roi Charles VI, le 9 juillet 1410, des lettres patentes le déchargeant, lui et sa femme, de toute taille, aide et subsides.

Jean d'Autun de Chanclaux vivait en 1441 dans la paroisse de Sainte-Cécile d'Andorge ; il est appelé noble homme maître Jean d'Autun, Sgr de Chanclaux, dans une quittance reçue le 20 janvier 1533 par son fils, noble homme Antoine d'Autun, Sgr de Chanclaux et de Rieumal. Bernard d'Autun, écuyer, Sgr de Sauveplane et de Valériscle, fils d'Antoine, épousa le 22 janvier 1525 Marguerite du Ranne et fit son testament le 20 novembre 1573 ; il fut père de Charles d'Autun, écuyer, Sgr de Sauveplane et de Chanclaux, qui épousa le 17 juin 1564 Jeanne de Calmel de Gazel. Jean d'Autun, écuyer, Sgr de Sauveplane, fils du précédent, marié le 2 décembre 1596 à Claudine de Marin, en eut deux fils, Antoine et Jacques, qui furent les auteurs de deux branches.

Maître Antoine d'Autun, auteur de la branche aînée passée sous silence par la Chesnaye des Bois et par M. de la Roque dans son Armorial du Languedoc, fut notaire au lieu de Portes, au diocèse d'Uzès, épousa le 20 juin 1638 honnête fille Anne Jaumard, fille d'un orfèvre de Nîmes, fut lieutenant de viguier au marquisat de Portes et, lors de la grande recherche des faux nobles, se désista de lui-même de sa noblesse le 26 mai 1668 devant M. de Bezons, intendant de la province. Il fut père de Monsieur maître Jean d'Autun, né le 2 décembre 1638, sieur du Mas-Andrieu, docteur et avocat, marié le 11 novembre 1665 à demoiselle Élisabeth de Coste, fille d'un capitaine général des gabelles du Bourbonnais, que le prince de Conti, Sgr du marquisat de Portes, nomma le 1er mars 1675 juge dudit lieu de Portes, et grand-père de monsieur maître Antoine d'Autun, docteur ès droit, demeurant à Portes, marié le 19 septembre 1696, à Catherine Valette, fille d'un maire perpétuel d'Uzès, qui commença dans les dernières années de sa vie à reprendre la qualification d'écuyer. Noble Jean-François d'Autun, Sgr du Mas-Andrieu, petit-fils du précédent, marié le 12 avril 1779 à Marguerite David de Jonquier, de la ville de Pont-Saint-Esprit, se fit maintenir dans sa noblesse sur preuves remontant à 1554 par arrêt de décembre 1787 de la Cour des aides de Montpellier. Il sollicita en 1789 du roi Louis XVI des lettres

de relief de dérogeance révoquant la condamnation de 1668 et obtint un rapport favorable du généalogiste des ordres du roi ; il semble toutefois que, par suite des événements de la Révolution, sa demande ne put être agréée. Il prit part cette même année aux assemblées de la noblesse tenues à Nîmes et laissa un fils, André d'Autun, né en 1781.

Jacques d'Autun, Sgr de Sauveplane, la Rouvière, etc., auteur de la seconde branche, fut capitaine au régiment de Savines-Infanterie, épousa le 7 mars 1641 Catherine le Blanc de la Rouvière et fut maintenu dans sa noblesse le 25 septembre 1669 par arrêt de M. de Bezons, intendant du Languedoc. Son arrière petit-fils, Pierre d'Autun, marié en 1748 à Jeanne Beauchamp, ayant obtenu un emploi dans la Manufacture royale de draps, à Sedan, alla se fixer dans cette ville et y devint colonel de la milice bourgeoise. Il laissa deux fils, Rémy et Louis d'Autun, manufacturiers de la draperie royale de Sedan, qui ont tous deux laissé postérité masculine.

Principale alliance : de Narbonne-Lara, 1698.

AUVÉ d'AUBIGNY. Armes : d'*argent à une croix de gueules cantonnée de douze merlettes de même.*

La famille Auvé d'Aubigny, originaire de la Flèche, dans le Maine, est une des plus anciennes et une des plus distinguées de la bourgeoisie de sa région. Deux de ses membres, Pierre Auvé, sieur de la Fontaine, et Michel Auvé, sieur de Genièbre, l'un et l'autre avocats au siège présidial de la Flèche, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696. Le premier d entre eux portait : *d'argent à une fasce denchée par le bas d'azur accompagnée en chef de deux étoiles d'azur et en pointe d'un croissant d'or.* Le second portait : *de gueules à un chevron d'argent accompagné de trois étoiles du même.*

M. Auvé d'Aubigny était, en 1789, conseiller au présidial de la Flèche.

Principale alliance : Jouenne d'Esgrigny, 1880.

AUVERGNE (de la Tour d'). Voyez : Tour d'Auvergne (de la).

AUVERGNE (d'). Armes : d'*argent à une fasce de gueules chargée de trois coquilles d'argent et accompagnée de six merlettes de sable, trois et trois.*

On trouvera de nombreux renseignements sur la famille d'Auvergne dans les divers manuscrits de d'Hozier et dans les Dossiers Bleus, au Cabinet des Titres. Elle paraît être originaire de la ville de Beauvais. Son premier auteur connu, Jean d'Auvergne, épousa Denise de Perceval (aliàs de Pierreval), héritière des domaines d'Autheuil,

d'Angivillier et d'Anglantier, qui mourut en 1439 et qui fut inhumée en l'église Saint-Étienne de Beauvais. Leur fils, Jean d'Auvergne, Sgr d'Angivillier, d'Autheuil et d'Anglantier, marié à Huguette Cossart, laissa lui-même deux fils, Jean qui continua la lignée et Nicolas d'Auvergne, sieur d'Autheuil, qui comparut en 1539 avec les nobles du Beauvaisis à la rédaction de la coutume. Noble homme Jean d'Auvergne était lieutenant pour le roi du bailli de Senlis aux ville et chatellenie de Pontoise quand il épousa Marie de Sailly par contrat du 21 février 1520 dans lequel est nommé son père, noble homme Jean d'Auvergne, écuyer, Sgr d'Angivillier ; il est vraisemblablement le même personnage qu'un noble homme maître Jean d'Auvergne, licencié ès lois, lieutenant du bailli de Senlis à Pontoise, qui comparut vers la même époque pour le Tiers état à la rédaction de la Coutume de Senlis. La situation nobiliaire de ces premiers auteurs de la famille d'Auvergne est très douteuse ; on trouve qu'un François d'Auvergne, bourgeois de Beauvais, fit une acquisition le 3 avril 1561 et fut imposé à la taille en 1562 et que Claude d'Auvergne, sieur d'Autheuil, marchand, demeurant à Beauvais, fit un échange par contrat du 19 mai 1574. Jean d'Auvergne laissa de son mariage en 1520 avec Marie de Sailly plusieurs fils dont deux, Jean et Jacques, furent les auteurs de deux branches.

Jean d'Auvergne, Sgr des Grands-Buissons, auteur de la branche aînée, d'abord lieutenant général au bailliage de Senlis, fut dans la suite écuyer tranchant de M. le duc d'Alençon et homme d'armes de sa compagnie en 1569 ; il épousa en 1568 Anne Baudry et obtint en 1600 d'être rayé du rôle des tailles auquel il avait été soumis. Il fut père de Robert d'Auvergne, qui vint se fixer en Berry, qui y acquit la seigneurie de la Grossivière, près de Saint-Aignan, qui épousa le 18 mai 1597 Anne de Bonnafau et qui fut déclaré issu de noble lignée le 23 août 1601 par arrêt de la Cour des Aides, et grand-père d'Antoine d'Auvergne, sieur de la Grossivière, chevau-léger de la garde du Roi, demeurant en la paroisse de Villantrois, qui épousa d'abord le 23 mai 1633 Claude de Boisvilliers, puis le 13 octobre 1659 Claude Malineau et qui fut maintenu dans sa noblesse le 30 juillet 1669 par jugement rendu à Bourges de l'intendant Tubeuf. Antoine d'Auvergne avait eu du premier lit trois fils dont deux furent tués au service et dont l'aîné, Hippolyte d'Auvergne, marié à Élisabeth de Launay et maintenu dans sa noblesse le 17 août 1669 par jugement de M. de Machault, intendant d'Orléans, continua la lignée. Ses descendants, Jean-Baptiste et Pierre-Florimond d'Auvergne des Cognées, frères, nés au diocèse de Bourges en 1766 et 1775, firent, l'un en 1777, l'autre en 1784, leurs preuves de noblesse pour être admis aux Écoles mili-

taires. Deux demoiselles d'Auvergne des Cognées, Victoire-Madeleine et Marie-Prudence, firent aussi en 1787 et 1790 des preuves de noblesse pour être admises à la maison royale de Saint-Cyr. Cette branche de la famille d'Auvergne s'est perpétuée jusqu'à nos jours ; son chef est connu sous le titre de comte. Un de ses représentants, Louis-Henri d'Auvergne, décédé à Dax le 13 février 1897 à l'âge de quatre-vingt-trois ans, a été général de division et grand officier de la Légion d'honneur.

Jacques d'Auvergne, sieur de Gagny, auteur de la seconde branche, épousa en 1569 Judith de Maillart. Son descendant, Lucien d'Auvergne, chevalier, Sgr de Gagny, domicilié à Aronville, près de Pontoise, fut maintenu dans sa noblesse le 10 février 1667 par arrêt du Conseil d'État et obtint en 1686 l'admission de ses quatre filles à la maison royale de Saint-Cyr. Claire d'Auvergne de Gagny, baptisée à la Martinique en 1696, fut aussi admise à Saint-Cyr en 1708. Cette branche de la famille d'Auvergne paraît être aujourd'hui éteinte ; un de ses représentants, M. Dauvergne de Saint-Quentin, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Beauvais.

Principales alliances : de Bongars 1764, Huguet de Sémonville, de Béthune-Hesdigneul, de la Panouse, etc.

Cette famille d'Auvergne est tout à fait distincte de celle d'Antoine d'Auvergne, né à Clermont-Ferrand en 1713, musicien distingué, auteur de plusieurs opéras, surintendant de la musique du roi Louis XVI, décédé à Lyon en 1796, qui fut anobli par lettres patentes en janvier 1786 et qui reçut pour armoiries : *d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux glands et en pointe d'une rose, le tout d'argent.*

AUVERGNE (d'). Armes : d'*azur à une croix d'argent cantonnée de quatre têtes de loup de même lampassées de gueules.*

Il a existé au diocèse de Rennes, en Bretagne, une famille d'Auvergne tout à fait différente de la précédente. Cette famille, dont le nom figure de 1427 à 1513 aux réformations et montres de la noblesse de sa province, fut maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction par arrêt du 15 février 1669 sur preuves de neuf générations. La filiation suivie remonte à Jean d'Auvergne, écuyer, qui est mentionné dans une montre de 1418 reçue à Bourges ; il avait épousé Marguerite de Coesmes et fut père de Guillaume d'Auvergne, sieur de Chanteloup, qui épousa Jeanne de Chaumont. Julien d'Auvergne était lieutenant pour le Roi au gouvernement de Rennes en 1550.

Un membre de cette famille, Bénigne d'Auvergne de Saint-Maur, était gouverneur des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat de Lérins.

sur la côte de Provence, quand il fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Il fut vraisemblablement l'auteur d'une famille d'Auvergne qui s'est perpétuée en Provence jusqu'à nos jours et qui a conservé le blason de l'ancienne famille d'Auvergne de Bretagne. Cette famille, du reste assez obscure, n'est pas titrée. Elle n'est pas mentionnée dans les anciens nobiliaires de la Provence et n'a pas pris part, en 1789, aux assemblées de la noblesse de ce pays.

AUVERGNE (d'). Armes (d'après l'Annuaire de la noblesse du vicomte Révérend) : *de sable à un chevron de..... accompagné de trois chouettes de.....* — aliàs (d'après Rietstapp) : *d'or à un gonfanon de gueules frangé de sinople.* — Cimier : *une tour d'argent maçonnée de sable.* — Devise : *Nous ne changerons jamais.*

Il existe dans l'île de Jersey une famille D'AUVERGNE qui y est fort honorablement connue depuis plusieurs siècles, mais qui n'a aucun rapport avec les familles du même nom dont il a été parlé dans les articles précédents.

Edouard d'Auvergne, né à Jersey dans la première moitié du XVIIe siècle, recteur du grand Hallingbury, chapelain du roi Guillaume III, fut un historiographe de mérite.

Un membre de cette famille, Philippe d'Auvergne, officier dans la marine anglaise, ayant été fait prisonnier dans la guerre de l'Indépendance américaine, sous Louis XVI, et ayant été amené en France, y fit la connaissance de Godefroy-Henri de la Tour d'Auvergne, duc souverain de Bouillon. Ce seigneur, marié en 1745 à Mlle de Marsan, de la maison de Lorraine, n'en avait qu'un fils tout à fait contrefait qui n'avait pas eu d'enfants de son mariage en 1776 avec une princesse de Hesse-Rheinfels ; craignant de voir s'éteindre la descendance des ducs de Bouillon, il reconnut par diplôme du 30 août 1786 le jeune officier de marine anglais comme agnat et comme issu d'une branche de la maison de la Tour qui aurait été chassée de France au XIIIe siècle après la défaite des Albigeois et qui serait venue se fixer aux Iles Normandes. Peu de temps après le duc de Bouillon adopta Philippe d'Auvergne par acte du 1er septembre 1786, avec substitution en tant que besoin de la souveraineté du duché de Bouillon, comme chef de la branche de sa maison établie en Angleterre en l'an 1232, et fit ratifier cet acte d'adoption par l'assemblée nationale du duché de Bouillon le 4 mai 1791. Philippe d'Auvergne prit alors le titre de prince de Bouillon et, après la mort de son bienfaiteur arrivée en 1792 et celle de son fils survenue en 1802, se considéra comme le chef de la maison de la Tour d'Auvergne et revendiqua l'héritage du duché de Bouillon. Ayant perdu son fils unique en 1815, il céda

ses droits au duc de la Trémoïlle et mourut en 1816 laissant deux filles mariées à des officiers anglais. Philippe d'Auvergne, prince-duc de Bouillon, avait été nommé en 1793 gouverneur du château Montorgueil, à Jersey, puis en 1810 vice-amiral anglais et se signala pendant toute la durée de la révolution et de l'empire par un inaltérable dévouement au parti royaliste français.

La famille d'Auvergne compte encore des représentants à Jersey.

AUVERS (Morin d'). Voyez MORIN D'AUVERS.

AUVIGNY (Chabaille d'). Voyez CHABAILLE D'AUVIGNY.

AUVILLIERS (Martin d'). Voyez MARTIN D'AUVILLIERS.

AUVITY. Armes : *d'azur à deux palmes d'argent surmontées en chef au deuxième point d'une étoile d'or, flanquées en flanc et en pointe de trois têtes d'enfants nouveau-nés de carnation, les deux en flanc affrontées, celle de la pointe de face ; à la champagne de gueules chargée du signe des chevaliers légionnaires.*

Jean-Abraham AUVITY, né à Troyes en 1754, chirurgien des enfants de France, fut créé chevalier de l'empire par lettres patentes du 2 avril 1812. Le général Auvity, issu de la même famille, avait épousé Mlle Bertrand de Boucheporn décédée en 1890 à l'âge de 95 ans.

AUVRAY. Armes anciennes : *de sable à un vol abaissé d'argent.* — Armes concédées sous le premier empire : *écartelé au 1 d'azur au bouclier d'or chargé d'un écusson du champ au chiffre 40 d'argent, au 2 des barons préfets, au 3 de gueules à une clé en pal d'argent, au 4 d'azur à un olivier fruité d'argent.*

La famille AUVRAY est originaire de Normandie où elle occupait un rang distingué dans la bourgeoisie dès la fin du xve siècle. Cyprien Auvray, né à Paris en 1720, marié à Charlotte Rousset, fut premier secrétaire de l'Intendance de la Rochelle et de Poitiers et mourut en 1783. Son fils, Louis Auvray, né à Poitiers en 1762, d'abord secrétaire de l'Intendance à Paris, fut nommé en 1789 capitaine de la garde nationale de Paris, fit les campagnes de la Révolution, arriva au grade de général de brigade, fut nommé préfet de la Sarthe après le 18 brumaire, fut créé baron de l'Empire par lettres patentes du 31 janvier 1810, et mourut en 1853. Il avait épousé en 1803 Mlle Pellegrain de l'Etang et en laissa deux fils, Anatole Le Mans, baron Auvray, marié en 1834 à Mlle de Villiers du Terrage, et Louis-René Auvray, né en 1810, maire de Tours, marié en 1837 à Mlle Loiseau, qui ont été les auteurs de deux rameaux.

Principales alliances : de Villiers du Terrage 1834, Tyrell de Poix, Chaulet d'Outremont, Gouin, Lacroix-Vimeur de Rochambeau 1891, Taigny, Percheron de Monchy, etc.

Le nom d'Auvray est très répandu en Normandie et plusieurs des familles qui l'ont porté sont arrivées à la noblesse.

Une d'elles portait pour armoiries : *de gueules à une fasce d'or*, aliàs *d'argent, accompagnée en chef de deux roses du même et en pointe de deux lions affrontés d'or*, et avait pour auteur Christophe Auvray qui devint vers la fin du xve siècle Sgr d'Echallon, près de Domfront, par son mariage avec Marie Duchemin, Guillaume Auvray. Sgr d'Echallon, fut nommé par Henri IV receveur alternatif des tailles à Argentan. Lors de la grande recherche du xviie siècle, cette famille ne put se faire maintenir dans sa noblesse par M. de Marle, intendant d'Alençon, qui la renvoya devant le Conseil d'État avec un rapport très défavorable. Elle fut cependant maintenue au Conseil par arrêt du 31 mai 1669. Elle s'éteignit avec Elisabeth-Françoise Auvray qui épousa en 1775 François le Gonidec.

Il a existé dans l'élection de Bayeux une famille Auvray qui portait *d'azur à trois coquilles d'argent bordées de sable, 2 et 1*. La Chesnaye des Bois et après lui O'Gilvy, auteur d'un Nobiliaire de Normandie, la font descendre par erreur de Cyprien Auvray, sieur de Lescarde, échevin de Caen, anobli par lettres d'octobre 1599. Elle a eu pour auteur Nicolas Auvray, sieur des Monts, dans la paroisse de Saint-André de Messay, en la vicomté d'Argentan, qui fut anobli par lettres patentes du dernier jour de septembre 1597. Son descendant, Jacques Auvray, fut maintenu dans sa noblesse avec plusieurs de ses parents le 14 janvier 1668 par jugement de Chamillart, intendant de la généralité de Caen. Il fut père d'Antoine Auvray, écuyer, Sgr de la Jurie, qui épousa le 25 janvier 1705 Jeanne de Foulogne et grand-père de Jean Auvray, Sgr et patron de la paroisse de Biéville, qui alla se fixer à Troyes en Champagne et qui épousa par contrat passé à Bar-sur-Aube le 25 septembre 1754 Marie Grouelle, fille d'un simple manouvrier. Celui-ci eut de cette union deux fils, Nicolas et Jean-Baptiste Auvray, ce dernier né en 1767 à Noion, au diocèse de Rouen, qui firent en 1786 devant Chérin, les preuves de noblesse prescrites pour le service militaire.

Il a existé dans l'élection de Bayeux une autre famille Auvray qui portait pour armoiries : *palé d'or et d'azur de six pièces, au chef de gueules chargé d'un léopard passant d'or*. Ses représentants, Adrien Auvray, âgé de cinquante-quatre ans, demeurant à Couvains, dans l'élection de Bayeux, et son neveu à la mode de Bretagne, Michel Auvray, sieur de Coquerel, demeurant à Hambye, dans l'élection de

Coutances, furent maintenus dans leur noblesse en 1666 par jugement de Chamillart comme descendants de Jean Auvray, sieur du Vivier, de la paroisse de Saint-Romphaire, dans l'élection de Coutances, qui fut anobli moyennant finance de 2000 livres par charte de décembre 1576.

Une famille Auvray d'Imanville et de Meurville de la généralité d'Alençon, qui portait : *de gueules au chevron d'or accompagné de trois croisettes de même*, fut maintenue dans sa noblesse par jugement du 3 décembre 1666 comme issue de Jean Auvray, sieur de Beaurepaire, demeurant à Bayeux, qui fut anobli par lettres de 1595.

M. Auvray du Manoir, conseiller auditeur en la Chambre des Comptes de Normandie, fut anobli par lettres patentes du 7 février 1771.

AUX-LESCOUT (d'). Armes anciennes : *d'argent à trois chevrons brisés de gueules accompagnés de trois marteaux du même.* — Armes actuellement portées par la famille : *d'or à trois rocs d'échiquier de gueules.* — Aliàs : *parti au 1 d'Aux, au 2 de Goth, qui est d'or à trois fasces de gueules.* — Couronne : *de Marquis.* — Tenants : *Deux sauvages armés de massues.* — Manteau de pair de France.

La maison d'Aux appartient à la noblesse chevaleresque de la Gascogne et descend, d'après une tradition, des anciens seigneurs de la ville d'Auch. C'est en raison de cette tradition que les représentants de la branche demeurée en Gascogne prononcent aujourd'hui leur nom comme celui de cette ville. La maison d'Aux est connue depuis le XIIe siècle dans la petite ville de Larromieu, dans l'ancien diocèse de Condom, et y possédait, dès cette époque, une habitation importante. Elle avait pour chef au milieu du XIIIe siècle messire Pierre d'Aux, chevalier, qui, d'après une tradition, aurait épousé Jeanne de Goth, proche parente du pape Clément V (Bertrand de Goth). Borel d'Hauterive, qui a donné une généalogie de la famille d'Aux dans son Annuaire de la noblesse de 1870, prétend que ce Pierre d'Aux était déjà seigneur de Lescout, près de Lectoure ; mais, d'après la plupart des auteurs, notamment la Chesnaye des Bois, cette seigneurie ne serait entrée dans la famille d'Aux qu'un siècle plus tard par le mariage de Bernard d'Aux, patron du chapitre de Larromieu, avec Anne de Lescout, héritière de sa maison. Pierre d'Aux laissa deux fils dont le plus jeune, Guillaume, continua la lignée et dont l'aîné, Arnaud, décédé à Avignon en 1319, fut évêque de Poitiers en 1307 et cardinal en 1312. Guillaume d'Aux laissa lui-même plusieurs fils dont l'un, Fort d'Aux, décédé en 1357, fut évêque de Poitiers après son oncle et dont un autre que la Chesnaye

des Bois appelle Géraud, premier patron du chapitre de Larromieu, et que Borel d'Hauterive appelle Pierre, Sgr de Lescout, continua la descendance. Ce personnage avait épousé, croit-on, Raymonde de Lomagne ; il fut père d'Arnaud d'Aux qui, étant venu se fixer en Poitou auprès de son oncle l'évêque de Poitiers, s'y maria avec Jeanne, dame du Bournay, et y reçut un aveu en 1344. D'après Borel d'Hauterive, cet Arnaud d''Aux aurait eu deux fils dont l'aîné, héritier de la seigneurie de Lescout, en Gascogne, aurait été l'auteur de la branche demeurée gasconne et dont le cadet, Pierre, héritier de la seigneurie du Bournay, en Poitou, aurait été l'auteur de la branche poitevine. D'après Beauchet-Filleau, au contraire, la branche de Gascogne aurait eu pour auteur Pierre d'Aux, Sgr de Montpellier, qui aurait été fils puîné de Pierre et de Raymonde de Lomagne ; d'après ce dernier système la branche de Gascogne, généralement considérée comme l'aînée, ne serait plus que la branche cadette. La Chesnaye des Bois qui ne fait aucune mention de la branche poitevine adopte un troisième système de filiation complétement différent des deux précédents.

On voit par ce qui précède que le point de jonction des deux grandes branches actuellement existantes de la maison d'Aux n'a pu être exactement déterminé. Il sera consacré une notice spéciale à la branche poitevine et il ne sera parlé dans celle-ci que de la branche de Gascogne que l'on présume être l'aînée. Cette branche s'est perpétuée jusqu'à nos jours avec beaucoup de distinction. Elle s'est partagée en un certain nombre de rameaux qui reconnaissent pour auteur commum Jean d'Aux, chevalier, Sgr de Lescout, marié le 20 mai 1593 à Anne du Bouzet de Roquépine. Son petits-fils, Jean-Jacques d'Aux, chevalier, Sgr de Lescout, marié le 24 août 1666 à Anne de Moneins, fut maintenu dans sa noblesse avec ses cousins germains le 22 mars de cette même année par jugement de Pellot, intendant de la généralité de Bordeaux.

François d'Aux, Sgr de Peyrigueis et de Patache, patron laïque du chapitre Saint-Pierre de Larroumieu, chef de cette branche, marié le 26 août 1749 à sa cousine, Mlle d'Aux, et résidant avec elle en Médoc, son frère, autre François d'Aux, chevalier, Sgr de Frontignon, de partie de la Bernède, d'Uch et de Notre-Dame, chevalier de Saint-Louis, marié le 1er septembre 1752 à Anne de la Richardière, Jean-Jacques d'Aux fils, Barthelémy d'Aux, capitaine de chasseurs du Languedoc, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Bordeaux ; M. d'Aux-Lescout, Sgr du Sourdet, prit part à celles tenues à Condom et le comte d'Aux à celles de l'Armagnac.

Henri-Raymond d'Aux-Lescout, né à Bordeaux en 1782, chef de

cette branche, épousa en 1807 Mlle de Lally-Tollendal, fille unique du marquis de Lally-Tollendal, pair de France héréditaire sous la Restauration ; il fut substitué par ordonnance du roi Louis XVIII du 13 décembre 1815 aux noms, au titre de marquis et à la pairie de France héréditaire de son beau-père, lui succéda à la Chambre des pairs en novembre 1830 et mourut à Bordeaux en 1870. Son fils, Armand-Gérard, marquis d'Aux-Lescout, décédé en 1884, a laissé trois enfants de son mariage en 1863 avec Mlle de Bouillé.

Mathurin d'Aux de Romegas, fils d'un seigneur de Lescout, fut au XVIe siècle grand bailli de l'ordre de Malte.

Principales alliances : de Balarin 1493, du Bouzet 1593, de Labat, de Pins 1713, d'Aymar de Chateaurenard, d'Esparbès de Lussan 1711, de Soubiran 1758, de Chavaille de Fougeras, de Marbotin-Conteneuil, de Lally-Tollendal 1807, Fournier d'Arthel 1846, de Bouillé 1863, de Vassal-Sineuil 1895, de Galard, d'Anglade 1598, etc.

AUX (d'), en Poitou. Armes anciennes : *d'argent à un lion de gueules, au chef d'azur chargé de trois rocs d'échiquier d'or.* — Armes actuelles : *d'or à trois rocs d'échiquier de gueules.* — Aliàs : *d'azur à trois rocs d'échiquier d'or* (ou *d'argent*).

La famille d'Aux, du Poitou, a toujours été considérée comme ayant une origine commune avec celle de Gascogne. Toutefois, comme on a pu le voir à l'article précédent, les généalogistes n'ont pu déterminer exactement le point de jonction des deux branches. Celle du Poitou ne peut remonter par filiation suivie au delà du 18 novembre 1414, date à laquelle Etienne d'Aux, écuyer, Sgr du Bournay, viguier de Poitiers, rendit au seigneur de Monthoiron aveu de sa terre du Bournay.

Le mémoire dressé par le généalogiste des ordres du roi lors de l'admission d'un membre de cette branche aux honneurs de la Cour en 1784 débute en ces termes : « La famille d'Aux est ancienne ; « elle a des services, des places et de bonnes alliances ; mais elle ne « produit aucun acte original antérieur à 1481. Ceci ne regarde que « la branche cadette, car les titres qui sont en possession de la « branche aînée remontent bien plus haut. Tout ce que nous rap- « porterons au-dessus de cette époque a été pris dans les manus- « crits et imprimés du Cabinet de l'ordre du Saint-Esprit et, même « avec ce secours, nous ne pouvons faire remonter la filiation avec « certitude qu'à l'année 1444 et par présomption à 1414. » On suppose qu'Étienne d'Aux qui rendit un aveu en 1414 était fils de Pierre d'Aux, auteur présumé de la branche du Poitou ; il fut père de Josselin d'Aux, écuyer, Sgr du Bournay, viguier de Poitiers, qui fit

aveu de cette charge le 7 janvier 1427 au vicomte de Châtellerault et dont Jeanne de Jussac était veuve en 1431, et grand-père de Pierre d'Aux, écuyer, Sgr du Bournay, qui épousa Jacquette de Lezay par contrat du 19 juin 1444. Ce dernier personnage, à partir duquel la filiation est très nettement établie, devint en 1450 maître d'hôtel du roi Louis XI et fit son testament le 25 décembre 1480. Il laissa trois fils : Jean d'Aux, Sgr du Bournay, échanson du roi Louis XI, grénetier à Beziers en 1475, marié le 10 avril 1481 à Anne Guérin, fille d'un maître d'hôtel du roi, qui continua la descendance, Louis, écuyer tranchant du Dauphin, bailli d'Evreux en 1495, qui mourut sans alliance, et Pierre, valet de chambre du roi Louis XI en 1474, maître d'hôtel du roi Charles VIII eu 1482, qui ne paraît pas avoir eu d'enfants de son mariage avec Jeanne Bérard. René d'Aux, Sgr de Bournay, fils de Jean, épousa en 1514 Marie de Saint-Martin ; trois de ses fils furent les auteurs de trois rameaux dont un seul s'est perpétué jusqu'à nos jours. René d'Aux, écuyer, Sgr de la Chaume, chef de ce rameau, marié le 4 novembre 1645 à Renée Jousseaume, fut maintenu dans sa noblesse le 12 août 1667 par jugement de M. de Barentin, intendant de Poitiers. Son petit-fils René d'Aux, Sgr de Bertet et de Beauregard, alla se fixer à Saint-Domingue, s'y maria le 17 septembre 1699 avec Catherine de la Rue, revint plus tard en France et fit son testament à Nantes en 1717 ; il fut père de René d'Aux, né à Saint-Domingue en 1707, marié dans cette colonie en 1732 à Elisabeth Robineau, qui se fit maintenir dans sa noblesse le 24 mai 1762 par arrêt du parlement de Bretagne, acheta dans le Maine l'importante seigneurie de Villennes et en obtint l'érection en marquisat sous le nom d'Aux par lettres patentes du roi Louis XVI en 1777. René-Louis, marquis d'Aux, fils du précédent, marié en 1761 à Mlle Godet de Châtillon, fut père de Pierre-Louis, marquis d'Aux, né en 1763, qui fut admis aux honneurs de la Cour en 1784, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Maine, fut arrêté en 1832 lors de l'insurrection de la Vendée et mourut au Mans en 1833. Gustave-René, marquis d'Aux, fils de celui-ci, épousa en 1846 Mlle de Salvandy, fille du ministre de Louis-Philippe, et en a eu plusieurs enfants. Cette branche de la famille d'Aux a conservé jusqu'à nos jours la terre d'Aux, anciennement de Villennes, dans la Sarthe.

Elle a fourni un député de la noblesse du Poitou aux États généraux de Tours de 1593 (René d'Aux, Sgr du Bournay), un chevalier de Malte en 1540, plus tard commandeur de l'ordre, tué au siège de Malte en 1565, des officiers supérieurs.

Principales alliances : de Lezay 1444, d'Aloigny 1543, de Couhé 1574, 1609, de Chauveron 1615, Jousseaume 1645, de Baudry d'Asson,

de Liniers 1735, de Perrien 1791, d'Andigné, Renaud d'Avesne des Méloizes, de Pardaillan 1840, Despinoy, de Francheville, Pépin de Bellisle 1775, de Salvandy 1846, Ferri-Pisani, de la Tribouille, des Nouhes 1746, etc.

AUXAIS (d'). Armes : *de sable à trois besants d'argent, 2 et 1*. — Couronne : *de Comte*. — Supports : *deux lions*.

La famille d'Auxais appartient à l'ancienne noblesse chevaleresque de la Basse-Normandie. Elle a eu pour berceau la seigneurie de son nom, aux environs de Carentan, et est connue depuis Thomas qui était seigneur d'Auxais en 1150.

Un tableau généalogique dressé au XVIIIe siècle par d'Hozier et conservé au Cabinet des Titres dans le recueil de manuscrits connu sous le nom de Nouveaux Carrés d'Hozier fait remonter la filiation à Guillaume d'Auxais, écuyer, qui était vers l'an 1220 Sgr d'Auxais, de la Roquette, de Grouchy. Ce tableau n'est malheureusement accompagné d'aucune preuve.

Pierre d'Auxais étant resté fidèle au roi de France fut déclaré rebelle et eut ses biens confisqués en 1418 par ordre du roi d'Angleterre. Pierre et Briant d'Auxais figurent au nombre de 119 gentilshommes qui défendirent le Mont-Saint-Michel contre les Anglais en 1424 et dont les noms sont encore inscrits sur les murs de l'abbaye. Robert et Collin d'Auxais, de l'élection de Carentan, furent maintenus dans leur noblesse lors de la grande recherche de Montfaut en 1463. Les divers représentants de la famille d'Auxais furent encore maintenus dans leur noblesse le 16 et le 29 décembre 1598 par jugements de M. de Mesmes de Roissy et en 1634 par jugement de M. d'Aligre. Ce dernier jugement, après avoir énuméré les titres de noblesse de la famille d'Auxais, ajoute que ses membres ont le privilège de guérir de la rage. Lors de la grande recherche de 1666 la famille d'Auxais comptait de nombreux représentants répandus à Bayeux et dans les élections de Coutances, de Carentan et de Valognes, qui furent tous maintenus le 4 mars 1671 par jugement de Chamillart, intendant de Caen, comme anciens nobles dont les ancêtres avaient été maintenus par Montfaut en 1463. La famille d'Auxais fit encore ses preuves de noblesse depuis 1531 lors de l'admission en 1687 d'une demoiselle d'Auxais à la maison royale de Saint-Cyr. Georges d'Auxais du Mesnil-Venneron fut admis en 1751 parmi les pages de la grande écurie du roi Louis XV. Jacques-François d'Auxais, d'Haudienville, né à Carentan le 15 février 1763, et ses deux frères puînés obtinrent de d'Hozier en 1785 le certificat de noblesse nécessaire pour être promus au grade de sous-lieutenant.

M. d'Auxais, chevalier, capitaine d'infanterie, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage de Coutances comme représentant du prince de Monaco; Jean-Philippe d'Auxais de Montfarville prit part à celles du bailliage de Saint-Lô.

Jules-Alexis, connu sous le titre de comte d'Auxais, né en 1818, marié en 1845 à Mlle Gigault de Bellefonds, fut député royaliste de la Manche à l'Assemblée nationale de 1871. Il n'a laissé que deux filles mariées au marquis de Marescot et au comte de Hercé; mais ses deux frères, Émile-Alexis, marié en 1838 à Mlle Dancel de Pierreville, et Paul-Léonor, marié en 1858 à Mlle Labbey de la Roque, ont eu des fils qui continuent la descendance.

La famille d'Auxais, comme la plupart des vieilles races normandes, n'a jamais paru à la Cour de France et n'a produit que peu de personnages de marque.

Principales alliances : du Mesnildot, Thibout, de Guéroult, de Franquetot de Coigny, de Saint-Simon, de Clamorgan, de la Couldre de la Bretonnière, Davy de Virville 1565, de Brébeuf 1704, Clérel 1734, de la Mariouze, Gigault de Bellefonds, de Hercé, de Marescot, Labbey de la Roque, etc.

AUXCOUSTEAUX. Armes : *de gueules à trois couteaux d'argent garnis d'or, mis en pal, 2 et 1.*

Le nom d'Auxcousteaux est anciennement et honorablement connu en Picardie.

Jean Auxcousteaux était dès 1436 échevin d'Abbeville; Jacques Auxcousteaux était changeur à Amiens en 1440; Robert Auxcousteaux était vers 1500 docteur en médecine dans la même ville; François Auxcousteaux mort en 1585 était avocat du roi au bailliage d'Amiens; Nicolas Auxcousteaux, sieur de Pierreville, fut maieur d'Amiens en 1569; son neveu, Nicolas Auxcousteaux, sieur de Bluancourt et de Véronchaux, marié à Françoise de Sacquespée, fut père de François-Nicolas Auxcousteaux, avocat à Beauvais; Jean Auxcousteaux, sieur de Conty et de Fercourt, était en 1694 gentilhomme servant de Monsieur, frère du Roi.

Marie Auxcousteaux, veuve de Nicolas le Boucher, écuyer, trésorier de France, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (Amiens).

La famille Auxcousteaux commença au XVIIIe siècle à s'agréger à la noblesse; un de ses membres, M. Auxcousteaux, Sgr de Wapecourt et de Marguerie, fut même convoqué en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage de Clermont en Beauvaisis; mais il fit défaut.

Messieurs Stéphen et Charles-Hippolyte Auxcousteaux deman-

dèrent vainement le 28 octobre 1859 l'autorisation de joindre à leur nom celui de : de Marguerie porté par leur famille avant la Révolution.

Un membre de cette famille, Alexis-Henri Auxcousteaux, connu sous le nom d'Auxcousteaux de Conty, décédé à Courbevoie à l'âge de 69 ans en octobre 1896, a été l'auteur des célèbres Guides-Conty.

Principales alliances : Lefèvre de Caumartin, de Maillefeu, Borel de Brétizel, de Stael-Holstein, Chrestien de Poly, de Tournemine, etc.

AUXILHON (Gairaud d'). Voyez GAIRAUD D'AUXILHON.

AUXION (d'). Armes : *écartelé aux 1 et 4 d'azur à un lion d'or armé et lampassé de gueules, aux 2 et 3 d'or à trois fasces d'azur.*

La famille d'AUXION appartient à l'ancienne noblesse de la Gascogne. On en trouvera un tableau généalogique dans les Dossiers bleus, au Cabinet des Titres.

Les jugements de maintenue de noblesse du XVIIe siècle en font remonter la filiation à noble Jean d'Auxion, Sgr d'Aumensan, marié à Paule de Caumont, qui est mentionné dans le contrat de mariage de son fils, noble Arnaud-Guillaume, passé le 15 mars 1544, et qui fit son testament le 27 mars 1550. Noble Arnaud-Guillaume d'Auxion épousa d'abord Candide de Bonsems (alias de Bouzens) par contrat du 15 mars 1544, puis Marthe de Ferrabouc par contrat du 22 décembre 1567 et enfin Françoise de la Roque par contrat du 3 février 1572. Il laissa un fils unique né du premier lit, noble Guillaume d'Auxion, qui épousa le dernier janvier 1576 Lucrèce de Bar de Villemade. Les deux fils de celui-ci, Blaise d'Auxion, Sgr d'Aiguetinte, marié le dernier avril 1614 à Marie d'Espiés, et Philippe d'Auxion, marié en 1618 à Catherine de Brassac, furent les auteurs de deux branches qui furent l'une et l'autre maintenues dans leur noblesse le 7 février 1667, par jugement de Pellot, intendant de Bordeaux. Les représentants de la branche aînée furent encore maintenus dans leur noblesse le 28 décembre 1697 par jugement de Samson, intendant de Montauban, et ceux de la branche cadette le 9 mars 1701 par jugement de Legendre, intendant de la même généralité.

Joseph d'Auxion, Sgr de Saint-Martin, petit-fils de Blaise et chef de la branche aînée, étant en garnison dans le nord de la France se maria par contrat passé à Saint-Omer le 11 avril 1697 avec Jeanne-Bertine Cuvelier, fille d'un conseiller du roi au bailliage de cette ville. Son fils, Bernard d'Auxion, marié en 1736 à Marguerite de Luzaray, fut grand-père de Jean d'Auxion, né en décembre 1770 à Salles, au diocèse d'Auch, qui fit en 1785 devant Chérin les preuves de noblesse prescrites pour le service militaire.

Antoine-Denis d'Auxion fut admis dans l'ordre de Malte en 1780.

M. d'Auxion de Saint-Martin prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse de l'Armagnac.

La famille d'Auxion a fourni des officiers.

Son chef a été connu depuis la Restauration sous le titre de baron.

Principales alliances : Pasquier de Franclieu, de Nolivos, de Ferrabouc, de Bar de Villemade, etc.

AUXY (d'). Armes : *échiqueté d'or et de gueules de cinq tires.* — Cimier : *un buste de more habillé de gueules, tortillé d'argent.* — Devise : *Et toi auxy.*

La baronnie D'AUXY, sur la rivière d'Authie, en Ponthieu, a été le berceau d'une puissante famille qui est aujourd'hui éteinte dans la ligne légitime. Carpentier la fait descendre d'un Adascarius, ber d'Auxy, qui aurait fondé en l'an 715 l'abbaye d'Auxy-les-Moines, du consentement de sa femme Aniglia. Le Père Anselme se contente de la faire descendre d'Hugues, sire et baron d'Auxy, marié à Marie de Rubempré, qui fit en 1152 une donation au prieuré de Saint-Pierre d'Abbeville et qui est rappelé avec sa femme, ses enfants et ses petits-enfants dans un titre de l'abbaye de Cercamp de l'an 1197. Son fils, Hugues II, sire et baron d'Auxy, est mentionné avec sa femme, Marguerite d'Aubigny, dans un titre de 1224. Philippe, sire et ber d'Auxy, pair de Ponthieu, descendant des précédents, marié à Catherine de Picquigny, fille du vidame d'Amiens, suivit saint Louis en Afrique en 1267. On lui attribue pour fils Jean, sire et ber d'Auxy, marié à Isabelle de Craon, qui fut tué à la bataille de Courtray en 1302 et pour petit-fils, Jean, sire et ber d'Auxy, sénéchal de Ponthieu, qui périt à la journée de Crécy en 1346. Ce dernier fut père de Jean III, sire et ber d'Auxy, décédé en 1364, qui épousa Catherine de Melun et qui continua la descendance ; on lui attribue aussi pour fils puîné, mais sans preuves bien certaines, un Pierre d'Auxy, Sgr de Monceaux qui fut l'auteur de la puissante maison d'Auxy de Monceaux, éteinte au XVIIIe siècle. Jean III d'Auxy fut père de David, sire et ber d'Auxy, marié à Marguerite de la Trémoïlle, qui fut tué en 1415 à la bataille d'Azincourt, et grand-père de Jean IV d'Auxy, chambellan du duc de Bourgogne, chevalier de la Toison d'Or, qui épousa le 17 septembre 1447 Jeanne de Flavy et qui n'en laissa que deux filles mariées l'une à Philippe de Crèvecœur, maréchal de France, l'autre à Jean de Bruges, également maréchal de France.

On considère généralement que la maison des sires et bers d'Auxy s'est éteinte en la personne de ces deux sœurs. La famille d'Auxy

qui s'est perpétuée en Belgique jusqu'à nos jours descend de Jean, fils naturel que leur père Jean IV, dernier sire et ber d'Auxy, eut de sa maîtresse, Félice de Marchand. On a dit que cette dame avait été non pas la maîtresse, mais bien la seconde femme légitime de Jean IV d'Auxy. Il est bien surprenant, dans ce cas, que cette seconde union n'ait été mentionnée par aucun généalogiste ancien et que le fils en qui naquit n'ait hérité d'aucun des titres et d'aucun des vastes domaines de son père. Ce Jean d'Auxy, fils du dernier sire et ber d'Auxy, fut seigneur de Montaubant, Warelles et Bouffois et mourut en 1504. Il fut père de Jean d'Auxy, Sgr de Warelles, maître d'hôtel du duc de Clèves, dont le fils unique fut prêtre, et de Philippe d'Auxy, Sgr de Warelles, Launoy et Esterbeck, premier bourgmestre du Franc de Bruges, qui continua la descendance. Celui-ci fut père de Guillaume d'Auxy, Sgr de Launois, du grand et du petit Ghaine, etc., bourgmestre du Franc de Bruges, qui épousa le 3 mai 1554 Adrienne van den Berghe, grand-père de Philippe d'Auxy, Sgr du Launois, échevin perpétuel de Bruges, qui épousa le 6 avril 1594 Marie de Malanoy, et bisaïeul d'Edouard d'Auxy, chevalier, Sgr de Laumois, mestre de camp de cavalerie au service du roi d'Espagne, qui épousa le 3 décembre 1618 Prudence van der Dussen. Leur descendant, Edouard-Jérôme d'Auxy, né en 1756, reçut le titre de comte par diplôme de Guillaume de Nassau, prince d'Orange, plus tard roi des Pays-Bas. Plus récemment Gaston d'Auxy, né en 1800, chef de la famille, reçut le titre de marquis par diplôme du roi des Belges du 10 octobre 1840.

Principales alliances : de Saint-Genois, de Romrée 1751, de Héere, le Maire de Sars-le-Comte, etc.

La plupart des généalogistes ont rattaché à la famille des anciens sires et bers d'Auxy une famille d'Auxy de Monceaux, de la même région, qui en a toujours porté les armoiries. On lui attribue pour auteur Pierre d'Auxy, Sgr de Monceaux, dit Lully, premier chambellan du duc de Bourgogne, capitaine de Douai, qui aurait été le fils puîné de Jean II, sire et ber d'Auxy, tué en 1346 à la bataille de Crécy. Ce personnage aurait épousé Françoise de Mailly et aurait été père de Jean d'Auxy, confesseur du roi Charles VII, grand aumonier de France, évêque-duc de Langres et pair de France, et de Mathieu d'Auxy, dit de Monceaux, chambellan du duc de Bourgogne, capitaine de Valenciennes, qui épousa Jeanne de Bailleul et qui continua la descendance. Celui-ci fut père de Jean d'Auxy de Monceaux, gouverneur de Béthune et sénéchal du Ponthieu, qui épousa Catherine de Brimeu, grand-père de Jean d'Auxy de Monceaux, Sgr de Houdon, maître d'hôtel du roi Louis XI, gouverneur

d'Arques, trésorier général de Picardie, qui épousa en 1478 Jeanne de Villiers de l'Isle-Adam, et bisaïeul de Jean d'Auxy-Monceaux, gentilhomme de la chambre du Roi, qui épousa Geneviève de Dauvet. Leur descendant, Adrien d'Auxy-Monceaux, connu sous le titre de marquis d'Hanvoille, marié en 1646 à Mlle Legrand, fille d'un intendant du Languedoc, en eut quatre fils qui furent les derniers représentants mâles de leur maison. L'aîné entre eux laissa une fille mariée en 1717 à Antoine de Maulde, marquis de la Bussière; le deuxième laissa une fille mariée en 1736 au duc de Fleury; le troisième laissa une fille mariée en 1751 au marquis de Saint-Blimont et le quatrième laissa également une fille mariée en 1720 au marquis de Créqui.

Principales alliances de la maison d'Auxy de Monceaux : de Bailleul, de Brimeu, de Villiers de l'Isle Adam, de Dauvet, de la Châtre, d'O, de Thiercelin de Brosses, de Bréauté, de Pellevé, de Soyecourt, 1587, de Boufflers, Jubert du Thil, de Maulde la Bussière, de la Grange-Trianon, de Rosset de Fleury, de Créqui, de Saint-Blimont.

On trouvera dans la Chesnaye des Bois la généalogie de la famille des sires et bers d'Auxy et de celles qu'on a voulu y rattacher.

AUZAC de la MARTINIE et de CAMPAGNAC (d'). Armes de la branche de la Martinie : *parti au 1 d'azur à une tour ouverte, ajourée et crénelée d'argent, maçonnée de sable, surmontée d'une étoile d'or ; au 2 de gueules à la fasce en divise d'or, accompagnée de deux croissants, l'un en chef, l'autre en pointe, surmontés chacun d'une étoile, le tout d'or.* — Armes de la branche de Campagnac : *parti au 1 d'azur à une tour d'argent entourée d'un cep de vigne de sinople et surmontée d'une étoile d'or ; au 2 de gueules à la fasce en divise d'or accompagnée de deux croissants du même posés l'un en chef, l'autre en pointe, et surmontés chacun d'une étoile d'argent.* — Aliàs : *coupé au 1 de gueules à la fasce en divise d'argent accompagnée en pointe de deux croissants rangés de même et en chef de deux étoiles rangées d'or; au 2 d'azur à une tour d'argent entourée d'un cep de vigne de sinople.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux lions.*

La famille D'AUZAC, anciennement connue en Agenais, paraît être originaire du Quercy et avoir eu pour berceau le bourg de son nom, près de Gourdon. Elle a pour premier auteur connu Micheau Auzac, marié à Jeanne de la Crompe, habitant de la petite ville de Beauville, en Agenais, qui fit son testament le 21 mai 1555 et qui prend dans cet acte la qualification d'écuyer. Il fut père d'Isaac Auzac, écuyer,

habitant de Beauville, qui épousa par contrat du 24 novembre 1613 Esther Laroque, veuve d'Isaac Roques, receveur de la dame de Beauville. Celui-ci laissa lui-même deux fils, noble homme Jean d'Auzac, écuyer, sieur de la Martinie, marié le 9 novembre 1642 à Foy de Carbonnier, et maître Guillaume d'Auzac, écuyer, sieur de Campagnac, marié à Jeanne d'Audebard, nommé en 1643 conseiller garde des sceaux au siège présidial et sénéchaussée d'Agen, qui furent les auteurs des deux branches actuellement existantes. Bien que ces divers personnages soient mentionnés dans un certain nombre d'actes avec la qualification d'écuyers, leur situation nobiliaire paraît avoir été assez douteuse et la famille d'Auzac ne figure pas au nombre de celles de sa région qui furent maintenues dans leur noblesse lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV.

Joseph Dauzac de la Martinie, prêtre, curé de Clermont, chanoine du chapitre d'Agen, fils cadet de Jean auteur de la branche aînée, eut ses armes inscrites d'office à l'Armorial général de 1696 : *d'or à une bande de sable accompagnée de trois roses de gueules*. Son frère aîné, noble homme François d'Auzac, écuyer, sieur de la Martinie, marié le 20 décembre 1674 à Jacqueline Ducros de la Cassaigne, fille d'un avocat en parlement, continua la descendance de cette branche. Son petit-fils, François d'Auzac, sieur de la Martinie, né en 1717, marié en 1758 à Madeleine Boileau de Saint-Pau, fille d'un chevalier de Saint-Louis, ayant été inquiété dans sa noblesse, sollicita le 22 août 1777 de la Cour des aides de Bordeaux un jugement de maintenue. Il fut le grand-père de Louis d'Auzac de la Martinie qui a laissé une nombreuse postérité de son mariage en 1819 avec Mlle de Villeneuve. L'aîné des fils de celui-ci, Jean-Henri d'Auzac de la Martinie, né en 1820, a été longtemps conseiller général de la Gironde. Cette branche de la famille d'Auzac n'est pas titrée.

On trouvera des renseignements sur la branche cadette, dite de Campagnac, au cabinet des Titres dans le recueil de manuscrits connu sous le nom de Nouveau d'Hozier. Elle s'agrégea définitivement à la noblesse au XVIIIe siècle, sollicita du Roi en 1731 des lettres de confirmation de noblesse et obtint le 14 décembre 1734 de d'Hozier un certificat attestant qu'elle était en droit de jouir de tous les privilèges de la noblesse. Elle était représentée de nos jours par deux frères, Georges, marié à Caroline de Massingy de la Pierre, d'une vieille famille de Nice, et Henri, marié en 1869 à Mlle de Lur Saluces, qui ont été les auteurs de deux rameaux. Maxime d'Auzac, fils unique de l'aîné de ces deux frères, marié en 1895 à Mlle de Vaulogé, a pris à l'occasion de son mariage le titre de marquis de Massingy d'Auzac.

Pierre-Blaise-Bernard d'Auzac, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Périgord, Pierre-Vincent Dauzac, Sgr de la Salève, Mlles Marie et Françoise Dauzac, seigneuresses de Crambois, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Agen ; M. d'Auzac de la Pannonie prit part à celles tenues à Cahors.

La famille d'Auzac a fourni de nombreux officiers.

Principales alliances : d'Audebard (des barons de Férussac), de Carbonnier 1642, de Simony de Brouthière, 1710, de Barbot 1818, de Boscas, 1857, de Lary de la Tour 1850, du Bois de Montullé, de Guascq, de Lur-Saluces 1869, Picot de Vaulogé 1895, de Lespinasse de Bournazel, etc.

AUZAY (Turquand d'). Voyez TURQUAND D'AUZAY.

AUZERS (de Douhet d'). Voyez DOUHET D'AUZERS (DE).

AUZOLLES (d'). Armes : *d'azur à une bande d'argent chargée de trois roses de gueules boutonnées d'or et feuillées de sinople.* — Devise : *Plus en effet qu'en apparence.*

La famille D'AUZOLLES, plus ancienne qu'illustre, appartient à la noblesse d'Auvergne. Elle a pour berceau le château de son nom dans la paroisse de Saint-Alyre, près d'Ardres. Plus tard, ce château ayant été détruit, elle en construisit un autre dans la paroisse de Saint-Hilaire et lui donna le nom d'Auzolles. Elle a pour premier auteur connu Bernard qui était en 1190 seigneur d'Auzolles dans la paroisse de Saint-Alyre.

La souche s'est partagée en plusieurs branches dont on ne connaît pas bien le point de jonction. Celle des seigneurs de la Peyre dans la paroisse de Paulhac, aujourd'hui éteinte, portait pour armoiries : *d'azur à trois épis d'or sommés de trois besants de même.* Un de ses membres prit une part active aux troubles religieux de la fin du XVIe siècle et fut décapité à Mende en 1586 ; son fils, Jacques d'Auzolles, écrivain distingué, fut secrétaire du duc de Montpensier.

La branche qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours fut maintenue dans sa noblesse en 1666 par jugement de M. de Fortia, intendant, après avoir prouvé sa filiation depuis François d'Auzolles qui avait épousé avant 1523 Jeanne de Besse.

La famille d'Auzolles s'est perpétuée assez obscurément jusqu'à nos jours. Elle a fourni un chanoine comte de Brioude en 1604, des officiers, etc.

Principales alliances : de Fontanges 1764 ; de la Rodde, de Rochefort, de Merle, etc.

AVAILLES (de Monnier d'). Monnier d'Availles (de).

AVAIZE (Caquet d'). Voyez Caquet d'Avaize.

AVANCOURT (Paris d'). Voyez Paris d'Avancourt et de Bollardière.

AVANNES (d'). Armes : *d'argent à quatre fasces de sable, la deuxième chargée de cinq besants d'or.*

La famille d'Avannes appartient à la noblesse de Normandie[1].

Elle revendique pour auteur Pierre Avoine ou Avenne, de Bayeux, qui fut anobli avec ses frères Michel et Alain par lettres patentes d'août 1469. Pierre Avoine et son frère Robert obtinrent en février 1519, moyennant une finance de 124 écus, de nouvelles lettres patentes confirmant celles de 1469. Ce même Pierre Avoine figura à la recherche de 1523 avec la qualification d'archer de la morte paie d'Harfleur.

Lors de la grande recherche des faux nobles, en 1666, Mr de la Gallissonnière, intendant de Rouen, ne voulut pas se prononcer sur la famille d'Avannes et la renvoya en 1671 devant le Conseil d'État; elle y fut maintenue dans sa noblesse par arrêt du 2 avril 1672 comme issue de Pierre Avoine mentionné à la recherche de 1523.

La famille d'Avannes n'est pas titrée.

Elle a fourni des officiers, des chevaliers de Saint-Louis, un vice-président du tribunal civil d'Évreux en 1830, etc.

AVARAY (de Bésiade d'). Voyez Besiade d'Avaray (de).

AVAUCOURT (de Vitry d'). Voyez Vitry d'Avaucourt (de).

AVED de LOISEROLLES et de MAGNAC. Armes : *d'azur à une croix engreslée d'argent.* — La branche de Magnac porte : *écartelé aux* 1 *et* 4 *d'azur à deux pattes d'ours arrachées d'or, posées en sautoir, qui est Arnolfini; aux* 2 *et* 3 *d'or à l'aigle éployée de sable; sur le tout d'azur à une croix engreslée d'argent.*

La famille Aved, originaire du Cambrésis, est d'ancienne bourgeoisie.

[1]. Il a existé une famille chevaleresque d'Avannes, tout à fait différente de la précédente, qui portait pour armoiries *d'or* (aliàs *de gueules*) *à trois quintefeuilles de gueules* (aliàs *d'or*) et qui tirait son nom du château fort d'Avannes, près de Besançon, sur les bords du Doubs. Cette famille, connue depuis Gui d'Avannes vivant en 1092, remontait par filiation suivie à Jean d'Avannes vivant en 1246. La ligne directe s'éteignit en 1520; mais une branche cadette, passée à la fin du xve siècle dans l'élection de Troyes, en Champagne, y fut maintenue dans sa noblesse en 1668 par jugement de l'intendant Caumartin et s'éteignit vers l'époque de la Révolution.

Michel Aved, trésorier de la ville de Douai, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696.

Jacques Aved, né à Douai en 1702, marié à Anne-Charlotte Gauthier de Loiserolles, fut un peintre de portraits des plus distingués. Il laissa un fils qui joignit à son nom celui de Loiserolles appartenant à la famille de sa mère, qui fut reçu en 1754 avocat au Parlement de Paris et qui fut guillotiné pendant la Terreur. Cette branche compte encore des représentants.

Charles Aved, issu de la même famille, avocat au Parlement de Paris, épousa en 1734 Anne Arnolfini de Magnac dont ses enfants relevèrent le nom. Son petit-fils, Charles Aved de Magnac, né en 1798, s'apparenta brillamment par son mariage avec Mlle de Gras de Preigne. Il en eut lui-même un fils qui a été connu sous le nom de comte de Magnac.

Principales alliances : de Gras de Preigne, de Marion, Sainte-Claire-Deville 1902.

AVEJAN (de Banne d'). Voyez BANNE D'AVEJAN (DE).

AVELINE de NARCÉ. Armes : *d'azur à deux chevrons d'or accompagnés en chef de deux étoiles de même et en pointe d'une rose d'argent.* — Aliàs (d'après Carré de Busseroles) *d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux roses et en pointe d'une quintefeuille, le tout de même.*

La famille AVELINE appartient à la noblesse d'Anjou.

Laurent Aveline, sieur de Narcé, fut nommé en mai 1639 échevin de la ville d'Angers et fit au greffe la déclaration qu'il voulait, ainsi que ses enfants, jouir de la noblesse attachée à ses fonctions. Son fils, Charles Aveline, sieur de Saint-Mars, conseiller du roi, juge magistrat au siège présidial d'Angers, fut maintenu dans sa noblesse comme fils d'échevin le 26 août 1667 par jugement de Voisin de la Nairaye, intendant de Tours. A la même époque, son parent René Aveline, président trésorier général au bureau des finances de Tours, fut maintenu noble par jugement du même intendant comme fils d'autre René Aveline, sieur de la Garenne, anobli en 1624 par l'échevinage d'Angers. Marie du Port, veuve de Laurent Aveline, chevalier, Sgr de Narcé, fut encore maintenue dans sa noblesse le 17 avril 1716 par jugement de M. de Chauvelin, intendant de Tours.

Messire Joachim-André Aveline, chevalier, Sgr de Saint-Louis, demeurant à Angers, marié à Paris le 11 juin 1763 à Catherine Maignien, fille d'un négociant de Saint-Domingue, fit en 1783 des preuves de noblesse pour l'admission à l'École militaire de son fils, Auguste-

Félix, né à Grugé en 1775. Il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Angers.

La famille Aveline de Narcé paraît avoir eu pour dernier représentant mâle Édouard Aveline de Narcé qui épousa en 1840 Mlle du Boberil et qui n'en eût que deux filles, l'une demeurée célibataire, l'autre mariée à M. Raoul de Lozé et décédée en 1870.

Elle n'était pas titrée.

Elle a fourni un maître d'hôtel du Roi, conseiller auditeur en sa Chambre des comptes de Paris au XVIIe siècle (Jean Aveline, Sgr de la Garenne, fils de René échevin d'Angers en 1624), un botaniste distingué, premier secrétaire perpétuel de l'académie d'Angers en 1764 (Charles Aveline), des officiers, etc.

Principales alliances : Frogier de Pontlevoy, du Boberil 1789, 1840, Tripier de Lozé, etc.

AVELON (de Coucquault d'). Voyez COUCQUAULT d'AVELON (DE).

AVENAS (Guillin d'). Voyez GUILLIN D'AVENAS.

AVÈNE de FONTAINE et de ROBERVAL (d'). Armes : *d'azur à trois gerbes d'or, au chevron brisé en abîme, au croissant en pointe, le tout du même.*

La famille d'AVÈNE ou DAVÈNE de Fontaine et de Roberval appartient à la noblesse de robe parisienne. On en trouvera une généalogie dans les manuscrits de Chérin, au Cabinet des Titres. Elle a eu pour auteur Pierre Davène, entrepreneur des travaux du roi, qui fut pourvu le 15 décembre 1708 de la charge anoblissante de secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Rennes, qui mourut en 1715 à l'âge de soixante-dix-neuf ans et qui fut inhumé à Étampes. De son mariage avec Suzanne Colas il laissait deux enfants, une fille, Jeanne, mariée à Jean Rousseau, négociant en vins, et un fils, Jean Davène, bourgeois de Paris, marguillier de Saint-Nicolas du Chardonnet, d'abord entrepreneur des travaux du Roi, puis secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Rouen par provisions du 28 juillet 1718, marié le 5 août 1693 à Renée Amiot, décédé en juin 1727, qui continua la descendance. Celui-ci avait acheté au prince de Condé par acte du 27 juin 1706 et pour la somme de 27 160 livres la terre de Fontaine dont sa descendance conserva le nom. Il laissa deux fils : Jean-Claude Davène, contrôleur des gages de messieurs du Parlement, et Pierre-René Davène, Sgr de Fontaine, né en novembre 1715, conseiller au Châtelet de Paris, qui épousa le 20 juillet 1744 Louise Lebègue, fille de Gabriel Lebègue, conseiller du roi, ancien receveur des épices de messieurs du Parlement. Achille-René Davène,

Sgr de Fontaine, fils unique du précédent, reçu en 1765 conseiller correcteur en la Chambre des Comptes de Paris, épousa par contrat passé à Fontenay-aux-Roses le 18 novembre 1770 Félicité Brochant, fille de Jean-Baptiste, conseiller correcteur en la Chambre des Comptes, et de Madeleine Le Coulteux et petite-fille de Charles Brochant, ancien juge consul de la ville de Paris. Il acquit du prince de Soubise par acte du 27 janvier 1784 la seigneurie de Roberval et divers autres biens situés dans les bailliages de Senlis et de Crépy-en-Valois et prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Senlis. Il laissa deux fils, Barthélemy-René d'Avène de Fontaine, né en 1771 à Fontaine-les-Corps-Nuds, au diocèse de Senlis, et Pierre d'Avène de Roberval, né en 1773 au même lieu, qui furent les auteurs de deux rameaux. L'aîné de ces deux frères servit à l'armée de Condé, fit partie sous la Restauration de la maison civile des rois Louis XVIII et Charles X et fut autorisé par ce dernier à constituer un majorat au titre de vicomte ; il a été le père d'Achille, vicomte d'Avène de Fontaine, qui n'a pas laissé d'enfants de son mariage avec Mlle de Marcellus décédée en 1867, et de Gustave, baron puis vicomte d'Avène de Fontaine, qui a épousé Mlle Duret de Tavel. Le rameau cadet a conservé jusqu'à nos jours la terre de Roberval dans l'Oise ; ses représentants ne sont pas titrés.

Principales alliances : Amyot d'Inville, Brochant de Villiers, Martin du Tyrac de Marcellus, de Wangen, Guyard de Chalambert 1868, Thiérion de Chipilly, Harlé d'Ophove, etc.

AVENEAU de la GRANCIÈRE. Armes : *de gueules à l'aigle d'argent au vol abaissé.*

La famille Aveneau appartient à la bourgeoisie de Bretagne.

Des généalogistes contemporains ont voulu la faire descendre de l'antique maison d'Avenel, en Écosse, issue elle-même de celle des Avenel de Normandie, mentionnée plus bas, dont un membre serait venu se fixer en France à l'époque de la guerre de Cent ans et y aurait fait souche sous le nom francisé d'Aveneau.

Principale alliance : Urvoy de Portzamparc.

AVENEL (d'). Armes : *de gueules à trois aigles d'argent* (aliàs *une seule aigle*). — Couronne : *de Comte* (aliàs couronne *Ducale*, d'après la généalogie de Borel d'Hauterive).

Le nom d'Avenel est un des plus vieux de la noblesse de Basse-Normandie. Guillaume Avenel de Buyards et Frollin Avenel suivirent Guillaume le Conquérant à la conquête de l'Angleterre en 1066 ; on présume que l'un d'eux fut l'auteur d'une maison d'Avenel qui a occupé

un rang très brillant dans la noblesse de l'Écosse et dont le nom a été popularisé en France par l'opéra-comique de *la Dame blanche*.

Guillaume Avenel des Buyards figure au nombre des bannerets normands qui prirent part à la première croisade en 1096 ; il est peut-être le même personnage qu'un Guillaume Avenel qui était en 1120 sénéchal du comte de Mortain. Une charte datée d'Acre en 1191 signale la présence d'un Guillaume Avenel à la troisième croisade. Le nom des Avenel paraît du reste avec éclat à chaque page de l'histoire de la Basse-Normandie pendant les XIIe, XIIIe et XIVe siècles.

Borel d'Hauterive a donné dans son *Annuaire de la noblesse de* 1877 une généalogie détaillée de la famille d'Avenel. Ce travail, qui n'est, du reste, accompagné d'aucune preuve et dans lequel l'auteur paraît avoir donné cours à son imagination, est en désaccord constant avec le jugement de maintenue de noblesse rendu par Chamillart en 1666. Il fait remonter la filiation suivie à un Héroul Avenel, vivant en 912, qui n'aurait été rien moins que le propre frère consanguin de Rollon, premier duc de Normandie. On trouvera une rectification sommaire de ce travail dans l'*Armorial d'Avranches et de Mortain* publié en 1896 par M. de Tesson ; on trouvera aussi des renseignements sur la famille d'Avenel dans le Nouveau d'Hozier, au Cabinet des Titres, et dans un nobiliaire manuscrit du pays de Mortain composé par Julien Pitard dans la première moitié du XVIIIe siècle et conservé à la bibliothèque de Mortain.

Ce dernier historien fait remonter la filiation suivie de la famille à Fralin Avenel qui était seigneur de Chalandré en 1341. Ce personnage aurait été le frère puîné de Guillaume Avenel, dernier baron des Biards, qui ne laissa que deux filles, héritières de la baronnie des Biards et de la plupart des domaines de la famille Avenel. Il fut, d'après Pitard, l'arrière-grand-père de Robert Avenel qui fit une donation le 9 juin 1425 conjointement avec sa femme, Jourdelle de Vaulinge, dame de Chalandrey. Celui-ci laissa trois fils : Guillaume, Sgr de Chalandrey, qui continua la ligne directe éteinte à la cinquième génération, Jean, auteur de la branche des Sgrs de Crenay et d'Avalis, éteinte vers l'an 1600, et enfin Gilles Avenel, sieur de la Touche-Boissirard, à Fontenay, qui fut l'auteur de la branche aujourd'hui existante. Ce dernier personnage avait épousé Isabeau de Vauborel dont la dot fut définitivement constituée en 1467. On trouve que, lors de la célèbre recherche des faux nobles entreprise par Montfaut en 1463 dans la Basse-Normandie, Guillaume Advenel, de Chalandré, Jean Advenel, de Cresnay-Saint-Pierre, en la sergenterie de Pigace, fils aînés de Robert, et leur parent, Jean Advenel, le jeune, du même lieu de Crenay-Saint-Pierre, tous trois de l'élection

de Mortain, furent maintenus dans leur noblesse, tandis que Gilles Avenel, auteur des représentants actuels et troisième fils de Robert, était débouté de ses prétentions et soumis à la taille. Gilles Avenel, simple cadet, était vraisemblablement peu fortuné et tout donne à supposer que sa condamnation fut la conséquence d'une de ces dérogeances dont on voit tant d'exemples à cette époque dans la noblesse de Normandie. Les descendants de Gilles Avenel furent, du reste, toujours reconnus comme parents par les représentants des branches maintenues par Montfaut et recueillirent même par héritage la plus grande partie des biens de la branche des Sgrs d'Avalis et de Crenay quand celle-ci s'éteignit vers 1600.

Gilles Avenel laissa de son mariage avec Isabeau de Vauborel plusieurs fils dont l'un, Michel Avenel, Sgr de la Haute-Cocherie, à Lapenty, marié en 1511 à Françoise Baril, continua la lignée. Il fut père de Gilles Avenel, sieur de la Cocherie, qui épousa en 1546 Bertrande Cheval (aliàs en 1549 Bertrande Clérel) et auquel le jugement de maintenue de noblesse rendu par Chamillart en 1666 fait remonter la filiation suivie de la branche aujourd'hui existante. Celui-ci fut père de Jean Avenel, sieur de la Cocherie et de la Saudraye, marié en 1581 à Catherine de Lespine, demeurant à Romaigné, en la sergenterie de Hallé, dans l'élection de Mortain, qui fut maintenu dans sa noblesse le 18 février 1599 avec son fils Antoine par jugement rendu à Bayeux de M. de Mesmes de Roissy. Les représentants des autres branches de la famille Avenel furent maintenus dans leur noblesse les 19 et 23 janvier, 1er, 6 et 9 février de la même année par divers jugements du même Roissy. Antoine Avenel, fils de Jean, fut Sgr de la Bourdonnière, de la Cocherie et en partie de Nantrey, conseiller du roi, lieutenant de la vicomté de Mortain, épousa aux Loges-Marchis en 1622 Marie du Chastellier et fut maintenu à son tour dans sa noblesse le 16 avril 1635 par jugement de l'intendant d'Aligre. Il fut père de Jacques Avenel, Sgr de Nantrey, à Heussé, et du Plessis, à Saint-Georges de Reintembault, en Bretagne, qui épousa en 1657 Suzanne Guérin, dame de Fohenno, près de Ploërmel, en Bretagne, et qui mourut avant la recherche de 1666 laissant deux fils en bas âge.

Robert Avenel, sieur de Courdouzières et des Fontaines, en l'élection de Mortain, marié en 1644 à Jacqueline de la Broise, son frère Jean-Baptiste, leur cousin, Jean Avenel, sieur de la Touche-Boissirard, en l'élection de Mortain, marié en 1648 à Adrienne d'Estanger, et les enfants mineurs de Jacques Avenel, Sgr de Nantrey, précité et de Jeanne Guérin furent maintenus dans leur noblesse en 1666 par jugement de Chamillart, intendant de Caen. C'est sans doute à cause

de la condamnation de 1463 que cet intendant, dans son catalogue des nobles de la généralité de Caen, classa la famille d'Avenel non point parmi celles d'ancienne noblesse reconnue par Montfaut, mais simplement parmi celles qui prouvèrent quatre générations nobles sans anoblissement antérieur connu. Les enfants mineurs de Jacques Avenel et de Jeanne Guérin furent encore maintenus dans leur noblesse au ressort de Fougères le 18 novembre 1670 par arrêt du Parlement de Bretagne sur preuves de trois générations. L'un d'eux, Jean Avenel, sieur de Nantrey et du Plessis, marié en 1693 à Suzanne de Vauborel de Longuèves, fut l'auteur des représentants actuels de la famille d'Avenel. La généalogie de Borel d'Hauterive lui attribue les titres de comte d'Avenel et de Cresnay, marquis d'Avalis, qui ne furent pris par ses descendants qu'à une époque bien postérieure. Il fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Mortain) et fut père de Gabriel-Olivier d'Avenel, Sgr de Nantrey et de Longuèves, qui épousa en 1722 Jeanne de Tesson de la Mancelière. Frédéric-Auguste d'Avenel de Nantrey, petit-fils de celui-ci, fit en 1779 devant d'Hozier les preuves de noblesse prescrites pour le service militaire.

Marie de Malherbe, veuve de M. Avenel de Nantrey, et Pierre-René Avenel de Boisérard, chevalier, Sgr de la Tousche, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Mortain. M. Avenel, Sgr de Longchamps, prit part à celles du bailliage de Vire.

Le chef de la famille d'Avenel est aujourd'hui connu sous le titre de comte.

Elle a produit des officiers de mérite et de nos jours un littérateur distingué, le vicomte Georges d'Avenel.

Principales alliances : de Malherbe 1758, de Tesson 1722, Clérel 1549, d'Estanger 1648, de Percy-Northumberland 1757, de la Broise 1644, de Billeheust 1641, de Séran, etc.

Le nom d'Avenel est assez répandu en Basse-Normandie et y a été porté par un assez grand nombre de familles, de conditions sociales très diverses, bien distinctes de la vieille souche noble dont il vient d'être parlé. Quelques-unes de ces familles cherchèrent à diverses époques à s'agréger à la noblesse. C'est ainsi qu'un François Avenel, sieur de Surlais, fut anobli par lettres patentes de 1653, que Marie Gosse, veuve de Jacques Avenel, sieur de Vanneville, de la paroisse de Saint-Gilles de Livet, et Élisabeth de Meillebusc, veuve de Jean Avenel, dit Floquet, furent relevées de dérogeance, l'une par lettres du 18 mars 1623, l'autre par lettres du 16 janvier 1624, et que, lors de la grande recherche de 1666, Jean et Gabriel Avenel furent condamnés par Chamillart comme usurpateurs de noblesse.

AVENNES (d'). Armes : *de sable à trois fasces d'or chargées de six besants de gueules*, 3, 2, 1. — Couronne : *de Comte*. — Supports : *deux lions d'or qui ne sont ni armés ni lampassés*. — Cimier : *Un lion de même*. — Devise : *Fortis simul et prudens*.

La famille d'Avennes appartient à la noblesse de Champagne. Saint-Allais qui en a donné une généalogie a cherché à la rattacher à la famille des anciens seigneurs de la ville d'Avesnes, en Hainaut, qui portait pour armoiries : *bandé d'or et de gueules de six pièces*, qui occupa au moyen âge un rang considérable dans la noblesse du nord de la France et dont une branche posséda au XIVe siècle le comté de Hainaut. Guillaume d'Avesne, comte de Hainaut, avait épousé en 1305 Jeanne de Valois, propre sœur de Philippe VI de Valois, roi de France. Mais le système de filiation adopté par Saint-Allais ne s'appuie sur aucune preuve et les premiers degrés de sa généalogie sont remplis d'anachronismes et de contradictions qui les rendent inacceptables.

Le jugement de maintenue de noblesse de 1667 ne fait remonter la filiation suivie qu'à Charles d'Avennes, mentionné dans un acte de 1537, qui avait épousé Perrette de Cormery et qui mourut en 1567. D'après Saint-Allais, ce personnage aurait été fils d'Alexandre d'Avennes, Sgr d'Hermonville, homme d'armes, décédé en 1524. Charles d'Avennes laissa trois fils : Alexandre, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri IV, dont la descendance ne tarda pas à s'éteindre, Jean, qui mourut sans postérité, et Louis, décédé en 1582, qui continua la descendance. La famille d'Avennes fut maintenue dans sa noblesse en 1667 par jugement de M. de Caumartin, intendant de Champagne. Son chef, Jean d'Avennes, chevalier, Sgr d'Hermonville, Toussicourt, vicomte de Cramaille, garde du corps du Roi, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage de Sézanne ; il avait épousé en 1783 Marie de Jouenne d'Esgrigny dont il laissa un fils.

La famille d'Avennes a fourni un grand nombre d'officiers dont plusieurs ont péri sur différents champs de bataille, des chevaliers de Saint-Louis, un gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri IV, un gentilhomme d'armes de la reine Marie de Médicis.

Son chef est connu depuis la fin du XVIIIe siècle sous le titre de vicomte.

Elle a conservé jusqu'à nos jours la terre d'Hermonville, dans la Marne.

Principales alliances : de Bermondes, de Montigny, des Armoises 1596, de Fay d'Athies, de Boham, de la Bruyère, d'O, Jouenne d'Es-

grigny 1783, Miron des Ormeaux 1811, de Lescuyer 1811, de Maigret 1839, de Foucault, etc.

Il a existé dans l'élection de Senlis une famille d'Avesnes qui n'avait aucun rapport avec celle dont il vient d'être parlé. Cette famille dont on trouvera une généalogie dans les Dossiers bleus, au Cabinet des Titres, portait pour armes : *d'azur à une gerbe d'or*. Elle descendait de Germain d'Avesnes, sieur des Moulins, gendarme de la compagnie du duc de Montmorency, qui épousa le 15 janvier 1592 Marguerite Cibois, fille d'un maréchal des logis de ladite compagnie. Son fils, Nicolas d'Avesnes, écuyer, valet de chambre de la Reine, demeurant à Verneuil, près de Beauvais, marié le 1er février 1636 à Madeleine Legras, fille d'un garde du corps, fut père de Jacques d'Avesnes, Sgr de Neuville, qui épousa le 10 juillet 1663 Radegonde Bouillie, veuve de Jean Gautier, procureur du Roi à Angy. Phélypeaux, intendant de la généralité de Paris, chargé d'examiner les titres de noblesse de ce Jacques d'Avesnes n'osa se prononcer et par acte du 20 février 1705 le déchargea de l'assignation sans le maintenir ni le condamner. Jacques d'Avesnes eut plusieurs fils dont l'un fut page du prince de Conti.

AVERTON-CHENEBECARD (d'). Armes : *d'or à une bande d'azur chargée de cinq besants d'argent.*

Il a existé dans le Maine, au moyen âge, une famille d'Averton fort puissante qui portait pour armes *burelé d'argent et de gueules*, aliàs *d'azur à un sautoir d'argent accompagné de quatre molettes d'or*, et qui tirait son nom de la seigneurie importante d'Averton, en la paroisse du Passais-Manceau, près du Mans. Deux de ses représentants prirent part l'un à la première croisade, l'autre à la troisième.

Geoffroy d'Averton acquit par héritage en 1312 le fief considérable de Belin que sa descendance conserva longtemps et qui passa dans la suite avec la seigneurie d'Averton dans la maison de Faudoas, par suite du mariage conclu en 1582 de Renée d'Averton, dame de Belin et d'Averton, héritière de sa maison, avec Jean-François de Faudoas-Sérillac, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri III en 1580 et chevalier des ordres du Roi en 1599. Cette dame avait eu un frère, François, qui avait épousé en mars 1602 Catherine Thomasson et qui n'en eut pas d'enfants. Leur proche parent Jean d'Averton, comte de Belin, maréchal de camp, fut gouverneur de Paris pour la Ligue dans les premiers temps du règne d'Henri IV.

La famille d'Averton aujourd'hui existante paraît être distincte de celle dont il vient d'être parlé et n'en porte pas les armoiries. On trouvera sur elle de nombreux renseignements dans les manuscrits

de Chérin et de d'Hozier au Cabinet des Titres. Les preuves de noblesse qu'elle eut à faire en diverses circonstances au cours du XVIIIe siècle en font remonter la filiation suivie à noble homme Jacques d'Averton, écuyer, Sgr en partie de Villegongnin, qui acquit divers héritages par acte du 9 novembre 1553. Son fils, François d'Averton, habitant du lieu de Villegongnien, au ressort d'Étampes, passa un acte le 14 septembre 1578 avec sa femme, Marie du Loingtien. Ce même François d'Averton, écuyer, Sgr de Launay, était décédé depuis longtemps quand ses fils, Charles, écuyer, Sgr du Pont, demeurant à Villegongnien, et Philippe, partagèrent sa succession le 13 avril 1652. Charles d'Averton épousa le 8 juin 1646 Claude Maigne, fille de basse extraction dont il avait eu trois enfants naturels qui se trouvèrent légitimés par ce mariage : Marie, Charles, marié le 26 juillet 1660 à Louise de Saint-Pol, et Jean. Le plus jeune de ces trois enfants, Jean d'Averton, Sgr de Launay, épousa Louise de Framery, héritière en partie des seigneuries de Chénebecard et de Soisy-sous-École, et fut père de Jean-Nicolas d'Averton, écuyer, Sgr en partie desdites terres, qui épousa d'abord le 3 juin 1715 Marie Richerolles, fille d'un bourgeois de Paris, puis en 1721 Marie Rousseau de la Viorne. Jean-Nicolas d'Averton fit en 1746 des preuves de noblesse pour obtenir l'admission à la maison royale de Saint-Cyr d'une fille qu'il avait eue de cette seconde union. Il avait eu du premier lit un fils, Antoine d'Averton, Sgr en partie de Chénebecard, Bonneveau, Soisy-sous-École, etc., chevalier de Saint-Louis, major au régiment de Hainaut, qui épousa à Paris le 29 juillet 1755 Jeanne d'Arcy de Bienvenu et qui fit à son tour des preuves de noblesse en 1770 pour obtenir l'admission aux Écoles Militaires de ses deux fils jumeaux, Charles-Bon et Antoine-Gabriel d'Averton-Chénebecard, nés en 1762 à Milly, en Gâtinais.

Jean-François d'Averton-Chénebecard avait été admis en 1742 parmi les pages de la reine Marie Leczinska.

M. d'Averton, Sgr en partie de la paroisse de Bonneveau et autres fiefs, fut convoqué en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage d'Étampes. Louis d'Averton, chevalier, Sgr de Cramant, et Jacques d'Averton, chevalier, prirent part à celles tenues à Vitry-le-François.

Jacques-Philippe Daverton, surveillant des palais impériaux, résidant au Palais-Royal, demanda le 14 mars 1870 l'autorisation de substituer à son nom celui de : d'Averton de Chénebecard porté par ses ascendants avant la Révolution. L'empire tomba avant que sa demande eût été agréée.

AVESGO de COULONGES (d'). Armes : *d'azur d'un bâton d'or écoté, posé en fasce, accompagné de trois gerbes de blé de même posées deux en chef et une en pointe, à la bordure cousue de gueules chargée de huit besants d'argent* (aliàs *d'or.*) — Couronne : *de Comte.* — Supports : *Deux lions.*

La famille D'AVESGO, aujourd'hui éteinte dans les mâles, appartenait à la noblesse du Perche. Des auteurs contemporains ont avancé qu'elle avait été maintenue dans sa noblesse lors de la recherche de Montiaut en 1463, bien que Montfaut ne se soit pas occupé de la région qu'elle habitait alors, et en ont fait remonter la filiation à Guillaume d'Avesgo, écuyer, dont le fils, Philippe, aurait épousé en 1398 Guillemette d'Argennes. En réalité elle a eu pour auteur André Avesgo, fils présumé du précédent et mari de Chardine Chuppin, résidant en l'élection d'Argentan, qui fut anobli en 1482 par lettres patentes du roi Louis XI. Ce personnage fut père de Jean d'Avesgo, sieur de Champosoult et de Beaufour, lieutenant général du bailli d'Alençon, qui épousa Marguerite Droullin, de la famille des sgrs de Ménilglaise, et grand-père de Michel d'Avesgo, Sgr des mêmes terres, qui épousa en 1515 Anne du Bouilloney.

Christophe d'Avesgo, chevalier, Sgr d'Ouilly, né le 2 janvier 1562, marié à Françoise de Rupières, en eut trois fils dont l'aîné, Emmanuel, fut tué au siège de la Rochelle en 1628 et dont les deux puînés, Pierre d'Avesgo, chevalier, Sgr de la Bretonnière et de Nonantel, chevalier de l'ordre du Roi, marié en 1649 à Françoise le Paulmier, et François d'Avesgo, Sgr d'Ouilly, né en 1618, marié à Marie Bernard de Marigny, furent les auteurs de deux branches qui furent maintenues dans leur noblesse le 25 décembre 1666 et le 1er août 1668 par jugements de M. de Marle, intendant d'Alençon, comme issues d'André Avesgo anobli en 1482.

Pierre d'Avesgo, auteur de la branche aînée, fut père de Christophe-Pierre d'Avesgo, Sgr de Coulonges et autres lieux, qui épousa en 1676 Marie de Bonvoust, grand-père de Pierre-Christophe d'Avesgo, chevalier, Sgr patron haut justicier de Coulonges, qui épousa en 1710 Jeanne Brossier de la Roullière, et bisaïeul de Pierre-Louis d'Avesgo de Coulonges, né à Bellesme en 1712, qui fit en 1732 ses preuves de noblesse pour être admis parmi les pages de la grande écurie du Roi, qui épousa plus tard, en 1747, Mlle de Saint-Simon-Courtomer et qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues au Mans. Ce dernier laissa deux fils dont le plus jeune, Louis-Charles, décédé plus tard sans postérité mâle, fut page du roi Louis XVI. L'aîné, Louis-François d'Avesgo, né en 1755, marié en 1777 à Mlle de Rosnivinen de Chamboy, fut connu le premier sous le titre de

comte de Coulonges ; il fut père de Louis-Achille d'Avesgo, comte de Coulonges, né en 1785, qui épousa en 1818 Mlle de Puisaye, et grand-père de Louis-Antoine d'Avesgo, comte de Coulonges, né en 1820, qui de son mariage en 1853 avec Mlle de Louvencourt n'a laissé que trois filles, dernières représentantes de leur famille, mariées au baron de Mandat-Grancey, au comte Théodule de Laubespin et au comte Albert de Bouillé. Cette dernière dame a eu en partage la terre patrimoniale de Coulonges.

La branche cadette, dite des Sgrs d'Ouilly, s'est éteinte avec le comte d'Avesgo d'Ouilly, commandeur de Saint-Grégoire le Grand, qui mourut à Alençon le 8 février 1863 à l'âge de quatre-vingt-un ans.

A une branche détachée de la souche au XVIe siècle et éteinte au XVIIIe siècle appartenait Catherine Avesgo du Valheureux admise en 1706 à la maison royale de Saint-Cyr.

La famille d'Avesgo a fourni un procureur général près la Cour de l'échiquier d'Alençon, des officiers, des chevaliers de Saint-Louis et de Saint-Michel.

Principales alliances : de Bonvoust 1676 ; de Mathan 1449 ; Droullin, du Bouilloney, Bunel d'Ouilly 1560 ; Bernard de Marigny, de Guéroult, 1729, Brossier de la Roullière, 1710, de Saint-Simon-Courtomer 1747, de Rosnivinen 1777, de Puisaye 1818, de Louvencourt 1853, de Mandat-Grancey, Mouchet de Battefort de Laubespin, de Bouillé 1882, Gouhier, de Vigneral, Gautier de Chiffreville, le Mouton de Boisdeffre, de Labbey 1722, etc.

AVESSENS de MONTCAL (d'). Armes : *d'argent à une bande de gueules potencée et contrepotencée d'or de cinq pièces, accompagnée en chef d'une rose de gueules et en pointe d'une aigle de sable au vol abaissé.*

La famille d'Avessens, éteinte en 1892, appartenait à la noblesse du Languedoc. On en trouvera un tableau généalogique dans les Dossiers bleus, au Cabinet des Titres. On ne sait rien de positif sur elle antérieurement à noble Durand d'Avessens qui épousa Riquette de Marion par contrat du 5 mai 1550. C'est à ce personnage que le jugement de maintenue de noblesse de 1669 et les preuves de noblesse faites par Joseph d'Avessens pour être admis parmi les pages du roi en 1705 font remonter la filiation suivie. Il était en 1554 Sgr de Saint-Romme, au diocèse de Toulouse, et en 1565 cosgr de Montesquieu ; il était en 1569 homme d'armes dans la compagnie du prince de Génevois et fit son testament d'abord le 24 novembre 1568, puis le 3 septembre 1599. Trois de ses fils, Jacques d'Avessens, Sgr de Montesquieu, archer de la compagnie du prince de Génevois en 1569, marié le 24 octobre 1581 à Anne Diorban, Germain d'Avessens,

marié en 1599 à Léa de Soubiraud, et Marc-Antoine d'Avessens, baron de Saint-Romme, capitaine d'une compagnie de 50 hommes d'armes par provisions du 12 mai 1615, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, député de la noblesse du Lauragais aux États généraux de 1614, marié en avril 1596 à Anne d'Alary, furent les auteurs de trois grandes branches. Les chefs de ces trois branches, Germain d'Avessens, Pierre d'Avessens, Sgr de Montcal, et Jean-Jacques d'Avessens, Sgr de Saint-Romme, furent maintenus dans leur noblesse le 2 janvier 1669 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc. Joseph d'Avessens de Saint-Romme, né au diocèse de Lavaur en 1687, petit-fils de Jean-Jacques, fut admis en 1705 parmi les pages du roi Louis XIV. Jean-Joseph et François d'Avessens de Montcal furent admis dans l'ordre de Malte, le premier en 1768, le second en 1780. Louis-Gabriel d'Avessens de Saint-Romme, né à Toulouse en 1769, fit en 1783 ses preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire.

Pierre d'Avessens de Montcal, chevalier, Sgr de la Gardiole et de Saint-Avit, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Castelnaudary ; M. d'Avessens de Montcal, Sgr de Montesquieu, prit part à celles tenues à Toulouse.

La branche des Sgrs de Montcal, issue de Germain d'Avessens marié en 1599 à Léa de Soubiraud, la seule qui se soit perpétuée jusqu'à nos jours, s'est éteinte dans les mâles en 1892. Son chef était connu au XIXe siècle sous le titre de marquis.

Principales alliances : de Lordat 1747, Riquet de Bonrepos 1768, de Murat, de la Poeze, de Maupeou, etc.

AVET. Armes : *d'argent à une bande de gueules chargée de trois abeilles d'or ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.* — Couronne : *de Comte.* — Devise : *Contre le droit nul droit.*

Cette famille de Savoie a pour auteur Hyacinthe-Fidèle Avet, né en 1788, sénateur de Savoie en 1819, qui reçut le titre de comte en 1840 par lettres patentes du roi de Sardaigne. Lors de l'annexion de la Savoie, ses fils optèrent pour la nationalité italienne.

AVEZAC de CASTERA (d'). Voyez DAVEZAC DE CASTÉRA.

AVIAU de PIOLANT d'ARSAC de TERNAY (d'). Armes : *de gueules à un lion d'argent* (quelquefois *couronné de même*), *la queue nouée, fourchée et passée en sautoir.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux lions.*

La famille d'AVIAU appartient à la noblesse du Poitou. Ses armoiries sont les mêmes que celles de l'illustre maison des sires de Mont-

fort l'Amaury. C'est vraisemblablement cette communauté d'armoiries qui a donné naissance à la tradition qui fait de la famille d'Aviau une branche de la maison de Montfort. Cette tradition, qui ne s'appuie sur aucune preuve sérieuse, est, en tout cas, fort ancienne dans la famille, puisque dans son testament fait le 25 juin 1568 François d'Aviau, Sgr de Piolant, se dit issu de la maison de Montfort. Elle a été accueillie au XVIIe siècle par Lhermite-Souliers dans son *Histoire généalogique de la noblesse de Touraine*, puis par Saint-Allais et les autres généalogistes qui l'ont copié.

D'après le système de filiation adopté par Lhermite-Souliers, Amaury de Montfort, cadet de la famille des sires de Montfort l'Amaury, aurait épousé au cours du XIVe siècle une dame napolitaine qui s'appelait Éléonore d'Aviau et en aurait eu un fils, Simon, qui, tout en conservant les armoiries de ses ascendants paternels, aurait abandonné leur nom, cependant si illustre, pour adopter celui de la famille d'Aviau à laquelle appartenait sa mère. Charles d'Aviau, fils de Simon, serait revenu en France où il reçut un aveu le 18 novembre 1418 et aurait épousé d'abord Henriette d'Harcourt qui n'est mentionnée dans aucune généalogie de la maison d'Harcourt, puis Alix, dame de la Chaise. Il aurait été père d'un Louis d'Aviau qui serait retourné se fixer en Italie et qui aurait épousé Béatrix, fille de Jacques de Beaumont, Sgr de Bressuire. Ce Jacques de Beaumont, Sgr de Bressuire, décédé le 15 avril 1492, joua un rôle important dans l'histoire de Poitou ; mais les généalogistes ne lui connaissent que trois filles dont aucune ne se maria dans la famille d'Aviau. Louis d'Aviau aurait été lui-même père d'un Raoul d'Aviau qui aurait épousé Marie des Ursins. Tout semble indiquer que ces premiers degrés de la filiation ne sont dus qu'à l'imagination de Lhermite-Souliers, auteur connu, du reste, pour être peu véridique.

François d'Aviau, fils présumé de Raoul et premier auteur certain de la famille d'Aviau, fut chambellan du roi Charles VIII ; il se maria en Provence vers 1490 avec Marie de Lacépède. Cette dame était vraisemblablement proche parente d'une Billonne de Lacépède qui épousa en 1452 noble homme Baudouin d'Albertas, d'une famille encore non noble à cette époque qui devint dans la suite une des plus brillantes de Provence. Les généalogistes ont dit, mais sans preuves à l'appui, qu'elle appartenait à une illustre famille espagnole et qu'elle était parente de sainte Thérèse, née le 28 mars 1515 à Avila, dans la vieille Castille, fille d'Alphonse Sanchez de Cépède. François d'Aviau, chambellan du Roi Charles VIII, et sa femme Marie de Lacépède, ne sont du reste connus que par le contrat de mariage de leur fils, Macé d'Aviau, chevalier, Sgr d'Ormoy, gentilhomme ordi-

naire de la chambre du Roi, capitaine des gardes de sa porte, avec Renée Taudeau. Cet acte fut passé le 6 mars 1524 devant Bastonneau et Mauseru, notaires au Châtelet de Paris. François d'Aviau, Sgr de Piolant, fils des précédents, fut gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Charles IX qui le nomma en octobre 1567 chevalier de son Ordre. Il fit le 25 juin 1568 son testament dans lequel il dit sa famille issue de celle des anciens seigneurs de Montfort-l'Amaury illustrée par Simon de Montfort. Sa femme, Louise Dubois, qu'il avait épousée par contrat passé au château de Piolant le 25 juin 1599, fut sous Henri IV sous-gouvernante des Enfants de France. Ils eurent deux fils, Louis d'Aviau, Sgr de Piolant, page de la chambre de l'empereur Maximilien, puis gentilhomme servant de Louise de Lorraine, reine de France, qui ne laissa que des filles, et François d'Aviau, chevalier, Sgr de Relay, la Chaise, etc., gentilhomme servant de la reine Marie de Médicis, qui épousa le 10 juillet 1607 Élisabeth de Ferrières et qui continua la lignée. Louis d'Aviau, fils aîné de celui-ci, connu le premier sous le titre de baron de Piolant, ne laissa qu'un fils qui mourut sans postérité ; son frère, Jacques d'Aviau, Sgr de Relay et du Bois-de-Sanzay, élevé parmi les pages de la Reine mère, épousa par contrat du 13 novembre 1647 Anne d'Arsac, fille du Sgr de Ternay. Cette dame appartenait à une vieille famille noble du Poitou, originaire de Bretagne, qui portait pour armoiries : *de sable à un aigle éployé d'argent, becqué et onglé de gueules*, qui fut admise aux honneurs de la Cour au XVIIIe siècle et dont le dernier rejeton, Charles d'Arsac, marquis de Ternay, mourut prématurément en 1813 ; la mère de celui-ci, la marquise douairière de Ternay, née Cantineau de Comacre, légua tous ses biens à un membre de la famille d'Aviau de Piolant, à charge de relever les noms, titres et armes de la famille d'Arsac de Ternay. Lors de la grande recherche des faux nobles commencée en 1666, Louis et Jacques d'Aviau présentèrent leurs titres de noblesse à M. de Barentin, intendant de Poitiers, qui les renvoya devant le Conseil d'État ; ils furent maintenus dans leur noblesse peu de temps après par arrêt des commissaires généraux du Conseil. Charles d'Aviau, Sgr de Relay et du Bois-de-Sanzay, fils de Jacques, épousa le 4 février 1697 Louise Begaud qui, peu de temps après, fit enregistrer son blason à l'Armorial général (Poitiers).

La famille d'Aviau a été illustrée par Charles d'Aviau du Bois-de-Sanzay, petit-fils des précédents, né en 1736 au château du Bois-de-Sanzay, près de Thouars, archevêque de Vienne en 1789, puis de Bordeaux en 1802, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, pair de France, décédé en 1826, qui fut un des prélats les plus justement respectés de son temps. Mgr d'Aviau avait été créé comte de l'empire

par lettres patentes du 18 mars 1809 avec faculté de transmettre ce titre à son neveu, Charles-François d'Aviau de Piolant, né en 1772. Celui-ci épousa en 1806 Mlle Brossier de la Charpagne et en laissa deux fils, Charles et Antoine, qui furent les auteurs de deux rameaux. Charles d'Aviau, auteur du rameau aîné, recueillit l'héritage de la marquise de Ternay à charge de relever les noms, les titres et les armes de la famille d'Arsac de Ternay ; il mourut très jeune en 1835, laissant un fils posthune, Charles d'Aviau, marquis de Ternay, qui a eu une nombreuse postérité de son mariage en 1861 avec Mlle de Coucquault d'Avelon. Antoine d'Aviau, né en 1813, auteur du second rameau, fut connu sous le titre de comte de Piolant ; il est mort à Poitiers en 1886 laissant deux fils de son mariage en 1838 avec Mlle Chebrou de la Roullière, fille d'un maire de Niort.

Principales alliances : d'Armagnac 1628, d'Aloigny 1628, de Ferrières 1607, d'Arsac de Ternay 1647, de Lauzon 1771, Gaborit de la Brosse 1830, de Coucquault d'Avelon 1861, David de Curzay 1889, Morisson de la Bassetière, de Cacqueray-Valolive, Hay des Nétumières 1896, 1903, de la Bourdonnaye, de Laistre 1874, de la Jaille 1902, etc.

AVICE de BELLEVUE. Armes : *d'azur à neuf pommes de pin d'or.*

Le chevalier de Courcelles a donné une généalogie détaillée de la famille Avice, anciennement connue à Cancale, en Bretagne. Il la fait venir de Normandie et lui attribue comme auteur Jean Avice, de la paroisse de Saint-Côme, en Normandie, qui fut anobli par lettres patentes d'octobre 1479 et qui fut père de Michel Avice, écuyer, procureur général du Roi au bailliage de Cotentin, seigneur de Mary et de Turqueville. Jacques Avice, fils du précédent, marié à Barbe Lenfant, dame d'Alleville, en eut, entre autres enfants, deux fils, Michel Avice et François Avice, dit de la Fresnais, qui partagèrent sa succession le 19 mars 1542 et qui furent les auteurs de deux branches.

La branche cadette, issue de François Avice, dit de la Fresnaye, demeura normande. Son petit-fils, Louis Avice, sieur de la Fresnaye, conseiller du Roi en la vicomté de Carentan, marié en 1601 à Jeanne Osbert, fut maintenu dans sa noblesse le 8 août 1615 par arrêt de la Cour des Aides de Rouen, puis en 1634 par jugement de l'intendant d'Aligre. Cependant le fils cadet de celui-ci, Pierre Avice, sieur des Landes, et les trois fils de son fils aîné Charles, alors décédé, René, Charles et Pierre Avice, de la paroisse de Vierville, ne purent se faire maintenir nobles lors de la grande recherche du XVIIe siècle et furent condamnés à l'amende comme usurpateurs par jugement du 13 septembre 1666 de l'intendant Chamillart, attendu, dit le jugement, qu'ils

ne descendaient de François de la Fresnaye que par batardise, que les lettres de légitimation obtenues par leur auteur ne comportaient pas anoblissement et que les lettres de confirmation de noblesse accordées depuis 1610 se trouvaient révoquées ; les représentants de la famille Avice interjetèrent appel de cette condamnation devant le Conseil d'Etat qui les maintint dans leur noblesse par arrêt du 12 janvier 1668. Cette branche était représentée sous Louis XVI par le chevalier Avice de Tourville, lieutenant des vaisseaux du Roi à Brest ; elle prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Valognes et paraît être aujourd'hui éteinte.

Michel Avice, auteur de la branche aînée, fut père d'Etienne Avice qui vint se fixer à Cancale et qui épousa Jeanne Gicquel par contrat du 10 mai 1553. Celui-ci laissa lui-même deux fils, Jean Avice marié en 1600 à Gillette Arson et Robert Avice marié en 1614 à Briande le Bret, qui furent les auteurs de deux rameaux. Gilles Avice, sieur de la Croix et de Vauhériot, chef du rameau aîné, d'abord condamné comme usurpateur de noblesse en 1702 par jugement de l'intendant de Bretagne, se fit reconnaître comme parent le 25 février 1713 par acte d'André Avice, sieur de Tourville, de la branche de Normandie, puis maintenir dans sa noblesse en 1715 par jugement de Ferrand, intendant de Bretagne ; son fils, Pierre Avice, admis en 1760 aux États de la province, ne laissa qu'une fille. Le rameau cadet, seul subsistant, n'a été l'objet d'aucun jugement de maintenue de noblesse ; il était représenté sous Louis XVI par Guillaume Avice, sieur de la Ville-Espeneaux, né à Cancale en 1709, et par son frère Claude-Dominique qui ont tous deux laissé postérité ; un de ses membres fut maire de Cancale sous le premier empire ; un autre, Mr Avice de Bellevue, était armateur à Saint-Servan en 1882.

Principales alliances : O'Murphy, d'Arthuys 1897, etc.

Il a existé en Normandie une autre famille Avice qui portait pour armoiries : *d'azur à une épée haute d'argent garnie d'or, accostée et soutenue de trois pommes de pin de même* et qui fut anoblie par lettres patentes de 1597.

Son chef, Gilles Avice, Sgr de Hotot, en la paroisse de Sartoville, dans l'élection de Carentan, fut maintenu dans sa noblesse en 1666 par jugement de l'intendant Chamillart.

AVICE de MOUGON et AVICE-MOUGON de SURIMEAU. Armes : *d'azur à trois triangles d'argent* 2 *et* 1.

La famille Avice de Mougon, originaire de Niort, descend de Jean Avice qui était docteur en médecine dans cette ville vers le milieu du XVIe siècle. Son fils, Jérôme Avice, sieur de Galardon et de la Cour de

Mougon, marié le 23 décembre 1591 à Marie Brunet, fut anobli par la mairie de Niort qu'il exerça en 1594 et 1599 et rendit hommage au Roi pour sa seigneurie de Mougon en 1620. Il fut père d'Aubin Avice, sieur de Mougon, qui épousa en 1619 Marie Mesmin, et grand-père d'Aubin Avice, écuyer, Sgr de Mougon, de la Mothe-Claveau, etc., qui épousa le 19 mars 1664 Arthémise de Nesmond et qui fut maintenu dans sa noblesse le 31 décembre 1670 par arrêt du Conseil d'État. Charles-Amateur Avice, chevalier, Sgr de Mougon et de la Mothe-Claveau, fils du précédent, mestre de camp, lieutenant-colonel de cavalerie, épousa le 8 novembre 1712 Blanche-Colombe de Razilly et en laissa deux fils, Michel Avice, chevalier, Sgr de Mougon, de Surimeau, lieutenant des maréchaux de France à Niort, marié à Mlle Forien, décédé en 1772, et Michel-Charles Avice, chevalier, Sgr de la Carte, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des maréchaux de France à Niort après son frère, marié au Canada en 1760 à Mlle Prudhomme, qui ont été les auteurs de deux branches.

Catherine Avice de la Motte, veuve en 1779 de Thibaut-Amateur Avice de Mougon, chef de la branche aînée, qu'elle avait épousé en 1772, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Fontenay-le-Comte. Sa descendance, aujourd'hui fixée en Bretagne, est connue sous le nom d'Avice de Mougon. Charles-Amateur Avice de Mougon, chef de la seconde branche, né en 1807, marié en 1829 à sa cousine Mlle Avice de Mougon, fut autorisé le 27 mars 1867 par jugement du tribunal de Niort à porter le nom d'Avice-Mougon de Surimeau. Il est décédé en 1869 laissant deux fils.

La famille Avice de Mougon a fourni des officiers, des chevaliers de Saint-Louis.

Principales alliances : du Fay 1628, d'Auzy, de Suyrot 1634, de Nesmond 1664, de Baylens de Poyanne 1684, de Razilly 1712, de Cugnac 1802, du Chesne de Vauvert 1801, Grellet du Peyrat 1860, de Liniers 1722, Louveau de la Règle 1734, des Nouhes, de la Faye 1744, etc.

AVIGDOR. Armes : *parti de gueules à l'étoile d'argent en chef et d'azur à un lion d'argent.* — Supports : *deux lévriers.* — Cimier : *Un lion issant.* — Devise : *Honore et labore.*

Serge Avigdor, camérier de cape et d'épée de S. S. Pie IX, ministre de la république de Saint-Marin et de la principauté de Monaco, décédé à l'âge de cinquante ans le 20 décembre 1871 sans laisser de postérité, avait reçu de la république de Saint-Marin le titre de duc d'Aquaviva. Une branche de sa famille subsiste à Paris.

Principales alliances : de Soubeyran, de Jousselin, de Hirsch de Gereuth, Worms de Romilly.

AVON de SAINTE COLOMBE et de COLLONGUE (d'). Armes : *d'azur* (aliàs *de gueules* pour la branche des Sgrs de Collongue) *à un chevron d'argent* (aliàs *d'or* pour la branche des Sgrs de Collongue) *accompagné de trois étoiles d'argent.* — La branche des Sgrs de Collongue écartèle ses armes de celles de la famille Marmet de Vaumale : *d'argent à trois roses au naturel tigées et feuillées de sinople; au chef d'azur chargé de trois croissants entrelacés d'argent.*

La famille Avon ou d'Avon est anciennement connue en Provence. On en trouvera une généalogie dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1873 ; malheureusement ce travail n'est accompagné d'aucune preuve et ne doit être accepté qu'avec beaucoup de réserve. La famille d'Avon ne figure en effet ni au nombre de celles qui ont été maintenues nobles lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV, ni au nombre de celles qui ont pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse et on ne voit pas qu'elle ait jamais été anoblie soit par lettres, soit par charges. Elle était représentée au XVIIe siècle par deux branches. C'est vraisemblablement à la branche cadette fixée à Pertuis et éteinte au XVIIIe siècle que l'on doit rattacher un Joseph Avon, marchand bourgeois de la ville de Pertuis, qui fit enregistrer à l'Armorial général de 1696 (Arles) les armoiries suivantes : *d'or à l'aigle de sinople, coupé d'azur à une fasce d'or.* Jean d'Avon, chef de la branche aînée, marié à Catherine Daniel et décédé le 27 février 1720, était seigneur de Collongue, près de Cadenet. Il paraît avoir été le même personnage qu'un Jean Avon, procureur au siège d'Aix, qui fit enregistrer à l'Armorial général de 1696 les armes suivantes : *d'azur à l'arbre d'or, au chef d'argent chargé de trois tourteaux de gueules.* Son fils, Jacques Avon, avocat au Parlement de Provence, marié le 18 janvier 1697 à Marie-Anne Alix de Léouze et décédé avant son père le 6 mai 1715, laissa lui-même trois fils, Charles, capitaine de dragons, Jean-Ambroise, garde du corps du Roi, chevalier de Saint-Louis, et Gabriel, qui furent les auteurs de trois rameaux.

Joseph-Philippe d'Avon de Sainte-Colombe, né en 1828, dernier représentant du rameau aîné, n'a eu que des filles.

Le second rameau s'est éteint dans les mâles en 1844.

Gabriel d'Avon, sieur de Collongue, né en 1715, auteur du troisième rameau, fut père de Charles-Gabriel d'Avon, sieur de Collongue, né en 1738, qui épousa en 1763 Gabrielle-Josèphe Marmet de Vaumale, dernière héritière d'une vieille famille provençale. Le fils de celui-ci, Jean-Joseph d'Avon de Collongue, né en 1766, officier à l'armée de Condé, chevalier de Saint-Louis, marié à Hambourg en 1801 à Clémentine Bargmann, fut le premier connu pendant l'émigration sous le titre de baron de Collongue qui a été conservé depuis

lors par le chef de ce rameau. Il fut père d'Adolphe-Gabriel d'Avon, baron de Collongue, qui épousa en 1834 Mlle Le Vaillant de Bovent, grand-père de Paul-Gabriel d'Avon, baron de Collongue, qui épousa en 1869 Mlle Boscary de Villeplaine, et arrière grand-père de Jean-Gabriel d'Avon, baron de Collongue, né en 1872, qui s'est apparenté aux premières familles de France par son mariage avec Mlle de Bernis.

Principales alliances : Court de Fontmichel 1855, Boudier de Laribal de Boisson 1882, Marmet de Vaumale 1763, Le Vaillant de Bovent 1834, Boucher de Morlaincourt 1859, Boscary de Villeplaine 1869, de Pierre de Bernis 1900.

AVOUT d'AUERSTAEDT et d'ECKMUHL (d') Armes : *de gueules à une croix d'or chargée de cinq molettes de sable.* — Armes concédées à la branche ducale sous le premier empire : *d'or à deux lions léopardés et adossés de gueules, placés l'un au premier canton, l'autre au dernier, tenant chacun une lance polonaise; à la bordure componée d'or et de gueules; au chef aussi de gueules semé d'étoiles d'argent sans nombre, brochant sur la bordure.* — Couronne : *de Marquis* (aliàs *de Duc* pour la branche des ducs d'Auerstaedt.) — Supports : *Deux licornes* (alias *deux lions* pour la branche cadette.) — Devise : *Honore et virtute.* — Autres devises : *Justum et tenacem.* — *Virtute pro patria.*

La famille d'Avout, illustrée au commencement du XIXe siècle par le maréchal d'Avout (et non d'Avoust), prince d'Eckmuhl, appartient à l'ancienne noblesse de la Bourgogne. Elle a eu pour berceau la seigneurie d'Avot, plus tard Avout ou Avoult, près de Dijon, qui relevait directement des ducs de Bourgogne. Son premier auteur connu, Jehan d'Avot, chevalier, sgr de Cusey-sur-Loire, est ainsi désigné dans une inscription placée en 1213 sur la tombe de sa fille, Marguerite, dans l'église de Marcilly-lès-Avallon. Béatrix, fille de monseigneur Guillaume d'Avout et femme d'Houdart d'Estables ou d'Etaules, maître d'hôtel du Roi, fut inhumée en 1300 dans la même église ; sa tombe existe au musée d'Avallon. Hugues d'Avot, décédé en 1356, était en 1320 sgr de Brecons, de la Maisonforte et d'Avot. On trouve dans un grand nombre de chartes du XIVe siècle les noms d'Aymonin d'Avou et de Jehan, chevalier, sgr d'Avoult et de la moitié de Mailly, que l'on croit avoir été les fils de celui-ci. Le second d'entre eux épousa successivement Henriette de Louhaise mentionnée dans des actes de 1352 et 1356, Hélène de Balot et Marguerite de Bar; il laissa, sans qu'on sache de quelle union, trois fils, Jacques, Antoine et Philibert. Jacoz d'Avoult, écuyer, sgr d'Etaules en partie et de Preys, l'aîné de

ces trois frères, rendit hommage en 1394 pour sa terre d'Etaules, tant en son nom que comme représentant de sa femme, Jehanne d'Etaules; il laissa quatre fils, Ithier, Jehan, Jacquot et Antoine, qui figurent dans un grand nombre d'actes de la première moitié du xve siècle. Le second d'entre eux, Jehan, chevalier, sgr en partie d'Avoul (Avot) et de Mailly, marié à Jehanne de Cussigny, fut commandant de la forteresse de l'abbaye de Moutiers-Saint-Jehan, repoussa une attaque des Armagnacs et reçut de l'abbaye en récompense de ce service, par acte d'inféodation du 18 octobre 1422, donation de la terre de Vignes que la famille d'Avout a conservée jusqu'à nos jours; il mourut sans postérité laissant tous ses biens à son neveu Jehan. Ithier d'Avout, fils aîné de Jacoz et de Jehanne d'Etaules, épousa en 1410 Jehanne de Flavigny ; son fils Jehan, écuyer, sgr d'Avoul, Prey, Thory, Lucy le Bois, Marcilly, Etaules et Vignes, fut héritier de son oncle Jehan, comme il est démontré par un traité de partage passé le 16 février 1450 entre lui et sa tante Jeanne de Cussigny, veuve de Jehan d'Avoul, chevalier, sgr de Prey et de Marcilly. Ce Jehan d'Avout se maria d'abord avec Marguerite de Crécy, puis avec Marguerite de Saint Père, et enfin avec Perrette de Chalon, fille du sgr de l'Isle-sous-Montréal. Il laissa du premier lit un fils appelé Jehan qui mourut sans postérité et du second lit un autre fils, également appelé Jehan, qui était en 1500 seigneur de Marcilly, Lucy, Thory-Sainte-Colombe, Etaules et Vignes. On ignore le nom de la femme de ce personnage ; mais on sait qu'il laissa deux fils, Guyot d'Avot, sgr de Marcilly, dont le fils, Odet, mourut sans postérité, et Pierre qui continua la descendance. Ce dernier avait épousé Claude de Lavesvre qui, étant devenue veuve, se remaria en 1541 à Pierre de Jaucourt; il fut père de noble homme Claude d'Avot, écuyer, sgr dudit lieu, qui épousa Barbe de Marrey par contrat passé à Génelard le 28 mai 1547 et auquel le jugement de maintenue de noblesse de 1698 fait remonter la filiation suivie. On trouvera d'intéressants détails sur la partie de la généalogie de la famille d'Avout qui est antérieure au xvie siècle dans une série d'articles publiés en 1880 dans le Bulletin de la Société héraldique et généalogique de France. On trouvera aussi dans les manuscrits de Chérin beaucoup de renseignements sur la famille d'Avout et particulièrement sur la branche aînée actuelle.

Claude d'Avot, mentionné plus haut, était en 1546 homme d'armes de la compagnie du connétable de Montmorency; ce fut probablement lui qui aliéna la terre patrimoniale d'Avot et il fut en tous cas le dernier membre de sa famille qui ait porté la qualification de seigneur de cette terre. Il fut père de Pierre Davot qui épousa Marguerite de Chappes par contrat passé à Gissey le 8 juin 1573 et grand-

père de Nicolas d'Avout, sgr en partie de Romanée, qui épousa le 15 janvier 1598 Françoise de Vaussin. Les deux fils de celui-ci, Jacques et Nicolas Davot, furent maintenus dans leur noblesse le 14 mars 1637 par ordonnance des commissaires des francs-fiefs après avoir prouvé leur filiation depuis 1422. L'aîné de ces deux frères mourut sans postérité ; le puîné, marié le 14 mars 1637 à Esmée de Sainte-Maure et décédé en 1661, laissa plusieurs fils qui, lors de la grande recherche des faux nobles commencée en 1666, présentèrent à Bouchu, intendant de Bourgogne, un grand nombre de titres dont le plus ancien était de l'année 1416. Malgré cette production la famille d'Avout ne fut à cette époque l'objet d'aucun jugement ni de maintenue ni de condamnation. Plusieurs de ses représentants, François-Edme Davout, écuyer, Claude Davout, écuyer, Claude Labbé, veuve de Jacques-François Davout, et Nicolas Davout, écuyer, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696, (registre de Semur en Auxois). Deux des fils de Nicolas Davout marié en 1637 à Esmée de Sainte-Maure, Jacques-François et Nicolas, ont été les auteurs des deux grandes branches actuellement existantes. Jacques-François d'Avout, lieutenant de cavalerie, auteur de la branche aînée, avait épousé en juin 1680 Claude Labbé ; cette dame étant devenue veuve fut maintenue dans sa noblesse avec ses enfants mineurs et son beau-frère Nicolas, par jugement du 12 mars 1698 de l'intendant Ferrand, après avoir prouvé sa filiation depuis 1547. Sa petite-fille, Antoinette d'Avout, née en 1721 à Preporché, au diocèse de Nevers, fit en 1731 ses preuves de noblesse pour être admise à la maison royale de Saint-Cyr. Jean-François d'Avout, chef de cette branche aînée, capitaine de carabiniers, chevalier de Saint-Louis en 1762, marié en juillet 1764 à Edmée Laureau, fut admis le 24 juillet 1784 en la chambre de la noblesse des Etats de Bourgogne après avoir prouvé sa filiation depuis 1598 ; il sollicita en 1788 un arrêt du Conseil d'État pour confirmer le jugement de maintenue rendu par Ferrand en 1698, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Nevers et laissa deux fils nés en 1765 et 1778. Le chef de cette branche est aujourd'hui connu sous le titre de marquis d'Avout.

La branche cadette était représentée sous Louis XV par Nicolas d'Avout, sgr d'Annoux, lieutenant de cavalerie, qui épousa vers 1730 Catherine Somme ; il en laissa deux fils, Jacques-Edme d'Avout, sgr d'Annoux, né en 1735, major au régiment de Champagne, et Jean-François d'Avout, sgr d'Annoux et de Ravières, né en 1739, lieutenant au régiment royal de Chartres, chevalier de Saint Louis, qui furent les auteurs de deux rameaux encore existants. L'aîné de ces rameaux n'est pas titré.

Jean-François d'Avout, auteur du rameau cadet, aujourd'hui le plus en vue, fut tué à la chasse en 1779 ; il avait épousé Adélaïde Minard de Vilard qui se remaria pendant la période révolutionnaire au conventionnel régicide Turreau de Linières. Il en laissa une fille, Julie-Catherine, qui fit en 1780 ses preuves de noblesse pour être admise à Saint-Cyr et qui épousa dans la suite le comte de Beaumont, sénateur et pair de France, et quatre fils, Louis-Nicolas, Louis-François, Isidore-Charles et Charles-Antoine d'Avout. L'aîné de ces quatre frères, Louis-Nicolas, né à Annoux en 1770, fit en 1780 ses preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire ; il devint dans la suite un des plus brillants généraux de son temps, obtint le 29 floréal an XII le bâton de maréchal de France, fut créé duc d'Auerstaedt par lettres patentes du 2 juillet 1808, prince d'Eckmulh par nouvelles lettres du 25 novembre 1809, fut nommé pair de France héréditaire en 1819 et mourut en 1823 laissant, outre trois filles, un fils, Napoléon-Louis Davout, prince d'Eckmuhl, duc d'Auerstaedt, qui lui succéda à la Chambre des pairs et qui mourut sans alliance en 1853. Louis-François d'Avout, né en 1773, colonel, commandeur de la Légion d'honneur, fut créé baron de l'empire par lettres patentes du 22 novembre 1808 ; il épousa Mlle Parisot et en eut deux fils, nés en 1811 et 1812, qui ont l'un et l'autre laissé postérité. Isidore-Charles, né en 1772, mourut sans alliance. Charles-Antoine Davout, né en 1776, le plus jeune des frères du maréchal, épousa en 1828 Mlle de Cheverry ; il en eut une fille qui est demeurée célibataire et un fils, Léopold-Charles d'Avout, né en 1829, général de division, grand officier de la Légion d'honneur et ancien grand chancelier de l'ordre, marié en 1868 à Mlle de Voize, qui fut autorisé le 17 décembre 1864 par décret de Napoléon III à relever le titre de duc d'Auerstaedt.

La famille d'Avout, assez obscure jusqu'à l'époque de la révolution, a fourni de nombreux officiers.

Principales alliances : de Chalon, Leclerc 1801, de Cambacérès 1825, de Coulibœuf de Blocqueville 1835, Bonin de la Boninière de Beaumont 1801, de Cheverry 1828, Daru 1890, de Berthier-Bizy 1895, de Chappedelaine, de Carné-Trécesson 1879, de Losse 1872, des Mazis, de Rémusat 1895, de Perrey, Duverger de Saint-Thomas, de Froissard-Brossia, etc.

La famille d'Avout n'a aucun rapport avec celle de Pierre-Louis Davous, né à Versailles en 1749, fils d'un marchand de cette ville, gentilhomme servant du Roi en 1784, sénateur en 1799, pair de France héréditaire sous la Restauration, commandeur de la Légion d'honneur, décédé en 1819, qui fut créé comte de l'empire par lettres patentes du 28 avril 1808. Ce personnage laissa un fils, Fran-

çois-Pierre, comte Davous, qui lui succéda à la chambre des pairs et qui mourut en 1842 sans laisser de postérité de son mariage en 1823 avec Mme Christy de la Pallière, née Cormier des Fosses, décédée en 1857.

La famille d'Avout est également distincte de celle de Pierre-Charles Davoust, conseiller général de robe longue en la prévôté de l'hôtel du Roi, qui fut anobli par lettres patentes de mars 1666 et qui reçut pour armoiries *d'azur à trois licornes rampantes d'or* 2 *et* 1. Celui-ci fut probablement l'aïeul d'un Jean-Aimé d'Avoust qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Alençon.

AVRANGE d'HAUGERANVILLE et du KERMONT (d'). Armes de la branche d'Haugeranville : *écartelé au* 1 *d'azur à un chevron d'or accompagné de trois pommes de pin de même,* 2 *et* 1 *; au* 2 *des barons militaires; au* 3 *de gueules à une cuirasse d'argent posée en fasce et surmontée d'un casque du même; au* 4 *d'azur à deux épées d'or en sautoir, les pointes en haut, cantonnées en chef d'un soleil de même, aux flancs et en pointe de trois étoiles d'argent.* — Armes de la branche du Kermont : *coupé au* 1 *d'azur au chevron d'or accompagné de trois besants du même,* 2 *et* 1 *; au* 2 *d'argent à une barre de sinople chargée d'un cheval courant d'argent et accompagnée de deux épées de gueules.*

On trouvera dans les *Documents généalogiques sur Metz* de l'abbé Poirier, une généalogie de la famille Davrange ou d'Avrange. Elle est originaire de Metz où Claude Davrange, décédé en 1684, était hôtelier à l'enseigne du Loup et où son frère, Pierre, décédé en 1685, tenait également une hôtellerie près de la porte des Allemands. Le fils de celui-ci, Jean d'Avrange, de l'Université de Pont-à-Mousson, fut reçu en 1694 avocat au Parlement de Metz et devint en 1703 conseiller au bailliage de cette ville. Son fils, Etienne d'Avrange, de l'Université de Strasbourg, reçu en 1719 avocat au Parlement de Metz, fut dans la suite subdélégué de l'intendant, épousa Barbe Brisack et mourut en 1771 laissant lui-même trois fils. Le plus jeune de ceux-ci, Jean-Pierre d'Avrange du May, commissaire des guerres et secrétaire de Monsieur, Comte de Provence, n'eut que deux filles, Mmes de Toustain et Fouler de Relingue; les deux aînés, François d'Avrange d'Haugeranville et Jean-François d'Avrange, furent les auteurs de deux branches.

François d'Avrange d'Augeranville, né en 1745, marié à Mlle Berthier, sœur du maréchal prince de Wagram, devint général de brigade, fut créé baron de l'empire par lettres patentes du 10 septembre 1808 et mourut en 1823. Il avait eu deux fils dont l'aîné, François, baron

d'Avrange d'Haugeranville, né en 1782, également général de brigade, a lui-même laissé deux fils.

Jean-François d'Avrange, né en 1753, auteur de la seconde branche, lieutenant au régiment d'Angoumois, puis commissaire des guerres, épousa en 1782 Adélaïde Lefranc, fille d'un garçon ordinaire du Roi et elle-même attachée à la lingerie de la maison du Comte d'Artois; il fut nommé sous l'empire intendant de l'hôtel des Invalides et fut créé chevalier par lettres patentes du 8 mai 1808; sous la Restauration il fut nommé premier valet de chambre de la garde-robe du Roi et chevalier de Saint-Louis, fut anobli par lettres patentes du 31 janvier 1818, puis autorisé par décret du 10 février 1819 à joindre régulièrement à son nom celui de : du Kermont sous lequel il était connu et mourut en 1822. Son fils, Jean-François-Eugène d'Avrange du Kermont, maréchal de camp en 1821, décédé en 1863, avait été créé baron de l'empire par lettres patentes du 4 décembre 1813 et avait obtenu la confirmation de ce titre le 28 décembre 1815 par nouvelles lettres patentes du roi Louis XVIII. Il avait épousé en 1814 Marguerite Desprez, fille d'un sous-officier invalide et fille adoptive du maréchal comte Serrurier; il en eut trois fils.

Principales alliances : Berthier de Wagram, le Sénéchal de Kercado, de Toustain, Fouler de Relingue, Brochard de la Roche-brochard 1875, de Meckenhein 1900, Chaix de Lavarène 1881.

AVRAY (Thierry de Ville d'.) Voyez THIERRY DE VILLE D'AVRAY.

AVRICOURT (Balny d'.) Voyez BALNY D'AVRICOURT.

AVRIL (Levesque d'.) Voyez LEVESQUE D'AVRIL.

AVRIL ou APURIL. Voyez APURIL.

AVRIL de KERLOGUEN. Armes : *d'argent au chevron de gueules chargé de trois roses d'or et accompagné de deux têtes de lion de sable en chef et d'une étoile de même en pointe.*

La famille AVRIL ou APURIL DE KERLOGUEN, honorablement connue en Bretagne, est originaire de l'Anjou où le nom d'Avril est très répandu.

Elle a eu pour auteur Jean Avril ou Apuril qui vint se fixer à Dinan vers 1510 et qui fut autorisé par lettres de 1518 a y exercer l'office de changeur; il avait épousé Marie Gicquel et fut père de Macé Avril qui fut receveur du domaine du Roi et fermier des impôts et billots à Dinan. Un de leurs descendants, Raoul Avril, sieur de l'Isle, fut reçu en 1624 conseiller maître en la Chambre des Comptes de Bretagne. La souche se partagea en plusieurs rameaux dont les

représentants, Gilles Avril, sieur de la Bernadais, Prégent Avril, sieur de l'Isle, et Tanneguy Avril, sieur de Villemissant, tous de la ville de Dinan, ayant été invités à produire leurs titres, lors de la grande recherche des faux nobles commencée en 1666, se désistèrent d'eux-mêmes de leur prétendue noblesse par acte du 10 septembre 1668. La famille Avril est demeurée dès lors non noble. Le rameau des sieurs de Kerloguen, issu de Gilles Avril, sieur de la Bernadais, mentionné plns haut, s'est seul perpétué jusqu'à nos jours. Un de ses représentants, M. Apuril de Kerloguen, négociant, était en 1804 vice-président de la chambre de commerce de Saint-Malo.

AVRIL ou **APVRIL** (d'.). Armes inconnues.

La famille d'Avril ou d'Apvril est honorablement connue en Dauphiné depuis plusieurs siècles. On en trouvera une généalogie détaillée dans l'*Armorial de Savoie* du Comte de Foras. Elle a toujours été fort obscure et ne paraît pas avoir jamais été considérée comme noble. Elle pourrait cependant être la même que celle d'Hugues de Aprili, notaire royal et comital à Saint-Genis en 1443, mentionné comme noble dans des actes de 1495, 1497, 1529.

La famille d'Avril compte encore des représentants à Grenoble.

Principales alliances : Comnène, Farconnet.

AVRIL de L'ENCLOS. Armes : *d'or à un lion d'azur armé, couronné, lampassé d'argent, la patte sénestre soutenue d'un croissant d'azur.*

La famille Avril de l'Enclos appartient à la haute bourgeoisie du Nivernais.

AVRIL de GRÉGUEUIL et de la VERGNÉE. Armes : d'*argent à un arbre arraché de sinople, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.* — Couronne : *de Comte.* — Devise : *semper virens.*

Il a existé en Anjou une famille Avril très distinguée qui descendait de Jean Avril, avocat en la sénéchaussée d'Angers, marié dans la première moitié du XVIe siècle à Anne Doyen. Leur fils, Maurice Avril, sieur de la Roche, nommé en 1570 porte manteau du duc d'Anjou (plus tard le roi Henri III), fut anobli en 1586 par l'échevinage d'Angers. Maurice Avril, sieur de la Roche et du Mont, un des petits-fils de celui-ci, fut nommé en 1640 conseiller au Parlement de Bretagne. Quatre autres membres de la famille Avril furent dans la suite pourvus de la même charge ; elle a fourni aussi un conseiller auditeur en la Chambre des comptes de Nantes en 1617 (Julien Avril, sieur de la Penicière). Ses représentants, René Avril, écuyer, sieur de la Roche, demeurant à Angers, et son cousin germain, Julien Avril, écuyer, sieur de la Prévoté de Meron, conseiller du Roi, séné-

chal, président lieutenant général de Saumur, furent maintenus dans leur noblesse le 12 juin 1669 en raison de l'échevinage de leur aïeul par jugement de Voisin de la Noiraye, intendant de Tours. La famille Avril fut encore maintenue dans sa noblesse au ressort de Nantes en 1701 par arrêt de l'intendant de Bretagne et s'éteignit en 1771.

Abel Avril, sieur de Louzel, conseiller au présidial et échevin d'Angers en 1666, issu d'une branche collatérale de la même famille, déclara le 28 mars 1667 devant Voisin de la Noiraye, intendant, qu'il ne prétendait pas être d'extraction noble, mais revendiquait seulement les privilèges attachés à ses fonctions d'échevin.

D'autres branches collatérales de la famille Avril qui possédaient en Bretagne les seigneuries du Boistaureau, des Perrières et du Val furent déboutées de leurs prétentions nobiliaires en 1701 par arrêt de l'intendance de Bretagne.

La famille Avril de Grégueuil et de la Vergnée, anciennement connue en Angoumois, est généralement considérée comme ayant la même origine que celle des Avril d'Anjou dont il vient d'être parlé et en a toujours porté les armoiries. Mais l'époque de la séparation des deux branches est inconnue et est, en tous cas, antérieure à l'anoblissement de celle d'Anjou par l'échevinage d'Angers en 1586. La famille Avril de Grégueuil remonte par filiation à Jean Avril qui se maria en Angoumois par contrat du 5 mai 1547 avec Marguerite de Ruspide ; il prend dans cet acte la qualification d'écuyer et celle de seigneur du Grand-Maine et de Chauvière, en Bretagne. Il fut père de Jean Avril, écuyer, Sgr du Grand-Maine et de la Brousse, receveur ordinaire des domaines du Roi en Angoumois, qui épousa le 19 décembre 1569 Marie Blanchard, fille d'un receveur des tailles et des aides de Saint-Jean d'Angély, et grand-père de Geoffroy Avril, écuyer, sieur de la Brousse, qui épousa le 5 mai 1605 Catherine de Maisonneuve. On a dit que le fils de celui-ci, Geoffroy Avril, sieur de la Brousse, avait été maintenu noble lors de la recherche de 1666 par jugement de M. d'Aguesseau, intendant de Limoges. Ce jugement de maintenue n'est mentionné ni par Beauchet-Filleau, ni par le continuateur de l'abbé Nadaud. On a dû faire une confusion entre la famille Avril qui donne lieu à cette notice et une famille Avril ou Auril, tout à fait différente, qui portait pour armoiries : *d'argent à trois étoiles de sable en chef, deux chabots de gueules en pal et un pommier, tigé et feuillé de sinople, chargé de pommes d'or, en abîme* et dont le chef, Pierre Auril, sieur de Saint-Martin, demeurant à Angoulême, fut en effet maintenu noble en 1666, par jugement de M. d'Aguesseau, comme petit-fils de Georges Auril, échevin d'Angoulême en 1618. François Avril, sieur de Roquetière, fils de Geoffroy, fut maintenu dans

sa noblesse le 4 septembre 1696 par jugement de M. de Bernage, intendant de Limoges. Il laissa, entre autres enfants, François Avril, sieur de Grégueuil, qui continua la lignée. Messieurs Avril de Masquinaud et Avril de Grégueuil prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Angoulême. La famille Avril est aujourd'hui représentée par deux rameaux qui se distinguent par les surnoms de Grégueuil et de la Vergnée. Le premier de ces rameaux a conservé la terre de Grégueuil, près de Ruffec ; le second est fixé à la Rochelle.

Principales alliances : de Goullard 1766, Desmier, de Clervaux 1824, Moreau de Montcheuil 1836, etc.

AVRIL de BUREY. Mêmes armes que la famille précédente.

La famille Avril de Burey, fixée en Normandie à la fin du XVIIe siècle, revendique, comme la famille Avril de Grégueuil, une origine commune avec la famille Avril qui fut anoblie en 1586 par l'échevinage d'Angers et en a toujours porté les armoiries. Elle s'est en tous cas séparée de la souche antérieurement à cet anoblissement.

François Avril, marié en 1706 à Anne le Rouyer de Ménuchon, ayant été nommé conseiller du Roi, maître particulier des eaux et forêts aux vicomtés d'Ezy, Pacy et Nonancourt, en Normandie, se fixa dans cette province et y acquit le fief de Burey, dans la paroisse de la Madeleine de Nonancourt, en l'élection d'Évreux. Il laissa deux fils dont l'aîné mourut sans postérité et dont le cadet, Louis-François Avril, sieur de Burey, marié à Catherine Richomme, vint se fixer à Évreux et continua la lignée. On ne voit pas que la famille Avril de Burey ait jamais été l'objet d'un jugement de maintenue de noblesse et elle n'a pas pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région.

Auguste-Léopold Avril de Burey, né à Évreux en 1812, officier de la Légion d'honneur, fut créé comte romain par bref de S. S. Léon XIII. Son fils Robert-Louis Avril, comte de Burey, né à Évreux en 1846, a épousé en 1875 Mlle de Marenches, d'un famille chevaleresque de Franche-Comté.

Principales alliances : de Chabot 1874, de Marenches 1875.

AVRIL de PIGNEROLLES. Armes : d'*azur à un chevron d'argent accompagné de trois besants d'or*. (d'après Carré de Busseroles). — Aliàs : *d'argent à un chevron de gueules chargé de cinq besants d'or et accompagné de trois roses de gueules* (d'après l'*Armorial d'Anjou*, de M. Denais).

La famille Avril de Pignerolles, anciennement connue en Anjou, est distincte d'une famille Avril de la même province qui fut anoblie par

l'échevinage d'Angers en 1586 et dont il a été parlé plus haut. On trouvera une partie de sa généalogie dans les *Archives des Familles nobles de Touraine et d'Anjou* de M. Carré de Basserolles. Elle a eu pour auteur François Avril, Sgr de Pignerolles, écuyer de la grande écurie du Roi, qui vint se fixer à Angers en 1679, y épousa en 1680 Renée de Tremblier, y fonda une école d'équitation réputée et mourut en 1702. Il portait la qualification d'écuyer sans doute en raison de son titre d'écuyer de la grande écurie du Roi qui lui conférait la noblesse personnelle. Son fils aîné, Marc-François Avril, Sgr de la Gominière, marié en 1713 à Louise Martineau, fut d'abord directeur de l'Académie d'équitation de Lunéville, puis en 1738 de celle d'Angers. Deux des fils de celui-ci, Charles-Michel et Jacques-Antoine Avril de Pignerolles, se partagèrent après lui la direction de l'Académie d'équitation d'Angers ; ils eurent pour successeur Marcel Avril de Pignerolles, né en 1743, fils de Charles-Michel, qui conserva la direction jusqu'à l'époque de la Révolution et qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Angers.

La famille Avril de Pignerolles a fourni un représentant de M. le comte de Chambord dans le département de la Mayenne. Elle s'est éteinte dans les mâles en 1895.

Principales alliances : Raguenet de Saint-Albin, Brunet de la Charie, de Valois, Lambot de Fougères, Duchemin des Cépeaux, etc.

Il existait en Anjou au XVIIIe siècle une troisième famille noble du nom d'Avril, celle des Avril de Boutigny, qui avait été anoblie par l'échevinage d'Angers et qui portait pour armes : *d'azur à un chevron d'argent accompagné de six besants d'or, trois en chef et deux en pointe ; au chef d'or chargé d'un lion issant de sable, armé et lampassé de même*. Elle avait pour auteur noble homme Guillaume Avril, sieur de la Fosse, conseiller du Roi, élu en élection d'Angers. Ce personnage fut père de noble homme Michel Avril, sieur de Boutigny, président en l'élection d'Angers, qui épousa en 1647 Marie Sérizier, et grand-père de Jacques Avril de Boutigny, né à Angers en 1667, qui fut maintenu dans sa noblesse le dernier septembre 1715 par jugement de M. de Chauvelin de Beauséjour, intendant de Tours. Augustin Avril de Boutigny, né en 1754, fit en 1769 ses preuves de noblesse devant d'Hozier pour être admis à l'Ecole militaire.

AVROUIN-FOULLON. Armes : d'*azur à une croix d'argent cantonnée de quatre coquilles d'or*.

Il a existé en Normandie une famille AVROUIN, originaire de Bellesme, dont on trouvera une généalogie dans les manuscrits de Chérin. Elle avait pour auteur maître Jean Avrouin, sieur des Portes,

qui fut pourvu le 26 août 1693 d'un des huit offices de conseiller greffier conservateur des minutes et expéditionnaire des actes de la chancellerie établie près le Parlement de Rouen et qui mourut le 28 mai 1717. Son fils, Jacques Avrouin, sieur des Portes, pourvu le 23 septembre 1732 d'un office de conseiller de S. M. greffier, conservateur des minutes des lettres et expéditions qui se scellent en la chancellerie établie près la cour du Parlement de Rouen, obtint des lettres d'honneur le 16 septembre 1760; il avait épousé une demoiselle Roussel, fille d'un orfèvre de Rouen, et en laissa deux fils : Claude-Michel Avrouin des Portes et Claude-Nicolas Avrouin, sieur de Saint-Aubin, né en 1734, qui épousa le 21 février 1765 Marguerite Duvaucel, fille d'un procureur du Roi en l'hôtel de ville d'Évreux, et qui ne paraît pas avoir eu de postérité.

Il existe de nos jours aux environs de Nantes une famille Avrouin-Foullon qui revendique une origine commune avec la précédente et qui en porte les armoiries. Cette famille dont le chef a reçu le titre de comte romain dans la seconde moitié du XIXe siècle s'est alliée aux familles Mounier, de la Rue du Can, de Gouncuff, Béhaghel, etc.

AX de CESSALES, de VAUDRICOURT et d'AXAT (d'). Voyez DAX (DE).

AYDIE (d'). Armes : *de gueules à quatre lapins courants d'argent superposés.* — La branche du Périgord aujourd'hui éteinte portait : *écartelé aux 1 et 4 de Comminges, aux 2 et 3 d'Armagnac; sur le tout d'Aydie.*

La maison d'AYDIE appartient à la noblesse chevaleresque de la Gascogne. Elle paraît avoir eu pour berceau le château de son nom, sur les confins de l'Armagnac et du Béarn, et a pour premier auteur connu Arnaud, Sgr d'Aydie, qui rendit hommage au comte de Foix en 1345.

La souche s'est partagée en deux grandes branches dont on ne connaît pas le point de jonction. On ne sait à laquelle de ces branches on doit rattacher Odet d'Aydie, comte de Comminges, amiral de Guyenne, qui joua un rôle politique et militaire important sous les Rois Charles VII et Louis XI et qui mourut en 1498 sans laisser de postérité mâle de son mariage en 1457 avec Marie de Lescun.

La branche du Périgord, aujourd'hui éteinte, remontait par filiation à Odet le jeune d'Aydie que l'on croit avoir été frère puîné du précédent et qui vint se fixer en Périgord par son mariage contracté le 14 février 1488 avec Anne de Pons, héritière de l'importante vicomté de Ribérac. Il en laissa quatre fils : François d'Aydie, vicomte de Ribérac, qui continua la descendance, Pierre, qui fut tué à la bataille

de Pavie, Geoffroy, auteur de la branche des seigneurs de Guitinières éteinte au XVIIe siècle, et enfin Guy, décédé en 1529, qui fut évêque de Sarlat. Guy d'Aydie, vicomte de Ribérac, fils aîné de François, n'eut qu'un fils qui fut mortellement blessé le 27 avril 1578 dans le fameux duel des mignons du Roi Henri III. Son frère, Charles, laissa deux fils, Armand et Guy, qui furent les auteurs de deux rameaux. L'aîné Armand, maréchal de camp, obtint par lettres patentes de 1595 l'érection en comté de sa seigneurie de Ribérac, fut député de la noblesse du Périgord aux États généraux de 1614 et mourut au siège de la Rochelle en 1628 ; sa descendance maintenue dans sa noblesse en 1666 par jugement de Mr de Montozon, subdélégué de l'intendant Pellot, s'éteignit avec son petit-fils, Joseph-Odet, connu sous le titre de marquis de Ribérac, né en 1650, qui mourut sans postérité. Le rameau cadet eut pour dernier représentant le trop célèbre Sicaire-Nicolas d'Aydie, comte de Rions, né en 1692, colonel de dragons en 1728, qui fut premier écuyer et amant de la duchesse de Berry, fille du Régent, et qui, suivant quelques auteurs, aurait même épousé secrètement cette princesse.

La branche aujourd'hui existante, beaucoup moins illustre, a longtemps possédé la seigneurie d'Agnoas, dans le pays de Marsan. On en trouvera des généalogies dans les manuscrits de Chérin et dans le Dictionnaire de la noblesse de la Chesnaye des Bois. Ce dernier auteur en fait remonter la filiation à Arnaud d'Aydie qui épousa dans la première moitié du XIVe siècle Miramonde, héritière de la seigneurie d'Agnoas. Il fut père de Bernard d'Aydie, Sgr d'Agnoas, d'Artés et d'Ayres, écuyer du comte de Foix, vicomte de Béarn et de Marsan, qui est mentionné dans un certain nombre d'actes de la seconde moitié du XIVe siècle et qui paraît dans un de ces actes passé le 13 mai 1371 avec la qualification de donzel, et grand-père de noble et puissant seigneur Pées d'Aydie, chevalier, Sgr d'Agnoas, ainsi désigné dans un acte du 12 décembre 1399, qui était encore au service en 1444 et 1447. C'est à cette date de 1447 que remontent les preuves de noblesse faites par cette branche de la famille d'Aydie lors de la grande recherche du XVIIe siècle. Cependant la filiation ne paraît être rigoureusement établie que depuis Lubat d'Aydie, chevalier, Sgr d'Agnoas, petit-fils du précédent, qui épousa par contrat du 12 novembre 1474 sa cousine Bertrande d'Aydie, fille du seigneur d'Aydie en Béarn. La ligne directe s'éteignit avec Léocadie d'Aydie, héritière de la seigneurie d'Agnoas, qui se maria en 1661 avec Jean de Fumel. Gaspard d'Aydie, chevalier, Sgr d'Ayres et de Bétoulin, grand-oncle de cette dame, épousa le 22 juin 1593 Jeanne de Lavardac et fut l'auteur du rameau qui s'est perpétué jusqu'à nos jours. Son

petit-fils, Philippe d'Aydie, Sgr de Bétoulin, marié le 15 juillet 1652 à Louise de Luppé, fut maintenu dans sa noblesse le 1er juin 1667 par jugement de Pellot, intendant de Bordeaux, après avoir prouvé sa filiation depuis Pierre ou Pées d'Aydie, Sgr d'Agnoas, vivant en 1445. Il fut père de Charles d'Aydie, chevalier, Sgr de Betoulin, habitant la juridiction de la ville d'Eauze, en Armagnac, marié à Thamar Ducos, qui fut déchargé du droit de franc-fief le 25 février 1694 par jugement de Lambert d'Herbigny, intendant de Montauban, et grand-père de Jacques d'Aydie, marié le 8 janvier 1718 à Madeleine de Melignan, qui fut maintenu dans sa noblesse en juin 1699 par jugement de Sanson, intendant de Montauban.

Le chef de la famille d'Aydie est aujourd'hui connu sous le titre de baron.

Principales alliances : de Bilhères 1535, de Pardaillan de Gondrin 1615, de Carles 1621, de Montlezun 1622, de Fumel 1661, de Lavardac 1592, de Luppé 1652, de Lartigue, de Pons, de Foix, de Bautru de Nogent, etc.

AYDREIN (de l'Abadie d'). Voyez Abadie d'Aydrein (de l').

AYEN (de Noailles d'). Voyez Noailles (de).

AYETTES de CLERVAL (des). Armes : *de gueules à une fasce d'argent chargée de trois merlettes de sable et accompagnée en chef d'un lion passant d'argent.*

La famille des Ayettes ou Dessayettes de Clerval est originaire de Normandie et a possédé dans cette province le domaine de Clerval dont elle a gardé le nom. Elle vint sous Louis XIV se fixer à Paris et produisit depuis le milieu du XVIIIe siècle une série d'officiers distingués. On ne lui connaît du reste pas de principe d'anoblissement régulier et on ne voit pas qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse. Ses membres sont néanmoins connus depuis le milieu du XIXe siècle sous les titres de comtes et de vicomtes de Clerval.

Principale alliance : de Boullenois.

AYGALLIERS (d'). Armes : *d'azur à un chevreuil d'or couché sur un tertre du même ; au chef cousu de gueules chargé d'un soleil d'or.*

La famille d'Aygalliers, aliàs d'Aigalliers ou d'Aigallières, appartient à la noblesse de l'ancien diocèse d'Uzès, en Languedoc.

Elle a pour premier auteur connu noble Guillaume d'Aygaliers, du lieu de Bagnols, au diocèse d'Uzès, qui épousa par contrat du 20 janvier 1378 Héraclèe de Banne, fille du Sgr d'Avéjan.

Ses divers représentants, Pierre d'Aigallières, gentilhomme verrier, marié à Angélique Cailard par contrat du 27 septembre 1637, ses fils Abel et Moïse, son cousin Etienne, furent maintenus dans leur noblesse le 3 décembre 1668 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc, après avoir prouvé leur filiation depuis noble Pierre d'Aigalliers qui fit un dénombrement le 17 janvier 1503 et dont le fils, Etienne, épousa demoiselle Fabre par contrat du 23 janvier 1521.

Jean-Mathieu d'Aigalliers, écuyer, et M. d'Aigalliers de Jovi prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Nîmes.

Jean-Victor d'Aigalliers de la Rouvière, Sgr de Brouzet, épousa en 1813 Louise Sanier, fille d'un maire d'Uzès.

La famille d'Aygalliers s'est perpétuée fort obscurément jusqu'à nos jours ; on trouve qu'une dame d'Aygalliers est actuellement (1900) directrice du bureau de poste de Marsillagues (Hérault).

Le titre de baron d'Aigalliers appartenait au XVIIIe siècle à une branche de la famille de Brueys.

AYMAR de PALAMINY (d'). Voyez AIMAR DE PALAMINY (D').

AYMAR d'ALBI de CHATEAURENARD (d'). Armes : *de gueules à une colombe essorante d'argent tenant dans son bec un rameau d'or ; au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'or.* — Armes de la branche aujourd'hui éteinte des Sgrs de Pierrerue et de Puymichel : *d'azur à un chevron d'or accompagné de trois dauphins de même, au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or.* — Couronne : *de Marquis.*

La famille d'AYMAR D'ALBI DE CHATEAURENARD est originaire de Provence. Artefeuil en a donné au XVIIIe siècle une généalogie qui a été reproduite par la Chesnaye des Bois. On trouvera une généalogie de la branche actuellement existante dans l'*Annuaire de la noblesse* de Borel d'Hauterive, année 1860. Ces auteurs font remonter la filiation à Guillaume Aimar, de la ville de Pertuis, qui fut pourvu le 21 mars 1553 de l'office anoblissant de conseiller au Parlement de Provence et qui mourut le 1er avril 1607. Ce personnage laissa cinq fils : 1° Joseph Aimar, Sgr de Montlaur, né en 1556, procureur général, puis président à mortier au Parlement de Provence, qui ne laissa que trois filles mariées dans les familles d'Estienne de Saint-Jean, de Benaud de Lubières et de Villeneuve-Bargemont, 2° Honoré Aimar, Sgr de Montsalier, président à mortier au même Parlement en 1610, qui n'eut qu'une fille posthume de son mariage en 1615 avec Eléonore de Forbin, 3° Jean-André Aimar, qui succéda à l'office de son père

et qui demeura célibataire, 4° Silvi Aimar, né en 1572, chevalier de Saint-Michel, qui épousa Jeanne de Forbin la Barben et qui en eut une fille unique mariée à Claude Aube, Sgr de Roquemartine, et enfin 5° François d'Aimar, né en 1574, conseiller, puis en 1623 président en la Chambre des Comptes de Provence, qui continua la descendance. Celui-ci avait épousé Anne d'Albi, dame de Brès, fille d'un conseiller en la Chambre des Comptes et dernière représentante d'une famille dont ses descendants n'ont depuis lors cessé de joindre le nom à celui d'Aymar. Il acheta le 14 novembre 1630 la terre considérable de Chateaurenard et laissa, entre autres enfants, deux fils, Jean-François d'Aymar d'Alby, baron de Chateaurenard, conseiller au Parlement de Provence, marié le 17 février 1647 à Françoise de Grolée de Virville, et Joseph d'Aymar d'Alby, Sgr de Montsaliès, né en 1619, conseiller en la Chambre des Comptes de Provence en 1650, marié en Languedoc en 1659 à Isabelle de Villardi de Quinson, qui furent les auteurs de deux grandes branches.

La branche aînée s'éteignit au XVIIIe siècle avec Joseph d'Aymar d'Albi, connu sous le titre de marquis de Chateaurenard, premier consul d'Aix, procureur du pays en 1709 et 1740, qui épousa en 1699 Françoise du Tonduti de Malijay et qui en eut une fille unique mariée en 1727 à Jean-Louis Thomassin de Saint-Paul, président à mortier au Parlement de Provence. Le marquis de Chateaurenard fit par acte de 1754 donation de la terre de Chateaurenard à son petit-fils, Joseph-Etienne Thomassin de Saint-Paul, à charge de relever son nom. Celui-ci laissa une fille mariée en 1781 au marquis de Valori et un fils, Joseph-Auguste Thomassin de Saint-Paul, décédé sans alliance en 1849, qui légua la terre de Chateaurenard à la marquise de Valori, née Trochon, femme de son neveu.

Joseph d'Aymar d'Albi de Chateaurenard, Sgr de Montsaliés, auteur de la branche cadette, fut maintenu dans sa noblesse le 9 juin 1698 par jugement de Cardin le Bret, président au Parlement de Provence. Son fils, Henri-Joseph d'Aymar de Chateaurenard, né en 1661, fut page du Roi Louis XIV, lieutenant-colonel du régiment de dragons de Languedoc, chevalier de Saint-Louis ; étant veuf sans enfants de Madeleine de Villeneuve-Flayose, il se remaria dans un âge déjà avancé le 21 juin 1723 avec Marie de Verduzan-Miran et vint à la suite de cette union se fixer en Agenais où sa descendance s'est perpétuée. Il fut père de Joseph d'Aymar d'Albi, connu sous le titre de comte de Chateaurenard, Sgr de la baronnie de Causac, brigadier des armées du Roi, qui épousa en 1787 Gabrielle de Chevigné et qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Agen, et grand-père d'Henri, comte de Chateaurenard, né en 1788, qui mourut en

1849 laissant deux fils de son mariage en 1813 avec Mlle de Villeneuve-Bargemont. Le second de ceux-ci, Frédéric, né en 1825, connu sous le titre de marquis de Chateaurenard, marié à Mlle de Suffren, a été ministre plénipotentiaire.

En 1859 messieurs de Valori, propriétaires de la terre de Chateaurenard et descendants en ligne féminine de Joseph, marquis de Chateaurenard, dernier rejeton de la branche aînée de la famille d'Aymar d'Albi, voulurent empêcher les représentants de la branche actuellement existante de continuer de porter le nom de Chateaurenard sous lequel ils étaient exclusivement connus. L'affaire fut portée devant le tribunal civil de Lyon qui, par jugement du 13 juillet 1859, débouta messieurs de Valori de leurs prétentions.

Il a existé une branche de la famille d'Aymar dont on ne connaît pas bien le point de jonction avec la souche. Cette branche était représentée au XVIe siècle par Jean Aimar, viguier de Pertuis. Antoine Aymar, fils de celui-ci, pourvu en 1580 d'un office de conseiller en la Chambre des Comptes de Provence, épousa en 1587 Bernardine Durand et en eut, entre autres enfants, Jean-Bernard Aymar qui lui succéda dans sa charge en 1615 et qui épousa Honorade de Coriolis et Gaspard Aymar, trésorier général de France en 1647, qui épousa en 1633 Gabrielle de Veteris, dame de Puymichel. Jean-François d'Aymar, Sgr de Puymichel, chef de cette branche, fut nommé en 1685 trésorier général de France ; son neveu, François d'Aymar, qui lui succéda dans sa charge en 1713, épousa Catherine Arnaud, fille d'un secrétaire du Roi, et en eut trois fils qui paraissent être morts sans postérité.

Les diverses branches de la famille d'Aymar ont fourni des présidents et des conseillers au Parlement et en la Chambre des Comptes de Provence, des trésoriers généraux de France, des officiers de terre et de mer, etc.

Principales alliances : d'Estienne de Saint-Jean, de Benaud de Lubières, de Villeneuve, de Forbin, Aube de Roquemartine, de Grolée de Virville 1647, Thomassin de Saint-Paul 1727, de Villardi de Quinson 1659, d'Aux 1750, d'Aubéry 1754, de Chevigné 1787, de Lau de Lusignan, de Saint-Géry, de Suffren, de Gary, d'Orléans de Rère, de Coriolis, de Gallifet, d'Audiffret, etc.

AYMARD. Armes : *fuselé d'or et d'azur, à la bordure componée de sable et d'argent ; au franc quartier des barons militaires.*

La famille Aymard est originaire du bourg de Lézignan, dans l'Aude. Antoine Aymard, né dans cette localité en 1773, lieutenant général des armées du Roi, pair de France en 1834, grand-croix de la Légion

d'honneur, décédé en 1862, avait été créé baron de l'empire par lettres patentes du 20 juillet 1808. Il avait épousé en 1816 une fille du général comte Milhaud et en laissa un fils, Edouard-Alphonse, baron Aymard, né en 1820 à Villemoustaussou, dans l'Aude, général de division en 1870, commandant du 16e corps d'armée en 1873, gouverneur de Paris en 1878, grand-officier de la Légion d'honneur, qui fut confirmé par décret impérial du 11 mars 1863 dans la possession du titre de baron accordé à son père et qui mourut en 1880 sans avoir contracté d'alliance.

AYMÉ et AYMÉ de la HERLIÈRE.

On trouvera une généalogie détaillée de la famille Aymé dans la notice que Dumont a consacrée à la famille Notta dans son Nobiliaire de Saint-Mihiel. Elle descend de François Aymé qui fut officier supérieur au service de Charles IV, duc de Lorraine. Pierre-François Aymé, petit-fils du précédent, marié vers 1690 à Jeanne-Françoise Notta de la Tour dont le père avait été anobli en 1668 par lettres du duc de Lorraine, est mentionné dans plusieurs actes avec la qualification d'écuyer. Il fut père de François Aymé, né à Médonville en 1696, avocat, qui prit lui aussi dans plusieurs actes la qualification d'écuyer et qui épousa à Étain en 1726 demoiselle du Moulard, héritière du domaine de la Herlière, en Artois, et grand-père de Joseph-Nicolas Aymé de la Herlière, né en 1740, qui mourut à Apremont en 1805. Bien qu'on ne connaisse à la famille Aymé aucun principe d'anoblissement régulier, ce dernier personnage prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Saint-Mihiel. Son fils, Charles-Henri Aymé, maire de Médonville, décédé en 1830, laissa deux fils qui ont été les auteurs de deux rameaux. Le plus jeune d'entre eux, Jules-Gabriel Aymé, né à Médonville en 1806, marié en 1832 à Mlle Barbier, fut maire de Neufchâteau, président du Conseil général des Vosges en 1852, plusieurs fois député au Corps Législatif sous Napoléon III et officier de la Légion d'honneur en 1869.

Henri-Alfred Aymé, né à Lunéville en 1837, alors secrétaire général de la préfecture de la Sarthe, demanda en 1864 et obtint le 23 mai 1866 par décret de Napoléon III l'autorisation de joindre régulièrement à son nom celui de : de la Herlière porté par sa famille avant la Révolution.

AYMÉ des ROCHES de NOYANT. Voyez : Eymé des Roches de Noyant.

AYME (d').

La famille d'Ayme paraît tirer sa noblesse du grade de maréchal de camp auquel un de ses membres, Daniel-François Daime, fut élevé en 1784.

Daniel-François d'Ayme, maréchal de camp, Sgr de Charmenton, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Annonay, en Vivarais.

Le chef de la famille d'Ayme est aujourd'hui connu sous le titre de baron.

Principale alliance : Barou de la Lombardière de Canson.

AYMÉ et AYMÉ d'AQUIN et de la CHEVRELIÈRE. — Armes de la branche d'Aquin : *écartelé : au 1 d'or à une Mélusine au naturel tenant un miroir d'argent, au 2 de gueules à une épée haute d'argent, au 3 de gueules à trois tours ruinées d'argent, au 4 d'or à une haie de sinople brochant sur un mai de même et sommée de trois moineaux de sable portant chacun au bec une violette au naturel.* — Armes de la branche de la Chevrelière : *écartelé aux 1 et 4 d'azur à une chèvre grimpante d'argent broutant un lierre d'or, au 2 de gueules à la branche de chêne d'argent posée en bande, au 3 de gueules à une épée d'or posée en bande; sur le tout de sable au palmier arraché d'argent adextré et senestré d'un croissant de même.*

La famille Aymé, originaire de la petite ville de Melle, en Poitou, appartenait au XVIIIe siècle à la haute bourgeoisie de sa région. On en trouvera une généalogie dans le *Dictionnaire des familles du Poitou* de Beauchet-Filleau. Son auteur, Jean-Louis Aymé, était sous Louis XV avocat du Roi au siège de Melle ; il épousa vers 1740 Louise Garnier et en eut deux fils, Louis-Jean Aymé, né en 1741, avocat du Roi au siège royal de Melle, subdélégué de l'intendant dans cette ville, administrateur du département des Deux-Sèvres pendant la période révolutionnaire, décédé en 1813, et Jean-Baptiste Aymé, sieur de la Levée, conseiller et procureur du Roi et de Mgr le Comte d'Artois en l'hôtel de ville de Melle et notaire royal dans cette ville, qui épousèrent deux sœurs, Mlles Viollet-Préneuf, filles d'un garde du Prince de Conti, et qui furent les auteurs de deux branches.

La branche cadette, demeurée non noble, a eu pour dernier représentant Charles-Léo Aymé, né en 1836, conseiller à la Cour d'appel de Poitiers.

Louis-Jean Aymé, auteur de la branche aînée, laissa lui-même trois fils dont l'aîné, Jean-Elie Aymé, longtemps maire de Melle, mourut en 1834 sans laisser de postérité. Les deux plus jeunes, Charles-Louis et Jacques-René, ont été les auteurs de deux rameaux. Charles-Louis Aymé, né à Melle en 1770, d'abord ingénieur des ponts et chaussées, entra dans l'armée en 1793, y eut une brillante carrière, fut créé baron de l'Empire par décret du 15 février 1809, devint lieutenant général, puis en 1810 chef d'état-major général des armées

de Murat, Roi de Naples, se maria en 1812 avec Marie-Anne d'Aquino, fille du prince de Caramonico et issue d'une grande famille napolitaine, fut dès lors connu sous le nom d'Aymé d'Aquin, revint en France en 1814, fut réintégré en 1818 par le roi Louis XVIII dans son grade de lieutenant général, fut nommé commandeur de la Légion d'honneur en 1837, maire de Melle en 1848 et mourut dans cette ville en 1852 ; il avait eu deux fils, Charles, baron Aymé d'Aquin, né à Naples en 1813, député des Deux-Sèvres en 1849, qui mourut en 1854 sans laisser de postérité de son mariage en 1835 avec Mlle de Marguenat, et Louis-Victor, baron Aymé d'Aquin, né à Melle en 1816, chargé d'affaires à Turin, à Naples, à Lisbonne, ministre plénipotentiaire au Mexique, qui est demeuré célibataire. Jacques-René Aymé, né à Melle en 1771, le plus jeune des trois fils de Louis-Jean, fut sous le premier Empire conseiller d'État et premier chambellan du roi Murat ; il obtint par lettres patentes du 27 juin 1811 l'érection en baronnie de sa terre et de son château de la Chevrelière, près de Melle, avec majorat transmissible à ses descendants, et mourut en 1843. Le baron de la Chevrelière avait épousé en 1816 Mlle d'André, fille du ministre de la police du roi Louis XVIII ; il en eut deux fils, Edouard Aymé, baron de la Chevrelière, conseiller général des Deux-Sèvres, décédé en 1879, qui n'a laissé que deux filles, et Émile Aymé, baron de la Chevrelière, plusieurs fois député des Deux-Sèvres, décédé en 1885, qui a laissé deux fils. L'aîné de ceux-ci, Jean-Charles, baron de la Chevrelière, a épousé en 1892 une fille du baron Séguier ; le puîné, Émile-Maurice, a épousé en 1886 Mlle Flavigny.

Principales alliances : d'Aquino de Caramonico 1812, de Marguenat 1835, d'André 1816, Torterue de Sazilly 1844, Cail 1869, Janson de Couet 1875, Lecointre 1857, 1868, Séguier 1892.

AYMEN de LAGEARD. Armes de la famille de Lageard : *d'azur à un lion d'or* (aliàs *d'argent*), *lampassé et armé de gueules, accompagné d'un croissant d'argent posé au canton sénestre du chef.*

La famille Aymen, d'ancienne bourgeoisie, est originaire de la petite ville de Castillon-sur-Dordogne, près de Libourne, à laquelle elle a fourni avant la Révolution un grand nombre de maires. Jean-Baptiste Aymen, né à Castillon en 1729, mort dans la même ville en 1784, fut un médecin et un botaniste des plus distingués, membre de l'Académie de Bordeaux en 1755 et membre associé de l'Académie de médecine de Paris en 1778. Plus récemment M. Louis Aymen, né à Castillon en 1802, décédé en 1888, fut longtemps maire de sa ville natale et membre du Conseil général de la Gironde, Un membre de cette famille, Jean-Baptiste-Simon Aymen, avait épousé en 1822

Marie-Thérèse de Lageard, issue d'une des familles nobles les plus distinguées de la région (voy. Lageard). Ses descendants se sont crus en droit depuis les dernières années du XIXe siècle de joindre à leur nom celui de cette famille dont un rameau cependant est encore représenté, paraît-il, à l'Ile de France.

AYMER de la CHEVALERIE. Armes : *d'argent à une fasce componée de sable et de gueules de huit pièces.* — Couronne : *de Marquis.* — Devise : *Virtute et armis.* — Supports : *deux sauvages de carnation armés de glaives.*

La famille AYMER appartient à la noblesse chevaleresque du Poitou. On en trouvera la généalogie détaillée dans le Dictionnaire des familles de cette province par Beauchet-Filleau. Elle est originaire des environs de Saint-Maixent et a pour premier auteur connu Geoffroy Aymer qui vendit en 1257 à l'abbaye de cette ville tout ce qu'il possédait dans le fief de Chaptie. Le nom de la famille Aymer est mentionné dans un certain nombre de chartes du XIVe siècle et la filiation est rigoureusement établie depuis Pascault Aymer, varlet, Sgr de Lesson, né à Saint-Maixent, qui légua en 1397 sa terre de Sainte-Rhue à son fils aîné Jean. Pascaut Aymer avait épousé en deuxièmes noces Marguerite de Lalyer, sœur de sa belle-fille, dont il n'eut pas d'enfants. Il avait eu de sa première femme dont on ignore le nom deux fils tous deux appelés Jean. La descendance du second s'éteignit après quelques générations. L'aîné, Jean Aymer, varlet, marié avant 1397 à Isabeau de Lalyer, sœur de sa belle-mère, rendit hommage le 4 avril 1403 pour sa seigneurie de Sainte-Rhue. Il fut père de Jean II Aymer, Sgr de Lalyer, Sainte-Rhue, la Socquetière, etc., qui épousa avant 1438 Marguerite Pezon et qui parut comme brigandinier du sieur de Bressuire au ban de la noblesse du 28 septembre 1467, et grand-père de Jean III Aymer, écuyer, Sgr de Sainte-Rhue, Lalyer, etc., qui épousa par contrat du 25 février 1470 Marie Vernon, fille d'un homme d'armes des ordonnances du Roi. Celui-ci laissa plusieurs fils dont un au moins, Antoine, fut chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et dont l'aîné, Louis Aymer, marié à Antoinette de Mouchy par contrat passé à Saint-Maixent le 13 décembre 1511, continua la descendance. Louis Aymer, écuyer, petit-fils de celui-ci, épousa d'abord en 1595 Léa de Saint-Martin dont il n'eut pas d'enfants, puis par contrat du 23 août 1604 Renée Dubois, d'une vieille famille qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours sous le nom de : du Bois de Saint-Mandé. Il eut de cette dernière union un fils, René Aymer, Sgr du Corniou, qui se maria à la Rochelle le 5 février 1629 avec Julie d'Angliers et qui fut maintenu dans sa noblesse le 1er sep-

tembre 1667 sur preuves remontant à Pascault Aymer par jugement de M. de Barentin, intendant de Poitiers, confirmé le 6 septembre 1672 par un arrêt du Conseil d'État. René Aymer laissa lui-même trois fils ; l'aîné d'entre eux, autre René, n'eut que des filles ; le second, Lois Aymer, eut un fils qui mourut sans postérité masculine ; le troisième, Charles Aymer, Sgr de la Chevalerie, marié le 15 avril 1682 à Marguerite Bellin et maintenu dans sa noblesse d'abord le 10 janvier 1699 par jugement de M. de Maupeou, puis le 25 février 1715 par jugement de M. Quentin de Richebourg, tous deux intendants de Poitiers, fut l'auteur de la branche qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Cinq des fils de celui-ci périrent au service du Roi sur différents champs de bataille ; un autre, François-Dominique Aymer, capitaine au régiment de Saint-Aignan, chevalier de Saint-Louis, décédé sans postérité en 1784, était allé se fixer à Dôle, en Franche-Comté, par son mariage avec Catherine Maillard de la Chassaigne et fit enregistrer ses titres de noblesse le 20 décembre 1741 devant la Chambre des comptes de cette ville. Leur frère, Louis Aymer, chevalier, Sgr de la Chevalerie, né en 1690, marié en 1721 à Florence Girardon, continua la lignée ; il laissa lui-même un très grand nombre d'enfants entre autres Catherine-Monique Aymer de la Chevalerie qui fit en 1746 ses preuves de noblesse pour être admise à la maison royale de Saint-Cyr. Louis Aymer de la Chevalerie, né à la Chevalerie en 1761, neveu de cette dame et chef de la famille, fut admis en 1776 parmi les pages de la grande écurie du Roi Louis XVI ; il était en instance pour obtenir les honneurs de la Cour quand éclata la Révolution ; il servit à l'armée de Condé, épousa à son retour en France Mlle Leclerc de Vezins, fut nommé maréchal de camp en 1814, puis commandant du département de Seine-et-Oise en 1816 et mourut en 1818 laissant deux filles, mesdames de Chièvres et de Clervaux, et un fils qui mourut prématurément en 1827 sans avoir été marié. François-René Aymer de la Chevalerie, né à la Chevalerie en 1771, frère du précédent, fut admis en 1784 parmi les pages de la Reine Marie-Antoinette, alla se réfugier aux Antilles lors de la Révolution, s'y maria en 1808 avec Mlle Vaultier de Moyencourt, fut nommé en 1819 directeur des douanes de la Guadeloupe, revint plus tard en France et mourut à Paris en 1839. Tous les représentants actuels de la famille Aymer de la Chevalerie descendent de son fils Henri-Éloi, connu sous le titre de marquis de la Chevalerie, qui se maria à Poitiers en 1840 avec Mlle de Moussy-la-Contour.

La famille Aymer de la Chevalerie a fourni un très grand nombre d'officiers dont plusieurs ont péri à l'ennemi.

Principales alliances : du Bois de Saint-Mandé 1604, Janvre de la

Bouchetière, de Culant 1663, de Béjarry, Brémond 1720, Jarno du Pont 1708, de Chabot, de la Chaussée, de Beaumont 1773, le Gardeur de Tilly 1802, Louveau de la Règle 1760, Leclerc de Vezins, de Chièvres 1826, de Clervaux 1827, de Sartre 1835, de Moussy 1840, du Hays 1875, de Beaumont d'Autichamp 1865, de Bréda 1869, de Beaucorps 1873, d'Agneaux, de Talhouet 1899, Louvart de Pontlevoy, Bernard de la Vernette-Saint-Maurice, etc.

AYMERY (d'). Armes : *d'azur à une bande cousue de gueules chargée de trois glands cousus de sinople et accompagnée de trois lions rampants d'or.*

La famille D'AYMERY appartient à la noblesse parisienne. Elle a longtemps possédé des droits seigneuriaux dans la paroisse de Viroflay, aux portes de Versailles. Elle est connue à Paris depuis les dernières années du XVe siècle. On trouve (voy. Dossiers Bleus au Cabinet des titres) que noble homme et sage maître Guillaume Aymery accepta le 16 juillet 1490 la garde noble et bourgeoise de ses enfants, Jean, Guillaume, Germain, Jacques et Philippe. Pierre Aymery fut reçu mégissier le 17 mars 1491. Pierre Aymery était avocat au Châtelet le 20 octobre 1491 ; il accepta le 26 septembre 1494 la garde bourgeoise de ses fils, Adam, âgé de dix-sept ans, Martin âgé de cinq ans et Jean âgé de huit jours.

La filiation suivie remonte à Claude Aymery, sieur de Viroflay et de Baubigny, qui rendit hommage au Roi en sa Chambre des comptes de Paris le 10 septembre 1518 pour la haute justice du lieu de Viroflay. Ce personnage était avocat au Parlement de Paris, et avait épousé Jeanne Ripoult. Leur fils, Olivier Aymery, sieur de Viroflay, avocat au Parlement de Paris, épousa le 23 juin 1554 sa cousine, Françoise Aymery, fille de Jean Aymery, avocat au Grand-Conseil. La famille d'Aymery paraît ne s'être définitivement agrégée à la noblesse que vers la fin du XVIe siècle. Cependant François Aymery, Sgr de Viroflay, y demeurant, arrière-petit-fils d'Olivier, fut maintenu dans sa noblesse le 15 mars 1669 par arrêt du Conseil d'État après avoir prouvé sa filiation depuis l'hommage de 1518 mentionné plus haut. Ce même personnage fut encore maintenu dans sa noblesse le 10 septembre 1695 par arrêt des commissaires aux francs-fiefs. Il avait épousé le 1er février 1696 Anne Pavye et fut père de François Aymery, sieur du lieu, à Viroflay, chevau-léger de la garde du Roi, qui épousa le 3 février 1725 Marie-Anne Coignet. François-Gabriel Aymery, Sgr d'Aymery en la paroisse de Viroflay, fils posthume du précédent, était capitaine de cavalerie, aide-major de brigade des chevau-légers, quand il épousa le 11 dé-

cembre 1753 Marie de Paillard de Granville ; il devint plus tard chevalier de Saint-Louis et lieutenant des maréchaux de France en Bourgogne, fut connu le premier sous le titre de comte d'Aymery qui a depuis lors été conservé par le chef de la famille et fit des preuves de noblesse d'abord en 1767 pour l'admission de sa fille, Jeanne-Louise, à la maison royale de Saint-Cyr, puis en 1781 pour faire accorder le grade de sous-lieutenant à son fils, François-Auguste d'Aymery, né à Versailles en 1762.

M. d'Aymery prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Paris. Marie-Charlotte de Paillard de Granville, veuve de François-Théodore, comte d'Aymery, dame de la Besace, du Franc-lieu, de Stonne et, conjointement avec le Roi, de Villers-devant-Rancourt et de Malmy, prit part la même année à celles du bailliage de Vitry-le-François, en Champagne.

La famille d'Aymery a fourni de nombreux officiers dont un mestre de camp de cavalerie.

Principale alliance : Goujon de Gasville.

La famille d'Aymery ne doit pas être confondue avec une famille d'Aymeric qui appartenait en 1789 à la noblesse du Périgord. Cette famille, qui portait pour armes *d'azur à un dextrochère de carnation armé d'une épée d'argent en pal mouvant du côté sénestre de la pointe de l'écu*, a fourni depuis le règne d'Henri IV jusqu'à la Révolution une longue suite de lieutenants généraux criminels au siège de Sarlat. L'un d'eux, Antoine d'Aymeric, acheta en 1700 la seigneurie de Paluel et fut anobli par lettres patentes en 1712. La famille d'Aymeric prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Périgord et à celles du Quercy.

AYMON de MONTÉPIN. Armes : *d'azur à un besant d'or en cœur.*

La famille Aymon de Montépin appartient à la noblesse de la Bresse. Guichenon en a donné au XVIIe siècle une généalogie dans son Histoire de la Bresse et du Bugey. Elle a eu pour auteur Jean Aymon, secrétaire de Philibert, duc de Savoie, qui fut anobli le 4 août 1499 par lettres de ce prince. La descendance de celui-ci ayant laissé tomber sa noblesse en désuétude, François Aymon, Sgr de Montépin, se fit accorder en 1628 par le Roi Louis XIII de nouvelles lettres d'anoblissement en récompense de la belle conduite que son fils, François Aymon de Montépin, avait montrée au siège de la Rochelle. Depuis cette époque jusqu'à celle de la révolution la famille Aymon de Montépin n'a cessé de siéger aux assemblées de la noblesse de Bresse.

Louise de Vollatier de Lattoin, veuve de François Aymon, écuyer, Sgr de Montépin, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Bourg-en-Bresse).

Pierre-François Aymon de Montépin, chevalier, Sgr de Montgazon et de Soucy, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse de la Bresse et à celles du Nivernais.

Pierre-Jules Aymon, connu le premier sous le titre de comte de Montépin, né à Autun en 1786, décédé dans la même ville en 1853, marié à Adèle Géraud de Montbellet, fut appelé par Louis-Philippe à la Chambre des Pairs le 19 juillet 1845. La famille Aymon de Montépin s'est éteinte dans les mâles avec le comte Xavier de Montépin, né en 1824, neveu du précédent, un des romanciers les plus féconds de la fin du XIXe siècle, qui est décédé en 1902 sans laisser de postérité.

Elle avait fourni des officiers.

Principales alliances : de Vaulchier 1655, de Cossart d'Espiés, Imbert de Balorre, Géraud de Montbellet, Le Sueur, Baulard, etc.

AYMONET de CONTRÉGLISE. Armes : *coupé au 1 de gueules à une tour* (aliàs *un château*) *d'argent, au 2 d'azur à deux lions affrontés d'or* (aliàs *d'argent*). Une branche a porté : *coupé d'azur au trèfle d'argent et d'or fretté de sable.*

La famille Aymonet, éteinte dans les mâles dans les dernières années du XIXe siècle, appartenait à la noblesse de la Franche-Comté. Elle remontait par filiation à Jean Aymonet de Malafaide qui habitait dans la seconde moitié du XVe siècle la ville de Brives, en Limousin. Son fils, Jean Aymonet, entra au service de Charles-Quint et vint en 1535 se fixer à Vesoul ; il fut lui-même père de Guillaume Aymonet qui était médecin dans cette ville en 1560. Leur descendant, Jean-Georges Aymonet, reçut en 1661 de la Cour d'Espagne des lettres patentes de confirmation de noblesse. N... Aymonet, procureur au présidial de Vesoul, eut ses armes inscrites d'office à l'Armorial général de 1696. La souche s'est partagée en plusieurs branches dont une seule, celle des seigneurs de Contréglise, s'est perpétuée jusqu'au XIXe siècle. Son représentant, le chevalier de Contréglise, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Besançon.

La famille Aymonet a fourni un général au XIXe siècle, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Principales alliances : d'Amédor, Buson de Champdivers, Tugnot de Lanoye, Buretel, Pusel de Boursières, de Mayrot, etc.

AYNARD. Armes : *d'argent à un nard de sinople terrassé de même, à la haie à clairevoie de sable posée en fasce, brochant sur le tout.*

La famille Aynard est une des plus considérées de la haute bourgeoisie du Lyonnais où elle vint de Bresse se fixer au XVIIIe siècle. Un

de ses membres se signala par son courage lors du siège de Lyon par les troupes de la Convention en 1893 ; après la prise de la ville il fut condamné à mort et exécuté.

La famille Aynard a fourni un député du Rhône en 1889, des membres du Conseil général de l'Ain, un président du tribunal de commerce de Lyon, etc.

Principales alliances : Corvisart, Bruyset de Sure, d'Aubarède, de Boisset, d'Hennezel, de Montgolfier, etc.

AYRAL de SÉRIGNAC (d').

La famille D'AYRAL DE SÉRIGNAC, anciennement connue dans le midi de la France, ne figure pas toutefois au nombre de celles qui ont pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse. Un de ses membres, M. Ayral de Sérignac, acquit en 1766 et conserva jusqu'à sa suppression, lors de la Révolution, la charge, du reste non anoblissante, d'avocat du roi au bureau des finances de la généralité de Montauban.

Le chef de la famille d'Ayral de Sérignac a été connu sous le titre de baron depuis les dernières années du XIXe siècle.

AYRAULT de SAINT-HÉNIS. Armes : *d'azur à deux chevrons d'or.* — Couronne : *de Marquis.*

La famille AYRAULT DE SAINT-HÉNIS appartient à la noblesse de l'Anjou. On en trouvera la généalogie dans l'excellent ouvrage que M. Gontard de Launay a consacré aux familles des maires d'Angers. Elle remonte par filiation à Jean Ayrault qui avait épousé Michelle de Brioul et dont le fils Jean Ayrault, sieur du Rocher, avocat au présidial d'Angers en 1470, épousa en 1474 Catherine de la Vallée de la Ratelière, fille d'un avocat au présidial. D'après une tradition, Jean Ayrault aurait été fils puîné d'Hugues Ayrault ou Errault, sieur des Yves et de la Panne, qui vivait en Vendômois dans les premières années du XVe siècle ; celui-ci aurait eu un fils aîné également appelé Jean Erreau ou Ayrault, sieur des Tuffeaux, qui aurait été le propre trisaïeul de François Erreau, Sgr de Chemant, avocat au Parlement de Paris en 1522, conseiller audit Parlement en 1523, président au Parlement de Turin en 1539, garde des sceaux en 1541, décédé à Chalons en 1554. Mais cette communauté d'origine des familles Ayrault et Erreau ne s'appuie sur aucune preuve sérieuse.

Jean Ayrault marié en 1474 à Catherine de la Vallée fut père de Pierre Ayrault, sieur du Rocher, lieutenant de la prévôté d'Angers en 1520, qui épousa Marie Guibert de la Rousselière et grand'père de René Ayrault, procureur du roi en 1540, qui fut échevin d'Angers en 1541,

maire de la même ville en 1556, et qui fut anobli par ces fonctions municipales. Un des fils de celui-ci, Jean Ayrault, décédé sans postérité en 1616, fut plusieurs fois maire d'Angers, puis en 1583 président de la Chambre des Comptes de Bretagne ; un autre, Pierre Ayrault, écuyer, Sgr du Rocher, marié en 1566 à Anne Desjardins, fille d'un médecin du Roi, acheta en 1565 la charge de lieutenant criminel au siège d'Angers que sa descendance conserva jusqu'à sa suppression lors de la Révolution. Pierre Ayrault, Sgr de la Haie de Brissarthe, du Rocher, etc, fils de ce dernier, fut maire d'Angers en 1615 ; il épousa d'abord en 1600 Anne Boylesve, puis en 1607 Renée Lasnier et laissa de ces deux unions un grand nombre d'enfants, entre autres Pierre Ayrault, Sgr de Beligan, lieutenant général criminel d'Anjou, marié en 1653 à Jeanne Lefebvre, qui fut maintenu dans sa noblesse le 18 juin 1669 par jugement de Voisin de la Noiraye, intendant de Tours, comme descendant de René Ayrault anobli par l'échevinage d'Angers en 1541 et qui continua la lignée. Pierre Ayrault, écuyer, conseiller du roi, lieutenant général criminel en la sénéchaussée et siège présidial d'Angers, fils du précédent, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 ; il avait épousé le 15 novembre 1681 Anne Gohin de Montreuil et fut père de Pierre Ayrault, chevalier, Sgr de Saint-Hénis, né à Angers en 1686, qui épousa en 1713 Anne Le Marié, et grand-père de Pierre Ayrault, chevalier, Sgr de Saint-Hénis, né en 1720, lieutenant général criminel d'Anjou, directeur de l'Académie d'Angers en 1750, qui épousa cette même année Marie-Anne Thiberge, et de Guillaume Ayrault de la Roche d'Écuillé qui épousa en 1753 Marie Louet, dame de Chauvon.

Pierre Ayrault, Sgr d'Andigné, Pierre-Jean Ayrault, Sgr de Saint-Hénis, René Ayrault, Sgr de la Roche, Guillaume Ayrault, Sgr de Chauvon, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Angers.

La famille Ayrault de Saint-Hénis n'est pas titrée.

Principales alliances : de Boylesve 1600, Lechat 1618, Gohin de Montreuil 1681, 1778, de la Forest d'Armaillé 1780, de Villoutreys. le Mintier, de la Motte Baracé, de Siochan de Kersabiec 1897, etc.

AYRENX (d'). Armes : d'*or à une corneille de sable becquée et membrée de gueules.*

La famille d'Ayrenx appartient à l'ancienne bourgeoisie de la Gascogne d'où ses branches se sont répandues en Auvergne et à Épernay.

Un de ses membres, Mathieu d'Ayrenx, procureur juridictionnel de Bezolles, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696.

Principales alliances : Bernard de Saint-Lary, de Batz-Trenquelléon 1896, de Fortisson, etc.

AZÉMA de CASTET la BOULBÈNE. Armes de la famille de Castet : *de gueules au château à trois tours d'argent maçonné, ouvert, ajouré de sable, au chef d'or chargé de deux corneilles affrontées de sable, becquées et membrées de gueules.*

Jacques-Arthur Azéma, né en 1843 d'une famille d'honorable bourgeoisie, officier de chasseurs à cheval, a demandé en 1874 et obtenu par décret du 31 octobre 1875 l'autorisation de joindre à son nom celui de la famille de Castet la Boulbène, éteinte au cours du XIXe siècle, à laquelle appartenait sa mère.

La famille de Castet appartenait à l'ancienne noblesse du pays de Foix.

Elle peut avoir eu pour auteur Raymond Castet que l'on trouve avoir été anobli en 1353.

Les preuves de noblesse faites par Joseph de Castet pour être admis parmi les pages du Roi et une généalogie donnée par Saint-Allais font remonter la filiation à Raymond de Castet, mort avant 1500, qui possédait les seigneuries de la Vallée de Biros et de Miramont et avait ainsi l'entrée aux États du Comté de Foix. Son fils Vital, Sgr des mêmes biens, fit son testament le 17 septembre 1538.

Pierre de Castet, Sgr de la Boulbène et de Saint-Geniez, descendant des précédents, fut maintenu dans sa noblesse le 12 juillet 1698 par jugement de Le Pelletier de la Houssaye, intendant de Montauban. Son petit-fils, Joseph de Castet la Boulbène, fut page du roi Louis XV, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Comté de Comminges pour le fief d'Ox qu'il tenait de sa femme, Marie de Lézat, et mourut la même année laissant trois fils qui servirent à l'armée des Princes pendant les guerres de l'émigration. L'aîné d'entre eux mourut le 3 avril 1851, dernier représentant mâle de sa maison, survivant à ses trois fils et ne laissant que deux filles dont la plus jeune était Mme Azéma, née en 1822, mariée en 1841.

La famille de Castet la Boulbène n'était pas titrée.

Principales alliances : de Roquemaurel 1536, de Lévis-Léran 1631, de Gavarret, de Cazeneuve.

AZÉMAR (d') Voyez ADHÉMAR (D').

AZÉMAR (d'). Armes : d'*azur à trois bandes de gueules, au comble d'azur chargé d'un croissant d'argent entre deux étoiles d'or, au franc quartier des barons militaires brochant au neuvième de l'écu.*

La famille DAZÉMAR ou d'AZÉMAR est originaire de la Voulte, en Vivarais.

Jean-Jacques Dazémar, né à la Voulte en 1757, engagé comme simple soldat en 1778, officier en 1792, général de brigade en 1801, fut créé baron de l'Empire par décret du 15 juin 1812. Il fut père de Léopold, baron Dazémar ou d'Azémar, né à Privas en 1804, général de brigade, commandeur de la Légion d'honneur, marié à Mlle de Senneville, décédé à la Voulte en 1888, et grand-père d'Adolphe-Gaston d'Azémar, né en 1837, général de brigade en 1893.

Principale alliance : Denis de Senneville.

AZINCOURT (Desfontaines d'). Voyez DESFONTAINES D'AZINCOURT.

AZINCOURT (d'). Armes : *d'argent à l'aigle éployée à deux têtes de sable.*

La famille D'AZINCOURT appartient à l'ancienne noblesse du Boulonnais.

Andrieu d'Azincourt est nommé au nombre des chevaliers d'Artois en 1340. Hugues, Sgr d'Azincourt, périt en 1415 à la bataille d'Azincourt avec son frère et avec son fils; Françoise d'Azincourt, fille d'Hugues, devenue à la suite de ce désastre héritière de la seigneurie d'Azincourt, la porta par mariage à François de Gourlay. Un autre membre de la même famille, Regnault d'Azincourt, chevalier, Sgr de Ruthel et de Fontenay en France, périt encore à la même bataille. La filiation est établie depuis Jean d'Azincourt qui vivait en 1445 avec sa femme Jeanne de Wargnies, vicomtesse de Dommart. Leur fils, messire Drieu d'Azincourt, chevalier, Sgr de Wargnies, épousa en 1470 Yolande de Longueval et en eut, entre autres enfants, une fille, Françoise, qui épousa noble personne Ambroise de Villiers par contrat passé le 6 octobre 1497 devant Duclos, notaire à Amiens. Robert d'Azincourt demeurant à Marets, en l'élection de Compiègne, fut maintenu dans sa noblesse le 27 novembre 1667 par arrêt du Conseil d'État après avoir prouvé sa filiation depuis 1497. Sa fille, Françoise-Catherine, née en 1682, fut admise en 1692 à la maison de Saint-Cyr. Robert d'Azincourt eut aussi un fils, Marc-Antoine, qui épousa Elisabeth Frachet, fille de son fermier, et qui mourut en 1736 à Berghes-Saint-Winoch laissant dans la misère sa veuve et ses sept enfants. La famille d'Azincourt s'est perpétuée obscurément jusqu'à nos jours et un de ses représentants est actuellement médecin de réserve au 10e régiment d'infanterie.

Principales alliances : de Lens, de Poix, de Berghes-Saint-Winoch, de Wignacourt, de Longueval, de Caulaincourt, 1504, etc.

B

BABAUD de la CROZE, LARIBIÈRE, de PRAISNAUD, de MONVALLIER.

Armes : *de gueules à un grenadier à plusieurs branches d'or* (aliàs *d'argent*), *terrassé et fruité de même.*

La famille Babaud est une des plus anciennes de la bourgeoisie de Confolens. Beauchet-Filleau, qui en a donné une généalogie dans son Dictionnaire historique des familles du Poitou, en fait remonter la filiation suivie à Christophe Babaud qui avait épousé vers 1575 Louise Vergniaud. Ce personnage laissa deux fils, Pol Babaud, marié en 1604 à Catherine Dupré, et Pierre Babaud, procureur fiscal du comté de Confolens, marié en 1604 à Marie de la Suderie, qui furent les auteurs de deux branches.

Pol Babaud, auteur de la branche aînée, fut père d'Isaac Babaud, sieur de Praisnaud, né en 1626, avocat en Parlement, qui épousa en 1660 Catherine Charaud ; celui-ci laissa plusieurs fils dont l'un, Pierre Babaud, sieur de la Vergne, né en 1662, fut maire de Confolens et dont le plus jeune, Isaac Babaud, sieur de Brisset, maire de Confolens, marié en 1696 à Marie Rempnoux, continua la lignée. La descendance de Pierre Babaud, sieur de Praisnaud, fils du précédent, marié en 1733 à Madeleine Parat, s'est partagée en plusieurs rameaux qui se sont distingués par les surnoms de Lacroze, de la Ribière et de Praisnaud. Cette branche compte parmi ses membres Pierre Babaud, président du tribunal de première instance de Confolens en 1792, auteur commun des rameaux de Lacroze et de Laribière; Antoine Babaud-Lacroze, né en 1846, député républicain de la Charente; Léonide Babaud-Laribière, né en 1819, représentant du peuple en 1848, préfet de la Charente et des Pyrénées-Orientales, grand-maître de la franc-maçonnerie française, décédé sans postérité en 1873; Charles Babaud-Laribière, né en 1824, maire de Confolens, etc. Le rameau des Babaud de Praisnaud s'est éteint dans la seconde moitié du XIXe siècle.

La branche cadette s'est partagée en quatre rameaux principaux : celui des sieurs de l'Herbaudie éteint en 1779; celui des sieurs de

Marcillac qui produisit un maire de Confolens sous Louis XVI et dont le dernier représentant mâle, Jean Babeau de Marcillac, avait épousé en 1798 Mlle Flavie de Couhé de Lusignan; celui des sieurs de la Fordie dont le dernier représentant, Antoine Babaud de la Fordie, fut maire de Confolens de 1813 à 1830, et enfin celui des sieurs de Monvallier qui subsiste. Un représentant de cette branche, Joachim Babaud du Mas de la Roche, auteur du rameau de Monvallier, avait eu son blason enregistré d'office à l'Armorial général de 1696 : *d'or au sautoir de gueules engreslé de sable.*

Principales alliances : Rempnoux 1668, 1789, du Boys 1777, 1645, de Fontréaux vers 1760, de Lagrange 1772, 1855, 1709, Planteau du Maroussem 1805, Faulte 1802, de Bernon 1641, 1733, de Couhé de Lusignan 1798, Périgord de Villechenon 1795, Augier de la Jallet 1869, Viénot de Vaublanc, de Fornel de la Laurencie, etc.

On considère généralement la famille Babaud de Confolens comme ayant une origine commune avec une famille Babaud de la Chaussade, de Bellac, dont un membre, Pierre Babaud de la Chaussade, fut anobli en 1743 par une charge de secrétaire du roi au grand collège, fit régler en 1754 ses armoiries par d'Hozier : *d'or à un arbre grenadier de sinople, terrassé de même, chargé de fruits de gueules* et prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Nivernais à cause de ses seigneuries de Beaumont la Ferrière et de Sichamps. Cette famille s'est éteinte avec Mme de Lézardière, petite-fille du secrétaire du roi.

BABAULT de CHAUMONT. Armes : *d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles de même et en pointe d'une branche d'arbre d'argent* (aliàs *de sinople*).

La famille Babault ou Babaud, distincte de la précédente, est originaire des environs de Montmorillon et de très ancienne bourgeoisie; on en trouvera une généalogie dans le Dictionnaire des familles du Poitou, de Beauchet-Filleau.

La souche s'est partagée en plusieurs branches qui se distinguaient par les surnoms de la Picaudrie, de l'Épine, de Chaumont, et dont une seule, celle des Babault de Chaumont, s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

La famille Babault a fourni un échevin de Poitiers (Pierre Babault de l'Épine, décédé en 1774), un conseiller à la cour de Poitiers en 1818 (Jean Babault de Chaumont), etc.

Principales alliances : de Veillechèze 1811, Augier de Montgremier 1888.

BABERT de JUILLÉ. Armes : *d'or au bâton d'azur péri en bande et deux étoiles de même en chef.*

La famille Babert de Juillé appartient à la vieille bourgeoisie des environs de Montmorillon ; Beauchet-Filleau en fait remonter la filiation à Florent Babert, sergent royal à Montmorillon, qui fit son testament en 1633. Un de ses descendants, Louis Babert, sieur de Juillé, fut maire de Montmorillon en 1741.

Principales alliances : de Cressac 1690, Goudon 1691, de la Lande de Lavaud-Saint-Etienne 1751.

BABIN des BRÉTINIÈRES. Armes : *d'azur à un cerf passant d'or, armé de dix cors de même, regardant une étoile d'or, à une onde d'argent en pointe semée de roseaux de sinople.*

La famille Babin, originaire de Fontenay-le-Comte, en Bas-Poitou, appartient à la haute bourgeoisie de sa région. Beauchet-Filleau en donne la filiation depuis Jacques Babin, sieur de la Choppinière, qui était vers le milieu du XVIe siècle procureur au siège royal de Fontenay. Paul Babin, sieur des Combes et des Brétinières, fut maire de Fontenay en 1627. Son arrière-petit-fils, François-Venant Babin, conseiller au siège royal de Fontenay, eut ses armes enregistrées d'office à l'Armorial général de 1696 : *d'or à la chaudière de gueules.* Ce dernier personnage avait épousé Marguerite Merland ; il en laissa trois fils : Paul-François Babin des Ardilliers, reçu en 1749 conseiller auditeur en la Chambres des comptes de Nantes, dont la descendance s'éteignit avec sa petite-fille mariée en 1818, à M. Toublanc du Ponceau, Mathurin-Joseph Babin de la Chevalerie, reçu en 1750 conseiller auditeur en la Chambre des comptes de Nantes, qui mourut sans alliance, et enfin Jacques-Alexandre Babin des Brétinières, élu à Fontenay, qui épousa en 1769 Marguerite Brisson et qui continua la descendance.

Xavier Babin, né en 1818, docteur en médecine, adjoint au maire de Fontenay, marié en 1863, à Mlle Lerigat, fut autorisé le 30 septembre 1865, par jugement du tribunal civil de Fontenay-le-Comte, à faire rétablir dans les actes de l'état civil le nom de : des Brétinières qu'avaient porté son père et son grand-père ; il est décédé en 1877 laissant un fils.

Principales alliances : Fleury de la Caillière 1835, de Mouillebert 1689, Brisson 1769, 1867.

BABIN-CHEVAYE. Armes de la famille Chevaye : *d'argent à l'aigle éployée de sable* (aliàs *de gueules*) *surmontée de deux étoiles d'azur et soutenue d'un croissant de même.*

La famille Babin-Chevaye appartient à la haute bourgeoisie de Nantes ; mais c'est par erreur que M. Kerviler la fait descendre d'un des deux Babin qui furent au XVIIIe siècle conseillers auditeurs en la Chambre des comptes de cette ville. Ces deux personnages appartenaient à la famille Babin des Brétinières qui précède et leur descendance est éteinte.

Par contre la famille Chevaye dont la famille Babin a relevé le nom a bien fourni deux conseillers auditeurs en cette même Chambre des comptes de Nantes en 1727 et 1760.

François-Benjamin Babin-Chevaye fut nommé en 1825 conseiller municipal de Nantes; Louis Babin-Chevaye, né à Nantes en 1824, riche armateur, député de la Loire-Inférieure en 1871, a été président de la Chambre de commerce de Nantes en 1875.

BABIN de LIGNAC. Armes : d'*argent à quatre burèles d'azur et trois chevrons du champ brochant sur le tout.* — Les armoiries primitives étaient : d'*azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles de même et en pointe d'un chevron d'argent.*

La famille Babin de Lignac est originaire des environs de Ruffec, sur les confins du Poitou, de la Saintonge et de l'Angoumois. Saint-Allais en a donné une généalogie très fantaisiste qui la fait remonter au XIVe siècle ; plus récemment Beauchet-Filleau en a donné une autre généalogie dans son Dictionnaire des familles du Poitou.

Elle descend de Jean Babin, sieur des Forgeries, qui était en 1656 receveur de la principauté de Marsillac. Jacques Babin, sieur des Forgeries, habitant de la Rochelle, marié le 4 mai 1652 à Jacquette Martin, fut anobli par lettres patentes d'avril 1697 ; cet anoblissement est passé sous silence par Saint-Allais. Il fut père de Jean Babin, sieur de Rouville et de Barbezières, officier des gendarmes de la garde ordinaire du roi, qui épousa le 1er mars 1688 Esther Séguin et qui fut nommé brigadier au régiment de Marsillac en 1704, puis colonel dudit régiment par commission de 1707, et grand-père de Jacques Babin, Sgr de Rouville et de Barbezières, officier des gendarmes de la garde ordinaire du roi, qui épousa le 19 avril 1721 Charlotte le Large de la Drajonnière, héritière de l'importante seigneurie de Lignac, aujourd'hui commune du département de l'Indre. Adrien Babin, chevalier, Sgr de Lignac, fils des précédents, né à Rouville en 1729, marié en 1757 à Marie d'Oiron, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Poitiers et à celles tenues à Guéret ; son fils, Jacques Babin de Lignac, chevalier, né à Lignac en 1760, fut guillotiné à Paris en septembre 1793 laissant de son mariage contracté en 1786 avec Mlle Regnaud de la Soudière deux fils en bas

âge qui épousèrent dans la suite, l'un Mlle de la Ferté-Sénectère, l'autre Mlle de la Tour du Breuil.

Le chef de la famille Babin est connu depuis le milieu du XIXe siècle sous le titre de comte de Lignac.

Principales alliances : d'Oiron 1757, Thibaut de la Carte de la Ferté-Sénectère 1818, Doynel de la Sausserie 1842, Cadier de Veauce 1891, Chauveau-Lagarde, Huet de la Tour du Breuil, Regnaud de la Soudière, etc.

BABIN de GRANDMAISON. Armes : d'*argent à quatre burèles d'azur et trois chevrons du champ brochant sur le tout.*

La famille Babin de Grandmaison, originaire du Poitou et passée dans la suite en Beauvaisis, paraît être une branche demeurée non noble de la famille Babin de Lignac et en porte les armes.

Louise Babin de Grandmaison était, à l'époque de la Révolution, actrice de la Comédie-Italienne ; ayant été dénoncée comme étant la maîtresse du baron de Batz, le célèbre agent royaliste, elle fut condamnée à mort et guillotinée à l'âge de vingt-sept ans le 17 juin 1794. Son frère, Louis-François Babin de Grandmaison, avocat en parlement, puis magistrat à Beauvais, marié dans cette ville en 1786 à Mlle d'Angicourt, en eut deux fils dont l'aîné, François-Humbert, officier d'infanterie, fut tué en Portugal en 1810 et dont le puîné, Jean-Auguste, né en 1795, officier de la garde royale, démissionnaire en 1830, longtemps maire d'Étampes, marié à Beauvais en 1833 à Mlle Turodin, a continué la lignée.

BABINET et BABINET de RANCOGNE. Armes : d'*argent à un chevron de gueules* (aliàs *d'azur*) *accompagné en chef de deux roses* (aliàs *de deux étoiles*) *de gueules et en pointe d'un croissant de sable.*

Beauchet-Filleau a donné une généalogie détaillée de la famille Babinet, fort anciennement connue dans la bourgeoisie du Poitou. Il en fait remonter la filiation à Gilles Babinet, notaire à Poitiers, qui mourut avant le 15 mars 1588 et dont les trois fils, Pierre, notaire, procureur au présidial de Poitiers, décédé le 15 juillet 1515, Vincent, marchand à Scorbé, et Gabriel, né en 1568, élu à Châtellerault, furent les auteurs de trois grandes branches. La seconde branche, enrichie dans le commerce et dans les finances, s'éteignit avec Gabriel Babinet, maître des ports et havres de la Picardie, décédé en 1713, et avec son frère Vincent, anobli par une charge de secrétaire du roi, décédé en 1680. La troisième branche, enrichie dans le commerce des draps et des soieries, s'éteignit avec Jean-Michel Babinet, échevin de Poitiers en 1759, décédé en 1789, qui n'eut que deux filles : Mmes Jahan et Bourgnon de Layre.

Pierre Babinet, auteur de la branche aînée, seule subsistante, laissa lui-même plusieurs fils : deux d'entre eux, Alexandre, né en 1602, maître apothicaire à Poitiers, et Charles, né en 1603, marchand de soies, troisième consul de Poitiers en 1634, furent les auteurs de deux grands rameaux qui se sont perpétués jusqu'à nos jours.

Pierre Babinet, né en 1688, chef du rameau aîné, marié à Angoulême en 1721 à Marie-Madeleine Babin, héritière du domaine de Rancogne, fut nommé en 1719 échevin de Poitiers, puis en 1727 et en 1731 maire de cette même ville et fut anobli par ses fonctions. Sa descendance s'est perpétuée avec distinction sous le nom de Babinet de Rancogne ; elle n'est pas titrée. Son frère, Louis Babinet, Sgr de la Cour, né en 1694, fut l'auteur d'un sous-rameau demeuré non noble qui s'est éteint avec M. Alexandre-Vincent Babinet, officier de la Légion d'honneur, décédé en 1882.

Louis-Bertrand Babinet, issu du second rameau, fut nommé échevin de Poitiers le 23 juin 1747 et fit le même jour la déclaration de vouloir vivre noblement. Il fut l'arrière-grand-père de Jacques Babinet, né en 1794, professeur distingué, membre de l'Académie des Sciences en 1840, décédé en 1872, qui a lui-même laissé deux fils : Jean-Charles Babinet, né en 1821, conseiller à la Cour de cassation, et André-Léon, né en 1825, lieutenant-colonel d'artillerie.

Principales alliances : de Corlieu 1744, Filleau 1729, Fé de Maumont 1770, de Bonnegens 1804, Horric de la Motte-Saint-Genys 1804, 1783, 1847, de Jean de Jovelle 1812, de Roffignac 1834, de Dubor 1858, Benoist de Sainte-Foy 1847, Drouin de Bouville 1846, Haudry de Soucy 1882, Chevallereau 1807, Parent de Curzon 1815, Babin (de Lignac) 1721, Letard de la Bouralière 1780, Bonneau du Chesne 1792, 1829, Proust 1870, Bourgnon de Layre 1773, etc.

BABOIN et BABOIN de la BAROLLIÈRE. Armes : d'*azur à une tige de lys d'argent fleurie d'or, terrassée de sinople, au chef d'or chargé de trois roses de gueules.*

La famille Baboin, originaire de Saint-Rambert d'Albon, en Dauphiné, est honorablement connue dans la bourgeoisie de sa région depuis la première moitié du XVIe siècle.

Joseph Baboin, décédé en 1785, avait épousé en 1775, Claire Porcheron ; il en laissa quatre fils dont le plus jeune, Benjamin, mourut sans postérité en 1853. La descendance des deux aînés, Joseph-Romain et Florent Baboin, demeurée non noble, subsiste avec distinction en Lyonnais. Le troisième, Romain Baboin, né en 1765 à Saint-Rambert d'Albon, receveur général des finances, chevalier de la Légion d'honneur, marié en 1791 à Mlle Sauzet, fut anobli le 25 novembre 1814

par lettres patentes du roi Louis XVIII et joignit dès lors à son nom celui de sa terre de la Barollière; il laissa un fils unique, Romain-Joseph, qui mourut en 1872 sans laisser de postérité de son mariage avec Mlle Boutaud de la Villéon.

La famille Baboin a fourni un député, des chevaliers de la Légion d'honneur, etc.

Principales alliances : Blanchet, Sauzet, Boutaud de la Villéon, Gaillard, Ravel de Malval, etc.

BABUT (de). Armes : *de gueules à un chevron d'or accompagné en pointe d'un pélican de même.*

La famille DE BABUT appartient à la noblesse du Languedoc. Elle avait pour nom primitif celui de Lacger et descend de maître Jean Lacger, dit Babut, docteur et avocat au Parlement de Toulouse, capitoul de cette ville en 1554, 1559 et 1564, qui fut anobli par ses fonctions et qui fit son testament le 16 octobre 1573. Ce personnage laissa deux fils, tous deux appelés Jean, dont le plus jeune fut capitoul en 1564 et dont l'aîné, Jean Lacger-Babut, conseiller au Parlement de Toulouse en 1573, marié à Anne Custoz, fit son testament le 20 août 1580 et continua la descendance. Guillaume Lacger de Babut, fils de celui-ci, marié à Marguerite de Séguier, en eut deux fils : Jacques Babut, Sgr de Saint-Sauveur et de Ségur, marié à Marthe de Milanois, et Pierre de Babut, sieur de la Pointe, marié d'abord le 29 mai 1650 à Louise de Bordenave, puis le 9 novembre 1655 à Jeanne de Dufau, qui furent les auteurs de deux branches. Les représentants de la branche aînée, Jacques Babut, Sgr de Ségur, Guillaume Lacger de Babut, Sgr de Saint-Sauveur, et ses trois fils, furent maintenus dans leur noblesse en vertu du capitoulat de leur ancêtre par jugement du 19 septembre 1669 de M. de Bezons, intendant du Languedoc. André de Babut, sieur de la Pointe, né en 1663, chef de la seconde branche, habitant de Bellegarde, en l'élection de Lomagne, fut maintenu dans sa noblesse le 27 mai 1698 par jugement de Le Pelletier de la Houssaye, intendant de Montauban.

Pierre de Babut prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Castres; M. de Babut, Sgr de Lapointe-Fontlausi, prit part à celles tenues à Toulouse.

La branche aînée de la famille de Babut, substituée au XVIIIe siècle aux nom et armes de la famille de Nogaret, s'est éteinte en la personne de Mlle de Babut de Nogaret mariée en 1820 au comte de Brettes-Thurin.

Principales alliances : du Puy-Melgueil 1770, de Brettes-Thurin 1820, de Nogaret 1689, Séguier, etc.

BACALAN (de). Armes : d'*azur à une tour d'argent.* — Aliàs d'*or à trois marteaux de gueules, deux et un, et une molette de sable posée en abîme.*

La famille DE BACALAN appartient à la noblesse protestante de la Guienne. On trouvera sur elle d'abondants renseignements dans les manuscrits de Chérin et de d'Hozier. Elle est originaire de l'Auvergne d'où elle vint au XVIe siècle se fixer en Bazadais. Thomas de Bacalan était en 1549 juge de la juridiction de Pujols. Symphorien de Bacalan, sieur de Vaure et de Bageron, en Bazadais, lieutenant de juge à Pujols, abandonna la robe pour aller combattre auprès du roi Henri IV avec ses huit fils dont quatre succombèrent dans les guerres civiles de la fin du XVIe siècle. En récompense de ses services il obtint du roi Henri IV le 29 avril 1609 des lettres patentes qui le maintenaient dans sa noblesse, nonobstant la perte de ses papiers dans le pillage de sa maison de Vaure en 1587, sans qu'il fut nécessaire d'en faire aucune preuve par écrit ou par témoignage. Il obtint encore le 26 octobre 1612 avec son fils aîné, maître Jean de Bacalan, conseiller et avocat en la Chambre de l'Edit séant à Nérac, de nouvelles lettres patentes qui confirmaient celles de 1609.

Noble Samuel de Bacalan, écuyer, Sgr de Maisonneuve, résidant à Gontaut, en Agenais, marié le 14 mai 1651 à Marie de Martin, fut maintenu dans sa noblesse le dernier jour de juillet 1666 par jugement de Dupuy, subdélégué de Pellot, intendant de Bordeaux ; dans les dernières années de sa vie il était coseigneur avec le roi de la ville et juridiction de Gontaut. Il fut père de messire Timothée de Bacalan, chevalier, Sgr de Maisonneuve, cosgr avec le roi de la ville et juridiction de Gontaut, qui épousa le 23 janvier 1696 Anne de Vergnon, fille d'un procureur du roi au bailliage de Bergerac, et qui continua la descendance. François-Hilaire de Bacalan, petit-fils de celui-ci, avait épousé le 2 février 1760 Marthe Valleton de Boissière, fille d'un négociant de Bordeaux ; il en eut un fils, Joseph-Philibert, né en 1771 au château de Monbazillac, près de Bergerac, qui obtint de Chérin le 4 octobre 1788 le certificat de noblesse prescrit pour être nommé sous-lieutenant.

Mme veuve de Bacalan fut convoquée en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Bordeaux ; M. de Bacalan, Sgr de Vaure, prit part à celles tenues à Libourne et le vicomte de Bacalan de Monbazillac à celles tenues à Périgueux.

La famille de Bacalan a fourni un président au Parlement de Bordeaux en 1760, des conseillers au même Parlement et à la Cour d'appel de Bordeaux, etc.

Elle a eu pour dernier représentant Edmond, vicomte de Bacalan.

propriétaire du château patrimonial de Monbazillac, en Périgord, qui n'a eu que deux filles de son mariage vers 1849 avec Mlle Sylvestre de Ferron. L'aînée d'entre elles, Marie, née en 1850, aujourd'hui décédée, avait épousé en 1873 Gaston de la Pouyade du Tizac.

Principales alliances : de Lavie, de Valleton de Boissière, Digeon de Montéton, de Ségur, de Mellet, de Guascq, Gérault de Langalerie, etc.

BACCIOCHI. Armes anciennes : d'*or à un pin de sinople fruité d'or, issant d'un brasier de gueules*. — Armes concédées en 1810 à Jules Bacciochi-Montalé, chevalier de l'empire : *tiercé en pal d'azur à une colonne conique d'argent, de gueules à une muraille d'argent crénelée de trois pièces, mouvante de la pointe, et d'argent à un pin de sinople fruité d'or, issant de flammes de gueules; à la champagne de gueules chargée du signe des chevaliers légionnaires.*

La famille Bacciochi appartient à la noblesse de Corse. On en trouvera une généalogie dans l'Annuaire de la noblesse de 1899. Le jugement de maintenue de noblesse rendu en sa faveur en 1771 en fait remonter la filiation à Thomas Bacciochi qui vint de Gênes s'établir en Corse en 1549. Ses deux fils, Jérôme et Martin Bacciochi, furent les auteurs des deux branches.

La branche aînée revint en Italie et s'éteignit avec Jules Bacciochi, baron de Montalcro, né à Alexandrie en 1760, maire de cette ville, qui fut créé chevalier de l'empire par lettres patentes du 13 juin 1810 et qui laissa une fille unique mariée au comte Grapello.

Martin Bacciochi, auteur de la branche cadette, fut père de Nicolas Bacciochi qui épousa en 1575 Julia Adorno. Joseph-Antoine Bacciochi, descendant de celui-ci, né en 1668, décédé en 1741, épousa Flaminia Cunéo d'Ornano et en laissa trois fils : Jules-Stéphane, marié en 1710 à Paule Matra, Nicolas, né en 1697, marié en 1735 à Maria Gozzi, et Jean-André, né en 1699, marié en 1720 à Marie-Ignazia Benielli, qui furent les auteurs de trois rameaux. Ces trois rameaux furent maintenus dans leur noblesse le 25 février 1771 par arrêt du Conseil supérieur de l'Ile. C'est à l'aîné de ces rameaux qu'appartenait Félix-Pascal Bacciochi, d'Ajaccio, qui épousa en 1797 Marie-Anne-Élisa Bonaparte, plus tard grande-duchesse de Toscane, et qui fut créé prince de Lucques et de Piombino par décret du 2 juin 1805; il mourut à Bologne en 1841 laissant une fille unique mariée en 1825 au comte Camerata et le rameau auquel il appartenait s'éteignit avec son petit-neveu, Marie-Antoine, connu sous le titre de comte Bacciochi, chambellan de Napoléon III, sénateur du second empire, surintendant des théâtres impériaux, marié en 1829 à Marie Pozzo di

Borgo, décédé en 1866 sans laisser de postérité mâle. Le second rameau était représenté sous la Restauration par deux frères : Joseph-Antoine, fixé à Avignon par son mariage en 1804 avec Mlle de Merles de Beauchamp, et Jean-Louis, marié en 1804 à Mlle Pompeani, maire d'Ajaccio en 1815, qui ont tous deux laissé postérité masculine ; l'aîné de ces deux frères fut créé baron le 12 avril 1817 par ordonnance du roi Louis XVIII et fut autorisé par décret du 15 octobre suivant à joindre à son nom celui d'Adorno. Le troisième rameau compte encore plusieurs représentants ; son chef est connu sous le titre de marquis.

Principales alliances : Colonna-Bozzi, Colonna d'Ornano, Adorno, Gentile, Cuneo d'Ornano, de Merles de Beauchamp, Benielli, Bonaparte, Camerata, Ramolino 1787, Peraldi 1795, Pozzo di Borgo 1829, Forcioli 1800, Rossi, Bourbon del Monte, Dutheil de la Rochère 1900, etc.

BACHASSON de MONTALIVET. Armes : *d'azur à un griffon ailé d'or* (aliàs *à un griffon rampant d'argent*), *armé et lampassé de gueules.*

La famille Bachasson, originaire de Valence, en Dauphiné, appartenait dès le XVIIe siècle à la haute bourgeoisie de sa région. Jean-Pierre Bachasson, maire de Valence en 1694, était professeur à l'Université de cette ville quand il fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Il mourut à Valence en 1743 ayant eu quatre fils de son mariage contracté en 1690 avec Marie Chaix. Le plus jeune d'entre eux, Claude-Laurent Bachasson, Sgr de la Chafine, né en 1710, mestre de camp de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, fut l'auteur d'une branche demeurée non noble qui s'éteignit en 1880. Charles-Victor Bachasson, troisième fils de Jean-Pierre et de Marie Chaix, fut major au régiment de Barrois, commandant de la ville de Sarreguemines et chevalier de Saint-Louis en 1745 ; il acheta en 1740 près de Montmeyran la terre de Montalivet dont sa descendance a gardé le nom. Il avait épousé d'abord Catherine d'Hausen, décédée en 1763, dont il n'eut pas d'enfants, puis en 1765 Marie-Charlotte Starot de Saint-Germain dont il eut un fils unique, Jean-Pierre Bachasson de Montalivet, né à Sarreguemines en 1766. Celui-ci fut pourvu dès l'âge de dix-neuf ans de la charge de conseiller au Parlement de Grenoble ; il devint dans la suite préfet, conseiller d'Etat, ministre de l'Intérieur, intendant de la liste civile, reçut le titre de comte de l'empire par lettres patentes du 27 novembre 1808, fut appelé à la pairie de France héréditaire au titre de baron en 1819 et mourut en 1823. Le comte de Montalivet s'était marié en 1797 avec Marie-Louise-Adélaïde Starot de Saint-Germain qui fut dame du

palais de l'impératrice Joséphine et qui mourut en 1850. Cette dame, à la profonde respectabilité de laquelle tous les mémoires du temps ont rendu hommage, était née à Versailles en 1769 et passait pour être fille naturelle du roi Louis XV et d'une demoiselle Éléonore Bénard qui fut, en effet, mariée in extremis à un parent des Bachasson, Joseph Starot de Saint-Germain, agrégé de l'Université de Valence, plus tard fermier général[1]. Camille Bachasson, comte de Montalivet, né à Valence en 1801, fils des précédents, pair de France par droit héréditaire en 1823, plusieurs fois ministre sous la monarchie de Juillet, sénateur, grand-officier de la Légion d'honneur, est décédé en 1880 ne laissant de son mariage avec Mlle Paillard-Duclèré, décédée en 1882, que cinq filles mariées au marquis de Gouvion-Saint-Cyr, à M. Antoine-Achille Masson, au comte du Moncel, membre de l'Institut, à M. Guyot de Villeneuve et à M. Georges Picot, membre de l'Institut.

Un décret de Napoléon III du 5 janvier 1859 a autorisé M. Masson à joindre à son nom celui de : de Montalivet appartenant à son beau-père. Il est décédé en 1882 laissant lui-même trois fils qui ont été autorisés par décret du 5 janvier 1892 à substituer au nom de Masson de Montalivet celui de Masson-Bachasson de Montalivet et qui ont été connus depuis lors sous les titres de comte et de vicomtes de Montalivet. L'aîné d'entre eux, Georges, marié en 1874 à Mlle Davillier, a eu en partage la terre de Montalivet, dans la Drôme.

Un autre décret de Napoléon III avait substitué Mr Guyot de Villeneuve, marié en 1861 à la quatrième fille du comte de Montalivet, au titre de comte de son beau-père.

Principales alliances : de Tascher 1827, de Gouvion-Saint-Cyr 1847, du Moncel 1848.

BACHELARD (Verne de). Voyez VERNE DE BACHELARD.

BACHELIER d'AGÈS (de). Armes : d'*azur à une croix engreslée d'or, accompagnée de quatre paons rouant, affrontés, d'argent* (aliàs *de même*). — Supports : *deux griffons d'or*. — Cimier : *un paon au naturel*. — Devise : *Proprios ossenta honores*.

La famille DE BACHELIER D'AGÈS, aujourd'hui éteinte dans les mâles, appartenait à la noblesse des Landes où elle vint de Champagne se fixer dans les dernières années du XVIIe siècle. On trouvera sur elle de nombreux renseignements dans les manuscrits de d'Hozier et dans les Dossiers bleus, au Cabinet des Titres. Elle a pour premier auteur

[1] Voir l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* du 20 octobre 1898; *le Curieux*, de Nauroy : *Louis XV intime et les petites maîtresses*, du comte Fleury, etc.

authentique connu un Jean Bachelier qui était élu à Reims en 1467. Des lettres de relief de dérogeance accordées en 1678 à la branche des seigneurs de Beaubourg attribuent à la famille de Bachelier, de Reims, une origine commune avec une famille Bachelier de Montigny, originaire de Château-Thierry, qui portait pour armoiries : *d'argent à un chevron d'azur accompagné de trois molettes de gueules*. Mais une note de d'Hozier apprend qu'il faut se tenir en garde contre ces lettres QUI NE SONT PAS SURES, POUR NE PAS DIRE PIS. Ces lettres de 1678 font remonter la filiation suivie de la famille Bachelier, de Château-Thierry, et de la famille Bachelier, de Reims, auxquelles elles attribuent une origine commune à un Thomas Rousselet, dit le Bachelier, qui aurait été chevalier, Sgr de Marfontaine, qui aurait été employé à la garde et conduite de l'artillerie sous Charles VI et qui aurait épousé Agnès, héritière de la seigneurie de Montigny, près de Chateau-Thierry. Une note de d'Hozier apprend que ce personnage fut simple grénetier à Château-Thierry. Les lettres de 1678 lui attribuent pour fils un Jean Bachelier, dit Rousselet, Sgr de Montigny, élu à Reims en 1440 et 1467, qui aurait été garde de l'artillerie du roi Charles VII et qui aurait épousé Agnès de Branchebie, et pour petit-fils un Mathieu Bachelier, dit Rousselet, qui aurait rendu hommage au roi le 15 mars 1498 pour sa seigneurie de Montigny et qui aurait épousé Jeanne Gruyer, fille d'un élu à Château-Thierry. Ce dernier personnage aurait eu, entre autres enfants, deux fils, Jean Bachelier, Sgr de Montigny, Courmont, etc., et Nicolas Bachelier, Sgr de Savigny en partie, qui auraient été simultanément maintenus dans leur noblesse par lettres patentes du 23 janvier 1512, entérinées le 12 avril 1518 par les élus de Château-Thierry, et qui auraient été les auteurs, l'un de la famille Bachelier, de Château-Thierry, l'autre de la famille Bachelier, de Reims.

On trouve, en effet, que noble et prudent homme Jean Bachelier, licentié ès-lois, Sgr de Montigny, prévôt et garde de la prévôté de Château-Thierry, obtint le 12 avril 1518 de l'élection de Château-Thierry l'entérinement de lettres royaux du 23 janvier 1512 portant qu'il était descendu de noble lignée et qu'en conséquence il était tenu quitte et exempt à l'avenir des tailles, quoiqu'il eût vécu ci-devant roturièrement et qu'il eût payé lesdites tailles. Sa descendance était représentée sous Louis XIV par Jean Bachelier, Sgr de Montigny, et par son neveu Eustache Bachelier, Sgr de Montmaujou, qui furent maintenus dans leur noblesse le 15 juillet 1667 par jugement de Dorieu, intendant de Soissons. Nicolas Bachelier de Montigny, fils de Jean, fut page de la grande écurie du roi Louis XIV, épousa plus tard, en 1688, Madeleine Vassaux et en eut un fils.

Nicolas Bachelier, Sgr en partie de Savigny, qui, d'après les lettres de 1678, aurait été fils cadet de Mathieu Bachelier, Sgr de Montigny, épousa Rosette le Voirier, fille d'un receveur des tailles à Reims et sœur de Jean le Voirier, lieutenant général à Laon, et en eut plusieurs fils qui partagèrent la succession de leurs parents le 30 janvier 1527. Deux de ces fils, Nicolas Bachelier, sieur de Saint-Mard, acquéreur en avril 1554 de divers héritages aux environs de Reims, et Drouin Bachelier, sieur des Marets, épousèrent deux sœurs, Perrette et Nicole Noël, et furent les auteurs de deux branches.

La branche cadette, dite des Marets, paraît s'être éteinte antérieurement à la Révolution ; elle était représentée sous Louis XIV par deux frères, Jean Bachelier, un des directeurs de la Compagnie des Indes-Orientales, marié à Geneviève Marcadé dont il eut plusieurs enfants, et Claude Bachelier, sieur des Marets, directeur de la Compagnie des Indes, décédé sans postérité, qui obtinrent le 30 juin 1676 des lettres patentes de réhabilitation de noblesse.

Nicolas Bachelier, sieur de Saint-Mard, auteur de la branche aînée, fut père d'Henri Bachelier, sieur de Saint-Mard, de la Fontaine, de Gentes, etc., né à Reims en 1529, lieutenant de ville de Reims en 1575, qui fut député en 1594 auprès du roi Henri IV avec les sieurs Brulart et Goujon pour lui remettre les clés de la ville. Ce personnage qui, d'après un acte de 1583, était simple marchand de Reims, épousa d'abord en 1551 Perrette Laignelet, fille d'un bailli de Reims, puis en 1571 Isabeau Cachette. Une de ses filles, Marie, épousa en 1590 Jean Colbert, sieur du Terron, de la famille du grand ministre de Louis XIV ; il eut aussi plusieurs fils dont trois, Jean Bachelier, sieur de Beaubourg, né de la première union, Christophe Bachelier, Sgr de Gentes, né de la seconde union le 25 octobre 1575, échevin de Reims, marié à Marie Frémin, et Henri Bachelier, sieur de Saint-Mard, également né de la seconde union, marié en 1613 à Marie Coquebert, pourvu en 1652 de la charge anoblissante de secrétaire du roi et décédé en 1667, furent les auteurs de trois rameaux de la branche aînée.

Simon Bachelier, sieur de Beaubourg, et Luc Bachelier, sieur de Closemont, représentants du premier rameau, obtinrent le 30 avril 1678 les lettres patentes de relief de dérogeance dont il a été parlé plus haut. Jean-Baptiste-Joseph Bachelier de Beaubourg fut maintenu dans sa noblesse, sur le vu desdites lettres, par un arrêt des commissaires généraux du Conseil rendu à Paris le 5 février 1705.

Henri Bachelier de Saint-Mard, auteur du troisième rameau, fut père d'autre Henri Bachelier, sieur de Saint-Mard, trésorier de France en 1637, commissaire des tailles en Champagne, qui lui succéda

dans sa charge de secrétaire du roi et qui fut maintenu dans sa noblesse en 1670 par jugement de Caumartin, intendant de Champagne. Autre Henri Bachelier, sieur de Saint-Mard, fils du précédent, fut lieutenant criminel de robe courte à Paris ; il fut père d'autre Henri Bachelier de Saint-Mard, né en 1697, marié en 1722 à Anne du Chauffour, qui lui succéda dans sa charge et qui vendit ses terres de Champagne.

Pierre Bachelier, Sgr de Gentes, né à Reims en 1652, chef du deuxième rameau, fut nommé directeur général des fermes du Roi au département d'Acqs (aujourd'hui Dax), dans les Landes, et s'apparenta aux meilleures familles de cette région par son mariage contracté en 1696 avec Suzanne de Biaudos, fille du Sgr de Castéja. Il fit enregistrer son blason le 26 septembre 1698 à l'Armorial général, département d'Acqs, et prit dans cette circonstance la qualification d'écuyer. Ses deux fils, Jean-Remy Bachelier, baptisé à Acqs en mars 1698, lieutenant au régiment de Picardie, marié en 1728 à Mlle de Pichard, et Jean Bachelier, baptisé à Reims le 28 septembre 1702, se fixèrent définitivement en Gascogne. Ils sollicitèrent du roi en 1727 des lettres de confirmation de noblesse et d'anoblissement en tant que besoin, invoquant à l'appui de leur requête qu'une branche de leur famille avait été maintenue noble par Caumartin en 1670.

Plusieurs représentants de ce rameau, Pierre-Jean Bachelier Dagès, Sgr d'Husgas, Bertrand Bachelier de Maupas, chevalier de Saint-Louis, etc., prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Dax.

La famille de Bachelier n'était plus représentée en 1899 que par deux religieuses.

Principales alliances : de Caupenne, de Biaudos de Castéja, Colbert, Coquebert, Frémin, de Pichard, etc.

BACHELIER de BERCY (de). Armes : *d'argent à un pin de sinople terrassé de même.*

On trouvera dans les manuscrits de Chérin une généalogie de la famille Bachelier de Bercy, en Bretagne et en Anjou. Elle descendait de noble homme Jean Bachelier, sieur de la Cagassaie, qui avait épousé Renée Coquet. Leur fils, Nicolas Bachelier, sieur du Pinier, marié à Nantes en 1650 à Jeanne Le Mercier, fille d'un correcteur en la Chambre des comptes, fut pendant vingt ans conseiller au présidial de Nantes ; il obtint des lettres d'honneur le 24 juillet 1663 et fut, lors de la grande recherche, débouté de ses prétentions et condamné comme usurpateur à 400 livres d'amende par arrêt du

8 mai 1669, mais fut maintenu dans sa noblesse dès le 30 août suivant par un nouvel arrêt en vertu des privilèges accordés par S. M. aux échevins de Nantes et moyennant le paiement de la somme de mille livres. Il fut père de maître François Bachelier, sieur de Bercy, marié le 3 septembre 1692 à Jeanne Brydon, qui fut pourvu le 9 mai 1686 de l'office de conseiller maître en la Chambre des comptes de Nantes, grand-père d'André-François Bachelier de Bercy, chevalier, qui fut pourvu du même office en 1718 avec dispense d'âge et qui épousa le 30 avril 1725 Marie Gallot, fille du sénéchal de Bourgneuf, et bisaïeul de Jean-André Bachelier de Bercy, Sgr de la Perrière, à Avrillé, près d'Angers, qui fut reçu en 1748 conseiller en la Chambre des comptes de Nantes en remplacement de son père, qui épousa en 1762 Augustine Goddes, fille du marquis de Varennes et qui en eut deux fils, André et Charles, nés à Avrillé, l'un en 1772, l'autre en 1774. Ceux-ci firent en 1788 leurs preuves de noblesse pour être nommés sous-lieutenants. Augustin Bachelier de Bercy, Sgr de Sceaux, probablement frère des précédents, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Angers; fut adjoint au maire de Nantes en 1808 et en 1813 et conseiller municipal de cette ville en 1816; il avait épousé une fille du marquis d'Aux qui lui survécut et qui mourut en 1838. Hélène Bachelier de Bercy avait épousé vers 1815 le baron de Cumont. Pauline-Alexandrine Bachelier de Bercy, que l'on croit avoir été la dernière représentante de sa famille, épousa en 1849 Léon-François du Cheyron du Pavillon.

Un Jean-Casimir Bachelier ou Bachelier de Monchaux, né en 1775 à Dancourt, dans la Haute-Normandie, ancien officier des armées vendéennes, puis des armées russes, décédé sans postérité, avait été anobli le 21 août 1816 par ordonnance du roi Louis XVIII. Sa famille n'avait aucun rapport avec celles dont il a été parlé dans les articles précédents.

BACHET de MEZERIAT (aliàs Méziriac). Armes : *de sable à un triangle d'or, au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or.* — Cimier : *Une licorne d'argent.* — Devise : *Nescit labi virtus.*

La famille Bachet de Mézeriat ou de Méziriac appartient à la noblesse de la Bresse. On en trouvera des généalogies dans l'*Histoire de la Bresse et du Bugey*, de Guichenon, et dans les manuscrits de Chérin. Elle occupait depuis longtemps un rang distingué dans la bourgeoisie de sa région quand ses représentants achetèrent au duc de Savoie des lettres d'anoblissement vers 1600.

La filiation suivie remonte à Pierre Bachet, sieur de Méziriac, Vauluisant, etc., lieutenant au bailliage de Bresse, jurisconsulte dis-

tingué, qui épousa le 10 décembre 1540 Françoise de Soria, d'une famille noble portugaise. Son petit-fils, Claude-Gaspard Bachet, sieur de Méziriac, né à Bourg-en-Bresse en 1581, littérateur de mérite, fut un des premiers membres de l'Académie Française. Il laissa trois fils : Etienne Bachet, Sgr de Méziriac, conseiller du Roi en ses Conseils, président au bailliage et siège présidial de Bresse, Antoine, capitaine au régiment de Navarre, et Jean, marié le 22 janvier 1659 à demoiselle Urbaine de Roddes, qui furent tous trois maintenus dans leur noblesse le 10 février 1669 par jugement de l'intendant Bouchu sur preuves remontant à 1542. L'aîné et le troisième de ces frères firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696. Jean Bachet, écuyer, Sgr de la Garde, fils de Jean, fut déchargé du paiement de la taille, attendu sa qualité de noble, par sentence du 7 septembre 1700 de l'élection de Bresse ; il se maria à Bourg le 30 janvier 1704 avec Marie-Thérèse de Druais, fille du baron de Béost, et fut père de Claude Bachet, chevalier, cosgr de Besserel, syndic de la noblesse de Bresse, capitaine de grenadiers au régiment de Tournaisis, chevalier de Saint-Louis, qui épousa à Bourg le 19 janvier 1771 Marie-Josèphe Garron de la Bévière. Cette dame, demeurée veuve au bout de peu d'années, fit ses preuves de noblesse en 1789 pour obtenir la nomination au grade de sous-lieutenant de ses deux fils : Joseph-Frédéric, né en 1771, et Jean-Alexandre, né en 1777. L'aîné de ces deux frères, Sgr de Franclieu, prit part cette même année aux assemblées de la noblesse de Bresse.

La famille de Bachet de Mézeriat n'est pas titrée.

BACHEY-DESLANDES. Armes : d'*argent à trois fasces ondées d'azur, accompagnées de trois croissants de même en chef et d'une molette de sable en pointe*.

La famille Bachey-Deslandes est originaire de Beaune, en Bourgogne, et occupait dès le XVIIe siècle un rang distingué dans la bourgeoisie de cette ville. Edme Bachey, de Beaune, fut pourvu en 1767 de la charge de conseiller correcteur en la Chambre des Comptes de Dôle. Jean-Joseph Bachey, né à Beaune en 1757, président du tribunal civil de cette ville, marié à Mlle Pelleterat de Borde, fut autorisé par ordonnance du 17 février 1817 à joindre à son nom celui de : Deslandes.

Son fils, Edme Bachey-Deslandes, né à Beaune le 14 juin 1786, marié à Lyon le 30 août 1812 à Mlle de Chambost, en laissa trois filles Mmes de Vergnette de la Motte, de Berlhe et de la Follye de Joux, et trois fils. L'aîné de ceux-ci, Abel, demeura célibataire ; le second, Claude-Antoine, n'eut qu'une fille mariée en 1866 à son cousin germain, Fernand de Vergnette ; le troisième, Hippolyte, marié en 1847

à Mlle Maire, en eut une fille unique qui mourut sans avoir été mariée.

Principales alliances : Pelleterat de Borde, Rivérieulx de Chambost 1812, de Vergnette 1834, 1866, de Berlhe 1838, de la Follye de Joux, 1839 ; etc.

BACHOUÉ (Lostalot de). Voyez LOSTALOT DE BACHOUÉ.

BACHOUÉ de BARRAUTE (de). Armes : d'*or à un chevron de gueules accompagné en chef de deux pigeons de sable et en pointe d'une rose aussi de sable, tigée et feuillée du même.* — Aliàs (pour la branche de Barraute) : *écartelé aux 1 et 4 d'or à deux vaches de gueules accornées, accolées et clarinées d'azur, passant l'une sur l'autre ; aux 2 et 3 d'azur à une tour d'argent ; sur le tout de Bachoué.* — Couronne : *de Comte.* — Tenants : *deux hercules armés de massues.*

La famille de BACHOUÉ appartient à la noblesse du Béarn. On trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des Titres et M. de Jaurgain en a donné une généalogie dans son Nobiliaire du Béarn. Elle descend de Bertranet (aliàs Jacob) de Bachoué qui vivait vers le milieu du XVIe siècle au lieu d'Andrein avec son épouse Navarrine. Ce personnage eut une fille, honnête femme Jeanne de Bachoué, qui épousa par contrat du 13 juin 1575 Arnaud de Lavoyrie, dit de Bésiade, auteur de la famille aujourd'hui ducale de Bésiade d'Avaray ; il eut aussi sept fils qui, lors des guerres religieuses de la seconde moitié du XVIe siècle, s'enrôlèrent dans l'armée de Jeanne d'Albret et s'y signalèrent par leur courage. Trois d'entre eux périrent en défendant la ville de Navarreinx assiégée par l'armée catholique. Deux autres, Johannot et Anthony, furent les auteurs de deux branches.

Johannot de Bachoué, auteur de la branche aînée, marié le 12 octobre 1568 à Marie de Casamajor, plus tard garde des munitions de la ville de Navarreinx, obtint, par lettres patentes d'Henri III, Roi de Navarre, données à Nérac le 23 décembre 1578, l'anoblissement de sa maison de Bachoey et de tous les biens qu'il possédait à Andrein avec droit d'entrée et voix délibérative aux États. Il laissa lui-même trois fils, noble Anthony de Bachoué d'Andrein, marié le 19 septembre 1597 à damoiselle Madeleine de Sounart, Pierre de Bachoué, avocat en la cour du Parlement de Navarre, marié le 10 juillet 1626 à demoiselle Jeanne de Gassion, et noble Abraham de Bachoué d'Andrein, marié le 16 novembre 1629 à damoiselle Sarah de Portau, héritière de l'abbaye de Rivehaute, admis aux États du Béarn en 1631 pour sa maison noble d'Iribieu, qui furent les auteurs de trois rameaux tous éteints. Isaac de Bachoué, abbé de Rivehaute, fils d'Abraham,

admis aux États en 1650, marié à Catherine de Larriu, fille d'un bourgeois de Pau, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696; il fit en 1718 donation de son abbaye de Rivehaute à son petit-fils, noble Jean de Bachoué, qui fut admis la même année aux États du Béarn.

Anthony de Bachoué, dit le capitaine Camou, auteur de la branche subsistante, épousa Madeleine de Camou, héritière de la seigneurie de Camou d'Ossenx; il acquit en 1599 de Jacques de Castelnau de Maslacq pour le prix de 20 076 livres la seigneurie de Barraute pour laquelle il fut admis en 1609 aux États du Béarn. Son arrière-petit-fils, Pierre de Bachoué, Sgr de Barraute, marié le 25 juillet 1674 à Marie d'Angoustures, en eut, entre autres enfants, Jacques, Sgr de Barraute, qui épousa vers 1705 Marie-Madeleine de Poudenx et qui continua la lignée, et Antoine de Bachoué de Barraute, né à Barraute en 1688, chevalier de Saint-Louis, connu à la fin de sa vie sous le titre de comte de Barraute, qui épousa en 1722 à Charlemont, au diocèse de Liège, Marguerite Hayne. Ce dernier fut père de Jean de Bachoué, Sgr de Barraute, capitaine au régiment de Navarre, chevalier de Saint-Louis, qui épousa en 1755 à Montréal, au Canada, Anne Soumard, et grand-père de Louise de Bachoué de Barraute, née à Montréal en 1756, qui fut admise en 1764 à la maison royale de Saint-Cyr. Pierre de Bachoué, Sgr de Barraute, fils de Jacques, fit en 1763 ses preuves de noblesse devant d'Hozier pour obtenir l'admission à l'École militaire de son fils aîné, Henri. Celui-ci admis aux États du Béarn en 1773 pour sa seigneurie de Barraute, marié en 1778 à Mlle d'Armendaritz, fut connu sous le titre de comte de Barraute qu'avait déjà porté son grand-oncle et qui a été conservé depuis lors par le chef de la famille. Son fils, Jean-Armand de Bachoué, comte de Barraute, lieutenant-général des armées du Roi d'Espagne, hérita en 1833 de la baronnie d'Armendaritz et du palais du même nom à Pampelune appartenant au lieutenant-général baron d'Armendaritz, son oncle maternel. Il a été l'aïeul des représentants actuels de la famille de Bachoué.

La famille de Bachoué possède encore la terre de Barraute, près de Sauveterre de Béarn.

Principales alliances : de Bésiade d'Avaray, d'Armendaritz d'Arberatz, de Berterèche de Menditte 1713, de Barbotan, de Poudenx 1705, de Lavie 1684, de Gassion 1626, de Saint-Jayme 1682, d'Arros, etc.

BACKER (de). Armes : *d'or à un chevron d'azur accompagné de trois pommes de pin renversées de gueules.*

La famille de Backer appartient à la haute bourgeoisie du nord de la France.

François de Backer eut ses armes enregistrées d'office à l'Armorial général de 1696 : *d'azur à un paon rouant d'or* (registre d'Ypres).

Louis de Backer, né à Saint-Omer en 1814, juge de paix à Bergues, a été un archéologue distingué.

BACLER d'ALBE. Armes : *écartelé aux 1 et 4 d'azur au chevron d'argent accompagné de trois trèfles du même, au 2 des barons militaires, au 3 de sable au globe terrestre d'or sommé d'un compas ouvert de même, les pointes basses d'argent.*

La famille Bacler d'Albe, originaire de Saint-Pol, en Artois, descend de Philippe-Hector Bacler qui avait épousé vers 1760 Anne Delattre. Leur fils, Louis-Guislain Bacler d'Albe, né à Saint-Pol en 1761, général de brigade, fut attaché à la personne de Napoléon Ier en qualité de directeur du bureau topographique et de chef des ingénieurs géographes, fut créé baron de l'empire par lettres patentes du 19 mars 1808, fut nommé en 1813 chef du dépôt général de la guerre et mourut à Sèvres en 1824. Il laissa une fille, la vicomtesse de Barbotan, décédée en 1856, et deux fils dont l'aîné mourut jeune et dont le cadet, Louis-Marc, baron Bacler d'Albe, est décédé en 1887 laissant un fils de son mariage contracté vers 1849 avec Mlle de Lartigue.

BACON de SAINS. Armes : *de gueules à un chef d'argent chargé de deux molettes de sable.*

La famille Bacon de Sains appartient à l'ancienne bourgeoisie de l'Artois.

Gaspard Bacon, mort avant 1649, fut père d'Hugues Bacon qui habitait en 1662 Sains-en-Gohelle avec sa femme, Marie-Madeleine le Petit, et avec son fils, Louis Bacon, marié en 1661 à Marie-Catherine Bocquillon. Hugues-François Bacon, sieur de Sains-en-Gohelle, épousa en 1685 Marie-Anne Cuvelier.

Luc-Joseph Bacon, né à Béthune en 1736, propriétaire cultivateur à Hesdin, fut député du Pas-de-Calais au Conseil des Cinq Cents.

Hugues-François Bacon, né à Béthune le 18 avril 1788, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, et son fils, Henri-Léonce Bacon, né à Paris le 16 décembre 1827, demandèrent le 30 juillet 1864 et obtinrent le 13 janvier 1865 par décret de Napoléon III l'autorisation de joindre régulièrement à leur nom celui de leur domaine de Sains.

BACONNIÈRE de SALVERTE. Armes : d'*azur à un chevron d'argent*

accompagné de trois cercles de baron de même; au chef échiqueté d'or et de gueules de cinq tires. — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux lions.*

La famille Baconnière de Salverte est originaire de Rennes, en Bretagne. Un de ses membres, Alain Baconnière, était en 1737 procureur au Parlement de cette ville.

Nicolas-François-Pierre Baconnière, sieur de Salverte, fut pourvu en 1759 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Metz. Il mourut en 1766 à l'âge de soixante-huit ans laissant une fille, Mme Perruchot, et un fils, Eusèbe Baconnière de Salverte, écuyer, directeur des domaines, intéressé dans les affaires du Roi, qui épousa Elisabeth Faure et qui continua la descendance. La famille de Salverte a été illustrée par le plus jeune des fils de celui-ci, Eusèbe, né à Paris en 1771, d'abord avocat du Roi au Chatelet, célèbre publiciste, plusieurs fois député de la Seine depuis 1828, membre libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, décédé en 1839. Eusèbe de Salverte professa des opinions politiques et religieuses très avancées ; il avait épousé en 1812 la comtesse de Fleurieu, née Deslacs d'Arcambal, femme de lettres distinguée dont il n'eut pas d'enfants. Jean-Eustache Baconnière de Salverte, frère aîné d'Eusèbe, né à Paris en 1768, décédé en 1827, fut administrateur de l'enregistrement et des domaines sous le premier empire et député de Paris en 1815. Son fils, Charles, marié en 1827 à Alexandrine, fille du comte Daru, en a laissé trois fils, Gaston, Paul et Georges de Salverte, qui épousèrent Mlles Pastré, de Blavette et d'Arlincourt et qui furent les auteurs de trois rameaux. Le plus jeune d'entre eux, Georges, avait été créé comte romain par bref de 1890.

Principales alliances : Daru, Pastré, Clément de Blavette, Guyot-Prévost d'Arlincourt, Rioust de Largentaye, Bartholoni, Carrelet de Loisy 1893, de Caix, du Chesne de Lamotte, Chalret du Rieu, du Pontavice 1893, de Castillon-Saint-Victor 1893, de Choiseul-Praslin 1901, etc.

BACOT de ROMAND. Armes : d'*azur à une tour d'or accostée à dextre d'une levrette contrerampante de même, au chef d'hermines.*

La famille Bacot de Romand, originaire des Ardennes, descend de César-Joseph Bacot qui était négociant à Paris sous Louis XVI et qui avait épousé Mlle Etignard de Lafaulotte. Ce personnage laissa deux fils dont le plus jeune, César-Joseph Bacot, né à Paris en 1787, fut sous Louis-Philippe député d'Indre-et-Loire. L'aîné, Claude-René Bacot, né à Paris en 1782, préfet, député d'Indre-et-Loire sous la Restauration, directeur général des contributions directes en 1828,

conseiller d'État, officier de la Légion d'honneur, marié en 1816 à Mlle Romand, fille d'un inspecteur général des finances, reçut le titre héréditaire de baron le 11 juin de la même année par lettres patentes du roi Louis XVIII et fut autorisé le 4 juin 1821 par ordonnance du même prince à joindre à son nom celui de la famille Romand. Il est décédé en 1853 laissant deux filles, Mmes de Ferrières-Sauvebœuf et de Laage de Meux, et un fils, Jules-César, baron Bacot de Romand, né en 1821, qui a eu plusieurs enfants de son mariage en 1864 avec Mlle de Bourqueney.

Principales alliances : Etignard de Lafaulotte, Romand, de Ferrières-Sauvebœuf, de Laage de Meux 1851, de Bourqueney 1864, de Bertier de Sauvigny 1900.

BACQUA et BACQUA de la BARTHE. Armes : *de sinople à une vache d'or accompagnée en pointe d'un croissant de même, au chef de gueules chargé de trois étoiles d'or, soutenu d'une trangle de même.*

La famille Bacqua, originaire du diocèse de Condom, en Gascogne, appartient à l'ancienne bourgeoisie de sa région ; d'après une tradition elle aurait eu pour nom primitif celui de Vaca (vache) et aurait appartenu au moyen âge à la noblesse espagnole. Un de ses membres, s'étant signalé en 1212 à la bataille de Las Novas de Tolosa où les Maures furent vaincus par les Rois de Castille, de Navarre et d'Aragon, aurait obtenu en récompense de sa valeur de faire figurer un croissant dans ses armoiries.

Joseph-Napoléon Bacqua, né à Nérac le 28 floréal an XII, jurisconsulte distingué, avait demandé en 1859 et avait obtenu le 8 mai 1861 par décret de Napoléon III l'autorisation de joindre régulièrement à son nom celui de : de la Barthe qui avait déjà été porté par son père et par plusieurs de ses parents.

Pierre de Bacqua, sieur de la Touzière, né en Gascogne, issu de cette famille, alla se fixer en Bas-Poitou par son mariage contracté en août 1627 avec Marie Grandé et fit souche dans ce pays. Son descendant, Luc-Augustin Bacqua, né à la Roche-sur-Yon en 1758, décédé à Nantes le 1er avril 1814, fut un des chirurgiens les plus réputés de son temps et son nom a été donné à une rue de Nantes. Son neveu, Auguste-Xavier Bacqua, né à la Roche-sur-Yon en 1802, médecin à Nantes, décédé en 1883, a été conseiller général de la Loire-Inférieure ; il a laissé plusieurs fils de son mariage avec Mlle Briant des Marais.

Principales alliances : Durcot de Puitesson 1893, Berthault du Marais 1863, Nouvellon 1866.

BACQUÉ de SARIAC.

Famille bourgeoise.

Louis-Adrien BACQUÉ, né dans le Gers en 1842, a demandé le 13 janvier 1864 et a obtenu par décret du 23 septembre de la même année l'autorisation de joindre à son nom celui de : de Sariac.

BACQUENCOURT (Gruet de). Voyez GRUET DE BACQUENCOURT.

BACQUEHEM (de). Armes : *d'or fretté de gueules; au canton de sinople à une fasce d'argent chargée de trois merlettes de sable.* — Couronne : *de Marquis.* — Cri de guerre : *Neufville.*

La famille DE BACQUEHEM appartient à l'ancienne noblesse de la Flandre et de l'Artois. D'après le Carpentier elle serait une branche de la maison de Neufville qui aurait possédé au moyen âge la seigneurie du village de Bacquehem, en Artois. D'après le même auteur elle serait venue vers la fin du XIIe siècle se fixer en Cambrésis où Arnould de Bacquehem épousa en 1213 Jeanne de Wilhem. Froissard mentionne un Arnould de Bacquehem qui prit parti pour Edouard III, Roi d'Angleterre, quand celui-ci ravagea la Picardie en 1339.

On trouvera dans les manuscrits de Chérin une généalogie détaillée de la famille de Bacquehem. Ce travail fait remonter la filiation au 17 avril 1480, date à laquelle Robert de Bacquehem, écuyer, Sgr de Liez, fils de défunt Jacques de Bacquehem et de demoiselle Isabelle d'Hennecourt, épousa demoiselle Ourse Robert. Leur descendant, noble homme Olivier de Bacquehem, écuyer, Sgr du haut et du bas Liez, de Pont-à-Beuvry, etc., marié le 21 octobre 1589 à demoiselle Catherine de Bauffremez, fit son testament le 8 mars 1622. Il laissait une fille, Françoise, femme d'Antoine d'Ennetières, et plusieurs fils dont l'un, Jehan, continua la descendance et fut lui-même père de Jean-François de Bacquehem, chevalier, Sgr de Liez, marié à Marie-Jeanne de Nédonchel. La famille de Bacquehem fut admise en 1747 aux États d'Artois. Son chef, Charles-Alexandre-Joseph de Bacquehem, chevalier, obtint en août 1765 par lettres patentes du roi Louis XV la réunion de ses seigneuries de Liez, Pont-à-Beuvry, etc., et leur érection en marquisat sous le nom de Bacquehem. Ces lettres énumèrent les services de la famille de Bacquehem et la font descendre d'un cadet de la maison de Neufville. Le nouveau marquis de Bacquehem épousa le 27 février 1767 Marie-Colette de Thiennes et en eut deux fils, Christian-Charles et Philippe-Xavier, qui naquirent à Douai l'un en 1769, l'autre en 1771. Il signa en 1789 la protestation relative aux prérogatives de la noblesse d'Artois et prit part cette même année, à cause de ses seigneuries de Raches et de Coutiches, aux assemblées de la noblesse tenues à Douai.

La famille de Bacquehem quitta la France à l'époque de la Révo-

lution et alla se fixer en Autriche où elle s'est perpétuée avec distinction. Son chef a été appelé en 1893 au ministère de l'Intérieur de ce pays.

Elle a fourni des maréchaux de camp.

Principales alliances : de Bauffremez, de Nédonchel, de Thiennes, d'Aoust, de Bournonville, de Thieffries de Layens, de Béthencourt, de Carondelet, 1698, etc.

BACTOT (le Trésor de). Voyez LE TRÉSOR DE BACTOT.

BADENS (de).

La famille BADENS ou de Badens, originaire de Castelsarrasin, est honorablement connue dans cette ville depuis la fin du XVIe siècle, sans avoir toutefois jamais fait partie de la noblesse de sa région. Elle remonte par filiation à Antoine de Badens qui épousa vers 1605 Cécile de Marty et qui fut père d'Antoine de Badens, né à Castelsarrasin le 11 août 1607. Leur descendant, Pierre Badens, né à Castelsarrasin en 1847, général de brigade en 1896, officier de la Légion d'honneur, mort noyé au Tonkin en 1897, avait été autorisé le 13 mars 1893 par jugement de la Cour de Toulouse à faire rectifier les actes de l'état civil dressés depuis la révolution dans lesquels son nom n'était pas précédé de la particule : DE, portée par ses ascendants.

BADERON de MAUSSAC de THÉZAN de SAINT-GENIEZ (de). Armes : *écartelé aux 1 et 4 de gueules à trois pals d'or*, qui est de Baderon, *aux 2 et 3 d'argent à trois corneilles de sable becquées et membrées de gueules posées* 2 et 1, qui est de Corneillan ; *sur le tout écartelé d'or et de gueules*, qui est de Thézan. — Couronne : *de Marquis*. — Devise : *Candor et honor*.

La famille de BADERON appartient à la vieille noblesse chevaleresque du Rouergue et de l'ancien diocèse de Béziers, en Languedoc. On en trouvera des généalogies dans les ouvrages de la Chesnaye des Bois, de Saint-Allais, de M. de Barrau, de M. de la Roque, etc. Ces auteurs lui attribuent pour premier auteur connu noble homme et seigneur Aymeric de Baderon dont le fils, Rostaing, damoiseau du diocèse de Béziers, épousa Hermessinde de Lodève le 6 des nones de juillet 1295. Mais ils ne font remonter la filiation suivie qu'à Barthélemy de Baderon, Sgr de Maussac et de Saint-Sernin, au diocèse de Vabres, sénéchal du Rouergue, probablement petit-fils ou arrière-petit-fils de Rostaing, qui épousa en 1447 Hélène de Roquefeuil, fille du Sgr de la Tour. Ce Barthélemy fut père d'Antoine de Baderon, chevalier, Sgr de Maussac et de Saint-Sernin, sénéchal du Rouergue, qui ne laissa que des filles, et de Jean de Baderon, Sgr de Maussac, qui devint seigneur en partie de Cor-

neillan, près de Béziers, par son mariage avec Claire d'Amiel et qui, tout en conservant ses biens du Rouergue, vint se fixer dans cette dernière terre. Le jugement de maintenue de noblesse de 1668 ne fait remonter la filiation suivie qu'à Pierre de Baderon, baron de Maussac, Sgr en partie de Corneillan, fils du précédent. Ce personnage fut capitaine d'une compagnie de cent hommes de pied qu'il commandait au siège de Villemur, en Languedoc, obtint le 26 juin 1538 des lettres royaux datées de Toulouse pour la juridiction de Maussac et de Corneillan, épousa Philippe du Casse, d'une famille de Carcassonne, et fit son testament le 17 mai 1558. Il laissa, entre autres enfants, un fils, Guillaume de Baderon, baron de Maussac, qui acheta le 1er décembre 1553 l'entière seigneurie de Corneillan, épousa d'abord Mondette de Nicolaÿ, puis, par contrat du 3 août 1561, Madeleine de Bermond du Caylar, fille du Sgr d'Espondeillan, et mourut le 26 janvier 1589. Celui-ci eut de sa seconde union deux fils, Jacques de Baderon, baron de Maussac, conseiller au Parlement de Toulouse, marié à Diane de Sarret de Fabrègues, et Charles de Baderon de Maussac, Sgr de Corneillan, de la Chartreuse, etc., capitaine de cent hommes de guerre, marié le 12 août 1589 à Jeanne de Maumont, d'une ancienne famille de Nîmes, qui furent les auteurs de deux branches maintenues l'une et l'autre dans leur noblesse le 13 décembre 1668 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc. La branche aînée produisit un président en la Chambre des comptes de Montpellier, conseiller d'État, décédé en 1650, et plusieurs conseillers au Parlement de Toulouse et s'éteignit en 1786. Jacques de Baderon, baron de Maussac, Sgr de Corneillan, chef de la branche cadette, épousa par contrat du 6 octobre 1703 Marie-Claire de Thézan de Saint-Geniez, dernière représentante d'une branche de l'illustre maison de Thézan et héritière de l'importante seigneurie de Saint-Geniez. Leur fils, Joseph de Baderon, baron de Maussac, marié le 10 mai 1748 à Marie-Jeanne des Roys de Lédignan, obtint par lettres patentes de mai 1760 l'érection de ses terres réunies de Saint-Geniez, de Corneillan, de Maussac, etc. en marquisat sous le nom de Saint-Geniez, fit entrer en 1768 son fils Joseph-Raymond parmi les pages de la petite écurie du Roi et fut admis avec lui aux honneurs de la Cour le 13 août 1775. Joseph-Raymond de Baderon-Thézan, baron de Maussac, marquis de Saint-Geniez, épousa cette même année, par contrat signé du Roi et des Princes du sang, Mlle de Bourdeille, fille d'une dame d'honneur de Madame Elisabeth, et en eut trois fils dont l'aîné, Joseph, marquis de Saint-Geniez, né à Béziers en 1776, marié en 1806 à sa cousine Mlle de Bourdeille, a continué la descendance, Gratien, marquis de Thézan-Saint-Geniez, fils de celui-ci, avait épousé en 1848 Mlle de Brémond d'Ars dont il a

eu un fils, Eutrope-Rostaing, aujourd'hui marquis de Saint-Geniez, marié en 1896 à Mlle Mandeville-Miquel.

La famille de Baderon de Maussac a fourni un conseiller d'Etat, président en la Chambre des comptes de Montpellier, trois conseillers au Parlement de Toulouse, des chevaliers de Malte, un aumônier de la Reine Anne d'Autriche, de nombreux officiers dont l'un fut tué en 1662 au siège de Thionville, etc.

Principales alliances : de Roquefeuil 1447, de Thézan 1525, 1703, de Grave 1572, 1703, de Vissec de la Tude, de Bonnefoux 1627, de Nicolaÿ, de Bermond du Caylar 1561, de Sarret de Fabrègues, de Chefdebien d'Armissan, d'Alphonse 1685, de Lort-Sérignan 1673, de Lavergne de Tressan 1709, de Roys-Lédignan 1748, de Bourdeille 1775, 1806, de Las Cases, de Marion de Brésillac, de Bonnet de Maureilhan de Neffiés, de Brémond d'Ars 1848, du Dresnay 1896, etc.

BADEREAU de SAINT-MARTIN. Armes : *de gueules à deux épées d'argent posées en sautoir, les pointes en haut, accostées en chef et en flanc de trois étoiles d'or et en pointe d'un croissant d'argent.*

La famille Badereau, originaire des confins de la Bretagne et du Bas-Poitou, est anciennement connue dans la bourgeoisie de cette région où elle a possédé les seigneuries de la Saminière et de la Caffinière. Trois de ses membres, Jules Badereau, sieur de la Saminière, Jean-Jules Badereau, sieur de la Caffinière, et Armand Badereau, sieur du Bullet, furent pourvus le premier en 1724, les deux autres en 1730, de l'office de conseillers auditeurs en la Chambre des comptes de Bretagne. Armand Badereau était sous Louis XV procureur du Roi au présidial de Nantes; il épousa Bonne Lucques de la Championnière et en laissa trois fils dont l'aîné lui succéda dans ses fonctions. Les deux plus jeunes, Armand Badereau, sieur de Soulans, et Louis-Joseph Badereau, mousquetaire, s'agrégèrent à la noblesse et prirent part, l'un comme Sgr de Soulans, l'autre comme Sgr de Boiscorbeau, aux assemblées que cet ordre tint à Poitiers en 1789. Louis-Joseph s'était marié en août 1779 avec Mlle Rocquand, fille d'un conseiller en la Chambre des comptes de Nantes et héritière de la seigneurie de Saint-Martin la Rivière, près de Chauvigny, dont sa descendance a conservé le nom. Il émigra, fit les campagnes de l'armée de Condé et obtint l'admission de son fils parmi les pages du Roi de Prusse.

La famille Badereau de Saint-Martin s'est fixée en Auxerrois au cours du XIXe siècle. Elle n'est pas titrée.

Principales alliances : de la Roche-Saint-André 1736, d'Erard, de Wangen 1858, Mourain de Sourdeval 1866, Berthier de Viviers, Desson de Saint-Aignan 1898, de Buor, etc.

BADET (de). Armes : *d'argent à un faucon au naturel.*

La famille de Badet appartient à la noblesse du Béarn[1]. Elle avait pour nom primitif celui de Lacoste et descend de Jean Lacoste qui était vers le milieu du XVIe siècle secrétaire du Roi de Navarre. Ce personnage acheta à noble Germain de Munein, Sgr de Munein, et à son épouse, Anne de Badet, dont il avait épousé la fille, la seigneurie ou terre noble de Badet, située à Munein, et, suivant l'usage béarnais, prit le nom de sa nouvelle possession qu'il transmit à ses descendants. Il avait eu d'un premier mariage avec Jeanne de Claverie une fille, Marguerite de Lacoste, qui épousa par contrat du 4 décembre 1575 Louis de Casamajor, sieur d'Ichas de Sauveterre. Il laissa du second lit, entre autres enfants, Jean de Lacoste, Sgr de Badet, avocat en la cour de Béarn, marié à Marie d'Abbadie, qui fut lui-même père de Jérémie de Badet, Sgr de Badet et de Plasence, lequel continua la descendance.

Isabeau de Badet, femme de N... Saffrein de Landesse, et Jean de Badet, sieur de Plasence, eurent leurs armes inscrites d'office à l'Armorial général de 1696.

La famille de Badet siégeait encore en 1789 aux États du Béarn à cause de sa seigneurie de Plasence. Marie de Badet, fille et héritière du dernier Sgr de Plasence, épousa en 1769 le chevalier de Courrèges. Un rameau collatéral qui s'était perpétué jusqu'à nos jours a eu, croit-on, pour dernier réprésentant mâle M. de Badet, notaire, qui est décédé dans les dernières années du XIXe siècle ne laissant que deux filles, Mme Viot et Mlle Suzanne de Badet.

La famille de Badet n'était pas titrée.

Principales alliances : de Majendie 1656, Martin de Domec 1648[2], de Caumia de Baillenx, de Larborie de Gayrosse 1727, de Courrèges 1769, etc.

BADIFFE (de). Armes : *de sable à un croissant d'argent mantelé, arrondi de même; au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'or.* — Une branche a porté : d'*azur à la levrette d'argent accolée de sable.*

La famille de Badiffe appartient à la noblesse de Saintonge. On en trouvera une généalogie dans les manuscrits de Chérin.

[1] Cette notice a été rédigée en grande partie d'après des renseignements dus à l'obligeance de M. de Jaurgain.

[2] Tristan de Badet obtint en 1613, par lettres patentes du Roi Louis XIII, l'anoblissement de sa seigneurie ou domec de Belluix de Morlanne, en considération des services qu'il avait rendus à Henri IV. Ses enfants, ayant d'autres biens nobles, négligèrent de faire enregistrer ces lettres. Plus tard sa petite fille Eléonore porta par mariage le domec de Belluix à une famille Martin qui a conservé le nom de Domec.

Michel Badiffe, marchand, fut maire de Saintes en 1605. Noble homme Jacques Badiffe, avocat au Parlement de Bordeaux, fut encore maire de Saintes en 1620.

Le travail de Chérin donne la filiation depuis Jacques Badiffe, sieur de la Touche, qui avait épousé Marie de Veaux et qui fut anobli par lettres patentes de janvier 1644. Un édit d'août 1664 ayant révoqué tous les anoblissements concédés depuis le 1er janvier 1611, les deux fils du précédent, Jean Badiffe, sieur du Mayne, et Jacques Badiffe, se firent accorder en 1668 de nouvelles lettres patentes qui confirmaient les lettres de noblesse obtenues par leur père en 1644. L'aîné d'entre eux avait épousé Pernelle le Geau par contrat passé le 2 novembre 1647 devant Bronneau, notaire à la Rochelle, et en eut un fils, Jean Badiffe, sieur de la Touche, qui épousa le 27 juillet 1676 Suzanne Reignier, fille et héritière du Sgr de Vaujompe. Cette dernière dame, étant veuve, dut payer au nom de ses enfants mineurs la somme de mille livres à laquelle ils avaient été taxés pour être confirmés dans leur noblesse; elle reçut acquit de cette somme le 12 février 1698. La famille de Badiffe fut encore maintenue dans sa noblesse le 11 janvier 1700 par jugement de Bégon, intendant de la Rochelle. Les deux fils de Jean Badiffe et de Suzanne Reignier furent les auteurs de deux branches; l'aîné d'entre eux, Paul-Jean Badiffe, sieur de Conchamp et de la Touche, épousa Marie Boisseau dont il eut un fils, Paul, né en 1715; le cadet, Gabriel Badiffe, Sgr de Vaujompe et du Pont Saint-Sulpice, épousa le 7 août 1717 Louise Limousin et en eut trois fils, Henri, Louis et Jean, qui partagèrent sa succession le 26 juillet 1750.

Louis Badiffe de Vaujompe, demeurant à la Valade, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Saintes à cause de son fief de Varzay et à celles tenues à Angoulême à cause de son fief de Vaujompe.

Antoine Badiffe de Vaujompe, né en 1763, était connu à l'époque de la Restauration sous le titre de marquis de Saint-Sulpice.

Une branche de la famille de Badiffe subsistait obscurément à Tonnay-Charente sous Napoléon III.

BADIN de MONTJOYE.

Famille de haute bourgeoisie dont le chef est connu depuis les dernières années du XIXe siècle sous le titre de comte de Montjoye.

Principale alliance : de la Celle 1852 et 1901.

BADIOU de la TRONCHÈRE et BANZAC.

La famille Badiou appartient à l'ancienne bourgeoisie du Velay.

Jean-Jacques Badiou, maire de Solignac-sur-Loire, et ses enfants

furent autorisés par décret du 22 avril 1854 à joindre à leur nom celui de Banzac.

Emile Badiou de la Tronchère, né au Monastres en 1826, proche parent du duc de Persigny, a été inspecteur général des prisons.

BADONNIÈRE (Dupuis de la). Voyez Dupuis de la Badonnière.

BADTZ de CUGNAC (de). Armes : *d'azur à un chevron d'or accompagné de trois trèfles de même.*

La famille de Badtz est anciennement connue dans la bourgeoisie de Flandre.

MM. Pierre-Albert et Arthur-Urbain de Badtz, nés à Lille en 1841 et 1842, ont demandé en 1865 et obtenu par décret du 6 juillet 1866 l'autorisation de joindre à leur nom celui de l'illustre famille chevaleresque de Cugnac, encore existante, dont une branche s'est éteinte en la personne de leur mère, Mme de Badtz, née de Cugnac.

Principales alliances : de Cugnac, Desfontaines de la Croix, de Calonne d'Avesnes.

BADUEL d'OUSTRAC.

La famille Baduel appartient à la vieille bourgoisie du Rouergue où elle possède à Laguiole, près de Rodez, la terre d'Oustrac dont elle joint souvent le nom à celui de Baduel.

N... Baduel, juge de Bournazel, près de Villefranche, eut ses armes enregistrées à l'Armorial général de 1696 : *d'or à quatre pals d'azur.*

François-Benjamin Baduel, né à Oustrac en 1818, fut nommé évêque de Saint-Flour en 1877 ; son neveu, Joseph-Léon Baduel d'Oustrac, né à Laguiole en 1843, gendre de M. Mayran, sénateur, a été de 1877 à 1881 député bonapartiste de l'Aveyron.

Principales alliances : de Bancarel, de Mayran, Tupinier 1895.

BAECQUE (de).

La famille de Baecque ou Debaecque appartient à l'ancienne bourgeoisie de Dunkerque.

BAFFET de la MOTHE (de). Armes : *d'azur à trois étoiles d'argent mal ordonnées.* — Couronne : *de Marquis.*

La famille Baffet de la Mothe, éteinte dans les mâles en 1856, était anciennement connue en Périgord. D'après O'Gilvy, qui en a donné une généalogie dans le premier volume de son Nobiliaire de Guienne, elle aurait pour premier auteur connu un Jehannot Baffet, habitant de la ville de Thiviers, qui fit un échange le 31 décembre 1574 et qui acquit une pièce de terre le 2 avril 1588. On suppose que ce person-

nage fut père d'un Jean Baffet, sieur des Roches, qui fit en 1654 une donation à son neveu Eymery de Baffet à l'occasion de son mariage avec Honorée de Veyrel. Ce n'est qu'à partir de celui-ci que la filiation a pu être établie ; il portait la qualification d'écuyer et résidait en son repaire noble de Pinot. Il mourut le 7 mars 1673 laissant un fils, Jean-Sicaire Baffet, sieur de la Mothe-Pinot, qualifié écuyer dans plusieurs actes, qui épousa Marie-Thérèse de Gaillardbois par contrat passé le 20 novembre 1717 devant Thierry, notaire à Gisors, en Normandie, et qui continua la descendance. On ignore quel degré de parenté ce personnage avait avec un Hiérosme Baffet, du lieu de Pinot, en Périgord, qui fut assigné le 30 juillet 1700 devant l'intendant de la province pour y faire la preuve de sa noblesse. On ne voit pas du reste que la famille Baffet ait jamais été l'objet d'un jugement de maintenue de noblesse. On ne voit pas davantage qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse soit en Périgord, soit en Picardie, où son chef, Antoine de Baffet, Sgr de la Mothe, brigadier des gardes du corps, chevalier de Saint-Louis, s'était fixé par son mariage contracté à Montdidier en 1766 avec Mlle le Caron de Beaumesnil. On trouve au contraire qu'un sieur Baffet prit part cette même année aux assemblées du tiers état tenues à Périgueux.

La famille de Baffet de la Mothe a eu pour dernier rejeton Gustave-Sicaire de Baffet de la Mothe, né à Montdidier en 1804, qui mourut en 1856 ne laissant que deux filles en bas âge.

Principales alliances : Pourquery de la Bigotie 1796, Le Caron de Beaumesnil, 1766 et vers 1825, etc.

BAGARD (de). Armes : *d'or à un olivier de sinople traversé d'un sautoir alaisé de sable, accompagné en chef de deux étoiles d'or.*

La famille de Bagard est originaire du Languedoc. Elle descend d'Isaïe de Bagard, né au diocèse de Nîmes, qui épousa en 1602 Louise d'Isnard, du lieu des Marches, en Savoie, et qui vint fixer sa résidence aux environs de Voreppe, en Dauphiné. Son fils, Abel de Bagard, auquel remontent les preuves de noblesse faites devant Chérin en 1786, mourut en 1669 laissant lui-même d'une alliance demeurée inconnue quatre fils, nobles Pierre, Alexandre, Marc et François de Bagard, alors âgés de 24, de 19, de 14 et de 11 ans. Ces quatre jeunes gens furent maintenus dans leur noblesse le 16 septembre de la même année par jugement de Dugué, intendant du Dauphiné, après avoir prouvé leur filiation depuis leur sixième aïeul, Raymond de Bagard, du lieu de Thoiras, au diocèse de Nîmes, qui aurait été capitaine des gens d'armes du Roi Charles VII et qui aurait fait son testament en 1440.

Alexandre de Bagard fut plus tard capitaine d'infanterie et épousa le 17 février 1680 dame Marie-Anne d'Agoult. Il fut père de noble Balthazar de Bagard, Sgr de la Bussière, en Dauphiné, qui vint se fixer en Savoie par son mariage avec Isabeau de Disimieux contracté le 7 février 1712 devant Vernay, notaire à Chambéry, et qui fut maintenu dans sa noblesse en 1715 par arrêt de la Chambre des comptes de Savoie après avoir prouvé sa filiation depuis 1602. Noble Bernard de Bagard, fils du précédent, natif du lieu des Molettes, en Savoie, y résidant ordinairement, ancien officier des troupes du Roi de Sardaigne, épousa à Voreppe, en Dauphiné, par contrat du 22 juillet 1761, Marie Mondon, fille d'un conseiller du Roi référendaire en la chancellerie près le Parlement de Grenoble. Il en eut trois fils dont l'aîné, Joseph, né en 1762 aux Molettes, au diocèse de Chambéry, obtint de Chérin le 19 décembre 1786 le certificat de noblesse nécessaire pour obtenir le grade de sous-lieutenant après avoir prouvé qu'il descendait d'Abel de Bagard décédé en 1669 laissant quatre fils d'une alliance inconnue.

La famille de Bagard s'est perpétuée assez obscurément en Savoie et en Dauphiné jusqu'à nos jours.

Principales alliances : d'Agoult, Duport de Pontcharra.

BAGLION de la DUFFERIE (de). Armes : *de sable au chevron d'or accompagné en pointe d'un trèfle du même.* — Au XVIIIe siècle la famille de Baglion de la Dufferie abandonna ces armoiries qui étaient celles de la famille de la Dufferie pour adopter les armes suivantes qui auraient été ses armoiries primitives et qui étaient celles de l'ancienne famille de Baglioni, de Pérouse : *d'azur à un lion passant d'or, la patte dextre appuyée sur un tronc d'arbre de même, accompagné en chef de trois fleurs de lys surmontées d'un lambel de quatre pendants, le tout d'or.* — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux lions.* — Devise : *Omne solum forti patria est.* — Cri de guerre : *Baglioni.*

La famille de Baglion de la Dufferie appartient à la noblesse du Maine. Le jugement de maintenue de noblesse rendu en sa faveur en 1667 en fait remonter la filiation à Ambroise Baguelin, écuyer, sieur de la Dufferie, qui vivait en 1499 et auquel sa parente Catherine de la Dufferie légua la terre de la Dufferie par testament du 13 mars 1502 à la condition que l'aîné de ses fils et ses descendants porteraient le nom et les armes de la Dufferie. Pierre d'Hozier, qui avait écrit quelques années auparavant, en 1662, une généalogie de la famille de la Dufferie, lui attribue une origine beaucoup plus ancienne et la fait sortir d'une famille Baglioni qui occupait au moyen âge une situation con-

sidérable à Pérouse, en Italie, et que certains historiens ont même fait descendre des ducs de Souabe. On trouvera des résumés de cette généalogie dans le Bulletin de la société héraldique et généalogique de France de septembre 1879 et dans le Calendrier de la noblesse de Touraine, Anjou et Maine, de M. Carré de Busseroles. D'après ces travaux Collaccio Baglioni, s'étant emparé en 1363 de la place de Montefontegiano, y aurait été assiégé, puis livré aux ennemis qui l'auraient fait périr. Il aurait laissé un fils en bas âge, Michel Baglioni, qui serait venu se réfugier en France, aurait été admis au nombre des gentilshommes de la suite de Louis II, duc d'Anjou, comte du Maine et roi de Sicile, et aurait épousé vers l'an 1400 Isabelle de Surcoulement, fille du Sgr de la Dufferie, dans le Maine. Celui-ci aurait été père de Jean Baglion qui épousa en 1432 Françoise de la Croix de Tesnières, grand-père de Jean II Baglion, Sgr de la Dufferie, qui épousa Anne de Chérel, et bisaïeul de François Baglion, écuyer, Sgr de la Dufferie, qui épousa le 20 mars 1499 Marguerite de Cotteblanche. Ce dernier personnage est vraisemblablement le même qu'Ambroise Baguelin auquel Catherine de la Dufferie légua la terre de la Dufferie en 1502 et auquel le jugement de maintenue de noblesse de 1667 fait remonter la filiation suivie. Il laissa un fils, Guy Baguelin, qui, conformément au désir exprimé par Catherine de la Dufferie, abandonna son nom de Baguelin et les armes de sa famille pour ne conserver que le nom et les armes de la famille de la Dufferie. Les descendants de celui-ci, messire René de la Dufferie, sieur du lieu, demeurant en la paroisse de Bouère, en l'élection de la Flèche, et son frère, François de la Dufferie, écuyer, sieur de la Motte-Husson, demeurant en la paroisse de Martigné, dans l'élection de Mayenne, furent maintenus dans leur noblesse le 11 août 1667 par jugement de Voisin de la Noiraye, intendant de Tours, après avoir prouvé qu'ils descendaient d'Ambroise Baguelin vivant en 1499 et de son fils Guy-Baguelin, Sgr de la Dufferie, mentionnés plus haut. Ce jugement mentionne les anciennes armes de la famille Baguelin, alors tombées en désuétude, qui sont celles que la famille de Baglion de la Dufferie a reprises au XVIIIe siècle. François de la Dufferie, l'un des deux frères maintenus en 1667, avait épousé Radegonde Guérin, fille unique du Sgr de Cicé, par contrat passé le dernier juillet 1646 devant Boutin, notaire à Château-Gontier; il en eut un fils, Jacques de la Dufferie, qui continua la descendance. Jacques de la Dufferie, Sgr de Martigné, de la Mothe d'Aron, etc., marié le 8 octobre 1749 à Marie-Rose Deschamps, fille d'un président trésorier de France au bureau des finances de Paris, paraît avoir repris le premier le nom de Baglion et les armes des anciens Baglioni de Pérouse. Il établit des relations de parenté

avec la famille de Baglion de la Salle, mentionnée plus bas, qui occupait alors un rang distingué à la Cour de France et qui se croyait, elle aussi, issue des anciens Baglioni de Pérouse. Son fils, Jacques Baglion de la Dufferie, Sgr de la paroisse de Martigné, marié en 1776 à Jacqueline Poret du Buat, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Maine; il laissa, entre autres enfants, deux fils, Jacques-Bertrand de Baglion, marié à Mlle de Giverville, et Charles de Baglion, marié en 1826 à Mlle de Sarcé, qui ont été les auteurs de deux rameaux.

La famille de Baglion de la Dufferie a fourni des officiers.

Son chef est connu sous le titre de marquis depuis la second moitié du XVIIIe siècle.

Principales alliances : du Bois de Maquillé 1606, de Beaumanoir-Lavardin 1681, d'Héliand, de Giverville, Bourgeois de Boynes 1848, de Sarcé 1826, de Longueval d'Haraucourt 1848, de Perry de Nieuil 1859, de Wacquant, 1881, de Beaufranchet 1898, Mouesan de la Villerouet 1853, 1886, etc.

La famille de Baglion de la Salle, aujourd'hui éteinte, appartenait à la noblesse du Lyonnais. Elle reconnut au XVIIIe siècle comme ses parents les représentants de la famille Baglion de la Dufferie et se disait, comme elle, issue des anciens Baglioni de Pérouse dont elle portait les armes. On trouvera sur cette famille de nombreux renseignements dans les manuscrits de Chérin. Le rapport composé par ce généalogiste lorsque la famille de Baglion de la Salle sollicita les honneurs de la Cour commence en ces termes : « Il y a eu jusqu'à pré-
« sent diverses opinions sur l'origine de la famille de Baglion de la
« Salle. Lhermite Souliers et M. d'Hozier ont affirmé qu'elle était une
« branche de la maison de Baglion qui a possédé la souveraineté de
« Pérouse. Le dernier donne pour chef à cette branche Blaise Baglion,
« fils de Jean-Paul et frère de Malateste, tous deux souverains de
« Pérouse. Il dit que Blaise servit le Roi François Ier en qualité de
« colonel d'un régiment et fut père de deux fils nommés Camille et
« Pierre, que le premier fut aussi colonel d'un régiment au service
« du Roi Henri II, s'habitua ensuite à Florence et forma un rameau
« connu sous le titre de marquis de Morcone (terre située au royaume
« de Naples) lequel s'est éteint au dernier siècle, que Pierre fixa son
« domicile en France, y épousa Jeanne Guibert, acquit la terre de
« Saillant, en Bourgogne, et parvint par ses services au grade de
« chevalier de l'Ordre du Roi. Lhermite qui ne parle point de Blaise
« s'exprime différemment sur le grade militaire de Camille; il dit que
« le Roi François Ier lui donna, ainsi qu'à son frère, une compagnie de
« 50 hommes d'armes. M. Charles d'Hozier, fils de Pierre qu'on vient
« de citer, prétend au contraire que la famillle de Baglion est toute

« française et qu'elle a pour auteur Pierre Baglion, marchand et « échevin de Lyon. Une note de M. de Clairambault, mise sur une « généalogie de la même famille qui est au Cabinet de l'Ordre du « Saint-Esprit, spécifie le négoce de Pierre Baglion; elle porte qu'il « était épicier. Dans cette diversité d'opinions les titres seuls peuvent « conduire à la découverte de la vérité. Ceux que M. le comte de « Baglion produit prouvent invinciblement que la famille est origi- « naire d'Italie, mais ne donnent aucune notion sur les Baglion de « Pérouse et ne contiennent que des énonciations sur les premiers « sujets de la branche des marquis de Morcone. On voit seulement « que Michel-Ange, marquis de Morcone, reconnut en 1635 pour son « cousin issu de germain Léonor Baglion, baron de la Salle, bisaïeul « de M. le comte de Baglion; mais de telles reconnaissances ne sont « admises qu'autant qu'elles sont appuyées de titres. On observe que « ce marquis nomme l'auteur de la branche Michel-Ange et que « M. d'Hozier le nomme Camille. Le chef certain de la famille de « Baglion de la Salle est Pierre Baglion, Florentin, fils de Blaise. Il « s'établit à Lyon avant 1539, y épousa par contrat du 14 janvier de « cette année Jeanne Guibert, veuve d'un habitant de cette ville, fut « échevin de la même ville en 1550-1551, obtint au mois de jan- « vier 1552 des lettres de naturalité qui furent enregistrées à la « sénéchaussée de la même ville par sentence du 18 janvier 1554, « acquit plusieurs terres entre autres celle de Saillant en Bourgogne. « Les seuls titres originaux qu'on ait sur ce sujet sont un acte du « 17 janvier 1539 relatif à son contrat de mariage du 14 précédent et « la sentence de la sénéchaussée de Lyon dont on vient de parler. Ces « deux titres ont été altérés par des ratures en plusieurs endroits et « les mots effacés ont été remplacés par d'autres d'une encre plus « noire que celle de l'acte. A la faveur de ces changements, les « noms, surnoms et qualités de ce sujet sont ainsi exprimés dans le « premier : *noble homme Pierre Ballion, dit Blaise Baglioni, écuyer,* « *florentin, citoien de Lyon*. Il est visible que les mots *noble, Baglioni* « et *écuyer* ont été retouchés. On peut à l'aide de la note de M. de « Clairambault et à la faveur de quelques-unes des lettres mal effa- « cées de ces mots les rétablir ainsi très naturellement : *honorable* « *homme Pierre Ballion, dict Blaise, marchand épicier, florentin,* « *citoien de Lyon*. Dans le deuxième, il est nommé, surnommé et « qualifié : *noble h^e Pierre Belle, dit Baglioni, natif de la ville de Flo-* « *rence*, etc. Le mot *noble* qui commence cette période a été changé. « On présume, par l'inspection de quelques-unes des lettres mal effa- « cées qui le formaient, qu'on avait d'abord écrit *hon.*, abrégé du mot « *honorable*. Un acte de 1557 informe, produit en copie, fortifie la

« conjecture formée sur la véritable leçon du premier de ces titres. « C'est une quittance donnée à Venise au tuteur du fils du même Pierre « Baglion par Michel-Ange, son frère. Ils y sont qualifiés tous deux « *marchands florentins* et en même temps l'un *magnifique homme* et « l'autre *noble homme*. On observe qu'en Italie le commerce est com- « patible avec la noblesse. Mais, quand même ces conjonctures sur « le rétablissement des mots raturés de ces deux actes ne seraient « pas fondées, les assertions de Mrs d'Hozier et Clairambault sur « l'état de Pierre Baglion ne sont point détruites. Elles prennent « même du poids de ces ratures qui n'ont été faites que pour détruire « des qualifications mauvaises et pour y en substituer de bonnes. « D'ailleurs les actes viciés ne sont point admis en preuves et, en « retranchant ceux-ci de la production de M. le comte de Baglion, il ne « reste plus d'originaux sur le degré de Pierre Baglion. On peut « juger par ces faits de quelle considération sont les témoignages « de Pierre d'Hozier et de l'Hermite sur l'état de ce sujet. »

Pierre II Baglion, Sgr de Saillant, fils de Pierre Ier, servit avec distinction dans les armées des rois Henri III et Henri IV, fut gentilhomme ordinaire de la chambre du premier avant 1584, écuyer de la petite écurie en 1589, chevalier de Saint-Michel en 1597 et épousa en 1584 Marie de Guerrier, héritière de la baronnie de Joux, en Dauphiné. Son fils, Léonor Baglion, baron de Joux, Sgr de Saillant, marié à Jeanne Henry, fille du baron de Retourtour, maître d'hôtel du Roi, fut prévôt des marchands de Lyon en 1639 et l'un des 24 gentilhommes de la maison du roi Louis XIII. Ce fut lui qui obtint en 1635 du marquis de Morcone le certificat dont il a été parlé dans le rapport de Chérin. Un de ses fils, François-Ignace, décédé en 1698, fut évêque de Tréguier, puis de Poitiers ; un autre, François Baglion, baron de Joux, Sgr de Saillant, élu de la noblesse du Charolais en 1662, marié d'abord à Dorothée Dugué, fille du baron de Bagnols, président au bureau des finances de Lyon, puis à Marie de Percy, fille du gouverneur de Narbonne, obtint par lettres patentes de 1654 l'érection en comté de sa seigneurie de la Salle et fut maintenu dans sa noblesse le 31 juillet 1668 par jugement de l'intendant Dugué sur preuves remontant à Pierre Baglion, échevin de Lyon en 1550. Celui-ci laissa lui-même deux fils dont le plus jeune, Pierre, fut évêque de Mende en 1707 et dont l'aîné, Jean-Arthur de Baglion, comte de la Salle, page de la grande écurie en 1670, épousa Catherine Aumaitre et continua la descendance. François de Baglion de la Salle, fils cadet du précédent, fut évêque d'Arras en 1725. L'aîné, Mathieu-Ignace de Baglion, comte de la Salle, page de la grande écurie en 1702, admis aux États de Bourgogne en 1730, décédé en 1738, avait épousé Marie-

Jacqueline de la Praye, fille d'un trésorier de France au bureau des finances de Lyon ; il en eut un fils unique, Pierre-François, comte de Baglion de la Salle, marié très jeune en 1733 à Mlle d'Allonville de Louville, qui fut gentilhomme de la manche des Enfants de France, puis premier chambellan de Mgr le comte d'Artois, qui fut admis aux honneurs de la Cour, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Lyon et laissa lui-même une fille unique, la marquise du Roure, dernière représentante de sa famille.

La famille Bayon de Libertat (voyez ce nom), originaire de Corse, passée plus tard à Marseille et à Saint-Domingue, dont une branche fut anoblie en 1596 par lettres patentes de Henri IV, et la famille de Baillon des Forges (voyez ce nom) ont également revendiqué une origine commune avec celle des anciens Baglioni de Pérouse.

BAGNAC (de Saint-Martin de). Voyez SAINT-MARTIN DE BAGNAC (DE.)

BAGNEAUX (Costé de). Voyez COSTÉ DE BAGNEAUX.

BAGNÉRIS. Armes : d'*argent à une fontaine jaillissante de sable posée à dextre sur une terrasse de sinople et à un arbre de sinople posé à sénestre ; au chef de gueules chargé d'une épée d'argent posée en barre, la pointe à sénestre.*

La famille BAGNÉRIS descend de Mr Jean-Jacques Bagnéris qui était sous Louis XV maître chirurgien à Auch. Son fils, François Bagnéris, né à Auch en 1769, général de brigade en 1813, puis lieutenant général des armées du Roi, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, décédé en 1839, reçut le titre de baron de l'empire par décret du 18 février 1814 et reçut la confirmation de ce titre par lettres patentes du roi Charles X du 12 juillet 1830. Il avait épousé en 1815 Mlle Guillon de Fresne, fille d'un procureur du Roi, et en laissa trois filles. La plus jeune, Jeanne-Maximilienne, née en 1823, décédée en 1888, avait épousé en 1852 M. Grabias qui fut autorisé à joindre à son nom celui de Bagnéris et dont elle a laissé deux enfants (voyez Grabias-Bagnéris).

Principales alliances : de Sevin 1845, Castarède.

BAGNEUX (Frotier de). Voyez FROTIER DE LA COSTE, DE LA MESSELIÈRE ET DE BAGNEUX.

BAGOT DE BLANCHECOUDRE. Armes : *écartelé aux 1 et 4 d'or à six annelets de sable, 3, 2, 1 ; aux 2 et 3 d'hermines à deux chevrons d'azur.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux boucs d'argent accornés d'or.* — Cimier : *Une tête de bouc d'argent accornée d'or.* — Devise: *Antiquam obtinens.*

La famille Bagot de Blanchecoudre descend de Julien Bagot qui était médecin à Bressuire dans les dernières années du XVIIIe siècle ; ce personnage fut père de Joseph-Philippe Bagot, marié à Mlle Robouam du Plessis, qui fut maire de Bressuire et qui mourut en 1852, et grand-père de Julien Bagot de Blanchecoudre qui épousa Mlle Brault. Henri-Thomas Bagot de Blanchecoudre, fils de celui-ci, né à Poitiers en 1845, marié en 1874 à Mlle Goury du Roslan n'en a eu que deux filles dont l'aînée a épousé en 1896 le vicomte de Virel.

La famille Bagot de Blanchecoudre paraît revendiquer une origine commune avec une famille Bagot qui appartient à l'ancienne noblesse d'Angleterre et en a adopté les armoiries.

Principales alliances : Robouam du Plessis, Louvart de Pontlevoy, Brault, Goury du Roslan, du Fresne de Virel.

BAGUENAULT de PUCHESSE et de VIÉVILLE. Armes : d'*argent à un chevron de gueules accompagné en chef de deux étoiles d'azur et en pointe d'une foy au naturel, partie de gueules, surmontée d'un lys au naturel; au chef cousu d'or chargé de trois merlettes de sable.* — Couronne : *de Comte.*

Le nom de Baguenault est un des plus anciens de la bourgeoisie d'Orléans. Marin Baguenault, l'aîné, bourgeois d'Orléans, et Marie-Anne Baguenault, épouse de Joseph Miron, écuyer, sieur de Concire, procureur du Roi au bureau des finances d'Orléans, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 : d'*azur à une bague d'or dans le chaton de laquelle est enchâssé un rubis de gueules, accompagnée de trois têtes de guenon coupées d'argent 2 et 1.*

Marin Baguenault d'Hauterive fut pourvu le 18 août 1735 de la charge anoblissante de conseiller notaire, secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Metz. Après sa mort arrivée en 1750 il eut pour successeur dans sa charge Gabriel Baguenault, maire d'Orléans en 1748, 1749 et 1750 ; celui-ci avait épousé en 1721 Marie Colas des Francs, héritière de la belle terre de Puchesse.

Gabriel Baguenault, Sgr de Puchesse, Pierre Baguenault, Sgr de Honville, et Charles Baguenault prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Orléans.

La famille Baguenault à fourni des maires et des échevins d'Orléans.

Elle est aujourd'hui représentée par deux branches qui se distinguent par les surnoms de Puchesse et de Viéville ; aucune de ces branches n'est titrée.

Principales alliances : de Thélusson, de Laage de Meux 1791, Cahouet de Neuvy, de Vernéty, de Bodin de Boisrenard, Gilles de

Fontenailles, Miron, de Rély, de Fadate de Saint-Georges, de Bengy de Puyvallée 1854, etc.

BAGUENIER-TOCQUÉ des ORMEAUX. Armes (d'après le Dictionnaire de la Noblesse de M. de Mailhol) : *d'azur à une tête de cerf d'argent ramée de sable avec une croix d'argent en chef et deux étoiles de même en abîme.*

Famille d'ancienne bourgeoisie, originaire du Maine, passée plus tard en Poitou et en Anjou.

BAHEZRE de LANLAY et de CREC'HAMBLAIS. Armes : *d'argent à un lion de gueules, armé et lampassé de sable.*

La famille Bahezre, anciennement Baher ou le Baheire, appartient à la vieille noblesse du pays de Tréguier, en Basse-Bretagne. Le jugement de maintenue de noblesse rendu en 1669 en faveur de la branche des Sgrs de Lanlay en fait remonter la filiation à Henri Baher qui prêta serment au duc en 1435 parmi les nobles de Tréguier et de Goello. A une époque antérieure on trouve un Prigent Baher qui était en 1418 abbé de Sainte-Croix de Guinganp. La famille Baher ou Bahezre figure de 1447 à 1562 aux réformations et montres de la noblesse des évêchés de Tréguier et de Cornouailles. Elle se partagea en plusieurs branches dont l'aînée s'éteignit avec demoiselle Fiacre le Bahezre mariée en 1623 à Claude Fleuriot. Deux branches cadettes, celle des Sgrs de Lanlay, en la paroisse de Plésidy, et celle des Sgrs de Crech'hamblais, en la paroisse de Maël-Pestivien, se sont perpétuées jusqu'à nos jours.

Jacques le Bahezre, Sgr de Lanlay, chef de la première de ces branches, fut maintenu dans sa noblesse d'extraction par jugement du 3 juillet 1667 sur preuves de huit générations remontant à 1439. Un de ses descendants, Joachim Bahezre de Lanlay, a fait partie du Conseil général des Côtes-du-Nord de 1852 à 1865 et de 1871 à 1877.

François Bahezre, sieur de Crech'hamblais, demeurant à Redon, chef de la seconde branche, ne put, faute de preuves suffisantes, faire reconnaître sa noblesse lors de la grande recherche et fut en conséquence condamné comme usurpateur à 400 livres d'amende par jugement du 1er juin 1669. Il ne semble pas que ses descendants se soient jamais faits relever de cette condamnation. L'un deux, Jean-François Bahezre de Crech'hamblais, était en 1730 procureur de la juridication de Callac.

Principales alliances : Fleuriot (de Langle), Huon de Hermadec, de Kersauson 1844, 1882, de Goesbriand 1880, Fradin de Bélabre 1841, 1872, de Foucaud, etc.

BAHUNO de KEROLAIN et du LISCOET (du). Armes : *de sable à un loup passant d'argent, langué et onglé de gueules, surmonté d'un croissant du même.* — Couronne : *de Marquis.* — Devise : *Plutôt rompre que ployer.*

La famille du Bahuno appartient à la noblesse de Bretagne ; elle a eu pour berceau la paroisse de Landevent, au diocèse de Vannes, et y est connue de toute ancienneté.

Hervé du Bahuno se serait trouvé en Chypre en 1249 avec l'armée des croisés d'après un titre du cabinet Courtois.

La famille du Bahuno figure de 1448 à 1536 aux réformations et montres de la noblesse du diocèse de Vannes. On en trouvera une généalogie dans les manuscrits de d'Hozier, au cabinet des Titres. La filiation suivie remonte à 1426, date à laquelle Guillaume du Bahuno, alloué de Broerec, fils d'autre Guillaume du Bahuno et de Peronelle Linedan et mari de Marguerite Salarin, était commissaire pour la réformation des fouages au diocèse de Vannes. Ce Guillaume fut père d'Yvon du Bahuno qui se maria par contrat du 15 décembre 1443, grand-père de Guillaume du Bahuno qui épousa en 1483 Jeanne Gibon et bisaïeul de Guion du Bahuno qui épousa Louise de Coetsal. Deux fils de celui-ci, Guillaume du Bahuno, marié en 1575 à Hélène le Flo, et Gilles du Bahuno, Sgr de Limoges, marié à Julienne de la Coudraie, furent les auteurs de deux grandes branches dont les représentants furent maintenus dans leur noblesse d'ancienne extraction par jugement du 24 novembre 1668 sur preuves remontant à 1426.

Guillaume du Bahuno, Sgr. de la Demiville, chef de la branche aînée, fut nommé chevalier de Saint-Michel en 1663 ; son fils, Guy du Bahuno, Sgr de Kerolain, né le 4 juin 1656, fut père de Jacques du Bahuno de Kérolain, né le 22 février 1693. Annibal-Julien du Bahuno de Kérolain, né en 1762 au diocèse de Vannes, petit-fils de celui-ci, fit en 1778 ses preuves de noblesse pour être admis parmi les pages de la grande écurie du roi Louis XVI, signa en 1788 la protestation de la noblesse de Bretagne et périt à Quiberon en 1795. Cette branche de la famille du Bahuno s'est éteinte avec Paul du Bahuno de Kérolain, émigré en 1792, qui ne laissa de son mariage avec Mlle du Coetlosquet que deux filles dont l'aînée fut Mme de Kersauson et dont la cadette épousa en 1825 le comte de Perrien.

La branche cadette avait pour chef lors de la grande recherche François du Bahuno, Sgr de Berien, qui avait épousé en 1641 Anne de la Coudraye. Leur fils, François de Bahuno, Sgr de Berien, de Perdisson, de Penguilly, etc., épousa par contrat du 17 décembre 1680 Louise du Liscoet, dame du Liscoet, en la paroisse de Bocqueho, et héritière d'une vieille famille chevaleresque du diocèse de Tréguier

dont les armes étaient d'*argent à un chef de gueules chargé de sept billettes d'argent, 4 et 3*. Il fut père de François-Guillaume du Bahuno, Sgr de Berien, qui épousa en 1710 Pétronille le Borgne et grand-père de Jacques du Bahuno connu le premier sous le titre de marquis du Liscoet, qui épousa Charlotte de Coetlogon, signa en 1788 avec plusieurs représentants de sa branche la protestation de la noblesse de Bretagne et mourut à Jersey, pendant l'émigration, le 1er décembre 1798. Ce dernier avait fait ses preuves de noblesse devant d'Hozier en 1766 pour obtenir l'admission parmi les pages de la grande écurie d'un de ses fils, Amand-Fortuné, né au diocèse de Dol en 1748 ; un autre de ses fils, Auguste, étant rentré en France sans avoir été rayé de la liste des émigrés, mourut en prison à Auray en 1807 sans laisser de postérité de son mariage contracté à Jersey en 1793 avec Mlle de Cornulier-Lucinière ; il avait eu un autre fils, François-Louis du Bahuno, marquis du Liscoet, qui épousa Mlle de Quemper de Lanascol, puis en 1782 Mlle de Marnière de Guer et dont la postérité subsiste.

La famille du Bahuno a fourni plusieurs pages des rois de France, des officiers, etc.

Elle ne doit pas être confondue avec la famille Barbier, de vieille noblesse de la même région, dont le chef porte le titre de marquis de Lescoet.

Principales alliances : du Bouétiez 1769, de Coetlogon, du Coetlosquet, le Borgne, du Vergier, de Kersauson, de Perrien, de Cornulier-Lucinière, de Quemper de Lanascol, de Marnière de Guer, de Gibon, de la Boessière, etc.

BAICHIS (Gentil de) Voyez Gentil de Baichis.

BAIGNEUX (aliàs **Stellaye ou Tellaye de Baigneux**) **de COURCIVAL (de)**
Armes : de *sable à trois étoiles d'or*. — Couronne : *de Marquis*.

La famille de Baigneux de Courcival appartient à l'ancienne noblesse du Maine. On en trouvera des généalogies dans l'Annuaire de la noblesse de 1889 et dans les manuscrits de d'Hozier.

D'après la tradition elle serait originaire de Normandie. Elle paraît toutefois n'avoir aucun rapport avec celle de Simon de Baigneux, vicomte de Rouen, que l'on trouva avoir été anobli en février 1363 par lettres patentes de Charles, duc de Normandie. Elle semble avoir eu pour nom primitif celui de Tellaye ou Stellaye qu'elle laissa tomber en désuétude dès le xve siècle et qui ne reparut que sous la Restauration. Les preuves de noblesse faites en 1787 par la famille de Baigneux de Courcival pour obtenir l'admission d'un de ses membres parmi les pages de la reine Marie-Antoinette en font remonter la filia-

tion au 21 novembre 1461, date d'un partage que fit noble homme Pierre de Baigneux, fils aîné de feu Pierre de Baigneux, écuyer en son temps, Sgr dudit lieu. Ce Pierre de Baigneux était seigneur de Courcival du chef de sa mère, demoiselle Jeanne Sorelle, dame de Courcival. Il obtint en avril 1478 de Jehan, bâtard d'Harcourt, conseiller et chambellan du Roi, capitaine des nobles et roturiers du pays du Maine, un certificat attestant qu'il était un pauvre gentilhomme lequel avait vendu et engagé son héritage pour servir le Roi et qu'aujourd'hui il n'avait plus de quoi aller en cette présente guerre de Bourgogne. Il est appelé Pierre Tellaye, dit de Baigneux, dans un acte du 30 octobre 1482. Il était mort, quand sa fille, Catherine de Baigneux, épousa le 21 mai 1485 Pierre Leclerc et quand son fils, Jehan, écuyer, Sgr de Baigneux et de Courcival, épousa le 10 juin 1486 Marie Roussart ; celui-ci fut père de Rémy de Baigneux, écuyer, Sgr de Courcival, qui épousa le 22 juillet 1520 Marguerite Lecomte et qui continua la descendance.

Antoine de Baigneux, écuyer, Sgr de Courcival, marié dans la suite, le 9 août 1672, à Renée de Vasselot, son frère Pierre, demeurant tous deux à Courcival, et un de leurs oncles, n'ayant pu, lors de la grande recherche de 1666, faire admettre leurs prétentions par maître Jean Lespérée, commis de la recherche des usurpateurs de noblesse dans la généralité de Touraine, Anjou et Maine, s'adressèrent au Conseil d'État qui, par arrêt du 22 juillet 1669, les maintint dans leur ancienne noblesse sur preuves remontant à 1461. Le 3 décembre suivant ils obtinrent de Voisin de la Noiraye, intendant de Tours, acte de la représentation dudit arrêt.

Jacques-François-Michel de Baigneux, Sgr de Courcival, né en 1740, gouverneur pour le Roi de la ville de Mamers, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues au Mans. Il fut le premier connu sous le nom de marquis de Courcival qui a été conservé depuis lors par le chef de la famille. Il avait épousé en 1770 Suzanne de Maridor, puis en 1794 Marie-Hélène Hébert d'Islette ; il eut du premier lit un fils unique, François-Timoléon de Baigneux, marquis de Courcival, né en 1772, page de la reine en 1787, marié en 1801 à Adèle de Fay de la Tour-Maubourg, qui fut l'auteur de la branche aînée ; il eut du second lit un autre fils, Jacque Stellaye de Baigneux, comte de Courcival, marié à Mlle d'Espinay Saint-Luc, qui fut l'auteur de la branche cadette. Ces deux branches sont aujourd'hui l'une et l'autre près de s'éteindre.

La famille de Baigneux de Courcival a conservé jusqu'à nos jours le château de Courcival, près de Bonnétable, dans le département de la Sarthe.

Elle a fourni de nombreux officiers, une chanoinesse de Sainte-Anne de Bavière en 1840, etc.

Principales alliances : des Escotais 1556, de Maillé 1556, du Bois des Cours, L'Ecuyer, du Pont d'Aubevoye 1670, de Vasselot 1672, de l'Hermite 1765, de Maridor 1770, de Fay de la Tour Maubourg 1801, du Bois de Montulé 1834, 1847, de Vanssay 1832, du Bourblanc 1854, de Guerrif de Launay 1858, d'Espinay-Saint Luc, de la Boullaie de Thevray, etc.

BAILLARD du LYS (de). Armes anciennes : *de sable à un griffon d'hermines, les pieds d'aigle d'or, armé et lampassé de gueules.* — Armes modernes : *d'azur à l'épée haute d'argent, garnie d'or, couronnée à la royale, accostée de deux fleurs de lys aussi d'or*, qui est du Lys.

La famille de Baillard, honorablement connue en Normandie, a eu pour auteur Germain Baillard, sieur des Flamets, qui épousa en 1579 Madeleine Garin, descendante au cinquième degré de Pierre d'Arc, frère de Jeanne d'Arc. D'après les lettres d'anoblissement accordées par Charles VII à ce dernier et à sa descendance même par les femmes Germain Baillard aurait dû se trouver anobli par ce mariage. On ne voit pas cependant que la famille de Baillard ait été maintenue noble lors de la grande recherche du XVIIe siècle ; on trouve au contraire que, par jugement de 1667, M. de la Gallissonnière, intendant de Rouen, renvoya devant le Conseil d'État Adrien Baillard, Sgr d'Hostrelange, habitant de la paroisse de Contreville, en l'élection de Neufchâtel, se disant noble comme issu d'un frère de la Pucelle d'Orléans, en ajoutant dans son rapport que la famille Baillard n'a jamais été regardée comme noble dans le pays.

La famille de Baillard du Lys n'est pas titrée.

Principales alliances : de Mercastel, de Fry, de Béthencourt, Larochejoubert 1892.

La famille de Baillard du Lys ne doit pas être confondue avec une autre famille Baillard qui appartenait à la noblesse de robe de la même région. Cette famille dont on trouvera une généalogie dans les manuscrits de Chérin descendait de noble homme maître Jean Baillard, avocat au Parlement de Normandie, qui épousa le 12 août 1569 Martine Letellier, fille d'un bourgeois de Rouen, et qui fut reçu le 11 juin 1599 conseiller auditeur en la Chambre des comptes de cette ville. Son fils, noble homme maître Nicolas Baillard, reçu le 23 octobre 1628 conseiller au Parlement de Normandie, laissa lui-même trois fils, Jean-Jacques Baillard, sieur d'Orival, conseiller maître en la Chambre des comptes de Rouen et conseiller d'État, Antoine Baillard, sieur du Parc, reçu en 1653 conseiller auditeur en la

Chambre des comptes de Rouen, et enfin Louis Baillard, sieur des Cours, qui fut pourvu d'une charge de secrétaire du Roi par lettres patentes du 5 mai 1653 et qui épousa en 1656 Marie Guérard, fille d'un conseiller au Parlement de Normandie.

Michel Baillard, écuyer, sieur d'Orival, fils de Jean-Jacques, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 : *d'azur à une tête de lion arrachée d'or, lampassée de gueules, accompagnée de trois trèfles d'argent.* Il fut plus tard conseiller maître en la Chambre des comptes de Rouen et mourut en 1726. Il fut père de Charles-Michel Baillard, chevalier, Sgr d'Orival, décédé en 1735, et grand-père de Pierre-Hector Baillard d'Orival.

Louis Baillard, sieur des Cours, secrétaire du Roi, laissa quatre fils dont l'aîné, monsieur Louis-René Baillard, sieur des Cours, avocat au Parlement, épousa à Paris le 9 juin 1691 Marie-Anne Lamouche, fille d'un bourgeois de cette ville. Louis-Augustin Baillard d'Icton, fils de celui-ci, d'abord lieutenant-général au baillage de Longueville, puis conseiller maître en la Chambre des comptes de Rouen en 1735, épousa le 1e février de cette même annnée Françoise des Hommets, fille d'un maître aux comptes et héritière de la terre de Guichainville dont ses enfants gardèrent le nom. Il laissa deux fils dont le plus jeune, Jacques-Augustin, né en 1738, obtint en 1753 un certificat de noblesse pour servir dans les chevau-légers ; l'aîné, Louis-Claude Baillard, Sgr de Guichainville, né en 1736, conseiller au Parlement, marié en 1765 à Marie-Marthe Landry, fit des preuves de noblesse pour obtenir la nomination au grade de sous-lieutenant de son fils Charles, né en 1770, et prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Couches.

La famille Baillard d'Orival et de Guichainville paraît être aujourd'hui éteinte.

BAILLARDEL DE LAREINTY DE THOLOZAN. Armes : *d'azur à un cheval ailé et cabré d'argent, accompagné en chef de deux épées du même passées en sautoir et en pointe d'une fourmi d'or.* — Couronne : *de Comte.* — Devise : *Labor improbus omnia vincit.* — La famille Baillardel de Lareinty écartèle aujourd'hui ces armes de celles de la famille de Tholozan : *d'azur à une sirène d'argent, couronnée d'or, posée de front, la queue fourchée, tenant ses deux queues dont les nageoires sont d'or.*

On trouvera une généalogie de la famille Baillardel de Lareinty dans l'Annuaire de la noblesse de 1894. Elle est originaire de Dieppe, en Haute-Normandie, et remonte par filiation à Pierre Baillardel, commandant du navire le *Saint-Jacques*, qui fit partie en 1625 d'une

expédition aux Antilles, se fixa dans ces îles et fut nommé capitaine garde-côte en 1631. Il fut père de Charles Baillardel, né à Dieppe en 1631, et grand-père de Charles Baillardel, né en 1669, qui furent l'un et l'autre capitaines de milices aux Antilles. Désiré-Magloire Baillardel, sieur de Lareinty, né en 1707, fils de ce dernier, fut lieutenant-colonel des milices de la Martinique, fut nommé chevalier de Saint-Louis en 1759 et mourut à Bordeaux en 1777 ; il avait épousé en 1750 Louise Duprey de la Ruffinière et en laissa une fille mariée en 1772 à Jean-Baptiste du Buc et deux fils, Pierre-Magloire et Désir-Magloire Baillardel de Lareinty, qui se firent accorder par le roi Louis XVI en juillet 1779 des lettres patentes de confirmation de noblesse et d'anonoblissement en tant que besoin et qui, sur le vu de ces lettres, furent maintenus dans leur noblesse le 8 novembre 1780 par arrêt du Conseil souverain de la Martinique. L'aîné de ces deux frères mourut sans postérité ; le cadet, marié en 1780 à Mlle du Buc, fille d'un intendant général des colonies et cousine de l'impératrice Joséphine, fut père d'Hilaire-Félix Baillardel de Lareinty, né en 1782, conseiller d'État, intendant de la marine, chevalier de Saint-Louis, qui, tout en conservant ses propriétés de la Martinique, vint se fixer en Bretagne par son mariage contracté en 1820 avec Melle Cossin de Chourses et qui fut créé baron le 22 juillet 1821 par ordonnance du roi Louis XVIII. Clément-Henri Baillardel, baron de Lareinty, né en 1824, fils unique du précédent, marié en 1849 à la fille unique du comte Jules de Puységur, pair de France héréditaire, et de la comtesse, née Tholozan, conseiller général, puis sénateur de la Loire-Inférieure, a été honoré de l'amitié de M. le comte de Chambord et a été une des personnalités le plus en vue du parti royaliste. Son fils, Jules, baron de Lareinty, né en 1852, député de la Loire-Inférieure, apparenté aux plus illustres maisons de France par son mariage en 1885 avec Melle de Sabran, petite-fille de la duchesse de Chevreuse, fut substitué par testament aux noms, titres et armes de son grand-oncle maternel, le marquis de Tholozan, décédé en 1890, fut autorisé a en relever le nom par décret du 12 décembre 1891 et fut connu depuis lors sous le titre de marquis de Tholozan. Il est décédé en 1900, laissant plusieurs fils.

Principales alliances : du Buc 1772, 1780, 1781, le Pelletier des Tournelles 1798, Cossin de Chourses 1820, de Chastenet de Puységur 1849, de Pâris 1871, de Pontevés-Sabran 1885.

La famille de Tholozan, éteinte avec Ernest-René, marquis de Tholozan, ancien page-dauphin du roi Charles X, décédé sans alliance en 1890, et avec sa sœur, la comtesse Jules de Puységur, descendait d'Honoré, connu sous le titre de marquis de Tholozan, né

vers 1710, directeur général des vivres de Flandre et d'Allemagne, qui fut pourvu de la charge anoblissante de secrétaire du roi en la chancellerie du Conseil souverain d'Alsace. Elle était originaire du Haut-Dauphiné et revendiquait une origine commune avec une famille de Tholozan qui appartenait au moyen âge à la noblesse du Briançonnais et que Guy Allard et les anciens historiens du Dauphiné disent s'être éteinte au xve siècle. Elle avait fait reconnaître cette communauté d'origine le 29 avril 1782 par un arrêt de la Chambre des comptes de Grenoble.

BAILLE de BEAUREGARD. Armes : *d'argent à une fasce d'azur accompagnée en chef de trois roses de gueules et en pointe d'un lion léopardé de même.*

La famille Baille de Beauregard est anciennement connue en Nivernais. On en trouvera des généalogies dans le Nobiliaire universel de Saint-Allais et dans les manuscrits de Chérin. Elle avait cherché au xviiie siècle à s'agréger à la noblesse ; mais, ayant été inquiétée à ce sujet par les traitants, elle avait dû solliciter du roi Louis XVI en 1777 des lettres patentes de confirmation de noblesse. Elle produisit dans cette circonstance devant Chérin, généalogiste des ordres du roi, une généalogie d'après laquelle elle aurait appartenu autrefois à la noblesse et qui faisait remonter sa filiation au 4 octobre 1561, date à laquelle messire Guillaume Baille, écuyer, capitaine de la compagnie d'hommes d'armes de la garde de M. le duc de Nivernais, prince souverain de Mantoue, fils de messire Paul Baille, écuyer, Sgr des Mours et des Coqs, maître d'hôtel de mondit seigneur le prince de Mantoue, et de dame Elisabeth le Thellier, épousa demoiselle Jeanne du Hamelle du Pré, fille mineure de messire Pierre du Hamelle du Pré, écuyer, Sgr du Pré, et de dame Victoire de Saint-Léger des Champs.

Chérin, chargé d'examiner cette production, fit le 6 mai 1778 un rapport ainsi conçu : « La famille de Baille, en Nivernais, est connue « depuis 1561 et établit huit degrés de générations. Mais les quatre « premiers ne sont connus que par des copies collationnées qu'on « n'admet point en preuves de noblesse et, quand même les originaux « sur lesquels ces copies ont été prises seraient authentiques, ils « seraient insuffisants par leur nombre, n'y en ayant qu'un sur « chacun des trois premiers degrés et deux seulement sur le qua- « trième. Ces titres donnent aux sujets qui forment ces quatre degrés « la qualification d'écuyers ; deux d'entre eux forment des alliances « nobles, les deux autres s'allient l'un à une famille roturière et « l'autre à une famille dont l'état est incertain. Des quatre sujets

« qui forment les quatre autres degrés, le premier stipule avec la « qualification d'écuyer dans deux copies et est rappelé sans aucune « qualification ou avec celle de maître dans des expéditions de « bonne forme et s'allie à une famille roturière ; le second n'en prend « d'autres que celles de sieur et de messire qui sont nulles, est rap- « pelé avec celle d'écuyer dans un certificat donné longtemps après « sa mort et fait une alliance honnête ; le troisième ne prend d'abord « que celles de sieur et de messire, puis celle d'écuyer et de garde « du corps du Roi dans des actes qu'on n'admet point en preuves et « fait une alliance roturière, et enfin messieurs Baille qui sont fils de « ce dernier prennent la qualification d'écuyer dans quelques actes « et deux d'entre eux sont dans le service. On ajoute qu'une branche « collatérale de ces messieurs a produit deux sujets qui ont occupé « des places de confiance dans la maison d'Orléans et dont l'un a « été conseiller vétéran au Grand Conseil. Il résulte de ces faits que « messieurs Baille ne prouvent point que leur famille ait jamais eu « de noblesse, malgré l'opinion contraire de leur province et le sen- « timent de M. le procureur général de la Cour des Aides, et qu'ils « ne sont point susceptibles de la confirmation qu'ils demandent. A « l'égard des lettres d'anoblissement en tant que de besoin aux- « quelles ils se restreignent au défaut de cette confirmation, il « n'appartient qu'au Roi de prononcer. On pense que, s'ils eussent « produit les originaux des plus anciens titres et que ces originaux « eussent énoncé les mêmes faits que les copies, ils eussent des « motifs de considération pour cette grâce, puisqu'ils eussent énoncé « des qualifications nobles sur six degrés et des emplois militaires « sur deux des trois autres. »

Etienne Baille qui représente le cinquième degré de la filiation épousa en 1672 Françoise Dadinot ; il fut père du sieur Bernard Baille de Beauregard de Chanlin qui épousa, par contrat du 24 juin 1715 passé devant notaires royaux à Clamecy, demoiselle Marie Faulquier, fille de feu sieur Léger Faulquier, avocat en la Cour, conseiller du Roi et son procureur en l'élection dudit Clamecy. Celui-ci fut père de Louis-Bernard Baille, sieur de Beauregard, garde du corps, qui épousa en 1738 Françoise Séguin, et grand-père des quatre frères Baille de Beauregard qui sollicitèrent de Louis XVI des lettres de confirmation de noblesse. Il ne semble pas que la requête de ceux-ci ait été agréée et on ne voit pas que leur famille ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région. L'aîné d'entre eux, Louis-Philibert, officier d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, continua la descendance ; il laissa trois fils dont l'un, colonel d'infanterie, périt dans la retraite de Russie en 1812.

La famille Baille de Beauregard n'est pas titrée. Elle a fourni des officiers, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Principale alliance : Tenaille.

BAILLE de COSELBONNE.

Un décret de Napoléon III du 26 juin 1861 a autorisé M. Frédéric-Henri Baille, né à Montpellier le 24 mars 1812, receveur des finances, à joindre régulièrement à son nom celui de : de Coselbonne qui appartenait à des ascendants maternels. Il avait épousé en 1856 Mlle de Casabianca, fille du ministre d'État de Napoléon III, et n'en a pas laissé de postérité mâle.

BAILLEHACHE (de). Armes : *de gueules à un sautoir d'argent cantonné de quatre merlettes de même.*

La famille de Baillehache, originaire de la ville de Caen, appartient à la noblesse de Normandie. D'après une tradition qui ne s'appuie du reste sur aucune preuve, son premier auteur aurait été anobli par Philippe-Auguste en récompense de ses services. Laroque lui attribue, mais toujours sans preuves, un Albert Baillehache mentionné dans une charte de 1214. D'Hozier qui a donné une généalogie de la famille de Baillehache en fait remonter la filiation à Raoul de Baillehache vivant en 1305 ; mais cet auteur passe sous silence la condamnation de Jehan Baillehache par Montfaut, en 1463 et l'anoblissement de Parisy Baillehache en 1470. Les jugements de maintenue de noblesse font remonter la filiation à un Jehan Baillehache qui vivait dans les premières années du xve siècle ; ce personnage est peut-être le même qu'un Jean Baillehache qui fut compris au nombre des gentilhommes de Normandie déclarés rebelles à Henri V, roi d'Angleterre. Il laissa deux fils, Guillaume et Jean Baillehache, qui furent les auteurs de deux branches. Le plus jeune de ces deux frères, Jean Bellehache, du lieu d'Hérouville, ville et vicomté de Caen, fut trouvé non noble lors de la recherche de Montfaut en 1463 et assis à la taille. L'aîné, Guillaume, était probablement décédé lors de cette recherche dans laquelle il n'est pas mentionné ; il fut père de Parisy Baillehache, de la vicomté de Caen, marié à Louise de la Rivière, qui fut anobli en 1470 en vertu de la charte générale des francs-fiefs et nouveaux acquêts et taxé à 20 livres. La branche cadette, issue de Jean, ne tarda pas à s'agréger de nouveau à la noblesse sans qu'on lui connaisse de principe d'anoblissement bien régulier. Les représentants des diverses branches de la famille de Baillehache furent maintenus dans leur noblesse le 8 juin 1599 par jugement rendu à Bayeux de M. de Mesmes de Roissy, puis en 1666 par jugement de Chamillart,

intendant de Caen, en raison des lettres d'anoblissement accordées en 1470 à Parisy Baillehache et bien que la branche cadette ne soit pas issue de ce personnage. Un rameau de la famille de Baillehache fixé dans l'élection de Pont-l'Evêque fut encore maintenu dans sa noblesse à cette époque par un jugement du 22 juillet 1670 de M. de la Gallissonnière, intendant de Rouen. Plus tard, une branche de la famille de Baillehache alla se fixer en Bretagne et ses représentants furent maintenus dans leur noblesse sur preuves de douze générations par arrêt du Parlement de Rennes du 26 mars 1782.

Jean-François de Baillehache de Champgoubert, issu de la branche cadette, fut admis en 1756 parmi les pages de la grande écurie du roi Louis XV. Armand-Sébastien de Baillehache fut admis dans l'ordre de Malte en 1782.

Jean-François de Baillehache signa en 1788 la protestation de la noblesse de Bretagne. M. de Baillehache de Longueval prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Caen.

La famille de Baillehache n'est pas titrée, au moins régulièrement.

Elle a fourni des officiers, des magistrats.

Principales alliances : de Grente, Jubert du Thil 1597, de Goulaine 1746, Lambot de Fougères 1902.

BAILLENCOURT-COURCOL (de). Armes : *écartelé aux 1 et 4 d'argent à l'émanché de quatre pièces de gueules, mouvant de senestre,* qui est de Landas ; *aux 2 et 3 d'or à quatre fasces d'azur.* — Heaume couronné. — Cimier : *Un coq de gueules becqué et onglé d'argent.* — Supports : *deux griffons d'or armés et lampassés de gueules.* — Cri de guerre : *Landas.* — Devise: *Fulmina et astro.*

La famille de Baillencourt est la plus ancienne et la plus considérable de la bourgeoise de l'Artois. D'après une tradition, le surnom de Courcol aurait été donné à un de ses membres par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, pour avoir recouvré et réparé son étendard tombé aux mains de l'ennemi. D'après une autre tradition elle serait d'origine noble et aurait eu pour auteur un cadet de la famille de Landas qui, ayant eu en partage une terre de Baillencourt, en conserva le nom.

La souche s'est partagée en un très grand nombre de branches dont plusieurs se sont perpétuées jusqu'à nos jours dans des situations très diverses, et qui reconnaissent pour auteur commun Jacques Courcol, sieur de Baillencourt, dont le fils ou le petit-fils, Jean Courcol, fut reçu bourgeois d'Arras le 8 janvier 1430. Robert Courcol, un des fils de celui-ci, fut échevin d'Arras en 1485.

Nicolas de Baillencourt, dit Courcol, prévôt et premier échevin de Béthune, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696.

L'un des rameaux de la famille de Baillencourt s'agrégea à la noblesse au cours du XVIIIe siècle et prit même part, paraît-il, aux assemblées que cet ordre tint à Arras en 1789. Cependant le nom de la famille de Baillencourt ne figure pas sur le catalogue officiel, publié par messieurs de la Roque et de Barthélemy, des gentilhommes qui prirent part à ces assemblées. Le chef de ce rameau est connu sous le titre de comte dans la possession duquel il demanda vainement à être confirmé sous Napoléon III.

La famille de Baillencourt a fourni un évêque de Bruges en 1670 (François de Baillencourt, né à Nivelle en 1611), un brigadier des armées du roi d'Espagne en 1759, un général français au XIXe siècle, des officiers, des magistrats, des notaires, des avocats, etc.

Principales alliances : de Kergariou, de Briois, Compagnon de la Servette, de Lattre de Bosqueau, etc.

BAILLENX (de Caumia-). Voyez CAUMIA-BAILLENX (de).

BAILLER (Teste du). Voyez TESTE DU BAILLER.

BAILLET (de). Armes : *d'azur à une bande d'argent accompagnée de deux dragons ailés d'or.* — Devise : *Non omnibus idem.* — Cimier : *Un casque de face orné de lambrequins d'or, d'argent, de gueules, de sinople et d'azur.*

Il a existé à Paris une famille de robe très distinguée du nom de Baillet. Son premier auteur connu, Henri Baillet, trésorier de France sous le règne de Philippe de Valois, avait épousé Jeanne des Essarts, fille d'un général des finances du même Roi. Leur fils, Jean Baillet, trésorier du dauphin Charles, Régent de France pendant la captivité du roi Jean, fut anobli en 1337 par lettres patentes de ce prince ; il avait épousé Jacqueline d'Ay et mourut assassiné en 1358. Il laissait trois fils dont l'aîné, trésorier des finances du roi Charles VI, mourut sans postérité, dont le second, Pierre, continua la descendance et dont le troisième, Oudart, fut conseiller au Parlement de Paris. Pierre Baillet, Sgr de Sceaux, près de Paris, fut maître des requêtes ordinaire de l'hôtel des rois Charles VI et Charles VII ; il épousa Marie de Vitry, fille d'un conseiller général maître des monnaies du Roi, et en laissa un fils unique, Jean Baillet, Sgr de Sceaux. Celui-ci fut nommé conseiller au Parlement de Paris après la réduction de cette ville sous l'obéissance du roi Charles VII en 1436 ; il fut plus tard maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi Louis XI et laissa une nombreuses postérité. L'aîné de ses fils, Jean Baillet, décédé en

1513, fut conseiller au Parlement de Paris, puis évêque d'Auxerre ; le second, Thibault Baillet, président à mortier au Parlement de Paris, décédé fort âgé en 1525, continua la lignée. D'après une tradition un fils cadet de Jean Baillet conseiller au Parlement en 1436, René, serait venu se fixer en Périgord et aurait été l'auteur de la famille de Baillet qui subsiste dans cette province ; mais cette tradition ne s'appuie sur aucune preuve et l'existence de ce René n'est mentionnée dans aucune généalogie ancienne de la famille parisienne de Baillet. Le président Thibaut Baillet avait épousé Jeanne d'Aunoy, dame de Tresmes, de Silly et de Goussainville ; il en eut une fille, Anne, héritière de la seigneurie de Goussainville, qui épousa Aimar de Nicolaÿ, premier président en la Chambre des comptes de Paris, et un fils, René Baillet premier Président au Parlement de Bretagne, qui mourut en 1579. La famille de Baillet s'éteignit avec André Baillet, fils du précédent. Il avait eu trois sœurs dont l'aînée épousa Jean de Thou, dont la seconde épousa Nicolas Potier, Sgr de Blancmesnil, et dont la troisième, héritière de la seigneurie de Tresmes, épousa Louis Potier, baron de Gèvres.

La famille de Baillet qui existe de nos jours en Périgord revendique une origine commune avec la précédente et en porte les armoiries. Elle a pour premier auteur connu un René (*aliàs* François) Baillet qui vint se fixer en Angoumois dans les premières années du XVIe siècle, qui y épousa Madeleine de la Rivière et qui y acquit une seigneurie de la Brousse, près de Ruffec. D'après des généalogistes contemporains ce personnage aurait été un des fils puînés de Jean Baillet, conseiller au Parlement de Paris en 1436 ; mais, comme il a été dit plus haut, il n'est mentionné dans aucune généalogie ancienne de la famille parisienne de Baillet. Il fut père de Pierre Baillet, sieur de la Brousse, qui épousa Marie le Sage et qui fit son testament le 22 novembre 1559, grand-père de Jean Baillet, écuyer, sieur de la Brousse, marié à Marie Jay, qui fût, paraît-il, capitaine d'arquebusiers en 1587 et capitaine de Civray et qui mourut à Poitiers le dimanche avant le 4 avril 1609, et bisaïeul de François Baillet, écuyer, Sgr de la Brousse, qui épousa le 8 avril 1596 Jeanne Legrand, fille du sieur de la Borde demeurant à Cahuzac. Celui-ci fut père de Pierre Baillet, écuyer, Sgr de la Fontenelle, qui épousa le 2 avril 1625 Marie Cacaud, et grand-père de François Baillet qui épousa le 3 décembre 1661 Isabeau Reys. On trouve dans la Chesnaye des Bois que François et Isaac Baillet, sieurs de la Coudraye, Pierre Baillet, sieur de la Fontenelle, et Jean Baillet, sieur de la Brousse, furent maintenus dans leur noblesse le 26 avril 1667 par jugement de Pellot, intendant de la généralité de Bordeaux. En tous cas Isaac Baillet, sieur de la Brousse,

fils de François, fut maintenu dans sa noblesse le 16 septembre 1697 par jugement de M. de Bezons, intendant de la même généralité ; ce personnage fut le premier connu sous le titre de baron de la Perche. Isaac-François de Baillet, baron de la Perche, fut admis en 1754 parmi les pages de la grande écurie du roi Louis XV ; son frère, François de Baillet, fut admis l'année suivante parmi les pages du duc d'Orléans.

M. de Baillet de la Brousse prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Périgord, Joseph de Baillet, lieutenant des maréchaux de France, prit part à celles tenues à Agen tant en son nom que comme représentant de son frère, Isaac, baron de la Perche, chevalier de Saint-Louis.

La famille de Baillet a fourni de nombreux officiers, un conseiller général de Lot-et-Garonne, etc.

Son chef est aujourd'hui connu sous le titre de baron de Baillet.

Principales alliances : de la Roque de Mons, de Foucauld, de Rabar, Martel de la Galvagne, des Moulins de Leybardie, Bouhier de l'Eclusc 1821, de Barry 1891, etc.

La famille parisienne de Baillet et la famille du même nom qui subsiste en Périgord ne doivent pas être confondues avec une famille Baillet de Vaugrenant, de Cressey et de Saint-Julien qui portait pour armoiries *d'argent à trois chardons de sinople fleuris de gueules* et qui a occupé un rang considérable dans la noblesse de robe de Bourgogne. Cette famille avait pour premier auteur connu Pierre Baillet qui était en 1412 grènetier au grenier à sel de Paray-le-Monial. M. d'Arbaumont qui en a donné une généalogie dans son Armorial de la Chambre des Comptes de Dijon en fait remonter la filiation à Jean Baillet, avocat général au Parlement de Dijon en 1486, qui avait épousé Marguerite Dumay, fille d'un lieutenant général au bailliage de Châlon. Deux des fils de ce personnage, Jean II Baillet, Sgr de Vaugrenant, l'Epervière, etc., conseiller au Parlement de Dijon en 1537, puis second et enfin premier président audit Parlement, marié à Marguerite Foucault, dame de l'Epervière et de la baronnie de Saint-Germain, et Robert Baillet, Sgr d'Hauterive, lieutenant général au bailliage de Chalon, marié à Philiberte Petit, décédé en 1561, furent les auteurs de deux grandes branches. Jean Baillet, auteur de la branche aînée, fut père d'autre Jean Baillet, conseiller au Parlement de Dijon en 1554, et de Jacques Baillet, Sgr de Vaugrenant, avocat général à la Chambre des Comptes de Dijon en 1554, puis conseiller au Grand-Conseil. Celui-ci fut père de Philippe Baillet, Sgr de Vaugrenant, conseiller au au Grand-Conseil en 1580, président aux requêtes du Palais à Dijon en 1585, qui épousa Marguerite Noblet, grand-père de Jacques Baillet

décédé jeune en 1619 et bisaïeul de Claude Baillet, Sgr de Vaugrenant, président aux requêtes du Palais du Parlement de Paris, qui épousa Marie de Vassan et dont la descendance paraît s'être éteinte vers l'époque de la Révolution.

Robert Baillet, auteur de la branche cadette, fut père de Robert II Baillet, conseiller au Parlement de Dijon, grand-père de Jacques Baillet, Sgr de Cressey, conseiller audit Parlement en 1595, bisaïeul de Jean-Baptiste Baillet, Sgr de Cressey, conseiller audit Parlement en 1627, trisaïeul de Pierre Baillet, baron de Cressey, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller d'Etat, président au Parlement de Dijon en 1653, et quadrisaïeul de Jean III Baillet, baron de Saint-Julien et de Cressey, premier président en la Chambre des Comptes de Dijon en 1693. Ce dernier laissa quatre fils : Lazare Baillet, baron de Cressey, président au parlement de Dijon, qui mourut en 1719 sans laisser de postérité masculine, Jean qui fut tué à Malplaquet, Mathurin, marquis de Saint-Julien, dont le fils unique mourut sans alliance et Claude, chanoine de Dijon.

Il a existé aussi dans le Clermontois, sur les confins de la Lorraine et de la Champagne, une famille de Baillet qui portait pour armes *d'argent à un loup cervier au naturel, au chef d'azur chargé de deux molettes d'or*. Elle avait pour auteur Sébastien Baillet, sieur de Daucourt, maître de forges, marié à Jeanne Girardin, qui fut anobli le 5 janvier 1613 par lettres patentes d'Henri II, duc de Lorraine, en récompense des services qu'il avait rendus pendant trente-cinq ans au duc Charles II, père de ce prince. Le Clermontois ayant été cédé à la France, Sébastien Baillet se fit accorder par le roi Louis XIII en avril 1633 de nouvelles lettres patentes qui confirmaient l'anoblissement de 1613 et qui furent enregistrées le 28 juin suivant à la Cour des aides de Paris. Sébastien Baillet laissa plusieurs fils ; trois d'entre eux, Jean Baillet, Sgr de Boncourt, Claude Baillet de Daucourt, lieutenant général civil et criminel au bailliage de Sainte-Menehould, marié à Blanche Huot, fille d'un échevin de Paris, et Sébastien Baillet, sgr de Daucourt, marié en 1620 à Jeanne Desforges, furent les auteurs de trois rameaux qui furent maintenus dans leur noblesse en 1668 par jugement de Caumartin, intendant de Champagne.

BAILLET de BERDOLLE de GOUDOURVILLE. Armes : *d'azur à un chevron d'or accompagné de trois têtes de lions arrachées de même.*

Cette famille a eu pour auteur Louis Baillet-Berdolle qui fut anobli en 1746 par le capitoulat de Toulouse. Son fils, Louis Baillet de Berdolle, marié le 16 novembre 1751 à Catherine de Bastard de la Fitte, fut connu sous le titre de baron de Goudourville qui a été conservé

par ses descendants. Marie-Anne Baillet de Berdolle, Sgr de Goudourville, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Quercy et à celles de la sénéchaussée d'Agen.

La famille Baillet de Berdolle de Goudourville a fourni un conseiller à la Cour des aides de Montauban.

Elle a conservé jusqu'à nos jours la terre de Goudourville en Agenais.

Principales alliances : de Bastard, de Preissac, de Balsac, etc.

BAILLET-LATOUR (de). Armes : d'*azur à une voile d'or posée en pal et attachée à une antenne de même posée en fasce*. — Couronne : *de Comte*. — Supports : *deux aigles contournées*.

La famille de Baillet-Latour appartient à la noblesse de Belgique. Elle ne doit pas être confondue avec d'autres familles de Baillet qui appartiennent à la noblesse française et dont il a été parlé précédemment.

Elle descend de Mathieu Baillet, sieur de la Tour et de Gommery, gruyer et receveur de Virton et de St-Mard pour le Roi d'Espagne, décédé en 1662, qui laissa deux fils, Jacques et Maximilien-Antoine. L'aîné de ceux-ci fut grand-père de Charles-Joseph de Baillet, né en 1715, marié en 1742 à Thérèse de Romrée, qui fut créé vicomte le 7 décembre 1754 par lettres de l'Impératrice Marie-Thérèse et dont les quatre fils moururent sans laisser de postérité mâle. Le puîné, Maximilien-Antoine Baillet, receveur général des domaines du Luxembourg, anobli par lettres patentes en 1674, laissa lui-même deux fils, Jean-Baptiste, qui continua la lignée, et Christophe-Ernest, conseiller d'État, président du Conseil privé, créé comte par diplôme du 10 mars 1719, dont le fils unique, François-Xavier, mourut en 1748 sans postérité. Jean-Baptiste Baillet, Sgr de la Tour, de l'Université de Louvain, d'abord avocat au Parlement de Metz (1684), fut pourvu en 1688 de l'office de secrétaire du Roi contrôleur en la chancellerie du Parlement de Metz; il devint plus tard, en 1693, conseiller d'épée au conseil provincial de Luxembourg (Michel, *Biographie du Parlement de Metz*.) L'aîné de ses petits-fils, Jean-Baptiste-Antoine de Baillet-Latour, marié en 1737 à Marie, comtesse de Rosières, obtint par lettres patentes du 6 mai 1744 la réversibilité sur sa tête du titre de comte accordé en 1719 à Christophe-Ernest de Baillet. Il laissa lui-même deux fils : Charles-Maximilien, comte de Baillet-Latour, né en 1737, feld-maréchal au service de l'Empereur en 1790, décédé à Vienne en 1806, dont la descendance s'est brillamment perpétuée en Autriche, et Louis-Antoine de Baillet-Latour, né en 1753, général de division au service de Napoléon en 1811,

décédé à Bruxelles en 1836. Georges, comte de Baillet-Latour, né à Gand en 1802, fils de ce dernier, membre de la Chambre des représentants de Belgique, avait épousé Mlle Maret, fille du duc de Bassano, dont il n'a laissé que deux filles.

Bonaventure-Antoine-Félix de Baillet, né au château de Latour en 1715, frère puîné de Jean-Baptiste-Antoine, reçut le titre de comte par lettres patentes de l'Impératrice Marie-Thérèse du 19 juillet 1752. Son fils, Jean-François-Hyacinthe, comte de Baillet, né à Anvers en 1757, échevin de cette ville en 1784, décédé en 1815, a laissé une nombreuse postérité qui s'est perpétuée en Belgique.

Principales alliances : de Rosières, Maret de Bassano, Serrurier 1853, d'Alegambe, de Romrée 1742, de Vilain XIV 1762, de Hamal, Szapary 1846, de l'Escaille 1828, de Thun et Hohenstein 1811, d'Osy-Zegwaerd, de Woelmont, 1838, 1840, 1848, de Pret, de Calesberg 1845, etc.

BAILLEUL (Blanquart de). Voyez Blanquart de Bailleul.

BAILLEUL (de). Armes primitives : *d'argent à une fasce de gueules accompagnée de trois mouchetures d'hermines de sable, deux en chef, une en pointe.* — La famille de Bailleul porte aujourd'hui les armes suivantes : *parti d'hermines et de gueules*, qui avaient été adoptées dès le XVIIe siècle par la branche des présidents au Parlement de Paris. — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux sauvages.*

Il a existé en Normandie au moyen âge plusieurs familles de Bailleul qui sortaient peut-être d'une souche commune et qui occupèrent un rang considérable dans leur province. On trouve que Pierre de Bailleul, sire de Fécamp, suivit Guillaume le Conquérant en Angleterre en 1066. Laroque mentionne un Raoul de Bailleul vivant en 1082. Josselin de Bailleul suivit saint Louis en Terre-Sainte. C'est à ces Bailleul de Normandie que se rattachait, paraît-il, une famille Balliol ou Bailleul qui fut fort puissante en Angleterre et en Écosse et dont un membre, John Balliol (ou Jean de Bailleul), fut proclamé roi d'Écosse en 1292 ; Édouard Balliol, fils de celui-ci, fut couronné Roi d'Écosse en 1332, mais fut détrôné en 1341 et vint mourir en Normandie.

La famille de Bailleul aujourd'hui existante a occupé un rang très distingué dans la noblesse parlementaire tant à Rouen qu'à Paris. D'après une généalogie publiée au XVIIIe siècle par Blanchard dans ses Éloges des Premiers présidents du Parlement de Paris, elle descendrait de Gilles de Bailleul qui aurait été le propre frère de John Balliol roi d'Écosse en 1292. Le Père Anselme, auteur de l'Histoire des

Grands officiers de la Couronne, n'a pas voulu reproduire ce travail et ne fait remonter la filiation qu'à Pierre de Bailleul, marié le 17 juillet 1476 à Guillemette de Hareng, qui rendit aveu le 16 février 1507 d'une pièce de terre située dans la seigneurie de Saint-Mauville. D'après le Dictionnaire véridique de Lainé ce Pierre de Bailleul était fils de Nicolas de Bailleul, de la paroisse d'Angerville, et avait été anobli par lettres patentes en 1502. Le jugement de maintenue de noblesse de 1667 ne fait remonter la filiation qu'à Nicolas de Bailleul, petit-fils de Pierre, qui épousa Marie Hervieu par acte du 18 août 1534. Ce Nicolas de Bailleul laissa deux fils, Robert et Nicolas, qui furent les auteurs de deux grandes branches.

Nicolas de Bailleul, auteur de la branche cadette aujourd'hui éteinte, laissa lui-même deux fils qui furent de fort puissants personnages. L'aîné d'entre eux, Nicolas de Bailleul, président à mortier au Parlement de Paris en 1627, chancelier de la Reine Anne d'Autriche, surintendant des finances en 1643, obtint par lettres patentes de juillet 1656 l'érection en marquisat de la seigneurie considérable de Château-Gontier qu'il possédait en Anjou ; sa descendance posséda pendant plusieurs générations la charge de surintendant des finances que son arrière-petit-fils, Nicolas-Louis de Bailleul, vendit en 1719. Le puîné, Charles de Bailleul, nommé grand louvetier de France par provisions du 5 décembre 1643, se démit de cette charge en 1651 en faveur de son fils Nicolas qui donna sa démission en 1655 ; celui-ci laissa un fils unique, Nicolas-Louis, qui mourut sans postérité en 1685.

Robert de Bailleul, auteur de la branche aînée, fut Sgr de Blangues et mourut en 1601 ; son fils, Charles de Bailleul, Sgr de Villemesnil et de Donjon, marié le 27 février 1607 à Marie Martel, en laissa plusieurs fils qui furent maintenus dans leur noblesse le 7 septembre 1667 par jugement de M. de la Gallissonnière, intendant de Rouen, sur preuves remontant à 1534. Deux de ces fils, François de Bailleul, marié le 30 janvier 1653 à Françoise Secart, et Alexandre de Bailleul, chevalier, Sgr de Valletot-sur-Beaumont, marié le 24 septembre 1659 à demoiselle Marguerite-Claude Puchot, furent les auteurs de deux rameaux. Le second de ces rameaux eut pour dernière héritière Hortense de Bailleul mariée en 1808 au marquis d'Houdetot ; cette dame avait eu plusieurs frères qui moururent tous sans postérité et dont l'un avait fait en 1789 devant Chérin les preuves de noblesse prescrites pour entrer dans la marine. François de Bailleul, auteur du rameau aîné, fut le grand-père de Charles de Bailleul, Sgr dudit lieu, d'Angerville, etc., conseiller du Roi en tous ses Conseils, président à mortier au Parlement de Normandie, décédé en 1775, qui avait épousé Mlle de Brinon. Nicolas de Bailleul, fils de

celui-ci, président à mortier au Parlement de Normandie, fut connu le premier sous le titre de marquis de Bailleul qui a été conservé depuis lors par le chef de la famille. Il a été l'aïeul des représentants actuels.

Armand et Charles de Bailleul furent admis dans l'ordre de Malte, l'un en 1779, l'autre en 1785.

Principales alliances : du Moncel, de Brinon, le Pelletier d'Estouteville 1767, de Civille 1774, de Saint-Ouen 1710, de Pardieu 1625, de Beaunay 1630, 1718, de Paix-de-Cœur, de Brettes-Thurin, d'Aché de Marbeuf, de Brossard, de Dampierre 1748, d'Houdetot 1808, Achard, etc.

Il existait au XVIIIe siècle en Normandie et dans le Maine plusieurs familles de Bailleul distinctes de celle dont il vient d'être parlé.

Celle des Sgrs de la Réglerie, dans l'élection de Domfront, portait *d'or à trois écussons de gueules*; elle était très ancienne et avait été maintenue dans sa noblesse en 1463 par Monfaut, le 4 juin 1599 par Roissy et le 28 mai 1668 par M. de Marle, intendant d'Alençon.

La famille de Bailleul de Canteloup, dans la généralité d'Alençon, portait *d'hermines à la croix de gueules* et avait été maintenue dans sa noblesse le 6 avril 1666 par jugement de M. de Marle sur preuves remontant à 1483.

La famille de Bailleul de Valdry ou de Valderis descendait de noble homme maître Guillaume Bailleul, sieur de Valderis, conseiller assesseur à Bayeux, qui épousa le 20 octobre 1660 Renée de Royville. Il fut père de maître François de Bailleul, sieur de Valderis, né en 1664, conseiller et procureur du Roi en la ville et communauté de Rouen en 1691, et grand-père de Louis-François de Bailleul, mousquetaire, qui fut anobli par lettres patentes de novembre 1745. Jean de Bailleul, sieur de Valdry, de la même famille, avait déjà été anobli par lettres patentes d'août 1697 et avait reçu les armoiries suivantes qui rappellent beaucoup celles de la famille des présidents de Bailleul : *parti d'hermines et de gueules, à un chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

Une famille de Bailleul ou du Bailleul, dans le Maine, portait *d'argent à trois têtes de loup de sable arrachées et lampassées de gueules.* Les preuves de noblesse qu'elle fit en 1724 pour obtenir l'admission d'un de ses membres parmi les pages du Roi en font remonter la filiation à Alain du Bailleul, chevalier, Sgr dudit lieu, qui épousa le 7 avril 1407 Jeanne de Bernehart. Ses représentants furent maintenus dans leur noblesse en 1668 par jugement de Voisin de la Noiraye, intendant de Tours. Pierre de Bailleul, né en 1707 au château de Bailleul, dans le Maine, fut admis en 1724 parmi les pages de la grande écurie du Roi ; il épousa en 1729 Mlle de Montécler et mourut

à Mayenne en 1737 ne laissant que deux filles. D'après la Chesnaye des Bois son frère, l'abbé de Bailleul, décédé en 1769, aurait été le dernier rejeton mâle de sa famille. Mais cet historien a omis une branche qui a eu pour dernière représentante Victoire de Bailleul, née en 1747, mariée en 1767 au comte Hay de Bonteville et décédée à Rennes en l'an XIII.

BAILLEUX de MARISY.

Monsieur Victor-Alexandre Bailleux, ancien préfet, né en 1815 à Saint-Georges-en-Auge, demanda en 1859 et obtint le 7 décembre de la même année par décret de Napoléon III l'autorisation de joindre régulièrement à son nom celui de : de Marisy sous lequel il était connu.

BAILLIEU d'AVRINCOURT. Armes : *de sinople à un chevron d'or accompagné de trois besants de même.*

La famille Baillieu d'Avrincourt appartient à la noblesse de Flandre. On en trouvera une généalogie dans l'ouvrage que le baron du Chambge de Liessart a fait paraître à Lille en 1855 sur les officiers du bureau des finances de Lille. On ignore si elle a quelque rapport avec un Jean Baillieu, dit le Forestier, simple cabaretier à Lille, qui fit enregistrer à l'Armorial général de 1696 les armoiries suivantes : *d'argent à un chevron d'azur accompagné de trois étoiles de même et des deux lettres initiales de son nom posées en flanc, J à dextre et B à senestre.* Elle a eu pour auteur Augustin Baillieu, sieur d'Avrincourt, né à Valenciennes en 1753, qui fut pourvu en 1783 de la charge anoblissante de président trésorier de France au bureau des finances de Lille et qui la conserva jusqu'à sa suppression lors de la Révolution. Il mourut en 1799 laissant de son mariage avec Bernardine le Gillon de Montjoye un fils, né en 1786, qui s'apparenta aux meilleures familles de la région par son mariage contracté en 1822 avec Mlle de Hamel-Bellenglise. Celui-ci a laissé une fille, madame de Maulde, et deux fils.

Principales alliances : de Hamel-Bellenglise, de Butron, de Maulde 1851, van Outryve d'Odewalle 1866, etc.

BAILLIVY (de). Armes : *de gueules à un chevron d'or accompagné en chef de trois étoiles de même et en pointe d'un triangle de même taillé à facettes.*

La famille de Baillivy, aujourd'hui éteinte dans les mâles, appartenait à la noblesse de Lorraine. On en trouvera une généalogie dans le Dictionnaire de la noblesse de la Chesnaye des Bois. Elle descend

de Jean Baillivy, lieutenant général au bailliage de Toul, qui mourut le 5 juillet 1578. Il avait épousé Catherine Remy décédée le 30 novembre 1589 et en laissa quatre fils, Claude, Nicolas, Jean et Étienne Baillivy. La descendance des trois plus jeunes de ces fils ne tarda pas à s'éteindre. L'aîné, Claude Baillivy, avocat à Nancy, qui succéda à son père dans sa charge de lieutenant général au bailliage de Toul, fut anobli le 15 mars 1580 par lettres patentes de Charles III, duc de Lorraine. Il fut encore anobli par nouvelles lettres du 15 février 1590, cette fois avec ses trois frères, Jean Baillivy, lieutenant général au bailliage de l'évêché de Toul, Étienne Baillivy, l'un des conseillers et justiciers de ladite cité, et Louis Baillivy, secrétaire du Duc et conseiller du duc de Mercœur. Plus tard les frères Baillivy prétendirent être nobles d'ancienne race; ils se firent accorder par le roi Louis XIII le 11 avril 1620 des lettres patentes qui les reconnaissaient comme gentilshommes et qui les faisaient descendre de noble écuyer Jean Bailly vivant en 1250. Claude Baillivy avait épousé Anne Vaillot. Leur fils, autre Claude Baillivi, sieur de Guéblange, conseiller d'État, maître des requêtes de l'hôtel du duc de Lorraine, marié en 1605 à Nicole d'Einville, décédé en 1641, se fit accorder le 8 mars 1622 par le duc Henri de nouvelles lettres patentes de gentillesse qui confirmaient celles accordées en 1620 par le Roi de France à son père et à ses oncles et qui reconnaissaient sa descendance de la noble famille de Bailli, originaire de Toul. Il laissa trois fils, Nicolas de Baillivy, gouverneur de Longwy, marié en 1676 à Marie de Lardenois, dont la descendance s'éteignit avec sa petite-fille, la marquise de Nettancourt, François de Baillivy, Sgr de Mérigny, marié en 1659 à Françoise de Rosières, qui continua la lignée, et Henri-Philippe de Baillivy, commandant des gendarmes de la garde du duc Charles IV, qui épousa en 1666 Marie de Valleroy et qui fut l'auteur d'une branche cadette dite des seigneurs de Valleroy.

Claude-Dieudonné de Baillivy de Mérigny, issu de la branche aînée fut admis en 1752 dans l'ordre de Malte. Son neveu, Alexandre de Baillivy, Sgr de Ficquemont, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage d'Étain. Jean de Baillivy, chevalier, issu de la branche cadette, prit part la même année aux assemblées de la noblesse du bailliage de Mirecourt.

La famille de Baillivy a eu, croit-on, pour dernier représentant Jean-Gustave, connu sous le titre de comte de Baillivy, qui avait épousé vers 1840 Mlle de Préaulx ; il en eut deux filles dont l'aînée, Néolie-Joséphine, décédée en 1875, avait épousé le marquis de Hécre et dont la cadette, Marie-Élise, épousa en 1863 Armand de la Pierre, marquis de Frémeur.

La famille de Baillivy a fourni des chambellans, des pages, des maîtres des requêtes de l'hôtel des ducs de Lorraine, etc.

Principales alliances : de Villers, de Fériet, des Salles, des Armoises, de Jobal, de Rennel 1607 et 1692, d'Hoffelize, de Lardenois 1676, de Nettancourt, de Rosières 1658, de Gournay 1687, de Malartic 1768, de Curel 1773, de Finance, de Préaulx, de Héere, de la Pierre de Frémeur, etc.

BAILLOD. Armes : *écartelé aux 1 et 4 d'azur à une bande d'or, au 2 des barons militaires, au 3 d'argent au lion de gueules adextré en chef d'une étoile de sable.*

La famille Baillod a eu pour auteur Jean-Pierre Baillod, né en 1771 à Songieu (Ain), engagé volontaire en 1792, général de brigade en 1807, commandeur de la Légion d'honneur en 1809, qui fut créé baron de l'empire par lettres patentes du 3 mai de cette même année. Le général Baillod fut retraité comme lieutenant général en 1824, fut nommé député de la Manche en 1830 et 1831, siégea sur les bancs de la gauche et mourut à Valognes en 1858. Il laissait une fille, Mme Flourens, et quatre fils. L'aîné de ceux-ci, Edme-Jean, baron Baillod, intendant militaire, commandeur de la Légion d'honneur, est décédé en 1873 laissant un fils fixé à Saint-Germain-de-Tournebut, dans la Manche. Le plus jeune, Auguste-Marin Baillod, né en 1829, général de division, commandeur de la Légion d'honneur, n'a eu qu'une fille, Mme Chavanne de Dalmassy.

BAILLON de FORGES (de). Armes : *de gueules à une tête de léopard d'or bouclée de trois annelets de même.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux lions.* — Devise : *Zillo.*

La famille de Baillon appartenait à l'ancienne noblesse de robe parisienne. D'après une tradition qui ne s'appuie du reste sur aucune preuve, elle descendrait d'une famille Baglioni qui a occupé au moyen âge un rang considérable à Pérouse, en Italie, et à laquelle on a voulu rattacher aussi les familles de Baglion de la Dufferie, de Baglion de la Salle et Bayon de Libertat. On trouvera sur la famille de Baillon beaucoup de renseignements dans les Dossiers Bleus, au Cabinet des Titres ; on en trouvera aussi une généalogie détaillée dans un ouvrage qui a paru en 1868 sous le titre d'Armorial général de d'Hozier. Ce dernier travail ne doit être accepté qu'avec réserve, au moins pour les premiers degrés qui ne sont accompagnés d'aucune preuve. Il fait remonter la filiation à Pierre de Baillon, chevalier, qui aurait été tué en 1356 à la bataille de Poitiers et qui aurait été père de Guy de Baillon, Sgr de Louauville, en Beauce, et

grand-père de Matry de Baillon tué en 1415 à la bataille d'Azincourt; ce dernier personnage aurait été le propre grand-père de Pierre Baillon, Sgr de Louauville, qui aurait été prévôt général de l'artillerie de France et qui aurait possédé en 1530 la charge de vicomte de Caudebec, en Normandie. L'éloignement des dates rend ce système de filiation peu vraisemblable.

La famille de Baillon paraît, dans la réalité, sortir de la bourgeoisie de Chartres. On trouve que Mathurin de Baillon et son fils Michel, bourgeois de Chartres, vicomte de Caudebec, furent caution de maître Adam de Baillon, receveur des tailles et aides à Chartres. Ce même Adam de Baillon était en 1504 notaire et secrétaire du Roi. La charge de vicomte de Caudebec que plusieurs membres de la famille de Baillon exercèrent dans la première moitié du XVIe siècle était une charge relativement modeste qui équivalait à celle de receveur des aides et autres finances. Les preuves de noblesse que la famille de Baillon fit pour la maison de Saint-Cyr en 1696 n'en font remonter la filiation qu'à Odet de Baillon, Sgr de Forges, marié à Jeanne Lecrey par contrat du 21 février 1557. Ce personnage, dont la généalogie mentionnée plus haut fait un fils de Pierre Baillon, Sgr de Louauville, vicomte de Caudebec en 1530, fut pourvu en 1559 de la charge de secrétaire du Roi, fut plus tard trésorier de la maison du Roi, commissaire des guerres en 1568, trésorier général de la marine du Levant, paraît avoir été anobli par ces charges et mourut en 1573. Son fils, Claude de Baillon, Sgr de Forges et de Bajolet, secrétaire du Roi en 1580, reçu le 17 novembre 1598 conseiller maître en la Chambre des Comptes de Paris, épousa en 1584 Nicole Hector de Marle et fit son testament le 1er mai 1618; il fut père d'Alexandre de Baillon, Sgr de Forges et de Bajolet, conseiller maître en la Chambre des Comptes, puis conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, décédé en 1644, qui épousa d'abord en 1622 Joachime du Mesnil-Simon, puis en 1634 Marguerite de Besançon, dame de Timecourt. Ce dernier personnage laissa de ces deux unions plusieurs fils qui furent maintenus dans leur noblesse le 28 août 1668 par arrêt du Conseil d'État. L'aîné d'entre eux, Robert, continua la descendance; un puîné, Charles, fut l'auteur de la branche des seigneurs de Thimecourt qui s'éteignit avec son petit-fils; un autre, Claude, n'eut que deux filles dont il obtint en 1686 l'admission à la maison royale de Saint-Cyr. Jean-Claude de Baillon, Sgr de Forges, fils de Robert, fut tué en 1709 à la bataille de Malplaquet. Son descendant, Claude de Baillon, chevalier, Sgr de Forges, du grand et du petit Chanay, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Chartres. Cosme-Gérard de Baillon de Forges, né en 1770, décédé en 1838, fut

connu le premier sous le titre de Comte de Baillon. Il avait épousé Mlle Duport dont le père joua un rôle important à la Constituante. Il en laissa une fille, la comtesse de la Rivière-Prédauge, et un fils, Rodolphe-Charles, comte de Baillon, né en 1816, qui fut le dernier représentant mâle de sa famille et qui mourut en 1887 sans laisser de postérité de son mariage en 1849 avec Mlle de Mériage.

Adam de Baillon, notaire et secrétaire du Roi en 1504, mentionné plus haut, fut dans la suite greffier au Parlement de Rouen. Ce personnage que l'on croit avoir été l'oncle d'Odet, auteur de la branche des Sgrs de Forges, fut lui-même l'auteur d'une branche qui s'éteignit au XVIIe siècle.

Principales alliances : Séguier, de Guiry, de Foucault, Miron, Briçonnet, de l'Estoile, Duport, de la Rivière, de Mériage, etc.

BAILLON de FONTENAY.

Il a existé à Montdidier, en Picardie, une famille Baillon, de très ancienne bourgeoisie, dont on trouvera une généalogie manuscrite dans les Dossiers bleus, au Cabinet des Titres. Un de ses premiers auteurs connus, Jean de Baillon, notaire en 1502, fut nommé en 1510 mayeur de Montdidier ; il fut père de Godefroy Baillon, sieur d'Esclainvilliers, qui fut neuf fois mayeur de Montdidier depuis 1532, et grand-père de Pierre de Baillon, procureur du Roi en l'élection de Montdidier, garde du scel du bailliage de cette ville, décédé en 1584, qui fut à son tour plusieurs fois mayeur de Montdidier depuis 1565. Un représentant de cette famille, Pierre de Baillon, conseiller du Roi au bailliage de Montdidier, eut ses armes inscrites d'office à l'Armorial général de 1696 : *de sable à un fermail d'argent.* Jean de Baillon, avocat en Parlement, fut nommé en 1730 conseiller du Roi au bailliage de Montdidier en remplacement de son père ; ayant gagné en 1742 le gros lot de 88000 livres de la loterie de Saint-Sulpice, il consacra cette somme à acheter la charge anoblissante de conseiller en la Cour des Monnaies de Paris. Il mourut en 1754 laissant deux fils de son mariage en 1717 avec Thérèse Bertin, dame de Gannes. L'aîné d'entre eux, Pierre Baillon, écuyer, conseiller au bailliage de Montdidier, mourut sans postérité ; le puîné, Pierre-Bertin de Baillon, sieur de Gannes, procureur du Roi au bailliage de Montdidier, épousa en 1743 une demoiselle Caron et en eut un grand nombre d'enfants. C'est probablement de ce personnage que descend une famille Baillon de Fontenay fixée de nos jours en Picardie.

BAILLOT (de). Armes : d'*azur à un chevron d'argent chargé de cinq charbons de sable allumés de gueules, accompagné en chef de deux étoiles d'or.*

La famille DE BAILLOT est originaire de la ville de Sarlat, en Périgord. On trouvera sur elle des renseignements dans les manuscrits de Chérin. Elle a eu pour auteur Bertrand de Baillot, de Sarlat, qui, en récompense de ses services et de ceux de ses enfants, fut anobli par lettres patentes d'avril 1651 registrées le 19 juillet suivant au greffe de l'élection de Sarlat. Il mourut peu de temps après laissant de son mariage avec Antoinette du Verdier cinq enfants qui partagèrent sa succession le 10 juillet 1653. Bien que tous les anoblissements concédés depuis 1611 eussent été révoqués par un édit de 1664, Gauthier Baillot, sieur de la Rivière, fils aîné de Bertrand, trouva moyen de se faire maintenir dans sa noblesse le 10 mars 1667 par jugement de Pellot, intendant de la généralité de Bordeaux. Ce jugement ayant été attaqué par les traitants, il se fit accorder par le Roi en 1672 de nouvelles lettres patentes qui confirmaient à la fois l'anoblissement accordé à son père en 1651 et le jugement de maintenue de noblesse qu'il avait lui-même obtenu en 1667 et fit enregistrer ces lettres le 18 mai 1673 par un arrêt de la Cour des aides de Bordeaux. Ce Bertrand Baillot paraît être décédé sans laisser de postérité et ce fut son frère puîné, noble Jehan Baillot, écuyer, Sgr de la Chapelle, qui continua la descendance. Ce personnage, dont il n'est pas fait mention dans les lettres de confirmation de noblesse obtenues par son frère en 1672, épousa le 18 août 1663 demoiselle Hélie de Chaumel et mourut à l'âge de soixante-sept ans le 12 juin 1687. Il fut père de Bertrand Baillot, sieur de la Reynie, baptisé le 19 août 1665, qui épousa le 10 avril 1711 demoiselle Monde Barjac, fille d'un notaire royal de Sarlat, et qui mourut le 24 juillet 1740, et grand-père de François de Baillot, écuyer, sieur de la Chapelle, qui épousa en septembre 1744 demoiselle Rose Scerestat. Ce dernier personnage, ayant été soumis à la taille comme non noble par la communauté des habitants de Sarlat, adressa au Roi en 1761 une requête par laquelle il suppliait Sa Majesté de confirmer les lettres d'anoblissement obtenues en 1651 par son bisaïeul et de rendre communes avec lui les lettres de confirmation de noblesse obtenues en 1672 par son grand-oncle Gauthier Baillot.

M. de Baillot prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Périgord.

La famille de Baillot n'est pas titrée. Elle a fourni des officiers.

Principales alliances : de la Filolie 1693, de Beaupoil de Saint-Aulaire 1735, etc.

BAILLOT. Armes : *parti au 1 d'or à un lion de gueules tenant de la dextre une grenade de sable allumée de gueules, au 2 d'azur chargé*

d'un sabre d'argent monté d'or, mis en bande, surmonté d'un casque de dragon au naturel; à la champagne de gueules du tiers de l'écu chargée du signe des chevaliers légionnaires.

Cette famille, qu'il ne faut pas confondre avec celle des barons Baillod, descend de Nicolas Baillot qui était notaire à Bar-le-Duc dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Le fils de celui-ci, Louis-Joseph Baillot, né en 1768, colonel, officier de la Légion d'honneur, marié en 1797 à Mlle Mecusson, fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 21 novembre 1810. La famille Baillot paraît s'être éteinte avec son petit-fils, Amédée, né en 1825, décédé en 1870.

BAILLOT-DUCUP de SAINT-PAUL. Armes de la famille Ducup de Saint-Paul : d'*azur à une bande d'or accompagnée de deux étoiles d'argent.*

Un décret du 11 novembre 1866 a autorisé M. Victor-Paul Baillot, né à Perpignan en 1841, officier d'infanterie, à joindre à son nom celui de la famille Ducup de Saint-Paul.

La famille Ducup de Saint-Paul, originaire du Lauragais, appartenait dans la seconde moitié du XVIe siècle à la haute bourgeoisie de ce pays.

Elle remonte par filiation à monsieur maître François Ducup, conseiller du Roi, juge mage en la sénéchaussée du Lauragais, dont le fils, maître Étienne du Cup, docteur et avocat, épousa Claire de Castaing par contrat du 5 novembre 1609. Jean du Cup, Sgr de Salvaza, fils du précédent, conseiller au siège présidial de Carcassonne, marié en 1641 à Marquise Daugier, paraît être le premier de sa famille qui ait porté les qualifications nobiliaires ; il se fit maintenir dans sa noblesse le 3 juillet 1669 par jugement rendu à Montpellier de M. de Bezons, intendant du Languedoc. Il fut père de noble monsieur maître François Ducup, Sgr de Salvaza, né à Carcassonne en 1644, conseiller du Roi et magistrat présidial en la sénéchaussée de cette ville, qui épousa le 12 février 1688 Françoise de Massia et grand-père de noble Paul Ducup, sieur de Saint-Paul, né à Carcassonne en 1689, qui épousa le 16 février 1713 Jeanne de la Porte. François Ducup de Saint-Paul, petit-fils de ce dernier, né à Perpignan en 1759, fit en 1770 ses preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire. Pierre du Cup de Saint-Paul, né dans la même ville en 1775, fit les mêmes preuves en 1784.

Narcisse-Paul, Antoine et Ange Ducup de Saint-Paul prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Perpignan.

BAILLOT d'ÉTIVAUX. Armes : d'*azur à trois colonnes d'ordre toscan surmontées chacune d'un V, le tout surmonté d'un croissant d'argent*

accosté de deux étoiles de même. — Aliàs (d'après le Bulletin héraldique de mai 1894) *d'azur à une fasce d'argent accompagnée en chef de trois étoiles d'or et en pointe de trois escots de même.*

La famille Baillot occupait dès le xvie siècle un rang distingué dans la haute bourgeoisie du Limousin et un de ses membres fut nommé en 1560 député du tiers état de cette province aux États généraux de Blois.

Martial Baillot exerçait en 1789 la charge de président trésorier de France au bureau des finances de Limoges qui lui conférait la noblesse au premier degré ; il prit part en cette qualité aux assemblées de la noblesse tenues cette même année dans cette ville. Il possédait dans la paroisse de Veyrac dépendant aujourd'hui du canton de Nieul la terre d'Etivaux dont sa descendance a conservé le nom. Son fils, Martial Baillot d'Étivaux, épousa en 1787 Joséphine d'Alesme de Chatelus et continua la descendance.

Principales alliances : d'Alesme de Chatelus, Mabaret du Barty, Lamy de la Chapelle, Faulte de Vanteaux, de Corbier, de Bruchard 1894, Génébrias de Gouttepagnon, etc.

BAILLOU de la BROSSE. Armes : d'*or à trois hures de sanglier de gueules*, 2 *et* 1.

La famille Baillou de la Brosse descend de Guillaume Baillou, décédé en 1616, qui fut médecin du roi Henri IV. Son fils, autre Guillaume Baillou, vint se fixer en Poitou et y acquit dans les environs de Loudun le domaine de la Brosse dont sa descendance a gardé le nom. La famille Baillou de la Brosse s'est perpétuée honorablement jusqu'à nos jours en Poitou et en Saumurois. Elle a fourni des magistrats, des officiers, etc.

Principales alliances : Bouhyer de Saint-Gervais, de Reinach-Werth 1898, de Kermerchou de Kérautem, 1900.

BAILLOUD de MASCLARY. Armes de la famille de Masclary : d'*azur à un chevron d'or surmonté d'un soleil du même et accompagné en pointe d'un héliotrope tigé et feuillé de même.* — Couronne : *de Marquis.* — Cimier : *Un soleil dans sa gloire.* — Supports : *Deux lions issants.* — Devise : *Lumine suo fulget.*

Un décret de 1877 a autorisé M. Eugène Bailloud, né dans le Cher en 1829, capitaine de frégate en retraite, officier de la Légion d'honneur, à joindre à son nom celui de la famille de Masclary à laquelle appartenait sa femme. Il a laissé une fille, Mme de Parcevaux, et deux fils connus sous les titres de marquis et de comte de Masclary.

La famille de Masclary, aujourd'hui éteinte dans les mâles, appar-

tenait à la noblesse du Languedoc. Elle avait pour auteur Claude Masclary, conseiller au Parlement d'Orange, dont le fils, Pierre Masclary, reçu en 1644 conseiller maître en la Chambre des comptes, aides et finances de Montpellier, exerça sa charge pendant trente-trois ans. Pierre II Masclary, fils du précédent, fut pourvu de la même charge le 27 mars 1681. Pierre de Masclary et Jean-Paul de Masclary, trésorier de France à Montpellier, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696. Le premier d'entre eux fut déchargé du droit de franc-fief le 12 mai 1699 par jugement de M. de Lamoignon, intendant du Languedoc, comme fils et petit-fils de conseillers à la Cour des comptes de Montpellier. Jean-Paul de Masclary, étant passé à la Martinique, y fit enregistrer ses titres de noblesse devant le Conseil supérieur de l'île en 1732. Jean-Paul-Amédée de Masclary, Sgr de Boirargues, fut reçu en 1741 conseiller maître en la Chambre des comptes, aides et finances de Montpellier. Il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues dans cette ville avec son fils, Thomas-Marie-Catherine, né en 1755, alors capitaine de cavalerie au régiment de Royal-Champagne. Celui-ci devint dans la suite membre du collège électoral de l'Hérault, fut créé baron de l'empire sur institution de majorat par lettres patentes du 19 juin 1813, fut confirmé dans son titre le 30 juillet 1819 par nouvelles lettres patentes du roi Louis XVIII et mourut en 1836. La famille de Masclary a eu pour dernières représentantes Mme Bailloud et sa sœur, Mlle Berthe de Masclary demeurée célibataire.

Principales alliances : de Rivière, Guignard de Saint-Priest, Bernard (de Montbrison) 1681, etc.

BAILLY. Armes : *écartelé aux 1 et 4 de gueules à un chevron alaisé d'or, accompagné de trois étoiles de même; aux 2 et 3 d'azur à un lévrier rampant d'argent, accolé d'or, au franc quartier des barons préfets.*

Louis-Barthélemy Bailly, né en 1760 à Saint-Phal, en Champagne, professeur au collège de Juilly, député de Seine-et-Marne à la Convention, puis au Conseil des Cinq-Cents, préfet du Lot sous le premier empire, décédé en 1819, fut créé baron de l'empire par lettres patentes du 30 septembre 1811. Bien qu'il eût été engagé dans les ordres avant la révolution, Bailly s'était marié ; il laissa plusieurs enfants dont on ignore la destinée. Il était connu sous le nom de Bailly de Juilly.

BAILLY du FRESNAY (de). Armes : d'*or à une fasce d'azur chargée d'une croix ancrée du champ, accompagnée en chef de deux glands de sinople appointés, posés l'un en bande, l'autre en barre, et en pointe d'un chêne de sinople englanté d'or, posé sur une terrasse du même.* — Couronne : *de Marquis.* — *Manteau de Pair de France.*

La famille DE BAILLY DE SAINT-MARS ET DU FRESNAY a occupé un rang distingué dans la noblesse de robe. On en trouvera des généalogies manuscrites dans le Nouveau d'Hozier et dans les Dossiers bleus, au Cabinet des Titres. La filiation suivie remonte à Guillaume Bailly, conseiller d'État, président en la Chambre des comptes de Paris, qui obtint du roi Charles IX le 26 août 1571 des lettres patentes le confirmant dans le droit de chevalerie.

Bien que ce personnage ait occupé une situation considérable on n'a pas sur ses ascendants de renseignements précis. Quand la famille de Bailly dut faire des preuves de noblesse au XVIIIe siècle pour obtenir l'admission d'un de ses membres parmi les pages du Roi, elle produisit, entre autres titres, le contrat de mariage de ce Guillaume Bailly. D'après cet acte passé le 14 juillet 1528, il aurait été fils de noble homme messire Claude Bailly, écuyer, Sgr du Perrée, et aurait épousé demoiselle Madeleine de Harelle ; mais il fut reconnu que ce contrat était faux. D'après diverses notes conservées dans les Dossiers Bleus, Guillaume Bailly serait né à Paris le 23 mars 1519 et aurait été reçu en 1538 avocat au Parlement de cette ville ; d'après ces mêmes notes, il aurait été fils de Jean Bailly, commissaire au Châtelet, décédé en 1530, qui avait épousé Geneviève Brulart, et petit-fils de Jean Bailly, natif de Trévoux, dans les Dombes, qui était en 1495 procureur au Parlement de Paris. Guillaume Bailly fut père de Charles Bailly, conseiller du Roi en ses Conseils d'état et privé, président en la Chambre des comptes, demeurant à Paris en son hôtel rue Gît-le-Cœur, qui épousa le 10 septembre 1581 Chrestienne Leclerc du Vivier, grand-père de Pierre Bailly, Sgr de Berchère et de Saint-Mars, secrétaire de la chambre du Roi en janvier 1611, conseiller du Roi en ses Conseils d'état et privé, maître d'hôtel du Roi, trésorier général de France en Champagne, qui épousa Charlotte de Cotignon, et bisaïeul de Charles Bailly, sieur de Saint-Mars, qui épousa le 16 juillet 1656 Louise de Perthuis et qui fut maintenu dans sa noblesse le 16 mai 1698 par jugement de M. de Miromesnil, intendant de Tours. Les deux fils de celui-ci, Charles-Guillaume Bailly, Sgr du Fresnay et de Saint-Mars, conseiller au Parlement de Metz, marié le 8 juillet 1702 à Anne le Tellier, et Pierre Bailly, chevalier, Sgr de Saint-Mars-la-Bruyère, marié le 1er juillet 1717 à Marie-Anne Thibault, ont été les auteurs de deux rameaux.

Jean-Baptiste-Joseph de Bailly, connu sous le titre de marquis du Fresnay, chef du premier rameau, né en 1732 au château du Fresnay, dans le Maine, marié à Tours en 1764 à Mlle de Lescalopier, fille de l'intendant de cette ville, fut député de la noblesse du Maine aux États généraux de 1789, siégea à droite, vécut dans la retraite après

la session et mourut à Laval en 1811. Il laissait deux fils. L'aîné d'entre eux, Charles-Joseph, marquis de Bailly du Fresnay, né au Fresnay en 1765, maréchal de camp en 1816, pair de France héréditaire en 1827, décédé au château du Fresnay en 1850, avait épousé Mlle de Pardaillan et n'en laissa que trois filles : Mlle Joséphine-Laurence de Bailly, décédée au Fresnay en 1888, la marquise de Vaujuas-Langan décédée au même lieu en 1890, et Mme de l'Escalopier, née à Versailles en 1814. Le puîné, Charles, comte de Bailly, laissa un fils, Charles, comte de Bailly du Fresnay, qui a lui-même laissé une fille unique mariée en 1845 au comte de Quatrebarbes et décédée peu de temps après sans postérité.

Pierre-Nicolas de Bailly de Saint-Mars, chef du rameau cadet, fut admis en 1732 parmi les pages de la petite écurie. Sa petite-fille, Louise-Marie de Bailly de Saint-Mars, née au Mans en 1778, fit en 1788 ses preuves de noblesse pour être admise à Saint-Cyr. Ce rameau paraît être éteint.

Trois membres de la famille de Bailly ont été admis dans l'ordre de Malte en 1544, 1771 et 1789.

Principales alliances : de Cotignon, de Perthuis 1656, de Cosne de Bullon 1732, de Lescalopier 1764, 1838, de Quatrebarbes 1847, d'Héliand, de Pardaillan, etc.

BAILLY DE MONTHYON. Armes : *coupé au 1 parti à dextre des comtes militaires et à senestre d'azur à un lion d'or tenant entre ses pattes une palme d'argent ; au 2 d'or à un chevron de gueules surmonté en chef d'une anille accostée de deux croissants de sable et accompagné en pointe d'une fouine du même.*

La famille Bailly de Monthyon descendait d'Alexis Bailly de Monthyon, officier au régiment de Condé, qui avait épousé vers 1770 une demoiselle Duval. Leur fils, François-Gédéon Bailly de Monthyon, né à l'île Bourbon en 1776, général de brigade, grand-officier de la Légion d'honneur en 1813, inspecteur général de l'infanterie en 1835, pair de France en 1835, grand-croix de la Légion d'honneur, décédé en 1850, fut créé baron de l'empire par lettres patentes du 28 janvier 1809, puis comte par nouvelles lettres du 21 décembre suivant. Il laissait une fille unique, Zoé, qui épousa en 1844 le général comte Pajol et qui mourut à Paris en 1893.

La famille Bailly de Monthyon ne doit pas être confondue avec une famille Auget de Monthyon qui appartenait à la noblesse de robe parisienne et dont le dernier représentant, Antoine Auget, baron de Monthyon, né en 1733, intendant de Provence, d'Auvergne, puis d'Aunis, conseiller d'État en 1775, écrivain distingué, décédé en 1820,

légua à l'Académie française une somme importante pour fonder les prix de vertu connus sous le nom de Prix Monthyon.

BAILLY de BARBEREY. Armes : *de gueules à une plante de trois lys de jardin d'argent sur une terrasse de sinople; au chef cousu d'azur chargé d'une croisette pommetée d'or accostée de deux coquilles de même.*

La famille Bailly de Barberey descend, d'après l'Indicateur nobiliaire de d'Hozier et d'après le Catalogue des gentilshommes de Champagne de MM. de la Roque et de Barthélemy, d'Edme Bailly du Can qui fut pourvu le 29 novembre 1787 de l'office anoblissant de conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France en la chancellerie établie près la cour du Parlement de Nancy. Il fut convoqué en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage de Troyes, mais ne s'y rendit pas. Ses descendants furent connus sous le nom de Bailly de Bayre et de Barberey.

Principales alliances : Hennet de Bernoville, Rœderer.

BAILLY du PONT. Armes : *de gueules à une ancre d'or et à un quartier d'hermines.* — Devise : *Toujours solide.*

La famille Bailly du Pont, d'ancienne bourgoisie, est originaire du lieu de la Châtaigneraie, en Bas-Poitou. Honorable homme Vincent Bailly, sieur de la Cantière, marchand à la Châtaigneraie, avait épousé Françoise Arouet, de la famille de Voltaire, morte veuve en 1680. Charles Bailly, sieur du Pont, est mentionné dans les Noms féodaux de dom Bétencourt comme possédant en 1717 le fief et la seigneurie de la Noue, près de Vouvent.

La famille Bailly du Pont possède encore le domaine du Pont près de la Châtaigneraie (Vendée).

Principales alliances : Louvart de Pontlevoy, Pichard du Page 1841, etc.

BAIN de la COQUERIE. Armes (d'après l'Armorial général de 1696) : d'*azur à une bande d'or chargée de cinq croissants de gueules et accompagnée de deux lévriers rampants d'argent.* — Aliàs (d'après le Dictionnaire des familles du Poitou de Beauchet-Filleau) : *d'argent à une fasce de sinople chargée d'un cœur d'argent et accompagnée de trois trèfles de sinople*, 2 *et* 1.

La famille Bain de la Coquerie appartient à l'ancienne bourgeoisie de Bretagne. On en trouvera une généalogie sommaire dans le Répertoire de Bio-bibliographie bretonne de Kerviler. Elle descend de Raoul Bain de la Ricardais, décédé en 1641, qui avait épousé Michelle

André et dont le fils, Guillaume Bain de la Landelle, fut procureur au présidial de Rennes. Pierre Bain de la Marne, fils de celui-ci, épousa à Tinténiac en 1662 Jeanne du Fougerais; il fut père de Pierre Bain, sieur de la Touche, né en 1670, procureur au Parlement de Bretagne, qui fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696, grand-père de Gilles-Joseph Bain de Bonabry, né à Rennes en 1698, arrière-grand-père de Guy-Joseph Bain de la Coquerie, né en 1730, maire de Châteaubriant en 1795, et bisaïeul de Jacques Bain de la Coquerie, né à Châteaubriant en 1773, qui a eu plusieurs enfants de son mariage en 1811 avec Mlle Denion du Pin. L'aîné des fils de celui-ci, Hippolyte-Léopold Bain de la Coquerie, né à Châteaubriant en 1812, s'était fixé en Poitou par son mariage avec Mlle Brault; il en eut quatre filles et un fils qui fut tué à l'ennemi en 1871 sans avoir été marié. Le cadet, Henri-Jacques Bain de la Coquerie, marié en 1839 à Mlle Dondel de Kergonano, a continué la descendance en Bretagne.

Principales alliances : Denion du Pin, de la Bigne-Villeneuve, de la Marque, Brault, Dondel de Kergonano, du Perier de Lahitolle 1868, Louvart de Pontlevoy 1871, Parent de Curzon 1876, de Kerret 1870, de Thévenard 1858.

BAINVILLE (Chastel de). Voyez CHASTEL DE BAINVILLE.

BAINVILLE (de). Armes : *d'azur à une fasce d'argent chargée d'un drapeau et d'un étendard de gueules en sautoir et accompagnée en chef de deux croisettes fleurdelisées et en pointe d'un léopard lionné, le tout d'or.* — Couronne : *de Baron.* — Supports : *deux lions.*

La famille de BAINVILLE appartient à la noblesse de Lorraine. On trouvera sur elle de nombreux renseignements au Cabinet des Titres, dans les manuscrits de Chérin et de d'Hozier. Elle a eu pour auteur Jean-Gérard Bainville, capitaine, prévôt-receveur et gruyer de la prevôté de Tilly, valet de chambre ordinaire de Charles, duc de Lorraine, qui fut anobli par lettres patentes de ce prince données à Verdun le 9 novembre 1618 et entérinées au bailliage de Verdun le 17 du même mois. Il avait épousé Henriette Senog et fut père de Jean de Bainville, qui lui succéda dans ses emplois et qui épousa demoiselle Nicole Hennequin, et grand-père de François de Bainville, demeurant à Verdun, qui épousa Claude Jadelot. Joseph de Bainville, fils de ce dernier, baptisé le 25 février 1664, chevau-léger de la garde du duc Léopold, marié le 18 février 1703 à Anne de Roussy, fut maintenu dans sa noblesse et confirmé dans l'anoblissement concédé à son bisaïeul par lettres patentes du duc Léopold données à Lunéville le 20 juin 1710, enregistrées en la Cour souveraine de Nancy le 18 mars

1711. Celui-ci laissa deux fils dont l'aîné, Eugène-Innocent, ancien capitaine au régiment de cuirassiers de Czernim, décédé plus tard sans postérité, reçut le titre héréditaire de baron le 16 novembre 1752 par lettres patentes de l'Empereur et dont le cadet, Jean-Claude, chevalier de Saint-Louis en 1759, marié le 7 mai 1767 à Catherine Bayard, fille d'un maître d'hôtel du roi de Pologne, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage de Thiaucourt et continua la descendance. Georges-Frédéric de Bainville, fils du précédent, né à Lunéville en 1770, fit en 1789 ses preuves de noblesse pour être nommé sous-lieutenant; il releva plus tard le titre de baron conféré à son oncle en 1752, épousa en 1809 Mlle de Senzeille-Soumagne et en laissa postérité.

Il avait existé au moyen âge dans la même province une famille chevaleresque de Bainville qui portait pour armes : *d'azur à une croix d'argent cantonnée de croisettes pommetées au pieu fiché d'or*. Cette famille qui est éteinte depuis longtemps avait eu pour berceau la terre de son nom, près de Mirecourt. Cette terre appartenait au XVIIIe siècle à la maison d'Hoffelize qui en obtint l'érection en comté sous le nom d'Hoffelize par lettres patentes du duc de Lorraine du 16 juin 1726.

BAISIEUX (Blondin de). Voyez BLONDIN DE BAISIEUX.

BAJONNIÈRE (Ranfray de la). Voyez RANFRAY DE LA BAJONNIÈRE.

BAJOT de CONANTRE. Armes : *coupé au 1 de gueules au croissant d'argent accompagné en chef de deux étoiles du même et soutenu d'une champagne d'or; au 2 d'azur à un lévrier arrêté d'argent, colleté d'or et soutenu d'argent.*

La famille BAJOT DE CONANTRE, aujourd'hui éteinte, a eu pour auteur Charles Bajot, Sgr de Conantre, près de la Fère-Champenoise, en Champagne, qui fut anobli dans la seconde moitié du XVIIIe siècle par une charge de président trésorier de France au bureau des finances de Châlons. Il avait épousé Louise Muly et en laissa deux fils. Le plus jeune d'entre eux, Charles Bajot de Conantre, marié à Mlle Frignet des Préaux, en eut une fille unique, la marquise du Bourg de Bozas, qui mourut à Nevers en 1898 dans un âge avancé. L'aîné, Charles-Philippe Bajot de Conantre, né à Meaux en 1761, marié à Mlle Piot, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse de Champagne, devint dans la suite membre du collège électoral de Seine-et-Marne, fut créé baron de l'empire par lettres patentes du 10 juin 1812, fut confirmé dans son titre par nouvelles lettres du roi Louis XVIII du 17 février 1815 et mourut en 1828. Il laissait une fille, Mme Symonet, qui fut mère de la comtesse de Verdonnet, et un fils, Charles Bajot, baron de Conantre,

né en 1797, qui fut le dernier représentant mâle de sa famille et qui ne laissa que deux filles mariées l'une en 1863 au comte des Isnards, l'autre en 1868 au baron de Ruble.

BALAGNY (Rossignol de). Voyez ROSSIGNOL de BALAGNY.

BALAGUÉ de TARTOING (de). Armes : *d'azur à une aigle éployée d'argent.*

La famille de BALAGUÉ est originaire du lieu de Moncin, en Béarn. MM. de Jaurgain et de Dufau de Maluquer en ont donné une généalogie dans leur Armorial du Béarn. Ils en font remonter la filiation à Jean de Balagué, de Moncin, secrétaire des États du Béarn en 1578, puis huissier du Conseil souverain de Béarn, jurat de Pau en 1590 et 1597, qui épousa le 5 mai 1581 Jeanne de Hoo, fille et héritière de Pées, premier huissier audiencier au Conseil souverain de Béarn. Son fils, Jean de Balagué, pourvu de l'office d'huissier du Conseil souverain de Béarn en 1605, puis de celui de premier huissier audiencier au Parlement de Navarre par lettres du 14 juillet 1623, épousa le 21 février 1610 demoiselle Rachel de Touya ; il en eut un fils, Abraham de Balagué, qui lui succéda dans son office en 1645 et qui épousa en 1646 Jeanne de Loyard, fille d'un médecin de Pau. Les deux fils de celui-ci, Pascal de Balagué, décédé sans postérité en 1692, et Pierre de Balagué, marié en 1695 à Catherine de Toyaa et décédé à Pau en 1724, exercèrent successivement après leur père l'office de premier huissier audiencier au Parlement de Navarre. Le second d'entre eux laissa lui-même deux fils, Antonin de Balagué, né à Pau en 1697, premier huissier audiencier au Parlement de Navarre en 1724, marié en 1736 à Anne de Sajus, et Jean de Balagué, né en 1707, professeur agrégé à l'Université de Pau, jurat de cette ville en 1754, premier jurat en 1765, pourvu la même année de l'office de conseiller au Parlement de Navarre, décédé en 1774, qui furent les auteurs de deux branches encore existantes. La branche aînée est demeurée non noble. Jean de Balagué, auteur de la branche cadette, acquit en 1750 à la Bastide-Monréjau la terre et seigneurie de Tartoing pour laquelle il fut admis dès la même année aux États de Béarn qui constituaient la noblesse du pays; son fils, Jean-Pascal de Balagué, Sgr de Tartoing, avocat au Parlement de Navarre, marié le 10 ventôse an X à Suzanne de Fanget, fut admis aux états de Béarn en 1775 en qualité de Sgr de Tartoing et y siégea jusqu'à l'époque de la révolution. Il a été père de Pierre-Alexandre de Balagué-Tartoing, né à Pau en 1810, docteur en médecine, et grand-père de Jacques-Hippolyte de Balagué-Tartoing, né en 1862, maire de la Bastide-Monréjau. Les représentants de cette

branche ont été autorisés le 5 août 1875 par jugement du tribunal civil de Pau à faire rectifier les actes de l'état civil passés depuis la révolution dans lesquels la particule *de* et le nom de Tartoing avaient été omis.

Aucune des branches de la famille de Balagué n'est titrée.

Principales alliances : de Jausiondy 1655, de Fanget, etc.

BALAHU de NOIRON. Armes : *d'or à quatre vergettes de gueules, au chevron d'argent brochant sur le tout; au chef du champ chargé d'une aigle de sable* (ces armes sont celles de la famille de Vandenesse.)

La famille Balahu de Noiron, originaire de Gray, en Franche-Comté, est une des plus anciennes de la bourgeoisie de cette ville. On en trouvera une généalogie dans le Nobiliaire Universel de Saint-Allais. Elle remonte par filiation à Jean Balahu qui se qualifiait bourgeois de Gray en 1533. Ce personnage avait épousé Jacquette de Vandenesse issue d'une très ancienne famille noble de Bourgogne dont ses descendants ont conservé les armoiries. Son arrière-petit-fils, Bénigne Balahu, marié d'abord à Jeanne-Claude Tricornot, puis à Aimée de Lambert de Ray, fut autorisé en 1634 à acheter et à tenir en fief, bien que non noble, la terre et seigneurie de Noiron. Il laissa deux fils, Ferdinand Balahu, Sgr de Noiron, et Simon-Pierre Balahu, ci-devant commissaire, demeurant Gray, qui firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696. Le 10 avril 1710 la Chambre des comptes de Dôle rendit un arrêt qui permettait à Claude-François et à Ferdinand Balahu, anciens capitaines d'infanterie, et à Jean-Baptiste Balahu, ancien lieutenant particulier au présidial de Gray, tous trois seigneurs de Noiron, de tenir cette terre en fief en vertu de l'autorisation accordée en 1634, mais qui leur défendait de se qualifier nobles. Cette autorisation fut encore renouvelée en 1745. La famille Balahu de Noiron était encore inscrite à la capitation en 1785, d'après le Nobiliaire de Franche-Comté de M. de Lurion. Cependant Jean-Baptiste-Joseph Balahu, Sgr de Noiron, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Vesoul. Ce personnage avait épousé Mlle Regley, fille d'un lieutenant général au bailliage de Bar-sur-Seine; il en laissa deux fils, Louis Balahu de Noiron, chevalier de Saint-Louis en 1814, marié en 1804 à Mlle Lebloy, et Charles-Félix Balahu de Noiron, procureur du Roi près le tribunal de Bar-sur-Seine sous la Restauration, marié en 1813 à Mlle Labbe de Briancourt, qui ont continué la lignée.

La famille Balahu de Noiron a conservé jusqu'à nos jours le château de Noiron, près de Gray.

Elle n'est pas titrée.

Principales alliances : de Vandenesse, d'Arvisenet, Tricornot, Hugon d'Augicourt, Baulard, Junet d'Aiglepierre, 1902, etc.

BALALUD de SAINT-JEAN. Armes : d'*argent à un Saint Jean de carnation debout sur un rocher de trois coupeaux, la dextre dirigée en avant, la sénestre appuyée sur un bâton banderolé d'or, au sommet dextre une rose des vents rayonnant vers le saint, accostée à dextre d'une face lunaire et à sénestre d'une face solaire posées en fasce et rayonnantes d'or* (Armorial général de 1696). — Alias : *d'or à la fasce de sinople, parti de gueules plein.* (Ce sont ces dernières armes que porte la famille.)

Ancienne famille du Roussillon.

François Balalud de Saint-Jean porte dans un acte de 1681 la qualification d'ex-commissaire des poudres et salpêtres en la généralité de Montpellier et pays de Rouergue; il fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Perpignan).

MM. de Saint-Jean, frères, furent inscrits en 1707 au nombre des bourgeois de matricule de Perpignan qui jouissaient des privilèges de la noblesse.

BALANDA (de). Armes : *de gueules à deux béliers d'argent passant l'un sur l'autre, accornés, accolés et clarinés d'or.*

La famille de Balanda appartient à la noblesse du Roussillon.

Trois frères du nom de Balanda furent inscrits en 1711 au nombre des bourgeois de matricule de Perpignan qui jouissaient des privilèges de la noblesse.

M. de Balanda prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Perpignan.

La famille de Balanda a fourni des membres du Conseil souverain du Roussillon, un chevalier de Saint-Michel en 1757, des officiers.

Principale alliance : de Guardia.

BALARESQUE. Armes : *d'argent à un mouton passant entre deux houlettes, au chef de gueules chargé de deux étoiles et d'un croissant d'argent* (d'après *Les anciennes familles dans la Gironde,* de M. Pierre Meller.)

La famille Balaresque est une des plus considérées de la haute bourgeoisie bordelaise. Elle est originaire du lieu de Saint-Martory (Haute-Garonne) et y est honorablement connue depuis le XVIe siècle. Joseph-Siméon Balaresque vint en 1763 fonder à Bordeaux une maison de commerce qui subsiste. Jean-Charles Balaresque, né en 1796, marié en 1826 à Mlle du Héron, son frère, Pierre-Oscar Bala-

resque, né en 1798, marié en 1827 à Mlle de Lombard du Castellet, et le fils aîné de celui-ci, Henri Balaresque, né en 1828, décédé en 1885, furent des membres influents du parti légitimiste à Bordeaux.

Principales alliances : de Lombard du Castellet 1826, Henry de Vallandé, de Lestapis 1855, de Simard de Pitray 1891, etc.

BALATHIER-LANTAGE, de CONYGHAM et de BRAGELONNE (de). Armes : *de sable à une fasce d'or.* — Couronne : *de Marquis.* — Devise : *Virtus merces ipsa sibi.*

La famille Balathier appartient à la noblesse de la Champagne et de la Bourgogne. D'Hozier qui en a donné une généalogie la croit originaire du Dauphiné. Les noms de Balathier, Baratier, Barlatier, etc., sont, en effet, assez répandus dans cette province et dans la Haute-Provence. On trouve que Raoul de Balathier, écuyer, dénombra le 13 novembre 1372 un fief situé à Maunechel et relevant de la châtellenie de Nesle. D'Hozier fait remonter la filiation aux premières années du xve siècle ; mais les premiers degrés de son travail sont très confus et la filiation ne paraît être rigoureusement établie que depuis noble seigneur Thermet Balathier, écuyer, qui avait épousé demoiselle de Montdragon et dont le fils, François Balathier, Sgr de Lantage, en Champagne, épousa en 1527 Françoise de Fourmir. Leur descendant, Edme Balathier, Sgr de Lantage, des Bordes, de Bragelonne, etc., marié le 11 mai 1624 à Antoinette de Sivry, fut maintenu dans sa noblesse le 19 juin 1634 par sentence des élus de Bar. Il laissa sept enfants qui furent maintenus dans leur noblesse en 1668 par jugement de M. de Caumartin, intendant de Champagne, après avoir prouvé leur filiation depuis 1508. Deux de ses fils, Roger et Antoine, furent les auteurs de deux branches.

Roger Balathier, Sgr de Lantage, auteur de la branche aînée, fut connu sous le titre de baron de Villargois ; il épousa le 6 décembre 1663 Bénigne de Torcy, fille de Michel, Sgr de Lantilly, en Nivernais, et de Bénigne de Damas, fut admis en 1668 en la chambre de la noblesse des États de Bourgogne et fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (Semur). Il eut lui-même deux fils dont l'aîné, Charles, fut tué en 1690 à la bataille de Fleurus. Le puîné, Henri-Denis Balathier, connu le premier sous le titre de comte de Lantage, avait été admis en 1687 dans l'ordre de Malte ; il se fit relever de ses vœux après la mort de son frère et épousa en 1707 Suzanne de Launoy. Elie-Antoine, comte de Balathier, Sgr de Lantage, Villargois, Cormaillon, etc., né en 1710, fils du précédent, épousa en 1741 Catherine de Feydeau et en eut trois filles dont les deux aînées furent chanoinesses-comtesses de Saint-Martin de Salles et dont la plus jeune,

Jeanne-Julie, née en 1761 à Villargois, au diocèse d'Autun, fit en 1768 ses preuves de noblesse pour être admise à la maison de Saint-Cyr. Il eut aussi plusieurs fils dont l'un, Henri-Victor, né en 1751, chevalier de Malte, fut nommé maréchal de camp sous la Restauration, dont un autre, Joseph, né en 1752, fut chanoine de Saint-Claude et dont l'aîné, Louis-Jules, marquis de Balathier-Lantage, né en 1742, marié en 1779 à Marie de la Garde de Chambonas, continua la lignée. Deux des fils de celui-ci, Henri, marquis de Balathier-Lantage, marié le 7 juin 1813 à Rose de Thieffries, et François, comte de Balathier, marié le 17 octobre 1827 à Marie-Louise de Conygham, autorisé le 27 août 1828 par ordonnance du Roi Charles X à joindre à son nom celui de la famille de sa femme, ont été les auteurs des deux rameaux actuellement existants. Le chevalier de Lantage avait prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Semur.

Antoine Balathier, Sgr de Bragelonne, auteur de la seconde branche, fut gendarme du Dauphin, épousa en 1668 Anne d'Abonde et fut convoqué en 1674 au ban des gentilshommes du bailliage de Sens. Sa veuve fut maintenue dans sa noblesse le 14 décembre 1701 par jugement de Phélyppeaux, intendant de Paris. Il laissa un fils, Charles de Balathier, Sgr de Bragelonne, né en 1674, qui épousa avec dispense le 4 février 1722 Bénigne de Balathier-Lantagne, fille de son cousin-germain, Henri-Denis. Une de ses descendantes fit en 1788 ses preuves de noblesse pour être admise à la maison royale de Saint-Cyr. Elie-Charles de Balathier-Bragelonne, né à Bastia en 1771, issu de cette même branche, fit en 1782 ses preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire, fut nommé général de brigade en 1802, reçut le titre de vicomte par lettres patentes du Roi Louis XVIII du 4 novembre 1822 et mourut en 1830 sans laisser de postérité. Le général de Balathier-Bragelonne avait eut trois frères; le plus jeune d'entre eux, Louis-Scipion de Balathier-Bragelonne, né en 1789, décédé à Nantes en 1869, a laissé un fils.

Sept membres de la famille de Balathier ont été admis dans l'ordre de Malte depuis 1687.

Principales alliances : Dugon 1709, Riollet de Morteuil, de Feydeau, de Bonafos 1854, de la Garde de Chambonas, de Moyria-Chatillon, de Villelume, d'Anglejan 1850, du Cauzé de Nazelles 1866, de Willecot de Rincquesen, 1901, etc.

BALAY ou BALAY de la BERTRANDIÈRE.

La famille Balay, originaire de Saint-Étienne, appartient à la bourgeoisie du Forez. Un de ses membres, Jean-Jules, né à Saint-Étienne en 1795, connu sous le nom de Balay de la Bertrandière, député de

la Loire en 1852. Son fils, Jean Balay, né à Saint-Étienne en 1820, décédé en 1872, fut également député sous Napoléon III.

Principales alliances : Garon de la Bévière, Germain de Montauzan, du Pac, Mangini, etc.

Il a existé en Franche-Comté une famille de Balay, de noblesse ancienne, qui portait pour armes : *de sable à un lion d'or* et à laquelle Jean-Jules Balay de la Bertrandière mentionné plus haut avait, paraît-il, cherché à se rattacher. Cette famille, dont la Chesnaye des Bois a donné une généalogie, était originaire du Rethelois où elle avait possédé un château de son nom et où elle était connue dès le XIIIe siècle. Elle remontait par filiation suivie à Jacques de Balay qui vint vers le milieu du XVe siècle se fixer au diocèse de Besançon. Aymé-François de Balay, marié en 1718 à Louise de Reims, obtint, par lettres patentes de juin 1712, la réunion de ses seigneuries de Marigna, de la Boissière et de la Comée et leur érection en marquisat sous le nom de Balay. Le chevalier de Balay prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse de Franche-Comté. Cette famille de Balay s'éteignit vers le milieu du XIXe siècle.

Il a existé aussi en Franche-Comté une famille Balay ou Ballay qui s'éteignit dans les premières années du XIXe siècle et qui portait pour armes : d'*azur à trois quintefeuilles d'or en fasce entre deux fasces d'or*. Jean Ballay fut nommé conseiller d'état et maître des requêtes ordinaires en 1635 par lettres patentes de Charles IV, duc de Lorraine. Son descendant, Claude-Léonard Ballay, sieur à Gevigney, ancien maire de Vesoul, fut nommé le 3 août 1753 conseiller maître en la Chambre des comptes de Dôle, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Vesoul et mourut en 1798.

BALBI (anciennement Cabalbi ou Cabalby) de MONTFAUCON et de VERNON (de). Armes : *de gueules à un faucon d'argent, langué de gueules, posé sur un monde d'azur cintré et croisé d'or.* — Aliàs : *d'argent à l'aigle de sable partant de dessus un globe.*

La famille de Cabalbi, aujourd'hui de Balbi, appartient à la noblesse du Languedoc.

La branche des Sgrs d'Alos, en l'élection de Comminges, fut maintenue dans sa noblesse d'abord le 16 mai 1668 par jugement de Pellot, intendant de la généralité de Bordeaux, puis le 7 juin 1698 par jugement de le Pelletier de la Houssaye, intendant de Montauban. Jean Cabalbi, issu d'une autre branche, Sgr de Montfaucon, marié en 1667 à Isabeau de Bertrand, son frère, Paul Cabalbi, sgr de la Trappe, au diocèse de Rieux, et leur cousin germain, Octavien Cabalbi, sieur des Plas, furent maintenus dans leur noblesse le 26 avril 1670 par

jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc, après avoir prouvé leur filiation depuis Bernard de Cabalbi qui donna une quittance le 15 juillet 1547 et dont le fils, Bertrand, épousa le 16 août 1597 demoiselle Gabrielle de Sarret; cette même branche fut encore maintenue noble le 11 février 1700 par jugement de Lormoy, intendant de la généralité de Montauban. Une troisième branche, celle des Sgrs de Bousas, fut maintenue dans sa noblesse le 11 avril 1716 par jugement de Laugeois, intendant de la même généralité.

Mr de Cabalby, connu sous le titre de baron de Montfaucon, épousa en 1781 Antoinette de Vernon, sœur du dernier marquis de Vernon. Il paraît être le premier qui ait substitué à son nom patronymique de Cabalby celui de Balbi, qui était celui d'une illustre maison génoise, et prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Toulouse sous le titre de baron de Balbi de Montfaucon. Un de ses fils, Joseph-Léon de Balby, né à Montfaucon en 1799, fut autorisé par ordonnance royale du 29 décembre 1824 à joindre à son nom celui de la famille de Vernon et fut dès lors connu sous le titre de marquis de Vernon; il a été père de Georges-René de Balbi de Montfaucon, marquis de Vernon, né en 1837 au château de Saix (Ariège), qui est venu se fixer dans les environs de Nantes, qui a épousé en 1869 Mlle de Fresnais de Liévin et qui a continué la descendance.

Il subsiste un autre rameau de la famille de Balbi ou de Cabalbi dont le chef porte le titre de baron de Montfaucon.

Principales alliances : de Vernon, de Milhau, Compagnon de Thézac, de Fresnais de Liévin, de Marc 1897, de Sarret 1597, de Mauléon 1618, de Méritens 1623, etc.

La famille de Vernon, primitivement de Bernon, dont la famille de Balbi ou de Cabalbi a relevé le nom appartenait à l'ancienne noblesse du Languedoc et portait pour armes : *d'azur au chevron d'or accompagné de quatre roses de même posées en fasce, deux et deux, et de deux étoiles d'argent, l'une en chef, l'autre en pointe.* Aliàs : *de gueules au chevron d'or accompagné en chef de deux roses et en pointe d'une étoile d'argent, au chef cousu de gueules chargé de deux roses et d'une étoile d'argent.* On en trouvera des généalogies très sommaires dans l'Armorial de la Noblesse du Languedoc de M. de la Roque et dans les Cartulaires de Carcassonne de M. Mahul. Plus récemment, la Société héraldique de France a publié dans son bulletin de 1885 les preuves de noblesse qu'elle fit au Cabinet des Ordres du Roi en janvier 1783 pour jouir des honneurs de la Cour. Elle était originaire du Vivarais et avait pour premiers auteurs connus Pierre de Bernon ou Vernon, mentionné dans un

accord de 1210 comme ayant vendu la terre de Bernon, Arnaud, Bernard et Raymond de Bernon, frères, choisis par compromis de janvier 1241 pour servir d'arbitres dans un différend entre l'évêque de Viviers et plusieurs gentilshommes de la ville de Saint-Marcel, et Thomas de Bernon, damoiseau, qui était en 1308 Sgr en partie de la ville de Saint-Marcel, en Vivarais. La filiation suivie remonte à noble Pierre de Bernon, homme d'armes, qui reçut du roi Charles VI, par lettres patentes du 20 octobre 1395, en récompense de ses services la charge de forestier royal d'Angles ; il laissa d'une alliance inconnue deux fils, Aimeric et Nicolas, en faveur desquels il fit son testament le 6 juin 1399. L'aîné de ces deux frères rendit foi et hommage à la comtesse de la Marche le 9 novembre 1405 pour les acquisitions qu'il avait faites au lieu de Rouairoux ; il tenait en fief de l'abbé de Caunes la bastide de Villerambert, au diocèse de Narbonne. François de Vernon, écuyer, Sgr de Villerambert, y demeurant, fut maintenu dans sa noblesse le 10 octobre 1668 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc, après avoir prouvé sa filiation depuis Jean de Vernon, Sgr de Villerambert, qui vivait en 1500 avec son épouse Hermessinde. Son fils, Guillaume de Vernon, écuyer, sgr de Villerambert, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de S. M. à Montpellier, décédé dans la citadelle de cette ville en 1732, fut encore maintenu dans sa noblesse le 2 décembre 1698 par jugement de M. de Lamoignon, intendant du Languedoc ; il avait épousé le 11 juin 1709 Marie-Claude Anice et fut père d'Étienne qui fut connu le premier sous le titre de comte de Vernon. Guillaume de Vernon, Sgr de Villerambert, né en 1743, fils de celui-ci, connu sous le titre de marquis de Vernon, page du Roi en 1757, fut nommé en 1762 écuyer cavalcadour de ce prince, fut admis en 1787 aux honneurs de la Cour, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Carcassonne et fut nommé sous la Restauration premier écuyer commandant les écuries du roi ; il mourut sans alliance à Paris en 1825, dernier représentant mâle de sa maison, après avoir transmis son nom à son neveu, Joseph-Léon de Balbi de Montfaucon.

La famille de Vernon avait reconnu en 1770 la famille de Bernon, du Dauphiné, encore existante, comme ayant eu avec elle dans le passé une origine commune.

BALEINE (Durup de). Voyez Durup de Baleine.

BALESTE et BALESTE d'ASTIER d'USSEL. Armes de la famille d'Astier d'Ussel : *d'or à une bande de sable.* — Couronne : *de Comte.*

La famille Baleste, originaire de la petite ville de Cabrespine, dans l'Aude, où elle est encore représentée, appartient à la vieille bourgeoisie de sa région. Un de ses membres, Antoine Baleste, bourgeois du lieu de Cabrespine, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Toulouse) : *de sinople à deux fasces d'or.*

M. Eugène-Hippolyte Baleste, né à Sceaux en 1832, marié à Mlle de Lamolère, alors juge à Mortagne, demanda en mai 1868 et obtint par décret du 30 mars 1869 l'autorisation de joindre à son nom celui de la famille d'Astier d'Ussel à laquelle appartenait sa grand'mère paternelle. Son fils, Georges, marié en 1899 à Mlle du Mesnil de Maricourt, est connu sous le titre de comte d'Astier d'Ussel.

Principales alliances : de Nollent, de Lamolère, du Mesnil de Maricourt, Regnault de Bellescize 1901, etc.

BALESTRIER (de). Armes : *d'azur à une arbalète d'or, armée d'une flèche de même, accostée de deux têtes de dragons cousues de gueules.* — Devise : *Vis virtute victa.*

On trouvera dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des titres des renseignements sur la famille de Balestrier qui s'est perpétuée en Languedoc jusqu'à nos jours. On en trouvera aussi une généalogie dans l'Armorial du Languedoc, de M. de la Roque. Elle est connue en Languedoc depuis Antoine de Balestrier, écuyer, qui est rappelé comme étant décédé dans la ville d'Aymargues dans une transaction passée le 13 mars 166... entre son frère Pierre et son fils Jean (copie informe). Ce personnage aurait épousé le 19 octobre 1614 Antoinette de Marazel et en aurait eu trois fils : Jean, André et Olivier de Balestrier. Le second de ceux-ci, André Balestrier, de la ville d'Aymargues, demeurant à Nîmes, se désista de lui-même de la qualité de noble lors de la grande recherche du XVIIe siècle et paraît être décédé sans laisser de postérité. L'aîné, Jean de Balestrier, capitaine de chevau-légers, major de la ville d'Arras, marié en 1662 à Marie de Saint-Vaast, put au contraire se faire maintenir dans sa noblesse en 1665 par jugement des élus d'Artois, après avoir prouvé sa filiation depuis son arrière-grand-père, Jacques de Balestrier, qui aurait porté la qualification d'écuyer, qui aurait épousé Arnaude de Barthélemy et dont le fils, Antoine de Balestrier, Sgr de Monneyres, capitaine de chevau-légers, aurait épousé le 24 janvier 1580 Philippe de Barreyron ; ce Jean de Balestrier fixé en Artois fut tué à l'armée de Hollande en 1676 et ne laissa qu'une fille mariée en 1679 à Alexandre-Pierre de Zouches. Quant à Olivier de Balestrier, troisième fils d'Antoine et d'Antoinette de Marazel, on ne voit pas qu'il ait jamais été

anobli ni maintenu dans sa noblesse; il donna le 24 mars 1690 une procuration à son fils Esprit et ne prit dans cet acte que la qualification de noble Olivier de Balestrier, demeurant à Valensolle. La qualification de noble n'était pas significative de noblesse en Languedoc quand elle n'était pas accompagnée de celle d'écuyer. Louis-Noël de Balestrier, fils d'Esprit, paraît dans plusieurs actes avec la qualification d'écuyer; il épousa le 8 mars 1709 Marguerite Caussade et en laissa plusieurs fils. L'un de ses descendants, Pierre de Balestrier, né en 1775, fit en 1789 ses preuves de noblesse devant Chérin pour être admis à l'école militaire et justifia alors sa filiation depuis la procuration du 24 mars 1690 relatée plus haut.

Louis-Toussaint de Balestrier, marié en 1784 à Marguerite Deydier, et son cousin germain, Augustin, qui fut maire de Lansargues sous la Restauration, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Montpellier.

La famille de Balestrier n'est pas titrée.

Elle a fourni de nombreux officiers dont deux chevaliers de Saint-Louis au XVIIIe siècle.

Principales alliances : Plantin de Villeperdrix 1880, Deydier 1784, Guy de Villeneuve 1771, de Villeméjane.

BALINCOURT (Testu de). Voyez TESTU DE BALINCOURT.

BALGUERIE. Armes concédées sous le premier empire : *coupé au 1 parti A de gueules à l'étoile d'argent, B des barons préfets; au 2 d'azur au chevron alaisé d'or surmonté de trois étoiles rangées d'argent*

La famille BALGUERIE appartient au grand commerce protestant de Bordeaux.

La souche s'est partagée en plusieurs branches dont l'une fut anoblie en 1755 par Frédéric-Adolphe, roi de Suède. Un représentant de cette branche, Pierre Balguerie, Sgr de Galapian, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Agen.

Pierre Balguerie, négociant, bourgeois de Bordeaux, issu d'une autre branche, épousa en 1765 Catherine Baour; il en eut plusieurs filles, Mmes Duret, Pauvert de la Chapelle et Raymond Baour, et un fils, Pierre Balguerie, préfet du Gers, décédé sans postérité en 1830, qui fut créé baron de l'empire par lettres patentes du 9 septembre 1810.

La famille Balguerie compte encore parmi ses membres Jean-Étienne Balguerie, né en 1756, président de la Chambre de commerce de Bordeaux en 1816 et en 1825, député de la Gironde en 1827, son cousin Jean-Isaac Balguerie, président de la Chambre de commerce

de Bordeaux en 1827 et en 1836, député de la Gironde en 1827, décédé en 1855, le frère de celui-ci, Pierre Balguerie-Stuttenberg, né en 1778, président de la Chambre de commerce de Bordeaux en 1824, décédé sans postérité masculine en 1825, etc. Plusieurs de ces branches subsistent.

Principales alliances : Baour, Pauvert de la Chapelle, d'Egmont, Bernard de Saint-Affrique, de Labat de Vivens, Lawton, de Bethman, etc.

BALLAIS (Roumain de la). Voyez Roumain de la Ballais.

BALLEROY (de la Cour de). Voyez Cour de Balleroy (de la).

BALLORE (Bernard de Montessus de). Voyez Bernard de Montessus de Rully et de Ballore.

BALLOY (Davy de). Voyez Davy de Balloy.

BALLUET d'ESTOURNELLES de CONSTANT. Armes : *coupé au* 1 *d'argent à l'aigle éployée de sable,* qui est de Constant de Rebecque, *au* 2 *de gueules à un sautoir d'argent.*

La famille Balluet appartenait au XVIIIe siècle à la haute bourgeoisie parisienne.

Claude Balluet fut nommé en 1764 conseiller du roi, contrôleur des tailles en l'élection de Paris; il portait la qualification d'écuyer, sans doute en raison de sa charge. Son fils, Charles-Louis, né en 1772, connu sous le nom de Balluet d'Estournelles, lieutenant-colonel, marié en 1817 à Louise-Anne Constant de Rebecque, sœur du célèbre pamphlétaire Benjamin Constant, fut père de Louis-Léonce Balluet d'Estournelles, né en 1819, qui fut autorisé par ordonnance royale du 14 octobre 1831 à joindre à son nom celui de la famille Constant de Rebecque. Paul-Benjamin Balluet d'Estournelles, fils du précédent, né à la Flèche en 1852, ministre plénipotentiaire, a été nommé député de la Sarthe en 1895.

BALME de SAINTE-JULIE. Armes : *écartelé aux* 1 *et* 4 *de gueules au lion d'or, coupé d'azur à une gerbe d'or liée de même; aux* 2 *et* 3 *de sable à un rocher d'argent.*

La famille Balme de Sainte-Julie appartient à la noblesse du Bugey. On trouvera sur elle de nombreux renseignements dans le recueil de manuscrits connu sous le nom de Nouveau d'Hozier.

André Balme fut pourvu le 13 juillet 1659 de l'office de conseiller, notaire et secrétaire du roi près la cour du Parlement de Metz qui conférait la noblesse héréditaire après deux générations et obtint

des lettres d'honneur le 1er juin 1680 ; il fut en outre lieutenant général au bailliage de Belley, en Bugey, et subdélégué de l'intendant, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (Belley), fut anobli par lettres patentes de mars 1698, obtint au mois d'avril suivant un règlement d'armoiries et mourut en 1705. Son fils, André Balme qui lui succéda dans sa charge de lieutenant général au bailliage de Belley et qui mourut en 1721, n'ayant point exercé après lui la charge de conseiller, notaire et secrétaire du roi près le Parlement de Metz, ne put acquérir la noblesse que cette charge transmettait après deux générations ; il ne put bénéficier davantage des lettres de noblesse de 1698, tous les anoblissements concédés à cette époque s'étant trouvés révoqués par divers édits du roi Louis XIV. Il fut lui-même père d'Antelme Balme de Sainte-Julie qui fut pourvu en 1728 de la charge de lieutenant général au bailliage de Bugey, qui exerça cette charge jusqu'en 1776 et qui fut définitivement anobli en mai 1781 par nouvelles lettres patentes du roi Louis XVI.

La famille Balme de Sainte-Julie a pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Bugey.

BALME de MONS. Armes concédées en 1825 : *d'azur à une grotte d'argent maçonnée de sable et sommée d'une palme d'or penchée du côté dextre.*

La famille Balme est anciennement connue dans la bourgeoisie du Velay.

Pierre-Victor Balme, né en 1763 au Puy où son père était négociant, adjoint au maire de cette ville, fut anobli le 7 juillet 1825 par lettres du roi Charles X.

BALMONDIÈRE (de la). Armes : *de gueules à une croix d'or.*

La famille de la Balmondière appartient à la noblesse du Mâconnais ; on en trouvera une généalogie manuscrite dans le Nouveau d'Hozier. Elle avait pour nom primitif celui de Tondut et fut autorisée en 1693 à le remplacer par celui de sa terre de la Balmondière.

Philibert de la Balmondière était conseiller et président aux traites foraines de Mâcon quand il fut anobli en août 1699 par lettres patentes du roi Louis XIV. Philibert ne jouit pas longtemps de sa noblesse, car quelques années plus tard tous les anoblissements concédés à cette époque se trouvèrent révoqués par divers édits du même roi. Son fils, François de la Balmondière, lieutenant criminel en l'élection de Mâcon, laissa lui-même deux fils, Philibert de la Balmondière, garde du corps du roi, et Claude de la Balmondière, capitaine de cuirassiers

en 1759, chevalier de Saint-Louis. Joseph de la Balmondière, fils de Philibert, était brigadier des gardes du corps et chevalier de Saint-Louis quand il fut définitivement anobli par nouvelles lettres patentes de février 1781 ; il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Mâcon.

Principale alliance : d'Espagnet.

BALNY d'AVRICOURT. Armes : *d'or au sautoir d'azur cantonné de quatre merlettes de gueules*. — Couronne : *de Comte*. — Devise : *Malgré tout*.

La famille Balny, d'ancienne bourgeoisie originaire de Picardie, est possessionnée depuis plusieurs générations dans la commune d'Avricourt.

Pierre-Joseph Balny, né en 1779, fut pendant de longues années maire de la commune de Maucourt ; il mourut en 1859, laissant deux fils dont l'aîné, Pierre-Joseph, connu sous le nom de Balny de Saint-Cerny, mourut sans postérité en 1867. Le puîné, Louis-Léopold Balny, né en 1811, fut maire de la commune d'Avricourt et membre du conseil général de l'Oise. Il a laissé lui-même plusieurs fils dont le plus jeune, Adrien, né en 1849, officier de marine, a été tué à l'ennemi au Tonkin et dont l'aîné, Fernand, né en 1844, connu sous le nom de Balny d'Avricourt, ministre plénipotentiaire, marié à Mlle Spitzer, a reçu le titre de comte romain par bref du 20 décembre 1871.

Principale alliance : de Beaupoil de Sainte-Aulaire 1899.

BALORRE (Imbert de). Voyez Imbert de Balorre.

BALSAN (Borg de). Voyez Borg de Balsan.

BALSAC (ou Balzac) d'ENTRAIGUES (de). Armes : *d'azur à trois flanchis d'argent, à un chef d'or chargé de trois flanchis d'azur*.

La maison de Balzac ou Balsac d'Entraigues, une des plus illustres de la noblesse d'Auvergne, éteinte dans la ligne légitime au cours du XVIIe siècle, avait eu pour berceau la petite ville de Balsac située à deux lieues de Brioude, sur les confins du Velay. Le nom des anciens seigneurs de Balsac, en Auvergne, figure dans les chartes depuis les temps les plus reculés. La Chesnaye des Bois mentionne un Odo, Sgr de Balzac, qui aurait fait dès l'an 814 une donation au Chapitre de Brioude. Le même auteur fait remonter la filiation à Roffec de Balsac, chevalier, qui passa en 1336 un traité avec le Chapitre Saint-Julien de Brioude et qui est encore mentionné dans des actes de 1348 et de 1363. Ce Roffec avait épousé une dame appelée Sybille ;

il en eut un fils, Guillaume de Balsac, chevalier, marié à Marguerite d'Alzon, qui transigea avec le chapitre de Brioude en 1373. Celui-ci fut lui-même père de Jean de Balsac, chevalier, Sgr d'Entraigues qui, épousa Anne de Chabannes, et grand-père de Robert de Balsac, sénéchal de Nîmes et de Beaucaire, chevalier de Saint-Michel, chambellan du Roi, qui épousa le 16 février 1453 Jeanne d'Albon. Robert de Balsac, fils du précédent, marié le 3 octobre 1474 à Antoinette de Castelnau, jouit d'une grande faveur auprès du roi Louis XI, fut conseiller et chambellan de ce prince et fut créé par lui sénéchal d'Agenais. Il est le premier qui ait pris le titre de baron de la petite ville d'Entragues ou d'Entraigues, dans la Limagne. Il fut père de Pierre de Balsac, baron d'Entragues et de Saint-Amand, capitaine de Corbeil et de Fontainebleau, qui enleva Anne Malet, fille de l'amiral de Graville, et qui l'épousa malgré l'opposition de celui-ci. François de Balzac, baron d'Entragues, petit-fils des précédents, chevalier de l'Ordre du Roi en 1578, lieutenant général de l'Orléanais, était veuf de Jacqueline de Rohan quand il épousa Marie Touchet, la célèbre maîtresse du roi Charles IX. Il en eut deux filles dont l'aînée, Henriette, marquise de Verneuil, décédée en 1633, fut la maîtresse du roi Henri IV et en eut un fils naturel, Charles de Bourbon, duc de Verneuil, et dont la cadette, Marie, maîtresse du maréchal de Bassompierre, en eut également un fils naturel, Louis, évêque de Saintes en 1649. François de Balsac avait eu de son premier mariage avec Jacqueline de Rohan un fils, Charles, baron d'Entraigues, Sgr de Marcoussis, dont les enfants moururent sans laisser de postérité. La maison de Balzac s'éteignit dans la ligne légitime avec Henri de Balzac, cousin des précédents, qui obtint par lettres patentes de 1617 l'érection en marquisat de sa seigneurie de Clermont-sous-Biran, en Agenais, et qui ne laissa que des filles.

Jean de Balzac, Sgr d'Entraigues, mentionné plus haut, eut de son mariage avec Agnès de Chabannes un fils cadet, Louis, aliàs Raymond, de Balsac, qui fut chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et qui devint commandeur de Chazel. Celui-ci laissa un fils naturel, Mondon de Balzac, qui fut légitimé par lettres patentes du roi Louis XI. Ce Mondon de Balzac, fut croit-on, l'auteur d'une famille de Balzac qui porta les mêmes armoiries que la famille de Balsac d'Entraigues, qui posséda, entre autres biens, la seigneurie de Saint-Pau, en Armagnac, et qui fut maintenue dans sa noblesse le 14 juin 1715 par jugement de Laugeois, intendant de Montauban, après avoir prouvé sa filiation depuis 1585. Un représentant de cette famille, M. de Balzac, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse de l'Armagnac. Cette branche naturelle de la maison de Balzac d'Entraigues s'est perpétuée

jusqu'à nos jours. M. Renaud de Balzac d'Entraigues est décédé en octobre 1897 à Pradour-sur-Vayres.

BALSAC-FIRMY (de). Armes : *de gueules à un pal d'or chargé d'une plante de baume de sinople.*

La famille de Balsac (ou Balzac)-Firmy, bien distincte de la précédente, appartient à la noblesse du Rouergue. M. de Barrau en a donné une généalogie dans ses Documents historiques et généalogiques sur les familles du Rouergue. Il croit qu'elle descend des seigneurs primitifs du château de Balsac, entre Villefranche et Rodez, mentionnés dans un certain nombre d'actes des XIIe, XIIIe et XIVe siècles. Elle avait, en tous cas, perdu sa noblesse par suite de dérogeance car elle ne figure point au nombre des familles du Rouergue qui furent maintenues nobles lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV. Par suite de la perte de ses papiers la famille de Balsac ne peut du reste faire remonter sa filiation au delà d'André de Balsac, décédé en 1726, qui fut pourvu le 8 juin 1697 de la charge anoblissante de président en la Cour des aides de Montauban. Ce personnage avait épousé Marie de la Theule, héritière de la seigneurie du Claux et de la terre baronniale de Firmy ; il en eut trois filles, mesdames de Moly, de Fajolle et Duverdier de Mandillac, et plusieurs fils dont les deux aînés, Jean-Claude de Balsac, Sgr baron de Firmy, conseiller au Parlement de Toulouse en 1707, marié en 1704 à Mlle de Séguret, et Guillaume de Balsac, Sgr de Gamarus, marié en 1719 à Mlle de Landès, furent les auteurs de deux branches. La branche cadette eut pour dernier représentant Guillaume de Balsac, Sgr de Gamarus et du Cayla, né en 1753, petit-fils de Guillaume, qui fut conseiller général de l'Aveyron, maire de Rodez en 1811, et qui mourut célibataire. Jean-André de Balsac, Sgr baron de Firmy, fils de Jean-Claude auteur de la branche aînée, fut reçu très jeune, en 1727, conseiller au Parlement de Toulouse et épousa en 1733 Mlle de Madrières ; il en eut six fils, entre autres Jean-Jacques de Balsac, baron de Firmy, conseiller au Parlement de Toulouse, guillotiné à Paris en 1794, dont la descendance s'éteignit avec son petit-fils Hardouin, Victor, prêtre, conseiller au Parlement de Toulouse, et enfin Marc-Antoine de Balsac, Sgr de Colombier, connu sous le titre de chevalier de Firmy, capitaine au régiment de Vexin, chevalier de Saint-Louis, qui épousa en 1782 Mlle de Barrau de Carcenac et qui continua la lignée. Auguste de Balsac, fils cadet du précédent, fut sous la Restauration préfet, conseiller d'Etat, député de la Moselle et commandeur de la Légion d'honneur, s'allia aux plus grandes familles du royaume en épousant en décembre 1822, par contrat signé du roi Louis XVIII, Mlle de Cou-

ronnel dont le frère épousa dans la suite Mlle de Montmorency, reçut le titre héréditaire de baron par ordonnance du 29 novembre de la même année, non suivie de lettres patentes, et mourut au château de Mazet en 1880 sans laisser de postérité. Son frère aîné, Jacques-Hippolyte de Balsac, marié en 1811 à Mlle Seconds, en a eu une fille, madame de la Rivière, et un fils, Paulin, conseiller général de l'Aveyron, qui paraît avoir été le dernier représentant de la famille de Balsac-Firmy.

Mr de Balsac-Firmy, Sgr de Gamarus, avait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Rodez.

Une branche de la famille de Balsac, séparée de la souche à une époque qui n'a pu être déterminée, mais qui est antérieure au XVIIIe siècle, a possédé les seigneuries de Vialatelle et du Vignial. On ne voit pas que cette branche ait jamais été l'objet d'un jugement de maintenue de noblesse. Cependant un de ses représentants, M. de Balsac de Vialatelle, fils, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Rodez. Guillaume de Balsac, issu de cette branche, curé de Ceignac en 1789, refusa de prêter le serment civique et mourut dans les prisons de Figeac en 1794. Son parent, Mr de Balsac Duvignial, épousa vers 1807 en Normandie Mlle Le Doulcet de Méré ; il fut l'oncle de Victor de Balsac et d'Isidore de Balsac, lieutenant colonel de hussards en 1865. Cette branche de la famille de Balsac compte peut-être encore des représentants.

Principales alliances : de Moly, de Fajole 1700, Duverdier de Mandillac, de Séguret 1704, de Gaston 1748, de Madrières 1733, Baillet de Berdolle de Goudourville, de Puymirol, de Barrau 1782, de Couronnel 1822, Le Doulcet de Méré, de Comminges, etc.

Le célèbre romancier Honoré Balzac ou de Balzac, né à Tours le 16 mai 1799, appartenait à une famille bourgeoise tout à fait différente de celles dont il vient d'être parlé.

BALTHAZAR de GACHÉO (de). Armes : *écartelé aux* 1 *et* 4 *d'argent à deux couleuvres entrelacées d'azur, au chef de gueules chargé d'un lion naissant d'or*, qui est de Balthazar, *aux* 2 *et* 3 *d'azur à trois merlettes de sable posées sur trois équerres*, qui est de Gachéo. — Couronne : *de Marquis*. — Tenants : *deux lions*. — Devise : *Fortiter resistendo*.

La famille de Balthazar, originaire de Bohême, descend, d'après une tradition, d'un Nicolas de Balthazar, né à Prague en 1325, qui aurait épousé Marie de Gachéo. On en trouvera une généalogie dans le Nobiliaire du Comtat-Venaissin de Pithon-Curt : on trouvera aussi sur elle de nombreux renseignements dans les Dossiers bleus, au

Cabinet des Titres. L'un de ses membres, le colonel de Balthazar, prit du service en France dans la seconde moitié du XVIe siècle, fut nommé maréchal de camp par Henri IV en 1590 et fut tué la même année. La généalogie de Pithon-Curt et la généalogie manuscrite conservée au Cabinet des Titres ne font pas remonter la filiation au delà de Jean Balthazar de Gachéo ou Gachéo de Balthazar, capitaine des gardes du corps de Frédéric, roi de Bohême, électeur et comte palatin du Rhin, qui épousa Marguerite de Rahire et qui périt en 1620 à la bataille de Prague. Jean de Balthazar, fils du précédent, né à Prague vers l'an 1600, vint se fixer en France en 1634, attiré par la réputation que s'était acquise le maréchal de camp de Balthazar tué en 1590, son grand-oncle ; il épousa en 1648 Marguerite de Brignac de Montarnaud, d'une famille noble de Languedoc, et fut nommé en 1649 lieutenant général des armées du roi. Après le traité de Nimègue Jean de Balthazar de Gachéo se retira en Suisse, se fit recevoir bourgeois du canton de Berne et acquit sur les bords du lac de Genève la baronnie de Prangins qui devint dans la suite la propriété de la famille Bonaparte. C'est depuis l'acquisition de la terre de Prangins que le chef de la famille de Balthazar a été connu sous le titre de baron. Jean de Balthazar Gachéo laissa deux fils ; l'aîné d'entre eux, Genève de Balthazar, colonel d'un régiment de dragons au service du roi d'Angleterre, n'eut que deux fils qui périrent à l'armée sans avoir été mariés ; le puîné, Jean-Armand, commanda un bataillon suisse au service du roi de France, fut nommé commandant du pays de Gex, épousa Louise de Roset et continua la lignée. Jean-Armand de Balthazar laissa à son tour quatre fils : Étienne qui périt à l'âge de vingt-quatre ans au siège du Quesnoy, en 1712 ; Marc-Louis, né en 1689, colonel du régiment de Diesbach, qui mourut à Dunkerque en 1742 laissant une fille de son mariage en 1720 avec Élisabeth de Verthamon ; Jean-Alexandre, lieutenant-colonel au service de la France, et enfin Armand-Louis, né en 1706, capitaine au régiment royal Allemand-Cavalerie, qui fut tué à l'ennemi en 1742. Ce dernier était venu se fixer à Metz par son mariage contracté dans cette ville le 10 juin 1733 avec Anne-Louise Levayer. Son fils, Louis-Alexandre de Balthazar-Gachéo, lieutenant-colonel en 1781, se maria à Hayange le 7 janvier 1767 avec Mlle de Wendel ; il fut lui-même père de François-Louis-Ignace de Balthazar-Gachéo, né à Metz en 1771, qui fut guillotiné dans cette ville le 25 octobre 1793, et d'Alexandre-Louis de Balthazar-Gachéo, né à Metz en 1781, receveur général du département de la Loire, chevalier de la Légion d'honneur, qui épousa Mlle Thurck. Casimir-Alexandre de Balthazar, né à Hayange en 1809, un des fils de celui-ci, a été un peintre distingué ; les

représentants actuels de la famille de Balthazar sont ses neveux.

Philippe-Charles, baron de Balthazar, maréchal de camp, issu de cette famille, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Haguenau et à Wissembourg, en Alsace.

La famille de Balthazar a fourni de nombreux officiers dont plusieurs ont péri sur différents champs de bataille.

Principales alliances : de Wendel 1767, de Pina 1842, de Brignac de Montarnaud, de Verthamon, Despine 1840, de Cruéjouls 1874, Lebégue de Girmont, etc.

La famille de Balthazar de Gachéo ne doit pas être confondue avec une famille du même nom, originaire de Dunkerque, qui a fourni un conseiller pensionnaire de cette ville et un substitut du procureur général au Parlement de Flandre et qui portait pour armes : d'*azur à une fasce d'argent accompagnée de trois annelets du même*. Un représentant de cette famille, Pierre Balthazard, échevin de Dunkerque, fit enregistrer son blason à l'armorial général de 1696.

Il a aussi existé une famille de Balthazar qui portait pour armes : d'*azur à un chevron d'argent accompagné en chef d'un croissant montant aussi d'argent, cotoyé de deux étoiles à six rais d'or, et en pointe d'un lion rampant du même*. Gabriel Balthazar, chef de cette famille, fut maintenu dans sa noblesse le 29 juin 1609 par arrêt de la Cour des Aides de Paris. Son fils, Nicolas Balthazar, obtint en 1656 des lettres patentes de réhabilitation de noblesse qui furent confirmées en janvier 1660 par de nouvelles lettres patentes avec anoblissement en tant que besoin. Il laissa plusieurs enfants qui furent encore confirmés dans leur noblesse par lettres patentes de janvier 1667 ; l'un d'eux, Jean-Baptiste Balthazar, sieur de Grandmaison, baptisé à Paris en 1632, demeurant à Sens, fut receveur des deniers à Villeneuve-le-Roi.

BALTUS (Barthélemy de). Voyez Barthélemy de Baltus.

BALUE (Gobillard de la). Voyez Gobillard de la Balue.

BALUE (Magon de la). Voyez Magon de la Balue.

BAMMEVILLE (Joly de). Voyez Joly de Bammeville.

BANCAL des ISSARTS.

La famille Bancal appartient à la haute bourgeoisie d'Auvergne. Elle est originaire de la petite ville de Saint-Martin de Londres, en Languedoc, où son auteur, Jean-Dominique Bancal, exerçait sous Louis XV la profession de fabricant de soie. Jean-Louis Bancal de Saint-Julien, né en 1745, fils aîné de celui-ci, fut nommé général de

brigade pendant la révolution. Le puîné, Jean-Henri Bancal des Issarts, né en 1750, pourvu en 1783 d'une charge de notaire au Châtelet de Paris, fut député du Puy-de-Dôme à la Convention, puis au Conseil des Cinq-Cents, et siégea dans ces deux assemblées parmi les plus modérés. Ayant été fait prisonnier par les Autrichiens, il subit une captivité de deux ans et fut échangé en décembre 1795 avec plusieurs de ses compagnons contre Madame Royale, fille de Louis XVI. Il se retira à Clermont-Ferrand après le 18 brumaire et mourut à Paris en 1827.

BANCALIS de PRUYNES d'ARAGON (de). Armes : d'*azur à l'aigle d'or au vol éployé.* — Aliàs : *écartelé aux* 1 *et* 4 *d'azur à l'aigle d'or au vol éployé, aux* 2 *et* 3 *d'azur à un chevron d'or accompagné de trois étoiles d'argent,* qui est de Maurel d'Aragon. — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux griffons.* — Devise : *Festina lente.* — Manteau de pair de France (pour la branche des marquis d'Aragon).

La famille de Bancalis de Pruynes est originaire du Rouergue. Le jugement de maintenue de noblesse rendu en sa faveur en 1665 en fait remonter la filiation à Jean de Bancalis qui épousa Jeanne de la Peyre par contrat du 17 août 1544 et qui fit son testament le 10 mars 1575. Jean II de Bancalis, fils de celui-ci, marié le 15 janvier 1577 à Marguerite de Roaldès, en laissa deux fils, François de Bancalis, marié le 26 juin 1601 à Marie de Benoît, qui continua la lignée, et Henri de Bancalis, conseiller du roi, lieutenant en l'élection de Villefranche, qui épousa Guillaumette de Colit, fille d'un bourgeois de Villefranche, et qui n'en eut qu'un fils mort sans postérité à Villefranche en 1708. Malgré le jugement de maintenue de noblesse de 1665 la situation nobiliaire de ces premiers auteurs de la famille de Bancalis paraît avoir été assez douteuse, et on ne voit pas qu'ils aient possédé de terres nobles antérieurement au XVIIe siècle. François de Bancalis, fils aîné de Jean II, acheta de la famille de Marcenac, par acte du 6 octobre 1620 et pour le prix de 55 000 livres, l'importante seigneurie de Pruynes, près de Moret, au diocèse de Rodez, avec moyenne, haute et basse justice. Cette terre paraît avoir été le berceau d'une vieille famille de Pruynes ou de Pruines qui est encore représentée de nos jours par une branche fixée en Lorraine. D'après une généalogie très fantaisiste publiée par Borel d'Hauterive dans son Annuaire de la noblesse de 1872, les Bancalis auraient été une branche de cette ancienne famille de Pruynes, branche qui aurait abandonné à un moment donné son nom patronymique pour ne garder que celui d'un fief probablement imaginaire de Bancalis. A partir de la première moitié du XVIIe siècle la famille de Bancalis occupa un rang important

dans l'aristocratie de sa région. Jean de Bancalis, fils de François, marié le 26 août 1654 à Marguerite de Bourzolles de Caumont, prit le titre de baron de Pruynes, fut capitaine de cent hommes d'armes et gentilhomme de la chambre du Roi. Ayant été inquiété, malgré l'éclat de sa situation, dans l'exercice de ses privilèges nobiliaires, il se fit maintenir dans sa noblesse en mai 1665 sur preuves remontant à 1544 par jugement de M. de Monlauseur, subdélégué en Rouergue de Pellot, intendant de Bordeaux. Ce jugement, qui est du reste antérieur à la grande recherche des faux nobles commencée en 1666, n'ayant point fait cesser les poursuites, Jean de Bancalis dut d'abord se faire maintenir dans sa noblesse le 8 août 1668 par arrêt du Conseil d'État, puis se faire accorder par le Roi en février 1669 des lettres patentes de confirmation de noblesse. Il mourut assassiné quelques années plus tard laissant un fils unique, Jean-Antoine de Bancalis, baron de Pruynes, qui épousa Anne de Génibrouse de Saint-Amans et qui fut maintenu dans sa noblesse le 27 avril 1697 par jugement de Sanson, intendant de Montauban. Pierre de Bancalis, baron de Pruynes, fils du précédent, fut admis le 12 décembre 1706 parmi les pages de la grande écurie du roi. Une note écrite de la main de Charles d'Hozier en marge du registre apprend que les preuves de noblesse prescrites en cette circonstance ne furent pas faites et que la famille de Bancalis n'avait pas, à son avis, « *de quoi justifier sa noblesse jusqu'au terme où elle doit aller* ». (Voir le Nouveau d'Hozier, au Cabinet des Titres.) Pierre de Bancalis épousa plus tard, en 1726, Anne de Maurel d'Aragon, issue d'une famille parlementaire peu ancienne, mais riche et puissante, et en laissa quatre fils et deux filles. L'aînée des filles, née en 1729, mariée à Eugène Lacombe, cosgr de Saint-Michel, d'une ancienne famille bourgeoise de la région, en eut plusieurs fils dont l'un, Jean-Pierre Lacombe-Saint-Michel, révolutionnaire ardent, député du Tarn à la Législative, puis à la Convention, vota la mort du roi, tandis qu'un autre fut fusillé à Périgueux en 1799 pour avoir pris part à une insurrection royaliste. Des quatre fils de Pierre de Bancalis, baron de Pruynes, et d'Anne de Maurel d'Aragon, trois, Louis-Roch, Jean et Jean-Louis, furent les auteurs de trois branches.

L'aîné d'entre eux, Louis-Roch de Bancalis, baron de Pruynes, né en 1731, marié en 1755 à Marie de Lagne de Sagnes, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Villefranche de Rouergue. Il avait fait des preuves de noblesse en 1772 pour obtenir l'admission aux Écoles militaires de son fils, Hyacinthe-Guillaume, né à Pruynes en 1764. Celui-ci se maria au retour de l'émigration avec Mlle Passelac ; il en eut un fils, François, baron de Pruynes, né en 1806, marié à Mlle de Colonges de Cénac, qui a continué la descendance.

Jean de Bancalis, né en 1732, auteur de la seconde branche, marié à une fille du marquis de Portes, recueillit tous les biens de son oncle maternel Jean de Maurel, connu sous le titre de marquis d'Aragon, à charge de relever ses noms, titres et armes, et prit dès lors le titre de marquis d'Aragon, du nom d'une terre située aux environs de Carcassonne. Son fils, Jean-Henri de Bancalis de Pruynes, marquis d'Aragon, né en 1763, page du comte d'Artois, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Carcassonne, épousa en 1794, pendant l'émigration, Sophie de Siegen, fille naturelle du prince de Nassau, fut créé pair de France héréditaire par ordonnance du 5 mai 1819, obtint par lettres patentes du 18 septembre suivant l'érection en majorat, au titre de baronnie-pairie, de son domaine de Saliés, en Albigeois, et mourut en 1848. Il fut père de Charles-François, marquis d'Aragon, né en 1812, député du Tarn en 1846, décédé en 1848, qui épousa en 1837 la marquise Trivulzio, née Visconti d'Aragona, issue d'une des plus illustres familles de Lombardie, et grand-père d'Alexandre-Charles, marquis d'Aragon, né à Saliés en 1844, décédé en 1896, qui a laissé plusieurs enfants de son mariage en 1876 avec Mlle de Lordat.

Jean-Louis de Bancalis, né en 1734, auteur de la troisième branche, alla se fixer en Alsace par son mariage contracté à Strasbourg avec Mlle de Vaudin. Son fils, Arnaud de Bancalis, né à Strasbourg en 1773, fit en 1783 ses preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire, épousa dans la suite Françoise, baronne de Saulèque, et en eut lui-même deux fils, Henri, connu sous le titre de baron de Bancales, marié à Mlle de Reinach, et Hippolyte, qui ont été les auteurs de deux rameaux.

Principales alliances : de Génibrouse 1667, de Maurel d'Aragon 1726, de la Tour de Saint-Igest, de Colonges de Cénac, de Portes, de Nassau-Siegen 1794, Decazes 1816, Visconti d'Aragona 1837, de Boério 1883, d'Adhémar de Cransac 1862, de Lordat 1876, de Kesling, de Reinach-Werth, de Gironde 1864, de Valon 1893, etc.

BANCAREL (de). Armes : d'*azur à un chevron d'argent accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'un chien passant du même.*

La famille DE BANCAREL, originaire de Rodez, est anciennement connue dans sa région. On en trouvera des généalogies dans les ouvrages que MM. de Barrau et de Bonald ont consacrés à la noblesse du Rouergue. Ces auteurs en font remonter la filiation à François Bancarel qui fut pourvu par lettres du 15 octobre 1635 de l'office de secrétaire du Roi en la chancellerie présidiale de Rodez et qui épousa

le 6 avril 1643 Antoinette de Vedel. Son fils unique, Jean de Bancarel, marié en 1676 à Catherine de Lisle, de Saint-Geniez, et décédé dès 1678, avait été pourvu le 17 mai 1674 du même office. La famille Bancarel ne paraît pas avoir rempli à cette époque les formalités nécessaires pour jouir de la noblesse héréditaire qui était attachée à cet office et on ne voit pas qu'elle ait jamais été l'objet d'un jugement de maintenue. Jean Bancarel, né en 1677, fils de Jean, décédé à Toulouse en 1737, fut père d'Étienne de Bancarel, Sgr d'Hyars et de Las Grézes, né en 1709, marié en 1752 à Marie-Hélène de Lavergne, qui fut plusieurs fois maire de Rodez, et grand-père de Raymond de Bancarel, Sgr des mêmes terres, marié le 29 janvier 1782 à Marie Duverdier de Mandillac, qui fut définitivement anobli par la charge de président trésorier de France au bureau des finances de Montauban dont il fut pourvu le 22 mai 1782. Celui-ci prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Villefranche-de-Rouergue, fut plus tard président du Conseil général de l'Aveyron et mourut en 1830. Philippe de Bancarel, son fils, marié en 1824 à Mlle de Cassan-Floyrac, décédé en 1857, fut conseiller général de l'Aveyron après son père. Il a laissé deux fils dont l'aîné, Jérôme, marié en 1855 à Mlle Lejeune de Waha, a été, lui aussi, conseiller général de l'Aveyron.

La famille de Bancarel a conservé jusqu'à nos jours le château d'Hyars, près de Rodez. Elle n'est pas titrée.

Principales alliances : de Lisle, de Lavergne, de Nogaret, Duverdier de Mandilhac , Baduel d'Oustrac, de Gaches de Vensac, de Cassan-Floyrac, 1824, van der Gracht, d'Hébrard de Saint-Sulpice 1884, Vidal de Saint-Urbain, etc.

BANCENEL-CHAMPAGNE (de). Armes : d'*azur à une tête de léopard d'or, accompagnée de trois quintefeuilles de même.* — Cimier : *Un lion naissant d'or.*

La famille DE BANCENEL appartient à la noblesse de Franche-Comté.

On trouve que Guichard Bancenel, du lieu de Chancey, en Franche-Comté, fut anobli en 1408 par lettres patentes de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, en récompense des services rendus par son fils Richard.

La filiation suivie remonte à Richard Bancenel qui exerçait en 1518 à Salins la profession de notaire. Ce personnage appartenait vraisemblablement à une branche demeurée non noble ou tombée en dérogeance de la famille anoblie en 1408. Il fut père d'Étienne Bancenel, notaire à Salins en 1528. Jacques et Pierre Bancenel, de Salins, arrière-petits-fils de celui-ci, furent anoblis en janvier 1609 par lettres de l'Empereur Rodolphe II.

Étienne-Alexandre Bancenel, Sgr de Champagne, Jacques-François Bancenel, Sgr de Myon, et sa femme, Charlotte de Jouffroy, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696. Jean-François de Bancenel et François de Bancenel-Champagne furent admis dans l'ordre de Malte, l'un en 1768, l'autre en 1777. Charles de Bancenel, écuyer, Sgr de Villers-Farlay, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage d'Arbois. Pierre de Bancenel, Sgr de Champagne, prit part à celles du bailliage de Salins.

La famille de Bancenel n'est pas titrée.

Elle a conservé jusqu'à nos jours la terre de Champagne, dans le Jura.

Elle a [illegible] des chanoines de Baume-les-Messieurs, des officiers, e[illegible]

Princi[illegible]s alliances : d'Esterno, de Montrichard, de Jouffroy, Boutec[illegible], de Chavannes, de Siochan de Kersabiec 1839, etc.

BANDY de NALÉCHE. Armes : *d'azur à un chevron d'argent accompagné de trois molettes d'éperon d'or.*

La famille Bandy est originaire de la petit ville de Felletin, dans la Haute-Marche, à laquelle elle a fourni plusieurs consuls depuis 1679 et où elle possédait au XVIIIe siècle d'importantes manufactures de tapis. Elle acquit vers la fin du XVIIe siècle le domaine de Naléche, près de Felletin, par le mariage qu'un de ses membres contracta avec une demoiselle Aucoc. Antoine Bandy de la Chaud, fils de cette dame, fut greffier de la châtellenie de Felletin. Il fut père de Léonard Bandy de la Chaud, né à Felletin en 1729, maire de cette ville, subdélégué de l'intendant, député du tiers état de la Marche aux États généraux de 1789, et grand-père de Gilbert-Jacques Bandy de Naléche, né à Felletin en 1756, général de brigade en 1794, gouverneur de Bréda en 1810, puis gouverneur général de toutes les îles de Zélande, député de la Creuse à la Chambre des Cent-Jours, décédé en 1820, qui avait épousé Mlle Grellet de Beauregard. Louis Bandy de Naléche, né à Aubusson en 1828, petit-fils de celui-ci, député de la Creuse, décédé en 1879, avait été honoré du titre de comte romain ; il a lui-même laissé deux fils dont le plus jeune est aujourd'hui à la tête du *Journal des Débats*.

On trouvera une généalogie très succincte de la famille Bandy de Naléche dans le *Grand Dictionnaire de la Haute-Marche*, de M. Ambroise Tardieu.

Principales alliances : de Vauchaussade (vers 1750), de Courthille 1778, Grellet de Beauregard, de Chitray, de Jannel-Ménard de Vauréal, Roy de Pierrefitte, etc.

BANES de GARDONNE (de). Armes : d'*azur à une épée haute d'argent, mise en pal, la pointe en haut, accompagnée de trois étoiles d'argent, deux en chef, une en pointe.*

La famille de Banes ou de Bannes a tenu un rang distingué dans la noblesse du Périgord. Elle paraît avoir eu pour berceau une terre de son nom située dans la paroisse d'Auberoche et figure dans les actes depuis la fin du XIIIe siècle.

Bertrand de Banes rendit hommage en 1400 au duc d'Orléans, comte de Périgord, pour sa maison de Banes, à Auberoche, Jean de Bannes figure à une montre des nobles du Périgord faite vers 1495 sous les ordres d'Alain d'Albret. Pierre de Banes et son neveu, Jean, figurent en 1536 à l'arrière-ban de la noblesse du Périgord. Pierre de Bannes rendit hommage le 20 septembre 1541 au Roi de Navarre, comte de Périgord, à cause de son repaire de Bannes, dans la châtellenie d'Auberoche. M. de Banes figure en 1550 aux États du Périgord tenus à Sarlat. Charles de Banes, écuyer, Sgr de la maison noble de Banes, en la châtellenie d'Auberoche, rendit hommage au Roi de Navarre en 1583. Antoine de Banes, Sgr de Malesse, rendit hommage en 1667 pour sa maison noble de Banes; Jean de Banes, écuyer, Sgr de Montagrier, rendit hommage la même année pour les biens qu'il possédait en la châtellenie d'Auberoche; ces deux personnages furent maintenus dans leur noblesse le 6 décembre 1667 par jugement de Pellot, intendant de la généralité de Bordeaux. Mais on trouve qu'à la même époque Pierre de Bannes, Sgr de Lamousie, demeurant à Saint-Vivien, dans l'élection de Saintes, issu vraisemblablement d'une branche de la même famille tombée en dérogeance, fut condamné comme usurpateur de noblesse à deux mille livres d'amende par jugement du 1er juin 1668 de M. d'Aguesseau, intendant de Limoges.

Pierre de Banes, sieur des Fayes, et Antoine de Banes, écuyer, sieur de Malesse, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 (Périgueux). Ce dernier avait épousé le 27 février 1656, Marguerite de Langlade; il fut maintenu dans sa noblesse le 17 septembre 1698 avec son fils Raymond, sieur de Benaguet, marié en 1688 à Marguerite de Leymarie, et avec leur cousin Pierre de Banes, sieur des Fayes, par jugement de M. de Bezons, intendant de Bordeaux. C'est de ce dernier personnage que descend la famille de Banes de Gardonne, aujourd'hui existante. Il était fils de Raphaël de Banes, Sgr de Cheyssac et des Fayes, marié en 1664 à Louise de Lestrade, petit-fils d'Henri de Banes, sieur de Laubezie et des Fayes, marié en 1629 à Marguerite de Montagrier, et arrière-petit-fils de Raphaël de Banes, écuyer, Sgr de Malesse et des Fayes ; il avait épousé d'abord Adrienne de Royère, puis, le 20 décembre 1691, Catherine de Pérusse

des Cars, veuve de Jacques d'Abzac, Sgr de la Douze. Pierre de Banes, sieur de Bosredon, né de cette dernière union, marié en 1727 à une demoiselle Chicou, perdit sa noblesse par suite de dérogeance et figure dans plusieurs actes avec la simple qualification de marchand. La famille de Banes ne paraît pas s'être jamais fait relever de cette dérogeance et on ne voit pas qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région. Jean de Banes, sieur de Gardonne et de Lespinasse, fils de Pierre, épousa en 1768 Marie-Rose Duchassaing de Fontbressin ; il en eut plusieurs fils dont deux, Joseph-Prosper, marié en 1791 à Marie Berthonneau, et Léonard, chevalier de Saint-Louis, marié en 1808 à Mlle de Garcbœuf, ont été les auteurs de deux rameaux. Bernard-Eudoxe de Banes de Gardonne, décédé en 1891, un des représentants du rameau aîné, avait été chambellan de l'Impératrice Eugénie ; de son mariage contracté en 1861 avec Mlle de Gères, il a laissé un fils unique, Pierre, marié à Mlle de Kergorlay, qui, ayant été adopté par le comte de Lastic, son grand-oncle par alliance, a été connu depuis lors sous le titre de comte de Gardonne-Lastic. Les autres membres de la famille de Banes de Gardonne ne portent pas de titre.

François de Banes, sieur de Cheyssac et du Change, fils cadet de Raphaël de Banes marié en 1664 à Louise de Lestrade, épousa en 1688 Madeleine de Tessières et fut l'auteur d'une branche qui s'est fondue dans la famille du Cheyron du Pavillon[1].

Principales alliances : de Lestrade 1664, de Tessières, du Cheyron du Pavillon, de Pérusse des Cars 1688, de Royère, Duchassaing de Fontbressin, de la Filolie, van Schalwick, de Gaulne 1837, de Gères 1861, de Kergorlay 1900, Dupin de Saint-Cyr, de Larmandie, etc.

BANGE (Ragon de). Voyez Ragon de Bange (de).

BANIÈRES (de Sales de). Voyez Sales de Banières.

BANNE d'AVÉJAN (de). Armes : *d'azur à une ramure de cerf d'or posée en bande.* — Aliàs : *écartelé aux 1 et 4 d'azur à trois fleurs de lys d'or, au chef du même*, qui est d'Estaing ; *aux 2 et 3 d'azur à trois flambeaux d'or allumés de gueules, posés en fasce*, qui est de la Fare ; *sur le tout d'azur à une ramure de cerf d'or mise en bande.* — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux cerfs au naturel.* — Cimier : *Une tête et un col de cerf.*

La maison de Banne d'Avéjan appartient à l'ancienne noblesse che-

[1] Cette notice a été faite en grande partie grâce à des communications dues à l'obligeance de M. Pierre Meller.

valeresque du Languedoc. D'Hozier en a donné dans son Armorial de France une généalogie détaillée qui a été reproduite par la Chesnaye des Bois. On trouvera aussi sur elle beaucoup de renseignements dans les manuscrits de Chérin et de d'Hozier, au Cabinet des Titres. Un rapport adressé par Beaujon au duc d'Aumont en février 1766 commence en ces termes : « La maison de Banne a pris son nom « d'une terre située au diocèse de Viviers, dans le Bas-Languedoc. « On apprend par le cartulaire de la commanderie de Jalais, en « Velay, de l'ordre des Templiers, qu'elle a fait diverses donations « à cet ordre les années 1180, 1203, 1222. Elle joint ainsi à une « ancienneté de près de six cents ans soutenue par des alliances con- « sidérables l'avantage peu commun d'établir par une foule de titres « authentiques sa filiation depuis Guigues de Banne, damoiseau, « vivant dans le règne de Saint-Louis, lequel eut pour fils Pons de « Banne, aussi damoiseau, cosgr de Banne et d'Avéjan en 1270, « mort avant l'année 1307, père de Pierre de Banne, cosgr de Banne « et d'Avéjan, lequel fut maintenu en 1320 dans la possession de la « quatrième partie du ban d'Avéjan et mourut vers l'an 1350 laissant, « entre autres enfants, Arnaud de Banne, damoiseau, cosgr de Banne « et d'Avéjan en 1366, qui épousa deux femmes dont la seconde fut « Ferrande de Castillon. De la première dont le nom est ignoré il eut « Bernard de Banne, cosgr des mêmes terres, qui vivait en 1411. » Chérin écrivait d'autre part au comte de Vergennes à la date du 27 mars 1786. « La maison de Banne, en Languedoc, est connue depuis 1181 ; sa filiation commence à 1270. Mais ses services sont médiocres et elle a peu d'alliances de marque. »

La maison de Banne a pour premiers auteurs connus Arnaud, Hugues et Guigues de Banne, damoiseaux, qui firent des donations à l'abbaye de Jalais, le premier en 1181, le deuxième en 1203 et le troisième en 1222. Pons de Banne, damoiseau, fils de Guigues, est mentionné dans des actes d'avril 1275 et de janvier 1286. Il fut père de noble Pierre de Banne, damoiseau, Sgr d'Avéjan, cosgr de Banne, qui obtint le 9 octobre 1320 une sentence du viguier royal de Marvejols et qui continua la lignée. D'après un travail moderne, Pons de Banne aurait eu un autre fils, Guillaume de Banne, demeurant au diocèse de Viviers, qui aurait épousé Alasie d'Arvillars et qui aurait été l'auteur de la famille dauphinoise de Bannes de Puygiron, dont il sera parlé plus bas. Arnaud de Banne, damoiseau, Sgr d'Avéjan, cosgr de Banne, fils de Pierre, mentionné dans des actes de 1365 et 1366, épousa en secondes noces Ferrande de Castillon. Il eut de sa première femme, dont on ignore le nom, Bermond de Banne, damoiseau, Sgr d'Avéjan, cosgr du château de Banne, qui passa une reconnaissance le 11 jan-

vier 1400 et qui épousa Smaragde de Roux. Pierre de Banne, damoiseau, Sgr d'Avéjan, cosgr de Banne et de Castillon, fils du précédent, est mentionné dans un très grand nombre d'actes de la première moitié du xve siècle, épousa Mirande de Montjoc par contrat du 7 février 1429 et fit son testament le 19 octobre 1451. Il fut l'arrière-grand-père d'Antoine de Banne, Sgr d'Avéjan, qui fut connu le premier sous le titre de baron de Ferreyrolles et qui épousa le 21 février 1523 Gabrielle d'Albert, fille du Sgr de Poussargues et issue d'un rameau aujourd'hui éteint de la famille des ducs de Luynes, et le bisaïeul de Claude de Banne, Sgr d'Avéjan, baron de Ferreyrolles, qui embrassa le calvinisme et qui épousa Dauphine de Montcalm par contrat passé à Nîmes le 7 août 1567. Deux des fils de ce dernier, Pierre de Banne, Sgr d'Avéjan, baron de Ferreyrolles, marié à Anne de Caladon par contrat passé au Vigan le 2 mai 1593, et Jacques de Banne, Sgr de Terris, marié en deuxièmes noces le 18 août 1613 à Louise de Grimoard-Beauvoir du Roure, furent les auteurs de deux grandes branches dont les représentants furent maintenus dans leur noblesse le 28 octobre 1668, sur preuves remontant à 1400, par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc.

Denis de Banne d'Avéjan, baron de Ferreyrolles, chef de la branche aînée, né en 1639, page de la petit écurie du Roi en 1655, marié en 1672 à Louise de Vallot, fille d'un Conseiller d'État, fut nommé, en 1702 lieutenant général des armées du Roi ; il laissa quatre fils dont l'aîné, Édouard-Denis, né en 1676, page de la petite écurie du Roi, et le second, Jean-Baptiste, moururent jeunes, dont le troisième, Louis, lieutenant général des armées du Roi en 1738, baron des États du Languedoc, marié en 1709 à Marie Dufour de Nogent, obtint l'érection de sa seigneurie d'Avéjan en baronnie par lettres patentes d'octobre 1732, puis en marquisat par nouvelles lettres d'avril 1736, et dont le quatrième, Charles, fut nommé évêque d'Alais en 1721. Cette branche s'est éteinte avec Philippe de Banne, marquis d'Avéjan, né en 1719, fils unique de Louis, qui mourut sans alliance en 1741.

Pierre de Banne, Sgr de Montgros, né en 1679, chef de la seconde branche, fit des preuves de noblesse en 1730 et en 1733 pour obtenir l'admission de deux de ses filles à la maison royale de Saint-Cyr. Il laissa aussi plusieurs fils dont l'aîné, Pierre de Banne, Sgr de Montgros, marié en 1745 à Marie-Françoise d'Arbaud de Blauzac, recueillit après l'extinction de la branche aînée les titres de marquis d'Avéjan et de baron des États du Languedoc et dont le second, Jean, connu sous le titre de comte de Banne, fut nommé maréchal de camp en 1748, Jean de Banne de Montgros, né en 1751, fils du marquis d'Avéjan, fut

admis, en 1767 parmi les pages de la petite écurie du Roi. La comtesse de Banne d'Avéjan fut admise aux honneurs de la Cour en 1780. Le comte de Banne d'Avéjan, chevalier, Sgr marquis et baron dudit lieu d'Avéjan, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Nîmes.

La famille de Banne d'Avéjan a conservé jusqu'à nos jours la terre d'Avéjan, dans le Gard.

Principales alliances d'Aygalliers 1378, de Lussan 1464, de Barjac 1488, d'Albert de Boussargues 1523, de Montcalm 1567, de Rochemore, d'Agulhac 1629, de Gabriac de Saint-Paulet, de Leuze, Roverié de Cabrières 1610, des Hours 1633, de la Fare 1635, du Roure 1613, d'Arbaud 1745, de Bonald, de Castellane, etc.

Il a existé en Dauphiné une famille de Banes ou Bannes qui portait : *d'azur à trois croissants d'argent mal ordonnés, les deux de la pointe renversés.* Malgré la différence de l'orthographe et malgré la différence des armoiries, des généalogistes contemporains ont voulu rattacher cette famille à celle des Banne d'Avéjan et la faire descendre de Guillaume de Banne qui aurait été fils puîné de Pons de Banne mentionné dans des actes de 1275 et de 1286, un des auteurs de cette famille (Voir le Bulletin héraldique de février 1895). Ce Guillaume aurait épousé Alasie d'Arvillars et aurait été père d'un Étienne de Banne qui se serait marié en 1390 et qui serait mort en 1450. L'éloignement des dates rend ce système de filiation bien peu vraisemblable. Jacques de Bannes vint du Vivarais se fixer en Dauphiné par son mariage contracté le 12 janvier 1530 avec Louise Baille, héritière de la terre de la Batie-Tour-du-Verre, près de Valence. Son descendant, Charles de Bannes, Sgr de la Bastie-Tour-du-Verre, marié à Marie-Josèphe de Bérenger, héritière de la Sgrie de Puygiron, fut maintenu dans sa noblesse le 22 juillet 1667 par jugement de l'intendant Dugué et fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Montélimart). Paul-César de Bannes, né à Puygiron en 1732, marié en 1761 à sa cousine Geneviève de Bannes, prit le premier le titre de marquis de Puygiron sous lequel il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Dauphiné ; il laissa une fille qui épousa en 1785 Jean Duport, marquis de Pontcharra, et deux fils, tous deux pages de la comtesse d'Artois, qui moururent sans alliance et qui furent les derniers représentants de leur famille. Le dernier survivant d'entre eux, Charles, marquis de Bannes de Puygiron, décédé en 1836, avait adopté son neveu, Hippolyte Duport de Pontcharra, né en 1789, second fils de sa sœur. Celui-ci releva le titre de marquis de Bannes de Puygiron et le transmit à ses descendants (Voyez Duport de Pontcharra).

BANNEVILLE (Morin de). Voyez MORIN DE BANNEVILLE.

BANSARD des BOIS.

La famille BANSARD DES BOIS appartient à l'ancienne bourgeoisie du Perche. Gabriel Bansard des Bois, né en 1715, maître chirurgien, épousa à Angers le 14 janvier 1744 Urbaine Poirier. Alfred Bansard des Bois, né en 1848, maire de Bellême, a été député de l'Orne en 1881 et 1893.

BANTEL (Petit de). Voyez PETIT de BANTEL.

BANVILLE (de) Armes : de *menu vair plein.* — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux lions.* — Devise : *Dam aye Diex le volt.*

La famille DE BANVILLE appartient à l'ancienne noblesse de Normandie. Elle a eu pour berceau la seigneurie de son nom, paroisse de l'ancien diocèse de Bayeux, qu'elle a conservée jusqu'au XVIe siècle. Un jugement de maintenue de noblesse qui fut rendu en sa faveur en 1641 rappelle un Guillain de Banville qui suivit Guillaume le Conquérant en Angleterre et son fils, Gauvain de Banville, qui prit part à la première croisade en 1096. La famille de Banville est mentionnée dans les actes dès le XIIe siècle. M. de Magny qui en a donné une généalogie dans son Nobiliaire de Normandie en fait remonter la filiation suivie à Robert de Banville, chevalier, qui fit en 1217 une donation à l'abbaye de Montmorel, au diocèse d'Avranches. Mais son travail, qui n'est accompagné d'aucune preuve, contient des invraisemblances qui ne permettent pas d'en accepter les premiers degrés. La filiation ne paraît être rigoureusement établie que depuis Jean de Banville qui épousa en 1385 Guillemine Bonnet, héritière du fief de Vaudry, et depuis leur fils, Thomas de Banville, écuyer, Sgr de Banville, Vaudry, Précaire, etc., échanson du Roi, capitaine des arbalétriers du bailliage de Caen, gouverneur de la ville et du château de Vire, qui épousa en 1411 damoiselle de Rovencestre, héritière de la Sgrie de Pierres. Celui-ci laissa trois fils, Guillaume, Richard et Jean, qui furent maintenus dans leur noblesse en 1463 par jugement de Montfaut ; le plus jeune d'entre eux, Jean, chevalier, Sgr de de Banville, Vaudry, Pierres, Roullours, etc., lieutenant général pour le Roi aux bailliages de Caen, d'Alençon et du Cotentin par lettres patentes du 26 août 1467, épousa Philippine du Merle et continua la lignée. Il fut le trisaïeul d'Etienne de Banville, Sgr de Pierres, en l'élection de Vire, y demeurant, qui épousa en 1598 Françoise de Clinchamps et qui fut maintenu dans sa noblesse le 6 mars 1599 par jugement de M. de Roissy. Celui-ci laissa trois fils, Michel, Jean et Bernardin, qui furent maintenus dans leur noblesse à leur tour le

10 mai 1635 par jugement rendu à Vire de M. d'Aligre, en 1641 par jugement de MM. du Tillet et de la Poterie, commissaires délégués par le Roi dans la généralité de Caen, et en 1666 par jugement de Chamillart, intendant de ladite généralité. L'aîné de ces frères, Michel, marié en 1637 à Marie du Pont, continua la ligne directe, encore existante ; le second, Jean, Sgr de la Londe, marié en 1633 à Marie Guérin d'Agon, fut l'auteur de la branche des Sgrs de la Londe et de Bretteville dont le dernier représentant mourut en 1843 laissant une fille unique mariée au comte du Breil de Landal.

Alphonse-Antoine de Banville, né en 1801, chef de la branche aînée, marié en 1827 à Mlle Paulmier, fut maire de Tinchebray et conseiller général du département de l'Orne de 1848 à 1861. Son fils, Aymard-Athanase, né à Vire en 1837, connu sous le titre de vicomte de Banville, marié en 1864 à Mlle de Beauvoir, a été également conseiller général de l'Orne ; il avait eu lui-même trois fils dont l'aîné né en 1867, décédé sans alliance en 1892, avait recueilli la grosse fortune du dernier baron de Cheux à charge de relever les noms, titres et armes de l'ancienne famille de Cheux.

Principales alliances : de Pommereul, du Merle, du Parc, de la Bigne, de Costard 1542, de Clinchamps 1598, de Chênedollé 1810, de Baudre, de Ponthaud, de Prépetit, de Labbey, du Breil de Landal, Hébert de Beauvoir, etc.

BANVILLE (Faullain de). Voyez Faullain de Banville.

BANYULS de MONTFERRÉ (de). Armes : *fascé d'argent et de sable.* — Couronne : *de Marquis.*

La famille de Banyuls de Montferré appartient à la noblesse du Roussillon. Elle est originaire de la Catalogne où elle est connue depuis le XIIe siècle. Marc de Banyuls, de l'ordre des Templiers, était en 1297 commandeur de Lo Mas Deus, en Roussillon. Grimal de Banyuls fut autorisé le 8 juillet 1390 par acte de Sanche, Roi de Majorque et de Roussillon, à construire un château à Saint-Jean d'Ugelens.

La filiation n'est rigoureusement établie que depuis Jean de Banyuls qui avait épousé le 2 septembre 1578 noble dame de Lhynia. Son fils, Thomas de Banyuls, baron de Nier, marié à dame Françoise de Comte, ayant été nommé gouverneur du Roussillon par le roi d'Espagne, vint définitivement se fixer dans cette province ; il fut père de messire François de Banyuls, chevalier, Sgr baron de Nier, premier capitaine au régiment de cavalerie de Mgr le Dauphin, qui épousa à Mézières, en Champagne, le 16 février 1690, Anne Martin, fille du président des échevins de cette ville, et qui se rendit acqué-

reur en 1694, pour le prix de 17 000 livres, du marquisat de Montferré et grand-père de don François de Banyuls, marquis de Montferré, qui épousa le 2 août 1717 demoiselle Madeleine Forcades, fille d'un bourgeois de matricule de la ville de Perpignan. Joseph-François de Banyuls, marquis de Montferré, né en 1723, fils du précédent, marié le 6 février 1747 à Jacquette de Bellissen, fit en 1773 et en 1778 ses preuves de noblesse pour l'admission à l'école militaire de son troisième et de son quatrième fils, Joseph et Pierre, nés à Perpignan, l'un en 1764, l'autre en 1768. Son frère, le comte Raymond de Banyuls de Montferré, né en 1735, demeuré célibataire, fut député de la noblesse du Roussillon aux États généraux de 1789 et siégea au côté droit de cette assemblée. Raymond, marquis de Montferré, fils aîné de Joseph, officier à l'armée de Condé, continua la descendance de sa famille ; il épousa d'abord Jeanne de Ros, puis Thérèse de Magny, issues l'une et l'autre de familles nobles du Roussillon, et laissa un fils unique, Joseph de Banyuls, marquis de Montferré, né en 1811, qui alla se fixer dans le Maine et qui y fit souche.

Principales alliances : de Bellissen, de Casteras, de Lastic, Prévost de la Boutetière, de Montécler, de Vincens de Causans, Fournier de Boisayrault d'Oiron 1861, etc.

BAOUR. Armes concédées en 1815 : *d'azur à un chevron d'argent accompagné en chef de deux épis de blé et en pointe d'une aigle à deux têtes, le tout d'argent.*

La famille Baour est une des plus considérées du grand commerce protestant de Bordeaux. Elle est originaire de Castres et descend de Pierre Baour qui vint se fixer à Bordeaux au cours du XVIIIe siècle, y épousa le 6 mai 1747 Toinette Balguerie, y fonda une puissante maison de commerce et mourut en 1780. Pierre Baour laissa une fille, Catherine, qui épousa le 8 avril 1765 Pierre Balguerie, bourgeois de Bordeaux, et qui fut la mère du baron Balguerie, préfet du Gers sous le premier Empire ; il laissa aussi trois fils dont le plus jeune, Jean-Abel Baour, décédé sans postérité à Bordeaux en 1829, reçut le titre héréditaire de baron par lettres patentes du Roi Louis XVIII du 13 janvier 1815. Les deux aînés, Pierre Baour, négociant, marié le 5 février 1778 à Jeanne Condom, et Jean-Louis Baour, négociant, né en 1750, marié à Jeanne Balguerie, décédé en 1830, ont l'un et l'autre laissé postérité. Le premier fut père de Mme Gelot et de Pierre Baour, né à Bordeaux en 1778, président de la Chambre de commerce de cette ville, chevalier de la Légion d'honneur, et grand-père de MM. Gustave, Alexis et Abel Baour.

A une branche collatérale de la même famille appartenait le célèbre

poète Baour-Lormian, né à Toulouse en 1770, décédé à Paris en 1854.

Principales alliances : de Galz de Malvirade 1859, Martin d'Ayguesvives 1887, Cruse, Guestier, Balguerie, Wrangel 1893, d'Arricau de Traverses.

BAR DE VISSAC et de la GARDE (de). Armes anciennes : d'*azur à un bar d'argent accosté de six étoiles d'or, trois en pal de chaque côté.* — Armes actuelles : *parti au* 1 *de gueules au croissant contourné d'argent, accompagné de huit étoiles du même, au* 2 *d'or à un chevron d'azur chargé de trois étoiles d'argent.* — La branche de Vissac porte aussi les armes suivantes : *de gueules au chevron d'argent, à la bordure d'or.* — Timbre : *un casque grillé posé de front sommé d'une couronne de comte.* — Cimier : *une flamme de gueules* — Supports : *deux bars.* — Devise : *Inter sidera crescet* (aliàs : *Inter sidera virtus*). — Cri de guerre (moderne) : *Bar sur Bar.*

Il a existé dans le centre de la France un certain nombre de familles nobles de ce nom dont plusieurs se sont perpétuées jusqu'à nos jours et que les généalogistes ont souvent confondues les unes avec les autres. Celle qui donne lieu à cette notice appartient à la noblesse de l'Auvergne et revendique une origine fort ancienne. M. de Magny, qui lui consacre un article dans son Livre d'Or de la noblesse européenne, lui attribue pour premier auteur connu un Lionel de Bar vivant en 972, en fait remonter la filiation à un Etienne de Bar, chevalier, tué au siège d'Antioche en 1098, et mentionne un Louis de Bar qui aurait accompagné Louis VII en Terre Sainte en 1141. On trouve qu'un Raoul de Bar combattit à la bataille de Bouvines et qu'un Guillaume de Bar fut tué à celle de Poitiers en 1356. La famille de Bar de Vissac et de la Garde aujourd'hui existante ne put prouver sa filiation, lors de la grande recherche de 1666, que depuis Nicolas de Bar mentionné dans un acte de 1416 avec son épouse Isabelle de Saint-Romain. Il est très probable, du reste, que ce personnage descendait de la famille de Bar qui florissait en Auvergne au moyen âge ; mais, comme le nom de Bar est assez répandu dans cette région, il est aussi très possible qu'il ait appartenu à une famille différente. C'est ainsi que l'on trouve qu'un Rodolphe de Bar, secrétaire du duc de Berry, et sa femme, Adeline, furent anoblis par lettres de 1375.

La famille de Bar a occupé un rang distingué dans la noblesse de l'Auvergne. Ses représentants, Pierre de Bar et Jérôme de Bar ou de Bardz, écuyer, Sgr de la Garde, marié le 10 juillet 1663 à Jeanne Gueyton, tous deux fils de Philippe de Bar, Sgr de la Condamine, furent maintenus dans leur noblesse le 4 août 1667, sur preuves remontant à 1416, par jugement rendu à Riom de M. de Fortia, intendant.

Gabriel de Bar de la Garde, petit-fils de Jérôme, né en 1726, résidant à Châteaujaloux, en Bourbonnais, marié en 1758 à Marie Mollet de la Baume, fit en 1777 ses preuves de noblesse pour obtenir l'admission à l'École militaire de son fils, Jean-Baptiste de Bar de la Garde, né à Gannat en 1766. Son frère, Joseph-Blaise de Bar de Chateljaloux, né en 1735, Sgr de la Garde et de Châteaujaloux, aide-major réformé au régiment des volontaires du Hainaut, marié le 20 octobre 1764 à Jeanne de Bard, d'une famille différente de la sienne, fit à son tour des preuves de noblesse en 1775 pour obtenir l'admission à l'École militaire de son fils, Hugues de Bar, né en 1766 à Saint-Jean d'Ollières, au diocèse de Clermont.

Antoine de Bar et Joseph de Bar de Murat prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Riom. Le premier d'entre eux, connu dans la suite sous le titre de chevalier de Bar de la Garde, fut maire de Gannat sous la Restauration et mourut en 1827.

La famille de Bar est aujourd'hui représentée par deux rameaux, celui des anciens Sgrs de Vissac et de la Condamine et celui des anciens Sgrs de la Garde, dont les représentants sont connus sous les titres de comtes et de vicomtes de Bar. Raymond de Bar, né en 1842, issu du premier de ces rameaux, a été élu député du Puy-de-Dôme en 1889 ; c'est au rameau cadet qu'appartenait le vicomte Ludovic de Bar, général d'artillerie, marié à Mlle de Chamillart et décédé en 1879.

La famille de Bar a fourni un bailli des montagnes d'Auvergne, des chanoines-comtes de Brioude, des officiers de mérite, des chevaliers de Saint-Louis, des membres de la Légion d'honneur, etc.

Principales alliances : de Montaignac de Chauvance, de Loubens de Verdalle, de Chamillart de la Suze, de Montmorin, de Chalus, Autié de Villemontée, de Vichy, de Bard, d'Orsanne, Motier de Champetières, Dutour de Salvert 1837, de Fayet, de Saulieu de la Chaumonerie 1869, etc.

Il a existé en Auvergne une famille de Bard qui ne doit pas être confondue avec celle dont il vient d'être parlé et qui portait pour armes : *d'azur à une molette d'éperon d'or percée de sable, à l'engrelure de gueules, et au chef d'or chargé d'un lambel de sable.* Cette famille, du reste assez obscure, a possédé, entre autres biens, les sgries de Fournial et de Croizat. Ses divers représentants furent maintenus dans leur noblesse en 1666 par jugement de M. de Fortia, intendant, après avoir prouvé leur filiation depuis Jean de Bard, écuyer, qui avait épousé Madeleine de Gilbertès et qui vivait avec elle en 1521. Les ancêtres de ce Jean de Bard portaient le nom de Seguin et se rattachaient vraisemblablement à une famille Seguin qui

existait à Billon aux XIVe et XVe siècles. D'après le *Nobiliaire d'Auvergne* de Bouillet un membre de cette famille aurait été nommé en 1787 chevalier de Notre-Dame du Mont-Carmel. Hugues de Bar, chevalier, Sgr de Croizat, résidant au Vialard, dans la paroisse d'Ollières, avait épousé vers 1740 Marie de Chaussecourte ; il est vraisemblablement le même qu'un M. de Bard qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Clermont. Il laissa un fils, chanoine régulier du chapitre noble de Savigny, que l'on croit avoir été le dernier rejeton mâle de sa famille, et une fille, Jeanne, qui épousa le 20 octobre 1764 Joseph-Blaise de Bar, chevalier, Sgr de la Garde, de la famille qui précède.

BAR de VILLEMENARD, de LIMANTON, de BURANLURE (de) Armes : *tiercé et retiercé en fasce d'or, d'azur et d'argent.* — aliàs : *fascé d'or et d'azur de six pièces.* — aliàs : *écartelé aux 1 et 4 d'azur semé de croix recroisetées au pied fiché d'or, à deux bars adossés de même brochant, aux 2 et 3 fascé d'or, d'argent et d'azur de neuf pièces.* — Couronne : *de Comte.* — Casque : *de Vicomte, surmonté d'un demi-vol d'argent pour cimier, accompagné d'une banderolle portant ces mots : Au feu ! Au feu !* — Supports : *deux anges habillés d'une tunique d'azur, chargés chacun d'un écartelé des armes, tenant une bannière chargée d'un quartier contraire à celui de la tunique.* — Devise : *Ad te levavi animam meam.*

La famille de Bar de Villemenard appartenait à la noblesse du Bourbonnais et du Berry. Elle ne paraît avoir aucun rapport avec la précédente, bien que M. de Magny et d'autres généalogistes contemporains aient cherché à l'y rattacher.

La Thaumassière en fait remonter la filiation suivie à Jean ou Jeannin de Bar, premier valet de chambre du duc de Berry, cité dans un acte de 1395. Plus tard, au XVIIIe siècle, quand la famille de Bar voulut se faire admettre aux honneurs de la Cour, elle produisit un acte authentique de 1388 se rapportant à ce même personnage. Ce même Jean de Bar est cité dans un état de la maison du duc de Berry dressé en 1402. La Thaumassière en fait, mais contre toute vraisemblance, un fils d'autre Jean ou Jeannin, dit de Bar, qui vivait en 1276.

On attribue pour fils à Jean de Bar, vivant en 1388, 1395 et 1402, un autre Jean de Bar qui fut valet de chambre du roi Charles VII. On trouve d'autre part qu'un Jean de Bar était en 1420 et 1422 valet de chambre et apothicaire du Dauphin, alors Régent du royaume, et qu'il exerçait les mêmes fonctions en 1437 auprès de ce prince devenu le roi Charles VII. Au XVIIIe siècle, Messieurs de Bar prétendirent que Jean de Bar, valet de chambre de Charles VII, et Jean de Bar, valet

de chambre et apothicaire du même prince, auraient été deux personnages distincts et que le premier d'entre eux portait la qualification de damoiseau. Jean de Bar laissa deux fils, Jean de Bar, sgr de Baugy, de la Guerche et autres domaines en Berry, conseiller maître en la Chambre des comptes de Paris, élu pour le Roi en Bourbonnais, receveur des aides en Berry, général des finances, armé chevalier après la bataille de Verneuil en 1449, chambellan du roi Louis XI, bailli de Touraine en 1462, décédé fort puissant en 1469, et Pierre de Bar, valet de chambre du roi Charles VII comme l'avait été son père, qui furent les auteurs de deux grandes branches.

L'aîné de ces deux frères laissa quatre fils dont deux, Denis et Charles, furent successivement évêques de Saint-Papoul, et dont le troisième, Robert de Bar, Sgr de Baugy, de la Guerche, etc., vicomte de Savigny, décédé le 13 décembre 1498, fut député de la noblesse aux Etats généraux de Tours en 1484. Cette branche s'éteignit avec le petit-fils de ce dernier, François de Bar, Sgr de Baugy, baron de la Guerche, vicomte de Savigny, qui mourut dans la seconde moitié du XVIe siècle sans laisser de postérité de son mariage avec Catherine de Chabannes.

Pierre de Bar, auteur de la branche cadette, acquit en 1435 la moitié de la sgrie de Villemenard et obtint le 3 décembre 1436 l'autorisation d'en fortifier le château ; il fut nommé en 1464 receveur des aides en Berry et laissa de son mariage avec Jeanne Cullon un fils, Désiré de Bar, Sgr de Villemenard, qui épousa en 1499 Anne Valée et qui fit son testament le 17 mai 1519. Jean de Bar, chevalier, sgr de Villemenard, fils de celui-ci, épousa en 1515 Françoise Vinon, héritière de la seigneurie de Buranlure, et fut père de François de Bar, Sgr de Buranlure, maître d'hôtel de la duchesse de Nevers en 1554, gentilhomme de la maison des rois Charles IX et Henri III, gouverneur de Sancerre, maître des eaux et forêts en Berry, chevalier de l'ordre de Saint-Michel en 1571, qui continue la descendance. Pierre de Bar, écuyer, Sgr de Buranlure, chef de cette branche, fut maintenu dans sa noblesse le 28 février 1667, par jugement de Lambert d'Herbigny, intendant de la généralité de Bourges. Son cousin, autre Pierre de Bar, Sgr de Grimonville, obtint en 1684 l'admission à Saint-Cyr de sa fille, Marie-Anne, après avoir prouvé sa noblesse depuis un hommage rendu en 1487 par Désiré de Bar, Sgr de Villemenard.

François de Bar, sieur de Grimonville, gentilhomme, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Bourges) : *fascé de neuf pièces d'or, d'argent et d'azur.*

La famille de Bar sollicita à deux reprises les honneurs de la Cour en 1775 et 1780 ; mais elle ne put obtenir un rapport favorable du

généalogiste Chérin qui considérait ses auteurs comme s'étant élevés à la noblesse par des charges de finances. Quelques années plus tard, en 1787, elle renouvela sa tentative auprès de Chérin fils qui avait succédé à son père et qui émit un avis plus favorable. On ne voit pas cependant que la présentation ait eu lieu.

Barthélemy de Bar, comte de Bar, Sgr de Limanton et de Sauzay, ancien capitaine de cavalerie, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Nivernais.

La famille de Bar s'est éteinte dans la première moitié du XIXe siècle.

Plusieurs de ses membres avaient été admis dans l'ordre de Malte depuis Pierre de Bar de Buranlure reçu en 1586 ; elle a encore fourni, outre les personnages cités plus haut, des gentilshommes de la maison des Rois de France, des évêques, un premier aumônier de la duchesse d'Orléans, femme du Régent, un page du roi Henri III, etc.

Son chef a porté au XVIIe siècle les titres de marquis de Buranlure et de comte de Limanton et plus tard celui de comte de Bar.

Principales alliances : de Courtenay 1494, de Bonnay, de Damas, de Chabannes, de Maumigny 1584, du Mesnil-Simon 1620, de Las 1659, d'Anjorrant, de Jaucourt, Dupré de Saint-Maur.

BAR (de). Armes : de *gueules à une bande d'or, au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

Cette famille, bien distincte des précédentes, appartient à la noblesse du Bas-Limousin.

Elle avait pour nom primitif celui de del Peyroux auquel elle a joint puis avec le temps substitué celui de son domaine de Bar, aujourd'hui dans le canton d'Argentat (Corrèze).

Jacques-Paulin del Peyroux était seigneur de Bar en 1660.

La famille del Peyroux de Bar ne figure point au nombre de celles qui furent maintenues dans leur noblesse par l'intendant d'Aguesseau lors de la grande recherche du XVIIe siècle : mais son représentant, Etienne-Joseph-Guillaume del Peyroux, écuyer, sgr de Bar obtint le 18 mars 1739 un certificat de d'Hozier attestant qu'il était noble d'extraction et pouvait faire remonter la filiation de sa famille jusqu'à l'an 1540 sans interruption ni dérogeance.

Un M. de Bar prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Tulle ; mais il appartenait vraisemblablement à une autre famille, celle des Bar de la Chapoulie et de la Selve, de la même région, dont il sera parlé plus bas.

Cette famille de Bar n'est pas titrée.

Principales alliances : de Lamberterye, de Meynard, du Cheyron du Pavillon 1903, etc.

BAR de la CHAPOULIE et de la SELVE (de). Armes : d'*argent à trois fasces de gueules.*

La famille de Bar de la Chapoulie et de la Selve, distincte de la précédente, appartient comme elle à la noblesse du Bas-Limousin. On en trouvera une généalogie détaillée dans le Nobiliaire du Limousin, de Nadaud. On en trouvera aussi un tableau généalogique dans les Dossiers bleus, au Cabinet des Titres. Elle avait pour nom primitif celui de du Mouceau ou du Monceau, en latin de Mulceo, auquel elle substitua avec le temps celui d'une seigneurie de Bar qu'elle a possédée dans le canton actuel de Corrèze, aux environs de Tulle.

Bertrand et Etienne de Mulceo, frères, sont mentionnés dans un acte de septembre 1235. On trouve ensuite un Bertrand de Molceu, sieur de Marcillac, mentionné dans un acte de 1393 avec sa femme Raymonde de Scorraille. On croit que ce personnage fut père ou grand-père d'un Jacques de Molceu, sieur de Bar, marié successivement à Jeanne de la Chassaigne et à Isabeau Flamenca, qui fit son testament en 1423 en faveur de son fils, Vincent de Molceu, et auquel remonte la filiation suivie. Vincent de Molceu épousa Jeanne de Gimel et fit son testament en 1433. Son frère germain, Jacques, cosgr de Bar, marié le 4 février 1451 à Marie de la Chapoulie, fut nommé en 1497 capitaine du château et de la châtellenie de Saint-Exupéry; il fut père, entre autres enfants, de Raymond de Bar, chevalier, qui épousa le 7 novembre 1484 Marie de Coulanges, grand-père d'Annet, Sgr de Bar, qui épousa le 21 novembre 1518 Marguerite de Beynac, et bisaïeul de Guy, dit Guinot, sieur de Bar et de Puymalet qui se maria le 4 décembre 1562. La famille de Bar se partagea en plusieurs rameaux qui, lors de la grande recherche du XVIIe siècle, furent maintenus dans leur noblesse par jugement du 8 août 1667 de M. d'Aguesseau, intendant de Limoges. Jacques de Bar, sgr de Lunel, fut aussi maintenu dans sa noblesse en août 1698 par jugement de M. de Bezons, intendant de Bordeaux. N... de Bar, prieur de la Chapelle de Saint-Géraud, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (Tulle).

La famille de Bar comptait sous Louis XV de nombreux représentants; l'un d'eux, Arnaud de Bar de la Chapoulie, sieur de la Vialle, né à Cornil, en Bas-Limousin, en 1687, capitaine d'une compagnie d'invalides détachée au Fort de Fouras, marié à Rochefort en 1738 à Françoise Joubert, fille d'un bourgeois de cette ville, fit en 1753 ses preuves de noblesse pour obtenir l'admission à l'Ecole

militaire de son fils, Arnaud-Raymond de Bar, né à Fouras, en Aunis, en 1740. M. de Bar de la Chapoulie prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Tulle.

Cette famille de Bar paraît s'être éteinte dans la première moitié du XIXe siècle. Elle n'était pas titrée. Elle avait fourni un évêque de Lectoure au XVIIe siècle et des officiers de mérite dont plusieurs périrent sur différents champs de bataille.

Principales alliances : de Scoraille, de Gimel, de Saint-Chamans, de Sainte-Colombe, d'Araqui, etc.

Il a existé en Languedoc et en Quercy une autre famille de Bar, fort distinguée, dont les membres ont porté les titres de baron de Mauzac et de baron de la Garde et qui avait pour armes : *écartelé aux 1 et 4 d'azur à deux bandes d'or; aux 2 et 3 de gueules à un lion d'or.*

Guion de Bar, baron de Mauzac, chef de cette famille, épousa vers 1550 Jacquette de Lusignan. Deux de ses fils, Isaac de Bar, Sgr de Villemade, marié le 29 juillet 1593 à Antoinette d'Assalit, et Pierre de Bar, baron de Mauzac au diocèse du Bas-Montauban, marié en 1594 à Marguerite le Sélier ou de Célie, furent les auteurs de deux grandes branches.

L'aîné de ces deux frères, Isaac, fut père de Guy de Bar, Sgr de Villemade, qui épousa en 1618 Jacquette de Cahuzac, et grand-père de Jean de Bar, Sgr de Villemade, qui fut maintenu dans sa noblesse le 7 avril 1697 par jugement de Samson, intendant de Montauban, après avoir prouvé sa filiation depuis 1308. Marguerite-Marie de Lanefranque, veuve de Pierre de Bar, Sgr de Villemade, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Fleurance). Cette branche s'éteignit dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

Pierre de Bar, baron de Mauzac, auteur de la seconde branche, fut père de Samuel de Bar, baron de Mauzac, qui épousa le 10 avril 1644 sa parente, Jeanne de Bar. Celui-ci fut père d'Hélie de Bar, baron de la Mothe et de la Garde, de Gratien de Bar, baron de Mauzac, qui furent maintenus dans leur noblesse le 24 octobre 1668 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc, et de Pierre de Bar, Sgr baron de la Mothe et la Garde, qui fut maintenu dans sa noblesse le 7 mars 1697 par jugement de Samson. Jean de Bar, baron de Mauzac, fils de Gratien, quitta la France lors de la révocation de l'édit de Nantes et alla avec ses quatre fils se fixer à Genève où il mourut en 1708. Cette branche de la famille de Bar paraît être également éteinte.

Il a existé aussi en Rouergue au moyen âge une famille de Bar fort puissante qui portait pour armoiries : d'*argent à deux fasces de*

gueules. Cette famille, qui possédait, entre autres biens, les châteaux forts de Bar et de Roumégoux, s'éteignit au XVIe siècle.

BAR (de) en Champagne. Armes : d'*argent à la fasce de sable accompagnée en chef de trois losanges de gueules rangés en fasce.*

Il existait au XVIIIe siècle dans l'est de la France plusieurs familles de Bar appartenant à la noblesse.

La plus en vue de ces familles, celle qui donne lieu à cette notice, descendait de Nicolas de Bar qui paraît en 1515 au conseil de la ville de Châlons. D'après une généalogie produite par ses descendants lors de la grande recherche du XVIIe siècle, ce Nicolas de Bar était fils de Jean de Bar et petit-fils d'autre Jean de Bar, tous deux nommés dans une enquête faite le 8 juillet 1496 devant le commissaire du bailli de Troyes portant qu'ils étaient nobles et que leurs ancêtres avaient combattu à Azincourt en 1415. Un arrière-petit-fils de Nicolas de Bar commandait en 1571 la compagnie de l'arquebuse à Châlons ; il laissa deux fils dont l'un fut grénetier au grenier à sel de Châlons et fut l'auteur d'un rameau et dont l'autre, Guillaume de Bar, marié à Perette Dommangin, était en 1588 receveur général des domaines en Champagne. Jacques de Bar, écuyer, fils de ce dernier, marié vers 1620 à Perette Mathé, fut receveur général des décimes en Champagne ; son fils, Jacques-François de Bar, Sgr de Saint-Martin et de Fagnières, gentilhomme ord[illegible] de Monsieur, puis conseiller du Roi, président au bailliage et siège présidial de Châlons, ayant été invité, lors de la grande recherche des faux nobles commencée en 1666, à produire ses titres de noblesse devant M. de Caumartin, intendant de Champagne, chargé de ladite recherche, lui présenta une généalogie qui le faisait descendre de Nicolas de Bar, cité plus haut, échevin de Châlons en 1528 ; mais il ne put faire admettre ses prétentions nobiliaires et fut condamné à l'amende comme usurpateur. Cependant cette condamnation paraît avoir été rapportée ; on trouve, en effet, qu'Antoine de Bar, Sgr de Fagnières et de Saint-Martin, fils de Jacques-François, pourvu le 16 décembre 1695 de la charge, du reste anoblissante, de président trésorier de France, général des finances en la généralité de Châlons, fut maintenu dans sa noblesse le 1er décembre 1699 par jugement de Larcher, intendant de Champagne, sur la présentation du jugement de maintenue accordé à son père par M. de Caumartin le 6 janvier 1671. Il fut père de Jean-Baptiste de Bar de Blacy, qui fut pourvu le 17 avril 1739 de la charge de trésorier de France au bureau des finances de Châlons, et grand-père de Pierre-Antoine de Bar qui fut pourvu de la même charge le 1er juin 1768, qui épousa en 1771 Marie de Mauroy, fille

d'un secrétaire du Roi, et qui fit en 1789 des preuves de noblesse pour faire nommer au grade de sous-lieutenant son fils, Antoine-Nicolas de Bar, né en 1773. Pierre-Antoine de Bar se fit représenter en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Châlons.

Cette famille de Bar paraît s'être éteinte dans la première moitié du XIXe siècle.

Elle comptait parmi ses alliances les familles Mathé, Billet, de Pinteville, etc.

On trouve en Champagne une autre famille de Bar qui portait : d'*argent à un chevron brisé de gueules, accompagné de trois hures de sanglier de sable.* Cette famille prouva, lors de la recherche de 1666, qu'elle descendait de François de Bar, Sgr de la Forte-Maison, garde des sceaux de la prévôté d'Epernay de 1532 à 1543, fut néanmoins condamnée à l'amende comme usurpatrice, à cause de dérogeances, par jugement de M. de Caumartin, intendant de la province, du 17 mai 1670, mais fut maintenue dans sa noblesse plus tard par arrêt du Conseil d'Etat.

On trouve encore que François de Bar, conseiller auditeur en la Chambre des comptes de Bar, fut autorisé le 8 avril 1702 par lettres patentes du duc de Lorraine à relever la noblesse de sa mère, Louise de Rozières.

BARACÉ (d'Estriché de). Voyez Estriché de Baracé (d').

BARADAT de LACAZE. Armes : d'*azur à deux lions affrontés d'or, armés et lampassés de sable.*

Antoine Baradat avait épousé en 1826 Mlle Justine de Lacaze ; leur fils, Antoine Baradat, né à Agen en 1831, et leur petit-fils, Jean-Joseph Baradat, né à la Plume en 1859, ont demandé le 8 octobre 1883 l'autorisation de joindre régulièrement à leur nom celui de la famille de Lacaze sous lequel ils sont connus. Il ne semble pas que leur demande ait été agréée.

Principale alliance : Choderlos de Laclos.

La famille Baradat de Lacaze est distincte d'une famille de Baradat, d'ancienne noblesse de la Navarre et de l'Armagnac, éteinte au XVIIIe siècle, dont le Père Anselme a donné une généalogie et qui portait pour armes : d'*azur à une fasce d'or accompagnée de trois roses d'argent* 2 *et* 1. Un des représentants de cette famille, Guillaume de Baradat, gentilhomme servant de la reine Catherine de Médicis, était venu se fixer dans l'élection d'Epernay, en Champagne, par son mariage contracté le 22 août 1593 avec Suzanne de Romain ; il en eut plusieurs fils dont un, Henri, décédé en 1659, fut nommé en

1627 évêque comte de Noyon et pair de France et dont un autre, Pierre, décédé en 1682, fut maréchal de camp. Cette famille de Baradat fut maintenue dans sa noblesse lors de la recherche de 1666 par jugement de Caumartin, intendant de Champagne.

BARAIGNE (aliàs **VARAIGNE ou VARAGNE**) **de GARDOUCH de BÉLESTA** (de) Armes : d'*or à une croix de sable.* — Aliàs : d'*azur à une croix d'or chargée d'une croix de sable.* — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux chevaliers croisés, vêtus de leurs dalmatiques sur lesquelles sont dessinées les armes de l'écu et portant chacun un étendard sur lequel sont aussi les mêmes armes.* — Cimier : *un grifton.* — Devise : *Nulli cedo.* — Cri de guerre : *Deo juvante.*

La famille de Baraigne ou de Varaigne appartient à l'ancienne noblesse du Languedoc. On en trouvera des généalogies dans les manuscrits de d'Hozier au mot Baraigne, dans les manuscrits de Chérin au mot Basiège, dans le Dictionnaire de la Noblesse de la Chesnaye des Bois, etc. Ce dernier auteur fait remonter la filiation, mais sans preuves à l'appui, à Bertrand de Baragne, Sgr de la ville de Baziège ou Vasiège, qui passa un traité en l'an 1130 et qui mourut vers 1180. Ce personnage laissa plusieurs fils ; un des cadets, Arnaud de Basiège, cosgr de Gardouch, échangea avec Raymond VII, comte de Toulouse, par acte du 14 janvier 1231, sa part de la sgrie de la ville de Basiège contre diverses portions de la sgrie de Gardouch et fut l'auteur d'une branche, éteinte vers la fin du XIVe siècle, qui ne porta d'autre nom que celui de Basiège ou Vasiège. Raymond de Baraigne, chevalier, cosgr de Gardouch-Subra, de Vieillevigne, etc., fils aîné de Bertrand, mentionné dans plusieurs actes de la première moitié du XIIIe siècle, est considéré comme l'auteur de la branche qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. On ignore le nom de sa femme ; mais on lui attribue pour fils Hugues de Baraigne, chevalier, Sgr de Gardouch, Bruguière, Mourville, Aiguesvives et Montgiscard, qui prêta serment de fidélité au Roi Philippe III en 1271. La généalogie de Chérin fait remonter la filiation à Gaillard de Baraigne, damoiseau, cosgr de Gardouch, mentionné dans des actes de 1431 et 1448, qui épousa Brune de Roqueville, héritière de la sgrie de Bélesta, en Lauragais, et fille unique d'Alzias de Roqueville qui fit son testament à son profit le 2 janvier 1441. Ce personnage fut père de Gaillard de Varaigne, damoiseau, sgr de Bélesta, qui épousa d'abord le 5 janvier 1448 Marguerite de Planhol, fille du cosgr de Gardouch, puis Jeanne de la Tour et qui fit son testament le 17 novembre 1497, et grand-père de Gaillard de Baraigne, écuyer, Sgr de Bélesta et de Rieux, cosgr de Gardouch et des Casses, qui

épousa le 20 janvier 1494 Hélène du Vivier et qui fit son testament en 1527. Les jugements de maintenue de noblesse du XVIIe siècle font remonter la filiation suivie au fils de ce dernier, Gaillard de Baragne, écuyer, Sgr de Bélesta, cosgr de Gardouch, lieutenant au gouvernement de Carmain et de la baronnie de Saint-Félix, qui épousa le 29 mars 1528 Jeanne de Rigaud de Vaudreuil. Son fils, Jean de Baraigne, Sgr de Bélesta, cosgr de Gardouch, nommé gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi par lettres du 23 juillet 1569, épousa le 23 novembre 1574 Anne de Bazillac, fille du baron de Bazillac, sénéchal de Toulouse. Louis de Baraigne, baron de Bélesta et de Gardouch, arrière-petit-fils du précédent, fut nommé maître d'hôtel ordinaire du Roi par lettres du 25 mars 1651, épousa le 6 novembre suivant Anne de Morlhon et fut maintenu dans sa noblesse d'abord le 22 mars 1667 par jugement de Pellot, intendant de Bordeaux, puis le 3 juin 1669 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc. Il fut père de Charles de Baraigne, baron de Bélesta, page de la Grande écurie en 1670, qui épousa le 20 novembre 1686 Marie de Roquefort, grand-père de Jean-Charles, baron de Bélesta, né en 1695, page de la Grande écurie en 1712, qui épousa en juillet 1724 Marie de Juliard, et arrière-grand-père de François, marquis de Bélesta, né à Toulouse en 1725, mestre de camp de cavalerie en 1757, qui épousa en 1752, par contrat signé du Roi et de la Famille royale, Marie-Charlotte Rousselet de Chateaurenaud, qui fut cinq fois capitoul de Toulouse depuis 1778 et qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues dans cette ville.

Sept membres de la famille de Baraigne de Gardouch ont été admis dans l'ordre de Malte depuis 1701 ; l'un d'eux, Jean-Sébastien, né en 1696, fut nommé commandeur en 1749, puis bailli grand-croix de l'ordre en 1759.

Principales alliances : de la Tour, de Lavergne de Montbazin, de Rigaud de Vaudreuil 1528, de Toulouse-Lautrec, de Bazillac 1574, de Cheverry 1596, de Lordat 1627, de Capriol, de Preissac d'Esclignac 1762, Rousselet de Chateaurenaud 1752, etc.

BARAIL (le Prévost du). Voyez Le Prévost du Barail.

BARANTE (Brugière de). Voyez Brugière de Barante.

BARASCUD.

Famille de haute bourgeoisie.

Antoine-Hippolyte Barascud, né en 1819 à Sainte-Affrique, député de l'Aveyron, a reçu le titre de comte romain par bref pontifical de novembre 1888.

BARATHON du MOUCEAUX.

La famille Barathon appartient à la bourgeoisie du Bourbonnais et a pris part en 1789 aux assemblées du tiers état de cette province.

On retrouve de nos jours (1898) un M. Barathon du Mouceaux, avoué à Gannat.

BARATON d'ÉTAT. Armes : d'*azur à une rose d'argent en abîme accompagnée de trois abeilles,* aliàs *de quatre étoiles d'or.*

La famille Baraton, aujourd'hui éteinte, était originaire d'Issoudun, en Berry, et appartenait avant la Révolution à la haute bourgeoisie de sa région.

Maître Guillaume Baraton, conseiller au siège royal d'Issoudun, ayant été assigné par l'intendant lors de la grande recherche des faux nobles de 1666, fit le 13 septembre 1667 la déclaration qu'il n'avait jamais pris la qualification d'écuyer et ne voulait pas la maintenir.

Un membre de la famille Baraton fut échevin de Bourges en 1678.

Philippe Barathon, conseiller du Roi au bailliage de Berry à Issoudun, Claude Baraton, Sgr de Chouday, Philippe Baraton, sieur de Reugny, Jacques Baraton, conseiller et procureur du Roi en l'hôtel de ville d'Issoudun, feu Etienne Barathon, conseiller du Roi au présidial de Bourges, suivant la déclaration de Marguerite Mercier sa veuve, Claude Barathon, conseiller du Roi, receveur général du domaine à Bourges, René Barathon, sieur de Landraude, eurent leurs armes inscrites à l'Armorial général de 1696.

Une branche de la famille Baraton fut anoblie par la charge de président trésorier de France au bureau des finances de Bourges dont un de ses membres fut pourvu en 1740.

La seule branche qui se soit perpétuée jusqu'à nos jours descendait de Pierre Baraton, sieur de Reugny, qui épousa vers 1740 Adèle Gourdon. Leur fils, Claude-Philippe Baraton, né à Issoudun en 1742, assesseur de la maréchaussée de cette ville, fut autorisé le 28 février 1815 par ordonnance de Louis XVIII à joindre à son nom celui de : d'État, puis fut anobli le 10 mars suivant par lettres patentes du même prince. Il avait épousé Mlle d'Orsanne ; il en laissa une fille qui épousa en 1829 le comte de Grandsagne et un fils, Louis Baraton d'État, qui paraît avoir été le dernier représentant mâle de sa famille et qui épousa à Orléans en 1833 Mlle Colas des Francs décédée dès 1840.

Il existait en Berry à l'époque de la grande recherche de 1666 deux familles nobles du nom de Baraton ou Barathon qui furent l'une et l'autre maintenues dans leur noblesse et qui paraissent avoir été tout

à fait distinctes de celle des Baraton d'État. Celle des seigneurs de Vauvert portait pour armoiries : *écartelé aux 1 et 4 de gueules à trois quintefeuilles d'argent, aux 3 et 4 d'azur à un dauphin d'argent;* elle avait pour auteur Antoine Barathon, sieur de Vauvert, marié à Jacqueline de Cambray, qui fut échevin de Bourges en 1527, maire de la même ville en 1564, et qui fut anobli par ses fonctions municipales. Celle des seigneurs de la Michenne, maintenue le 8 octobre 1667, portait : de *gueules à deux fasces d'or accompagnées de deux étoiles d'argent en chef et d'un croissant de même en pointe* ; la Thaumassière la fait remonter à François Baraton, sieur de Fonteneaux, qui avait épousé vers 1510 Catherine Guillemin. Ces deux familles paraissent s'être éteintes avant la Révolution et leur nom ne paraît pas aux assemblées que tint la noblesse du Berry en 1789.

BARAULT-ROULLON. Armes : *écartelé aux 1 et 4 de pourpre à trois chevrons d'or*, qui est de Montdoré, *aux 2 et 3 d'azur à une croix crételée d'argent,* qui est de Creton. — Devise : *Vaillant sur les crêtes.* — Couronne : *de Comte.*

Famille bourgeoise originaire, paraît-il, de la Beauce.

Ernest-Hippolyte Barault, dit Roullon, né à Paris, receveur des finances, marié en 1859 à Marie-Hélène Daillier-Creton, demanda vainement le 1er novembre 1864 l'autorisation de joindre régulièrement à son nom celui de Roullon de Féron; sa fille a épousé en 1882 Adrien Blondin de Saint-Hilaire.

BARAZER de LANNURIEN. Armes : de *gueules à une bande d'hermines accostée de deux annelets d'argent.*

La famille Barazer de Lannurien est une des plus anciennes de la bourgeoisie de Morlaix, en Bretagne. Elle a possédé dans les environs de cette ville, entre autres biens, les domaines de Lannurien, de Kermorvan, de Kermouster, etc. Hervé Barazer de Lannurien, lieutenant de la milice de Morlaix en 1674, était en 1681 directeur de l'hospice de cette ville. Un Barazer de Lannurien fut maire de Morlaix en 1719 et 1720. Louis Barazer de Hauteville, fils d'Hervé, fut sénéchal de Saint-Brieuc en 1705 ; il fut père de noble Roland Barazer de Kermorvan, capitaine au régiment de Nice, et grand-père de Gilles-Roland Barazer, dit le chevalier de Kermorvan, né en 1740, qui fut nommé en 1793 général de brigade des armées républicaines. Bien que la famille Barazer ne figure à aucune réformation et qu'on ne lui connaisse aucun principe d'anoblissement régulier, ses membres prenaient souvent au XVIIIe siècle des qualifications nobiliaires et, d'après Potier de Courcy, l'un d'eux aurait même signé en

1788 la protestation de la noblesse de Bretagne ; son nom ne figure pas toutefois sur la liste publiée par Mes de la Roque et de Barthélemy. Guillaume-François Barazer, né à Morlaix en 1752, fut colonel du génie et directeur des fortifications de Brest de 1804 à 1814. Plus récemment Charles Barazer de Lannurien, avocat à Morlaix, a été nommé en 1873 conseiller général du Finistère.

Principales alliances : du Bot, de Lesguern, de Penguern, Le Gac, etc.

BARBANÇOIS (de). Armes : de *sable à trois têtes de léopard arrachées d'or*. — Couronne : *de Marquis*. — Supports et cimier : *Trois licornes d'argent*.

La famille DE BARBANÇOIS appartient à la noblesse chevaleresque de la Marche et du Berry. On en trouvera des généalogies dans l'Histoire du Berry de la Thaumassière, dans le Dictionnaire de la Noblesse de la Chesnaye des Bois, dans les manuscrits de Chérin, dans l'Annuaire de la noblese de 1897, etc. Elle a eu pour berceau la terre de son nom, aux environs de Chatelus-Malvaleix, dans la Marche, et la conserva même après son établissement en Berry jusqu'aux premières années du XVIe siècle. La Chesnaye des Bois lui attribue pour premier auteur connu un Guillaume de Barbançois qui vers la fin du XIe siècle aurait fait une donation à l'abbaye de Notre-Dame du Pré-Benoît. Il en fait remonter la filiation suivie à noble homme Mathieu de Barbançois, damoiseau, qui figure dans des actes de 1300, 1338 et 1348 comme Sgr de la terre de Sarzay, près de la Châtre, en Berry. Il attribue pour fils à celui-ci Guillaume de Barbançois, damoiseau, Sgr de Sarzay, qui aurait épousé en 1362 Jeanne d'Amblard et auquel seulement les preuves de Cour font remonter la filiation suivie.

Le rapport envoyé le 6 avril 1765 au maréchal de Richelieu par le généalogiste Beaujon pour procurer à la maison de Barbançois les honneurs de la Cour est conservé dans les manuscrits de Chérin. Il commence en ces termes : « La maison de Barbançois a pris son « nom d'une terre située dans la Marche et paraît avec distinction « depuis plus de cinq cents ans dans l'ordre de la noblesse de cette « province et de celle du Berry. Elle établit sa filiation depuis Guil- « laume de Barbançois, écuyer, Sgr de Sarzay, qui porta les armes « pour le Roi Jean et fit en 1360 plusieurs prisonniers sur les Anglais. « Il fut père de Jean de Barbançois, Sgr de Sarzay en 1414, lequel « avait épousé à la fin du XIVe siècle Marguerite de Graville et en « avait eu, entre autres enfants, Hélion de Barbançois, écuyer, Sgr « de Sarzay, de Châlons, etc., qui servit le Roi en 1418 à la tête d'une « compagnie de 14 écuyers et s'attacha ensuite au parti du Dau-

« phin qui fut depuis le Roi Charles VII, dont il obtint en 1422 une « gratification, et mourut en 1461 laissant de Catherine de Vilaines « Jean, Sgr de Sarzay, et Jacquette de Barbançois, femme de Geor- « ges de la Châtre, grand fauconnier de France, et quatrième aïeule « de Françoise de la Châtre, mère de Marie-Casimire de la Grange « d'Arquien, reine de Pologne. » Chérin écrivait d'autre part au comte de Vergennes le 27 mars 1780 : « La maison de Barbançois, « originaire de la Marche et transplantée en Berry depuis environ « quatre siècles, est connue depuis la fin du XIIIe siècle et prouve sa « filiation depuis 1360. Elle a des services et de bonnes alliances. »

Jean de Barbançois, Sgr de Sarzay, fils d'Hélion, donna à bail en 1475 la terre de Barbançois et fit son testament le 12 septembre 1476 : il avait épousé d'abord le 27 décembre 1453 Françoise de Boisé, fille du Sgr de Courcenay, puis en 1467 Isabeau du Puy de Vatan qui se remaria à Gilbert de Bertrand, Sgr du Lys-Saint-Georges. Antoine de Barbançois, né de cette seconde union, marié en 1499 à Marie de Bridiers, fut l'auteur de la branche des seigneurs de Charon éteinte au XVIIe siècle. François de Barbançois, damoiseau, Sgr de Sarzay, né du premier lit, fut père d'Hélion de Barbançois, chevalier, Sgr de Sarzay, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi François 1er par lettres du 26 avril 1538, chevalier de l'ordre du Roi, qui épousa le 25 octobre 1507 Aimée du Plessis-Richelieu, grand'tante du cardinal de Richelieu, et grand-père de Charles de Barbançois, baron de Sarzay, député de la noblesse du Berry aux États généraux de 1565, lieutenant général des troupes du Roi en Berry, gouverneur d'Issoudun en 1568, chevalier de l'ordre du Roi. qui épousa le 17 juin 1534 Anne de Louan. Charles et Léon de Barbançois, petits-fils du précédent, furent tous deux maréchaux de camp et chevaliers de l'ordre du Roi. Le second d'entre eux épousa le 22 février 1610 Françoise du Rieux et continua la lignée. Son fils, Léon de Barbançois, connu le premier sous le titre de marquis de Sarzay, Sgr de Villegongis, Saint-Victor, etc., marié le 4 juillet 1645 à Jacqueline de Neuchéze, fut maintenu dans sa noblesse le 14 juin 1669 par jugement de Perrotin de Barmont, subdélégué de l'intendant ; il laissa deux fils, François de Barbançois, marquis de Sarzay, Sgr de Villegongis, marié le 30 janvier 1690 à Jacqueline Marin, et François le jeune de Barbançois, Sgr de Dorne, marié le 7 juillet 1706 à Catherine Chaspoux de Verneuil, qui furent les auteurs de deux grands rameaux.

Le rameau cadet a eu pour derniers représentants Louis-Hélion de Barbançois, connu sous le titre de comte de Sarzay, né en 1750, page de la grande écurie du Roi, et son fils, Charles-Hélion, né en 1769, connu sous le titre de marquis de Barbançois-Sarzay, colonel

de cavalerie, gouverneur du duc de Bordeaux, qui mourut en 1864 laissant de son mariage avec la vicomtesse d'Armes, née Chabannes, une fille unique mariée en 1838 au marquis de Vergennes et décédée en 1894.

François de Barbançois, né en 1717, chef du rameau aîné, page de la petite écurie en 1732, obtint par lettres patentes en mars 1767 l'érection en marquisat de sa sgrie de Villegongis, en Berry. Son fils, Hector-Louis, marquis de Barbançois-Villegongis, marié en 1789 à Mlle Coustard, sœur de la comtesse de Chabrillan et fille d'un très riche propriétaire de Saint-Domingue, fut père de Léon-Formose, marquis de Barbançois-Villegongis, né à Villegongis en 1792, marié en 1820 à Mlle de Saint-Roman, décédé en 1863, qui fut député de l'Indre en 1845 et sénateur du second Empire. Hélion-François, marquis de Barbançois né en 1823, fils aîné de celui-ci, ancien colonel, a été conseiller général de l'Indre.

La maison de Barbançois, plusieurs fois admise aux honneurs de la Cour sous Louis XV et sous Louis XVI, a fourni des officiers généraux, des pages du Roi, des gentilshommes de sa chambre, des chevaliers de son ordre, des chevaliers de Malte, etc.

Principales alliances : de Villaines, de la Châtre 1448, de Boisé-Courcenay 1453, du Puy de Vatan 1467, Ajasson de Grandsagne 1470, de Bertrand du Lys-Saint-Georges 1545, 1556, du Plessis-Richelieu 1507, de Lezay-Lusignan 1560, de Lignaud de Lussac, de Neuchéze 1645, de Fougières, Duval de Dampierre, de Serre de Saint-Roman 1820, Chaspoux de Verneuil 1706, de Chabannes, Gravier de Vergennes, de Bridiers 1499, 1569, de Maussabré 1554, de Chamborant 1660, de Bigny, etc.

BARBANÈGRE. Voyez Barbenègre.

BARBANTANE. (Puget de). Voyez Puget de Barbantane.

BARBARA de la BELLOTERIE de BOISSÉSON. Armes : de *gueules à un croissant d'argent entouré de deux palmes liées de sinople, au chef cousu d'azur chargé d'un croissant accosté de deux étoiles, le tout d'or*. — Couronne : *de Marquis*. — Supports : *deux lions*.

La famille Barbara de la Belloterie, originaire de la ville de Castres, appartient à la noblesse du Languedoc. On en trouvera des généalogies dans les manuscrits de Chérin et dans l'Annuaire de la noblesse de 1896. Elle a eu pour auteur monsieur maître Antoine Barbara, juge royal de Villelongue, qui avait épousé vers 1630 dame Anne de Picarel. Son fils, monsieur maître Mathieu de Barbara, conseiller

du Roi, juge criminel de la ville et du comté de Castres, marié le 12 février 1668 à Marguerite de Fourniels, fille d'un receveur des décimes de cette ville, fut anobli en 1703 par le Capitoulat de Toulouse et fit son testament le 1er août 1716. Il laissait quatre filles et deux fils. L'un de ceux-ci, noble Joseph de Barbara, officier, marié par contrat passé à Castres le 21 mai 1695 avec demoiselle Marie d'Arazat, fille du Sgr de la Belloterie et de dame Marie de Villeneuve, continua la descendance; il fit son testament le 29 août 1710 devant Antoine Popy, notaire au lieu de Boisséson, et laissa lui-même cinq enfants, entre autres, Mathieu Barbara de la Belloterie, Sgr de Boisséson, qui épousa à Castres le 16 mars 1723 demoiselle Françoise de Rigaud, fille de noble Jacques Rigaud, receveur des tailles, et de Jeanne de Guilhem de Clermont du Bos. Charles-Joseph Barbara de la Belloterie de Boisséson, fils cadet du précédent, reçu en 1752 conseiller au Parlement de Toulouse, se maria dans cette ville en 1763 à Rose de Marfain et prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Castres ; il laissa un fils unique, Joseph-Honoré, né en 1770, qui fit ses preuves de noblesse pour être admis dans les chevau-légers, qui fut plus tard maire de Castres et qui ne laissa pas de postérité de son mariage avec Mlle Chalvet de Rochemonteix. Paul Barbara de la Belloterie, fils aîné de Mathieu et de Françoise de Rigaud, fut connu le premier sous le titre de marquis de Boisséson ; il suivit avec distinction la carrière militaire et arriva au grade de maréchal de camp. Il fut père d'Hercule-Joseph Barbara de la Belloterie, marquis de Boisséson, qui fut général au service de la Russie, et grand-père de Constantin, marquis de Boisséson, né en 1820, décédé en 1873, qui a laissé une nombreuse postérité de son mariage en 1850 avec Mlle de Pins.

La famille Barbara de la Belloterie de Boisséson a conservé jusqu'à nos jours la terre de la Belloterie, près de Castres.

Principales alliances : Chalvet de Rochemontaix, de Pins 1850, de Gauléjac, de Saint-Félix de Mauremont 1884, de Bourdonclé de Saint-Salvy, de Lonjon, de Falentin de Saintenac 1903, etc.

BARBARIN (Reynaud de). Voyez Reynaud de Barbarin

BARBARIN (Thomas de). Voyez Thomas de Barbarin

BARBARIN ou BARBERIN (de). Voyez Barberin (de)

BARBARIN du CLUZEAU (de) Armes : d'*azur à un barbarin* (sorte de poisson) *d'argent, peautré et loré de même, posé en fasce.*

La famille de Barbarin du Cluzeau, anciennement connue à Confolens, en Angoumois, appartient à la noblesse de sa région.

Le jugement de maintenue de noblesse du XVIIe siècle en fait remonter la filiation à Jean Barbarin dont le fils, Bertrand, épousa Marguerite de Mannat par contrat du 2 février 1556; le petit-fils de celui-ci, Louis Barbarin, marié en 1627 à Marguerite Desprès, en laissa plusieurs fils qui partagèrent sa succession le 10 avril 1659 et qui, lors de la grande recherche de 1666, furent maintenus dans leur noblesse par jugement de M. d'Aguesseau, intendant de Limoges.

Marie-Rose Barbarin, veuve de M. Guyot, sieur de Monteil, et M. Barbarin de la Motte prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Confolens.

La famille de Barbarin du Cluzeau s'est partagée en un certain nombre de rameaux dont plusieurs se sont perpétués obscurément en Angoumois jusqu'à nos jours.

Elle a fourni des officiers, une demoiselle de Saint-Cyr en 1762, etc.

Principales alliances : de Saint-Martin 1700, 1820, Descubes, de Maillard-Lacombe, de Chamborant 1764, 1772, etc.

Il a existé dans la même région un certain nombre de familles de Barbarin qui ne doivent pas être confondues avec celle dont il vient d'être parlé. La seule de ces familles qui se soit perpétuée jusqu'à nos jours est aujourd'hui plus connue sous le nom de Barberin (voyez ce nom). On va consacrer quelques lignes aux familles de Barbarin de Reignac, de Barbarin du Bost et de Barbarin du Plessis aujourd'hui éteintes.

La famille de Barbarin de Reignac était originaire de Confolens comme celle des Barbarin du Cluzeau et en était vraisemblablement une branche détachée à une époque inconnue. Cependant elle portait des armoiries différentes : d'*argent à trois abeilles de sable, accompagnées en chef d'une étoile de gueules* et revendiquait une origine commune avec l'illustre maison florentine des princes Barberini qui portait pour armes : d'*azur à trois abeilles d'or,* et dont un membre, passé en France à la suite de Catherine de Médicis, serait venu s'établir à Confolens. Le jugement de maintenue de noblesse de 1667 en fait remonter la filiation à Jean Barbarin qui avait épousé Marguerite de la Chassaigne et qui fit son testament le 14 mai 1566 en faveur de son fils, autre Jean Barbarin, conseiller à la Cour des aides de Périgueux, plus tard réunie à celle de Bordeaux. Celui-ci avait probablement été anobli par sa charge ; il épousa d'abord le 15 mai 1546 Henriette de Bardas, puis le 18 septembre 1555 Jeanne de Merle et laissa du premier lit un fils, Jean Barbarin, conseiller au présidial de Périgueux, gentilhomme de la chambre du Roi, qui épousa Marie Richard et qui fit son testament le 17 décembre 1605 en faveur de ses fils, Jean et Jacques. Sa descendance, maintenue dans sa noblesse en 1667 par

jugement de M. d'Aguesseau, intendant de Limoges, devint bientôt puissante, posséda, entre autres biens, la sgrie de Rignat ou Reignac, dans l'élection de Saintes, et s'éteignit avec Louis Barbarin, connu sous le titre de comte de Reignac, lieutenant général des armées du Roi, qui ne laissa que des filles de son mariage en 1684 avec Marie de Rarécourt de Pimodan. L'une d'elles, veuve de M. du Campet de Saujon, se remaria en 1747 au comte de Montmorency-Laval.

La famille de Barbarin du Bost portait : d'*azur à trois barbeaux d'argent mis en fasce, celui du milieu regardant à sénestre, les deux autres regardant à dextre.* Elle était, elle aussi, originaire de Confolens, et avait vraisemblablement une origine commune avec les familles de Barbarin du Cluzeau et de Barbarin de Reignac. Beauchet-Filleau qui en a donné une généalogie en fait remonter la filiation à Guillaume Barbarin qui était dans la seconde moitié du xve siècle procureur général et intendant de Jacques de Vendôme pour sa principauté de Chabanais et sa baronnie de Confolens. Il fut père d'honorable homme et sage maître François Barbarin, licencié ès lois, sénéchal de Chabanais, qui épousa demoiselle Pastoureau et qui est rappelé dans des actes de 1508, 1523, 1544, et grand-père de Guillaume Barbarin, sieur du Bost, sénéchal de Chabanais, procureur du vidame de Chartres à Confolens. Isaac Barbarin, sieur du Bost, petit-fils de celui-ci, conseiller au présidial de Poitiers en 1620, fut anobli en 1645 par la mairie de cette ville; il mourut en 1662 laissant plusieurs fils de son mariage en 1620 avec Catherine de Razes. Un de ses descendants, Guillaume-Alexandre Barbarin du Bost, fut admis en 1718 parmi les pages de la grande écurie du Roi; un autre M. de Barbarin, Sgr du Bost, fut convoqué en 1789 aux assemblées de la noblesse du Dorat. La famille de Barbarin du Bost paraît s'être éteinte vers l'époque de la Révolution.

La famille de Barbarin du Plessis portait les mêmes armes que la famille de Barbarin du Bost et en était probablement une branche. Beauchet-Filleau en donne la filiation depuis Mathieu Barbarin qui acquit en 1606 le fief de la Resnière et qui fut anobli par la mairie de Poitiers en 1608. Son fils, Jean Barbarin, sieur de Nouzières, marié en 1648 à Marie Sapinault, fut maintenu dans sa noblesse le 15 avril 1666 par jugement de M. de Barentin, intendant de Poitiers. Sa descendance s'éteignit avec Aimé-Charles de Barbarin, né à Luçon en 1771, qui épousa Mlle de Buor et qui n'en eut que deux filles, Mmes Arnault de la Grossetière et de Buor, et avec son frère, Constant-Aimé, chevalier de Barbarin, qui mourut en 1847 ne laissant que deux filles mariées en 1833 et 1835 à deux frères, MM. de Tinguy.

BARBAROUX.

La famille Barbaroux descend de Jean-Barthélemy Barbaroux qui était négociant à Marseille dans la seconde moitié du XVIIIe siècle et qui avait épousé Catherine Pons. Leur fils, Charles Barbaroux, né à Marseille en 1767, d'abord avocat, fut député des Bouches-du-Rhône à la Convention, devint un des membres les plus en vue du parti girondin, vota cependant la mort du Roi, n'en fut pas moins proscrit avec ses amis et fut guillotiné à Bordeaux à l'âge de vingt-sept ans le 25 juin 1794. Il laisait un fils en bas âge, Charles-Oger Barbaroux, né à Marseille le 16 août 1793, qui se maria à l'île Bourbon en 1836 avec Antoinette-Mélanie Lafitte, qui fut député de cette colonie en 1848, qui fut nommé dans la suite conseiller d'Etat, puis sénateur en février 1858 et qui mourut en 1867. Charles Barbaroux, fils de celui-ci, a été conseiller à la Cour d'appel de Paris.

BARBARY de LANGLADE. Armes : de *gueules à un chevron d'argent ; au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'argent.*

La famille Barbary de Langlade appartient à l'ancienne bourgeoisie du Périgord ; elle y possédait au XVIIIe siècle, entre autres biens, le domaine de Langlade dont elle a conservé le nom.

Aubin Barbary, sieur de Langlade, avait épousé vers 1760 Françoise Hagoru ; leur fils, Aubin Barbary de Langlade, né à Excideuil en 1768, maire de cette ville, fut député de la Dordogne à la Chambre des Cent-Jours, fut réélu par le même département en 1817, siégea à gauche et mourut en 1836.

La famille Barbary de Langlade a fourni plusieurs maires d'Excideuil depuis 1754, des officiers dont un général de division, etc.

Principale alliance : Lajoumard de Bélabre.

BARBAT du CLOSEL. Armes : d'*azur à un chevron d'argent accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une barbe velue, le tout du même.*

La famille Barbat du Closel appartient à la noblesse de l'Auvergne. Des généalogistes contemporains lui ont attribué une origine très ancienne et l'ont fait descendre d'un Jean Barbati ou de Barbat qui fut capitoul de Toulouse en 1297. On trouvera dans les manuscrits de Chérin une généalogie détaillée de la famille Barbat du Closel. Son auteur, maître Antoine Barbat, était lieutenant général au bailliage d'Aubijoux, en Auvergne, quand il épousa par contrat du 29 février 1696 demoiselle Antoinette Morin, fille d'un marchand bourgeois du lieu de Trémizeaux, dans la paroisse de Condat. Il fit peu de temps après enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696, devint dans la suite subdélégué de l'intendant, fut pourvu le 19 août 1734 de

l'office anoblissant de conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France en la chancellerie près la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier et le conserva jusqu'à sa mort arrivée en 1736. Son fils, maître Jacques Barbat, sieur du Closel, était avocat en la sénéchaussée d'Auvergne et présidial de Riom quand il épousa, par contrat passé dans cette ville le 11 février 1721, demoiselle Catherine Chabrol, fille de monsieur maître Jacques Chabrol, premier avocat du Roi en la sénéchaussée d'Auvergne, et issue d'une famille qui fut anoblie dans la suite et qui a été illustrée depuis lors par un grand nombre de personnages éminents. Une de ses descendantes, Marie-Françoise-Catherine Barbat du Closel, après avoir fait ses preuves de noblesse devant Chérin, fut agréée le 13 octobre 1788 par le Prince de Condé pour remplir une des places de religieuse de l'abbaye de Montmartre à la nomination de S. A.

François et Jacques Barbat du Closel prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Riom.

Tous les réprésentants actuels de la famille Barbat du Closel descendent de Guillaume-Michel Barbat du Closel, ancien Sgr du Bladre, qui était conseiller de préfecture à Paris sous la Restauration ; celui-ci avait épousé Marguerite Girard du Rozet et en laissa six fils, Adrien, Charles-Antoine, Henri, Théodore, Jacques-Victor et Francisque, qui furent les auteurs d'autant de rameaux. Le second d'entre eux, Charles-Antoine, garde du corps du Roi Louis XVIII, épousa Mlle de Rochefort d'Ally, née en 1800, décédée en 1887, dernière représentante d'une des plus anciennes familles chevaleresques de l'Auvergne ; leur fils unique, Jean-Charles Barbat du Closel, marié en 1868 à Mlle de Lichy, fut substitué en 1855 par son grand-père maternel, le comte de Rochefort d'Ally de la Tour Saint-Vidal, aux noms, titres et armes de la famille de Rochefort d'Ally.

Les autres rameaux de la famille Barbat du Closel ne sont pas titrés.

Principales alliances : de Sartiges, de Trenqualye, de Rochefort d'Ally, de Lichy-Lichy, de Gain, Chossat de Montessuy, de Larminat 1870, Sablon du Corail, de David de Perdreauville, de Sarrazin, etc.

BARBATE (Douvreleur de la). Voyez Douvreleur de la Barbate.

BARBAULT de la MOTTE et de MONTIGNY

La famille Barbault appartient à la bourgeoisie du Poitou. Elle descend d'Antoine Barbault qui était huissier royal sous Louis XV et qui avait épousé Jeanne Conzay. Le fils aîné de celui-ci, Henri-Antoine Barbault, né en 1743, procureur au présidial de Poitiers, prit part

en 1789 aux assemblées du tiers état du Poitou et devint sous le Consulat président du tribunal civil de Poitiers ; il fut père de Denis Barbault, né en 1769, d'abord avoué à Poitiers, conseiller à la Cour d'appel de cette ville en 1810, député de la Vienne à la Chambre des Cent-Jours en 1815, décédé en 1850, grand-père d'Henri-Eugène Barbault, né à Poitiers en 1796, président à la Cour de Poitiers, qui fut autorisé par décret du 24 mars 1860 à joindre à son nom celui de : DE LA MOTTE, et arrière-grand-père de Denis-Alfred Barbault de la Motte, né en 1822, colonel en 1870, dernier représentant mâle de sa branche, dont la fille unique a épousé en 1885 le comte de Lambel.

Une autre branche de la famille Barbault, aujourd'hui éteinte ou près de s'éteindre, avait été autorisée par décret de Napoléon III à joindre à son nom celui de : DE MONTIGNY.

BARBAZAN (Punthous-Dalgayrès-Dufour de). Voyez PUNTHOUS-DALGAYRÈS-DUFOUR DE BARBAZAN.

BARBAY. Armes : *d'azur à l'épée d'argent montée d'or, posée en pal et accostée d'un vol d'argent.*

Pierre Barbay, né à Saint-Aubin-sur-Yton (Orne) le 31 mai 1773, simple grenadier au régiment d'Anjou en 1790, plus tard lieutenant-colonel, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, décédé à Bayeux en 1839, fut anobli le 2 novembre 1818 par lettres patentes du roi Louis XVIII. Il a laissé deux fils, Charles et Georges Barbay.

BARBÉ (de).

La famille DE BARBÉ, honorablement connue en Blayais, a eu pour auteur Jean de Barbé, originaire, croit-on, de Condé, en Flandre, qui fut nommé dans les premières années du XVIIIe siècle aide-major de la garnison de Blaye. Son fils Jean de Barbé, capitaine dans une compagnie franche de la Vera-Cruz, dans la Nouvelle-Espagne, au service de Sa Majesté Catholique, natif de la paroisse de Saint-Reisan(?), dans la ville de Condé, aux Pays-Bas de Flandre, veuf en premières noces d'Henriette Rodrigues, épousa en secondes noces à Blaye le 17 juin 1710 Marie Martin, fille d'un ancien jurat de cette ville. Il fut lui-même père de François-Annibal de Barbé, chevalier de Saint-Louis, major de la citadelle de Blaye, qui épousa en 1759 Marguerite Morin, et grand-père de Jean de Barbé, né en 1765.

La famille de Barbé s'est perpétuée en Blayais jusqu'à nos jours. On ne voit pas que ses représentants aient porté de qualifications nobiliaires sous l'ancien régime[1].

[1] Cette notice a été faite d'après une communication de M. Pierre Meller.

Il a existé en Armagnac une famille de la Claverie qui avait pour nom primitif celui de Barbé. Cette famille, bien distincte de celle dont il vient d'être parlé, portait pour armoiries : d'*argent à une bande d'azur chargée de trois coquilles d'or*. Elle avait pour auteur Manaud Barbé, sieur de la Claverie, en Armagnac, qui fut anobli par lettres patentes en décembre 1615. Ce Manaud Barbé fut père de Jean-François Barbé, sieur de la Claverie, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, mestre de camp, et grand-père de Julien de la Claverie, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, qui épousa le 9 novembre 1674 Anne d'Hautpoul-Salettes, issue d'une illustre famille du Languedoc. Tous les anoblissements concédés depuis 1611 ayant été révoqués par un édit de 1664, Julien de la Claverie se fit accorder en décembre 1671 des lettres patentes qui exceptaient de cette révocation les lettres de noblesse accordées à son aïeul en 1615. Il fut lui-même père de Philippe de la Claverie, qui prit le premier dans plusieurs circonstances le titre de baron de Soupets, et grand-père de Philippe de la Claverie, baron de Soupets, né à Auch en 1734, qui épousa en 1771 Louise Dousset. Celui-ci eut deux fils nés à Auch, l'un en 1775, l'autre en 1781. La famille de la Claverie prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Lectoure. Elle paraît être aujourd'hui éteinte.

BARBE de LABARTHE de SAINT-LOUBERT (de).

La famille DE BARBE est anciennement connue en Bordelais. On n'a pu se procurer sur elle que des renseignements incomplets.

Arnaud Barbe fut pourvu en 1766 de la charge de conseiller en la Cour des aides de Guienne et la conserva jusqu'à sa suppression lors de la Révolution ; il avait épousé Rosalie de Brezets et en eut, entre autres enfants, un fils, Antoine de Barbe, qui épousa en 1799 Mlle de Botet de la Caze.

Jean-Sylvain Barbe de la Barthe, né à Castillon en 1746, assista en 1789 en qualité de secrétaire aux assemblées de la noblesse de la sénéchaussée de Libourne où il possédait les fiefs de Monleau et de la Tibilière. C'est par erreur que Féret, dans sa *Statistique générale de la Gironde*, le confondant avec Arnaud Barbe, a dit qu'il avait été conseiller en la Cour des aides de Guienne ; il fit partie de 1804 à 1822 du Conseil général de la Gironde et mourut en 1837 à Cursan, près de Créon. Il avait épousé Suzanne de Bonneau de Montausier et en laissa plusieurs enfants ; sa seconde fille, Jeanne-Mansy, née à Saint-Magne en 1783, épousa en 1810 M. de la Mothe-Varicourt.

De nos jours M. Antony de Barbe, né en 1856, demeurant à Celles (Seine-et-Marne), a demandé en 1898 l'autorisation de joindre régu-

lièrement à son nom celui de : DE LABARTHE DE SAINT-LOUBERT anciennement porté par sa famille.

La famille de Barbe de Labarthe de Saint-Loubert compte encore en Bordelais des représentants dans une situation modeste.

BARBÉE (Gilles de la). Voyez GILLES DE FONTENAILLES ET DE LA BARBÉE.

BARBELAIS (Macé de la). Voyez MACÉ DE LA BARBELAIS.

BARBENÈGRE D'ESTIBAYRE (de) et BARBANÈGRE. Armes de la branche d'Estibayre (d'après Bachelin-Deflorenne) : *écartelé aux 1 et 4 d'argent à quatre pals de sable ; aux 2 et 3 de sinople plein.* — Armes concédées sous le premier Empire au général Barbanègre : *d'azur à un dextrochère d'or brassardé du même, mouvant de sénestre et tenant trois drapeaux d'argent ; au franc quartier des barons militaires*[1].

La famille BARBENÈGRE ou BARBANÈGRE est originaire de la petite ville de Pontacq, dans les Basses-Pyrénées, et appartenait au XVIIIe siècle à la bourgeoisie de sa région. Jacques de Barbanègre parvint à la noblesse par le mariage qu'il contracta avec Domenge de Menjotte, héritière du fief noble d'Estibayre, situé à Pontacq, pour lequel il fut admis aux États du Béarn en 1776. Cette dame était elle-même fille ou petite-fille d'un sieur Pierre de Menjotte, de Pontacq, qui acquit en 1739 le fief d'Estibayre de dame Adrienne de Laplace d'Estibayre, épouse autorisée de noble Samson de Cassou, Sgr de Meyrac, et qui fut reçu aux États du Béarn dès le 14 mai suivant. Noble Jean-Pierre de Barbanègre, fils de Jacques, marié à Anne de Bataille, fut admis aux États du Béarn en 1783 à cause de sa sgrie d'Estibayre et continua d'y siéger jusqu'à l'époque de la Révolution ; il fut père de Jacques de Barbanègre d'Estibayre qui épousa le 23 novembre 1814 Françoise de Jausiondy-Duclos et qui continua la descendance.

Paul Barbanègre, demeurant à Pontacq, issu d'une autre branche de la même famille, épousa vers 1770 Elisabeth Fouchet et en eut trois fils qui eurent une brillante carrière militaire. L'aîné d'entre eux, Joseph, né à Pontacq en 1772, général de brigade en 1809, fut créé baron de l'Empire par lettres patentes du 20 août de la même année, s'illustra par la défense d'Huningue en 1815 et mourut à Paris en 1830. Un des frères du général Barbanègre, Jean, colonel du 9e hussards, fut tué à la bataille d'Iéna ; l'autre, Jacques, né à Pontacq en 1777, chef d'escadron, officier de la Légion d'honneur, reçut le

[1] Cette notice a été rédigée en grande partie à l'aide de renseignements dus à l'obligeance de M. de Jaurgain.

10 février 1808 une dotation sur le Mont-Milan et vivait encore en 1844. C'est vraisemblablement à cette famille qu'appartenait un M. Dominique Barbanègre, receveur général des finances sous la Restauration.

BARBENTANE (Robin de). Voyez ROBIN DE BARBENTANE.

BARBEREY (Bailly de). Voyez BAILLY DE BARBEREY.

BARBERIN (de). Armes : d'*argent à trois abeilles de sable*, 2 *et* 1.

On trouvera une généalogie de la famille DE BARBERIN, honorablement connue en Guienne, dans un ouvrage qui a été publié en 1867 sous le titre d'Armorial de d'Hozier. Ce travail, qui ne doit être accepté qu'avec la plus grande réserve, au moins pour les premiers degrés, attribue à la famille de Barberin une origine commune avec l'illustre maison italienne des princes Barberini et la fait descendre d'un Guillaume Barberini qui serait passé en France à la suite de Marie de Médicis, qui serait venu se fixer à Confolens et qui aurait épousé dans cette ville une demoiselle de Sainte-Maure le 6 novembre 1451, c'est-à-dire plus d'un siècle avant la naissance de cette même Marie de Médicis, La famille de Barberin paraît être simplement originaire de l'Angoumois. D'après la généalogie mentionnée plus haut, son chef, Jean de Barberin, sieur de Pontheuil, aurait été maintenu dans sa noblesse le 21 mars 1600 par arrêt de la Cour des aides de Paris. Le fils de celui-ci, Nicolas de Barberin, natif d'Angoulême, avocat au Parlement de Bordeaux, reçut ses lettres de licence le 22 juin 1615 ; il fut père de Pierre de Barberin, né à Bordeaux, qui épousa le 6 octobre 1640 Michelle Pacot et qui fut nommé en 1653 gentilhomme de Mgr le prince de Conti. Hyacinthe Barberin, fils du précédent, était lieutenant au régiment de Normandie quand il fit enregistrer à l'Armorial général de 1696 (registre de Bordeaux) ses armoiries qui étaient les mêmes que celles de la famille des princes Barberini, en Italie. La famille de Barberin ne figure pas au nombre de celles qui furent maintenues nobles lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV ; elle paraît ne s'être agrégée à la noblesse qu'au cours du XVIIIe siècle et sans qu'on lui connaisse de principe d'anoblissement régulier. Pierre de Barberin, Sgr de la Mothe, né en 1744, petit-fils d'Hyacinthe, marié en 1768 à Suzanne de Belhade, d'une vieille famille noble du Blayais, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Bordeaux. Il fut père de François de Barberin, né en 1771, percepteur, qui épousa à Bourg-sur-Gironde en 1805 Mlle Peychaud, et grand-père de Jean-Alcide de Barberin, percepteur à Bourg, qui se maria dans cette ville en 1845 avec Mlle Pétronille Chenu.

Pierre-Antony de Barberin, un des fils du précédent, ancien officier d'infanterie, décédé à Paris en 1901, s'était cru en droit dans les dernières années de sa vie de prendre le titre de duc de Barberin comme issu de la famille des princes Barberini.

Principales alliances : de Saint-Angel 1738, de Belhade 1768, de Forcade de la Grézère, Chenu-Laffite.

BARBERIN-BARBERINI (de). Armes : d'*azur à trois abeilles d'or*, 2 *et* 1.

Cette famille de Provence revendique comme la précédente une origine commune avec celle des princes Barberini, une des plus illustres de l'Italie et en porte les armes. Elle ne figure cependant dans aucun nobiliaire ancien, n'a jamais été anoblie ni maintenue noble et n'a pas pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région.

Un de ses membres, Thomas de Barberin, avocat, avait fait enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Marseille).

BARBEROT D'AUTET. Armes : d'*azur à une aigle d'or, becquée et membrée de sable, empiétant une buse mouchetée d'or et de gueules, mise en fasce, languée de gueules, tortillée en forme de caducée.* — Couronne : *de Comte*. — Supports : *deux aigles*.

La famille Barberot, aujourd'hui éteinte, appartenait à la noblesse de Franche-Comté. Il en existe dans le Nouveau d'Hozier une généalogie manuscrite. Elle a eu pour auteur Antoine Barberot, secrétaire de l'empereur Maximilien, qui vint au cours du XVIe siècle se fixer à Arbois, puis à Gray, et qui prouva, paraît-il, devant la Chambre des Comptes de Dôle en 1562 qu'il était issu d'une famille noble d'Alsace. Cependant sa descendance, qui occupa, du reste, les premières charges municipales de Gray, ne paraît s'être définitivement agrégée à la noblesse que vers le milieu du siècle suivant.

Noble Jean-Baptiste Barberot, docteur-ès-droit, marié à demoiselle Claudine Perrenelle, fut père de noble Etienne-Bernard Barberot, de Gray, docteur-ès-droit, qui épousa le 4 mai 1651 demoiselle Jeanne-Claude Sordet, de Dôle. Noble Jean-François Barberot, fils de celui-ci baptisé à Gray le 16 mars 1658, docteur-ès-droit, marié le 25 juillet 1679 à demoiselle Jobelot, était conseiller avocat du roi au bailliage et siège présidial de Gray quand il fut maintenu dans sa noblesse le 12 février 1698 par jugement de Claude de la Fond, intendant au comté de Bourgogne. Il fit vers la même époque enregistrer son blason à l'Armorial général avec plusieurs de ses parents, Christine Gillot, veuve de N... Barberot, avocat à Gray, Etienne-Bernard Barberot, alors maire de Gray, et Claude Barberot d'Autet, ci-devant

capitaine de milice. Ce même Jean-François Barberot, Sgr d'Autet, fut reçu le 30 mai 1699 conseiller maître en la Chambre des Comptes de Dôle et obtint des lettres d'honneur en février 1723. Il fut père d'Alexandre-Clément Barberot d'Autet, né à Dôle le 22 mai 1704, capitaine au régiment de Rochefort-Infanterie, chevalier de Saint-Louis, qui épousa en 1743 à Bergues-Saint-Winoc, en Flandre, demoiselle Marie-Rose Grignon, de la ville de Saint-Dizier, en Champagne. Deux fils de celui-ci, Alexandre-Clément Barberot d'Autet, né à Sainl-Dizier en 1750, et Antoine-François, né à Gray en 1752, firent l'un en 1761, l'autre en 1762, leurs preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire.

M. de Barberot d'Autet prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Vesoul.

La famille Barberot d'Autet n'a jamais été titrée; elle a fourni des vicomtes mayeurs de Gray, deux conseillers maîtres en la Chambre des Comptes de Dôle en 1699 et 1710, des magistrats, des officiers, des chevaliers de Saint-Louis.

Sa dernière représentante, Marie Barberot d'Autet, a épousé en 1869 le baron de Bréda.

Principales alliances : de Vaudrey, de Vaudrimey, de Branges, de Tricornot, de Sarret-Gozon, Picot de Moras 1725, de Ganay, de Cholet, de Bréda, etc.

BARBET et BARBET de JOUY.

La famille Barbet appartient à la haute bourgeoisie manufacturière de Haute-Normandie.

Un de ses membres, Henri Barbet, né en 1787 à Deville (Seine-Inférieure), marié à Mlle Angran, décédé en 1875, fut nommé pair de France en 1846. Un autre, Jacques-Just Barbet, né à Rouen en 1785, ancien consul de France, fut autorisé en juillet 1859, par décret de Napoléon III, avec ses deux fils, Just et Joseph-Henri Barbet, à joindre régulièrement à son nom celui de : de Jouy. Le second de ses fils, né en 1812, a été nommé en 1863 conservateur du musée des souverains au Louvre.

Principale alliance : de Guénifey.

BARBEY d'AUREVILLY. Armes : d'*azur à deux barbeaux adossés au naturel, posés en pal, au chef cousu de gueules chargé de trois besants d'or*.

Cette famille, originaire de la petite ville de Saint-Sauveur-le Vicomte, dans la Manche, appartenait au XVIIIe siècle à la haute bourgeoisie de sa région.

André-Théophile Barbey, né à Saint-Sauveur le 4 juin 1785, décédé

en 1868, avait épousé une demoiselle Ernestine du Méril dont le grand-père, M. Ango, filleul du roi Louis XV et de la duchesse de Châteauroux, passait, à tort ou à raison, pour être le fils naturel de son parrain avec lequel il avait une grande ressemblance physique. Mr Barbey eut de ce mariage quatre fils dont l'un, Jules-Amédée, né à Saint-Sauveur-le-Vicomte en 1809, fut le célèbre littérateur Barbey d'Aurevilly.

BARBEYRAC de SAINT-MAURICE (de) Armes : de *gueules à un cheval gai d'argent; au chef cousu d'azur chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or.* — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux lions.*

La famille DE BARBEYRAC appartient à la noblesse du Languedoc. On trouvera sur elle de nombreux renseignements dans les manuscrits du Cabinet des Titres et particulièrement dans ceux de Chérin et dans le Nouveau d'Hozier. Divers généalogistes du XIXe siècle, notamment Saint-Allais, ont voulu lui attribuer une origine chevaleresque et la faire descendre des anciens seigneurs du lieu de Barbeirac, près de Montpellier. Mais leurs travaux ne s'appuient sur aucune preuve sérieuse. La famille de Barbeyrac est en réalité originaire de la Haute-Provence et y était représentée au XVIe siècle par plusieurs branches dont on ne connaît pas bien le point de jonction. Les manuscrits du Cabinet des Titres et les jugements de maintenue de noblesse du XVIIe et du XVIIIe siècles ne font pas remonter la filiation de la branche existante au delà du 12 septembre 1573, date à laquelle noble Jean de Barbeyrac, capitaine des gardes de M. le maréchal d'Anville, épousa demoiselle Marguerite de Blain, de la ville de Manosque, par contrat passé devant Claude Louthier, notaire royal de Saint-Martin-de-Castillon, en Provence. Jean de Barbeyrac fut dans la suite gouverneur du lieu et château de Viens et laissa quatre fils, Henri, Jacques, Hercule et Pierre de Barbeyrac, écuyers du lieu de Saint-Martin-de-Castillon, ainsi qualifiés dans une transaction qu'ils passèrent le 24 novembre 1621 devant Jean Reynaud, notaire royal de Céreste. Les trois plus jeunes frères paraissent être morts sans alliance; l'aîné, noble Henri de Barbeyrac, écuyer du lieu de Saint-Martin-de-Castillon, est ainsi qualifié dans le contrat de son mariage passé le 2 juin 1624 avec demoiselle Julie Baille, fille du capitaine Charles de Baille, de la ville de Seynes, en Provence; ce même noble Henri de Barbeyrac, écuyer du lieu de Céreste, en Provence, se désigne ainsi dans son testament daté du 26 mai 1662; par cet acte il fait un legs de cent livres à son fils cadet Charles de Barbeyrac, docteur en médecine de la faculté de Montpellier, et institue léga-

taire universel son fils aîné, maître Jean de Barbeyrac, avocat en la Cour, juge de la baronnie de Céreste. Ces deux fils, Jean et Charles, furent les auteurs de deux branches. Henri de Barbeyrac eut un troisième fils, Antoine, marié à Béziers, qui quitta la France lors de la révocation de l'Édit de Nantes et qui fut lui-même père de Jean Barbeyrac, né à Béziers en 1614, savant distingué, professeur de belles lettres au collège français de Berlin, professeur de droit et d'histoire à Lausanne, décédé en 1729.

Jean de Barbeyrac, auteur de la branche aînée, fit son testament le 22 septembre 1674; il prend dans cet acte la qualification de maître Jean de Barbeyrac, docteur-ès-droit, avocat en la Cour, juge de la baronnie de Céreste, institue héritiers ses fils, nobles Henri et Antoine de Barbeyrac, et leur substitue ses frères, monsieur maître Antoine de Barbeyrac, ministre de Béziers, et monsieur maître Charles de Barbeyrac, docteur en médecine de Montpellier. Henri de Barbeyrac épousa le 23 février 1696 Anne d'Ailhaud, se fit maintenir dans sa noblesse le 26 août 1716 par arrêt des commissaires du Roi, députés pour la vérification des titres de noblesse, bien que son père n'eût jamais porté de qualifications nobiliaires, et laissa un fils unique, Jean-Henri de Barbeyrac, qui fut le dernier représentant de sa branche et qui mourut à Céreste en 1774 sans avoir été marié.

Charles Barbeyrac, né en 1629, auteur de la branche cadette seule subsistante, fut reçu en 1649 docteur en médecine à Montpellier et fut un des médecins les plus réputés de cette ville. Il épousa par contrat du 2 mai 1656 demoiselle Catherine de Brueys, fille d'un bourgeois de Montpellier. Il est appelé dans cet acte monsieur maître Charles de Barbeyrac, docteur en médecine de l'Université de Montpellier, fils de noble homme Henri de Barbeyrac, écuyer du lieu de Saint-Martin-de-Castillon, habitant du lieu de Céreste. Il est appelé monsieur maître Charles Barbeyrac, docteur en médecine de l'Université de Montpellier, dans le testament qu'il fit le 24 janvier 1694 en faveur de son fils, monsieur maître Henri de Barbeyrac, docteur en médecine de l'Université de Montpellier. Celui-ci épousa demoiselle Charlotte de Paul par contrat du 30 novembre 1691; il fut pourvu en 1702 de la charge anoblissante de président trésorier de France au bureau des finances de Montpellier, prit dès lors les qualifications nobiliaires et se fit maintenir dans sa noblesse le 20 août 1716 par jugement de M. de Lamoignon, intendant du Languedoc, après avoir prouvé sa filiation depuis le contrat de mariage de 1573 mentionné plus haut. Il laissa, entre autres enfants, un fils, Antoine de Barbeyrac, Sgr de Saint-Maurice, qui fut, lui aussi, président trésorier de France au bureau des finances de Montpellier et qui s'apparenta brillamment

par son mariage contracté le 10 février 1719 avec Gabrielle Benoist de la Prunaréde. Trois des fils de ce dernier, Antoine de Barbeyrac, créé marquis de Saint-Maurice par lettres patentes de mai 1753 enregistrées au Parlement de Toulouse et en la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, marié le 15 novembre 1751 à Marie-Antoinette de Saintaurant, Charles de Barbeyrac de Saint-Maurice, Sgr de Souvigné en Angoumois, chevalier de Saint-Louis, marié à Saintes à Mlle de Beauchamps, et François de Barbeyrac, connu sous le titre de comte de Saint-Maurice, Sgr de Terrefort et de Fougères, en Saintonge, chevalier de Saint-Louis, marié à Saintes en 1760 à la comtesse de Réals-Mornac, née Le Berthon de Bonnemie, décédé dans la même ville en 1788, ont été les auteurs de trois grands rameaux.

Antoine de Barbeyrac, marquis de Saint-Maurice, auteur du rameau aîné, laissa lui-même trois fils, Charles, marquis de Saint-Maurice, député de la noblesse de la sénéchaussée de Montpellier aux États généraux de 1789, marié en 1790 à Mlle Colheux de Longpré, dont la descendance s'est perpétuée jusqu'à nos jours, Jean-Joseph, chevalier de Saint-Maurice, qui fit en 1782 ses preuves de noblesse devant d'Hozier pour être nommé écuyer de Madame la comtesse d'Artois, qui épousa en 1792 Mlle de Bosc et dont la descendance s'est également perpétuée jusqu'à nos jours, et enfin Joseph-Henri, dit le chevalier de Saint-Aunés, qui mourut sans alliance. Frédéric-Etienne, comte de Barbeyrac de Saint-Maurice, né en 1793, fils puîné du marquis, fut maréchal de camp et commandeur de la Légion d'honneur; il mourut en 1877 laissant de son mariage avec Mlle Delauro une fille unique qui épousa successivement le baron de Jerphanion et le comte de Fontanges. Son neveu, Pierre-Edmond de Barbeyrac, marquis de Saint-Maurice, épousa en 1853 Mlle de Sarret, nièce du maréchal de Mac-Mahon; il en a laissé une fille, la comtesse Raymond de Kergorlay, et un fils, Clément-Charles, marquis de Saint-Maurice et de Montcalm-Gozon, qui fut adopté en 1888 par le marquis de Montcalm-Gozon et qui épousa la même année une fille du duc Pozzo di Borgo. Un représentant de ce même rameau, Henri-Xabert de Barbeyrac de Saint-Maurice, né en 1842, descendant de l'écuyer de la comtesse d'Artois, a été nommé contre-amiral en 1900.

Le deuxième et le troisième rameau, fixés en Saintonge sous Louis XVI, se sont également perpétués jusqu'à nos jours. Leurs représentants prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Saintes.

La famille de Barbeyrac de Saint-Maurice avait sollicité sous Louis XVI les honneurs de la Cour; mais sa demande ne fut pas agréée.

On en trouvera dans l'Annuaire de la Noblesse de 1901 une généalogie continuée jusqu'à nos jours.

Principales alliances : de Benoist de la Prunarède 1719, de Fontanges, de Bonald 1840, de Sarret de Coussergues 1853, de Kergorlay 1874, Pozzo di Borgo 1888, de Beauchamps 1766, du Bouzet 1787, Boscal de Réals-Mornac 1813, de Bornier, de Lansade-Jonquières 1824, de Rascas 1833, etc.

BARBEZIÈRES (de). Armes : d'*argent à trois fusées et deux demi-fusées de gueules, accolées en fasce.* — Aliàs : *fuselé d'argent et de gueules.* — Couronne : *de Marquis.* — Tenants : *deux lions.*

La famille DE BARBEZIÈRES, de vieille noblesse chevaleresque, avait eu pour berceau la paroisse de son nom, située dans l'ancienne principauté de Marsillac, sur les confins de l'Angoumois et du Poitou. On en trouvera des généalogies imprimées dans le Nobiliaire de Guienne d'O'Gilvy et dans le Dictionnaire des familles du Poitou de Beauchet-Filleau. Elle a pour premier auteur connu un Sgr de Barbezières qui obéit en 1303 à la semonce du roi Philippe le Bel pour se rendre aux armées. Sa filiation suivie remonte à Pierre de Barbezières, rappelé comme défunt dans un acte de 1426, dont les fils, Jean et Perrinet, partagèrent la succession le 28 mai 1436. Ces deux frères ont été les auteurs de deux branches.

Jean de Barbezières, écuyer, Sgr dudit lieu, auteur de la branche aînée, avait épousé Amice Lhermite qui était, croit-on, une sœur du célèbre grand prévôt de Louis XI. Son descendant, Charles de Barbezières, chevalier, Sgr de Barbezières, marié d'abord le 24 janvier 1580 à Jeanne de Gontaut-Biron, puis le 10 septembre 1603 à Marie Robert, fut maintenu dans sa noblesse le 19 avril 1599 par sentence des commissaires du Roi en Poitou. Il laissa du premier lit un fils, Pierre, qui fut le dernier possesseur de la sgrie de Barbezières et qui mourut sans postérité masculine ; du second lit il laissa un autre fils, Salomon de Barbezières, Sgr de la Talonnière, près de Chef-Boutonne, qui épousa le 1er avril 1628 Florence de Lastre et qui continua la descendance de cette branche. Charles de Barbezières, écuyer, Sgr de la Chapelle, chef de cette branche, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Poitiers, émigra en 1791 et mourut en Allemagne en 1793. Il avait pris au moment de son émigration le titre de marquis qui depuis lors fut conservé par le chef de la famille. Il avait épousé à Angoulême le 9 février 1770 Mlle de Nesmond ; il en laissa un fils, François-Joseph, marquis de Barbezières, né en 1781, marié à Mlle du Rousseau de Ferrières, qui vint se fixer en Bordelais et qui mourut à Saint-Loubès en 1833. La

famille de Barbezières s'est éteinte avec le fils unique du précédent, Joseph, marquis de Barbezières, né en 1822, connu en littérature sous le pseudonyme de Ch. de Nogeret, qui mourut à Bordeaux en 1872 sans laisser de postérité de son mariage avec Mlle de Jousselin.

Pierre ou Perrinet de Barbezières, auteur de la seconde branche, fut seigneur de Montigné. Il laissa lui-même deux fils, Pierre de Barbezières, Sgr de Montigné, et André de Barbezières, Sgr de Vitrac, qui furent les auteurs de deux grands rameaux. L'aîné de ces rameaux, maintenu dans sa noblesse le 13 janvier 1700 par jugement de M. de Maupeou, intendant de Poitiers, eut pour dernier rejeton mâle Étienne de Barbezières, Sgr de Montigné, né en 1711, qui mourut en 1765, ne laissant que deux filles mariées l'une en 1773 à M. de Chevreuse, l'autre en 1776 à Alexandre Bernard de Javrezac, vicomte de Monsanson. Le rameau cadet, fort brillant, posséda, entre autres biens, l'importante sgrie de Chémerault. Son chef, Jean de Barbezières, fils d'André, épousa d'abord Françoise de Montalembert, puis le 1er octobre 1506 Jacquette de la Béraudière, héritière de la sgrie de Chémerault. Il eut du premier lit un fils, Guillaume, Sgr de Saint-Mary, dont la descendance s'éteignit au XVIe siècle ; du second lit il laissa un autre fils, Geoffroy, Sgr de Chémerault, marié le 4 février 1533 à Catherine de Vivonne, qui fut nommé en 1568 chevalier de l'Ordre du Roi. Celui-ci eut lui-même deux fils, François et Aimery, qui furent honorés de l'amitié particulière des rois Charles IX et Henri III ; le second d'entre eux, grand maréchal des logis de la maison du roi Henri III, chevalier du Saint-Esprit en 1585, mourut en 1609 sans laisser de postérité de son mariage en 1590 avec Claude de l'Aubespine ; l'aîné, marié le 4 décembre 1583 à Françoise de Constance, en laissa, entre autres enfants, François de Barbezières, Sgr de Chémerault, dont la descendance s'éteignit avec sa petite-fille, Anne, mariée en 1671 à Jacques Sauvan, Sgr d'Aramon, et Geoffroy de Barbezières, Sgr de la Roche-Chémerault, marié en 1615 à Louise de Marans, dont la descendance s'éteignit avec son petit-fils, Jean-Noël de Barbezières, comte de Chémerault, lieutenant général des armées du Roi en 1702, tué en 1709 à la bataille de Malplaquet.

La famille de Barbezières a fourni des chevaliers de Malte en 1566 et 1626, un page du roi Louis XIV en 1675, de nombreux officiers dont plusieurs périrent sur différents champs de bataille, etc.

Principales alliances : Desmier, d'Abzac, Lhermite, de Gontaut-Biron 1580, de Chasteigner 1705, de Cumont 1789, de Livenne, du Rousseau de Ferrières, de Jousselin, de Moussy, de Rochechouart 1570, de Boulainvilliers 1574, d'Escoubleau de Sourdis 1631, Horric 1464, Odart 1517, de Marsay 1656, de Montalembert, de la Bérau-

dière 1506, d'Asnières 1637, de Vivonne 1533, de l'Aubespine 1590, de Bertrand du Lys-Saint-Georges 1603, Thibaut de la Carte 1608, de la Châtre, Bruneau de la Rabatelière, Sauvan d'Aramon 1671, etc.

BARBIÉ du BOCAGE.

La famille Barbié du Bocage, d'ancienne bourgeoisie originaire de Normandie, a été illustrée par Jean-Denis Barbié du Bocage, né à Paris en 1760, célèbre géographe, professeur de la Sorbonne, membre de l'Institut, fondateur et président de la Société de géographie, décédé en 1825. Barbié du Bocage laissa deux fils qui ont été, eux aussi, d'éminents géographes.

Principales alliances : de Préaulx, Martin de la Fosse.

BARBIER. Armes : *parti au 1 d'argent au coq de sable, la tête contournée, crêté et barbé de gueules, au chef d'azur chargé d'une étoile d'argent; au 2 d'or à l'épée d'azur et à une pensée au naturel posées en sautoir; à la champagne de sable chargée d'une gerbe d'or.*

Cette famille a eu pour auteur Paul Barbier, né en 1762 à Saint-Augustin-des-Bois, en Anjou, directeur au ministère de la Guerre, commandeur de la Légion d'honneur, décédé en 1848, qui reçut le titre héréditaire de baron par lettres patentes du roi Louis XVIII du 25 juillet 1822. L'aîné de ses fils, Paul-Édouard, baron Barbier, né en 1802, membre du Conseil privé de l'Empire, commandeur de la Légion d'honneur, marié en 1838 à Mlle Nicod de la Serve, dame d'honneur de la princesse Clotilde, mourut en 1860, laissant deux fils dont le plus jeune fut créé baron le 10 avril 1874 par lettres patentes du roi d'Italie et qui moururent tous deux sans postérité. Paul-Auguste Barbier, né en 1813, fils puîné du premier baron Barbier, s'apparenta brillamment par son mariage en 1860 avec Mlle de Laurencin-Beaufort; il mourut dès 1863 laissant deux fils dont l'aîné, Georges-Paul, devenu chef de la famille après la mort de ses cousins, a été confirmé dans la possession du titre de baron par arrêté ministériel du 14 mai 1892.

Principales alliances : de Laurencin-Beaufort, d'Ivernois.

Cette famille Barbier ne doit pas être confondue avec celle de Jean Barbier, né à Strasbourg en 1754, général de brigade, décédé en 1828 sans postérité mâle, qui fut créé baron de l'Empire par lettres patentes du 29 juin 1808.

BARBIER et BARBIER de MONTAULT. Armes : *mi-parti d'argent et de gueules, au bassin d'or en abîme.* — La branche dite de Montault porte : *écartelé aux 1 et 4 de gueules à un chevron d'or accompagné*

de trois molettes de même ; aux 2 *et* 3 *d'azur à deux mortiers d'artilterie d'argent posés en pal l'un sur l'autre,* qui est de Montault.

La famille Barbier appartient à l'ancienne bourgeoisie du Poitou. Beauchet-Filleau qui en a donné une généalogie en fait remonter la filiation à Nicolas Barbier, protestant, que l'on croit originaire d'Anjou, qui vint se fixer à Civray vers 1576, après la prise de cette ville par les huguenots, et qui s'y maria avec Perette Caillabœuf. Ce personnage fut père de François Barbier, bourgeois de Civray, marié en juin 1618 à Catherine Sansault, et grand-père d'autre François Barbier, bourgeois de Civray, marié d'abord en 1647 à Madeleine Dupont, puis en juin 1653 à Marquise Dumas. Deux fils de ce dernier, François Barbier, né du premier lit, bourgeois de Poitiers, marié le 12 janvier 1668 à Marquise Ingrand, et Aymé Barbier, sieur de Cornac, né du second lit, lieutenant-colonel de la milice de Civray, marié en 1695 à Marie-Jeanne Garnier, furent les auteurs de deux grandes branches qui se sont honorablement perpétuées jusqu'à nos jours. Le second de ces deux frères avait fait enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696.

La branche aînée s'est partagée en deux rameaux ; c'est à l'aîné de ces rameaux, fixé à Rennes au XVIIIe siècle, qu'appartenait la comtesse Bigot de Préameneu, née Barbier, femme de l'illustre jurisconsulte. Gaspard Barbier, un des frères de cette dame, banquier à Nantes sous Louis XVI, fut député de la Loire-Inférieure à la Chambre dite introuvable en 1815, puis adjoint au maire de Nantes ; il avait épousé Mlle Lepot de la Richerie qui ouvrit avec Charette le bal donné à Nantes en 1795 après la pacification de la Jaunaie. Joseph Barbier, né en 1800, chef du deuxième rameau, marié le 27 juillet 1827 à Mlle Montault, en eut plusieurs fils qui joignirent à leur nom celui de la famille de leur mère en le faisant précéder de la particule ; l'un d'eux, Xavier Barbier de Montault, né à Loudun en 1830, prélat de la maison de Sa Sainteté, auteur de plusieurs ouvrages estimés, a été honoré du titre de comte romain.

La famille Barbier a fourni des officiers, des conseillers à la Cour de Poitiers, des membres de la Légion d'honneur, etc.

Principales alliances : Pépin de Bellisle, Bigot de Préameneu, de Vieillechèze 1808, Parent de Curzon 1837, Brothier de Rollière 1814 et 1858, Montault 1827, Lascoux 1850, 1852, Joubert, Huot, etc.

BARBIER d'AUCOURT. Armes : d'*or à un lion de sable armé et lampassé de gueules, au chef d'azur chargé d'une croisette d'or accostée de deux molettes du même.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux levrettes.*

La famille Barbier d'Aucourt, originaire de Langres, en Champagne, y occupait au commencement du XVIIe siècle un rang fort modeste. Jean-Baptiste Barbier d'Aucourt, né dans cette ville vers 1641, d'abord répétiteur au collège de Lisieux, s'acquit une certaine réputation en composant des pamphlets, du reste fort médiocres, contre Boileau et contre les Jésuites, devint précepteur des enfants du grand Colbert, fut nommé en 1683 membre de l'Académie française et mourut en 1694.

Pierre Barbier était au XVIIIe siècle officier de bouche de Mme la Dauphine, mère du Roi Louis XVI. Son fils, François Barbier, né à Versailles en 1760, référendaire au sceau de France, autorisé par ordonnance du 21 février 1815 à joindre à son nom celui de : d'Aucourt, fut anobli le 27 avril 1819 par lettres patentes du Roi Louis XVIII. Il fut père d'Edmond-Pierre Barbier d'Aucourt, né en 1797, référendaire au sceau de France, qui épousa Cornélie-Joséphine Happey, sœur d'un comte romain, et grand-père de François-Gaston Barbier d'Aucourt, marié en 1856 à Mlle Saguez de Breuvery, qui fut autorisé le 19 janvier 1877 par bref de Sa Sainteté Pie IX à relever le titre de comte romain accordé à son oncle, M. Happey. Henri-Louis Barbier d'Aucourt, fils du précédent, a épousé en 1888 Mlle Pourcet de Sahune.

Principales alliances : de Vathaire, Saguez de Breuvery, Charmet 1851, Pourcet de Sahune, etc.

BARBIER (ou le Barbier) de BLIGNIÈRES. Armes : *d'argent à deux fasces de sable.*

La famille Barbier ou le Barbier de Blignières est d'ancienne bourgeoisie. On trouvera sur elle des renseignements dans les manuscrits de Chérin, au Cabinet des Titres. Un de ses membres, Louis Barbier, était commissaire des guerres de Philippeville, quand il fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 : de *gueules à trois barbots d'argent mis en fasce, au chef cousu d'azur chargé d'un soleil d'or accosté de deux étoiles de même.* La famille Barbier de Blignières a laissé tomber en désuétude ces armoiries pour adopter celles de la famille Barbier de Lescoet, d'ancienne noblesse bretonne, encore existante, avec laquelle elle n'a cependant aucun rapport. Pierre Barbier de Blignières, baptisé à Soissons le 1er mars 1664, frère de Louis, fut pourvu le 2 août 1697 de l'office de greffier en la première chambre du Parlement de Tournay ; il épousa Marie-Catherine Godart et en laissa un grand nombre d'enfants, entre autres, Louis Barbier de Blignières, né à Tournay en 1695, marié le 27 novembre 1727, qui continua la descendance.

Jean-Jacques le Barbier de Blignières, né à Paris en 1797, chef d'institution dans cette ville, a laissé des ouvrages pédagogiques estimés.

Principales alliances : de Monestrol, 1860, le Méhorel de la Haichois, Magon de la Villehuchet 1898.

BARBIER de CALIGNON. Armes : *parti au 1 d'argent à une croix d'azur cantonnée de quatre roses d'or,* qui est Barbier, *au 2 d'argent à une fasce de sinople accompagnée en chef de deux coquilles de sable,* qui est de Calignon.

La famille de Calignon (voyez ce nom) appartient à la noblesse du Dauphiné. Elle s'est partagée en plusieurs branches dont l'aînée s'est éteinte dans une famille Barbier, d'ancienne bourgeoisie, qui en a relevé le nom.

BARBIER du DORÉ. Armes anciennes : d'*azur à un barbeau d'or en bande, accosté en chef d'une étoile d'or et en pointe d'un croissant d'argent supportant un cœur d'or ; au chef de même chargé de trois roses de gueules.* — Armes concédées en 1818 : d'*azur à une épée d'argent montée d'or, adextrée d'une croisette d'or et sénestrée d'un lys de jardin d'argent.*

La famille Barbier est originaire du diocèse de Nantes, en Bretagne, où elle a possédé, entre autres biens, la sgrie du Doré, dans la paroisse de la Boissière, et celle de la Bretonnière.

Elle avait dès le XVIIe siècle cherché à s'agréger à la noblesse ; mais, lors de la grande recherche commencée en 1666, Pierre Barbier de la Bretonnière, avocat à la Cour, se désista de lui-même de sa prétendue noblesse par acte du 31 août 1668 et paya une amende pour l'avoir usurpée. Jacques Barbier fut deuxième consul de Nantes en 1680 et juge consulaire en 1694. Un Barbier du Doré était en 1722 enseigne de la milice bourgeoise de Nantes.

Jacques-Joachim Barbier, sieur de la Pleignerie, décédé au Mans en 1792, fut conseiller auditeur en la Chambre des Comptes de Blois supprimée en 1775. Son fils, Jacques-René Barbier du Doré, né en 1776 à Puiset-Doré, en Anjou, chef de division des armées royales de l'Ouest, colonel, chevalier de Saint-Louis, décédé en 1856 au château du Doré, fut anobli le 28 mars 1818 par lettres patentes du roi Louis XVIII. Il avait eu trois fils ; l'aîné d'entre eux, Jean-Arthur Barbier du Doré, né en 1795, décédé en 1868, prit une part active au soulèvement de la Vendée en 1832 et fut condamné à mort par contumace par les tribunaux de la monarchie de Juillet ; il épousa dans la suite Mlle Onfroy de Vérez dont il laissa plusieurs enfants. Jean-

Gustave Barbier du Doré, second fils de Jacques-Joachim, a également laissé plusieurs enfants de son mariage avec Mlle d'Andigné ; l'aîné d'entre eux, Yvan, marié en 1885 à Mlle de Romans, est connu sous le titre de comte du Doré.

Principales alliances : d'Andigné, du Hamel de Breuil 1895, Onffroy de Vérez, Roux de la Plagne 1885, de Sarrazin 1885, de Romans 1885, de Chalus, etc.

BARBIER de la LOBE de FELCOURT. Armes : d'*argent, fretté de sinople, au chef de gueules chargé de trois grelots d'or.*

Cette famille de Champagne descend d'Etienne Barbier qui fut pourvu en 1765 de la charge anoblissante de président trésorier de France au bureau des finances de Châlons et qui la conserva jusqu'à l'époque de la Révolution. Il s'était marié à Châlons en 1742 avec Madeleine Hocart, héritière du domaine de Felcourt, au bailliage de Vitry-le-François, et prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues dans cette dernière ville. Son fils, François-Étienne Barbier de la Lobe, né à Châlons en 1744, marié en 1769 à Marie Haudos de Possesse, puis en 1781 à Sophie de Salligny, fut maintenu dans sa noblesse en vertu du privilège des trésoriers de France, d'abord le 12 octobre 1816 par lettres patentes du roi Louis XVIII, puis le 15 avril 1829 par nouvelles lettres du roi Charles X, et fut autorisé le 17 mai 1826 par ordonnance de ce dernier prince à joindre régulièrement à son nom celui de sa terre de Felcourt. Il laissa trois fils, deux du premier lit, un du second, qui ont été les auteurs de trois rameaux. L'aîné de ces rameaux s'est éteint dans les mâles en 1891. Étienne-Julien Barbier de la Lobe de Felcourt, né en 1841 à Vitry-le François, chef du second rameau, aujourd'hui l'aîné, longtemps conseiller général de la Marne, marié en 1876 à Mlle des Réaulx, a été créé comte romain. Le troisième rameau n'est pas titré.

La famille Barbier de la Lobe de Felcourt a fourni plusieurs conseillers généraux de la Marne.

Principales alliances : Faguier de Mardeuil, Haudos de Possesse 1769, Aubry d'Arencey, Rossard de Mianville, le Preudhomme de Fontenoy, Jacobé de Franchécourt 1840 et 1842, des Réaulx 1876, de Schonen 1903, etc.

BARBIER de LESCOET. Armes : d'*argent à deux fasces de sable.* — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux lions.* — Devise : *Var va buez* (en français : *sur ma vie*).

La famille Barbier de Lescoet appartient à l'ancienne noblesse du pays de Léon, en Bretagne. Elle était en instance pour obtenir les

honneurs de la Cour lorsqu'éclata la Révolution et l'on conserve dans les manuscrits de Chérin, au Cabinet des Titres, la généalogie très complète qu'elle présenta dans cette circonstance au généalogiste des Ordres du Roi.

Elle a pour premiers auteurs connus Jacques et Richard Barbier, (en breton Barver), qui furent compris dans le sauf-conduit donné en 1324 par le roi Edouard II au comte de Richemont et à ceux de sa compagnie. Guillaume Barbier, arbalétrier, et Alain Barbier, écuyer, figurent dans des montres de 1378 et 1382.

La famille de Barbier figure de 1443 à 1534 aux réformations et montres des paroisses de Plounevez-Lachrist et de Saint-Vougay, au diocèse de Léon.

La généalogie produite pour les honneurs de la Cour fait remonter la filiation suivie à Guillaume Barbier, Sgr de Lanarnut, un des sergents à pied de la compagnie de monsieur Arnaud de Lavedan, chevalier, sire d'Andrest, dans la montre qui fut faite à Vic, le 27 août 1355. Ce même Guillaume est compris au nombre des nobles qui rendirent hommage à la dame de Retz pour son château de Fouesnant le 7 janvier 1382 ; il est rappelé comme défunt dans la réformation du diocèse de Vannes en 1427, dans laquelle furent compris sa veuve et son fils Jean. Il laissa deux fils, Thomas, mentionné dans des actes de 1386, du 11 février 1431 et du 3 juin 1453, qui n'eut qu'une fille, et Jean Barbier ou le Barbier qui continua la descendance. Ce n'est qu'à ce dernier personnage que le jugement de maintenue de noblesse de 1669 fait remonter la filiation suivie; il fut armé en 1420 pour le recouvrement de la personne du Duc, fut compris en 1427 au nombre des nobles de la paroisse de Cadon, stipula avec son épouse Sibylle Pelguen par actes du 11 février 1431 et du 3 juin 1434, fit une acquisition le 11 octobre 1465 et rendit un aveu le 18 novembre 1469. Il ne semble pas, quoiqu'en aient dit quelques auteurs, que ce Jean Barbier ait été le même personnage qu'un Jean Barbier, de la paroisse de Cohazé-Pontivy, que l'on trouve avoir été anobli par lettres de grâce du duc de Bretagne et qui figure en cette qualité à la réformation de 1448. Jean Barbier laissa de Sibylle Pelguen un fils, maître Yves Barbier, qui possédait en 1443 dans la paroisse de Plounevez un hôtel noble exempt de fouages. Ce même Yves Barbier, écuyer, Sgr de Kerhouet, parut en qualité d'archer et de brigandinier à la montre générale des nobles du diocèse de Léon des 4 et 5 septembre 1481, fit un partage noble avec sa sœur le 24 novembre 1482, fit un échange le 15 avril 1499 et une transaction le 28 décembre 1512 et laissa, entre autres enfants, de son mariage avec Marguerite de Kersulguen, un fils, Jean Barbier, Sgr de Kerjean, qui épousa succes-

sivement le 1er octobre 1512 Jeanne de Parcevaux, puis Jeanne de Kersauson. Noble et puissant Louis Barbier, Sgr de Kerjean, né de cette dernière union, épousa Françoise de Morizeau, puis Jeanne de Gouzillon; celui-ci laissa, entre autres enfants, deux fils, François Barbier, Sgr de Kerjean, né de la première union, et Jacques Barbier, né de la seconde union, baptisé le 24 juin 1572, qui furent les auteurs de deux grandes branches.

La branche aînée possédait le magnifique château et l'importante seigneurie de Kerjean, dans la paroisse de Saint-Vougay. Son chef, René, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi en 1611, chevalier de Saint-Michel en 1612, marié à Françoise de Quélen, obtint l'érection de cette terre en marquisat par lettres patentes de juillet 1618. Cette branche fut maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction chevaleresque par arrêt du 21 octobre 1668 et s'éteignit à la fin du XVIIe siècle dans la famille de Coatanscours.

Jacques Barbier, auteur de la seconde branche, seule existante, épousa Claude de Lescoet, héritière des biens de sa maison. Leur fils, Alain Barbier, chevalier, Sgr de Launay et des châtellenies de Lescoet et de Quergo, marié en 1638 à Renée d'Attouity, fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction chevaleresque par arrêt du 27 mai 1669. Il fut père de noble et puissant Sébastien Barbier, chevalier, connu le premier sous le titre de comte de Lescoet, major de la noblesse de l'évêché de Léon, qui épousa Louise-Julie Lecleuz du Gage, et grand-père de très noble et très puissant seigneur Claude-Alain Barbier, comte de Lescoet, chevalier de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, qui épousa le 26 novembre 1714 Françoise le Borgne de Lesquiffiou. Ce dernier laissa trois fils, François-Claude, né en 1715, qui fut connu sous le titre de marquis de Lescoet et qui épousa Marie de Pennancoet, Alexandre-Louis, qui fut chevalier de Malte, et François-Augustin, qui fut chanoine comte de Lyon et vicaire général de Saint-Pol de Léon. Ce fût Sébastien-Joseph, marquis de Lescoet, né en 1751, fils de François-Claude, marié à Catherine de Kergariou, qui sollicita les honneurs de la Cour sous Louis XVI. Son descendant, Jonathas-Joseph, marquis de Lescoet, né en 1819, marié à Mlle Pinczon du Sel, bibliophile distingué, décédé en 1871, fut conseiller général du Finistère; il a laissé un fils, gendre du marquis de Varennes.

La famille Barbier de Lescoet a fourni de nombreux officiers, deux chanoines comtes de Lyon, une chanoinesse de Remiremont en 1735, etc.

Elle ne doit être confondue ni avec la famille de Bahuno du Liscoet ni avec la famille Rouxel de Lescouet qui appartiennent l'une et l'autre à l'ancienne noblesse de la même province.

Principales alliances : de Penfétenyo 1538, de Kergariou 1780, de Parcevaux 1512, de Kersauson 1877, de Gouzillon, de Lescoet, de Goesbriand, Lecleuz du Gage, le Borgne, de Quélen, de Clérembault, de Carné, Pinczon du Sel, de Goddes de Varennes 1881, de Poulpiquet du Halgouet 1873, de Méhérenc de Saint-Pierre 1786, etc.

BARBIER de MEYNARD.

M. Casimir Barbier, né à Marseille en 1827, alors professeur à l'École des Langues orientales, plus tard membre de l'Institut en 1878, demanda le 16 mai 1867 l'autorisation de joindre régulièrement à son nom celui de : de Meynard sous lequel il était connu.

BARBIER de PRÉVILLE. Armes : d'*azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux croissants d'argent et en pointe d'un lièvre d'or courant sur une terrasse d'argent.*

La famille Barbier de Préville, originaire de Paris, appartenait au xviie siècle à la bourgeoisie de cette ville. Vincent Barbier de Préville fit enregistrer à l'Armorial général de 1696 (registre de Paris) ses armoiries telles que sa famille les porte encore. Son fils, Charles Barbier de Préville, né en 1694, fut reçu en 1719 conseiller au Châtelet de Paris. Un membre de la famille Barbier de Préville était en 1732 conseiller en la Cour des aides de Paris.

La famille Barbier de Préville alla plus tard se fixer en Blaisois.

On trouvera sur elle des renseignements dans le Nouveau d'Hozier, au Cabinet des Titres.

Elle n'est pas titrée.

Elle a fourni un maire de Blois.

BARBIER de REULLE. Armes : d'*azur à un chevron d'or accompagné de trois roses d'argent ; au chef aussi d'argent chargé d'un lion passant de sable.*

La famille Barbier de Reulle appartient à la noblesse de robe de Bourgogne. On en trouvera une généalogie dans l'Armorial de la Chambre des Comptes de Dijon de M. d'Arbaumont.

Elle revendique pour auteur Jean Barbier, châtelain de Moras, en Dauphiné, qui fut anobli le 18 février 1437 par lettres patentes du roi Charles VII dans lesquelles sont nommés ses deux fils, Pierre et Guillaume Barbier.

Toutefois la filiation ne peut être établie au delà d'Edme Barbier qui habitait Nevers dans la première moitié du xvie siècle et qui ne paraît pas avoir appartenu à la noblesse. Ce personnage laissa deux fils, Étienne et Paul Barbier, qui furent successivement contrôleurs du domaine au bailliage de Dijon. Le plus jeune de ces deux frères,

Paul, mourut le 17 février 1582 laissant quatorze enfants dont on ignore la destinée ; l'aîné, Étienne Barbier, Sgr d'Entre-Deux-Monts et de Corboin, marié à Catherine Damotte, fut nommé en 1554 conseiller correcteur en la Chambre des Comptes de Dijon et continua la descendance. Il fut père de Michel Barbier, Sgr des mêmes terres, contrôleur général du baillon en Bourgogne, qui épousa le 14 août 1575 Catherine Regnard, grand-père de Pierre Barbier, Sgr des mêmes terres, contrôleur général du baillon en Bourgogne après son père, qui épousa le 19 janvier 1614 Claudine Loppin, d'une famille de robe distinguée dont le chef a porté plus tard le titre de marquis de Montmort, et enfin bisaïeul de Bernard Barbier, sgr des mêmes terres, qui épousa en 1645 Catherine Pérard et qui, ayant été nommé en 1647 conseiller maître en la Chambre des Comptes de Dijon, acquit ainsi la noblesse au premier degré. Le fils de celui-ci, Jacques Barbier, écuyer, Sgr d'Entre-Deux-Monts, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 avec celui de sa femme, Claire Rajot, qu'il avait épousée le 25 juin 1690 ; il fut nommé en 1699 président trésorier de France au bureau des finances de Dijon et fut père de Bernard Barbier, Sgr d'Entre-Deux-Monts, qui lui succéda dans cette charge en 1714 et qui épousa en 1717 Marie Nicolas. Claude-Joseph Barbier, Sgr d'Entre-Deux-Monts et de Reulle, fils de Bernard, fut admis en 1751 en la chambre de la noblesse des États de Bourgogne comme issu d'un des fils de Claude Barbier anobli en 1430 ; son fils, Hubert-Toussaint Barbier de Reulle, nommé en 1781 président en la Chambre des Comptes de Dijon, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues dans cette ville. D'après M. d'Arbaumont, sa descendance était encore représentée en 1881.

Principales alliances : Euvrard 1612, Loppin 1614, Séguin de Broin.

BARBIER de la SERRE (de). Armes : *d'azur à trois flammes d'or accompagnées en pointe d'une étoile d'argent.* — Couronne : *de Comte.*

La famille Barbier de la Serre appartient à la noblesse de l'Agenais. On en trouvera une généalogie dans les manuscrits de Chérin. Elle a eu pour auteur Monsieur maître Jean Barbier, avocat au Parlement de Paris, marié à Anne Douygrion, qui vint dans les premières années du XVIIe siècle se fixer en Agenais, y acquit la terre de la Serre et fut pourvu de la charge de conseiller du Roi, lieutenant particulier au siège d'Agen. Son fils, maître Claude Barbier, sieur de la Serre, marié en 1633 à Françoise de Redon, était avocat au Parlement de Bordeaux quand il fut pourvu le 12 avril 1630 d'un des vingt offices de conseillers du Roi et généraux de ses aides en la Cour des aides de Guienne établie à Agen. Il conserva jusqu'en 1664 cet office qui lui conféra la

noblesse au premier degré et le résigna à cette époque en faveur de son fils, maître Claude Barbier, avocat au Parlement de Bordeaux, qui en fut pourvu par lettres du 10 août 1664 et qui la conserva jusqu'au 20 juin 1697. Claude II Barbier de la Serre avait épousé le 5 juin 1666 Anne de Brussy, fille d'un conseiller du Roi au présidial de Tours ; il en eut deux fils, Claude et Joseph Barbier de la Serre, nés le 1er octobre 1668 et le 28 octobre 1671, qui furent les auteurs de deux branches encore existantes.

Claude III, auteur de la branche aînée, marié le 25 janvier 1699 à Marie Déjean, fut pourvu en 1697 de l'office de son père, prêta serment le 23 juin de la même année, obtint des lettres d'honneur le 30 mai 1723, fut en outre lieutenant général de police à Agen et mourut en 1727. Ses descendants suivirent la carrière militaire. L'un d'eux, Charles Barbier de la Serre, Sgr de Goulens, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Agen. Cette branche est demeurée fixée en Agenais.

Joseph Barbier de la Serre, auteur de la branche cadette, était capitaine général des fermes du Roi au département de Saint-Quentin, résidence de Péronne, quand il épousa le 7 septembre 1713 Françoise Yvernel, fille d'un receveur des gabelles de Péronne. Il se fit maintenir dans sa noblesse comme fils et petit-fils de conseillers en la Cour des aides de Guienne par sentence du 19 septembre 1714 de l'élection d'Épernay et se fit décharger du droit de franc-fief le 19 mars 1740 par jugement de l'intendant de Champagne. Son fils, Louis-Joseph Barbier de la Serre, né à Angers le 22 juin 1722, était contrôleur général des fermes du Roi à la résidence de Maubeuge, quand il épousa le 10 juillet 1756 Marie Polchet, fille d'un maître de forges ; il devint dans la suite directeur général des fermes du Roi en Hainaut, en résidence à Valenciennes, et fut père de Nicolas Barbier de la Serre, né à Valenciennes en 1767, qui fit en 1782 devant Chérin les preuves de noblesse prescrites pour être admis à l'École militaire. Cette branche s'est perpétuée dans le nord de la France.

La famille de Barbier de la Serre a fourni trois conseillers en la Cour des aides de Guienne, un vice-amiral, gouverneur de l'école navale d'Angoulême, un conseiller référendaire à la Cour des comptes, des officiers, etc.

Aucune de ses branches n'est titrée.

Principales alliances : de Lart, de Beaussier, de Bourrousse de Laffore, Barré de Saint-Venant, de Hamel-Bellenglise, Bourgevin de Linas, de Fréville de Lorme, de Joybert 1896, de Brévedent d'Ablon, de Boislecomte 1903, Van Zeller d'Oosthove 1902, Schérer de Scherbourg 1902, etc.

BARBIER des LANDES et de CHARLY. Armes : d'*azur à un chevron d'or accompagné de trois croissants de même, au chef d'or chargé d'une étoile d'azur.*

La famille Barbier des Landes avait eu pour auteur Paul Barbier des Landes, sieur de Charli, né en 1731, qui, ayant été pourvu de la charge anoblissante de secrétaire du Roi près la Cour des monnaies de Lyon, fit régler ses armoiries en février 1761 par le président d'Hozier. Sa descendance s'est éteinte avec son petit-fils, Paul Barbier des Landes, né en 1802, qui épousa en 1834 Laure de Brosses et qui n'en laissa qu'une fille mariée dans la maison de Dreuille.

M. Barbierde Charly avait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Lyon.

BARBILLAT de l'ESCHICAUT. Armes : d'*argent à une bande d'azur accompagnée en chef d'une hure de sanglier de sable, arrachée de gueules, armée d'argent, et en pointe d'un treillis de sable.*

La famille Barbillat de Leschicaut a eu pour auteur Nicolas Barbillat, avocat au siège de Bar-le-Duc, qui épousa dans la première moitié du XVIIe siècle Anne Leschicaut, issue d'une vieille famille du Barrois anoblie par lettres patentes du 1er décembre 1554. Son fils, Philippe Barbillat-Leschicaut, épousa Anne de Billault qui appartenait elle aussi à une vieille famille du Barrois anoblie en juin 1641 par lettres patentes du duc de Lorraine; il fut père de Sébastien-Philippe Barbillat de l'Eschicaut, avocat au siège de Bar-le-Duc, qui fut autorisé le 19 mars 1708 par lettres patentes du duc de Lorraine à reprendre et à suivre la noblesse de la famille de Billault à laquelle appartenait sa mère et à en adopter les armoiries. Sa descendance substitua pendant plusieurs générations le nom de Billault à celui de Barbillat. Marguerite Billault de l'Eschicaut, douairière de M. de Niel, lieutenant-colonel des grenadiers de France, dame de Bétrain, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Bar-le-Duc.

La famille Barbillat de l'Eschicaut n'est pas titrée.

Principales alliances : Leschicaut, Billault, de Niel, Colin de Contrisson, Boucher, etc.

Nicolas Barbillat, mentionné plus haut, étant veuf d'Anne Leschicaut, épousa en secondes noces Marguerite de Boucher, issue d'une famille anoblie en 1621 dont une branche s'est perpétuée jusqu'à nos jours sous le nom de Boucher de Morlaincourt. Il en eut un autre fils, Nicolas-François Barbillat, avocat à Bar, qui fut autorisé le 17 mars 1708 par lettres patentes du duc de Lorraine à reprendre et à suivre la noblesse de sa mère et à en porter le nom et les armes. La descendance de Nicolas-François Barbillat s'est perpétuée

jusqu'à nos jours sous le nom de BOUCHER DE GIRONCOURT. (Voyez ce nom.)

BARBIN de BROYES. Armes : d'*azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux roses d'argent et en pointe d'un lion d'or.* — Mathias Barbin fut autorisé par brevet du 25 mars 1658 à écarteler ses armes de celles des anciens seigneurs de Broyes : d'*azur à trois broyes d'or posées en fasce l'une sur l'autre.*

La famille BARBIN DE BROYES, qui a occupé un rang distingué dans la noblesse de Champagne, était originaire de la ville de Melun et avait pour auteur Christophe Barbin, sieur du Mesnil, capitaine de la ville de Melun, mari de Marguerite Riolle, qui fut anobli en 1593 par lettres patentes du roi Henri IV, enregistrées le 13 avril et le 22 septembre 1594, et qui en obtint la confirmation par nouvelles lettres du 27 novembre 1598, nonobstant la révocation des anoblissements précédents. Christophe laissa deux fils ; l'aîné, Claude Barbin, connu sous le titre de baron de Broyes, fut contrôleur général des finances et surintendant de la reine Marie de Médicis et mourut sans postérité ; le puîné, Dreux Barbin, baron de Broyes après la mort de son frère, capitaine d'infanterie, fut père de Mathias Barbin, baron de Broyes, capitaine au régiment de Brie en 1639, maître d'hôtel du Roi en 1642, conseiller d'État en 1657, mari de demoiselle Bachasson, qui obtint des lettres de surannation des lettres d'anoblissement de son aïeul avec injonction à la Chambre des Comptes d'avoir à les enregistrer. Henri Barbin, baron de Broyes, fils du précédent, était capitaine au régiment de Picardie quand il fut maintenu dans sa noblesse le 20 juin 1667 par jugement de M. de Caumartin, intendant de Champagne ; il laissa trois fils dont l'aîné, connu sous le titre de comte de Broyes, n'eut que des filles et dont le plus jeune, Claude-Antoine Barbin de Broyes, Sgr de Dampierre et d'Autry, mari de Françoise Boileau, continua la descendance. Claude Barbin de Broyes, chevalier, Sgr de Condé, d'Autry, etc., petit-fils du précédent, admis en 1760 parmi les pages du roi Louis XV, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage de Vitry-le-François.

La famille Barbin de Broyes s'est fondue au XIXe siècle dans les familles Guyon de Guercheville et Legras du Luart.

Principales alliances : de Champagne, de Pons-Rennepont 1741, d'Amphernet, de Ravenel, de Brandt de Galametz, d'Anglure, de Mascrany 1747, Guyon de Guercheville, Legras du Luart, vers 1842, etc.

Il a existé plusieurs branches de cette famille dont on ne connaît pas bien le point de jonction avec la souche, antérieur à l'anoblisse-

ment de 1593. L'une de ces branches, dont on trouvera une généalogie dans les manuscrits de Chérin, descendait de Claude Barbin, bourgeois de Melun, qui assista en 1560 à la rédaction de la coutume de cette ville. Son fils, Balthazar Barbin, conseiller au présidial de Melun, capitaine de cette ville, anobli en 1593 par lettres patentes enregistrées en 1594, confirmées par nouvelles lettres en 1612, fut père de Charles Barbin, sieur des Champs, maître des requêtes de la reine Marie de Médicis. Celui-ci laissa trois fils, Charles Barbin, sieur des Champs, Claude Barbin, sieur des Champs et d'Annoy, conseiller au bailliage et au présidial de Melun, qui fut maintenu dans sa noblesse le 23 juillet 1701 par jugement de Phélyppeaux, intendant de Paris, et qui laissa un fils, Christophe, et enfin François Barbin, sieur de Chamoy, commissaire des guerres en 1661, qui fut maintenu dans sa noblesse avec ses enfants par jugement rendu à Paris le 27 mars 1699.

BARBON du CLUZEL (de). Armes : d'*azur à une bande de sable chargée de quatre fleurs de lys d'or, trois en chef, une en pointe.* — Alias (d'après l'Armorial du Languedoc de M. de la Roque) : *losangé d'azur et d'or.*

La famille DE BARBON est anciennement connue en Languedoc.

M. de Laroque, qui en a donné une généalogie dans son Armorial du Languedoc, en fait remonter la filiation à Jean de Barbon, Sgr de Chabertes, en Vivarais, qui épousa Jeanne des Arcis par contrat du 29 janvier 1530. Ce personnage laissa, entre autres enfants, deux fils, Jean Barbon, Sgr de Chabertes, marié en 1581 à Gabrielle de Custavol, et Sébastien Barbon, capitaine, marié en 1574 à Catherine de Jacomin, qui furent les auteurs de deux branches.

La branche cadette, dite des seigneurs des Arcis et du Bouchet, paraît être aujourd'hui éteinte. Elle fut maintenue dans sa noblesse dans les dernières années du XVIIe siècle par jugement de M. de Lamoignon, intendant de la province, et ses divers représentants prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Velay.

La branche aînée, dite du Cluzel, était représentée sous Louis XIV par Claude Barbon, Sgr de Trépasson, capitaine de la forteresse de Berg, marié en 1641 à Catherine Liotard, et par leur fils, Jacques Barbon, docteur et avocat, marié en 1675 à Marie-Anne Arnaud. La situation nobiliaire de cette branche semble assez douteuse. On ne voit pas en effet qu'elle ait jamais été maintenue noble, ni que ses membres aient pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de leur région. Elle comptait dans la seconde moitié du XIXe siècle plusieurs représentants, entre autres, Jules de Barbon du Cluzel, né

en 1835, décédé en 1871 aux Arcs, près de Draguignan, laissant de son mariage en 1865 avec Marie-Thérèse Marley deux filles nées dans la même localité en 1867 et 1869.

BARBOT (de). Armes : d'*azur à deux épées d'argent, montées d'or, passées en sautoir ; au chef d'or chargé d'un barbot de gueules.* — Couronne : *de Vicomte.* — Support : *deux sirènes.*

La famille DE BARBOT descend de Bertrand Barbot qui avait épousé le 26 juin 1698 Jeanne du Bousquet. Leur fils, Pierre Barbot, lieutenant particulier au présidial et sénéchal de Toulouse, fut anobli en 1763 par le capitoulat de cette ville et mourut le 21 janvier 1774. Il avait épousé d'abord en 1767 Marguerite Calage, puis en 1769 Antoinette Chamouin. Étienne de Barbot, né de cette seconde union à Toulouse en 1770, général de brigade en 1800, se signala cette même année par la rigueur avec laquelle il réprima une insurrection royaliste à Toulouse ; il ne s'en rallia pas moins dans la suite au gouvernement de la Restauration, devint lieutenant général des armées du Roi, fut créé vicomte par lettres du 24 octobre 1825 et mourut à Toulouse en 1839 laissant de son mariage en 1795 avec Élisabeth Aubian deux fils qui épousèrent l'aîné en 1843 Mlle Bourgeois, le second en 1827 Mlle d'Aldéguier, et qui furent les auteurs de deux rameaux.

Principales alliances : d'Aldéguier 1827 et 1820, d'Auzac de la Martinie, de Laparre de Saint-Serpin 1860, de Chauliac 1836, de Carrère de Loubère 1820, de Carayon-la-Tour 1885.

BARBOT de la TRÉSORIÈRE, d'HAUTECLAIRE, de CHÉMENT. Armes : d'*or à un chevron d'azur accompagné de trois roses de gueules, tigées et feuillées de sinople ; au chef d'azur chargé de trois croissants d'argent.*

La famille BARBOT appartient à la noblesse de l'Angoumois On en trouvera une généalogie manuscrite dans le Nouveau d'Hozier, au cabinet des Titres. Elle a eu pour auteur Léonard Barbot qui était seigneur de la Brousse vers le milieu du XVIe siècle et dont le père était venu d'Allemagne, d'après la tradition, se fixer en Angoumois. Ce Léonard fut père de noble Léonard Barbot, qui épousa à Angoulême le 18 juin 1591 Catherine Guillaumau, et grand-père de David Barbot, qui épousa le 7 juillet 1635 Catherine de la Faye, qui fut reçu en 1652 conseiller en la maison commune d'Angoulême, qui fut anobli par ces fonctions et qui fit le 19 janvier 1653 au greffe de l'élection la déclaration de vouloir vivre noblement. Ce David Barbot laissa deux fils dont le plus jeune, Léonard, fut l'auteur de la branche des Barbot d'Hau-

teclaire. L'aîné, noble Marc Barbot, Sgr de la Trésorière, juge prévôt royal d'Angoulême, marié le 13 mars 1678 à Agathe de Vauvert, fut père de haut et puissant seigneur noble Marc Barbot de la Trésorière, juge prévôt royal d'Angoulême, qui épousa le 9 juin 1719 Catherine Fouchier et qui en laissa onze enfants dont cinq fils. L'aîné des fils, capitaine au régiment de Rouergue, fut tué à l'ennemi en 1744 sans avoir été marié; le second, Marc Barbot de Pendry, épousa une demoiselle de Bellegarde et en eut deux fils qui moururent sans postérité; le troisième, Jean Barbot de la Trésorière, chevalier de Saint-Louis, épousa à Cressac, en Saintonge, le 1er avril 1772, demoiselle Jeanne de l'Estoile, légitima ainsi trois fils naturels qu'il en avait eus, fit ses preuves de noblesse en 1782 pour obtenir l'admission à l'École militaire de l'un d'eux, Jacques, né en 1771, et mourut en 1793 dans l'émigration; le quatrième, Jean-Marc Barbot de la Trésorière, chevalier de Saint-Louis, épousa le 21 messidor an II Marguerite Chatenet et légitima ainsi un fils naturel, Pierre, qu'il en avait eu et qui avait été baptisé le 8 septembre 1790; le cinquième, Marc Barbot, colonel, chevalier de Saint-Louis, épousa le 5 octobre 1783 Marie Hèbre de Saint-Clément et en eut deux fils, Pierre-André et Marc-André.

Léonard Barbot, Sgr d'Hauteclaire auteur de la branche cadette, épousa à Angoulême le 23 octobre 1694 Françoise Gillibert, fille d'un lieutenant civil et criminel en l'élection de cette ville, et fut maintenu dans sa noblesse le 24 mars 1708 par jugement de Rouillé, intendant de Limoges. Son petit-fils, Germain Barbot, Sgr d'Hauteclaire, épousa à Angoulême en 1764 Marie Mongin et en eut trois fils nés en 1765, 1771 et 1774; il sollicita du Conseil d'État et en obtint le 26 avril 1786 un arrêt qui le maintenait dans sa noblesse à charge de payer 500 livres pour droit de confirmation de noblesse imposé par l'édit de janvier 1714 sur tous les anoblis par mairie.

Germain Barbot d'Hauteclaire, Antoine Barbot, mineur, Sgr de Peudry et de Champrose, et M. Barbot de Silhac prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Angoulême.

Principales alliances : de la Porte aux Loups 1821, de Brettes 1892, etc.

Cette famille de Barbot, en Angoumois, ne doit pas être confondue avec d'autres du même nom et particulièrement avec une famille de Barbot dont on trouvera une généalogie dans les manuscrits de Chérin et qui a occupé un rang distingué en Aunis. Celle-ci avait pour auteur Jean Barbot, mari de Marie Bouton, qui fut élu maire de La Rochelle le 7 avril 1577, qui fut réélu en 1585 et qui fut anobli par ces fonctions. Son petit-fils, Jacques Barbot, écuyer, sieur du Treuil-

gras, épousa à Paris en 1639 Louise Elle, fille de Ferdinand, peintre ordinaire et valet de chambre du Roi. Maître Jean Barbot, avocat du Roi au siège présidial de La Rochelle, fils du précédent, cessa, on ne sait pour quelle raison, de porter les qualifications nobiliaires; il est vraisemblablement le même personnage qu'un sieur Barbot, conseiller du Roi au présidial de la Rochelle, qui eut ses armes inscrites d'office à l'Armorial général de 1696 : d'*or au barbot de gueules posé en pal*. Il avait épousé le 14 juin 1671 sa parente, Marie Barbot, qui abjura le protestantisme en 1685. Leur descendant, messire Jean Barbot, écuyer, gendarme de la garde du Roi, Sgr de Séchezac, marié le 26 novembre 1751 à Françoise Binet de Marcognet, sollicita du roi Louis XVI en 1775, pour lui et pour ses deux fils nés en 1761 et 1765, des lettres le confirmant dans sa noblesse bien que plusieurs de ses ascendants se fussent abstenus de porter les qualifications nobiliaires. Malgré le rapport favorable du généalogiste des ordres du Roi, on ne voit pas que cette famille Barbot ait prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région. Elle paraît être éteinte. Elle portait pour armoiries, d'après la France protestante de Haag : *de... à un chevron de... accompagné de trois crabes de...* (aliàs *d'un crabe en chef et d'un barbot en pointe*).

Il a existé aussi en Bretagne une famille Barbot qui portait : d'*azur à une croix d'argent cantonnée de quatre lionceaux d'or*. Son chef, Laurent Barbot de la Périnnière, était avocat du Roi au présidial de Nantes quand il se désista de ses prétentions à la noblesse le 1er octobre 1668. Un des fils de celui-ci, le diacre Barbot de la Périnnière, fonda à Nantes en 1694 la maison du Bon Pasteur pour les filles repenties. D'après Potier de Courcy, cette famille aurait été maintenue dans sa noblesse en 1699 par arrêt du Conseil d'État sur preuves de six générations. Le même auteur mentionne cependant que Louise Barbot, dame de Mesreuil, fut condamnée à l'amende comme usurpatrice de noblesse par jugement de l'intendant en 1712.

On trouve enfin en Guienne une famille de Barbot qui portait pour armes : d'*azur à une bande d'argent cotoyée de six étoiles d'or*. Ses représentants, Pierre de Barbot de Pleineselve, Sgr de Montblanc, et Jean-Baptiste de Barbot, Sgr de Goujonville, tous deux officiers, furent maintenus dans leur noblesse par arrêt du 21 février 1761 sur titres remontant à noble Joseph de Barbot, Sgr de Pétruault, commandant une compagnie au régiment de Picardie à la fin du xve siècle. Ce Joseph de Barbot aurait été lui-même fils de noble Joachim de Barbot qui commandait 50 hommes pour le roi d'Angleterre en 1450. Romain Barbot, issu de cette famille, fut de 1690 à 1718 président en

la Cour des aides de Bordeaux ; son fils Jean, né en 1695, décédé en 1771 lui succéda dans sa charge et fut directeur de l'Académie de Bordeaux. Pierre de Barbot prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Bordeaux.

BARBOTAN (de). Armes : *écartelé au 1 et 4 d'argent à quatre pals de sable ; aux 2 et 3 de sinople plein.*

La maison DE BARBOTAN appartient à l'ancienne noblesse de l'Armagnac. Elle a eu pour berceau le petit village de Barbotan, dans la paroisse de Cazaubon, qu'elle n'a cessé d'habiter depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Elle est du nombre des familles qui étaient en instance pour obtenir les honneurs de la Cour quand éclata la Révolution. On trouvera dans les manuscrits de Chérin, au Cabinet des Titres, la généalogie qu'elle présenta dans cette circonstance au généalogiste des Ordres du Roi. Ce travail fait remonter la filiation à noble Vidau de Barbotan qui passa un bail à cens en juin 1307 conjointement avec sa femme, noble Marie, et avec leur fils, noble Guillaume-Aymeric. Guillaume-Aymeric de Barbotan, chevalier, fut un des seigneurs de Guienne auxquels le roi d'Angleterre Édouard III écrivit le 8 février 1327 pour leur témoigner sa satisfaction de leurs services ; il reçut encore une lettre du même prince le 27 avril 1330. Il avait été nommé par lui le 27 novembre 1308 gouverneur de Tantalon, en Guienne, et avait épousé Gassionne, fille de noble messire Arnaud-Guillaume de Castillon, chevalier, qui le nomme avec elle dans son testament en juillet 1327. Gaston de Barbotan, damoiseau, fils du précédent, reçut par acte de juin 1340 un supplément de la dot de damoiselle Comtesse de Podenas, son épouse ; il fit une acquisition le 12 décembre 1346 et figure avec les qualifications de messire et de chevalier dans deux actes du 14 et du 22 novembre 1377. Dans le premier de ces actes est aussi nommé son fils, noble Arnaud de Barbotan, qui épousa Mescende d'Arbeyssan et sur lequel on ne sait que très peu de chose. Noble Aymeric de Barbotan, Sgr du château dudit lieu, fit le 20 septembre 1466 une donation dans laquelle sont rappelés sa mère, noble Mabille de Barbotan, et son grand-père, noble Arnaud de Barbotan. On ne trouve nulle part mention du mari de Mabille de Barbotan. Son fils, Aymeric de Barbotan, figure dans des actes du 12 février 1447 et du 4 mars 1483 et est rappelé avec son épouse, Christine de Vernède, dans un arrêt rendu par le Parlement de Toulouse le 23 novembre 1510 ; il fut lui-même père de Jean de Barbotan qui était en 1511 homme d'armes de la compagnie de M. de Duras et qui, devenu Sgr de Barbotan, assista avec son épouse, Loyse de Latran, le 22 novembre 1524,

au contrat du mariage de leur fils, noble Antoine de Barbotan, avec Liona de Marsan.

Jacques de Barbotan, seigneur dudit lieu, marié à Charlotte de Malvin par contrat passé à Port-Sainte-Marie le 17 mars 1650, fut maintenu dans sa noblesse le 2 mars 1667 par jugement de M. de Lartigue, subdélégué de l'intendant Pellot, après avoir justifié sa filiation depuis le contrat de mariage de son bisaïeul Antoine passé le 22 novembre 1524, Son fils, Charles de Barbotan, marié à Jeanne de Pujolle par contrat du 5 mai 1681, fut encore maintenu dans sa noblesse le 31 mai 1698 par jugement de le Pelletier de la Houssaye, intendant de Montauban. Clair-Joseph de Barbotan, né à Mormès en 1719, petit-fils du précédent, marié en 1743 à Mlle Darcet, habitant de la ville de Saint-Sever, était maréchal de camp en retraite quand il fut nommé, sous le titre de comte de Barbotan, député de la noblesse de la sénéchaussée de Dax aux États généraux de 1789; il siégea au côté droit de l'assemblée, donna sa démission en 1791 et, ayant été accusé de correspondance avec les émigrés, fut traduit devant le tribunal révolutionnaire de Paris, condamné à mort et exécuté le 13 germinal an II. Il avait eu un fils, très haut et très puissant seigneur messire Jean de Barbotan, chevalier, marié le 6 avril 1769 à Mlle de Noé, qui paraît pour la première fois avec le titre de comte dans un acte de 1781 et qui continua la descendance.

Pierre-Alexandre de Barbotan avait été admis en 1779 dans l'ordre de Malte.

Principales alliances : de Podenas, de Léaumont, de Pardiac-Montlezun, de Malvin-Montazet, de Barry 1713, de Noé 1769, de Mauléon, de Bastard 1872, de Laur 1608, de Poy 1602, de Lartigue 1715, de Navailles, de Castillon, de Cours, de Bachoué de Barraute (vers 1865), d'Adhémar de Cransac 1875, etc.

BARBOU des COURIÈRES et des PLACES. Armes : d'*azur à un dextrochère d'argent tenant une plume et une épée d'or, surmonté d'un croissant de même*. — Devise : *Meta laboris honos*.

La famille Barbou est une des plus anciennes et une des plus considérables de la haute bourgeoisie du Limousin. On en trouvera une généalogie, du reste assez incomplète, dans le Nobiliaire du Limousin de l'abbé Nadaud continué par l'abbé Lecler. Elle est originaire de Normandie et descend de Jean Barbou, né à Saussey, dans la généralité de Caen, qui vint se fixer à Lyon comme maître imprimeur, y épousa Guillemine de la Rivoire et y mourut en 1542 à l'âge de cinquante-trois ans. Son fils, Hugues Barbou, né à Lyon le 24 janvier 1538, prit dans la suite la direction de l'imprimerie fondée par son

père, épousa en 1568 Jeanne Bridier, fille d'un imprimeur de Paris et veuve de Bastien Morin, maître imprimeur à Limoges, vint se fixer dans cette dernière ville et y mourut en 1603. Jacques Barbou, né a Limoges en 1570, et Antoine Barbou, né le 2 avril 1603, fils et petit-fils du précédent, donnèrent un développement considérable à l'imprimerie des Barbou, Jean Barbou, né en 1662, marchand à Limoges, un des petits-fils d'Antoine, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Limoges). Jean Barbou, né en 1683, un des neveux de celui-ci, vint se fixer comme libraire à Paris, acquit les terres considérables de Monismes et de Chasseneuil et mourut en 1752 sans avoir contracté d'alliance. Autre Jean Barbou, sieur des Courières, né en 1688, frère puîné du précédent, épousa le 4 novembre 1715 Valérie Farne de Champagnac et continua la descendance; deux de ses fils, Léonard Barbou de Monisme, né en 1722, trésorier général des ponts et chaussées du Limousin, marié en 1753 à Barbe Malleden, et Martial Barbou, né en 1726, greffier en chef de l'élection de Limoges, marié en 1754 à Marguerite Bourdeau, décédé en 1784, furent l'un et l'autre trésoriers de France au bureau des finances de Limoges et furent anoblis par leur charge. L'aîné de ces deux frères, Léonard, ne laissa qu'un fils qui vendit le château de Monisme et qui mourut sans postérité; le puîné, Martial, laissa plusieurs fils dont deux, Léonard Barbou, Sgr des Courières et des Places, né en 1756, marié en 1785 à Anne Bonnin de Nouit, et Joseph Barbou des Places, né en 1758, libraire à Paris, marié à Mlle Ardant de Meillars, ont été les auteurs de deux rameaux qui se distinguent par les surnoms des Courières et des Places. Gabriel Barbou des Courières, né de la même famille en 1761, fut nommé en 1793 général de brigade des armées républicaines, se rallia plus tard à la Restauration et fut nommé par Louis XVIII grand officier de la Légion d'honneur.

La famille Barbou a conservé jusqu'à nos jours son imprimerie de Limoges.

Aucune de ses branches n'est titrée.

Principales alliances : de Carbonnières 1748, d'Alesme 1751, Ardant 1714, de Roulhac, de James, Lajoumard de Bélabre, Grellet de Fleurelle, Lamy de la Chapelle, de l'Escaille 1892, Poumaud de la Pouyade, de Cugnac 1900, etc.

BARBUAT de MAISONROUGE (de). Armes : de *gueules à un agneau pascal d'argent; au chef cousu d'azur chargé de trois roses d'or.*

La famille DE BARBUAT, originaire de Champagne, descend de François Barbuat, Sgr de la Maisonrouge, garde du corps du Roi, dont le fils, Pierre, marié le 24 novembre 1652 à Marie Baillot, fut

anobli par lettres patentes de mai 1660 confirmées par d'autres lettres en mars 1665. Louis de Barbuat, écuyer, Sgr de Maisonrouge, fils du précédent, lieutenant au régiment de Picardie, puis capitaine au régiment de Lignière, marié en 1680 à Louise de la Rue, fut maintenu dans sa noblesse le 13 juillet 1697 par jugement de Phélyppeaux, intendant de Paris.

Pierre de Barbuat de Maisonrouge, né en 1738 au diocèse de Sens, fit en 1753 ses preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire.

La famille de Barbuat prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse des bailliages de Troyes et de Semur.

Anne-François de Barbuat de Maisonrouge de Boisgérard, né à Chessy en 1739, fut nommé général de brigade pendant la Révolution, fut peu de temps après suspendu comme noble et mourut en 1816. Un autre Anne-François de Barbuat-Maisonrouge de Boisgérard, né à Tonnerre en 1767, fit dans l'armée républicaine les campagnes de la Révolution, fut nommé général de brigade le 22 messidor an IV et fut blessé à mort devant Capoue le 18 nivose an VII.

La famille de Barbuat n'est pas titrée.

On en trouvera une généalogie dans le Nouveau d'Hozier.

Principales alliances : Gauthier d'Hauteserve, Mollerat du Jeu 1897, Buret de Sainte-Anne 1903.

BARCIET la BUSQUETTE (de). Armes : d'*azur à un lion d'or tenant de ses pattes de devant une croisette d'argent, au chef de gueules chargé de trois étoiles d'or.* — Couronne : *de Comte.*

M. de Bourrousse de Laffore a donné dans le quatrième volume du Nobiliaire de Guienne et de Gascogne d'O'Gilvy une généalogie détaillée de la famille de Barciet, anciennement connue en Gascogne. Il en fait remonter la filiation à noble Joseph de Barciet qui aurait épousé vers le milieu du xve siècle Marguerite du Bouzet et dont le fils, noble Louis de Barciet, Sgr de la Forest, issu d'illustre famille, aurait épousé Marie de Barrigue par contrat du 15 avril 1496. La famille du Bouzet, encore existante, est une des plus anciennes de la noblesse de Gascogne; mais, de l'aveu de M. de Laffore, son alliance avec la famille de Barciet n'est mentionnée dans aucune de ses généalogies.

La famille de Barciet n'a jamais été l'objet d'un jugement de maintenue de noblesse et n'a pas pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région. Il est vrai que ses membres ont généralement porté au xviie et au xviiie siècles la qualification de noble; mais ils n'y ont joint qu'à titre exceptionnel la qualification d'écuyer qui était

seule significative de noblesse en Gascogne. La seule branche qui se soit perpétuée jusqu'à nos jours descend de noble Jean Barciet, écuyer, docteur et avocat, habitant de la ville d'Auvillars, fils naturel et légitime de défunt noble Gaichot de Barciet et de dame Géraude de Bilheri, qui épousa par contrat du 6 février 1634, dans lequel il est ainsi désigné, Jeanne de Boubée, fille de monsieur maître Odet de Boubée, conseiller du Roi en la Cour de la sénéchaussée d'Armagnac. Cette dame recueillit par héritage en 1646 le domaine de la Busquette que sa descendance a conservé jusqu'à nos jours et dont elle a gardé le nom. Noble Bernard de Barciet, sieur de la Busquette, capitaine d'infanterie, fils de feu noble Jean de Barciet, quand vivait écuyer et avocat, et de dame Jeanne de Boubée, épousa par contrat du 11 février 1679 demoiselle Jeanne de Plumassan, fille de feu Marc-Antoine de Plumassan; il fut père de noble Marc-Antoine de Barciet, Sgr de la Busquette, qui épousa par contrat du 3 novembre 1729 demoiselle Marie, fille de maître Pierre de Labarthe. Celui-ci laissa plusieurs filles dont l'une, Mme Lagrange, fut mère du général comte de Lagrange, pair de France; il laissa aussi plusieurs fils dont l'un, Guillaume-Joseph, né en 1741, marié en 1771 à Mlle de Redon, continua la lignée. Joseph de Barciet la Busquette, né en 1775, fils aîné du précédent, officier des armées impériales, mort dans la campagne de Russie en 1812 sans laisser de postérité, avait été créé chevalier de l'empire par lettres patentes du 5 mai 1812; deux de ses frères ont laissé postérité.

Le chef de la famille de Barciet est connu sous le titre de comte depuis les dernières années du XIXe siècle.

Principales alliances : de Boubée, de Redon, de Lagrange, de Lartigue 1821, de Sauvaige 1847, de Péreyra 1846, de la Barrière 1853, de Nolivos, etc.

BARCILON (de). Armes : d'*azur à deux sautoirs d'or alésés, rangés en fasce, surmontés d'une étoile de même.*

La famille Barcilon appartient à la noblesse de la Provence et du Comtat-Venaissin.

L'abbé Robert de Briançon et après lui Artefeuil et la Chesnaye des Bois lui ont attribué une origine espagnole et l'ont fait descendre de noble Thomas de Barcilon qui aurait habité Barcelone en 1330. Ce personnage aurait laissé de Marie Marquet deux fils, Arnaud et Jacques de Barcilon, qui seraient venus se fixer à Vence, en Provence, à la suite de Raymond d'Anjou, devenu comte de Provence. Arnaud Barcilon fut nommé évêque de Vence en 1337; son frère, Jacques, aurait épousé à Vence le 8 octobre 1328 Jacquette de Robion, aurait

fait son testament le 18 juillet 1359 et aurait été père de François de Barcilon qui continua la descendance.

Barcilon de Mauvans, le célèbre généalogiste provençal, est le premier à protester contre cette origine étrangère attribuée à sa famille par la complaisance des généalogistes. Il s'exprime à ce sujet en ces termes dans sa Critique du Nobiliaire de Robert de Briançon : « L'abbé Robert ne devait pas donner à la famille de Barcilon l'origine « de la ville de Barcelone par allusion à son nom sans en rapporter des « preuves; elle a des titres authentiques de noblesse en ce pays-ci « sans en aller chercher ailleurs de chimériques. La Provence a pro- « duit des gentilshommes aussi anciens que pays qu'il y ait en « Europe. Il est très honorable d'en être originaire. Il n'y a que ceux « qui n'ont point de noblesse en leur pays qui aillent en chercher « d'imaginaire en pays étranger. J'ai trouvé des qualifications très « nobles dans la famille de Barcilon depuis le xve siècle dans les « registres de Provence; elle a possédé des fiefs dans les siècles où « les seuls gentilshommes pouvaient les tenir..... L'abbé Robert s'est « étendu au long sur les alliances des Barcilon, leur filiation et « emplois et même un peu plus loin qu'il ne devait. » Il résulte de la notice si consciencieuse que Barcilon consacre à sa famille que celle-ci est connue depuis le xve siècle dans la noblesse de Provence et que dès cette époque elle possédait des fiefs dans cette province. Elle était déjà alors représentée par plusieurs branches dont on ne connaît pas bien le point de jonction, quoique Robert de Briançon leur attribue pour auteurs deux frères, tous deux appelés Pierre, qui auraient été les fils de François Barcilon marié vers 1360 à Jeanne de Lascaris et les petits-fils de Jacques Barcilon et de Jacquette Robion. Les représentants de ces branches furent maintenus dans leur noblesse en 1667 et 1669 par divers jugements des commissaires du Roi chargés de la recherche des faux nobles en Provence.

La plus en vue de ces branches est celle qui acquit la seigneurie de Mauvans par la donation que Raymond d'Agoult, baron de Sault, en fit en 1517 à sa fille naturelle Catherine en la mariant à son maître d'hôtel, noble Jacques de Barcilon. C'est à cette branche, éteinte au xviiie siècle, qu'appartenait l'abbé Barcilon de Mauvans qui écrivit dans les dernières années du xviie siècle la Critique du Nobiliaire de Provence de l'abbé Robert de Briançon. Cette critique, qui n'a jamais été imprimée, est conservée au Cabinet des Titres à Paris. Cette branche a encore fourni deux conseillers en la Chambre des Comptes de Provence et un chevalier de Malte, Jean-Baptiste de Barcilon de Mauvans, admis dans l'ordre en 1643.

La branche des Sgrs de Roquefort revendiquait pour auteur Pierre

Barcilon, le plus jeune des deux frères mentionnés plus haut, qui aurait épousé en 1425 Philippe de Cairace, de la ville de Nice. Cette branche était représentée sous Louis XV par Jean-Gaspard de Barcilon admis dans l'ordre de Malte en 1732 et par son frère aîné, Elzéar de Barcilon, Sgr de Cuébris et de Roquefort, qui avait plusieurs enfants de son mariage contracté vers 1740 avec Anne-Ursule d'Astier, fille d'un trésorier de France. C'est à cette branche que se rattacherait, d'après des auteurs contemporains, une famille Barcilon ou Barcillon qui est honorablement connue à Carpentras depuis plusieurs générations. Un représentant de cette famille, Ignace-Nicolas Barcillon, de Carpentras, fils de Joseph-François, juge et vice-recteur, fut reçu en 1750 docteur en droit civil de l'Université d'Avignon. Augustin Barcillon, avocat à Carpentras, conseiller général du Vaucluse, avait été nommé en 1877 député de ce département, mais son élection fut invalidée.

Principales alliances : Grimaldi 1628, de Flotte 1653, de Villeneuve-Tourettes, de Sabran, de Terris, etc.

BARD de CURLEY (du). Armes : d'*azur au flanchin d'or accompagné de trois glands d'argent, deux en flanc, un en pointe, ce dernier soutenu d'un croissant de même ; au chef d'or chargé de deux sautoirs alésés de gueules.*

La famille du Bard ou Dubard est anciennement connue en Bourgogne où elle possédait dès la fin du XVIIe siècle le fief de Chazan dans la chatellenie de Vergy.

Bénigne-André-Charles Dubard, Sgr de Chazan et de Curley, fils de Marc-Antoine Dubard et de Françoise Vergnette, fut pourvu le 17 février 1747 de l'office de conseiller auditeur en la Chambre des Comptes de Dijon, obtint des lettres d'honneur en 1767, fut nommé cette même année conseiller maître en la Chambre des Comptes de Dôle et fut anobli par ce dernier office.

La famille du Bard de Curley n'est pas titrée.

Principales alliances : d'Anthès 1805, de Valleton 1868, etc.

BARDEAU (de). Armes : d'*or à un muiet* (ou *bardot*) *de sable.*

Charles Bardeau fut créé comte romain le 23 mai 1865 par bref de S. S. Pie IX ; il a laissé un fils, Charles-François, comte de Bardeau, né à Trieste le 30 septembre 1830, qui s'est marié à Rome en 1870 avec Mlle Emma de Bellegarde.

Cette famille de Bardeau paraît être la même qu'une famille Bardeau qui occupait dès le XVIIe siècle un rang honorable dans la bourgeoisie de Bourgogne et dont un membre, Étienne Bardeau, procureur

au bailliage et siège présidial de Macon, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 : *d'argent au mulet de sable.* On trouve aussi que Nicolas Bardeau, maître chirurgien, receveur de la terre de Donnemarie-au-Montois, fit enregistrer au même Armorial les armes suivantes (registre de Montereau) : d'*or à un mulet de sable, au chef de sinople chargé de deux fers à cheval d'argent.*

La famille de Bardeau aujourd'hui existante paraît, par contre, n'avoir aucun rapport avec celle de Jehan Bardeau, de la ville de Sens, qui fut pourvu le 11 janvier 1594 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi et dont le fils, autre Jehan Bardeau, né en 1560, secrétaire du Roi en 1606, mourut en 1632 sans laisser de postérité. Ces deux secrétaires du Roi portaient pour armoiries : *de gueules au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles de même et en pointe d'un épi de blé et d'un bacinet fleuri d'or.*

BARDET de BURC. Armes : d'*azur à un chevron d'or sommé d'un lion de même et accompagné de trois étoiles aussi d'or.*

La famille Bardet de Burc appartient à la noblesse de l'Auvergne. Le chevalier de Courcelles, qui lui a consacré une notice dans son Dictionnaire Universel de la Noblesse, la croit d'ancienne chevalerie et en fait remonter la filiation suivie à Guillaume Bardet qui mourut à l'âge de soixante ans en 1290. Laîné, à son tour, dans son Nobiliaire d'Auvergne, dit que la famille de Bardet est bien connue avec qualifications nobles depuis 1362, date à laquelle un autre Guillaume de Bardet était capitaine du château de Montclar, dans la paroisse d'Anglars, pour le compte d'Astorg de Montclar et d'Hélie de Noailles, coseigneurs dudit château. On trouvera des généalogies très détaillées de la famille de Bardet de Burc dans les manuscrits de d'Hozier et dans ceux de Chérin, au Cabinet des Titres. Le premier de ces historiens dit qu'elle ne peut établir sa descendance de Guillaume Bardet décédé en 1290 qu'au moyen de titres faux ou altérés et n'en fait remonter la filiation suivie qu'à Béraldus Bardeti (Béraud de Bardet), damoiseau de la paroisse de Saint-Martin de Cantatés, au diocèse de Saint-Flour, qui épousa le 9 décembre 1392 noble damoiselle Hélène Boy, qui reçut une reconnaissance le 27 juillet 1414, qui acheta en 1424 le lieu et le fort de Burc au prix de cent écus d'or et qui fit son testament le 26 novembre 1446 en faveur de son fils unique Jean. Celui-ci épousa Delphine de Lavaur par contrat du 4 mars 1429; ce n'est qu'à cette date que le jugement de maintenue de noblesse de 1666 fait remonter la filiation suivie.

Chérin ne fait remonter la filiation suivie qu'à noble Jehan de Bardet rappelé dans une transaction passée le 1er mai 1607 par son

arrière-petit-fils, Guy. Son fils, noble Guillaume Bardet, que Chérin ne fait que mentionner, fut père de noble François Bardeys et de noble Claude Bardeys qui furent condamnés à avoir la tête tranchée et leurs biens confisqués par sentence du lieutenant général d'Auvergne rendue à Riom le 3 novembre 1543 pour s'être rendus coupables d'un meurtre sur la personne d'Hémery Ribière, sergent ordi- de Mgr le Dauphin. Chérin ajoute que dans cette sentence François et Claude Bardet ou Bardeys ne portent que la qualification de noble homme réservée à la bourgeoisie et que ce n'est que postérieurement que l'on gratta le mot homme pour ne laisser que le mot noble. Plus tard cette sentence fut rapportée et un arrêt du 3 avril 1545 condamna simplement François Bardet à une grosse amende. Noble homme François Bardet, aliàs de Burc, Sgr de Burc dans la paroisse de Berriac, au diocèse de Clermont, passa un accord le 10 avril 1549. François Bardet, écuyer, Sgr de Burc, fut gratifié, par lettres du maréchal de Saint-André (Jacques d'Albon) du 9 juillet 1550, de tous ses biens qui avaient été confisqués au profit dudit maréchal. François Bardet figure avec la qualification d'écuyer dans un grand nombre d'actes de la seconde moitié du XVIe siècle; il assista le 22 janvier 1583 avec sa femme, Marie de la Panouse, au contrat du mariage de leur fils, Guy Bardet, écuyer, avec Léonarde d'Anterroches. Guy Bardet laissa lui-même deux fils dont le plus jeune, noble Maurice de Bardet, Sgr de Lavaissière, fut maintenu dans sa noblesse le 16 décembre 1632 par sentence des élus de Saint-Flour. L'aîné, noble François de Bardet, écuyer, Sgr de Burc, marié le 28 août 1614 à sa cousine, Constance de la Panouse, fut père de Charles de Bardet, écuyer, Sgr de Burc, qui, après avoir servi comme homme d'armes, épousa à Salers le 11 décembre 1646 Anne, fille d'honorable homme maître Antoine Thoury, et qui fut maintenu dans sa noblesse le 6 octobre 1666 par jugement de M. de Fortia, intendant, sur preuves remontant au 4 mars 1429. Celui-ci laissa un grand nombre d'enfants entre autres Pierre de Bardet, écuyer, Sgr de la Grillière, qui épousa le dernier janvier 1686 demoiselle Marguerite de Chavaroche et dont le fils Charles de Bardet de Burc, écuyer, Sgr de Pomiels, marié le 25 septembre 1720 à Marguerite de Pouzols, fut maintenu dans sa noblesse le 12 mars 1718 par jugement de Boucher, intendant d'Auvergne. Antoine de Bardet de Burc, né en 1721, marié en juillet 1763 à Marie Lafon, et Joachim de Bardet, chevalier de Burc, né en 1734, garde du corps, marié le 11 février 1767 à Madeleine Despers, tous deux fils de Charles, obtinrent le 10 mars 1763 de la Cour des aides de Clermont un jugement qui leur donnait acte de la représentation de leurs titres de noblesse.

Bernard de Bardet de Burc, ancien capitaine au régiment de la Fère, chevalier de Saint-Louis, maire de Berriac, fut sous la Restauration membre du conseil d'arrondissement de Mauriac. Son fils, Antoine-Henri, a épousé en 1838 Mlle de Braquilanges.

La famille de Bardet de Burc a produit peu de personnages marquants.

Elle n'est pas titrée.

Elle a conservé jusqu'à nos jours le château de Burc, dans le Cantal.

Principales alliances : de Tournemire, de la Panouse, de Turenne-Sourzac, d'Anterroches, de Braquilanges 1838, Durey de Noinville (vers 1800), etc.

La famille Bardet de Burc n'a aucun rapport avec celle de René Bardet, lieutenant-colonel, né en 1771 à Cornillé, en Anjou, qui fut anobli par lettres patentes du 5 juillet 1823.

BARDI de FOURTOU et de l'ISLE. Armes : de *gueules à une bande abaissée et florencée d'or, accompagnée en chef d'une étoile d'argent et en pointe d'un roc d'échiquier de même.*

La famille Bardi de Fourtou, appartient à la haute bourgeoisie du Périgord.

C'est par erreur que des généalogistes contemporains ont voulu la rattacher à une famille de Bardy, aujourd'hui éteinte, qui fut anoblie au XVIIIe siècle par des charges au Parlement de Toulouse et qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues dans cette ville.

René Bardi, sieur de Fourtou, marié à demoiselle Faure, était procureur au Parlement de Guienne quand il fut convoqué au ban et à l'arrière-ban du Périgord pour Ribérac. Joseph Bardy, sieur de Fourtou, de la paroisse de Montagrier, épousa à Celles le 11 février 1736 Marie Chabaneix du Chambon. Deux membres de la famille Bardi de Fourtou, dont un chevalier de Saint-Louis, figurent sur la liste des émigrés du district de Ribérac. La famille Bardi de Fourtou était représentée de nos jours par deux frères, MM. Léonce de Fourtou, conseiller général de la Dordogne, et Oscar de Fourtou, né à Ribérac en 1836, conseiller général et député du même département, ministre de l'intérieur en 1877, sénateur, et par leurs enfants.

Une branche cadette, connue sous le nom de Bardi de l'Isle, a eu pour dernier représentant Alfred Bardi de l'Isle, docteur en médecine, chevalier de la Légion d'honneur, maire de Périgueux de 1855 à 1875.

Principales alliances : Chabaneix du Chambon, du Bois du Bais, Bourdeau de la Judie 1890, de Ricard 1892, etc.

BARDIES-MONTFA (Caubet de). Voyez CAUBET DE BARDIES-MONTFA.

BARDIN (de). Armes : d'*argent à l'aigle éployée de sable.*

La famille DE BARDIN appartient à la noblesse du Poitou. Le jugement de maintenue de noblesse rendu en sa faveur par le Conseil d'État en 1672 en fait remonter la filiation suivie à Guillaume Bardin, écuyer, Sgr du Rivault, qui figure dans un acte de 1521 et qui assista au ban et à l'arrière-ban suivant un certificat du 20 avril 1527. D'après la généalogie produite devant d'Hozier pour obtenir l'admission d'Henri Bardin de la Salle parmi les pages de la reine Marie Leczynska en 1764, ce Guillaume Bardin aurait épousé le 17 mai 1492 demoiselle Gabrielle de Corbières et aurait été arrière-petit-fils d'un Florent Bardin, Sgr de Gérac, mentionné avec son épouse Anne Rabier dans un acte du 4 mars 1398. Mais l'authenticité des trois premiers degrés de cette filiation a été contestée.

Louis de Bardin, écuyer, Sgr du Rivault et du Poiron, épousa le 13 mars 1640 Jeanne Jacquemin. Cette dame, étant devenue veuve, fut condamnée à l'amende comme usurpatrice de noblesse avec son fils Jacques Bardin, Sgr du Rivault, par jugement du 3 septembre 1667 de M. de Barentin, intendant de Poitiers. Mme Bardin et son fils obtinrent le 29 août 1671 des commissaires du Conseil une ordonnance qui les recevaient opposants audit jugement de condamnation et qui les autorisait à s'inscrire en faux; ils furent maintenus nobles le 8 septembre 1672 par arrêt du Conseil d'État après avoir prouvé qu'ils descendaient de Guillaume Bardin, écuyer, Sgr du Rivault, vivant en 1521. Jacques Bardin fut encore maintenu dans sa noblesse le 11 mars 1698 par jugement de M. de Maupeou, intendant de Poitiers; il avait épousé le 20 août 1673 Gabrielle Gruget et en eut un fils, Jacques de Bardin, écuyer, Sgr du Rivault et de la Salle, qui épousa le 5 juillet 1715 Jeanne de la Vergne et qui fut à son tour maintenu dans sa noblesse le 19 septembre 1717 par ordonnance de M. des Gallois de la Tour, également intendant de Poitiers. Ce fut Henri de Bardin, né en 1749 à Tendue, en Berry, petit-fils du précédent, qui fit en 1764 ses preuves de noblesse pour être admis parmi les pages de la Reine; il épousa dans la suite Radegonde de Janvre par contrat passé à Poitiers le 19 mars 1774, fit de nouvelles preuves de noblesse en 1787 pour obtenir l'admission dans la marine de ses deux fils Charles-Marcelin, né à Poitiers en 1776, et Henri-Hippolyte, né en 1778, et prit part en 1789 avec son frère, Charles de Bardin marié à Mlle de Menou, aux assemblées de la noblesse tenues à Poitiers. Henri de Bardin est le premier qui ait été connu sous le titre de comte conservé depuis lors par le chef de la famille. Ses

deux fils avaient été admis dans l'ordre de Malte en 1780 et en 1783. Le plus jeune d'entre eux, poète et musicien distingué, mourut sans alliance; l'aîné épousa le 8 février 1810 Mlle de Lage et fut père d'Henri-Ernest, comte de Bardin, né à Liglet en 1823, qui a eu plusieurs enfants de son mariage en 1867 avec Mlle de Carles.

Principales alliances : de Coral 1569, de Brossard 1606, du Ligondès 1748, Boutou de la Baugissière 1761, de Menou du Mée 1789, de Janvre 1774, de Carles 1867, etc.

Il a existé en Lorraine deux familles nobles du nom de Bardin qui étaient distinctes de celle dont il vient d'être parlé.

L'une d'elles, éteinte au XVIIIe siècle, portait pour armes : *d'azur à une sphère d'or, écartelé en sautoir d'argent* et avait pour auteur Jacques Bardin, sommelier de panneterie du duc Antoine, anobli par lettres patentes de ce prince du 28 novembre 1541. Jean Bardin, descendant du précédent, fut déclaré gentilhomme le 12 août 1633 par lettres patentes du duc Charles.

L'autre famille Bardin portait pour armes : *écartelé en sautoir, au chef et à la pointe de gueules à une sphère d'argent, aux flancs d'azur à la croix abaissée d'argent.* Elle avait pour auteurs Jacques Bardin, sieur du Verger, commandant au château de Nantes, marié en 1590 à Bastienne Collignon, fille d'honneur de la duchesse de Mercœur, et son frère, Philippe, marié en 1608 à Nicole Heuressière, qui furent anoblis par lettres du duc de Mercœur. Le plus jeune de ces deux frères, qui continua la descendance, fut anobli à nouveau le 28 mai 1628 par lettres de Charles IV, duc de Lorraine. Cette famille de Bardin comptait encore des représentants en Lorraine sous Louis XV.

BARDON (de). Armes : *écartelé aux* 1 *et* 4 *de gueules au cœur d'argent, aux* 2 *et* 3 *d'azur à un écot d'or en bande.*

On trouvera dans le Nouveau d'Hozier, au Cabinet des titres, une généalogie de la famille DE BARDON, anciennement connue en Bourbonnais. Elle remonte par filiation à Pierre Bardon, Sgr des Moquets, de Belesme, de Méage, etc., qui épousa en 1596 Marie Gérard. Ce personnage ne paraît pas avoir porté de qualifications nobiliaires. Un de ses parents, sire Gabriel Bardon, était le 3 mai 1597 bourgeois de Moulins et marchand grossier de cette ville. Philippe Bardon, fils de Pierre, marié en 1616 à Antoinette de Champfeu, fille d'un président au bureau des finances de Moulins, fut pourvu le 10 mars 1626 de la charge de trésorier de France au même bureau des finances. Il laissa deux fils, François Bardon, sieur du Méage, et Philippe Bardon, sieur de Bellesme. Le plus jeune de ces deux frères, Philippe,

président trésorier de France au bureau des finances de Moulins en 1663, marié en 1659 à Étiennette Chrétien, laissa une fille, Mme de Bosredon, et deux fils, Jean, prévot des maréchaux de France en Vivarais, et François, qui furent maintenus dans leur noblesse le 15 mai 1698 par jugement de Levayer, intendant de Moulins, et qui moururent l'un et l'autre sans postérité masculine. François Bardon, sieur du Méage, fils aîné de Philippe et d'Antoinette de Champfeu, épousa Catherine Chrétien et en eut une fille, Mme de la Roche du Ronzet, et plusieurs fils; on ne voit pas que sa descendance, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, ait jamais été maintenue noble ni qu'elle ait prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région.

Le chevalier de Bardon, chef de la famille, avait épousé en 1818 Mlle Urion de la Garde; il en a laissé un fils unique, Amable de Bardon, né en 1831.

La famille de Bardon a fourni plusieurs chevaliers de Saint-Louis.

Principales alliances : de Bosredon 1699, de la Roche du Ronzet 1685, de Champfeu, de Revanger, Perrot 1693, etc.

BARDON de SEGONZAC (de). Armes : d'*or à l'aigle de profil de sable, becquée et armée de gueules, empiétant sur un poisson de sable et adextrée en chef d'une croisette de gueules, une rivière de gueules mouvant du bas de l'écu.*

La famille de Bardon de Segonzac appartient à l'ancienne noblesse du Périgord. On en trouvera une généalogie très complète dans le Nobiliaire Universel de Saint-Allais. Borel d'Hauterive en a aussi donné une généalogie continuée jusqu'à nos jours dans l'Annuaire de la noblesse de 1879. Son premier auteur connu en Périgord, Gérald Bardon, est mentionné dans un acte du 10 octobre 1426. On suppose que ce personnage fut le frère de noble homme Guillaume de Bardon qui assista le 9 mars 1450 avec sa femme, Géraude del Mercat, au contrat de mariage de son fils Pierre et qui, par cet acte, fit donation à celui-ci de l'hôtel du Repaire, dans la paroisse de Lussac. Guillaume Bardon est mentionné dans un certain nombre d'actes postérieurs à 1450; c'est à lui que remonte la filiation suivie de la famille de Bardon. Sa femme, Géraude del Mercat, fille de Guillaume del Mercat et de Marie Folquier, rendit hommage à l'archevêque de Bordeaux le 10 août 1459 pour un repaire situé dans la paroisse de Lussac qui avait appartenu à feu Raymond Folquier. La situation nobiliaire de ces premiers auteurs de la famille de Bardon de Segonzac paraît avoir été peu élevée et c'est sans preuves qu'on a voulu les rattacher à une famille de Bardon qui appartenait au XIVe siècle à la noblesse du Limousin.

Pierre de Bardon, fils de Guillaume, épousa par contrat du 9 mars 1450 Guillemette de Fars, fille de noble homme Pierre de Fars, Sgr du noble hospice de Fosselandric, dans la paroisse de Coulaures, et de Marie Pelegrin; on a très peu de renseignements sur ce personnage qui paraît être mort jeune. Son fils, Jean de Bardon, écuyer, Sgr de Migofolquier, dans la paroisse de Lussac, au diocèse de Sarlat, appelé Jean Folquier dans quelques actes, épousa Marguerite de Marquessac par contrat du 5 mai 1489 et fut père d'Adémar de Bardon, écuyer, Sgr du repaire de Migofolquier, marié à Borguine de Fénelon le premier jour de l'année 1518, auquel le jugement de maintenue de noblesse de 1667 fait remonter la filiation suivie. Geoffroy de Bardon, écuyer, Sgr de Migofolquier, fils d'Adémar, épousa le 16 janvier 1537 Marguerite de Carbonnières; deux de leurs fils, Comte de Bardon, Sgr de Migofolquier, marié le 5 mars 1564 à Anne du Cazela, et Raymond de Bardon, écuyer, marié le 4 juillet 1572 à Madeleine de Vigier, héritière de l'importante seigneurie de Segonzac, paroisse située à trois lieues de Périgueux, ont été les auteurs de deux branches. La branche aînée paraît avoir eu pour dernier représentant François-Louis de Bardon qui fit enregistrer en 1698 son blason à l'Armorial général (registre de Bordeaux). Marc-Comte de Bardon, fils de Raymond auteur de la branche cadette, épousa par contrat du 18 septembre 1602 Finette de Belcier, héritière de la maison noble de Labatut, fut écuyer de la Grande Écurie du roi Louis XIII et obtint l'érection en baronnie de sa seigneurie de Segonzac par lettres patentes de ce prince de février 1623 enregistrées le 27 mai suivant au Parlement de Bordeaux. Son fils, François-Louis de Bardon, baron de Segonzac, marié le 22 mai 1640 à Marguerite de Fayard, fut maintenu dans sa noblesse le 26 janvier 1667 sur preuves remontant à 1518 par jugement de M. de Montozon, subdélégué en Périgord de Pellot, intendant de Bordeaux. Marc-Comte de Bardon, baron de Segonzac, fils du précédent, marié le 11 novembre 1671 à Jeanne de Lestrade de la Cousse, fit ses preuves de noblesse d'abord en 1688 pour obtenir l'admission de son fils aîné, François-Louis, parmi les pages de la Grande Écurie, puis en 1698 et en 1701 pour obtenir l'admission de deux de ses filles à la maison royale de Saint-Cyr. François-Louis devint baron de Segonzac après la mort de son père, épousa le 24 février 1702 Antoinette de la Roche-Aymon et fut père de Marc de Bardon, baron de Segonzac, marié en 1731 à Marie-Anne de Guines de Saint-Pardoux, qui continua la lignée, et de Jean-Baptiste de Bardon de Segonzac, vicaire général de Périgueux, qui fut chanoine comte du chapitre de Brioude, un des plus difficiles de France. Marc, baron de Segonzac, laissa lui-même trois fils : Jean-Louis de Bardon, baron de

Segonzac, né en 1739, page de la petite écurie en 1755, premier page du Roi en 1757, maréchal de camp en 1788, qui mourut au château de Segonzac en 1810 sans avoir été marié, Marc-Antoine de Bardon, chevalier de Segonzac, né en 1746, page de la petite écurie en 1758, plus tard officier à l'armée de Condé, mort en 1794 des blessures qu'il avait reçues à l'ennemi, et enfin Pierre-François de Bardon, baron de Segonzac, né en 1749, contre-amiral en 1816, qui épousa en 1780 Anne de Stapleton, fille du comte de Trèves, et qui continua la lignée. Louis-Joseph de Bardon, baron de Segonzac, né en 1784, fils de ce dernier, marié en 1808 à Rose Chapelain du Brosseron, gentilhomme de la chambre des rois Louis XVIII et Charles X, fut connu le premier sous le titre de marquis de Segonzac ; il mourut fort âgé en 1874 laissant deux fils, Pierre-Alfred, marquis de Segonzac, né en 1809, page du roi Charles X, marié en 1838 à Mlle Geoffroy de Montjay, et Louis de Bardon, vicomte de Segonzac, né en 1813, marié en 1850 à Mlle d'Hardivilliers, qui ont été les auteurs de deux rameaux.

La famille de Bardon de Segonzac a conservé jusqu'à nos jours la terre et le château de Segonzac en Périgord.

Elle ne doit pas être confondue avec la famille Dunoyer de Segonzac, également existante.

Principales alliances : de Marquessac 1489, d'Artensec 1519, de Carbonnières 1537, de Gontaut, de Vigier 1572, de Mellet 1671, de Lestrade 1671, Malet de la Jorie 1697, de la Roche-Aymon 1702, de Sanzillon-Mensignac, de Stapleton de Trèves 1780, des Réaulx 1864, d'Hardivilliers 1850.

BARDONNENCHE (de). Armes : d'*or à un treillis de sable cloué d'or*. — Quelques branches ont porté *un treillis de gueules cloué d'or sur un fond d'argent* ; celle qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours joint aux armes primitives *un chef de sable chargé d'une aigle naissante au vol déployé d'or*. — Couronne : *de Marquis*. — Devise : *Tutum forti præsidium virtus*.

La petite vallée de Bardonnenche, aujourd'hui Bardonèche, dans les Alpes, sur les confins du Dauphiné et du Piémont, définitivement cédée à ce dernier pays en 1713, a été le berceau d'une vieille maison féodale à laquelle elle a donné son nom et qui fut pendant de longs siècles une des plus puissantes de sa région. La Chesnaye des Bois, qui en a donné une généalogie, lui attribue pour premiers auteurs connus Pons de Bardonnenche, qui fut en 1078 témoin d'une donation faite à l'abbaye d'Oulx, et Pierre de Bardonnenche, qui fut témoin en 1119 d'une autre donation faite à la même abbaye par Amédée III, comte de Savoie. Il fait remonter la filiation suivie à Rodolphe de

Bardonnenche qui fut témoin avec son fils Hugues d'une donation faite en 1186 à la même abbaye par le duc de Bourgogne. Aynard de Bardonnenche, fils d'Hugues, se croisa en 1196; son nom et ses armes figurent aux Salles des Croisades du musée de Versailles. François de Bardonnenche était suffisamment puissant pour se révolter contre le dauphin Guigues VIII qui avait séduit sa fille; après la mort de celui-ci il continua la lutte contre son successeur Humbert II qui, s'étant emparé de lui, le fit noyer dans l'Isère en 1345.

Le rapport officiel composé en 1787 par le généalogiste des ordres du Roi pour procurer à la maison de Bardonnenche les honneurs de la Cour et conservé dans les manuscrits de Chérin commence en ces termes : « Cette maison, qui réunit au caractère d'une haute ancien-
« neté le mérite d'une origine pure, des services militaires et de
« bonnes alliances, paraît avoir pris son nom du bourg de Bardon-
« nèche, terre autrefois considérable située dans les montagnes du
« Piémont. Elle est connue depuis Hugues de Bardonnenche, qua-
« lifié noble chevalier, qui fit une donation conjointement avec
« Eynard, son fils, au mois de juillet 1202 à l'église d'Oulx. Le nom de
« sa femme est inconnu. Eynard de Bardonnenche, chevalier, est
« celui par lequel Guy Allard, auteur du Nobiliaire du Dauphiné, dans
« l'ignorance qu'il était d'Hugues qui précède, a commencé la généa-
« logie de la maison de Bardonnenche. Il fit au mois de mai 1218
« une pareille donation que son père à l'église d'Oulx et n'existait
« plus au mois d'août 1290 que son fils, Pierre de Bardonnenche, ren-
« dit aveu conjointement avec Guillaume, son frère, à Guy, dauphin
« du Viennois, de tout ce qu'ils possédaient à Bardi et à Névaches.
« Depuis ce Pierre jusqu'à Jean dont on verra l'article ci-après la
« filiation est interrompue. On ne pouvait lier les sujets qui remplis-
« sent cette lacune par des conjectures. Pour ne rien avancer ici que
« de certain, on se contentera de dire que la filiation de la maison de
« Bardonnenche commence et est invariablement prouvée depuis
« Jean de Bardonnenche, premier du nom, qui ne vivait déjà plus le
« 4 juin 1336 que ses enfants passèrent un acte de ratification d'une
« vente qu'ils avaient faite à Humbert, dauphin de Viennois. Ceux-
« ci furent Pierre, Jean, François qui suit. François de Bardonnenche,
« aliàs de Coquet, fit hommage lige le 13 janvier 1336, vieux style,
« à Humbert, dauphin de Viennois, et était mort au mois de janvier
« 1376 (1377), laissant d'une femme dont le nom est inconnu, entre
« autres enfants, Lantelme de Bardonnenche, du lieu de Rives, qua-
« lifié noble homme, qui rendit aveu le 16 avril 1377 à Jean de
« Bérenger, chevalier, Sgr de Morges, assista comme témoin à un
« bail emphytéotique passé par Jean de Bérenger et le 2 mai 1420

« au testament de Pierre de Bérenger, Sgr de Morges. Il est très vrai-
« semblablement le même que Lantelme de Bardonnenche qui fut
« compris au rang des nobles de la paroisse d'Herans dans la revi-
« sion des feux du Dauphiné faite en 1428. Lantelme de Bardon-
« nenche n'existait plus le 3 janvier 1438, vieux style 1439, que ses
« enfants firent un retrait des biens qu'il avait autrefois vendus. Ces
« enfants furent au nombre de trois, savoir : 1° François qui épousa
« Marthe de Puybosc, suivant l'auteur du Nobiliaire du Dauphiné
« déjà cité ; 2° Durand qui suit ; 3° Pierre destiné à l'état ecclésias-
« tique. Durand de Bardonnenche, du même lieu de Rives, qualifié
« noble, partagea le 2 avril 1443 avec son frère François les biens de
« la succession de Lantelme, leur père, et testa le 5 juin 1457. »

Jean II de Bardonnenche, petit-fils de Durand, fut compris au nombre des nobles du Trièves dans le catalogue de tous les nobles du Dauphiné dressé en 1484 et 1489. Ses arrière-petits-fils, nobles Alexandre, André, César et Pierre de Bardonnenche, frères, furent maintenus dans leur noblesse le 28 mars 1641 par sentence de MM. de la Quette et de Sayves, commissaires départis pour la recherche des faux nobles en Dauphiné, après avoir prouvé leur filiation par titres depuis 1330. Alexandre de Bardonnenche, l'aîné de ces quatre frères, fut père d'autre Alexandre de Bardonnenche, conseiller au Parlement de Dauphiné, conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat et Privé en 1659, marié le 10 novembre 1662 à Melchionne Engilboud, qui fut maintenu dans sa noblesse à son tour le 14 juillet 1668 par jugement de Dugué, intendant du Dauphiné. Cet Alexandre de Bardonnenche prend le titre de vicomte de Trièves dans le contrat de mariage passé en 1684 de sa fille et héritière Jeanne avec son cousin germain César de Bardonnenche, Sgr de Champiney, fils de son oncle, autre César de Bardonnenche, un des quatre frères maintenus nobles en 1641. René de Bardonnenche, né de cette union, connu sous le titre de vicomte de Trièves, marié le 3 mai 1714 à Marie de Murat de Lestang, fut chevalier d'honneur, puis président à mortier au Parlement de Dauphiné et conseiller du Roi en ses Conseils ; il fut père d'Antoine-César de Bardonnenche, vicomte de Trièves, qui épousa le 25 août 1743 Mlle de Vachon de Belmont, et grand-père de César, comte de Bardonnenche, né en 1746, qui fut admis en 1787 aux honneurs de la Cour de France, qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Grenoble et qui fut nommé en 1814 lieutenant général des armées du Roi.

Cinq membres de la maison de Bardonnenche ont été admis dans l'ordre de Malte depuis Michel de Bardonnenche reçu en 1527. Elle a encore fourni un évêque de Vence en 1771, des présidents

et des conseillers au Parlement de Grenoble, des officiers, etc.

La maison de Bardonnenche est représentée de nos jours par Fernand, comte de Bardonnanche, né en 1863, fixé à Bordeaux. On croit qu'une branche, dite de Souville, passée en Prusse lors de la révocation de l'Édit de Nantes, compte encore des représentants en Allemagne. Enfin il subsiste dans les Alpes plusieurs rameaux depuis longtemps tombés en dérogeance :

Principales alliances : de Forbin, de Beaumont, de Murat 1714, de Montchenu, de Revilliasc 1574, de Bérenger, de Menthon, de Laugier, Vachon de Belmont 1743, etc.

BARDONNET (de). Armes : d'*azur à la barre d'argent accompagnée en chef d'un soleil d'or mouvant de la dextre et en pointe d'un lys à trois tiges d'argent soutenu d'une terrasse de sinople.*

La famille DE BARDONNET appartient à la noblesse du Bourbonnais. On en trouvera une généalogie assez sommaire dans le Nobiliaire Universel de Saint-Allais.

Gaspard Bardonnet, gouverneur et prieur de Souvigny, était en 1738 aumônier de la maison du Roi. Son frère, Claude Bardonnet, Sgr de Gondally, décédé en 1764, fut anobli par l'acquisition d'une charge de secrétaire du Roi, maison et couronne de France. Il laissa cinq fils, Claude Bardonnet, Sgr de Cressanges, capitaine au régiment de Mende, Jean Bardonnet, Sgr de Neuville, Bonnet Bardonnet, conseiller du Roi à Moulins, qui mourut sans postérité mâle, François Bardonnet, Sgr de Togue, et enfin autre François Bardonnet, Sgr de la Chabanne, dont le fils Gaspard Bardonnet de la Chabanne alla se fixer à Niort.

MM. Bardonnet des Martels, représentant de son père, Bardonnet de Goudailly et Bardonnet de la Toule, celui-ci fils de François Bardonnet, Sgr de Togue, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse de la chatellenie de Billy, en Bourbonnais.

Jean-Victor de Bardonnet, l'aîné des trois fils de Jean, Sgr de Neuville, fut condamné à mort pendant la Terreur comme émigré rentré par jugement du Tribunal criminel de l'Allier.

Un décret du 30 avril 1861 a autorisé Guillaume-Henri de Bardonnet, né à Sancerre en 1838, à joindre à son nom celui de la famille de sa mère, née Hyde de Neuville; il a été depuis lors connu sous le titre de vicomte.

M. Abel Bardonnet, né à Niort en 1834, issu de la branche poitevine, décédé en 1883, fut un des fondateurs de la société des Archives du Poitou et a laissé plusieurs ouvrages de grande valeur sur l'histoire du Poitou.

BARDONNIE (Faurichon de la). Voyez FAURICHON DE LA BARDONNIE.

BARDOULAT de la SALVANIE. Armes : d'*azur au chevron d'or accompagné en chef à dextre d'une épée haute, à sénestre d'une hache et en pointe d'une tour ouverte, le tout d'argent ; au chef d'or chargé d'une salamandre de sable enflammée de gueules.* — Aliàs : *coupé au 1 d'argent au chevron de gueules surmonté de trois étoiles d'azur rangées en fasce et accompagné en pointe d'une ancre de sable, au 2 d'argent au chêne de sinople entortillé d'un serpent de gueules.* — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux lions.* — Devise : *Impavidus.*

La famille BARDOULAT appartient à la noblesse du Limousin.

M. Courtaux, qui en a publié en 1899 une généalogie détaillée, en fait remonter la filiation à Guichard Bardoulat qui était en 1558 juge Nedde et lieutenant de la chatellenie d'Eymoutiers.

Son descendant, Pierre Bardoulat, sieur de Plazanet, bourgeois de Moustiers, acheta de François de Verthamon le 21 octobre 1652 pour son fils Joseph Bardoulat, sieur de la Brousse, la charge anoblissante de trésorier général de France au bureau des finances de Limoges. Celui-ci épousa le 17 janvier 1654 Geneviève de la Salvanie, héritière d'une vieille famille dont sa descendance a gardé le nom, et mourut le 28 octobre 1679.

Un membre de la famille Bardoulat, commissaire de la grande prévôté à Limoges, eut ses armes inscrites d'office à l'Armorial général de 1696.

M. Bardoulat de la Salvanie prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Tulle.

Le chef de la famille Bardoulat est aujourd'hui connu sous le titre de comte de la Salvanie.

Principales alliances : du Peyroux, de Villoutreys, de Moussy 1878, de Cremoux 1833, Certain de la Meschaussée 1804, etc.

BARENNES.

La famille BARENNES appartient à la haute bourgeoisie bordelaise. Raymond Barennes, né en 1739 à Agen, petit-fils d'un riche négociant de cette ville, avocat au Parlement de Bordeaux, puis professeur de droit en l'Université de cette ville en 1781, fut nommé en 1791 député de la Gironde à l'Assemblée Législative où il siégea à gauche, se tint à l'écart pendant la durée de la Terreur, fut de nouveau député de la Gironde au Conseil des Cinq Cents et mourut en 1800. Son fils, Jacques Barennes, né en 1777, bâtonnier de l'ordre des avocats à Bordeaux en 1827, préfet de Toulouse en 1830, conseiller

d'État en 1835, premier président à la Cour de Grenoble en 1836, conseiller à la Cour de cassation en 1840, commandeur de la Légion d'honneur en 1849, est décédé à Bordeaux en 1863 laissant un fils, Henri Barennes, né en 1815, qui a été de 1864 à 1882 conseiller à la Cour de Bordeaux.

BARÈRE.

La famille Barère, originaire du Bigorre, appartenait au XVIIIe siècle à la haute bourgeoisie de ce pays. Elle y possédait sous Louis XVI divers droits seigneuriaux au lieu de Vieuzac, dans la vallée d'Argelès, dont elle joignait souvent le nom à celui de Barère.

Jean Barère, mari de Catherine Maras, était sous Louis XV procureur au sénéchal de Bigorre. Son fils aîné, Bertrand Barère de Vieuzac, né à Tarbes en 1755, avocat au Parlement de Toulouse, puis conseiller en la sénéchaussée de Bigorre à Tarbes, fut député du tiers état de Bigorre aux États généraux de 1789, puis député des Hautes-Pyrénées à la Convention, professa dans ces assemblées des opinions très avancées, vota la mort du Roi, fit partie du Comité de Salut Public, dénonça Hébert et Danton comme suspects de modérantisme, fut condamné à la déportation après le 9 thermidor, mais, ayant pu s'échapper, fut nommé député des Hautes-Pyrénées au Conseil des Cinq-Cents, vécut dans la retraite après le 18 brumaire, n'en sortit qu'un instant en 1815 pour siéger à la chambre des Cents Jours comme député d'Argelès, fut exilé comme régicide après le retour de Louis XVIII, ne put rentrer en France qu'après la Révolution de juillet et mourut dans la misère à Tarbes en 1841. Jean-Pierre Barère, né à Tarbes en 1758, frère puîné du conventionnel, fut aussi député au Conseil des Cinq Cents; il fut dans la suite vice-président du tribunal civil de Tarbes.

Jean Barère, né à Tarbes en 1764, parent des précédents, colonel d'infanterie, fut créé chevalier de l'empire par lettres patentes du 15 juillet 1810 et reçut pour armoiries : *tiercé en bande de gueules chargé du signe des chevaliers légionnaires, d'argent à une épée de gueules et d'azur à une grenade d'or.*

C'est à cette famille qu'appartient M. Barère, aujourd'hui (1904) ambassadeur de France à Rome.

BARESCUT (de).

La famille de Barescut appartient à la noblesse du Roussillon. Elle a eu pour auteurs cinq frères qui furent inscrits en 1689 au nombre des bourgeois de matricule de la ville de Perpignan jouissant des privilèges de la noblesse.

François de Barescut-Dulça prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Rousillon.

La famille de Barescut n'est pas titrée.

Principale alliance : Ducos de Saint-Barthélémy, 1898.

BARET des CHEISES et du COUDERT. Armes : *d'azur à un chevron d'argent et une fasce de même brochant accompagnée en pointe d'une merlette d'argent.*

La famille Baret est fort anciennement connue dans la haute bourgeoisie de Guéret, dans la Marche. Un de ses membres, Antoine Baret fut député du tiers état de la Haute-Marche aux Etats généraux de Blois, en 1588. Joseph Baret était notaire royal à Guéret quand il fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 : *barré de sinople et d'argent.*

Pierre-André Baret, né en 1704, sieur de Beauvais, de Drouilhac et des Cheises, domicilié à Guéret, fut pourvu le 12 octobre 1781 de la charge anoblissante de secrétaire du Roi près la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier et la conserva jusqu'à sa mort arrivée en 1784. Il avait épousé en 1743 demoiselle Gabrielle Guillon et en laissa trois fils : 1° Jean-Pierre Baret de Beauvais, né en 1749 lieutenant particulier au présidial de Guéret, marié à Mlle Dissandes, qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse de la Haute-Marche et dont le fils mourut en 1842 sans postérité masculine; 2° ... Baret de Drouilhac qui mourut célibataire; 3° Louis Baret des Cheises, né en 1751, conseiller au présidial de Guéret, puis président du tribunal de Boussac et procureur impérial à Guéret, candidat au corps législatif en 1811, marié en 1776 à Mlle de Monneron des Mazets, décédé en 1838, qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse de la Haute-Marche et qui a laissé une nombreuse postérité.

La famille Baret est encore représentée dans la Marche par un rameau connu sous le nom de Baret du Coudert qui s'est séparé de la souche au XVIIe siècle et qui est demeuré non noble. Ce rameau avait pour chef à l'époque de la Révolution M. Baret du Coudert, lieutenant général du bailliage de Montaigut, en Combrailles, plus tard conseiller à la Cour de Riom. Plus récemment M. Louis Baret du Coudert, décédé en 1880, a été conseiller à la Cour d'appel de Paris.

La famille Baret a fourni des magistrats distingués, des officiers, des chevaliers de la Légion d'honneur.

Aucune de ses branches n'est titrée.

Principales alliances : Dissandes, du Soulier 1806, Martin de la Bastide 1840, Grellet, de Néel, etc.

BARET de LIMÉ (du). Armes : d'*azur à trois fasces d'or accompagnées en chef d'une étoile du même*.

La famille du Baret de Limé est anciennement connue en Haute-Picardie.

Marie-Jeanne du Baret, femme de François Quilliet, écuyer, conseiller du Roi et son avocat au bureau des finances de Soissons, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696.

On ne voit pas que la famille du Baret de Limé ait jamais été l'objet d'un jugement de maintenue de noblesse, ni qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse.

Son chef est cependant connu sous le titre de baron.

Principale alliance : Cotton de Bennetot.

BARET de ROUVRAY. Armes : d'*azur à trois barbeaux d'or, celui du milieu contourné*. — Couronne : *de Comte*. — L'écusson entouré *d'un collier de Saint-Michel*. — Devise : *Tout à Dieu et au Roi*.

La famille Baret de Rouvray, éteinte dans les mâles en 1885, appartenait à la noblesse de Touraine. On en trouvera une généalogie détaillée dans les manuscrits de Chérin ; on en trouvera aussi des généalogies assez sommaires dans les ouvrages de Beauchet-Filleau et de Carré de Busseroles.

Jean Baret, conseiller au présidial de Tours, puis lieutenant général à Loches, décédé en 1580, était devenu seigneur de Rouvray par son mariage avec demoiselle Cheminon.

René Baret, Sgr de Rouvray, fut pourvu par lettres patentes du 11 avril 1608 de la charge de conseiller et maître d'hôtel de Sa Majesté. Messire René Baret, chevalier, Sgr de Rouvray, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi, fit une acquisition conjointement avec son épouse Marie de Gennes par acte passé à Rouvray le 19 septembre 1623 ; il reçut en 1635 le collier de Saint-Michel, obtint au mois de juin de la même année des lettres patentes de confirmation de noblesse et d'anoblissement en tant que besoin qu'il fit enregistrer au Parlement le 7 juillet suivant et mourut en son château de Rouvray le 6 février 1659. Son fils, Louis Baret, écuyer, Sgr de Rouvray, marié le 14 août 1647 à Anne de Vaucelles, remariée dans la suite à messire Alexandre Haincque, chevalier, Sgr de Boissy, contrôleur général des eaux et forêts de France au département de Touraine, Anjou et Maine, fut père de Pierre Baret, Sgr de Rouvray, baptisé en 1654, garde du corps du Roi, marié à Charlotte de Gray, qui obtint en octobre 1675 des lettres patentes confirmant les lettres de noblesse accordées en 1635 à son grand-père et exceptant celles-ci de la révocation portée par l'édit d'août 1664 et qui fut encore main-

tenu dans sa noblesse le 30 juin 1718 par jugement de Lenormand de la Place, subdélégué de l'intendant de Tours. Charles Baret, Sgr de Rouvray, né en 1676, fils du précédent, fut maintenu dans sa noblesse par le même jugement; il épousa le 7 novembre 1723 Marguerite de Maran. Leur fils, François-Charles Baret, chevalier, Sgr de Rouvray, capitaine de grenadiers au régiment de Touraine, marié à Luce Ocher des Giraudières, se fit encore accorder en 1785 des lettres patentes de confirmation de noblesse et prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Tours.

La famille Baret de Rouvray s'est éteinte avec Charles-Eugène Baret de Rouvray, né en 1800, général de brigade, commandeur de la Légion d'honneur, conseiller général d'Indre-et-Loire, décédé en 1885. Il ne laissait que trois filles, Marguerite mariée en 1865 au comte de Tristan, Antoinette mariée en 1873 au marquis de la Messelière et Anne.

La famille Baret de Rouvray n'était pas titrée.

Principales alliances : de Ferrières 1798, de Négrier 1771, de Tristan 1866, Frotier de la Messelière 1873, d'Isle de Beauchaine, etc.

BARGE de CERTEAU et d'OZENAY (de la). Armes : d'*argent à une bande d'azur*, aliàs *de sable*.

La famille de la Barge de Certeau a eu pour auteur Michel-Luc Barge de Certeau, avocat général en la Chambre des comptes du Dauphiné, qui fut anobli en 1784 par lettres patentes du roi Louis XVI. Il épousa en 1791 Catherine Palerne de Savy et en eut deux fils, Augustin Barge (ou de la Barge) de Certeau, marié à Mlle Penel, et Frédéric Barge (ou de la Barge) de Certeau, marié en 1825 à Éléonore Berthelot d'Ozenay, héritière d'une branche de la famille Berthelot de Rambuteau, qui furent les auteurs de deux branches. La branche aînée n'est pas titrée; Frédéric de la Barge de Certeau, auteur de la branche cadette, demanda le 16 mai 1858 l'autorisation de joindre à son nom celui de d'Ozenay pour se conformer aux désirs de son beau-père; son fils aîné, Amédée, possesseur de la terre d'Ozenay, a été connu sous le titre de marquis d'Ozenay.

Principales alliances : Berthelot d'Ozenay, Rivérieulx de Chambost, Favier du Noyer, d'Orlié de Saint-Innocent, etc.

La famille Barge, aujourd'hui de la Barge, de Certeau paraît, par l'analogie de ses armoiries, chercher à se rattacher à une famille de la Barge, aujourd'hui éteinte, qui appartenait à l'ancienne noblesse chevaleresque d'Auvergne. Cette dernière famille, qui avait eu pour berceau le château de la Barge, entre Voloré-Ville et Courpière, avait eu pour armoiries primitives, d'après Audigier : *de gueules à la*

fasce échiquetée d'or et d'azur de deux tires, au chef d'or chargé d'un lion léopardé de sable; mais n'avait pas tardé à adopter les armoiries suivantes : *d'argent à une bande de sable.* La famille de la Barge avait pour premier auteur connu Faydit, chevalier, qui était seigneur de la Barge en 1250; son nom paraît dans de nombreuses chartes du XIIIe et du XIVe siècles. Une généalogie conservée dans les manuscrits de Chérin en fait remonter la filiation à Faydit, écuyer, Sgr de la Barge, qui fit son testament le 4 mars 1409 en faveur de son fils Antoine de la Barge. Un autre Antoine de la Barge, descendant des précédents, épousa en troisièmes noces le 25 mars 1525 Charlotte de Rivoire la Batie, d'une vieille famille noble du Dauphiné encore existante, et en eut plusieurs fils dont les cadets furent chanoines comtes de Lyon et dont l'aîné, François de la Barge, Sgr dudit lieu et de Puymellier, chevalier de l'Ordre du Roi, lieutenant du Roi en Vivarais, marié à Gabrielle des Essarts, continua la descendance. Louis de la Barge, Sgr dudit lieu, fils du précédent, écuyer ordinaire de l'écurie du Roi, épousa le 15 juillet 1595 Françoise de Montmorin qui se remaria à François de Beaufort-Canillac; il fut père de Jean-Baptiste, Sgr de la Barge, comte de Meymont, baron de la Peyrouse, qui épousa le 8 juillet 1617 Jeanne de Beaufort-Canillac. La maison de la Barge paraît s'être éteinte avec les trois fils de celui-ci : Christophe, qui fut maintenu dans sa noblesse le 21 janvier 1667 par jugement de M. de Fortia, intendant d'Auvergne, et qui n'eut que des filles de son mariage avec Charlotte d'Albon, Philippe, Sgr de la Roche de Glun, en l'élection de Valence, marié en février 1656 à Françoise de Jamarron, qui fut maintenu dans sa noblesse le 20 août 1668 par jugement de Dugué, intendant du Dauphiné, et enfin François-Christophe, qui fut chevalier de Malte.

Il a existé aussi en Champagne une famille de la Barge qui paraît avoir cherché à se rattacher à celle des la Barge d'Auvergne et qui adopta leurs armoiries avec une brisure : d'*argent à une bande de sable accompagnée en chef d'une couronne ducale du même.* Cette famille avait pour premier auteur connu Yvon la Barge qui était receveur des tailles à Senlis en 1498 et marchand de la même ville en 1504. Elle s'agrégea plus tard à la noblesse et fut maintenue noble en 1668 par jugement de M. de Caumartin, intendant de Champagne, sur preuves remontant à 1543.

BARGHON-FORT-RION (de). Armes : d'*azur à un cygne d'argent, au chef cousu de gueules, chargé de trois molettes d'or.*

La famille de Barghon est honorablement connue en Bourbonnais depuis plus de deux siècles.

D'après une publication récente de M. L. de Magny elle serait originaire de la ville de Koenistein, en Misnie, et aurait pour auteur Karl-Franz de Barghon, exempt des reitres noirs de M. de Schomberg, qui se serait établi en France et qui aurait acquis le 12 mai 1632 en Bourbonnais la seigneurie des Grands-Vaulx-sur-Allier et le fief des Chapelles.

La famille de Barghon ne paraît du reste pas appartenir à la noblesse et on ne voit pas qu'elle ait prit part en 1789 aux assemblées de cet ordre soit en Bourbonnais, soit en Auvergne où se trouve le domaine de Fort-Rion dont elle a conservé le nom.

Son chef est néanmoins connu sous le titre de baron.

Principales alliances : de Corday, de la Porte-Lalanne.

BARI (aliàs Baric) **de LUCVIELLE** (de). Armes : d'*argent à un croissant d'azur surmonté de trois étoiles du même.*

François-Basile Baric était sous Louis XVI conseiller au grand bailliage d'Auch; son fils, François-Théodore Baric, né à Auch en 1788, anobli le 7 mars 1818 par lettres patentes du roi Louis XVIII, reçut en même temps les armoiries décrites en tête de cet article.

Un M. de Baric de Lucvielle a demandé le 7 septembre 1858 l'autorisation de substituer à son nom celui de : DE BARI DE LUCVIELLE.

BARILLON (de). Armes : d'*azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux coquilles de même et en pointe d'une rose d'argent,* aliàs *d'un coq d'or.*

Il a existé en Auvergne une famille parlementaire considérable du nom de Barillon. Elle était originaire de la ville d'Issoire où son auteur, Pierre, exerçait en 1485 la profession de coutelier. Le fils de celui-ci, Jean Barillon, Sgr de Murat près de Montpensier, vint se fixer à Paris, devint premier commis du chancelier Duprat, qui lui fit épouser sa parente, Claudine Duprat, et mourut en 1553. D'après quelques mémoires il aurait été pourvu en 1536 de la charge anoblissante de secrétaire du Roi; mais son nom n'est pas mentionné dans l'histoire imprimée de la chancellerie (Voir Dossiers bleus). La famille de Barillon devint bientôt fort puissante. Jean-Jacques Barillon fut président au Parlement de Paris dans la première moitié du XVIIe siècle ; son fils, Henri, né en 1639, décédé en 1699 fut évêque de Luçon. Antoine de Barillon de Morangis, marié à Catherine Boucherat, fille du chancelier de France, et décédé en 1686, fut successivement intendant de Metz, d'Alençon, de Caen et d'Orléans ; il laissa un fils, Jean-Jacques Barillon de Morangis, maître des requêtes au Parlement de Paris, qui mourut sans alliance en 1741, et deux filles qui épousè-

rent l'une Antoine de Choiseul, marquis de Beaupré et d'Aillecourt, l'autre Jean-François de Gourgues, marquis d'Aulnay. Paul de Barillon d'Amoncourt, marquis de Branges, Sgr de Morangis et de Chatillon-sur-Marne, fut ambassadeur extraordinaire du Roi en Angleterre. Son fils, Antoine de Barillon d'Amoncourt, marquis de Branges, Sgr de Chatillon-sur-Marne, marié à Anne Doublet, décédé en 1741, fut maître des requêtes au Parlement de Paris, intendant du Roussillon en 1710, puis de Pau; il fut père d'Antoine de Barillon, conseiller au Parlement de Paris en 1719. Celui-ci laissa deux filles, qui épousèrent l'une François le Camus, marquis de Bligny, maréchal de camp, l'autre le marquis de Maleissye, et un fils, Antoine, né en 1736, qui fut reçu en 1760 conseiller au Parlement de Paris et que l'on croit être mort sans postérité.

On retrouve de nos jours une famille de Barillon qui porte les mêmes armoiries que la famille précédente et qui prétend en être une branche fixée à l'Ile de France au XVIIIe siècle. Cette branche n'est mentionnée dans aucune des généalogies, du reste assez incomplètes, de la famille de Barillon de Morangis. Elle était représentée de nos jours par Claude de Barillon, né à l'Ile de France en 1806, marié à Mlle de Tascher de la Pagerie, décédé en 1886, et par son fils.

Il a existé en Poitou une famille de Barillon, de noblesse plus ancienne, qui portait pour armoiries : *de gueules à trois barillets d'or*. Beauchet-Filleau en fait remonter la filiation suivie à Jean Barillon, écuyer, Sgr de Bonnefons, qui épousa en 1416 Françoise du Plessis de la Bourgonnière. Elle paraît s'être éteinte avec Charles Barillon, chevalier, Sgr de Somploue, né en 1623, chevalier de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, qui fut maintenu dans sa noblesse le 19 novembre 1668 par jugement de Barentin, intendant de Poitiers.

BARISIEN (Colin de). Voyez COLIN DE BARISIEN.

BARITAULT (de). Armes : d'*azur à une aigle à deux têtes d'argent*. — Couronne : *de Comte*. — Supports : *deux lions*.

La famille de BARITAULT appartient à la noblesse parlementaire de Guienne. On trouvera sur elle d'intéressants renseignements dans le recueil de manuscrits connu sous le nom de Nouveau d'Hozier, au Cabinet des Titres, et dans une très consciencieuse généalogie récemment publiée par M. Pierre Meller. Elle est originaire de la petite ville de Saint-Macaire dont son premier auteur connu, Mathurin Baritaut, était jurat en 1494. La filiation est rigoureusement établie depuis monsieur maître Geoffroy de Baritault, conseiller du

Roi au présidial de Guienne par provisions du 3 juillet 1601, qui épousa le 6 mai 1603 Marie Dupérier, fille d'un secrétaire du Roi et issue d'une famille aujourd'hui connue sous le nom de du Périer de Larsan, et qui fut reçu bourgeois de Bordeaux le 20 juillet 1605. Ce personnage laissa, entre autres enfants, deux fils, Jean et Geoffroy de Baritault, qui furent les auteurs de deux grandes branches et qui furent simultanément maintenus dans leur noblesse le 14 mars 1635 par arrêt des commissaires généraux députés par le Roi pour le régalement des tailles en Guienne.

L'aîné de ces deux frères, Jean, avait épousé par contrat du 20 janvier 1633 Marie de Borie, fille de Paul, écuyer, Sgr de Pomarède, et petite-fille de noble monsieur maître André de Pichard, conseiller du Roi, lieutenant particulier aux sièges de Guienne et des Lannes. Il est simplement appelé dans son contrat de mariage monsieur maître Jean de Baritault. M. d'Hozier de Sérigny a inscrit de sa main en marge du jugement de maintenue de noblesse de 1635 la note suivante : « On lit ensuite *écuyer*, *avocat en*. Ces trois mots sont « au bout d'une ligne et la finissent, laquelle ligne est allongée plus « que toutes les autres qui finissent toutes par un trait de plume. Il « est visible qu'il n'y avait qu'*avocat* suivi d'un trait de plume, qu'on « a gratté habilement ce mot *avocat* et qu'on lui a substitué avec « adresse les susdits mot *écuyer*, *avocat en*. Cette tricherie a été « faite à l'époque où on sollicitait le présent jugement de noblesse « du 14 mars 1635. » D'après ce jugement de 1635 Geoffroy de Baritault marié en 1603 à Marie du Périer aurait été fils de Pierre de Baritault, écuyer, capitaine d'une compagnie de deux cents hommes de guerre à pied par brevet du 8 décembre 1590, qui épousa Sibylle Pailhey par contrat du 11 mai 1573 et qui fit son testament le 7 novembre 1603, petit-fils de Jean Baritault, écuyer, sieur des Roches, qui épousa demoiselle Contour de Nonan par contrat du 19 janvier 1541, et arrière-petit-fils d'Arnaud Baritault, écuyer, qui épousa Isabeau du Port par contrat du 17 mai 1511 et qui était lui-même fils de Jean Baritault, écuyer, lequel fit son testament le 20 décembre 1499. Mais, en dehors du contrat de mariage de 1633, la famille de Baritault ne produisit devant d'Hozier aucun des actes sur lesquels reposait cette filiation et on trouve que Pierre Baritault, marié en 1573 à Sibylle Pailhey, est simplement qualifié bourgeois et jurat de Saint-Macaire dans des actes de la fin du XVIe siècle. Jean de Baritault fut, du reste, pourvu dans la suite de la charge anoblissante de conseiller du Roi, avocat général à la Cour des aides de Guienne. Ce fut lui qui acheta le 18 février 1641, pour la somme de 8 300 livres, la terre et le château du Carpia dans la paroisse de Cas-

tillon de Castets; il obtint en février 1661 des lettres royales anoblissant à son profit sa maison et ses biens et les exemptant de toute imposition. Il fit son testament le 21 septembre 1676 et laissa, entre autres enfants, trois fils, Geoffroy, Jean-Éléazar et Jean-Joseph de Baritault, qui furent les auteurs des trois rameaux de la branche aînée.

Geoffroy de Baritault, auteur du premier rameau de la branche aînée, fut exhérédé par son père; il fut nommé en 1666 avocat général à la Cour des aides, puis en 1691 président et juge des droits de sorties et d'entrées à Bordeaux. Il avait épousé en 1670 Catherine du Périer de Lislefort; il en laissa deux enfants, une fille, Mme de Guyonnet, et un fils, François de Baritault, né en 1674, marié en 1699 à Catherine-Angèle Cambours, qui fut reçu en 1698 conseiller au Parlement de Bordeaux et qui acheta en 1746 la seigneurie de Soulignac, en Benauges. Celui-ci fut père de Jean-Geoffroy de Baritault, né en 1706, conseiller au Parlement de Bordeaux, marié en 1739 à Mlle de Malvin, et grand-père de Jean de Baritault, Sgr de Soulignac, né en 1747, conseiller au Parlement de Bordeaux, qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues dans cette ville et qui fut guillotiné en juillet 1794. Ce dernier avait eu plusieurs fils dont le plus jeune, Pierre-Michel, né en 1779, marié en 1812 à Mlle de Castelnau-Moléon, a lui-même laissé un fils.

Jean-Éléazar de Baritault, auteur du deuxième rameau, marié à Marie de Pomiés, fut institué héritier universel par son père et devint ainsi Sgr du Carpia. Son petit-fils, Jean de Baritault, écuyer, Sgr du Carpia et de Tersac, baptisé à Castillon en 1742, prit part, en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Bazas. Il se maria plus tard, en 1797, avec Mlle de Lalande et fut père de Jean-Henri de Baritault du Carpia, né en 1799, marié en 1828 à Mlle de Calvimont, qui fut connu le premier sous le titre de comte. Jean-Henri, comte de Baritault, fils du précédent, marié en 1850 à Mlle du Cheyron, a été longtemps conseiller général de la Gironde; il est propriétaire du domaine du Carpia et du célèbre château de Roquetaillade qu'il a fait magnifiquement restaurer.

Jean-Joseph de Baritault, auteur du troisième rameau, fut maintenu dans sa noblesse le 20 mai 1697 par jugement de M. de Bezons, intendant; il régularisa une vieille affection en épousant une demoiselle Jeanne Mazeau par contrat du 9 janvier 1707. Il en avait eu un fils naturel, Jean, né à Floirac le 24 juillet 1701, qui fut légitimé par ce mariage et qui épousa le 2 décembre 1734 Jeanne-Ursule de Lalanne. Trois fils de celui-ci, Élie de Baritault, chevalier, Sgr du Port, né en 1737, marié en 1766 à Mlle Clock, Hector de Baritault,

chevalier de Saint-Louis, demeuré célibataire, et Augustin de Baritault, né en 1742, chevalier de Saint-Louis, marié à Gradignan à Marie du Temple, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Bordeaux. C'est de l'aîné de ces trois frères que descendent les représentants actuels de ce rameau. Le plus jeune, Augustin, dont la descendance s'est éteinte dans la famille de Rolland, avait fait des preuves de noblesse d'abord en 1783 pour obtenir l'admission à l'école militaire de son fils Bertrand, né à Bordeaux en 1771, plus tard chevalier de Saint-Louis, décédé à Cauderan en 1861, puis en 1790 pour obtenir l'admission à Saint-Cyr de sa fille Marie-Jeanne, née le 16 juin 1780 dans la paroisse Sainte-Croix-du-Mont.

Geoffroy de Baritault, auteur de la branche cadette, Sgr de Campelatte, en Bourgeais, fut maintenu dans sa noblesse en 1635 en même temps que son frère, fut pourvu en outre de la charge anoblissante de conseiller en la Cour des aides de Guienne et épousa Jeanne du Bourdet. Leur fils, Pierre-François de Baritault, né en 1666, capitaine d'infanterie, épousa Jeanne Laborde par contrat passé à Bourg-sur-Gironde le 12 février 1711. Sa descendance s'est perpétuée assez obscurément jusqu'à nos jours dans les environs de Blaye.

La famille de Baritault a fourni trois avocats généraux à la Cour des aides de Bordeaux, quatre conseillers au Parlement de Guienne dont l'un, Godefroy de Baritault, fut président de l'Académie de Bordeaux, un chevalier de Saint-Jean de Jérusalem en 1818, de nombreux officiers dont six chevaliers de Saint-Louis, etc.

Principales alliances : de Fayet, du Périer 1603, 1670, de Guyonnet 1688, de Malvin-Montazet 1739, de Pomiés 1696, de Gascq 1737, de Calvimont 1828, de Fayolle 1852, du Cheyron 1850, Cornette de Venancourt 1891, Moreau de Montcheuil 1880, de Rolland 1873, de Vassal, de Crépelène 1797, 1854, d'Arche 1818, de Bordes de Fortage 1650, de Lavergne de Peyredoulle 1763, de Perpigna 1780, etc.

La famille de Baritault, de Guienne, paraît n'avoir aucun rapport avec une famille de Baritaud ou de Baritault qui appartenait au moyen âge à la noblesse du Bas-Poitou et dont on trouve la trace dans de nombreuses chartes jusque vers la fin du xve siècle.

BARJON.

La famille Barjon est une des plus anciennes de la bourgeoisie de Felletin, dans la Marche. Jean Barjon était notaire dans cette ville en 1606. Ses descendants se distinguaient au xviiie siècle, suivant l'usage du temps, par les surnoms terriens de la Saigne, de Périssat, de Fraysset, etc. aujourd'hui tombés en désuétude.

BARJAC (de). Armes : *écartelé aux 1 et 4 d'azur à une chèvre* (aliàs *à un mouton*) *rampante d'or; aux 2 et 3 partis de gueules à un lévrier rampant d'argent, contourné, et d'azur au dauphin d'or, au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or.*

La famille de Barjac appartient à la noblesse du Languedoc. Elle paraît avoir eu pour berceau la paroisse de Barjac située à six lieues au nord d'Uzès et y est demeurée possessionnée jusqu'à nos jours. Elle a pour premier auteur connu Raymond de Barjac, Sgr de Rochegude, mentionné dans un titre du 28 avril 1199. Pierre de Barjac, chevalier, fut un troubadour renommé au XIIIe siècle. La souche s'est partagée au moyen âge en un certain nombre de branches dont on ne connaît pas le point de jonction et dont quatre subsistaient lors de la grande recherche des faux nobles commencée en 1666.

La branche des seigneurs de Rochegude, la plus brillante, portait pour armoiries : *écartelé aux 1 et 4 d'argent à quatre têtes de mores de sable tortillées d'argent; aux 2 et 3 de gueules à quatre pals d'or; sur le tout d'azur à un mouton passant d'or, surmonté d'un croissant d'argent.* Ses représentants furent maintenus dans leur noblesse le 19 septembre 1669 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc, après avoir prouvé leur filiation depuis Guillaume de Barjac, damoiseau, qui fit une donation le 12 février 1304 à son fils Gausselin. D'autres représentants de la même branche furent maintenus à la même époque par jugement de Pellot, intendant de Bordeaux. Cette branche paraît s'être éteinte peu de temps après.

La branche des seigneurs de la Baume portait : d'*azur au bélier effaré d'or, accolé de même;* elle recueillit au XVIIe siècle la seigneurie de Rochegude par héritage d'un membre de la branche précédente, fut maintenue dans sa noblesse le 19 septembre 1668 par jugement de M. de Bezons après avoir prouvé sa filiation depuis Louis de Barjac qui épousa Claude de la Baume et dont le fils Barthélemy se maria le 31 janvier 1536, se réfugia en Suisse lors de la révocation de l'édit de Nantes et paraît s'y être éteinte dans la première moitié du XVIIIe siècle.

La branche des seigneurs du Bousquet et de Vals en Vivarais portait les mêmes armoiries que celle des seigneurs de Rochegude, fut maintenue noble le 26 mars 1670 par jugement de M. de Bezons et s'éteignit, semble-t-il, peu de temps après.

La seule branche qui se soit perpétuée jusqu'à nos jours remonte par filiation à Gilbert de Barjac qui se présenta au ban et à l'arrière-ban le 13 août 1513 et qui épousa d'abord Catherine du Rochain de Ruissas, puis le 8 janvier 1509 Isabeau de la Blache. La descendance de son fils du premier lit, Bernard, s'éteignit avec Jean-Annet de

Barjac, connu sous le titre de marquis de Pierregourde, mestre de camp d'infanterie en 1642, qui fut maintenu dans sa noblesse le 4 janvier 1669 par jugement de M. de Bezons et qui ne laissa de son mariage en 1620 avec Marguerite d'Urre qu'une fille mariée au comte de Maugiron. François de Barjac, Sgr dudit lieu, né de la seconde union, épousa le 20 mai 1547 Blanche du Crouzet; il en eut plusieurs fils dont trois, Bernard, marié le 31 octobre 1578 à Anne de Rochefort, Antoine, Sgr du Bourg, marié en 1575 à Claude de Fontbonne, et François, furent les auteurs de trois rameaux. Les représentants de ces trois rameaux furent maintenus nobles le 4 janvier 1669 par jugement de M. de Bezons. Le troisième s'éteignit peu de temps après; mais les deux premiers se sont perpétués jusqu'à nos jours. Claude de Barjac, chef du rameau aîné, Sgr de Barjac, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de cavalerie, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Haut-Vivarais ; son fils unique, Claude, marié en 1802 à sa cousine Lucie de Barjac, fut père de Jules de Barjac qui a laissé une nombreuse postérité de son mariage en 1831 avec Mlle de Barrin. Randon de Barjac, chef du rameau cadet, connu sous le titre de comte, fut colonel de cavalerie et maître d'hôtel du roi Louis XVI; il laissa deux fils dont l'aîné alla faire souche à la Nouvelle-Orléans et dont le cadet, Randon, comte de Barjac, continua en France la descendance de ce rameau.

Claude-Joseph de Barjac, né au diocèse de Valence en 1770, avait fait en 1787 ses preuves de noblesse devant Chérin pour être promu au grade de sous-lieutenant.

La famille de Barjac a fourni de nombreux officiers.

Principales alliances : de Chambaud, d'Arbalestier, du Trémolet de la Cheysserie 1734, d'Urre 1620, de Luzy-Pélissac 1617, de Murat de Lestang 1824, de Clermont-Chaste, de Barrin 1831, d'Amalric, de Gabriac 1649, de Caladon 1629, de Brueys, d'Audibert de Lussan, de Cambis, de Nicolaÿ, de Banne d'Avéjan 1488, etc.

BARLATIER de MAS et de SAINT-JULIEN. Armes : d'*azur à une croix alaisée d'or, cantonnée de quatre étoiles de même.*

La famille Barlatier appartient à la noblesse de Provence. On trouvera une généalogie de la branche des seigneurs de Mas dans le Nouveau d'Hozier, au Cabinet des Titres, et une généalogie de la branche des seigneurs de Saint-Julien dans les manuscrits de Chérin. Paul Barlatier était dans les premières années du XVIIIe siècle conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, audiencier en la chancellerie de Provence; il assista le 12 mai 1707 au mariage de son neveu, monsieur Paul Barlatier, avocat en la cour du Parle-

ment, fils du sieur Jean Barlatier et de demoiselle Anne Plaignard, avec demoiselle Madeleine Rivière, fille d'un marchand de Marseille. Ce Paul Barlatier, né le 28 septembre 1681, fut à son tour pourvu le 17 février 1739 de la charge anoblissante de secrétaire du Roi près la Chambre des comptes de Provence et la conserva jusqu'à sa mort arrivée le 18 février 1756. Son fils, noble Louis-Mathieu Barlatier, né à Aix le 21 septembre 1708, était avocat postulant au Parlement quand il épousa le 2 mai 1728 Anne-Cécile d'Estienne de Saint-Jean ; il fut reçu le 11 décembre 1739 conseiller au Parlement de Provence, acheta la seigneurie de Mas dont il rendit hommage au Roi en sa Chambre des comptes de Provence le 16 avril 1742 et mourut en 1759. Il laissait deux fils ; le plus jeune d'entre eux, Paul-François-Ignace Barlatier de Mas, né en 1739, était enseigne des vaisseaux de S. M., en résidence à Toulon, quand il épousa en 1767 demoiselle Anne-Marie de Périer de la Garde et fut lui-même père de Jean-Joseph Barlatier de Mas, né en 1768 à Mas, dans la sénéchaussée de Grasse, qui fit en 1779 ses preuves de noblesse pour être admis à l'Ecole militaire.

Cette branche des anciens seigneurs de Mas s'est perpétuée avec distinction jusqu'à nos jours. Un de ses membres, Paul-Raymond Barlatier de Mas, ayant épousé Elise-Marie Trippier de Malcolm, fut substitué au titre de baron de son beau-père par décret du roi Louis-Philippe en 1847.

La branche des seigneurs de Saint-Julien descendait de Jean Barlatier qui avait épousé Catherine Amblard. Leur fils, Bernardin Barlatier, était simple marchand à Aix quand il épousa le 7 août 1683 Honorade Pin ; il fut pourvu le 20 septembre 1720 de la charge anoblissante de conseiller secrétaire du Roi en la chancellerie près la Cour des comptes, aides et finances de Provence en remplacement de son frère Paul Barlatier, acquit la seigneurie de Saint Julien de Guillaume d'Escales, baron d'Ansouis, et mourut en 1733. Paul Barlatier, Sgr de Saint-Julien, fils du précédent, marié à Aix le 15 avril 1709 à Françoise d'Eyssautier, paya au sieur Bertin, trésorier des revenus casuels, la somme de 6000 livres pour droit de confirmation de noblesse porté par l'édit de 1711 et en reçut quittance le 11 septembre 1712. Il fut père de Bernardin de Barlatier de Saint Julien, conseiller au Parlement de Provence en 1736, qui paraît n'avoir pas eu d'enfants de son mariage avec Mlle de Raousset de la Croix, de Tarascon, et de Jacques-Antoine Barlatier de Saint Julien, capitaine de grenadiers, chevalier de Saint-Louis, marié le 16 septembre 1766 à Françoise Dillon, dont le fils, Paul-Louis Joseph, né en 1767, fit en 1782 ses preuves de noblesse pour obtenir le grade de sous-lieutenant. Cette branche paraît être éteinte.

La famille Barlatier a fourni trois secrétaires du Roi, des conseillers au Parlement de Provence, des officiers de terre et de mer distingués.

Principales alliances : d'Eyssautier, de Ribes, de Raousset, d'Estienne de Saint-Jean, Archdéacon, de Laugier-Beaurecueil, de Thoisy, Peghoux, de Neuvesel 1897, etc.

BARLET (de). Armes : *d'azur à un lion grimpant d'or, soutenu d'un croissant d'argent; au chef aussi d'argent chargé d'un cœur de gueules accosté de deux étoiles d'azur.*

La famille Barlet appartenait avant la Révolution à la haute bourgeoisie de Sisteron, en Provence.

Monsieur Joseph Barlet, marié à Anne de Burle de Curban, était sous Louis XV conseiller du Roi, lieutenant particulier au siège de Sisteron. Son fils, Pierre-Joseph Barlet la Cazette, né à Sisteron en 1750, président du tribunal civil de cette ville, marié à Marthe d'Eyraud, fut anobli le 13 avril 1816 par lettres patentes du roi Louis XVIII. Il avait été élu en 1807 par l'arrondissement de Sisteron candidat au Corps Législatif; mais cette élection ne fut pas ratifiée par le Sénat. Il laissa un fils, François-Henri de Barlet, né en 1786, conseiller à la Cour d'Aix, conseiller général des Basses-Alpes, décédé en 1868, qui a lui-même laissé postérité de son mariage avec Mlle Grandin de Salignac décédée à Aix en 1878.

La famille de Barlet s'est éteinte dans les mâles avec Henri-Joseph de Barlet, né à Aix en 1842, décédé en 1893; celui-ci avait eu de son mariage avec Mlle d'Isoard-Chénerilles un fils, né en 1874, aujourd'hui décédé, et deux filles.

Principales alliances : Grandin de Salignac, de Fresse-Monval, d'Isoard-Chénerilles, d'Antoine de Taillas.

BARLUET de BEAUCHESNE.

Famille de haute bourgeoisie.

Jean-Baptiste-Aimé Barluet, né en 1814 à Aigurande, marié à Mlle Tuault de Beauchesne, fille d'un maire de Romorantin, et leur fils alors mineur, Théophile-Gustave, né en 1848, furent autorisés par décret du 5 juillet 1859 à joindre à leur nom celui de : de Beauchesne qui appartenait à la famille Tuault de Beauchesne, alors éteinte.

BARMON (Nicolazo de). Voyez Nicolazo de Barmon.

BARMONT (Perrotin de). Voyez Perrotin de Barmont.

BARNEVAL (Tachet de). Voyez Tachet de Barneval.

BARNEVILLE (Lechevallier-Lejumel de). Voyez LECHEVALLIER-LEJUMEL DE BARNEVILLE.

BARNY de ROMANET. Armes : d'*azur à un chevron d'argent accompagné en chef de deux roses d'or et en pointe d'un lion de même.*

La famille BARNY est anciennement connue dans la bourgeoisie du Limousin.

Jean Barny, avocat à Limoges, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696.

Pierre Barny, Sgr de Moulins, exerçait en 1789 la charge anoblissante de président trésorier de France au bureau des finances de Limoges et prit part en cette qualité aux assemblées de la noblesse tenues dans cette ville.

BAROCHEZ (Mary-Huet de). Voyez MARY-HUET DE BAROCHEZ.

BAROLET de PULIGNY (de). Armes : d'*azur à un chevron d'argent accompagné en pointe d'un barillet de même.*

La famille BAROLET ou de Barolet, de très ancienne bourgeoisie, est originaire du lieu de Saint-Romain, près de Beaune, en Bourgogne, où Guiot Baroulet était dès 1423 chef d'un feu franc. Vincent Baroulet, adjoint aux enquêtes, se mit en 1595 à la tête du mouvement populaire qui chassa de Beaune la garnison de ligueurs installée par le duc de Mayenne.

Vincent Barolet, prêtre, curé de Chorey, au bailliage de Beaune, et Marguerite Boilland, veuve de Louis Barollet, sieur de Grandchamp, premier capitaine dans le second bataillon de Poitiers-Étranger, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Dijon). Le premier reçut d'office les armes suivantes : d'*argent à trois barils d'azur;* la seconde déclara les armes suivantes : d'*azur au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles de même et en pointe d'un lac d'argent dans lequel il y a une carpe surmontée d'une étoile de même.* Pierre Barolet, directeur des aides en l'élection de Meaux, fit aussi enregistrer son blason au même Armorial.

Ezéchiel-Romain Barolet, né le 28 février 1852 à Vouzon, Loir-et-Cher, a demandé en janvier 1882 l'autorisation de substituer à son nom celui de : DE BAROLET DE PULIGNY sous lequel il était connu.

Principales alliances : Gillet de Grandmont, de Jouffroy d'Abbans.

BARON de BOISSEUIL.

Un décret du 31 juillet 1875 a autorisé MM. Edouard Baron, né à Paris le 29 décembre 1831, employé à la préfecture de la Seine, et Louis-Auguste-Baron, né en 1835, officier d'infanterie, à faire précéder leur nom de celui de : DE BOISSEUIL, qui appartenait à la famille de leur mère.

BARON de la DUHAISIÈRE. Armes : *d'azur à trois livres ouverts d'or, 2 et 1.*

La famille Baron de la Duhaisière descend de Joseph Baron qui était négociant à Nantes sous Louis XV. Son fils, Jean-Baptiste-Michel Baron, né à Nantes en 1758, avocat au Parlement de Bretagne, puis président du tribunal civil et conseiller municipal de Nantes, officier de la Légion d'honneur, marié à Mlle Gourdon, décédé en 1826, fut anobli le 4 novembre 1815 par lettres patentes du roi Louis XVIII. Il laissa un fils, Jean-Jacques, connu sous le nom de Baron de la Duhaisière, qui épousa en 1838 Mlle de Bessay, de vieille noblesse du Poitou, qui fut en 1844 bâtonnier de l'ordre des avocats à Nantes et qui n'eut que trois filles. L'une d'elles, décédée en 1899, avait épousé en 1875 M. de Lesquen du Plessis-Casso.

BARON d'ESCLANDS et de CLAVIERS. Armes : *d'azur à une croix ancrée d'argent, cantonnée de quatre besants d'or; à la bordure engreslée d'hermines.* La branche d'Esclands portait : *écartelé aux 1 et 4 de Baron de Claviers, aux 2 et 3 d'azur à une fasce crénelée de quatre pièces d'argent, chargée en abime d'une croisette de gueules et accompagnée en chef de deux abeilles essorant d'or et en pointe d'une flèche d'argent accostée de deux molettes d'éperon d'or à six rais; sur le tout de Baron de Claviers.*

La famille Baron de Claviers, originaire de Provence, descend de Jean-Joseph Baron qui épousa vers 1770 Catherine Abeille de Claviers. Guillaume-Antoine Baron, fils des précédents, né en 1774 aux Arcs (Var), directeur du Mont de Piété de Paris en 1816, député du Var en 1821, chevalier de Saint-Michel, décédé à Seillans en 1846, reçut le titre héréditaire de baron le 6 décembre 1817 par lettres patentes du roi Louis XVIII et fut autorisé le 10 avril 1819 par nouvelles lettres du même prince à porter le titre de baron de Claviers. Il avait épousé successivement Anne Partout et Catherine Rauquil et laissa un fils de chaque union. Louis-Benoît Baron, né du premier lit en 1805, receveur des finances, chevalier de la Légion d'honneur, reçut le titre héréditaire de vicomte le 22 décembre 1827 par lettres patentes du roi Charles X avec institution en majorat de la terre d'Esclands, près de Draguignan, qu'il avait recueillie par héritage; il mourut à Marseille en 1879 ne laissant que des filles de son mariage avec Mlle Martin de Roquebrune. Son demi-frère, Antoine-Guillaume Baron, baron de Claviers, né en 1823, maire de Seillans, décédé en 1888, a laissé plusieurs fils de son mariage avec une demoiselle Castille.

Principales alliances : de Roseville 1879, Martin de Roquebrune, de Sylvestre 1863.

BARON de MONTBEL. Armes : d'*or au château flanqué de deux tours de gueules*. — Devise : *Nisi Dominus custodierit*.

La famille Baron de Montbel, dont on trouvera une généalogie dans l'Annuaire de la noblesse de 1897, est originaire de Toulouse et a possédé près de cette ville, dans la paroisse de Seysses, le fief de Montbel dont elle a gardé le nom. Pierre Baron, né en 1669, portait la qualification de seigneur de Montbel. Jean Baron de Montbel, décédé en 1705, était avocat au Parlement de Toulouse. Jean Baron, Sgr de Montbel, marié à Mlle de Villèle, fut anobli dans la première moitié du XVIIIe siècle par une charge de président-trésorier de France au bureau des finances de Toulouse. Son fils, Jean-Louis Baron de Montbel, né en 1727, reçu en 1753 conseiller au Parlement de Toulouse, avocat du Roi au même Parlement de 1777 à l'époque de la Révolution, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Toulouse. Il avait épousé en 1785 Mlle de Reynal de Montamat et en laissa un fils, Guillaume-Isidore Baron de Montbel, né à Toulouse en 1787, qui joua un rôle politique important. Maire de Toulouse en 1815, député de la Haute-Garonne en 1827, M. de Montbel entra en 1830 comme ministre des Finances dans le cabinet Polignac, fut mis en jugement et condamné avec ses collègues après la révolution de Juillet, se retira dans la suite auprès de M. le comte de Chambord dont il fut un des plus fidèles conseillers et mourut à Frohsdorff le 3 février 1861. M. de Montbel avait reçu le titre héréditaire de comte par ordonnance de Charles X; mais la révolution de Juillet ne laissa pas à ce prince le temps d'envoyer les lettres patentes. L'ancien ministre fut cependant connu depuis cette époque sous le titre de comte de Montbel qui a été conservé par le chef de la famille. Il s'était marié trois fois, d'abord en 1812 avec Mlle d'Aspe, fille d'un président à mortier au Parlement de Toulouse, puis avec la comtesse Nina Gigray, d'une famille noble autrichienne, et enfin avec Mlle Alix de Gain de Montaignac qui lui survécut jusqu'en 1889. Il laissa de ces trois unions un grand nombre d'enfants. Deux de ses fils du premier lit, Marcel Baron, comte de Montbel, né en 1813, capitaine de hussards hongrois, marié à Mlle de Labarthe, et Philippe Baron, vicomte de Montbel, né à Toulouse en 1824, marié à Mlle Dupré de Saint-Maur, et leur frère du troisième lit, Paul, marié à Mlle de Seissan de Marignan, ont été les auteurs de trois rameaux actuellement existants.

On trouve qu'un M. Adam avait demandé le 30 décembre 1868 l'autorisation de joindre à son nom celui de sa mère, née Baron de Montbel. Sa demande ne fut pas agréée.

La famille Baron de Montbel a fourni des officiers dont l'un périt à Quiberon en 1795.

Principales alliances : de Villèle, d Auriol-Lauraguel 1813, Cadiot de Saint-Paul, d'Aspe, Gigray, de Gain de Montaignac, Dupré de Saint-Maur, de Dufau, de Duranti, de Chauliac, le Bastard de Villeneuve, de Malvin-Montazet, de Bayne, de Corneillan, de Jankowitz 1854, de Seissan de Marignan, de Voisins-Lavernière 1868, Pasquier de Franclieu, Cousin de Mauvaisin, etc.

Il avait existé en Languedoc plusieurs autres familles nobles du nom de Baron. Jean-François de Baron, Sgr de Saysac et de Mazères, au diocèse de Rieux, chef d'une de ces familles, fut maintenu dans sa noblesse le 11 novembre 1669 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc.

BARON du TAYA et de la VILLEBEAUD. Armes : *d'argent à deux lions affrontés de gueules, soutenant une moucheture d'hermines de sable.*

La famille Baron du Taya et de la Villebeaud est anciennement et honorablement connue en Bretagne. Elle paraît avoir une origine commune avec la famille Baron de la Perdrillaye, du diocèse de Saint-Malo, qui portait des armoiries à peu près semblables : *d'argent à deux lions affrontés de gueules soutenant une rose de même* et dont les représentants, Gilles et François Baron de la Perdrillaye, de la paroisse de Papriac, furent condamnés par arrêt du 15 septembre 1670 à payer comme usurpateurs de noblesse une amende de 400 livres.

Julien Baron, sieur du Taya, marié à Marguerite Edy, fut reçu en 1727 conseiller alloué de Ploërmel et fut député du tiers état aux États généraux de Bretagne en 1724. Son fils, Jean-Rodolphe Baron du Taya était procureur d'office de Loudéac quand il épousa à Mohon en 1739 Céline Martin de Gramusse ; il fut dans la suite sénéchal de la baronnie de Quintin, juge de police et de la manufacture des toiles dites de Bretagne, maire de Quintin, et fut anobli en octobre 1785, à la demande des États de Bretagne, par lettres patentes du roi Louis XVI, en récompense de ses services et de ceux de son fils unique, Rodolphe-François Baron, sieur du Taya, maire de Quintin. Il fit régler ses armoiries par d'Hozier le 31 décembre suivant. Rodolphe Baron du Taya, fils de Rodolphe-François, décédé en 1865, a été conseiller général des Côtes-du-Nord.

A la même souche se rattache la famille Baron de la Villebaud, demeurée non noble, dont un représentant, Guillaume-François Baron de la Villebaud, né à Rennes en 1768, aide de camp du général Roussel, épousa en l'an X Marie-Louise de Talhouet-Boishorand, épouse divorcée du général Quantin.

BARONCELLI-JAVON (de). Armes : *bandé de gueules et d'argent de six pièces.* — Couronne : *de Marquis.* — Devise : *Pro Deo et Rege.*

La famille DE BARONCELLI-JAVON est une des plus distinguées de la noblesse du Comtat Venaissin où elle vint de Florence se fixer au cours du xve siècle.

Elle sollicita vainement sous Louis XVI l'admission d'un de ses membres aux honneurs de la cour. Le rapport adressé en 1777 au comte de Vergennes par le généalogiste des Ordres du Roi commence en ces termes : « La famille de Baroncelli, originaire de Florence, « s'est établie au Comtat peu après l'année 1470. Un auteur qui vivait « il y a 500 ans[1] l'annonce comme noble et ancienne dès lors. Elle « réunit à ce témoignage ceux de divers auteurs italiens et français « dont les uns rapportent les places qu'elle a occupées dans l'Etat « de Florence, telles que celle de Gonfalonnier qui en est la première, « et les autres les alliances qu'elle a formées avec les maisons d'Alla- « mani, d'Albizzi, d'Arrighi, de Bardi, de Cattini, de Malatesta, Ubal- « dini et autres des plus considérables de Toscane. Mais ces avan- « tages ne l'ont point préservée du sort commun à un grand nombre « de celles d'Italie. Elle a fait le commerce à Florence, profession « qui y est compatible avec la noblesse, mais qui dans nos mœurs « en diminue l'éclat. Les titres produits par M. le baron de Baron- « celli-Javon prouvent la filiation depuis Micho Baroncelli qui vivait « dans le xiiie siècle et n'est connu que par des actes des années « 1343 et 1433, passés longtemps après sa mort, dont le dernier « apprend qu'il fut immatriculé à la chambre de commerce des arts « et métiers de Florence. Il eut d'une femme dont le nom est ignoré « Géraud, qui fut élu en 1305 souverain magistrat, c'est-à-dire prieur « de la Liberté de la République, de la même ville et remplit la même « place en 1316, 1334 et 1337, et Fano Baroncelli, nommé aussi prieur « de la Liberté de la même ville en 1299 et autres années et depuis « consul de la confrérie des marchands, mort avant le 8 juin 1341 « laissant de dame X..., fille du seigneur Baneo Scolari de Caval- « canti, entre autres enfants : 1° François Baroncelli qui épousa en « 1332 Simone, fille de François Scali, chevalier florentin, et en eut « un fils qui paraît être mort sans alliance ; 2° Jacques qui suit..... »

Chérin écrivait au même personnage le 30 janvier 1777. « La famille « de Baroncelli, au Comtat Venaissin depuis environ 300 ans, est « originaire de Florence. Dans le temps qu'elle est à Florence elle « est bien alliée et remplit les premières charges de la République, « mais fait en même temps le commerce suivant l'usage d'Italie. « Depuis son émigration elle a occupé les premières charges de la « ville d'Avignon ; elle a donné un chevalier de l'ordre de Saint-

[1] I Ricordano Malespini ; *Historia Fiorentina.*

« Michel depuis 1576 et cinq à celui de Malte depuis 1594. Ses « alliances sont très simples pour la plupart et elle n'a aucun ser- « vice, ni dans la robe, ni dans l'épée, avant le père de M. le baron « de Baroncelli-Javon qui a été officier des galères ».

Malgré l'autorité du rapport du généalogiste des ordres du Roi la noblesse des premiers auteurs de la famille de Baroncelli semble douteuse et l'on sait que, dès le moyen âge, les grandes familles plébéiennes pouvaient arriver aux premières dignités de la ville de Florence.

Pierre Baroncelli, petit-fils de Fano, était marchand et citoyen de Florence quand il fut élu le 1er janvier 1396 souverain magistrat de l'Insigne prieuré de la République, puis en 1400 gonfalonnier de justice ; il mourut en 1414. Pierre Baroncelli, citoyen de Florence, marié le 30 septembre 1462 à Léonarde-Antoinette de Passis, vint se fixer au Comtat Venaissin, y acquit en 1475 la terre de Javon et fut deuxième consul d'Avignon en 1477, 1487 et 1494. Son fils, François Baroncelli, né à Avignon, deuxième consul de cette ville en 1505 et en 1517, marié à Françoise Badorgue, joua un rôle important, fut un des arbitres qui terminèrent en 1506 les contestations qui divisaient les Contadins et les Provençaux et fut deux fois député par le Comtat Venaissin en 1503 et 1513 pour aller à Rome rendre hommage et prêter serment de fidélité aux papes Jules X et Léon X. Ce dernier lui inféoda à perpétuité la seigneurie de Javon le 6 des calendes d'avril 1514. Barthélemi Baroncelli, Sgr de Javon, petit-fils du précédent, marié le 30 janvier 1576 à Jeanne Berton, fille du seigneur de Crillon, fut chevalier de l'Ordre du Roi et fut nommé viguier d'Avignon en 1602. Il fut l'arrière-grand-père de Georges-Joseph de Baroncelli, marié le 19 août 1690 à Louise de Boffin, qui paraît avoir été connu le premier sous le titre de marquis de Javon. Paul de Baroncelli-Javon, chevalier de Malte, se signala en 1700 dans un combat naval contre les Turcs, fut plus tard général des galères de l'ordre et son ambassadeur auprès du Pape. Félicien-Joseph, marquis de Baroncelli-Javon, marié en 1748 à Thérèse de Belli de Roaix, fut page du roi Louis XV. Son petit-fils, Alexandre-Pompée, marquis de Baroncelli-Javon, né en 1784, marié en 1807 à Mlle de Varéne, en a laissé trois fils : Alexandre-Joseph, marquis de Baroncelli-Javon, marié en 1832 à Mlle Le Rebours, Félicien, né en 1810, auteur dramatique, marié à Mlle de Ripert d'Alauzier, et Gabriel, né en 1815, marié en 1848 à Mlle d'Astorg, qui ont été les auteurs de trois rameaux.

La famille de Baroncelli-Javon a fourni un grand nombre de chevaliers de Malte dont un commandeur.

Principales alliances : de Berton de Crillon 1576, de Fortia 1606,

de Chaussande, de Ripert d'Alauzier, d'Astorg 1848, de Chansiergues-Ornano 1851, de Couhé-Lusignan 1857, de Bernes de la Haye 1868, de Sade, etc.

BAROU de la LOMBARDIÈRE de CANSON. Armes : *écartelé aux 1 et 4 d'argent à trois molettes de gueules* (aliàs *d'azur à trois molettes d'or*); *aux 2 et 3 d'argent à la quintefeuille* (aliàs *à la rose*) *de gueules.*

La famille Barou occupait au XVIIIe siècle un rang distingué dans la haute bourgeoisie d'Annonay, en Vivarais.

Barthélemy Barou, marchand de la ville d'Annonay, épousa en 1681 demoiselle Félicienne Besson, de Saint-Félicien. Il devint dans la suite procureur du Roi au siège d'Annonay.

Jean Barou acquit au XVIIIe siècle la charge anoblissante de secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Pau; il fit son testament le 14 février 1763 et dut mourir peu de temps après, car son fils Barthélemy Barou, Sgr de la Lombardière, fit vendre sa charge le 28 avril 1764. Celui-ci s'était brillamment apparenté par son mariage contracté le 15 novembre 1747 avec Dorothée de Saignard, héritière de la seigneurie de Canson, en Vivarais, et fille de Joseph-César de Saignard, Sgr de Canson, et d'Élisabeth de Vogüé.

Pierre-Antoine Barou, issu d'une autre branche de la même famille, acquit en 1770 la seigneurie du Soleil en Bresse; mais il mourut dans la suite sans laisser de postérité de son mariage avec Mlle Durand de Chatillon et ses biens firent retour à la famille de Chaponay.

M. de Barou de Canson, chevalier, ancien mousquetaire de la garde du Roi, Sgr de la Lombardière et de Canson, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Annonay et à celles tenues au Puy-en-Velay.

Anne-Barthélemy Barou de Canson, né en 1774 au château de la Lombardière, décédé au même lieu en 1859, marié en 1798 à Mlle de Montgolfier, fut nommé pair de France par Louis-Philippe le 11 octobre 1832.

Au cours du XIXe siècle la famille Barou de la Lombardière de Canson s'est fait à Annonay par ses papeteries une grande situation industrielle.

Son chef est connu sous le titre de baron de Canson.

Principales alliances : d'Humières, Guigues de Champvans, de Saignard, de Montgolfier, de la Majorie-Soursac.

BARQUIN (de). Armes : d'*or à un ours rampant au naturel.* — L'écu timbré *d'un casque de chevalier orné de ses lambrequins.* — Cimier : *un ours naissant.*

La famille de Barquin, originaire du Grand Duché de Luxembourg, a eu pour auteur Jean de Barquin qui fut anobli par lettres patentes de l'Empereur données à Vienne le 14 mars 1721.

Elle n'est pas titrée.

BARRAIL (Borel du). Voyez BOREL DU BARRAIL.

BARRAL (de). Armes : de *gueules à trois bandes d'argent, au chef d'argent chargé de trois cloches d'azur rangées, bataillées d'or* (depuis le XIXe siècle la famille de Barral a laissé tomber ce chef en désuétude). — Couronne : *de Marquis*. — Supports : *Deux licornes*.

La famille DE BARRAL, originaire du Dauphiné, était avant la Révolution une des plus distinguées de la noblesse de robe de cette province.

Déjà au milieu du XVIIe siècle elle revendiquait une origine commune avec une famille de Barral qui appartenait dès l'an 1230 à la noblesse du Graisivaudan, qui portait pour armes : d'*or à trois barraux ou barillets de sable cerclés et bondonnés d'argent* et qui s'éteignit en 1530 dans la famille de Charra, et elle engagea une polémique avec le célèbre généalogiste Guy Allard qui n'avait pas voulu admettre cette prétention dans son Dictionnaire historique du Dauphiné.

Dans la réalité la famille de Barral appartenait dès la seconde moitié du XVIe siècle à la très haute bourgeoisie de sa région. On peut considérer sa filiation comme nettement établie depuis Louis Barral qui épousa le 25 février 1565 Anne de Chambaran, d'une vieille famille noble du Viennois, et qui fut nommé d'abord le 14 janvier 1570 capitaine châtelain de Voiron, puis le 30 novembre 1597 lieutenant provincial des mines et minières du Lyonnais, Forez, Beaujolais et Bourbonnais. Son fils, Gaspard Barral, célèbre avocat au Parlement de Grenoble, brillamment apparenté par son mariage contracté le 13 novembre 1621 avec Hélène de Clermont-Chaste, fut anobli en octobre 1643 par lettres patentes enregistrées au Parlement de Grenoble en juillet 1645, en considération de ses mérites, de ses emplois, des alliances que lui et ses prédécesseurs avaient contractées avec des familles nobles et de la mission dont il avait été chargé auprès du pape Grégoire XV pour le complimenter de la conversion du connétable de Lesdiguières. Gaspard Barral fut nommé le 31 mai 1649 maître des requêtes de la Reine mère et fit son testament le 22 mai 1667. Il avait eu trois fils dont les deux plus jeunes, Claude et Louis-François, furent tués au service du Roi et dont l'aîné, François, pourvu le dernier février 1661 d'un office de conseiller au Parlement de

Grenoble, marié le 5 février 1662 à Louise de Guérin de Tencin, continua la descendance. Tous les anoblissements concédés depuis 1611 ayant été révoqués par l'édit d'août 1664, François Barral se fit accorder en août 1671 de nouvelles lettres patentes qui le confirmaient dans sa noblesse et l'anoblissaient à nouveau. Il acquit les terres considérables d'Allevard en 1668 et de la Bastie d'Arvillard en 1692, fit son testament le 25 décembre 1695 et mourut doyen du Parlement de Grenoble. Son fils, Joseph de Barral, né en 1677, conseiller au Parlement de Grenoble en 1698, président au même Parlement en 1708, marié le 4 janvier 1709 à Marie-Françoise de Blondel de Sissonne, obtint par lettres patentes d'août 1739 l'érection en marquisat de sa seigneurie de la Batie d'Arvillars. Il avait eu de Louise de Brosses antérieurement à son mariage un fils naturel, Joseph-Louis de Barral, qui [illegible] l'auteur de la famille de Barral-Montauvrard encore existan[illegible] [illegible]pportée plus bas. Il laissa en outre un grand nombre d'enf[illegible] [illegible]gitimes ; deux de ses fils, François et Charles-Justin de Barr[illegible] [illegible]rent évêques l'un de Castres en 1752, l'autre de Troyes en 1761 [illegible] ois autres, Jean-François de Barral-Montferrat, marquis de la B[illegible]e d'Arvillars, né en 1709, président à mortier au Parlement de [illegible]noble, créé comte d'Allevard par lettres patentes du 11 juillet 1751, autorisé par nouvelles lettres de mars 1752 à changer le nom de son comté d'Allevard contre celui de Barral, créé baron de la Roche-Comiers par lettres patentes de mars 1755, marié en 1741 à Mlle de Chaumont-Quitry, Charles de Barral, né en 1712, conseiller au Parlement de Grenoble, créé marquis de Montferrat par lettres patentes d'août 1750, marié à Mlle Vaude de Saint-André, et Charles-Louis de Barral, né en 1717, chevalier de Saint-Louis, marié dans un âge avancé en 1795 à Mlle Farconnet du Mas, ont été les auteurs de trois grandes branches.

Jean-François de Barral de Montferrat, marquis de la Bastie d'Arvillars, auteur de la branche aînée, laissa deux fils, André-François, marquis de Barral, né à Grenoble en 1743, général de brigade, préfet sous le premier Empire, marié en 1781 à Mlle de Beauharnais, créé baron de l'Empire par lettres du 21 janvier 1810, décédé à Voiron en 1829, et Pierre-François, comte de Barral, né en 1745, chambellan du roi de Westphalie, créé baron de l'Empire par lettres patentes du 14 avril 1810, décédé en 1822, qui ont été les auteurs de deux rameaux encore existants. François-Hippolyte, marquis de Barral, mais connu seulement sous le titre de comte, né à Troyes en 1787, fils aîné d'André-François, marié à Mlle Robin de Scévole, décédé en 1856, fut nommé sénateur en 1852 ; son fils aîné, Jean-Eugène, marquis de Barral-Montferrat, né en 1812, décédé en 1868, avait

épousé Mlle de Barros de Pedra-Branca, gouvernante des enfants de l'Empereur du Brésil. Pierre-Octave, vicomte de Barral, né en 1791, second fils d'André-François, marié en 1819 à Mlle Robin de Scévole, sœur de sa belle-sœur, décédé en 1884, fut sénateur en 1856 et conseiller général de l'Isère. Joseph-Napoléon de Barral, né en 1806, le plus jeune des fils de Pierre-François, fut général de brigade et périt en 1850 au combat de Bougie.

Charles de Barral, auteur de la seconde branche, laissa plusieurs fils, entre autres, Joseph, marquis de Barral-Montferrat, né en 1742, président à mortier au Parlement de Grenoble, premier président de la Cour d'appel de Grenoble, député de l'Isère, marié en 1769 à la comtesse de Grolée, née Guérin de Tencin, décédé à Grenoble en 1828, et Louis de Barral, né en 1746, évêque de Troyes en 1788, archevêque de Tours, sénateur, pair de France en 1814, grand-officier de la Légion d'honneur, créé comte de l'Empire par lettres patentes du 11 août 1808 avec faculté de transmettre ce titre à un de ses neveux, décédé en 1816.

Charles-Louis de Barral, auteur de la troisième branche, laissa un fils, Camille-Frédéric, né en 1798.

Principales alliances : de Chambaran 1565, de Clermont-Chaste 1621, de Guérin de Tencin 1662, 1769, de Rachais, Guignard de Saint-Priest, de Chaumont-Quitry 1741, de Beauharnais 1781, de Pierre de Bernis 1810, de Fontanges 1765, de Beaufranchet 1842, Legendre d'Onsembray 1805, de Villardi de Montlaur 1892, Aubelin de Villers, du Breuil du Bost de Gargilesse, etc.

BARRAL-MONTAUVRARD (de). Mêmes armes que la famille précédente.

La famille de Barral-Montauvrard est une branche naturelle de la précédente. Son auteur, Joseph-Louis de Barral-Montauvrard, était fils de Joseph de Barral, président au Parlement de Grenoble, plus tard marquis d'Arvillars, et de Louise de Brosses. Il vint se fixer en Savoie et y épousa en 1730 Marie Gallier, fille d'un avocat fiscal de la province de Maurienne. La situation nobiliaire de ses descendants demeura assez douteuse jusqu'en 1853, date à laquelle l'un d'eux, ministre plénipotentiaire du roi de Sardaigne, reçut de ce prince le titre de comte.

Lors de l'annexion de la Savoie à la France la famille de Barral-Montauvrard opta pour la nationalité italienne.

Principales alliances : Rudini 1864, de Mougins-Roquefort 1897.

La famille de Barral, du Dauphiné, et la famille de Barral-Montauvrard qui en est une branche naturelle n'ont aucun rapport avec une

famille de Baralle qui a occupé un rang distingué dans la haute bourgeoisie du nord de la France. Cette famille, anciennement connue à Cambrai, portait pour armes : d'*azur à une fasce d'or* (aliàs *d'argent*), *accompagnée de trois roses d'or*. Un de ses membres, Henri-Antoine de Baralle, bourgeois de Cambrai, eut ses armes enregistrées à l'Armorial général de 1696. Un autre, Ladislas de Baralle, fut pourvu en 1688 de la charge anoblissante de conseiller au Parlement de Tournay. Nicolas-Robert de Baralle, Sgr de Wavrechin, né à Tournay en 1698, fils unique du précédent, fut échevin de Cambrai et mourut dans un âge avancé laissant pour héritières ses trois sœurs, Mmes de Franqueville de Bourlon, de Franqueville d'Abancourt et Mallet de Chauny.

BARRAL d'ESTÈVE. Armes : d'*or à un chevron de gueules accompagné en pointe d'un chien passant de sable sous une étoile de même ; au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or.*

La famille Barral d'Estève, originaire d'Agde, appartient à la haute bourgeoisie du Languedoc.

Principale alliance : Delcasse d'Huc de Monségou 1889.

BARRAL d'ARÈNES (de). Armes : de *gueules au loup passant d'or ; au chef cousu d'azur chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or.* — Couronne : *de Marquis.*

La famille de Barral d'Arènes, bien distincte de celle des Barral du Dauphiné et de la Savoie, appartient à la noblesse du Languedoc. On trouvera sur elle des renseignements dans le Nouveau d'Hozier, au Cabinet des Titres. Elle est originaire de la petite ville du Vigan, dans les Cévennes, et a pour premiers auteurs connus discret homme Louis Barral, marchand au lieu du Vigan, et son frère, Antoine de Rochemaure, aliàs Barral, qui vendirent le 28 mai 1459 une pièce de vigne située à Molières.

Le jugement de maintenue de noblesse de 1669 fait remonter la filiation suivie à Guillaume de Barral, Sgr d'Arènes, qui est mentionné dans un acte de 1516 avec sa femme Isabeau de Bossuges ; ce personnage fut père de Guillaume de Barral, Sgr d'Arènes, qui dénombra au Roi le 18 mai 1551 et qui épousa le 24 septembre 1562 Sibille de Cantoris. Les arrière-petits-fils de celui-ci, Théodore de Barral, Sgr d'Arènes, marié le 30 octobre 1650 à Isabeau de Cantal dont il n'eut pas d'enfants, et André, aliàs Antoine, de Barral, Sgr d'Issartines, marié le 8 janvier 1659 à Françoise de Guibal, furent maintenus dans leur noblesse le 18 juillet 1669 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc. Théodore de Barral d'Arènes,

arrière-petit-fils de ce dernier, marié le 8 janvier 1756 à Françoise de la Cour de la Gardiolle, fut lieutenant de Roi en Languedoc et prit le premier en cette qualité le titre de marquis qui depuis lors a été conservé par le chef de la famille ; il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Béziers sous la dénomination de Théodore de Barral, marquis d'Arènes, chevalier, ancien lieutenant du Roi de la province du Languedoc, seigneur haut, moyen et bas justicier du Viala, au diocèse de Lodève, et seigneur moyen et bas du château et domaine du Parc. Il avait fait des preuves de noblesse en 1766 pour obtenir l'admission à Saint-Cyr de sa fille Jeanne et en 1769 pour obtenir l'admission à l'Ecole militaire de la Flèche de son fils Charles-Théodore, né au Vigan en 1759. Celui-ci épousa plus tard Esther Mansord de Ferrandière et en eut deux fils dont l'aîné, Charles-Auguste, marquis de Barral d'Arènes, marié en 1826 à Mlle Maurin, continua la lignée. Louis-Jules, marquis de Barral d'Arènes, fils du précédent, a été confirmé par décret de Napoléon III dans la possession du titre de marquis.

La famille de Barral d'Arènes a fourni peu de personnages marquants.

Principales alliances : de la Treille 1725, Maurin de Brignac 1826, de Grasset, etc.

BARRAS (de). Armes : *fascé d'or et d'azur*. — Couronne : *de Marquis*. — Devise : *Vaillance de Barras*.

La maison DE BARRAS, aujourd'hui tombée dans l'obscurité, est une des plus anciennes et a été longtemps une des plus considérables de la noblesse de Provence. Son ancienneté était proverbiale dans le Midi et, d'après un vieux dicton populaire, ne pouvait se comparer qu'à celle des rochers de la province. Elle a eu pour berceau la terre seigneuriale de son nom, dans la viguerie de Digne, et Artefeuil mentionne un Barras de Barras qui, d'après les chartes des croisades d'Embrun, aurait pris part à la première croisade. Le même auteur fait remonter la filiation suivie à Barras de Barras qui épousa dans la première moitié du XIIIe siècle Louise du Puget ; leur fille, Dauphine, mariée à Guillaume de Signe, fut mère de sainte Delphine de Signe, femme de saint Elzéar de Sabran. Barras de Barras eut, en outre, plusieurs fils dont l'aîné, Raymond, continua la descendance et dont deux cadets, Ferrand et Guillaume, devinrent grands commandeurs de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ; ce dernier obtint en 1267 de Charles Ier, comte de Provence, la confirmation de la donation que ce prince avait faite à son ordre de la ville de Manosque. Raymond de Barras laissa lui-même deux fils, Guillaume de Barras, chevalier, auquel le roi Charles II, comte de Provence, fit donation en récom-

pense de ses services par acte du 24 février 1291 des places, terres et seigneuries de Barras et sa vallée, de Thoard, Melan, Auribeau, Castelar, avec tous leurs droits, et noble Bertrand de Barras qui rendit hommage au comte de Provence le 1er avril 1307 et qui reçut le 4 février 1323 l'hommage des habitants de sa seigneurie de Mirabeau. Ces deux frères furent les auteurs de deux grandes branches qui se subdivisèrent en une infinité de rameaux. Jean de Barras qui vivait vers la même époque fut grand sénéchal de Provence en 1280. Barras de Barras fut viguier de Marseille en 1294. Dès 1403 Jean de Barras prenait la qualification de baron de Mirabeau.

Les diverses branches de la maison de Barras furent maintenues dans leur noblesse en 1667, 1668 et 1669 par divers jugements des commissaires de S. M. chargés de la recherche des faux nobles en Provence. Jean-Jacques-Antoine de Barras, né à Marseille en 1709, fut encore maintenu dans sa noblesse le 6 mai 1765 par arrêt du Conseil supérieur de la Martinique.

Charles de Barras, né vers 1620, fut maréchal de camp; Jean-Antoine de Barras, décédé en 1730 à l'âge de quatre-vingts ans, fut chef d'escadre des galères du Roi, commandant du port de Marseille et commandeur de Saint-Louis. Louis, comte de Barras de Saint-Laurent, lieutenant général des armées navales en 1782, s'empara des colonies anglaises de Nevis et de Montferrat et prit sa retraite après la paix de 1783.

Louis de Barras de la Penne prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Bas-Vivarais; plusieurs membres de la famille de Barras prirent part à la même époque aux assemblées de la noblesse de Provence.

La maison de Barras est aujourd'hui surtout connue pour avoir produit le célèbre Paul-Nicolas, comte de Barras, né à Fox-Amphoux en 1755, député du Var à la Convention où il vota la mort du Roi, membre, puis président du Directoire, qui joua un rôle politique considérable dans les dernières années du XVIIIe siècle. Mis à l'écart après les événements du 18 brumaire, Barras vécut dans la retraite jusqu'à sa mort arrivée en 1819. Il avait épousé une demoiselle Templier et en laissa, entre autres enfants, un fils, Charles, comte de Barras, qui dissipa sa fortune et qui mourut dans la misère. Jean-Louis, comte de Barras, fils de celui-ci, décédé à Toulon en 1880, fut simple facteur des postes dans cette ville; il a laissé lui même deux fils et plusieurs petits-enfants dans la situation la plus modeste. (Voir l'Intermédiaire des chercheurs et des curieux du 20 novembre 1897.)

Les autres branches de la famille de Barras paraissent être aujourd'hui éteintes.

La maison de Barras a fourni un nombre considérable de chevaliers de Malte dont plusieurs dignitaires de l'ordre.

Principales alliances : d'Agoult 1577, de Vintimille 1541, de Castellane 1648, de Baschi, de Boniface-Fombeton 1754, de Demandolx, de Blacas, de Villeneuve, de Rafélis-Châteauvieux 1672, de Laugier-Villars, d'Arbaud, etc.

BARRAU de CARCENAC (de). Armes : d'*argent à un chevron d'azur accompagné en pointe d'un lion rampant de gueules; au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles de même.* — L'écu timbré d'*un casque d'argent posé et taré de côté, montrant les deux tiers de la visière et à cinq barreaux.*

La famille DE BARRAU DE CARCENAC est anciennement connue en Rouergue. On en trouvera une généalogie très consciencieuse dans l'excellent ouvrage qu'un de ses membres, Hippolyte de Barrau, décédé en 1863, a consacré aux familles du Rouergue; cette généalogie a été continuée jusqu'à nos jours dans l'ouvrage que le vicomte de Bonald a publié sur le même sujet en 1902. On trouvera aussi des renseignements sur la famille de Barrau dans les manuscrits de Chérin. Bien que son nom figure dans un certain nombre d'actes depuis la fin du xve siècle, elle ne peut remonter par filiation suivie au delà du 7 avril 1557, date à laquelle noble Firmin de Barrau fit son testament en faveur de son fils, autre Firmin de Barrau. Celui-ci épousa par contrat du 10 juin 1572 Françoise de Méjanés, fille du Sgr de Larguiez, et mourut en 1612. La noblesse de ces premiers auteurs de la famille de Barrau semble douteuse; on ne leur connaît pas de seigneuries et on ne voit pas qu'ils aient porté la qualification d'écuyer. Firmin de Barrau, troisième du nom, fils du précédent, s'apparenta aux meilleures familles de la noblesse du pays par son mariage contracté le 5 juin 1611 avec Marie de Faramond, fille de François de Faramond, d'une vieille famille chevaleresque encore existante, et de Louise de la Panouse. Leur fils, Guion de Barrau, du lieu de Carcenac, marié d'abord en 1656 à Anne de Vedelly, puis le 21 juin 1667 à Louise d'Esplas, décédé à Carcenac en 1703, fut condamné le 9 octobre 1666 comme usurpateur de noblesse à 600 livres d'amende par jugement de Pellot, intendant de la généralité de Bordeaux. Plus tard, d'après la généalogie publiée par M. de Barrau, il fut maintenu dans sa noblesse le 19 septembre 1699 par jugement de le Pelletier de la Houssaye, intendant de Montauban; c'est probablement par suite d'une erreur que, dans son Nobiliaire de Montauban, Lainé attribua ce jugement de maintenue à la famille de Barrau de Muratel, de la même région, rapportée à la suite. Guyon de Barrau

laissa de ces deux unions un grand nombre d'enfants; son fils aîné, Firmin de Barrau, Sgr del Puech, de Trémouilles, de Caplongues, marié le 20 octobre 1680 à Anne de Flavin, décédé au château de Carcenac en 1738, continua la descendance et fut père de Pierre-Firmin de Barrau, Sgr de Frayssinous, de Trémouilles, de Caplongues, etc., qui épousa le 18 juin 1730 sa cousine Françoise de Faramont, fille du baron de Joqueviel. Pierre-Firmin de Barrau, sieur de Caplongues, chevalier de Saint-Louis, fils aîné du précédent, décédé sans alliance en 1816, se fit représenter en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Rodez par son frère puîné, Jean de Barrau. Ce dernier avait épousé en 1759 Mlle de Solages de Carmaux, d'une des plus illustres familles de la province; il eut beaucoup à souffrir de la Révolution, pendant laquelle son château de Carcenac fut pillé et incendié, et mourut à Rodez en 1798. Il laissait un fils unique, Pierre-Firmin de Barrau, né en 1761, garde du corps de Louis XVI, marié en 1790 à Mlle Dablanc, fille d'un avocat de Rodez, décédé dans cette ville en 1829, qui continua la lignée. Celui-ci laissa plusieurs fils, entre autres, Hippolyte de Barrau, né à Rodez en 1794, auteur des Documents généalogiques sur les familles du Rouergue, conseiller général de l'Aveyron en 1833, qui mourut sans alliance en 1863, Paulin-Eugène de Barrau, né en 1801, publiciste, conseiller général de l'Aveyron en 1849, qui mourut sans postérité, et Édouard-Adolphe de Barrau, né à Carcenac en 1803, docteur en médecine, conseiller général de l'Aveyron en 1852, qui a laissé une nombreuse postérité de son mariage en 1845 avec Mlle Mignonnac.

La famille de Barrau a fourni de nombreux officiers, des chevaliers de Saint-Louis et de la Légion d'honneur.

Elle a conservé jusqu'à nos jours le château de Carcenac, près de Rodez.

Principales alliances : de Méjanès 1572-1755, de Faramond 1611, 1730, de Scorraille, de Moly 1675, d'Assier de Tanus 1674, de Flavin 1680, de Solages 1759, de Balsac-Firmy 1782, de Lavernhe 1872, etc.

BARRAU de MURATEL (de). Armes : *barré d'argent et de pourpre.*

La famille DE BARRAU DE MURATEL appartient au Rouergue comme la précédente dont elle est peut-être une branche détachée à une époque très reculée. Elle a longtemps possédé la seigneurie de Muratel, dans l'élection de Milhau, sur les confins du Rouergue et de l'Albigeois. Elle a aussi possédé les seigneuries de Campoulies, de Murasson, etc. Le jugement de maintenue de noblesse de 1699 en fait remonter la filiation à Bernard de Barrau, Sgr de Campoulies, cosgr de Murasson, mari de Delphine de Montjupeu, qui rendit un

hommage au Roi le 7 juin 1539. Ce personnage fut l'arrière-grand-père de Jean de Barrau, sieur de Campoulies, qui épousa en juillet 1633 Françoise d'Astugue. Autre Jean de Barrau, Sgr de Muratel, fils du précédent, figure au nombre des nobles de l'élection de Milhau en 1668; il fut encore maintenu dans sa noblesse le 21 mars 1699 par jugement de Le Pelletier de la Houssaye, intendant de Montauban, sur preuves remontant à 1539. La famille de Barrau de Muratel fut encore maintenue noble le 4 juin 1701 et le 7 juillet 1716 par jugements successifs de MM. Legendre et Laugeois, successeurs de M. Le Pelletier de la Houssaye.

Jean-Jacques de Barrau, Sgr de Muratel, en Rouergue, dénombra ses fiefs nobles le 24 octobre 1737 devant les trésoriers généraux de France en la généralité de Montauban.

M. de Barrau de Muratel, plus tard maréchal de camp, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Castres; ses deux frères servaient à la même époque dans les gardes du corps et l'un d'eux fut blessé à la journée du 5 octobre en défendant le château le Versailles. Une de leurs sœurs, mariée d'abord à Joseph Mathieu, puis au conventionnel Bernard de Saint-Affrique, fut la mère du lieutenant général comte Mathieu de la Redorte, pair de France.

La famille de Barrau de Muratel n'est pas titrée.

Elle appartient au culte protestant.

Elle a fourni un conseiller général du Tarn en 1895.

Principales alliances : Mathieu de la Redorte, de Clausade, d'Astugue, de Portal 1570, de Clermont 1590, Bernard de Saint-Affrique, etc.

Il a existé en Gascogne et dans le pays de Comminges une autre famille de Barrau qni portait pour armoiries : *d'or à un lion de gueules*. Une branche de cette même famille, celle des seigneurs de Montégut, avait adopté les armoiries suivantes : de *gueules à deux lions léopardés d'or l'un sur l'autre, surmontés de deux cloches d'argent*. D'après un tableau généalogique conservé dans les Dossiers bleus, au Cabinet des Titres, cette famille de Barrau aurait pour premier auteur connu noble Bertrand de Barrau, écuyer, Sgr de Parron, Carboste, etc., cosgr d'Andiran, qui épousa en 1330 demoiselle Jeanne de Barrio. D'après ce même tableau la filiation serait régulièrement établie depuis Bertrand de Barrau, Sgr de Parron, mari de Jeanne de Pouy, qui rendit hommage de ses terres au roi Louis XI le 13 mai 1466 et dont le fils, Jean de Barrau, Sgr de Parron, mari de Marie de Coudes, fille du Sgr d'Ampelle, rendit hommage de ses terres au duc de Guienne, frère du Roi, le 20 novembre 1469. Mais ce tableau contient des invraisemblances qui ne permettent pas d'accepter les premiers degrés de

la filiation. Il paraît difficile, en effet, que Jean de Barrau mentionné plus haut ait été le trisaïeul de Jean de Barrau, écuyer, Sgr de Parron, qui épousa d'abord Françoise du Boutet par contrat du 25 septembre 1525, puis Cécile de Breissant par contrat du 14 février 1530. Bertrand de Barrau, né de la première union et décédé en 1604, fut nommé évêque de Pamiers en 1579; deux des fils du second lit, Bernard de Barrau, chevalier, Sgr de Parron, capitaine d'une compagnie de trois cents hommes en 1568, gouverneur de Verdun, près de Toulouse en 1571, gentilhomme ordinaire du Roi en 1572, marié le 15 septembre 1560 à Julienne d'Esparbès de Lussan, et Annon de Barrau, marié le 28 octobre 1576 à Jeanne de Pas, furent les auteurs de deux grandes branches. L'aîné de ces deux frères fut père de Jean-Denis de Barrau, chevalier, Sgr de Parron, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri IV, qui épousa le 18 mai 1583 Jeanne de Benque; celui-ci laissa deux fils, Jean-Paul de Barrau, chevalier, Sgr de Parron, gouverneur de Talmont, marié le 4 février 1620 à Judith Chesnel, et Jean-Pierre de Barrau, sieur de Rieux, marié en 1617 à Marie de Génibrouse, qui furent les auteurs des deux rameaux de la branche aînée. Jean-Denis de Barrau, baron de Benque et de Parron, fils aîné de Jean-Paul, résidant en sa terre de Parron, près de Condom, décédé sans laisser de postérité de son mariage avec Hippolyte de Faudoas-Sérillac, fut maintenu dans sa noblesse le 2 avril 1667 par jugement de Dupuy, subdélégué de Pellot, intendant de Bordeaux; son frère, Jean-Georges de Barrau, marié en 1657 à Mlle du Breuil de Théon dont il n'eut que des filles, fut maintenu dans sa noblesse le 25 janvier 1667 par jugement de M. d'Aguesseau, intendant de Limoges. Henri de Barrau, Sgr de Montégut, en Comminges, fils de Jean-Pierre et chef du deuxième rameau de la branche aînée, fut maintenu dans sa noblesse le 14 février 1667 par jugement de Dumas, subdélégué de Pellot; son fils Bernard de Barrau, Sgr de Montégut, fut à son tour maintenu dans sa noblesse le 22 juillet 1700 sur preuves remontant à 1537 par jugement de Legendre, intendant de Montauban; il est peut-être le même personnage qu'un Bernard de Barrau, Sgr de Montégut, Frontignac, Samouillan, Esparron, en Comminges, demeurant à Toulouse, qui dénombra ses fiefs nobles devant les capitouls le 27 avril 1744. Deux représentants de ce rameau, Pierre-Denis de Barrau, baron de Montégut, et son frère, le chevalier de Barrau de Montégut, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse des comtés de Comminges et de Nébouzan; l'aîné de ces deux frères fut nommé député aux États généraux par la noblesse du Comminges, émigra à l'expiration de son mandat et mourut dès 1792.

La branche cadette de la famille de Barrau fut maintenue dans sa noblesse le 2 août 1666 par jugement de M. de Rabasteins, subdélégué de l'intendant Pellot; son chef, Louis de Barrau, Sgr de la Cassagne, baptisé en 1669, d'abord condamné comme usurpateur de noblesse, faute de preuves suffisantes, à 2 000 livres d'amende par jugement du 4 mai 1697 de Samson, intendant de Montauban, fut maintenu noble sur preuves remontant à 1530 dès le 9 mai 1699 par un nouveau jugement de Le Pelletier de la Houssaye, successeur de Samson.

Un membre de cette famille, Georges de Barrau de Benque, né en 1691, fut admis en 1708 parmi les pages de la Grande Écurie du Roi.

BARRAU (d'Abbadie de). Voyez Abbadie de Barrau (d').

BARRAUTE (de Bachoué de). Voyez Bachoué de Barraute (de).

BARRE (Fournier de la). Voyez Fournier de la Barre.

BARRE (Garreau de la). Voyez Garreau de la Barre.

BARRE (du Laurens de la). Voyez Laurens de la Barre (du).

BARRE (Mirieu de la). Voyez Mirieu de la Barre.

BARRE (de la). Armes : *d'azur à trois fasces d'argent.*

La famille de la Barre appartient à la noblesse du Bas-Poitou et de la Bretagne. On trouvera une partie de sa généalogie dans le Dictionnaire des familles du Poitou, de Beauchet-Filleau. Cet auteur en fait remonter la filiation à Jean de la Barre, écuyer, gentilhomme de François de Vendôme, vidame de Chartres, qui avait épousé Marie du Hamel et qui donna une procuration le 15 juillet 1554. Bertrand de la Barre, écuyer, fils du précédent, épousa le 8 août 1565 Hiéronyme de Gastinaire qui, étant devenue veuve, se remaria le 10 janvier 1581 à David de Ramsay. Il en avait eu un grand nombre d'enfants : deux de ses fils, Samuel de la Barre, marié le 2 février 1597 à Élisabeth Bigot, et Élie de la Barre, sieur du Mortier-Boisseau, marié le 15 décembre 1592 à Judith Perrin, furent les auteurs de deux branches.

Enoch de la Barre, Sgr de la Renaudière, fils de Samuel et chef de la branche aînée, fut maintenu dans sa noblesse avec son fils, Élie, le 7 septembre 1667 par jugement de Barentin, intendant de Poitiers. Henri de la Barre, Sgr de la Renaudière, fils d'Élie, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Fontenay-le-Comte). Il paraît avoir été le dernier représentant de sa branche.

Pierre de la Barre, sieur du Mortier-Boisseau, fils d'Élie et de Judith Perrin et chef de la branche cadette, seule subsistante, marié

le 15 janvier 1655 à Madeleine Simon, fut condamné à l'amende comme usurpateur de noblesse par arrêt du Parlement de Bretagne du 23 mars 1671 faute d'avoir produit les preuves de sa noblesse. Il ne paraît pas avoir cherché à faire raporter cette condamnation et ce n'est que longtemps plus tard que son petit-fils, René de la Barre, né en 1698, sieur du Chatellier, en la paroisse de Saint-Aignan, au diocèse de Nantes, marié le 24 août 1731 à Jeanne Bernard, fille d'un maître des comptes de Nantes, se fit maintenir dans sa noblesse d'abord en août 1735 par arrêt de la Cour des aides, puis en 1736 par arrêt du Parlement de Bretagne. Celui-ci laissa deux fils, François-René de la Barre du Chatellier, né à Nantes en 1738, et Jacques-Élie de la Barre du Chatellier, né en 1745, qui furent admis, l'un en 1756, l'autre en 1759, parmi les pages de la grande écurie du Roi. L'aîné de ces deux frères présenta en 1760 sa généalogie pour être admis aux états de Bretagne, y prit séance en 1786, signa en 1788 la protestation de la noblesse de Bretagne, émigra en 1792 et périt fusillé à Quiberon le 15 thermidor an III. Il avait épousé Jeanne Beaudoin de la Ville-en-Bouays et en laissa deux fils dont l'un périt dans l'insurrection royaliste de la Bretagne en 1815, dont l'autre était colonel d'infanterie sous la Restauration et qui ont tous deux laissé postérité.

Principales alliances : de Goulaine, Beaudoin de la Ville-en-Bouays, etc.

Il avait existé en Bretagne au moyen âge plusieurs famille nobles du nom de la Barre, mais aucune d'entre elles ne subsistait lors de la grande recherche du règne de Louis XIV.

BARRE (de la). Armes : d'*argent à une bande d'azur chargée de trois coquilles d'or, accompagnée de deux merlettes de sable, une en chef, l'autre en pointe.* — Supports : *deux lions.*

La famille DE LA BARRE qui donne lieu à cette notice est originaire du diocèse de Chartres. On en trouvera des généalogies dans les manuscrits de Chérin et dans le Dictionnaire de la noblesse de la Chesnaye des Bois. D'après de ce dernier auteur, la famille de la Barre serait venue de Flandre se fixer en Beauce vers le milieu du XIVe siècle ; il en fait remonter la filiation, mais sans aucune preuve à l'appui et même en formulant quelques réserves, à un Guillaume de la Barre, chevalier, Sgr de Chauvincourt et d'Erainville, en la paroisse d'Arainville-aux-Bois, près de Dourdan, qui aurait épousé vers 1330 Robine d'Orval, fille du seigneur d'Ozouer.

La généalogie de Chérin, reproduite de nos jours par Beauchet-Filleau pour la branche poitevine, fait remonter la filiation à Jean de

la Barre, Sgr de Rinville, qui épousa par contrat du 18 novembre 1455 Marie Desmazis, héritière, entre autres biens, de la seigneurie d'Arbouville et fille d'un capitaine et bailli des villes et châteaux d'Etampes et de Dourdan. Ce personnage représente le sixième degré de la généalogie de la Chesnaye des Bois qui en fait, mais sans preuves, le fils de Guillaume de la Barre qui était Sgr de Rinville en 1426. Il rendit hommage le 20 juin 1483 de sa seigneurie de Rinville au chapitre de l'Église de Paris, mourut le 8 mars 1489 et fut enterré dans l'église de Dourdan. Ses deux fils, Jacques et Jean, furent les auteurs de deux branches.

Jacques de la Barre, Sgr d'Arbouville, auteur de la branche aînée, mourut le 11 juillet 1528. Il laissait lui-même deux fils dont l'aîné, François de la Barre, Sgr d'Arbouville et autres lieux, chevalier de l'Ordre du Roi, un des cent gentilshommes de son Hôtel, marié le 6 juillet 1532 à Pernelle de Fleury, continua la ligne directe et dont le cadet, Louis, fut l'auteur du rameau des seigneurs de la Chaussée, en Nivernais, rapporté plus bas. Jacques de la Barre, Sgr d'Arbouville, fils de François, fut gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, épousa Louise d'Argenson et mourut en 1587. Un de ses petits-fils, M. de la Croix, Sgr d'Arbouville, marié en 1631 à Marie Desmazis, fut chevalier de l'Ordre du Roi. Sa descendance paraît s'être éteinte avec Louis-René de la Barre, Sgr d'Arbouville, de Reclinville, etc. qui n'eut pas d'enfants de son mariage en 1750 avec Mlle de Mosset.

Louis de la Barre, auteur du rameau des seigneurs de la Chaussée, vint se fixer sur les confins du Bourbonnais et du Nivernais par son mariage avec Jacquette de Fontenay. Ce rameau, dont on trouvera une généalogie dans les *Extraits des Archives du château de Segange*, publiés en 1895 par M. du Broc de Segange, était représenté sous Louis XIV par Thomas de la Barre, chevalier, Sgr de Lorgues, décédé en 1679, qui fut maintenu dans sa noblesse le 7 juin 1667 par jugement de l'intendant de Moulins. Son petit-fils, Thomas, mourut à l'âge de vingt et un ans en août 1690 ne laissant que deux sœurs, héritières de ce rameau, qui se marièrent l'une en 1691, l'autre en 1693, dans les familles de Dreuille et de Lichy.

Jean de la Barre, auteur de la branche cadette, fut archer de la garde du Roi et vint se fixer en Poitou par son mariage contracté le 12 octobre 1492 à la verrerie de Couhé avec Jeanne Poispaille. Il laissa deux fils, Jacques de la Barre, Sgr de Valenfray, marié le 12 avril 1527 à Nicolle de Mallevault, et Jean de la Barre, Sgr de Valenfray, archer de la garde du Roi, marié le 8 février 1544 à Étiennette de Maizé, qui partagèrent sa succession le 14 septembre 1548 et qui furent les auteurs des deux grands rameaux. L'aîné de ces

rameaux posséda, entre autres biens, les seigneuries de Bois de Luché et de la Guessonnière, fut maintenu dans sa noblesse le 7 septembre 1667, sur preuves remontant à 1492, par jugement de M. de Barentin, intendant de Poitiers, et s'éteignit avec Louis-Olivier de la Barre, connu sous le titre de marquis de la Guessonnière, qui mourut sans alliance au château de Marpré en 1785. Jean de la Barre, auteur du rameau cadet, fut père de Maurice de la Barre, un des cent gentilshommes de la maison du Roi, capitaine de Chateauneuf-Charente en 1573, marié le 13 février 1577 à Claude de l'Age, qui acquit le 13 avril 1605 le fief de l'Age, et grand-père d'Henri de la Barre, écuyer, Sgr de l'Age, qui épousa Renée d'Aloigny de la Groye. Ce rameau fut maintenu dans sa noblesse en 1667, en même temps que le rameau aîné, par jugement de l'intendant Barentin et deux de ses représentants firent en 1747 et en 1751 des preuves de noblesse pour être admis à l'école militaire. François de la Barre, chevalier, Sgr d'Artige, né en 1747, marié en 1787 à Catherine Imbert de la Choltière, et son oncle, Jacques de la Barre, chevalier, Sgr de la Guérivière, né en 1713, demeuré célibataire, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Poitiers. La branche poitevine de la famille de la Barre s'est éteinte avec Charles-Henri de la Barre, né en 1818, lieutenant-colonel des mobiles de la Charente-Inférieure en 1870, qui mourut à Saint-Jean d'Angély en 1882 sans laisser de postérité de son mariage en 1856 avec Mlle de Raity-Villeneuve.

La famille de la Barre a fourni des gentilshommes de la maison du Roi, des chevaliers de Saint-Michel, de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, une demoiselle de Saint-Cyr en 1761, etc.

Principales alliances : des Mazis, d'Estouteville 1514, de Reviers 1515, de Poilloue, de Tarragon 1753, de Dreuille 1691, de Lichy 1693, de Fleury de la Raffinière, de Gourjault 1646, de Marconnay 1644, Bellivier de Prin 1700, d'Aux, d'Aloigny 1619, de La Châtre 1685, du Ligondés 1724, de Blom 1738, de Raity-Villeneuve de Vittré 1770, 1800 et 1856, etc.

Il a existé en Poitou un certain nombre d'autres familles nobles du nom de la Barre auxquelles Beauchet-Filleau a consacré des notices. Les principales étaient :

1° Celle des Sgrs de la Londière, en Bas-Poitou, qui portait *de gueules à une croix d'argent et une barre ou cotice d'azur mise en bande,* qui remontait par filiation à Hugues de la Barre, chevalier, Sgr de la Londière en 1488, et qui était représentée sous Louis XVI par Jean de la Barre, né à la Martinique vers 1761, par son oncle, Alexis de la Barre, Sgr de la Martinière, marié en 1760 à Henriette Fouchier de Pontmoreau, et par les deux fils de celui-ci. L'un de ceux-ci,

Henri-Valery, né en 1767, avait fait en 1779 ses preuves de noblesse devant d'Hozier pour être admis à l'École militaire.

2° Celles des Sgrs de Chargé, près de Chinon, en Touraine, qui portait pour armoiries : d'*azur à six croissants de gueules*, 3, 2, 1, qui remontait par filiation à Guillaume de la Barre, écuyer, Sgr de Chargé en 1429, qui fut maintenue dans sa noblesse en 1666 par jugement de Voisin de la Noiraye, intendant de Tours, puis le 21 juillet 1700 par jugement de M. de Maupeou, intendant de Poitiers, et qui s'éteignit dans la première moitié du XVIIIe siècle.

3° Celle des Sgrs de la Brosse qui portait pour armoiries : d'*argent à trois lions de sable armés, lampassés et couronnés d'or*, qui remontait par filiation à Guillaume de la Barre, Sgr de la Brosse, en Anjou, et de la Tuffière, près de Loudun, en Poitou, dans la première moitié du XVe siècle, qui fut maintenue dans sa noblesse le 6 février 1667 par jugement de Voisin de la Noiraye, intendant de Tours, qui produisit des chevaliers de Malte en 1653 et 1680 et dont on perd la trace à partir des premières années du XVIIIe siècle.

Il existait à l'époque de la Révolution dans la province d'Anjou, limitrophe de celle du Poitou, une fort ancienne famille noble du nom de la Barre qui portait pour armoiries : *de gueules à un léopard d'argent*. Son chef, Pierre de la Barre, Sgr du Buron, demeurant en la paroisse de Chastelays, dans l'élection d'Angers, avait été maintenu dans sa noblesse le 6 août 1667 par jugement de Voisin de la Noiraye, intendant de Tours, après avoir prouvé sa filiation depuis son bisaïeul, Vincent de la Barre, qui fut partagé par son neveu Jean et qui reçut de lui la terre de l'Aubrière par acte du 13 octobre 1528 et qui épousa le 16 mai 1529 Anne de la Tullaye. Un représentant de cette famille, René-Louis-Pierre de la Barre, né en 1730, page de la Reine en 1745, avait épousé en 1759 Renée de Tertre ; son fils, René-Jean-Baptiste de la Barre, né à Château-Gontier en 1760, fut admis en 1774 parmi les pages de la Grande Écurie du Roi. Son cousin, François-Paul de la Barre du Teilleul, né à Château-Gontier en 1767, fit en 1775 ses preuves de noblesse pour être admis à l'école militaire de la Flèche. Gabrielle-Charlotte de la Barre du Teilleul, née en 1773, sœur du précédent, fut admise à Saint-Cyr en 1782.

La branche de la famille de la Barre qui alla se fixer en Nivernais, qui y posséda la seigneurie de la Chaussée, qui fut maintenue dans sa noblesse en 1667 et qui s'éteignit en 1690 ne doit pas être confondue avec une famille de la Barre, de la même province, qui portait pour armes : d'*azur à trois glands d'or tigés et feuillés du même, posés en pal* (aliàs *trois feuilles de chêne*), qui fut elle aussi maintenue dans sa noblesse le 9 février 1667 par jugement de Lambert

d'Herbigny, intendant de Moulins, et qui fit ses preuves de noblesse pour la maison royale de Saint-Cyr en 1697. Un membre de cette famille, Eustache de la Barre des Troches, fut admis en 1736 parmi les pages de la chambre du Roi.

On croit devoir mentionner ici deux familles de la Barre qui appartiennent de nos jours à la noblesse de Belgique et qui par conséquent sortent du cadre de cet ouvrage. La première de ces familles, dite de la Barre d'Erquelines, portait primitivement pour armes : d'*azur à une fasce d'argent accompagnée de trois têtes de lion arrachées d'or, lampassées de gueules;* elle a été anoblie par lettres patentes du 27 février 1613 et son chef a reçu le titre de comte par lettres patentes du 17 septembre 1722. L'autre famille, dite de la Barre de Flandre, portait primitivement pour armes : d'*azur à une fasce d'or, chargé en chef d'une étoile d'or et fretté en pointe du même;* elle fut anoblie par lettres patentes du 18 septembre 1685 et son chef fut créé baron par diplôme du 17 septembre 1726. Malgré leur anoblissement ces deux familles se sont l'une et l'autre fait reconnaître comme issues d'une famille de la Barre qui appartenait au moyen âge à la noblesse du Hainaut et se sont fait autoriser à en reprendre les armes : de *gueules à une bande de vair.*

BARRE de NANTEUIL (de la). Armes : d'*argent à trois merlettes de sable, 2 et 1.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux lions,*

La famille de la Barre de Nanteuil appartient à la noblesse de Normandie. On en trouvera une généalogie manuscrite dans le Nouveau d'Hozier, au Cabinet des Titres. Elle est originaire des Andelys où elle est connue depuis le xve siècle. Le jugement de maintenue de noblesse rendu en sa faveur en 1668 en fait remonter la filiation à Pierre de la Barre, écuyer, demeurant à Notre-Dame des Andelys, qui fit son testament le 29 août 1537 et qui mourut le 22 novembre 1540. Il est observé dans le manuscrit des jugements de maintenue de M. de la Gallissonnière, conservé au Cabinet des Titres, qu'un Pierre de la Barre fut anobli par lettres patentes du 6 février 1527. Mais ces deux personnages peuvent avoir été distincts. Pierre de la Barre décédé en 1540 avait épousé Jeanne de la Barre, probablement sa parente, et fut père de noble homme Nicolas de la Barre, Sgr du Menillet, qui épousa le 29 janvier 1548 Marie le Pelletier et qui fit son testament en 1560. Le fils de celui-ci, noble homme Nicolas de la Barre, Sgr du Menillet, était homme d'armes de la compagnie du duc d'Aumale quand il épousa le 12 avril 1572 demoiselle Françoise Le Coq. Cette qualification de noble homme portée par les premiers auteurs de la famille de la Barre, réservée à la bourgeoisie dans le restant de la

France, était au contraire significative de noblesse en Normandie. Regnault de la Barre, écuyer, Sgr du Menillet, fils de Nicolas II, fut baptisé le 10 juillet 1583 et était encore mineur en 1606 ; il fut maintenu dans sa noblesse le 15 février 1610 par sentence des élus des Andelys, Vernon et Gournay et servait en 1636 avec son fils Charles parmi les gendarmes de la compagnie du duc de la Meilleraie. Il avait eu trois fils dont le plus jeune, Nicolas, fut tué au siège d'Arras et dont les deux aînés, Charles de la Barre, Sgr de Nanteuil, marié le 23 février 1647 à Anne Caradas, et Pierre de la Barre, Sgr du Menillet, furent maintenus dans leur noblesse le 13 décembre 1668 par jugement de M. de la Gallissonnière, intendant de Rouen. C'est donc par erreur que, dans son Nobiliaire de Normandie, O'Gilvy fait descendre la famille de la Barre de Nanteuil de Guillaume de la Barre, conseiller maître en la Chambre des comptes de Rouen, anobli par lettres patentes du 7 juin 1591.

Joachim-Raoul de la Barre de Nanteuil, né en 1743, fut admis en 1756 parmi les pages de la Reine ; il épousa dans la suite d'abord en 1762 Louise-Rose Jourdain du Coudray, puis le 4 décembre 1777 Marie-Ursule Hallé de Rouville et prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage de Gisors. Il est le premier de sa famille qui ait été connu sous le titre de comte ; ce titre, qui lui fut attribué sur un brevet en 1816, a depuis lors été conservé par le chef de la famille. Il laissa de ses deux unions plusieurs fils qui ont été les auteurs de divers rameaux répandus en Normandie, en Bretagne, en Boulonnais et aux Colonies.

Auguste, comte de la Barre de Nanteuil, chef de la famille, avait épousé une fille du général de division Leflo, ministre de la guerre en 1870, ambassadeur, grand officier de la Légion d'honneur ; ses deux fils, Alfred et Adolphe, nés en 1877 et 1880, ont été autorisés par décret du 20 mars 1893 à joindre à leur nom celui de Leflo. Leur cousin, Christian de la Barre de Nanteuil, né à Alençon, alors enseigne de vaisseau, a demandé le 20 mai 1897 l'autorisation de joindre à son nom celui de : de Tragin.

Principales alliances : Aprix de Vimont, de la Mariouze, Camusat de Riancey, Leflo, de Margeot, de Graveron 1878, de Chalus, Langlois d'Estaintot, Binet de Sainte-Preuve 1897, etc.

Il a existé en Normandie plusieurs autres familles de la Barre qui ne doivent pas être confondues avec celles des la Barre de Nanteuil. Deux d'entre elles furent maintenues nobles lors de la grande recherche de 1666.

La première, celle des Sgrs du Plessis, de Verdigny, de Bonnières, etc., en l'élection d'Évreux, portait : *d'azur à trois croissants*

d'or et fut maintenue dans sa noblesse le 23 janvier 1667 par jugement de M. de la Gallissonnière comme issue de Guillaume de la Barre, conseiller maître en la Chambre des comptes de Normandie, anobli par lettres patentes de juin 1591.

La seconde, qui possédait la seigneurie de Gonneville, dans l'élection de Montivilliers, portait pour armes : *d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux perdrix de même* (aliàs *d'argent*) *et en pointe d'une étoile d'argent.* Ses représentants étaient fixés au Havre quand ils furent maintenus dans leur noblesse le 4 février 1670 par jugement de M. de la Gallissonnière comme issus de Jean de la Barre, avocat au Parlement de Paris, anobli par lettres patentes en juin 1609.

BARRE de CARROI (de la). Armes : d'*azur à un chevron d'or* (aliàs *à trois chevrons d'or*) *accompagné de trois étoiles de même.*

On trouvera des généalogies détaillées de la famille de la Barre de Carroi dans les manuscrits de Chérin et dans l'excellent ouvrage que le baron de Saint-Pern a consacré aux Parentés de ses enfants. Le travail de Chérin en fait remonter la filiation à noble homme Jean de la Barre, procureur du Roi au grenier à sel de Paris, qui mourut à l'âge de soixante-dix ans le 24 mars 1651. Ce personnage avait épousé Élisabeth Duval qui mourut le 28 mai 1669. Leur fils, Jean de la Barre, né en 1622, procureur du Roi au grenier à sel de Paris en 1654, marié en 1661 à Catherine Piètre, fut nommé trésorier de France et grand voyer en la généralité de Paris, fut anobli par sa charge et mourut en 1689. Il fut père d'Abel-Jean de la Barre, trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Paris en 1696, qui épousa le 23 juillet 1699 [illegible] eth Bouzitat, héritière de la seigneurie de Carroi, dans la Brie, et grand-père de Charles-Jean-Abel de la Barre, Sgr de Carroi, qui fut reçu le 19 février 1726 conseiller en la Cour des aides de Paris et qui épousa cette même année Marie-Laurence Barce de Vaubertin. Ce dernier laissa deux fils, Charles de la Barre, Sgr de Carroy, chef de brigade d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, décédé sans postérité en 1809, qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Melun, et Augustin-Bernard de la Barre, chevalier, Sgr de l'Allemande, marié en 1770 à Charlotte de Burdelot de Malfontaine, qui continua la descendance. Le chef actuel de la famille de la Barre de Carroi, né en 1854, est connu sous le titre de comte.

Principales alliances : du Breuil-Hélion 1769, du Faur de Pibrac 1808, de Cornulier-Lucinière 1833, du Breuil du Bost de Gargilesse 1836, de Saint-Chamans 1804, de Montrognon de Salvert 1852, Delavau de Treffort 1881, Brac de la Perrière 1887, etc.

BARRÉ (de). Armes : d'*argent à un sautoir de sinople chargé en chef d'un lambel de gueules.*

La famille Barré appartient à l'ancienne bourgeoisie du Bas-Poitou. Elle ne fait précéder son nom de la particule que depuis la seconde moitié du XVIIIe siècle.

Jean Barré, sénéchal de Vouvent, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696.

La famille de Barré a fourni un grand nombre de notaires, de greffiers, etc.

BARRÉ (Mérot du). Voyez Mérot du Barré.

BARRÉ des AUTHIEUX (de). Voyez Barrey des Authieux (de).

BARRÉ de LANCY.

M. Charles-Gabriel Barré, domicilié à Pontoise, et M. Adolphe-Louis-Fridolphe Barré, drogman, secrétaire archiviste de l'ambassade de France à Constantinople, demandèrent le 6 janvier 1864 l'autorisation de joindre à leur nom celui de : de Lancy, qui appartenait à la famille de leur mère, et de se nommer légalement à l'avenir Barré de Lancy.

BARRÉ de LÉPINIÈRE. Armes : d'*azur à trois bandes d'argent.*

La famille Barré de Lépinière, originaire d'Issoudun, en Berry, est de très ancienne bourgeoisie.

Jean Barré, conseiller du Roi au présidial de Bourges, et Baptiste Barré, fils de Toussaint Barré et de Marie Hémery, procureur du Roi en l'élection et grenier à sel d'Issoudun, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696. Le second d'entre eux possédait en 1705 des terres et prés à Boc et un quart de la dîme de Lépinière. Claude-Joseph Barré possédait en 1722 le fief de Lépinière (Dom Béthencourt).

M. Paul Barré, juge au tribunal civil d'Issoudun, demanda le 28 février 1867 tant pour lui qu'au nom de son fils mineur, Henri-Pierre, l'autorisation de joindre régulièrement à son nom celui de sa terre de l'Épinière sous lequel étaient connus ses auteurs.

Principale alliance : Bidon de la Prévotterie.

BARRÉ de SAINT-VENANT. Armes : d'*azur à un chevron d'argent accompagné en chef de deux mouchetures de même et en pointe d'un soleil d'or.*

La famille Barré de Saint-Venant est originaire de Niort.

Pierre Barré, de Niort, étant passé à Saint-Domingue, fut maintenu

dans sa noblesse le 7 mars 1747 par jugement du Conseil souverain de l'île après avoir produit les lettres de provision de secrétaire du Roi qui lui avaient été expédiées en 1744.

Jean Barré de Saint-Venant, né à Niort en 1737, passa à Saint-Domingue avec ses parents, fut un agriculteur distingué, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse de l'île, revint peu de temps après se fixer en France et y mourut en 1810. Plus récemment Adhémar-Claude Barré de Saint-Venant, né en 1797 à Portoiseau, près de Melun, ingénieur de mérite, officier de la Légion d'honneur en 1865, décédé en 1887, fut admis en 1868 à l'Académie des Sciences. Il avait été honoré du titre de comte romain et laissa plusieurs enfants de son mariage contracté en 1837 avec Julie Rohault de Fleury.

La famille Barré de Saint-Venant a fourni des magistrats, des officiers.

Principales alliances : Rohault de Fleury, de Saint Légier d'Orignac, Barbier de la Serre, de Bodard de la Jacopière, de Bengy de Puyvallée 1873, etc.

BARREL de PONTEVÉS (de). Aliàs : **BARRES-BARREL de PONTEVÉS (des)**, Armes : d'*azur à trois fasces d'or, à la bande de gueules chargée de trois roses d'argent brochant sur le tout.* — Aliàs : *parti au* 1 *de Barrel, au* 2 *de Pontevés, qui est de gueules à un pont de deux arches d'or maçonné de sable.* — Aliàs : *écartelé aux* 1 *et* 4 *de Pontevés, aux* 2 *et* 3 *d'Agoult, qui est d'or à un loup ravissant d'azur, lampassé et armé de gueules; sur le tout de Barrel.* — Couronne : *de Marquis.*

La famille de Barrel, anciennement connue en Provence, descend de Jean-Pierre Barrel qui habitait Avignon dans les premières années du XVIIe siècle et qui épousa Jeanne de Marrel par contrat du 19 mars 1588, d'après la Chesnaye des Bois, et seulement par contrat de 1607, d'après Artefeuil. D'après ce dernier auteur ce Jean-Pierre Barrel aurait été fils de Michel Barrel, marié en 1569 à Peirone d'Alméran, qui lui-même aurait été fils d'Augustin Barrel, marié en 1575 à Étiennette de Renaud d'Alein, et petit-fils de noble Honoré Barrel, syndic de la ville d'Aix en 1492. D'après la Chesnaye des Bois au contraire, Jean-Pierre Barrel aurait été fils d'Augustin des Barres, gentilhomme de Champagne qui serait venu s'établir en Provence sous le nom de Barrel et qui aurait épousé Étiennette de Renaud d'Alein par contrat passé à Avignon le 30 octobre 1535. Ce qui paraît certain c'est que Jean-Pierre Barrel n'appartenait pas à la noblesse et qu'il ne prit jamais la qualification d'écuyer, seule significative de noblesse en Provence et au Comtat Venaissin. Son fils, Guillaume

Barrel, du lieu de Saint-Rémy, dans l'ancien diocèse d'Avignon, fut reçu en 1632 docteur en droit civil de l'Université d'Avignon. Ce grade conférait au Comtat Venaissin la noblesse personnelle à ceux qui en étaient revêtus ; après deux générations la noblesse devenait héréditaire. Guillaume Barrel devint dans la suite professeur royal en l'Université d'Aix ; il épousa par contrat du 19 décembre 1638 Madeleine de Ruffy, fille de feu maître François Ruffy, avocat, et veuve du Sgr de Porchères, de la maison d'Arbaud, acquit en 1679 la seigneurie de Vachères par acte passé devant Arnaud, notaire à Forcalquier, et fit son testament à Aix le 14 novembre 1684. Joseph de Barrel, Sgr de Vachères, du Revest, etc., fils du précédent, brillamment apparenté par son mariage conclu le 8 janvier 1670 avec Anne de Pontevés, d'une des plus illustres maisons de la Provence, prit le premier la qualification d'écuyer. Ayant été assigné le 7 janvier 1698 par les commissaires du Roi chargés de la recherche des faux nobles en Provence, il prétendit n'avoir pas usurpé la qualité de noble et la repousser, mais avoir pris simplement le titre de noble avocat usité de temps immémorial dans tous les brevets délivrés par l'Université d'Aix. Il n'en fut pas moins condamné à l'amende comme usurpateur de noblesse par jugement du premier président Cardin le Bret rendu à Aix le 9 mars 1702. Il recourut alors au Conseil d'État et fut maintenu dans sa qualité de noble par arrêt des commissaires généraux du Conseil rendu à Paris le 29 novembre 1703[1], attendu que les avocats et les médecins étaient déchargés de l'assignation, sans que la qualité de noble prise par eux conjointement avec celle d'avocat ou de médecin puisse leur servir de titre de noblesse (Nouveau d'Hozier). L'année suivante il parvint, paraît-il, à se faire définitivement maintenir dans sa noblesse par arrêt des commissaires du Roi départis pour la recherche des faux nobles en Provence[2]. Son petit-fils, noble et illustre seigneur messire Honoré-Guillaume de Barrel, Sgr en partie du Revest, de Gubran, de Vachères, marié le 20 juin 1726 à Marie-Thérèse de Monery, joignit le premier à son nom celui de la maison de Pontevés pour se conformer au désir exprimé par sa grand'mère dans son testament ; il fut père de Jean-Xavier de Barrel-Pontevés, chevalier, qui épousa Mlle de Barras par contrat passé à Arles le 23 octobre 1753, et grand-père d'Honoré-Elzéar de Barrel-Pontevés, né à Avignon en 1761, qui fut admis en 1774

[1] D'après l'arrêt des commissaires généraux du Conseil rendu le 29 novembre 1703, Joseph Barrel aurait été pourvu le 15 novembre 1657 du grade de docteur en droit civil de l'Université d'Avignon qu'avait déjà eu son père, ce qui lui aurait donné la noblesse héréditaire, au moins au Comtat Venaissin. Son nom ne figure pas sur la liste de ces docteurs publiée en 1887 par M. de Teule.

[2] D'après Artefeuil qui a été copié plus tard par la Chesnaye des Bois.

parmi les pages du comte d'Artois et qui fut connu le premier sous le titre de baron. Le nom de la famille de Barrel de Pontevès ne figure point aux assemblées tenues en 1789 par la noblesse de Provence.

Le chef de la famille de Barrel de Pontevès est connu depuis le milieu du XIXe siècle sous le titre de marquis.

C'est peut-être à un rameau demeuré non noble de cette famille qu'appartenait Louis Barrel, né à Briançon en 1771, qui fut créé chevalier de l'Empire par lettres d'avril 1812.

BARRELIER. Armes : *parti au 1 d'or à deux lions affrontés de gueules tenant chacun un sabre de sable, les deux sabres croisés en sautoir; au 2 d'azur au vol abaissé d'argent; à la champagne de gueules chargée du signe des chevaliers légionnaires brochant sur le parti.*

Jean-Claude Barrelier, né en 1767 à Lons-le-Saulnier, major de chasseurs, fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 18 décembre 1810. Il mourut en 1830 laissant trois fils dont les deux plus jeunes, nés en 1811 et 1818, demeurèrent célibataires. L'aîné, Camille-Georges, né en 1810, a laissé une fille.

BARRÊME-MONTRAVAIL (de). Armes : de *sable à deux triangles entrelacés d'argent renfermant une molette d'or.*

La famille de Barrême appartient à la noblesse de Provence. On trouvera sur elle d'intéressants renseignements dans les manuscrits du Cabinet des Titres, particulièrement dans le Nouveau d'Hozier. Barcilon prétend qu'elle est d'origine juive. Artefeuil en fait remonter la filiation suivie à noble et circonspect homme Antoine de Barrême, juge des premières appellations de la ville de Marseille, qui épousa Éléonore Puget et qui figure dans des actes de 1404, 1405, 1406. Celui-ci fut père de Guillaume Barrême, qui se maria le 5 décembre 1432 et qui fit son testament le 3 décembre 1443, grand-père d'Antoine Barrême, qui fit son testament le 15 septembre 1508, et bisaïeul de Jean Barrême. Ces premiers auteurs de la famille de Barrême figurent dans un certain nombre d'actes avec la qualification de noble, mais dans aucun ils ne prennent celle d'écuyer qui était seule significative de noblesse en Provence. René Barrême, petit-fils de Jean, marié le 23 février 1558 à Claire de Cadenet, alla se fixer à Avignon, y fut nommé juge en 1565 et reçut du Pape, souverain d'Avignon, le titre de comte palatin. Ce titre de comte palatin, comme l'explique M. de Magny dans l'ouvrage qu'il a consacré aux comtes romains et aux titres pontificaux, était purement honorifique et n'était ni nobiliaire, ni héréditaire. René Barrême acquit par contre en 1564 le grade de docteur en droit civil de l'Université d'Avignon

qui conférait la noblesse héréditaire à la seconde génération. Il revint dans la suite en Provence, fut procureur du Roi en la sénéchaussée d'Arles et fit son testament le 12 novembre 1602. Il laissait plusieurs fils dont deux, monsieur maître Jean de Barrême, sgr de Montravail, reçu en 1589 docteur en droit civil de l'Université d'Avignon et définitivement anobli par ce grade, plus tard juge, capitaine et viguier pour le Roi à Tarascon, puis conseiller et maître des requêtes ordinaires de la reine Marguerite de Valois, marié le 15 octobre 1596 à Honorade de Laurens, et René Barrême, Sgr de Manville, procureur du Roi et juge d'Arles, marié en 1611 à Diane de Barras, furent les auteurs de deux branches.

Charles Barrême, fils de René et chef de la branche cadette, fut juge royal d'Arles et se fit accorder par le Roi des lettres patentes de confirmation de noblesse enregistrées le 27 novembre 1663. Sa descendance s'éteignit avec son arrière-petit-fils, Guillaume Barrême, Sgr de Manville, qui n'eut pas d'enfants de son mariage, en 1750, avec Mlle Campon, fille d'un conseiller en la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, et qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues dans cette ville.

Jean Barrême, auteur de la branche aînée, dite des Sgrs de Montravail, la seule qui se soit perpétuée jusqu'à nos jours, fut père de noble maître François Barrême, juge de Tarascon, qui épousa d'abord le 16 janvier 1628 Alexandrine Rolland, puis Alexandra Lazari, d'une famille milanaise, et qui fut maintenu dans sa noblesse le 4 septembre 1667 par arrêt des commissaires du Roi chargés de la recherche des faux nobles en Provence. Celui-ci laissa quatre fils, deux du premier lit, Pierre, viguier de Tarascon, qui mourut sans alliance, et François, qui fut l'auteur du rameau aîné, et deux du second lit, autre François qui mourut sans postérité, et Jean, qui fut l'auteur du rameau cadet. Ces deux fils du deuxième lit furent maintenus dans leur noblesse par arrêt du 21 novembre 1668. François Barrême, auteur du rameau aîné omis par la plupart des généalogistes, fut baptisé le 8 juillet 1638, fut un savant distingué, vint se fixer à Paris et fut nommé professeur de mathématiques du Roi; il fut père de maître Gabriel Barrême, bourgeois de Paris, professeur de mathématiques du Roi, qui épousa le 8 février 1686 Charlotte Lafontaine, fille d'un ordinaire de la musique du Roi et de Jeanne de la Haye, femme de chambre du duc de Bourgogne, et grand-père de Nicolas Barrême, né à Paris le 25 avril 1687, bourgeois de cette ville, directeur de la Compagnie des Indes, qui épousa le 8 février 1719 Marie Nyon, fille d'un marchand libraire de Paris, et qui se fit décharger comme noble du droit de franc-fief par arrêt du 5 février 1742 de

M. de Lesseville, intendant de Tours. Jean-Nicolas de Barrême, né en 1719, fils des précédents, épousa en 1754 Mlle de Haussez, ancienne demoiselle de Saint-Cyr, sollicita en 1764 le cordon de Saint-Michel et demanda au Roi de le relever de l'omission de qualifications nobles dans les actes passés par lui et par ses ascendants et de l'anoblir en tant que besoin avec ses enfants nés et à naître, fut plus tard receveur des fermes à Moulins (1775), fut compromis dans une faillite en 1779 et forcé de se réfugier à l'étranger et laissa quatre fils dont on ignore la destinée (Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux du 20 janvier 1903). Jean Barrême, auteur du rameau cadet, fut Sgr de Montravail, succéda à son père et à son frère Pierre dans leur charge de juge et de viguier de Tarascon, épousa le 10 juin 1651 Madeleine de Grégoire de Saint-Sauveur et, bien que n'habitant pas le Languedoc, y fit reconnaître sa noblesse par arrêt des commissaires des francs-fiefs en raison de divers biens qu'il possédait sur la rive droite du Rhône. Sa descendance conserva jusqu'à la Révolution la charge de juge et viguier de Tarascon. Le chef de ce rameau est connu depuis le milieu du XIXe siècle sous le titre de comte.

M. de Barrême était en 1789 conseiller clerc au Parlement de Paris.

Principales alliances : de Barras 1611, de Gras de Preigne 1683, de Grégoire de Saint-Sauveur, de Nicolaÿ, de Diesbach, de Villeneuve-Bargemont 1862, de Faucher, 1799, etc.

BARRÈRE (de). Armes : d'*azur à un lévrier d'argent colleté et bouclé d'or, assis sur une terrasse de sinople, la patte dextre levée, et regardant une étoile d'argent au premier canton; au chef échiqueté d'or et de gueules de trois tires.*

La famille Barrère ou de Barrère est originaire de Gascogne d'où elle vint dans la première moitié du XVIIIe siècle se fixer à Morlaix, en Bretagne. Pierre Barrère, marié à Marie-Jacquette Quérangal, fut deux fois maire de Morlaix de 1765 à 1769, premier consul de cette ville en 1774, économe de l'hospice en 1772. Il laissa deux fils dont le plus jeune, Michel Barrère, marié en 1802 à Mlle Diot, fut l'auteur d'une branche demeurée non noble. L'aîné, Pierre-Guy Barrère, né à Morlaix en 1781, consul, puis président du tribunal de commerce de sa ville natale, fut anobli le 3 janvier 1817 par lettres patentes du roi Louis XVIII. Sa descendance s'est éteinte avec son petit-fils, Pierre-Edmond de Barrère, né à Morlaix en 1819, consul général, conseiller général du Calvados, officier de la Légion d'honneur, qui est décédé en 1890 sans laisser de postérité de son mariage en 1875 avec Mlle de Pontécoulant.

La famille de Barrère a fourni un préfet sous la monarchie de juillet, des consuls de France, etc.

Principales alliances : Carré-Kerisouet, de Foucaud, le Dissez de Penanrun 1818, le Doulcet de Pontécoulant, etc.

BARRÈS du MOLARD (de). Armes : d'*argent à trois barres de gueules accompagnées en chef d'un croissant et cotoyées en pointe de trois étoiles, le tout de gueules.* — Couronne : *de Comte.*

La famille DE BARRÈS DU MOLARD appartient à la noblesse du Languedoc. On trouvera sur elle de nombreux renseignements au Cabinet des Titres dans les manuscrits de Chérin et de d'Hozier. On en trouvera aussi une généalogie dans le Nobiliaire Universel de Saint-Allais ; mais ce dernier travail ne doit être accepté qu'avec réserve, au moins pour les premiers degrés.

Il a existé en Vivarais une terre considérable du nom de Barrès dont les seigneurs portaient au moyen âge le titre de baron. L'un de ceux-ci se croisa en 1096. Blonde de Barrès, héritière de la famille des seigneurs primitifs de Barrès, épousa en 1380 Bertrand de Taulignan et lui porta en mariage la baronnie de Barrès.

La famille de Barrès du Molard qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours en Vivarais revendique, mais sans preuves à l'appui, une origine commune avec la famille précédente. Elle ne figure point au nombre des familles du Languedoc qui furent maintenues dans leur noblesse lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV et quand, sous Louis XVI, elle s'adressa au Conseil d'État pour régulariser sa situation nobiliaire, elle ne put établir sa filiation au delà du 10 septembre 1591, date à laquelle le capitaine Barrès reçut du duc de Ventadour commission pour commander dans sa maison forte du Pouzin. La généalogie publiée par Saint-Allais sous la Restauration fait remonter la filiation à Guillaume de Barrès auquel il attribue la qualification d'écuyer et qui épousa par contrat du 6 mars 1486 Gabrielle de Merle. Il attribue pour fils à ce Guillaume un Charles de Barrès, écuyer, qui aurait épousé le 6 mars 1529 Françoise de Serre et qui aurait fait son testament le 4 septembre 1551 en faveur de son fils, Guillaume. Celui-ci, qui paraît le premier avec la qualification de sieur du Molard, est le même personnage que le capitaine Barrès dont il a été parlé plus haut. Il épousa Louise de Piberés par contrat du 11 avril 1563, figure dans un assez grand nombre d'actes de la fin du XVIe siècle et du commencement du XVIIe et fit le 9 juin 1613 donation à son fils Élie de sa terre du Molard à l'occasion du mariage de celui-ci avec Phélise de Chambaud-Charrier, d'une vieille famille noble de la région. Elie de Barrès fut convoqué en 1637 et 1639 au ban et à l'arrière-ban de la noblesse du Vivarais. Ses descendants ne cessèrent jamais jusqu'à l'époque de la Révolution de

porter les qualifications nobiliaires. On trouve cependant que, lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV, plusieurs personnages du nom de Barrès furent inquiétés par les intendants du Languedoc et renvoyés par eux devant le Conseil d'État faute d'avoir produit des preuves de noblesse suffisantes. Mais rien ne prouve d'affinité entre ces sujets et la famille de Barrès du Molard.

François-Scipion-Laurent de Barrès, Sgr du Molard, né le 17 octobre 1740, lieutenant-colonel d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, marié le 30 avril 1778 à Marie-Anne Tardy de Labrossy, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Vivarais. Il était à cette époque en instance auprès du Conseil d'État pour faire reconnaître sa qualité de noble. Il en obtint en effet le 18 avril 1790 un arrêt qui le maintenait dans sa noblesse d'extraction et qui reconnaissait sa descendance du capitaine Barrès nommé dans une commission du 10 septembre 1591 dont le fils, dit l'arrêt, est qualifié noble dans plusieurs actes. M. de Barrès du Molard émigra après la journée du 10 août, reçut du roi Louis XVIII le brevet de colonel après l'expédition de Quiberon à laquelle il avait pris part, rentra en France en 1801 et mourut à Chomérac en 1809. Il laissait trois fils dont le second, Pierre-Alphonse, né en 1780, mourut sans alliance et dont le plus jeune, Philippe-Casimir, né en 1783, alla en 1802 se fixer à l'île de la Trinité où il se maria et où il fit souche. Jean-Fleury de Barrès du Molard, né en 1779, l'aîné de ces trois frères, marié en 1800 à Mlle de Rochefort, reçut le titre héréditaire de vicomte le 4 novembre 1815 par lettres patentes du roi Louis XVIII. Il a laissé une nombreuse postérité.

Principales alliances : de Chambaud 1613, de Guyon de Geis de Pampelonne, de Rochefort 1800, de Tholozan, des Rioux de Messimy 1848, de Blottefière 1833, etc.

BARRET de NAZARIS. Armes : de *gueules à un lion d'argent tenant une coquille de même, accompagné en pointe de trois triangles d'or; au chef denché d'argent chargé de trois coquilles.*

La famille Barret de Nazaris appartient à la noblesse de la Guyenne. On n'a pu se procurer sur elle que des renseignements très insuffisants.

Pierre-Crespin Barret de Nazaris, Sgr de Nazaris, ancien capitaine de cavalerie, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Agen.

La famille Barret de Nazaris n'est pas titrée.

Principales alliances : de Gauléjac, de Brondeau d'Urtières, de Salvaing de Boissieu 1903, etc.

La famille Barret de Nazaris ne doit pas être confondue avec une autre famille Barret qui appartenait au XVIIIe siècle à la noblesse de la même région et dont on trouvera une généalogie dans le Nobiliaire universel de Saint-Allais. Cette dernière famille était originaire d'Irlande et portait pour armoiries : *burelé d'or et de gueules*. Son auteur, Guillaume Barret, marié à Guillemette Saint-Michel de Francarnier, fut pourvu de la charge anoblissante de secrétaire du Roi ; il laissa deux fils, Jean-Baptiste Barret, marié à Marie-Thérèse de Lamolère, et Pierre-François Barret, conseiller du Roi, marié à Anne Hazera de Tillant, qui furent les auteurs de deux branches. L'aîné de ces deux frères se fit accorder le 24 octobre 1712 par Athlone, héraut d'armes du roi Jacques III, fixé auprès de ce prince au château de Saint-Germain-en-Laye, un certificat attestant qu'il descendait de la très ancienne et noble famille de Barret, au comté de Cork, en Irlande ; il laissa trois filles mariées dans les familles du Hamel, de Brivazac et du Mirat et plusieurs fils dont un seulement, M. Barret de la Tour, chevalier de Saint-Louis, laissa une fille mariée au comte de Fages, et dont un autre, Edme Barret de Ferrand, mestre de camp de cavalerie, fut guillotiné en 1793. Pierre-François Barret, auteur de la seconde branche, laissa lui-même deux fils, Jean-Luc Barret, greffier en chef du Parlement de Bordeaux, et Pierre Barret, officier, dont la fille unique épousa en 1787 Jean-Baptiste de Chasteau. Pierre Barret, fils unique de Jean-Luc, fut conseiller au Parlement de Bordeaux ; il eut un fils qui mourut sans alliance en 1814 et une fille qui fut la dernière représentante de sa famille et qui épousa en 1811 Louis Delpy de Laroche. Edme Barret de Ferrand, Sgr de la Tour et de Ferrand, et M. Barret-Turpeau de la Tour prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Bordeaux.

BARREY des AUTHIEUX (de). Armes : d'*azur à trois fasces d'or accompagnées en chef de trois têtes de lévrier d'argent.* — Aliàs : *de gueules à trois bandes d'or, au chef d'argent chargé de trois hures de sanglier de sable.*

La famille DE BARREY DES AUTHIEUX appartient à la noblesse de Normandie ; on en trouvera une généalogie dans les Dossiers Bleus, au Cabinet des Titres. Elle a eu pour auteur Jacques Barré ou Barrey, sieur du Buisson, qui acquit en 1590 le fief des Authieux dans la paroisse de Barquet, au diocèse d'Évreux, et qui fut anobli dès le 22 mars de la même année par lettres patentes données à Mantes, vérifiées en la Chambre des comptes de Normandie le 25 mars 1593. Pierre Barrey, sieur des Authieux, descendant du précédent, marié le 26 avril 1645 à Brigitte de Thumery, fut maintenu dans sa noblesse

le 31 janvier 1667 par jugement de M. de la Gallissonnière, intendant de la généralité de Rouen, Son arrière-petit-fils, Hector-Ambroise de Barrey, Sgr des Authieux, Bordigny, Boiscard, etc., né le 25 juin 1720 à Breteuil, au diocèse d'Évreux, obtint en 1739 le certificat de noblesse prescrit pour être admis parmi les pages du duc d'Orléans; il épousa en 1746 Marie de Motheux de la Plesse et en laissa deux fils. L'aîné de ceux-ci, Pierre-Ambroise de Barrey des Authieux, marié en 1784 à Mlle Le François de la Plesse, fut l'auteur de la branche qui s'est perpétuée en Normandie jusqu'à nos jours; le puîné, Pierre-Gabriel de Barrey, chevalier, Sgr de Bordigny, mousquetaire, marié à Dreux en 1779 avec Mlle Hureau de Sénarmont, en eut un fils, Pierre-Edmond, né à Bordigny en 1787, conseiller d'arrondissement sous la Restauration, chevalier de Saint-Louis, qui fut créé baron le 25 avril 1819 par ordonnance du roi Louis XVIII et que l'on croit être décédé sans laisser de postérité.

Le chef de la branche existante est connu sous le titre de comte.

La famille de Barrey des Authieux a été représentée en 1789 aux assemblées de la noblesse des bailliages de Nonancourt et de Beaumont-le-Roger. Elle a fourni des conseillers généraux de l'Eure, des magistrats, des officiers, etc.

Principales alliances : de Nollent 1613, de Thumery 1645, Legendre de Monternol, Pron de Sainte-Radegonde 1878, de Stabenrath, Hureau de Sénarmont, etc.

BARRIÉ. Armes : *écartelé au 1 d'azur à un fort d'argent maçonné de sable, soutenu d'une terrasse d'argent; aux 2 et 3 partis d'argent et d'or au sauvage de carnation, ceint et couronné de lierre, brochant sur le tout, la main dextre étendue sur l'argent et armée d'une massue d'or; au 4 d'azur à l'étoile d'or.*

La famille Barrié a eu pour auteur Jean-Léonard Barrié, né en 1762 à Saint-Béat (Haute-Garonne), général de brigade, gouverneur de Ciudad-Rodrigo, commandeur de la Légion d'honneur, qui fut créé baron de l'empire par décret du 27 novembre 1808 et qui mourut en 1848 laissant de son mariage en 1811 avec Mlle Bragouze deux fils nés en 1818 et 1822.

Principale alliance : de Mostuéjouls.

BARRIÈRE. Armes : *d'azur au bâton écoté d'or, posé en bande, accompagné de cinq étoiles de même mises en orle 3 et 2.*

Famille de vieille et honorable bourgeoisie originaire du diocèse de Béziers en Languedoc et fixée en Auvergne depuis plusieurs générations.

Principale alliance : Chirol de la Brousse.

BARRIÈRE (Blanquart de la). Voyez : BLANQUART DE LA BARRIÈRE.

BARRIÈRE (Pallu de la). Voyez : PALLU DE LA BARRIÈRE.

BARRIÈRE (de la). Armes : de *gueules à trois chevrons herminés de sable.* — Casque *taré au tiers de cinq grilles, orné de ses lambrequins de gueules, d'or et de sable.*

La famille DE LA BARRIÈRE est anciennement connue en Agenais. On en trouvera des généalogies dans le Nobiliaire de Guienne d'O'Gilvy et dans les manuscrits de Chérin. Elle remonte par filiation à noble Pierre de la Barrière, écuyer, ainsi désigné dans son testament qu'il fit dans sa maison de Tonneins le 26 juillet 1560. Une note de Chérin apprend que dans cet acte le mot *écuyer* a été ajouté en interligne et est écrit d'une autre main et d'une autre encre. La famille de la Barrière paraît, en effet, n'avoir appartenu à cette époque qu'à la haute bourgeoisie de sa région. François de la Barrière, fils de Jean, fut gouverneur pour le Roi de la ville de Tonneins et fit son testament le 22 mars 1609. Il laissa d'une alliance demeurée inconnue plusieurs enfants, entre autres, Jean de la Barrière, deuxième consul de Tonneins, qui fut choisi en cette qualité par les habitants pour haranguer le duc de Mayenne lors de son passage dans la ville en 1619. Noble Jean de la Barrière, fils du précédent, épousa le 14 décembre 1654 damoiselle Françoise, fille de monsieur maître Bertrand de Mettau, lieutenant particulier au siège d'Aiguillon ; il fut lui-même père de noble Pierre de la Barrière qui fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Celui-ci, ayant été inquiété dans sa noblesse, se fit maintenir noble le 5 septembre 1718 par jugement de M. de Lamoignon, intendant de Bordeaux, après avoir produit devant ce magistrat une série de titres dont le plus ancien était le testament du 26 juillet 1560 mentionné plus haut. Son petit-fils, Jean-François, de la Barrière, né en 1733, fut encore maintenu dans sa noblesse le 15 mai 1778 par arrêt de la Cour des aides de Guienne ; il fit son testament le 20 messidor an VI et laissa une nombreuse postérité.

La famille de la Barrière subsiste en Agenois. Elle n'est pas titrée.

Elle a fourni des officiers, des chevaliers de Saint-Louis et de la Légion d'honneur.

Principales alliances : de Gastebois, de la Corrège 1824, de Barciet de la Busquette, etc.

BARRIÈRE-LÉVÊQUE de VILMORIN.

Un décret du 11 juillet 1872 autorise Félix-Auguste Barrière, né à

Reims le 22 octobre 1850, alors sous-lieutenant d'infanterie, à joindre à son nom celui de la famille Lévêque de Vilmorin (Voyez ce nom).

BARRIÈRE de LABENNE.

Famille d'ancienne bourgeoisie bordelaise dont les membres ont souvent porté au XVIIIe siècle les qualifications nobiliaires.

BARRIGUE de FONTAINIEU et de MONTVALLON (de). Armes : de *gueules à une tour d'argent donjonnée de même, maçonnée de sable, arborant à dextre l'étendard de l'ordre du Christ et soutenue d'une mer d'argent.* — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux dragons.* — Devise : *Non humanis viribus sed Christi numine beneficio parta.*

La famille DE BARRIGUE appartient à la noblesse de Provence. Elle descend de Gérard Barrigue qui vint se fixer à Marseille dans la première moitié du XVIIe siècle. Quand les descendants de celui-ci, après s'être enrichis dans le commerce, eurent été anoblis par leurs charges, les historiens voulurent le rattacher à une famille Barrigue ou Barriga qui avait appartenu à la noblesse du Portugal. Gérard Barrigue laissa deux fils, Amiel et Mathieu Barrigue, tous deux négociants à Marseille, qui furent les auteurs de deux branches.

Amiel Barrigue, auteur de la branche aînée, dite de Fontainieu, laissa lui-même deux fils, Gérard-Hilaire Barrigue, qui fut anobli par une charge de secrétaire du Roi, et Marc-Antoine Barrigue. L'aîné de ces deux frères fut père de François-Amiel Barrigue, conseiller au Parlement de Provence en 1714, qui mourut sans enfants, et de Joseph-Marc Barrigue de Fontainieu. Le puîné fut père d'Ignace-Amiel de Barrigue de Fontainieu qui fut anobli à son tour par l'acquisition d'une charge de secrétaire du Roi et qui laissa postérité de son mariage avec Thérèse de Gauthier, des Sgrs d'Eyguières. M. de Barrigue de Fontainieu prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Marseille. Cette branche de la famille de Barrigue est venue au cours du XIXe siècle s'établir en Guienne. Son chef, Gérard de Barrigue de Fontainieu, connu sous le titre de marquis de Fontainieu, né à Marmande en 1863, domicilié dans cette ville, demanda le 11 décembre 1890 l'autorisation de joindre à son nom celui de : DE SALLEGOURDE. Ce nom était celui de la famille de Raymond de Sallegourde alliée de la famille de Barrigue de Fontainieu.

Mathieu Barrigue, auteur de la branche cadette, fut échevin de Marseille en 1678 ; il ne portait d'autre qualification que celle de bourgeois de cette ville quand il fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Son fils, Honoré Barrigue, Sgr de Montvallon,

marié en 1677 à Claire Lagarde, vint se fixer à Aix et acheta en 1702 la charge anoblissante de secrétaire du Roi, contrôleur en la chancellerie près le Parlement de cette ville. Il fut lui-même père d'André de Barrigue, Sgr de Montvallon, marié à Mlle de Boyer d'Eguilles, qui fut reçu en 1702 conseiller au Parlement de Provence, et grand-père d'Honoré de Barrigue, Sgr de Montvallon, qui succéda en 1729 à son père dans sa charge de conseiller au Parlement de Provence et qui épousa en 1734 Louise d'Isnard. Cette branche de la famille de Barrigue s'est perpétuée en Provence jusqu'à nos jours. Elle n'est pas titrée.

La famille de Barrigue a fourni des secrétaires du Roi, des conseillers au Parlement de Provence, des officiers, un peintre distingué (Prosper-Irénée de Barrigue de Fontainieu, né à Marseille en 1760, décédé dans la même ville en 1850), etc.

Principales alliances : de Boyer d'Eguilles, de Cadenet, Collas de Pradines, de Grimaldi-Régusse, etc.

BARRIN (de). Armes : d'*azur à trois fasces d'or accompagnées de trois fleurs de lys pendantes d'argent, tigées et feuillées de sinople.*

La famille de Barrin appartient à la noblesse du Dauphiné. Elle a eu pour auteur Joseph Barrin, originaire du lieu de Beaurepaire, qui fut reçu en 1685 conseiller au Parlement de Grenoble et qui fut anobli par sa charge. Ce personnage appartenait peut-être à une branche tombée en dérogeance d'une famille de Barrin qui appartenait au moyen âge à la noblesse du Dauphiné et qui était possessionnée dans ce même lieu de Beaurepaire. Il était peut-être aussi parent d'un Symphorien Barrin qui fut anobli par lettres patentes en 1602 et qui fut reçu en 1609 conseiller maître en la Chambre des comptes de Grenoble.

Joseph-Pierre Barrin, trésorier de France en la généralité du Dauphiné, eut ses armes enregistrées d'office à l'Armorial général de 1696.

La famille de Barrin a tenu un rang distingué dans la noblesse de robe de sa province et n'a cessé jusqu'à l'époque de la Révolution de fournir des conseillers au Parlement de Grenoble.

Son chef est connu depuis la Restauration sous le titre de baron.

Principales alliances : d'Albignac 1844, de Montgolfier 1863, de Barjac 1831, Merle du Bourg 1872, etc.

BARRIN de la GALLISSONNIÈRE (de). Armes : d'*azur à trois papillons d'or.*

La famille de Barrin de la Gallissonnière appartient à la noblesse de la Bretagne. Les généalogistes du XVIIe et du XVIIIe siècles lui ont attribué une origine reculée et en ont fait remonter la filiation à un

Pierre Barrin, natif d'Auvergne, qui aurait été dès 1415 maître de l'argenterie du duc de Bourbon et qui aurait épousé Jeanne Gautier. Ce personnage aurait été père de Pierre Barrin, Sgr de Bellonière, maître d'hôtel ordinaire du duc de Bourbon en 1430, marié à Isabeau Chambon, grand-père d'Antoine Barrin, Sgr de Bellonière, marié le 1er septembre 1460 à Marguerite Lundau, et bisaïeul de Jean Barrin, Sgr de Bellonière, gentilhomme ordinaire du duc de Bourbon, qui se serait marié en 1501 avec Anne de Couasnon suivant les uns, avec Perette de Lavicque, suivant d'autres. Ce dernier aurait été lui-même père d'un Pierre Barrin, Sgr de Bellonière, homme d'armes de la compagnie des gardes du corps du Roi, qui serait mort en 1557 des suites des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Saint-Quentin et dont les trois fils, Jacques, Anne et Pierre, furent les auteurs de trois branches. La famille de Barrin de la Gallissonnière réussit à faire admettre cette généalogie lors de la grande recherche du XVIIe siècle ; enhardie par ce succès elle sollicita sous Louis XVI les honneurs de la Cour. On retrouve dans les manuscrits de Chérin le rapport que le généalogiste des ordres du Roi, chargé dans cette circonstance d'examiner ses titres de noblesse, adressa en 1782 au comte de Vergennes. Ce travail commence en ces termes : « Cette « famille a des services distingués dans la robe et dans l'épée, a « formé de bonnes alliances et a par ces alliances des parentés con- « sidérables. Mais, quoiqu'elle ait produit à la Chambre de la réfor- « mation de Bretagne en 1669 des titres qui remontent sa filiation à « un Pierre Barrin, écuyer, Sgr de Bulhières, maître d'hôtel du duc « de Bourbon en 1413, il y a lieu de douter qu'elle est fort ancienne. « Ses titres ne paraissent plus et elle n'a que des copies de forme « défectueuse qui font soupçonner les originaux. Le Cabinet de l'ordre « du Saint-Esprit, dépôt si abondant sur les familles nobles, n'offre « rien de certain sur elle avant l'année 1547 et elle n'en produit pas « elle-même d'originaux au-dessus de 1557. On ne connaît même pas « le berceau qu'on place alternativement en Bourbonnais, en Berry « et en Poitou. Il y a plus ; un ouvrage composé il y a environ deux « cents ans lui attribue une origine bien différente de celle qu'elle se « donne. C'est un dialogue entre plusieurs membres du Parlement « de Bretagne sur Jacques Barrin, président en cette Cour, auteur « des quatre ou cinq branches dont elle est formée. Il y est dit qu'il « est fils naturel de Toussaint Barrin, chanoine de la Sainte-Chapelle « à Paris, riche bénéficier, confesseur de madame la connétable de « Montmorency, et d'une lingère du Palais, que, formé aux affaires, « il fut envoyé par le connétable de Montmorency en Bretagne pour « y régir ses biens, qu'il acquit de grands biens, acheta les terres

« de la Gallissonnière et de Boisgeffroy et une charge de conseiller, « puis une autre de président, et épousa la fille d'un riche négociant. « On n'adopte point le premier de ces points et on peut affirmer « que celui de la naissance de Jacques Barrin est une pure calomnie ; « Toussaint Barrin n'était point son père, mais son oncle. Mais il « n'en est pas de même des autres et il est certain que ce Toussaint « Barrin qui était aumônier du Roi, chanoine de la Sainte-Chapelle, « abbé de Saint-Maurice, etc., avait été chargé des affaires du connétable de Montmorency et de la dame son épouse, cela est prouvé « par des actes des années 1564, 1565, 1567, 1568 et 1569, qu'un auteur « très instruit dans l'histoire des familles de Bretagne dit formellement qu'il avait eu la première de ces abbayes par le crédit du « connétable dont il avait été domestique. Il est encore certain que « c'est Jacques Barrin qui acquit les terres de la Gallissonnière, de « Boisgeffroy et de la Haye et que c'est le premier de sa famille qui « ait possédé des charges au Parlement de Bretagne. Pour ne rien « hasarder ici, on se borne aux faits suivants : Jacques Barrin, premier du nom, écuyer, est qualifié écuyer, Sgr des Bulhières et « archer des gardes du corps du Roi dans son testament du 18 septembre 1557, et cite dans cet acte Toussaint Barrin, chanoine de « la Sainte-Chapelle de Paris, son frère. Il avait eu de Gabrielle « Leblanc, entre autres enfants, trois fils et trois filles mariées dans « des familles de noms peu connus. Les fils furent Jacques II qui « suit, Anne, Sgr de Bulhières,... et Pierre... »

Les deux plus jeunes de ces frères, Anne et Pierre Barrin, étaient l'un en 1564, l'autre en 1576, archers de la compagnie de M. le maréchal de Montmorency ; ils furent les auteurs de deux branches qui s'éteignirent antérieurement à la Révolution. Leur frère aîné, Jacques Barrin, conseiller au Parlement de Bretagne en 1564, président aux enquêtes du même Parlement en 1571, président à mortier en 1577, acquit, entre autres biens, la seigneurie de la Gallissonnière, dans la paroisse de Saint-Jean-de-Béré, et celle de Boisgeffroy, dans la paroisse de Saint-Médard-sur-Ile. Il laissa lui-même, entre autres enfants, deux fils, André Barrin, Sgr de Bellonière et de Boisgeffroy, conseiller au Parlement de Bretagne en 1603, décédé en 1649, et Jacques Barrin, Sgr de la Gallissonnière premier président de la Chambre des comptes de Bretagne en 1619, décédé en 1626, qui furent les auteurs de deux rameaux. André Barrin, l'aîné de ces deux frères, obtint par lettres patentes de 1644 l'érection en marquisat de sa seigneurie de Boisgeffroy ; sa descendance s'éteignit avec Perrine de Barrin qui épousa en 1689 le comte de Mornay-Montchevreuil. Jacques Barrin, Sgr de la Gallissonnière, décédé en 1626, auteur du

second rameau, fut père d'autre Jacques Barrin, Sgr de la Gallissonnière, maître des requêtes en 1639, conseiller au Parlement de Bretagne en 1657, intendant de la généralité de Rouen, chargé en cette qualité de la recherche des faux nobles dans ladite généralité en 1666, conseiller d'État, décédé en 1684, qui obtint d'abord en 1644 l'érection en vicomté de sa seigneurie de la Jeannière, puis en 1658 l'érection en marquisat de sa seigneurie de la Gallissonnière et qui fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction le 22 mars 1669 par arrêt de la Chambre de réformation de Bretagne sur preuves de huit générations remontant à 1415. La descendance de ce personnage, admise aux honneurs de la Cour en 1788, a produit un nombre considérable de personnages marquants. Parmi les principaux il faut citer Rolland Barrin, marquis de la Gallissonnière, lieutenant général des armées navales en 1700, commandant de la marine à Rochefort, qui fut autorisé par lettres de 1700 à renouveler sur la vicomté de la Jeannière le titre de marquisat de la Gallissonnière; Roland-Michel Barrin, marquis de la Gallissonnière, né à Rochefort en 1693, fils du précédent, gouverneur du Canada de 1745 à 1749, lieutenant général des armées navales en 1755, qui mourut en 1756 au moment où il allait recevoir le bâton de Maréchal de France; Achille-Marc, dit le comte de Barrin, lieutenant général des armées du Roi et commandeur de Saint-Louis en 1780, créé marquis de Fromenteau par lettres patentes de 1760; Charles-Armand, frère du précédent, connu d'abord sous le titre de chevalier de la Gallissonnière puis sous celui de vicomte de Barrin, lieutenant général des armées du Roi en 1781, commandant en chef en Corse, et Augustin Barrin, comte de la Gallissonnière, né en 1742, député de la noblesse d'Anjou aux Etats généraux de 1789, député de la Sarthe en 1809 et pendant les Cent Jours, lieutenant général des armées du Roi en 1814, commandeur de Saint-Louis, décédé en 1828 ne laissant que deux filles mariées aux comtes de Bellissen et de Mauléon. C'est certainement par suite d'une erreur que Potier de Courcy, dans son excellent Armorial de Bretagne, indique la famille de Barrin de la Gallissonnière comme ayant encore des représentants. Elle s'est, en effet, éteinte dans les mâles avec Achille-Charles Barrin, marquis de Fromenteau, connu sous le titre de marquis de Barrin, qui fut admis aux honneurs de la Cour en 1788 et qui mourut dans un âge avancé en 1841 sans laisser de postérité de son mariage contracté en 1802 avec Mlle de Quemper de Lanascol.

La famille de Barrin a fourni, en dehors des personnages précédemment cités, des présidents et des conseillers au Parlement et en la Chambre des comptes de Bretagne, un page du Roi, un chevalier de Malte en 1668, etc.

BARROIS de SARIGNY et de TONVILLE. Armes : d'*azur à un lion d'or rampant; à la fasce d'argent* (aliàs *de gueules*) *brochant sur le tout.* — L'écu timbré *d'un lion de l'écu* et environné *de deux pennes d'or, d'azur et d'argent;* le tout porté *par un armet morné d'argent couvert de lambrequins aux métaux et couleurs dudit écu.*

On trouvera des généalogies de la famille Barrois de Sarigny et de Tonville dans les manuscrits de Chérin et dans le Nobiliaire Universel de Saint-Allais. Elle est originaire de la Lorraine et descend de Didier Barrois dont les deux fils, Charles Barrois, avocat aux Cours souveraines des Grands Jours et bailliage de Saint-Mihiel, et François Barrois, étudiant en médecine à l'Université de Padoue, furent anoblis le 20 mars 1596 par lettres patentes de Charles, duc de Lorraine. Charles Barrois mourut en 1654 ; il avait eu de son mariage avec Chrestienne Bourgeois plusieurs fils dont l'aîné, Charles Barrois, né à Saint-Mihiel en 1599, vint se fixer à Langres, se maria dans cette ville le 14 juillet 1627 avec Simonne Guyot et mourut assassiné en 1639. Les enfants de ce personnage s'abstinrent de porter les qualifications nobiliaires et ne se firent pas maintenir dans leur noblesse lors de la grande recherche commencée en 1666. Son petit-fils, Thomas Barrois, sieur de Ladigny, né à Langres en 1669, procureur du Roi en l'élection et au grenier à sel de cette ville, ne prit que dans deux actes la qualification de noble qui n'était du reste pas caractéristique de noblesse en Champagne. Nicolas Barrois, sieur de Sarigny, fils du précédent, né à Langres en 1718, ancien maire, lieutenant à la garde des clés de la ville de Langres, procureur du Roi en l'élection et au grenier à sel de cette ville, sollicita vainement du roi Louis XVI en 1787 des lettres patentes de confirmation de noblesse ; il mourut en 1805, laissant plusieurs fils de son mariage en 1745 avec Anne Aubertot de Fresnoy. L'un de ceux-ci, Jean-Didier Barrois, né à Langres en 1752, avocat en la Cour souveraine de Lorraine, marié à Paris en 1795 avec Mlle de Giey, fille d'un maréchal de camp, décédé à Langres en 1843, obtint du roi Charles X le 21 août 1828 des lettres patentes de confirmation de noblesse ; son fils, François-Ernest Barrois de Sarigny, né en 1801, décédé à Châlons en 1882, a lui-même laissé un fils, né en 1848, qui est allé avec sa famille se fixer au Cap de Bonne-Espérance. Nicolas-Gabriel Barrois, né à Langres en 1754, fils cadet de Nicolas, alla se fixer à l'île Bourbon et s'y maria avec Marie Léger ; sa descendance s'est perpétuée dans cette île sous le nom de Barrois de Tonville.

La famille Barrois a fourni des officiers, un vicaire général du diocèse d'Embrun, né à Langres en 1751, un chevalier de Malte (postérieurement à la Révolution), etc.

Principales alliances : Baudouin-Tirant de Bury 1780, de Giey 1795, etc.

La famille Barrois de Sarigny et de Tonville paraît avoir eu dans le passé une origine commune avec une famille Barrois de Manonville qui a occupé un rang distingué dans la noblesse de Lorraine et qui portait des armes presque identiques : d'*azur à un lion d'or et à une fasce d'argent brochant sur le tout.* Cette famille descendait de Didier Barrois qui était, vers le milieu du XVIe siècle, greffier ordinaire au bailliage de Saint-Mihiel. Un fils de celui-ci, Jean Barrois, licencié ès lois, avocat au siège de Nancy, fut anobli par lettres de Charles, duc de Lorraine, données à Nancy le 13 mars 1592, enregistrées le 20 mai suivant, en considération de son mariage avec Claude Humbert, fille d'un conseiller secrétaire ordinaire de S. A. Leur descendant, François Barrois, écuyer, Sgr de Saint-Rémy, baron de Manonville, conseiller du duc de Lorraine en ses Conseils d'Etat et privé, marié en 1684 à Marguerite de Rosières, obtint le 24 août 1717 par lettres patentes du duc de Lorraine l'érection en comté de la seigneurie de Kœur qu'il avait acquise en 1704 au bailliage de Saint-Mihiel. Il fut père de François Barrois de Manonville, comte de Kœur, chambellan de Léopold, duc de Lorraine, qui épousa en 1730 Anne Moreau, de la ville de Saint-Mihiel, et grand-père de Louis-Antoine-Joseph Barrois de Manonville qui épousa en 1760 Anne du Bois de Riocourt. Antoine-François Barrois de Manonville, né à Saint-Mihiel en 1764, fils du précédent, fit en 1773 ses preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire de la Flèche. Georges-Gabriel Barrois, baron de Manonville, chevalier, capitaine au régiment des chasseurs de Flandre, et Louis-Joseph Barrois, chevalier de Manonville, Sgr de Saint-Rémy, chevalier de Saint-Louis, major de dragons, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Saint-Mihiel.

BARROIS (ou **Barois, aujourd'hui Le Barrois,**) **d'ORGEVAL** et de **LEMMERY**. Armes : d'*argent au lion de sable, armé et lampassé de gueules; au chef d'azur chargé de six palmes d'or entrelacées en une couronne.* — La branche de Lemmery portait les armoiries suivantes, un peu différentes : d'*argent au lion de gueules; au chef d'azur chargé de trois couronnes d'olivier d'or rangées en fasce.*

La famille Barrois ou Barois, aujourd'hui Le Barrois, est originaire de la ville de Bolbec, en Haute-Normandie, où son auteur Jean-Baptiste Barrois, marié à Marie-Françoise Tocqueville, exerçait sous Louis XV la profession de marchand drapier. Ce personnage laissa deux fils, Jean-Robert-Charles Barrois, né à Bolbec en 1747, et

Charles-Jean Barrois, né au même lieu en 1755, qui furent les auteurs de deux branches.

L'aîné de ces deux frères, gentilhomme servant de la chambre du roi Louis XVIII, fut anobli par lettres patentes du 17 avril 1819, puis reçut le titre héréditaire de baron par nouvelles lettres patentes du 17 avril 1819, avec institution en majorat de sa terre d'Orgeval, dans la Seine-Inférieure. Son fils, Robert-Adolphe, baron le Barrois d'Orgeval, né en 1791, gentilhomme de la chambre du roi Charles X, autorisé par ordonnance du 6 octobre 1827 à recueillir le majorat et le titre de baron de son père, décédé en 1863, a laissé une nombreuse postérité.

Charles-Jean Barrois, auteur de la deuxième branche, juge au tribunal de Dieppe en 1812, marié à Marie-Reine David, fut anobli le 16 octobre 1817 par lettres patentes du roi Louis XVIII et fut dès lors connu sous le nom de : Le Barrois de Lemmery. Il mourut en 1846 laissant un fils, Samuel le Barrois de Lemmery, né à Dieppe en 1799, décédé dans la même ville en 1880, dont le fils unique mourut sans postérité.

Principales alliances : Tocqueville, Creuzé de Lesser 1853, Sabatier d'Espeyran 1879, de Ferré de Ferris 1866, le Harivel de Mézières 1897, Duchemin de Vaubernier 1895, de Saintignon 1902, Cavelier de Mocomble 1819, Enlart de Grandval 1866, Richer de Beauchamps-Monthéard 1865, de Morand, etc.

Il existait en Normandie à l'époque de la Révolution une famille noble du nom de Barrois qui était tout à fait distincte de la précédente bien qu'elle portât à peu près les mêmes armoiries : *d'argent à un lion de sable rampant, armé et lampassé de gueules; au chef d'azur chargé de six palmes d'or enlacées.* Cette famille, dont on trouvera une généalogie dans les manuscrits de Chérin, avait pour auteur Guillaume Barrois, sieur de Cusson, en la vicomté d'Arques, qui fut anobli par lettres patentes de septembre 1589. Son chef, Philippe de Barrois, sieur de Maubusson, demeurant en la paroisse d'Auremesnil, dans l'élection d'Arques, fut maintenu dans sa noblesse le 12 janvier 1668 par jugement de M. de la Gallissonnière, intendant de Rouen. Un représentant de cette famille, David-Michel-Laurent Barrois de la Coursavalle, né à Dieppe le 25 mars 1769, fit en 1785 ses preuves de noblesse devant Chérin pour être promu au grade de sous-lieutenant.

BARROIS de la TREISCHE. Armes : de *gueules à un chevron de... chargé de trois palmes de sinople.*

La famille Barrois de la Treische, éteinte dans les mâles dans les

dernières années du XIXe siècle, appartenait à l'ancienne bourgeoisie du Bourbonnais.

Elle a fourni des procureurs du Roi en la châtellenie des Basses-Marches, des officiers de justice à Pierrefitte, etc.

BARRON de CHARDIN. Armes : d'*azur à deux bars d'or adossés, accompagnés de quatre étoiles d'argent.*

La famille BARRON DE CHARDIN, originaire d'Escurolles, en Bourbonnais, est d'ancienne bourgeoisie. Deux de ses membres furent pourvus dans la première moitié du XVIIIe siècle de la charge, du reste non anoblissante, de conseiller référendaire en la Cour des aides de Clermont-Ferrand. Gabriel Barron de Chardin était en 1789 greffier en chef de la même Cour. Son fils, Alexandre Barron de Chardin, décédé en 1866, a laissé plusieurs enfants de son mariage avec Mlle Téallier des Moulins.

BARROT.

La famille BARROT, qui a produit depuis la Révolution tant de personnages marquants, est originaire de la petite ville de Planchamp, en Gévaudan, où son auteur, Paul Barrot, exerçait sous Louis XV la profession de notaire royal. Jean-André Barrot, né dans cette ville en 1753, fils du précédent et de demoiselle Marie Charaix, était juge du tribunal de Langogne quand il fut nommé député de la Lozère à la Convention ; il y professa des opinions relativement modérées et se contenta lors du procès du Roi de voter pour la réclusion. Il fut plus tard député de la Lozère au Conseil des Cinq-Cents, au Corps Législatif et à la Chambre des Cent Jours et mourut en 1845. Ce personnage laissait trois fils, Odilon, né en 1791 à Villefort, en Gévaudan, célèbre avocat et homme politique, préfet de la Seine après la Révolution de 1830, député de l'Eure, puis de l'Aisne, garde des sceaux en 1849, vice-président du Conseil d'État en 1871, décédé en 1873, Adolphe, né à Paris en 1801, ambassadeur à Madrid en 1858, sénateur en 1864, marié à miss Georgina Mauvers-Manby, décédé en 1870, et enfin Ferdinand, né à Paris en 1806, sénateur en 1853, marié à Mlle Nicod, décédé en 1883.

Plus récemment la famille Barrot a fourni un député républicain de l'Ardèche.

Principales alliances : Murat, Achard-Joumart-Tison d'Argence, Joret des Closières, Larochejoubert, de Boissieu 1900, etc.

BARRUEL de BEAUVERT, de BAVAS et de SAINT-PONS (de). Armes : d'*or à une bande d'azur chargée de trois étoiles d'argent.* — La branche de Bavas et de Saint-Pons a remplacé ces armoiries par les

suivantes qui seraient les armes primitives de la famille : *barré d'or et d'azur*. — Couronne *ducale*. — Tenants : *deux anges*. — Cimier : *une étoile partie d'or et d'azur*. — Devise : *Virtute sideris*. — Cri de guerre : *Vivat rex*. — Aliàs : *Dieu et mon souverain*.

La famille DE BARRUEL, originaire du Vivarais, prétend être une branche fixée en France au XIIIe siècle de la famille de Barwell, d'ancienne noblesse d'Écosse. Lord Barwell, chef de cette famille, étant venu voyager en France sous Louis XVI, reconnut en effet messieurs de Barruel, du Vivarais, comme étant ses parents. Ceux-ci, encouragés par une reconnaissance qui paraît n'avoir eu d'autre base que la courtoisie, désirèrent se faire admettre aux honneurs de la Cour et envoyèrent dans ce but en 1786 leurs papiers à Chérin, alors généalogiste des ordres du Roi. On trouvera dans les manuscrits de Chérin conservés au Cabinet des Titres de nombreux et intéressants renseignements sur la famille de Barruel. Les papiers fournis par cette famille en faisaient remonter la filiation suivie à Clément de Barrouel, aliàs de Barwell, chevalier du royaume d'Écosse, cosgr de Chalamon, au diocèse de Viviers, qui fit son testament le 8 mars 1391 devant Martin, notaire. Ce même personnage est appelé noble et magnifique seigneur Clément de Barrouel, habitant de Bagnols, au diocèse d'Uzès, coseigneur de Chalamon, dans le contrat post-nuptial de son fils, noble et magnifique Laurent de Barrouel, chevalier, avec noble Denise de Baix. Chérin n'eut pas de peine à constater l'inanité des prétentions de la famille de Barruel et à reconnaître que les titres originaux sur lesquels s'appuyaient les premiers degrés de sa généalogie étaient tous faux. Les premiers auteurs connus de la famille de Barruel occupaient en Vivarais une situation des plus modestes. Antoine Barruel était en 1531 simple cabaretier à Bagnols ; son fils, Jacques Barruel, était procureur en 1550.

Elzéar et Pierre Barruel, frères, vivant au cours du XVIe siècle, sont considérés comme les auteurs de deux grandes branches qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours.

La branche des seigneurs de Beauvert, issue d'Elzéar et présumée l'aînée, chercha au XVIIe siècle à s'agréger à la noblesse ; mais son chef, Joseph de Barruel, Sgr de Beauvert, fut condamné le 1er mars 1698 comme usurpateur de noblesse à une amende de 2000 livres par jugement de M. de Lamoignon, intendant du Languedoc ; il fit sa soumission le 20 mars suivant et obtint plus tard, en raison de sa pauvreté, la réduction de son amende à 600 livres. Il avait épousé d'abord le 28 avril 1681 Marie-Madeleine Delbène, puis le 25 juin 1703 Dorothée Martinet, fille d'un chirurgien. Son fils, noble Henri

de Barruel, Sgr de Beauvert, reprit les qualifications nobiliaires malgré la condamnation prononcée contre son père en 1698 et épousa le 3 juin 1719 Marguerite de Sibert-Cornillon, issue d'une vieille famille noble de la région. Il fut père de noble Charles-Joseph de Barruel, sgr de Beauvert, qui épousa le 18 octobre 1754 Jeanne Rivarol, de la famille du célèbre pamphlétaire, et qui fut plus tard connu le premier sous le titre de comte de Barruel-Beauvert sous lequel il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Paris (section des faubourgs du Temple et Saint-Antoine), et grand-père d'Antoine-Joseph, comte de Barruel-Beauvert, né à Beauvert en 1756, célèbre publiciste royaliste, décédé à Turin en 1817. Ce dernier avait épousé le 26 janvier 1786 haute et puissante dame Anne Cauchon de Maurepas dont il n'eut pas d'enfants ; il se remaria à une demoiselle Doublet de Linas et en eut deux fils nés en 1802 et 1804. Cettre branche est aujourd'hui fixée en Amérique.

La seconde branche, issue de Pierre, ne paraît pas avoir eu de prétentions nobiliaires antérieurement au XVIIIe siècle. Son chef, Antoine Barruel, Sgr de Saint-Pons et autres lieux, marié en 1730 à Madeleine Meunier, fut pourvu de l'office anoblissant de secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Grenoble et le conserva jusqu'à l'époque de la Révolution. Il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Villeneuve-de-Berg, en Vivarais, tant en son nom que comme représentant de sa fille, Mme d'Aleyrac. Il avait eu plusieurs fils dont deux, Louis-Antoine de Barruel, marié en 1768 à Mlle Mure de Larnage, et Louis-François de Barruel, officier d'artillerie, fixé en Bresse par son mariage en 1785 avec Mlle de Veyle, ont été les auteurs de deux rameaux qui se distinguent par les surnoms de Bavas et de Saint-Pons. Le plus jeune de ces frères prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Bourg-en-Bresse. Les représentants de cette branche sont aujourd'hui connus sous les titres de marquis, de comte et de vicomte.

Principales alliances : de Sibert-Cornillon, Cauchon de Maurepas, Rivarol, de Rivoire de la Batie 1805, de Mayol de Lupé, de Rochefort, d'Aleyrac, Dalamel de Bournet, Mure de Larnage, de Bardonnenche, Bernadotte 1882, etc.

BARRY (de Gérard du). Voyez GÉRARD DU BARRY (de).

BARRY (du). Voyez DUBARRY.

BARRY (de). Armes : *fascé d'argent et de gueules de dix pièces.*

La famille DE BARRY, une des plus distinguées de l'Ile de France,

ne doit pas être confondue avec une famille du même nom, rapportée plus bas, qui appartient à la noblesse de Gascogne.

Elle descend de Jacques-Claude de Barry de Salvet, commissaire de la marine, originaire d'Irlande d'après la tradition, qui épousa vers 1720 Adelaïde de Jorna. Leur fils, Balthazar de Barry, né à Marseille, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, alla se fixer à l'Ile de France, y épousa en 1763 Madeleine de la Roche du Ronzet et mourut en 1815 laissant une nombreuse postérité.

Principales alliances : de Sartiges 1802, Maingard 1786, d'Emmerey de Charmoy 1784, Cretté de Palluel 1793, de Boucherville, etc.

BARRY (de). Armes : d'*azur à trois éléphants d'or, 2 et 1.* — Couronne : *de Vicomte.*

La famille DE BARRY appartient à la noblesse des Landes. On en trouvera des généalogies dans le Nobiliaire de Guienne d'O'Gilvy et dans l'Armorial des Landes du baron de Cauna. Comme toutes les familles de Barry ou Dubarry, elle revendique, mais sans preuves à l'appui, une origine commune avec l'illustre famille irlandaise des Barry de Barrymore. Elle remonte à Pierre de Barry qui est rappelé comme défunt avec son épouse Catherine Castin dans le contrat de mariage de leur fils Jehan. Celui-ci, natif du lieu de Feugar, en Bas-Armagnac, fut nommé contrôleur ordinaire de la maison du roi de Navarre par lettres de ce prince données à Orthez le 11 septembre 1555 ; il épousa par contrat du 7 août 1556 demoiselle Marguerite d'Estalenx et vendit par acte du 17 avril 1567 plusieurs maisons que cette dame possédait à Saint-Sever. Leur fils, monsieur Daniel de Barry, licencié ès droit, épousa par contrat passé à Saint-Sever le 25 juin 1593 Jehanne d'Abadie, fille de monsieur maître Gratian d'Abadie, lieutenant général au siège de Saint-Sever, et de feue Bertranne de Lalanne, dame d'Arboucave ; il fut dans la suite avocat au Parlement de Bordeaux, lieutenant général au siège de Saint-Sever et député du tiers état de cette ville aux États généraux de 1614. Il est simplement appelé maître Daniel de Barry dans la plupart des actes le concernant ; cependant il prend la qualification de noble dans son testament fait le 25 octobre 1640. Il laissa deux fils, Jean-Pierre et Armand de Barry, qui furent les auteurs de deux branches.

L'aîné de ces deux frères, Jean-Pierre de Barry, mari de Jeanne-Suzanne d'Amou, fut nommé le 10 septembre 1625, sur la résignation de son père, lieutenant général au siège de Saint-Sever ; il est appelé Monsieur maître Jean de Barry, dans la plupart des actes. Son fils, Louis de Barry, qui lui succéda en 1671 dans ses fonctions de lieute-

nant général au siège de Saint-Sever, épousa Marie de Batz d'Aurice, s'agrégea à la noblesse et se fit maintenir noble le 12 juin 1693, puis le 10 janvier 1698, par deux jugements de M. de Bezons, intendant de Bordeaux. Il laissa deux fils dont l'aîné, Jean-Pierre de Barry, prêtre, lui succéda comme lieutenant général au présidial de Saint-Sever et fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 et dont le puîné, Antoine, officier de dragons, paraît n'avoir pas eu de postérité de son mariage en 1693 avec Marie-Thérèse de Mercier.

Armand de Barry, auteur de la branche cadette, suivit la carrière militaire et épousa par contrat passé à Saint-Sever le 31 janvier 1630 Marguerite d'Ahons, issue d'une famille noble et héritière de la seigneurie de Puyo. Leur fils, Jean de Barry, Sgr de Puyo, brillamment apparenté par son mariage contracté à Saint-Sever en 1656 avec Marie de Navailles, issue d'une des meilleures familles nobles du pays, fut condamné le 25 mai 1709 comme usurpateur de noblesse à 2.000 livres d'amende par jugement de M. de la Bourdonnaye, intendant de Bordeaux. Il produisit alors le jugement de maintenue rendu par M. de Bezons le 10 janvier 1698 en faveur de son cousin germain Louis et, sur le vu de ce jugement, fut maintenu noble dès le 24 juin suivant par un nouveau jugement du même intendant. Il fut père de Jean-Armand de Barry, Sgr de Puyo, connu sous le titre de vicomte de Lanuxe, marié en 1684 à Suzanne de Tisnes, et grand-père de Jean de Barry, vicomte de Lanuxe, marié le 11 août 1713 à Marguerite de Barbotan, qui continuèrent la descendance.

Marie-Louise de Talazacq, veuve de Jean de Barry, Sgr de Pujol, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Dax comme tutrice de son fils, Jean-Baptiste. Elle avait eu un fils aîné, Pierre-Laurent de Barry de Pujol, né au diocèse d'Aire le 5 août 1765, qui avait fait le 19 septembre 1781 ses preuves de noblesse pour être admis à l'Ecole militaire et qui mourut très jeune, noyé accidentellement dans la Moselle.

Jean-Baptiste, vicomte de Barry, fit les campagnes de l'armée des Princes et, à son retour d'émigration, se fixa en Bordelais par son mariage en 1804 avec Mlle de Boucaud. Il en laissa un fils unique, Jacques-Amédée, vicomte de Barry de Lanusse, qui épousa d'abord à Poitiers en 1835 Mlle d'Ajot, puis Mlle de Souhy, et qui a laissé plusieurs enfants de ces deux unions.

Principales alliances : d'Abadie d'Arboucave 1593, de Batz d'Aurice, de Mercier, d'Aon 1630, de Navailles 1656, de Barbotan 1713, de Boucaud 1804, de Gères, de Baillet 1891, etc.

BARRY-BERTHOMIEU de MAUVESIN. Armes : d'*azur à un chevron*

d'or accompagné en pointe d'un lévrier passant et contourné d'argent; au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or.

Cette famille est originaire de Libourne et avait pour nom primitif celui de Berthomieu. Pierre Berthomieu fut créé baron le 29 décembre 1818 par ordonnance du roi Louis XVIII et mourut dès le 16 mars 1819 avant de s'être fait délivrer les lettres patentes. Son frère, Pierre-Bonaventure Berthomieu-Barry ou Barry-Berthomieu, lieutenant criminel au présidial de Libourne en 1771, exerçait en 1789 la charge anoblissante de président trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Bordeaux. Celui-ci laissa deux fils, Jérôme Barry-Berthomieu, né à Saint-Emilion en 1790, qui épousa en 1816 Mlle d'Allard, et Pierre-Mauvesin Barry-Berthomieu, né à Saint Emilion en 1796, qui épousa en 1819 Mlle Lacaze, nièce du duc Decazes. Ce dernier fut autorisé par lettres patentes du 20 janvier 1820 à relever le titre de baron accordé à son oncle et fut connu dès lors sous le titre de baron de Mauvesin. Il a laissé un fils né en 1821.

BARTE de SAINTE-FARE.

La famille Barte de Sainte-Fare, originaire de Metz, descend de Jean-François Barte qui était sous Louis XVI négociant dans cette ville. Son fils, Jean-Baptiste-Joseph Barte, né à Metz en 1771, intendant militaire, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, marié à Sophie Rouvière, fut autorisé par ordonnance du 26 juillet 1816 à joindre à son nom celui de : de Sainte-Fare, puis reçut le titre de baron par ordonnance du 22 juillet 1821 qui ne fut pas suivie de lettres patentes. Il laissa deux fils, Alexandre-Napoléon et Jean-Eugène Barte, nés à Metz l'un en 1806, l'autre en 1808, qui furent de nouveau autorisés le 12 janvier 1861 par décret de Napoléon III à joindre à leur nom celui de : de Sainte-Fare. Maurice Barte de Sainte Fare, né en 1862, petit-fils de l'aîné de ces deux frères, officier d'artillerie, a épousé en 1892 une fille du comte Ruty.

BARTHE de SANDFORD.

Un décret du 19 mai 1876 a autorisé Messieurs Jean-Arthur Barthe, né à Toulon en 1853, aide-médecin de la marine, et Jean-Eugène Barthe, né à Toulon en 1861, à joindre à leur nom celui de : de Sandford.

BARTHE (Barbe de la). Voyez : Barbe de la Barthe.

BARTHE (Bacqua de la). Voyez : Bacqua de la Barthe.

BARTHE (Daudé de Tardieu de la). Voyez : Daudé de Tardieu de la Barthe.

BARTHE (Castaing de la). Voyez : CASTAING DE LA BARTHE.

BARTHE (Hugonin de la). Voyez : HUGONIN DE LA BARTHE.

BARTHE (Mélier de la). Voyez : MÉLIER DE LA BARTHE.

BARTHE (Thomas de la). Voyez : THOMAS DE LA BARTHE.

BARTHE-MANDEGOURY et de MALARD (de la). Armes : *parti d'azur à la tour d'argent et d'argent au lion d'azur* (aliàs : *d'azur au lion d'argent*).

Cette famille, a eu pour auteur Jean-Pierre Labarthe, avocat au Parlement de Toulouse, marié à Jeanne de Malard, dont le fils, Paul-Florent Labarthe de Malard, né en 1773, fut anobli le 16 août 1823 par lettres patentes du roi Louis XVIII enregistrées le 5 novembre de la même année à la Cour royale de Toulouse.

Principales alliances : de Curières 1878, de Puymirol 1818, baron de Montbel, de Rocour de Saint-Amans, 1853, etc.

BARTHE de GISCARO et de THERMES (de la). Armes : *écartelé au 1 et 4 d'or à quatre pals de gueules*, qui est de la Barthe ; *aux 2 et 3 d'argent à trois pointes ondoyantes d'azur, arrondies à leurs extrémités*, qui est de Fumel. — Couronne : *de Marquis*. — Cimier : *Une tête de bouc au naturel*. — Supports : *deux lions d'or armés et lampassés de gueules*. — Devise : *Atavis et armis*. — Autre devise : *Deo et Rege*.

Le petit pays de la Barthe, situé dans les Pyrénées, entre la Navarre et le comté de Comminges, comprenant les vallées d'Aure, de Nestes, de Barrousse et de Magnoac et ayant pour capitale la ville de la Barthe, aujourd'hui chef-lieu de canton du département des Hautes-Pyrénées, avait au moyen âge des vicomtes particuliers qui furent de fort puissants seigneurs. Sanche, vicomte de la Barthe, le premier de ces seigneurs sur lequel on ait des renseignements précis, rendit hommage le 12 mars 1078 à Centulle, comte de Bigorre, pour les terres et seigneuries qu'il possédait en Bigorre. La Chesnaye des Bois et après lui O'Gilvy ont avancé, mais sans preuves à l'appui, que ce Sanche aurait été fils d'un Auriol-Manse, vicomte de la Barthe, vivant en 1020, qui aurait été lui-même fils puîné d'Arnaud, comte d'Aure et de Magnoac. M. de Jaurgain nous apprend dans le très savant ouvrage qu'il a intitulé *la Vasconie* que Sanche, vicomte de la Barthe en 1078, fut en effet fils d'Auriol-Manse, vicomte de la Barthe, mentionné dans un acte de 1039, et que celui-ci était fils de Mansion-Auriol, lui-même quatrième fils d'Auriol-Dat, comte d'Aure, apanagé vers 1025 de la vicomté de la Barthe. Les comtes d'Aure, de Magnoac

et d'Astarac descendaient des ducs ou rois d'Aquitaine qui avaient pour auteur Charibert, fils puîné de Clotaire, roi de France, décédé en 628. La filiation des successeurs de Sanche est à peu près établie jusqu'à un autre Sanche qui était vicomte de la Barthe vers le milieu du XIIIe siècle et qui ne laissa que deux filles. L'aînée de ces filles, Véronique, épousa en 1263 un cadet de la maison d'Armagnac et mourut sans postérité ; la puînée, Brunissende, demeurée seule héritière des grands biens de sa maison, épousa Bertrand de Fumel, issu d'une illustre famille du Quercy encore existante. Cette dame laissa un fils, Arnaud-Guilhem de Fumel, vicomte de la Barthe du chef de sa mère, marié à Mascarose d'Armagnac, qui fut le fondateur d'une nouvelle maison de la Barthe ; d'après la Chesnaye des Bois, qui a été copié plus tard par O'Gilvy, elle aurait eu aussi une fille, Gaussente, qui aurait épousé en 1291 son cousin Raymond de la Barthe-Montcorneil, issu d'un rameau cadet de la famille des vicomtes primitifs de la Barthe. La seconde maison des vicomtes de la Barthe, issue d'Arnaud-Guilhem de Fumel, occupa un rang considérable dans l'aristocratie de sa région et s'éteignit avec Jean, vicomte de la Barthe, comte d'Aure et de Magnoac, qui mourut le 5 octobre 1398 sans laisser de postérité de ses deux unions avec Marguerite de Madaillan et avec Jeanne d'Albret et qui légua tous ses biens à son parent Bernard, comte d'Armagnac.

La maison de la Barthe qui s'est perpétuée avec éclat jusqu'à nos jours et qui a toujours porté les armoiries de la famille des premiers vicomtes de la Barthe écartelées de celles de la maison de Fumel ne peut remonter par filiation suivie au delà d'Arnaud-Guilhem de la Barthe, chevalier, qui était en 1388 seigneur de Montcorneil, en Astarac. Ce gentilhomme appartenait certainement à un rameau collatéral d'une des deux familles des vicomtes de la Barthe, mais on ignore de laquelle. La plupart des auteurs, d'accord du reste avec une tradition constante, le font descendre d'un cadet de la seconde de ces familles et par conséquent de la maison de Fumel dont ses descendants n'ont jamais cessé de porter les armoiries écartelées de celles de la Barthe. Mais d'autres auteurs, notamment la Chesnaye des Bois et O'Gilvy, le font descendre d'un autre Arnaud-Guilhem de la Barthe, Sgr de Montcorneil, mentionné plus haut, issu d'un rameau cadet de la première famille de la Barthe, qui aurait épousé en 1291 sa cousine Gaussente, fille de Bertrand de Fumel et de Brunissende, vicomtesse de la Barthe. Chérin, chargé d'examiner la généalogie de la maison de la Barthe lors de son admission aux honneurs de la Cour sous Louis XVI, n'osa se prononcer sur cette question. Il s'exprime en ces termes dans le rapport qu'il envoya le 21 octobre 1776 :

« La maison de la Barthe qui existe aujourd'hui en plusieurs branches « a pour auteur Arnaud-Guilhem de la Barthe chevalier, Sgr de Mont- « corneil, en Astarac, qui vivait en 1388. Sa généalogie est insérée « dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne. On y voit, ainsi « que dans diverses pièces du Cabinet de l'ordre du Saint-Esprit, « qu'elle a constamment porté le nom de la Barthe et les armes de « la Barthe écartelées de celles de Fumel et qu'elle a eu ses pre- « miers établissements dans le voisinage de la vicomté de la Barthe « possédée par ces deux races. Mais l'auteur de cette Histoire n'a « établi sa jonction ni avec l'une, ni avec l'autre. Pour mettre le « lecteur en état de prononcer sur la force ou la faiblesse des pré- « somptions qui lui donnent une origine commune avec l'une des « deux, il est nécessaire de les faire connaître. *Première race des « vicomtes de la Barthe :* la seigneurie et vicomte de la Barthe, qui « formait autrefois un petit pays dans les limites de l'ancien comté « de Comminges, a donné son nom à une maison connue dès l'an « 1076. Cette maison s'éteignit vers 1260 avec Arnaud-Guilhem qui « ne laissa que deux filles, savoir Véronique mariée à Arnaud-Ber- « nard, frère de Giraud V, comte d'Armagnac, morte sans enfants, « et Brunissende qui devint vicomtesse de la Barthe après la mort « de sa sœur et épousa vers 1283 Bertrand de Fumel, fils puîné du « baron de Fumel, en Agenais. *Deuxième race des vicomtes de la « Barthe :* Arnaud-Guilhem de Fumel, né du mariage de Bertrand « de Fumel et de Brunissende, vicomtesse de la Barthe, fut vicomte « de la Barthe du chef de sa mère, prit le nom et les armes de la « maison de la Barthe qu'il écartela des siennes, c'est-à-dire de « celles de la maison de Fumel, et fonda la deuxième race des « vicomtes de la Barthe qui porta les mêmes noms et armes et s'étei- « gnit en 1398 en la personne de Jean, vicomte de la Barthe, après « avoir contracté des alliances avec les plus illustres maisons de « Guienne. La maison de Fumel... a pris son nom d'une terre située « en Agenais décorée de temps immémorial du titre de baronnie. « Elle est connue depuis le XIe siècle. Ces avantages, joints à ses ser- « vices et à ses alliances, ont marqué son rang parmi la haute « noblesse de Guienne..... Si la tradition qui fait descendre de l'une « des deux la maison de la Barthe qui fait le sujet de ce mémoire est « fondée, on ne peut que juger avantageusement de son origine, « puisque ces deux races ont les caractères de la haute noblesse et, « si la parfaite conformité du nom et des armes jointe à la commu- « nauté de domicile doit désigner sa véritable source, c'est à la « seconde qu'elle appartient, c'est-à-dire à celle de Fumel, puisque « les descendants d'Arnaud-Guilhem de la Barthe, Sgr de Montcor-

« neil, son premier auteur certain, ont toujours porté les armes de « Fumel, écartelées de celles de la Barthe, et ont eu leurs premiers « établissements dans la vicomté de la Barthe et les cantons voisins. « On doit ajouter à l'appui de ce sentiment un fait ignoré jusqu'à « ces derniers temps, c'est que le dernier vicomte de la Barthe de « la maison de Fumel donna deux terres au même Arnaud-Guilhem « de la Barthe, Sgr de Montcorneil. On doit remarquer aussi que « l'Histoire des Grands officiers de la couronne donne pour père et « aïeul à Arnaud-Guilhem Raymond et Jean, seigneurs de la même « terre de Montcorneil, mais qu'on ne commence ce mémoire qu'à « lui parce qu'il est le premier sur qui on ait des titres originaux..... »

Jean de la Barthe, chevalier, Sgr d'Arné et de Montcorneil, fils d'Arnaud-Guilhem, épousa le 9 avril 1422 Esclarmonde de Rivière, fut sénéchal d'Aure en 1453 et fit son testament le 17 janvier 1494. Il laissa une fille mariée le 7 octobre 1450 à Aimery de Comminges et plusieurs fils dont l'aîné, Arnaud-Guilhem III, marié le 12 août 1443 à Mondine de Léaumont, continua la ligne directe des Sgrs de Moncorneil éteinte en la personne de Jean de la Barthe, Sgr de l'Artigolle, marié en 1663 à Gérarde de Cazaux, maintenu dans sa noblesse le 10 juin 1667 par jugement de Pellot, intendant de Bordeaux, et décédé sans postérité mâle, et dont le second, Bernard de la Barthe, devenu Sgr de Giscaro, au diocèse de Lombez, par son mariage avec Jeanne de Béon, fut l'auteur de la ligne qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Celui-ci laissa à son tour trois fils : noble Bertrand de la Barthe, chevalier, sgr de Giscaro, qui épousa Sybille du Mona et qui fit son testament le 6 décembre 1517, noble Jean de la Barthe, qui devint Sgr de Thermes, au diocèse d'Auch, par son mariage avec Jeanne de Péguilhan, et Arnaud-Guilhem de la Barthe, Sgr de Lassegan, décédé en 1518. Le second de ces deux frères, Jean, n'eut qu'un fils, Paul de la Barthe, Sgr de Thermes, né à Couserans en 1482, maréchal de France en 1558, connu dans l'histoire sous le nom de maréchal de Thermes, qui fut un des plus vaillants hommes de guerre de son temps et qui mourut à Paris en 1562 sans laisser de postérité de son mariage avec Marguerite de Saluces. Bertrand et Arnaud-Guilhem de la Barthe, oncles du maréchal, furent les auteurs de deux grandes branches.

Le premier fut père de noble homme Jean de la Barthe, chevalier, Sgr de Giscaro, qui épousa Jeanne de Péguilhan, sœur de sa tante et fille puînée du Sgr de Thermes, grand-père de noble homme Paul de la Barthe, chevalier, Sgr de Giscaro, qui épousa le 28 avril 1529 Marie d'Armantieu de la Palu, et arrière-grand-père de noble Jacques de la Barthe, connu sous le nom de capitaine de Giscaro, qui joua un cer-

tain rôle dans les guerres civiles de la seconde moitié du XVIe siècle. Cette branche fut maintenue dans sa noblesse le 1er juin 1667 par jugement de M. de Lartigue, subdélégué de Pellot, intendant de Bordeaux. Elle était représentée, à l'époque de la Révolution, par deux frères, Jean-François, dit le comte de la Barthe, Sgr d'Arné, qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse de l'Armagnac et qui mourut en 1820 sans laisser de postérité de son mariage avec Mlle de Lary de la Tour, et Jean, dit le vicomte de la Barthe-Giscaro, né en 1742, chevalier de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare en 1788, lieutenant général des armées du Roi sous la Restauration, décédé en 1830. Antoine, comte de la Barthe-Giscaro, fils de celui-ci, fut page du comte d'Artois; il épousa en 1808 Mlle Pagés de Beaufort et en eut deux fils qui furent les derniers représentants de leur branche et qui moururent sans laisser de postérité masculine.

Arnaud-Guilhem de la Barthe, Sgr de Lasségan, décédé en 1518, le plus jeune des fils de Bernard de la Barthe, Sgr de Giscaro, et de Jeanne de Béon, fut le grand-père de Carbon de la Barthe, Sgr de Lasségan, maréchal de camp, gouverneur des comtés d'Astarac, Comminges et Bigorre, qui épousa Suprême de Roquelaure, et le bisaïeul de Philippe de la Barthe, Sgr de Lasségan, commandant du comté d'Astarac en 1573, chevalier de l'Ordre du Roi en 1576, qui épousa successivement en 1592 Marthe de Murviel et en 1602 Julienne de Carbonneau. Les représentants de cette branche furent maintenus dans leur noblesse le 15 mars 1668 par jugement de Pellot, intendant de Bordeaux, et le 18 février 1700 par jugement de Legendre, intendant de Montauban. Son chef, François de la Barthe, marié le 7 février 1717 à Marie-Anne de Saint-Lary de Bellegarde, rentra en possession de la seigneurie de Thermes, en Armagnac, ancienne propriété de la maison de la Barthe, et fut connu depuis lors sous le titre de baron de Thermes. Le comte de la Barthe-Thermes prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse de l'Armagnac. Cette branche paraît s'être également éteinte dans la seconde moitié du XIXe siècle. Un de ses derniers représentants, Adolphe, comte de la Barthe-Thermes, colonel, commandeur de la Légion d'honneur, avait épousé en 1827 Mlle Fouché, fille du célèbre duc d'Otrante, décédée en 1893; il en a laissé une fille unique mariée en 1856 au comte de Castelbajac et décédée en 1894.

La maison de la Barthe a été admise aux honneurs de la Cour en 1777.

Elle a fourni un maréchal de France, des officiers généraux, des chevaliers de Malte, etc.

Principales alliances (depuis 1388) : de Rivière-Labatut, de Léau-

mont, de Lomagne 1530, de Narbonne, de Lart de Regoulières, de Castelnau, d'Astarac, du Lac, d'Aux, de Cardaillac 1553, de Cazaux 1663, de Comminges, de Béon, de Saluces, d'Orbessan, de Saint-Lary, de Polastron 1655, de Barbotan, de Binos, de Benque, de Méritens, d'Astugue de Soréac, de Lary de Latour 1772, de Moreton de Chabrillan 1832, de Roquelaure, de Grossoles-Flamarens 1574, d'Esparbès de Lussan 1623, d'Escodéca de Boisse 1695, de Fayolle 1629, de Vassal 1651, 1500, de Castelbajac, etc.

BARTHELATS (de). Armes : d'*azur à un tigre passant au naturel.*

La famille DE BARTHÉLATS, originaire du Forez, avait pour nom primitif celui de Berthelats ou Berthelat. Elle a été maintenue dans sa noblesse en 1668 par jugement de l'intendant Dugué.

Claude de Berthelats, écuyer, demeurant au bourg de Renaison, rendit hommage le 16 mars 1674 pour son fief d'Arfeuillette. Claude de Berthelats rendit hommage pour le même fief le 2 septembre 1753 et le 23 décembre 1776.

Jacques-Marie de Berthelats, écuyer, Sgr d'Arfeuillette, fit enregistrer à l'Armorial général de 1696 (registre de Roanne), ses armoiries telles que la famille de Barthelats les a conservées jusqu'à nos jours.

M. de Berthelats, Sgr d'Arfeuillette, et le chevalier de Berthelats prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Montbrison.

La famille de Barthelats, fixée en Bourbonnais au XIXe siècle, paraît avoir eu pour dernier représentant Jean-Louis, connu sous le titre de marquis de Barthelats, qui, de son mariage avec Mlle de Vernin d'Aigrepont, a laissé une fille unique, Gabrielle, mariée d'abord en juin 1870 à Gaston de Beuverand, puis à M. Durieu de la Carelle, comte romain.

Principales alliances : du Claux de l'Estoile, de Vernin d'Aigrepont, de Beuverand, Durieu de la Carelle, etc.

BARTHÉLEMY. Armes : d'*azur à un rocher d'argent mouvant de la pointe, surmonté d'un soleil d'or.* — Armes concédées à Joseph-Anicet Barthélemy anobli par ordonnance du 2 août 1814 : d'*azur au rocher d'argent surmonté à dextre d'une fleur de lys d'or et à sénestre d'un soleil rayonnant du même.*

La famille BARTHÉLEMY appartenait avant la révolution à la haute bourgeoisie de la Provence. Elle a eu pour auteur Antoine Barthélemy, dit Sigalon, baile de Géménos, qui, lors des troubles de la fin du XVIe siècle, vint se réfugier à Aubagne et qui y mourut en février 1596. Un de ses descendants, Antoine Barthélemy, acheta vers 1660 le

petit fief de Linche, près d'Aubagne. Un autre de ses descendants, Joseph Barthélemy, marié le 29 juin 1702 à Madeleine Rastit, du lieu de Cassis, en laissa deux fils, Honoré et Jean-Jacques. Le plus jeune de ces deux frères, Jean-Jacques, né à Cassis en 1716, fut le célèbre abbé Barthélemy, l'auteur du *Voyage d'Anacharsis*, un des écrivains les plus distingués du XVIIIe siècle, membre de l'Académie des inscriptions dès 1747, garde du Cabinet des Antiques en 1753, membre de l'Académie française en 1789, décédé en 1795. L'aîné, Honoré Barthélemy, né à Aubagne en 1710, marié à Gabrielle Jourdan, laissa lui-même trois fils : 1° André Barthélemy-Courçais, doyen du chapitre de Tours, garde du Cabinet des Antiques après son oncle, décédé à Paris en 1799, 2° François, dont il sera parlé plus bas, et 3° Joseph-Anicet Barthélemy, né en 1758, banquier à Paris, membre du conseil général de la Seine, marié en 1798 à Mme de Pont, née Michel de Grilleau, décédé en 1820, qui fut anobli le 12 octobre 1816 par lettres patentes du roi Louis XVIII et qui laissa une fille unique mariée au marquis de Dampierre. François Barthélemy, né à Aubagne en 1747, joua un rôle politique important, fut envoyé comme ministre plénipotentiaire à Berne en 1791, fut nommé membre du Directoire, fut emprisonné après la journée du 18 fructidor et déporté en Guyane, mais s'évada, rentra en France après le 18 brumaire, fut nommé sénateur, puis président du Sénat, fut créé comte de l'Empire par lettres patentes du 26 avril 1808, devint pair de France héréditaire à la Restauration, reçut le titre héréditaire de marquis par lettres patentes du 31 août 1817 et mourut le 3 avril 1830 sans avoir contracté d'alliance. Il avait obtenu par lettres patentes du roi Charles X du 19 septembre 1829 l'autorisation de transmettre à son petit-neveu, Antoine-Xavier Sauvaire, né à Marseille en 1800, son nom, son titre de marquis, ses armoiries, sa pairie de France héréditaire et le majorat composé du domaine de Ribemont qui était attaché à cette pairie. Ce neveu a été l'auteur d'une nouvelle famille de Barthélemy dont il sera parlé à l'article consacré à la famille Sauvaire.

BARTHÉLEMY de SAIZIEU (de). Armes : d'*azur à un rocher de six coupeaux d'or accompagné de trois étoiles d'argent*, 2 *et* 1. — Couronne : *de Baron*. — Supports et cimier : *trois aigles couronnées d'or*.

La famille DE BARTHÉLEMY DE SAIZIEU paraît avoir eu dans le passé une origine commune avec la famille précédente. Elle est originaire comme elle de la petite ville d'Aubagne, en Provence, et occupait avant la Révolution un rang très distingué dans la bourgeoisie de sa région. Deux de ses membres, Jean-Pierre Barthélemy, bourgeois, et Pierre de Barthélemy, écuyer, conseiller du Roi, contrôleur ordi-

naire des guerres, firent enregistrer leur blason à l'Armorial de 1696 (registre de Marseille). Le second d'entre eux prenait la qualification d'écuyer en raison de sa charge qui conférait la noblesse personnelle. Pierre Barthélemy était bourgeois d'Aubagne sous Louis XV. Son fils, Léon-Lazare Barthélemy de Saizieu, né en 1736, chargé d'affaires du roi de France, son consul auprès du bey de Tunis, marié en 1763 à Marie-Anne Bernard, fut anobli le 11 mars 1771 par l'obtention de l'ordre de Saint-Michel; il était membre du collège électoral des Bouches-du-Rhône quand il fut créé baron de l'Empire par lettres patentes du 29 avril 1811 avec majorat composé de sa terre des Jarjayes; il fut confirmé dans la possession de ce titre le 20 avril 1816 par nouvelles lettres du roi Louis XVIII et mourut à Aix en 1819. Il avait eu deux fils dont l'aîné, Louis-Antoine Barthélemy, baron de Saizieu, né à Tunis en 1769, marié en 1797 à Mlle de Régina, autorisé par ordonnance du 11 juillet 1820 à recueillir le titre de baron de son père et le majorat qui y était attaché, décédé à Marseille en 1852, continua la descendance, et dont le cadet, Louis-Richard de Barthélemy de Saizieu, né à Tunis en 1773, contre-amiral, commandeur de la Légion d'honneur, créé baron de l'Empire par lettres patentes du 21 février 1814, mourut à Paris en 1842 sans postérité. Antoine-Alexandre de Barthélemy, baron de Saizieu, né à Aix en 1798, fils de Louis-Antoine, est décédé à Aix en 1882 laissant trois fils de son mariage en 1826 avec Mlle de Calvière.

Principales alliances : Bernard de Saint-Jean 1763, de Ricaudy, de Blanchetti 1826, de Calvière 1826, de Gardanne 1855, de Fesquet 1874, de Boussairolles 1859, de Charrin 1884, de Villèle 1890.

La famille de Barthélemy de Saizieu, dont plusieurs membres résident de nos jours en Languedoc, ne doit pas être confondue avec une famille de Barthélemy qui appartenait au XVIIe siècle à la noblesse de cette province. Cette famille, dont on trouvera une généalogie dans les manuscrits de Chérin, avait été maintenue dans sa noblesse le 13 décembre 1669 par jugement de M. de Bezons, intendant, comme issue de Durand de Barthélemy anobli par le capitoulat de Toulouse en 1606. Elle était représentée sous Louis XVI par quatre frères dont l'aîné, né au diocèse de Saint-Papoul en 1752, avait épousé en 1784 Elisabeth de la Roche.

La famille du marquis Barthélemy, pair de France, et la famille de Barthélemy de Saizieu ne doivent pas davantage être confondues avec une famille de Barthélemy qui a appartenu à la noblesse de Provence et qui portait des armoiries à peu près semblables aux leurs : d'*azur à une montagne d'or accompagnée de trois étoiles de même, deux en chef et une en pointe*. Cette famille, sur laquelle on

trouvera des renseignements dans les manuscrits du Cabinet d'Hozier était connue depuis Jean Barthélemy qui fut consul et assesseur d'Aix en 1456 et dont le fils, Rolin Barthélemy, Sgr de Sainte-Croix, remplit les mêmes fonctions en 1481. Michel de Barthélemy, un des petits-fils du précédent, fut admis dans l'ordre de Malte en 1568. Il avait eu deux frères : l'aîné, Rolin, fut père de Lucrèce de Barthélemy, dame de Sainte-Croix, qui épousa en 1605 François de Forbin ; le puîné, Gaspard, fut père de Jacques de Barthélemy, cosgr de Sainte-Croix, marié en 1624 à Claire de Saqui, qui fut maintenu dans sa noblesse le 7 août 1668 par arrêt des commissaires de Sa Majesté. Ce dernier eut quatre fils dont le plus jeune, Jean, fut admis dans l'ordre de Malte en 1654.

BARTHÉLEMY de BALTUS. Armes de la famille de Baltus : *écartelé au 1 d'azur à deux têtes d'or affrontées et tortillées d'argent, au 2 de gueules à l'épée haute en pal d'argent, au 3 de gueules à une dent d'argent, au 4 d'azur à un baudrier d'or.*

Antoine-Auguste Barthélemy avait épousé à Versailles en 1836 Mlle Pauline-Félicité de Baltus, décédée en 1892. Leur fils, Charles-Victor Barthélemy, s'est cru en droit de relever le titre de baron de Baltus qui appartenait à son grand-père maternel.

La famille DE BALTUS, originaire de Metz, descendait de Jacques Baltus, notaire, qui fut échevin de cette ville en 1731. Il fut père de Jacques Baltus, Sgr de Pouilly, contrôleur des guerres en 1771, et grand-père de Basile-Victor Baltus, né à Metz en 1766, général de brigade en 1811, lieutenant général honoraire en 1826, chevalier de Saint-Louis, commandeur de la Légion d'honneur, décédé presque centenaire en 1865, qui fut créé baron de l'Empire par lettres patentes du 20 juillet 1809 et qui fut confirmé dans la possession de son titre par nouvelles lettres du roi Louis XVIII du 20 juillet 1816. Le général Baltus avait d'abord épousé Mme de Bordenave, née Dedelay d'Achères, dont il n'eut pas d'enfants ; ayant divorcé, il se remaria en 1813 avec Mlle Pottier de Maucourt, décédée en 1870, et en laissa une fille unique, Mme Barthélemy.

BARTHÉLEMY d'HASTEL (de). Armes : *gironné d'argent et de sable de huit pièces, à l'orle de huit écussons de l'un en l'autre ; sur le tout d'azur à un chevron d'argent accompagné en chef de deux cailloux et en pointe d'un lis de jardin de même.* — Devise : *Quod natura dedit tollere nemo potest.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux dragons.*

La famille DE BARTHÉLEMY D'HASTEL, originaire de Langres, en

Champagne, est fort anciennement connue dans la bourgeoisie de cette ville. On en trouvera une généalogie dans un ouvrage qui a paru en 1868 sous le titre d'*Armorial général de d'Hozier*.

Ce travail fait remonter la filiation à Mongin de Barthélemy (Bartolomei) qui était en 1476, conseiller de ville à Langres et commissaire de l'artillerie. Ce personnage fut père de Mongin-Louis de Barthélemy, bourgeois de Langres en 1490, qui vivait encore en 1544, grand-père de Louis de Barthélemy, échevin de Langres en mai 1540, procureur de l'évêché, qui épousa Anne-Marguerite Philippes, bisaïeul de Simon de Barthélemy, docteur en médecine de la faculté de Montpellier, qui épousa en 1568 Anne Bruchier, et trisaïeul de Claude de Barthélemy, sieur de la Folie, qui fut reçu le 11 janvier 1605 avocat et conseiller du Roi au siège royal de Langres et qui épousa Magnence Contest. Noble homme Pierre de Barthélemy, fils du précédent, fut avocat en la prévôté royale de Coiffy et épousa Marie du Cray, décédée en 1688, fille d'un secrétaire du duc de Lorraine. Son fils, Jean-Baptiste de Barthélemy, né le 14 juillet 1654, avocat en la prévôté royale de Coiffy, marié à Barbe Aubert et décédé en 1724, paraît le premier avec la qualification de Sgr de la Grange d'Hastel; il fut père de Jean-Pierre de Barthélemy, Sgr d'Hastel, né à Coiffy en 1688, conseiller et avocat du Roi en la prévôté de cette ville, décédé en 1757, qui épousa en 1713 Agnès Legros et qui continua la descendance.

On ne connaît pas à la famille de Barthélemy de principe d'anoblissement, bien que ses membres aient souvent pris au XVIIIe siècle les qualifications de noble et d'écuyer; on ne voit pas qu'elle ait jamais été l'objet d'un jugement de maintenue et elle n'a pas pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région. Cependant un de ses membres, Claude de Barthélemy, petit-fils de Jean-Pierre et d'Agnès Legros, fut reçu en 1782 chanoine du chapitre de Toul qui exigeait trois générations de noblesse; il devint dans la suite vicaire général de l'archevêché d'Embrun, puis chanoine de la métropole de Munich et mourut dans cette dernière ville en 1821. Claude de Barthélemy, oncle de cet ecclésiastique et fils cadet de Jean-Baptiste et d'Agnès Legros, épousa en 1752 Marie Donzé et fut l'auteur de la branche qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Un de ses fils, Jacques-Isaac de Barthélemy, né en 1761, connu sous le titre de chevalier de Courcillon, décédé en 1849 sans laisser de postérité mâle, fut nommé en 1791 ministre plénipotentiaire du roi Louis XVI auprès de l'Électeur de Mayence. Claude-Hyacinthe de Barthélemy, né en 1787, neveu du précédant, marié en 1820 à Mlle Deu de Vieux-Dampierre, fut maître des requêtes au Conseil d'Etat, préfet et com-

mandeur de la Légion d'honneur. De ses deux fils, l'aîné, Anatole, né à Reims en 1821, auteur de savantes publications historiques et nobiliaires, a été reçu membre de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres; le puîné, Édouard, né à Angers en 1830, brillamment apparenté par son mariage en 1854 avec Mlle Lheureux, fille d'un général et petite-fille de l'avant-dernier duc de Saulx-Tavannes, s'est fait autoriser le 5 juillet 1859 par jugement du tribunal civil d'Angers à faire rectifier les actes de l'état civil dans lesquels le nom de Barthélemy n'était pas précédé de la particule DE portée par ses ascendants avant la Révolution et a été créé comte romain par bref pontifical du 8 mai 1874 avec faculté de transmettre ce titre à son neveu, Jehan, fils d'Anatole.

Principales alliances : Deu de Vieux-Dampierre 1820, Lheureux 1854, de Brocas de Lanauze, de Michelet, de Raguet-Brancion 1816, Grandjean d'Alteville 1819, Belgrand de Vaubois 1788, Cristiani de Ravaran, etc.

BARTHÈS (aliàs **BARTHEZ**) **de MARMORIÈRES, de la PÉROUSE, de MONTFORT**. Armes concédées avec les lettres patentes de 1781 : d'*or à l'aigle de sable posée du côté gauche, sur un rocher de même bordant une mer de sinople mouvante de la pointe de l'écu, cette aigle ayant les ailes levées et fixant un soleil de gueules placé à l'angle du côté droit.* — Armes concédées sous le premier empire à la branche de Montfort : d'*or au faucon essorant, soutenu d'un roc de cinq coupeaux de sable et fixant un soleil rayonnant de gueules, placé au canton dextre, le tout soutenu d'une rivière de sinople.* — Couronne : *de Comte.* — Tenants : *deux anges.* — Devise : *Nil admirari.*

La famille BARTHEZ ou BARTHÈS, originaire des environs de Narbonne, en Languedoc, occupait au XVIIIe siècle un rang distingué dans la haute bourgeoisie de sa région.

Guillaume Barthès de Marmorières, membre de la Société royale des sciences de Montpellier, fut anobli en 1781 par lettres patentes du roi Louis XVI en récompense de ses services et de ceux de ses cinq fils. Deux de ceux-ci, Antoine de Barthès de Marmorières, maréchal général des logis du régiment des gardes Suisses, demeurant à Narbonne, et Guillaume de Barthès, Sgr de Marmorières, en la sénéchaussée de Carcassonne, demeurant à Montpellier, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Carcassone. Leur frère, Paul-Joseph Barthès de Marmorières, né à Montpellier en 1734, célèbre médecin, conseiller en la Cour des aides de Paris sous Louis XVI, fut chirurgien du roi avant la Révolution, puis médecin consultant de

Napoléon Ier et mourut à Paris en 1806. Plus récemment Antoine-Ernest de Barthez de Marmorières, né à Narbonne en 1811, petit-neveu du précédent, a été médecin du Prince Impérial, officier de la Légion d'honneur en 1863 et membre de l'Académie de médecine en 1866. Cette branche a laissé tomber en désuétude de nos jours le surnom terrien de Marmorières.

Une autre branche, issue d'une sœur du célèbre navigateur la Pérouse a été autorisée par décret de 1816 à joindre à son nom celui de : DE LA PÉROUSE. Cette branche compte encore des représentants.

Jacques Barthez, né à Narbonne en 1741, issu de la même famille, ancien magistrat, fut créé baron de l'Empire par lettres patentes du 17 mars 1811 avec majorat composé de sa terre de Montfort, près de Narbonne. Sa descendance a conservé cette terre jusqu'à nos jours et en a gardé le nom.

Principales alliances : de Kinkelin, Botet de Lacaze, Drouilhet de Sigalas 1887, Gentil de Baichis, etc.

La famille de Barthez dont il vient d'être parlé est distincte d'une autre famille Barthès ou Barthez qui portait pour armes : d'*or à un buisson de sinople, au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or* et qui avait pour auteur Nicolas Barthès, bourgeois de Toulouse, anobli en 1595 par le capitoulat de cette ville. Le petit-fils de celui, Jean-Paul de Barthès, né en 1637, Sgr d'Auxion, en l'élection de Lomagne, d'abord condamné par défaut comme usurpateur de noblesse à une amende de 2.000 livres par jugement du 26 janvier 1698 de Samson, intendant de Montpellier, fut maintenu noble dès la même année par un nouveau jugement de le Pelletier, successeur de Samson.

BARTHOLDI. Armes : *Écartelé au 1 d'azur à une épée haute d'argent montée d'or, à l'orle cousu de sable; au 2 d'argent à la bande de gueules; au 3 d'argent plein; au 4 d'azur à une molette d'éperon d'or surmontée en chef de deux grenades du même.*

La famille Bartholdi a eu pour auteur Jean-Frédéric Bartholdi, né en 1794, gendre du général comte Walther, qui reçut le titre héréditaire de baron avec institution de majorat par lettres patentes du roi Charles X du 30 juin 1830. Le baron Bartholdi mourut en 1838 laissant une fille, la baronne Mallet, et deux fils, Frédéric-Henri, baron Bartholdi, né en 1833, conseiller maître à la Cour des Comptes, qui mourut en 1893 sans laisser de postérité de son mariage avec Mlle Delessert, et Philippe-Amédée, baron Bartholdi, né en 1830, ministre plénipotentiaire, demeuré célibataire. La famille Bartholdi appartient au culte protestant.

Principales alliances : de Berckeim 1818, de Boubers, Walther, Delessert, Mallet.

BARTHOLONI. Armes : *parti au 1 d'argent à une demi-aigle de sable, au 2 de gueules à deux pals d'argent.*

Galiffe, dans ses Notices généalogiques sur les familles génevoises, et Borel d'Hauterive, dans son Annuaire de la Noblesse de 1869, ont consacré de courtes notices à la famille Bartholoni. Elle descend d'Antonio Bartholoni qui était changeur à Lyon dans la seconde moitié du XVIe siècle et dont la veuve, Elisabeth Cenami, mourut à Genève le 23 mai 1599. Cet Antonio Bartholoni était, d'après la tradition, originaire de Florence où ses parents exerçaient l'industrie de la laine. Son fils, Nicolas Bartholoni, fut reçu bourgeois de Genève moyennant finances le 24 septembre 1606 ; il laissa lui-même trois fils, Déodat, Antoine et François, qui furent marchands mouliniers de soie. Plus tard la famille Bartholoni exerça à Genève l'industrie de l'horlogerie. Elle acquit dans la finance au commencement du XIXe siècle une fortune considérable. Son chef, François Bartholoni, né à Genève en 1796, vint se fixer à Paris tout en concervant d'importantes propriétés aux environs de Genève, prit une part active à l'établissement et au développement des chemins de fer en France et fut nommé officier de la Légion d'honneur en 1867. De son mariage avec Mlle Tallet il a laissé trois fils, Anatole, né en 1822, qui fut député de la Haute-Savoie, puis de la Seine, Fernand, qui fut maître des requêtes au Conseil d'État, et enfin Charles, qui épousa en 1866 Mlle de Croismares, d'une illustre famille de Normandie.

Principales alliances : de Croismares, Huchet de la Bédoyère, Deschamps, de Pierres, Baconnière de Salverte, de la Forest de Divonne 1896, de Rougé, Le Compasseur de Créqui-Montfort de Courtivron 1904, Gastaldi 1904, etc.

BARTHOMIVAT de la BESSE et de NEUFVILLE : Armes : *d'azur à un chevron d'or accompagné de trois étoiles d'argent.* — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux lions.* — Devise : *Sola virtute fit homo.*

La famille Barthomivat, originaire de la petite ville de Saint-Gervais, en Auvergne, est anciennement connue dans sa province et les généalogistes la font descendre de François Barthomivat, Sgr de Tovandal, vivant en 1520, qui avait épousé Anne de la Crosse. La souche s'est partagée en plusieurs branches dont l'auteur commun, Claude Barthomivat, était seigneur de la Besse en 1590 et dont deux, celle des seigneurs de la Besse et celle des seigneurs de Neufville, se sont perpétuées jusqu'à nos jours.

La famille Barthomivat ne figure pas au nombre de celles de sa région qui furent maintenues dans leur noblesse lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV. Plus tard Claude Barthomivat, Sgr de la Besse, se fit maintenir dans sa noblesse le 18 avril 1752 par arrêt de la Cour des aides de Paris; M. Barthomivat de la Besse prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Bourbonnais. Le chef de cette branche est aujourd'hui connu sous le titre de comte de la Besse.

On ne connaît pas à la branche de Neufville de principe d'anoblissement régulier et on ne voit pas qu'elle ait jamais été l'objet d'un jugement de maintenue de noblesse. On ne voit pas davantage qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région. Elle n'est pas titrée.

La famille Barthomivat a fourni un conseiller au Conseil supérieur de Clermont en 1771, des officiers supérieurs, etc.

Principales alliances : de Chamerlat, de Courson la Villeneuve, de Bonnevie, de Bourqueney 1901, etc.

BARTILLAT (Jehannot de). Voyez : JEHANNOT DE BARTILLAT.

BARTISSOL.

Un diplôme du roi de Portugal a accordé en 1889 le titre de vicomte à M. Edmond Bartissol, né à Portel (Aude) en 1841, ingénieur civil, plusieurs fois élu député de l'Aude.

BARTOLI. Armes : *de... à une fasce de... accompagnée en chef de trois étoiles et en pointe d'une fleur de lys de...*

Ancienne famille bourgeoise de Corse.

BARTON DE MONTBAS (de). Armes : d'*azur à un cerf gisant d'or ; au chef échiqueté d'or et de gueules.* — Couronne : *de Comte.* — Tenants et cimier : *trois sauvages armés d'une massue, ceints de feuillage de sinople.* — Devise : *Sans y penser.*

La famille DE BARTON DE MONTBAS est une des plus distinguées de la noblesse de la Marche. Les généalogistes ont voulu la rattacher à la famille Barton, une des plus illustres de la noblesse d'Ecosse, et la faire descendre d'Hugh Barton, dit Dombart, qui serait venu se fixer en France en 1259 quand saint Louis remit au roi d'Angleterre le Limousin, le Périgord et le Quercy ; ils attribuent pour fils à ce personnage un Mathurin Barton, premier vicomte de Montbas, dans la paroisse de Gajoubert dépendant aujourd'hui de l'arrondissement de Bellac, Sgr de Fayolle, près de Guéret, qui aurait épousé Jeanne de Pons par contrat passé à Saint-Jean d'Angély le 4 octobre 1313,

et pour petit-fils un Roland Barton, chevalier, vicomte de Montbas, Sgr de Fayolle, qui aurait épousé Louise de Salignac par contrat passé à Cahors le 22 août 1351. Ces premiers degrés de la généalogie de la famille de Barton-Montbas paraissent être fantaisistes. Le nom de Barton, assez répandu dans la Marche comme dans le restant de la France, y a été porté par des familles de conditions très diverses et y paraît bien antérieurement au prétendu établissement en France d'Hugh Barton sous saint Louis. Quant à la vicomté de Montbas, elle n'entra dans la famille de Barton qu'à une époque très postérieure, car Pierre Frotier en était encore seigneur en 1447. Il est vrai cependant qu'un lord Barton, ayant pris sous Louis XIV du service en France, reconnut comme étant son parent le vicomte de Montbas, alors mestre de camp du régiment de Royal-Cavalerie. Mais on sait combien en matière généalogique on doit attacher peu d'importance à ces sortes de reconnaissances qui n'ont généralement d'autre base que la courtoisie.

On trouvera sur la famille de Barton-Montbas des renseignements nombreux et intéressants, quoiqu'un peu confus pour les premiers degrés, dans les manuscrits de d'Hozier et dans le Nobiliaire du Limousin de l'abbé Nadaud. Ces renseignements, corroborés par un jugement de maintenue de noblesse rendu en 1665 par Colbert, intendant de Poitiers, ne permettent pas de faire remonter la filiation au delà de vénérable et discret Jean Barton ou Berton, licencié ès lois, qui fut secrétaire de Jacques de Bourbon, roi titulaire de Naples et de Sicile, et son chancelier au comté de la Marche et qui résidait à Guéret en 1420. On a peu de renseignements sur ce personnage, malgré l'importance de ses fonctions, et il fut peut-être le premier noble de sa famille. Le travail de Nadaud est plein de contradictions à son égard : il lui fait épouser une Berthe de Bonnac par contrat passé à Moulins le 5 juin 1380, le fait ensuite mourir septuagénaire le 25 septembre 1455 et le mentionne plus loin comme étant encore le 9 janvier 1460 chancelier de la Basse-Marche. Il laissa plusieurs fils, entre autres, Jean Barton, évêque de Limoges, archevêque de Nazareth, décédé en 1497, Pierre, qui fut l'auteur de la branche aînée, dite des vicomtes de Montbas, éteinte, croit-on, vers le milieu du XIXe siècle, et Mathurin, qui fut l'auteur de la branche cadette, dite des Sgrs de Masseron, encore existante.

Pierre Barton, auteur de la branche aînée, est le premier noble de son nom qu'on présenta à l'intendant Colbert en 1665, lors de la recherche des faux nobles en Poitou. Il ne porte d'autre qualification que celle de licencié ès lois dans un acte de 1432 où il est mentionné avec sa première femme, Jeanne de Saint-Marc. Plus tard il se

remaria par contrat du 18 août 1444 avec Perrette Lefebvre, sœur d'Etienne Lefebvre, avocat au Parlement de Paris. Ce Pierre Barton, vicomte de Montbas, Sgr de Lubignac au diocèse de Poitiers, fut conseiller, chambellan et valet de chambre du Roi ; il était dès le 1er mars 1458 lieutenant général de la Marche, était en 1467 et 1481 chancelier de cette province et mourut le 26 mars 1491. Il laissa cinq fils : Jean, évêque de Limoges, décédé en 1510, Guillaume, évêque de Lectoure, Bernard, qui continua la descendance, Etienne, panetier du duc de Bourbon (*aliàs* du duc de Bourgogne), qui mourut sans postérité en 1506, et enfin Pierre, abbé de Saint-Augustin-lez-Limoges, décédé en 1505. Bernard Barton, chevalier, vicomte de Montbas, Sgr de Lubignac, licencié ès lois, fut garde et chancelier de la Marche ; il épousa d'abord le 22 décembre 1476 Françoise Trousseau, petite-fille du célèbre argentier Jacques Cœur, dont il n'eut pas d'enfants, puis le 16 janvier 1479 Marie de Suilly ou Seully, fille de noble Guillaume, écuyer, et de Marguerite de Beaujeu. Il fut père de noble messire Pierre Barton, chevalier, vicomte de Montbas, qui épousa Isabeau de Lévis-Chateaumorand par contrat passé à Limoges en novembre 1509 et qui fit son testament à Paris le 30 juillet 1556. Celui-ci laissa, entre autres enfants, Guillaume Barton de Montbas, évêque de Lectoure, député des États de France au Concile de Trente, décédé en 1573, Jean Barton, vicomte de Montbas, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, qui n'eut pas d'enfants, Pierre Barton, vicomte de Montbas, chevalier de l'Ordre du Roi et son lieutenant général, marié le 4 avril 1554 à Anne de Naillac, inhumé au Dorat le 26 février 1598, qui continua la descendance, et François Barton, Sgr de Fayolles, dont la descendance s'éteignit après quelques générations. François Barton, vicomte de Montbas, fils de Pierre, fut gentilhomme de la chambre du Roi et épousa le 17 septembre 1583 Diane de Bonneval ; il fut père de Pierre Barton, vicomte de Montbas, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme de sa chambre en 1624, grand réformateur des eaux et forêts de Normandie, et grand-père de François Barton, vicomte de Montbas, marié en 1638 à Denise de Maillé, lieutenant général des armées du Roi en 1652, qui mourut prématurément en 1653, au moment où il allait recevoir le bâton de maréchal de France. Pierre-Jean Barton, vicomte de Montbas, né en 1710, arrière-petit-fils du précédent, fut admis en 1725 parmi les pages de la petite écurie ; il épousa en 1735 Mlle Forien, fille d'un maire de Poitiers, et en eut plusieurs fils. L'aîné de ceux-ci, Pierre-Thibaut Barton, comte de Montbas, Sgr du Haut et Bas-Monteil, Escurat, Thoras et autres lieux, marié en 1767 à Mlle de Marconnay dont il n'eut pas d'enfants, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues au Dorat. Cette

branche de la famille de Barton-Montbas n'était plus représentée sous la Restauration que par Pierre-Antoine, comte de Montbas, neveu du précédent, marié en 1805 à Mlle de Lussac, et par leur fils, Antoine, que l'on croit être mort sans postérité.

La branche cadette, encore existante, a souvent écrit son nom Barthon au lieu de Barton. Son auteur, Mathurin Barton, fils puîné de Jean, fut autorisé le 17 juillet 1482 par Pierre de Bourbon, comte de la Marche, à faire bâtir une maison forte ; il fit alors construire dans la paroisse d'Ahun, près de Guéret, le château de Massenon que sa descendance a conservé jusqu'à nos jours. Il fit son testament le 7 décembre 1489 et laissa de son mariage avec Isabeau de Saint-Julien, entre autres enfants, un fils, Christophe Barton de Montbas, Sgr de la Roche-Nouzil et de Peyrat-l'Anonier, panetier et garde des sceaux de Pierre de Bourbon, comte de la Marche, maréchal des logis du connétable de Bourbon, capitaine d'Ahun et de Chénerailles en 1515, de Guéret en 1516, qui épousa le 7 novembre 1500 Catherine de Bort de Pierrefitte. Celui-ci fut père de Jean Barton de Montbas, Sgr de la Roche-Nozil et de Massenon, qui épousa le 20 novembre 1543 Jeanne de Puychault, aïeul de Charles Barton de Montbas, Sgr des mêmes terres, qui épousa le 30 octobre 1570 Rose de la Roche-Aymon, et bisaïeul de Jean Barton de Montbas, Sgr des mêmes terres, qui épousa le 17 février 1608 sa cousine Claudie de la Roche-Aymon, veuve de Jacques de Chalus. Gilbert Barton de Montbas, petit-fils du précédent, marié au château de Saint-Jal le 11 septembre 1693 à Marie de Lastic, obtint l'admission de son fils cadet Pierre au chapitre noble de Brioude, un des plus difficiles de France. L'aîné, Léonard Barton de Montbas, écuyer, Sgr de la Roche-Nozil, Massenon, etc., marié le 14 juin 1717 à Eléonore de Chauvigny de Blot, fut le grand-père de Léonard-François Barton de Montbas, Sgr des mêmes terres, qui fut admis en 1760 parmi les pages de la petite écurie du Roi, qui épousa en 1768 Mlle de Fricon et qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Guéret sous le titre de comte de Montbas, conservé depuis lors par le chef de cette branche. Celui-ci laissa trois fils dont l'aîné, Alexandre-Jacques, mourut sans alliance à l'armée de Condé, dont le second, Alexandre-Léonard, comte de Barton-Montbas, admis dans l'ordre de Malte en 1780, marié en 1806 à Mlle de Boysseulh, est l'aïeul de tous les représentants actuels de la famille et dont le troisième, Alexandre-François, admis dans l'ordre de Malte en 1775, est décédé en 1839 sans laisser de postérité de son mariage en 1806 avec Mlle de la Celle. Philibert Barton, Sgr de la Roche-Massenon, chef de cette branche, avait été maintenu dans sa noblesse le 11 novembre 1667 par juge-

ment de Lambert d'Herbigny, intendant de Moulins, après avoir prouvé sa filiation depuis 1489.

La famille de Barton-Montbas a fourni des évêques, des officiers généraux, des gentilhommes de la chambre et des pages des rois de France, etc.

Principales alliances : de la Châtre 1506, de Lévis 1509, de Bridiers, Ajasson 1592, de Bonneval 1583, de Beynac 1596, Feydeau 1614, Fabert, Guyot d'Asnières 1631, 1692, Estourneau de Tersannes 1650, Groot 1646, de la Béraudière, de Maillé 1638, de Neufchaises 1653, de Bésiade d'Avaray, Martin de la Bastide, de Marconnay 1767, de Lignaud de Lussac 1805, de Magnac 1489, de Bort 1500, de Bouillé du Chariol, de la Roche-Aymon 1570, 1608, de Gimel 1650, d'Ussel 1677, de Lastic 1693, de Chauvigny de Blot 1717, de Fricon 1768, de la Celle 1806, de Boysseulh 1806, de Bonafos de Bélinay 1850, etc.

BARTOUILH DE TAILLAC.

La famille Bartouilh de Taillac est anciennement connue à Nérac ; un de ses membres, maître Bartouilh, était en 1723 notaire dans cette ville.

Pierre Bartouilh de Taillac était en 1789 lieutenant général criminel au bailliage de Nérac ; il prit part cette même année aux assemblées de la noblesse tenues dans cette ville à cause de sa seigneurie de Limon. Jean-Léon Bartouilh de Taillac, décédé en décembre 1877, a été conseiller référendaire à la Cour des comptes.

La famille Bartouilh de Taillac n'est pas titrée.

Principale alliance : de Nolivos.

BARVILLE (de Livet de). Voyez Livet de Barville (de).

BARVILLE (de). Armes : d'*argent à deux bandes de gueules.* — Supports : *deux lions armés et lampassés de gueules.* — Devise : *Soldat et brave.* — La branche des Sgrs de la Bonneville, dans le Maine, porte : d'*argent à une bande de gueules.* — La branche des Sgrs de Nocey, dans le Perche, portait : d'*or au sautoir de gueules cantonné de quatre lionceaux de sable.*

La famille de Barville, d'ancienne noblesse, est originaire du Perche d'où ses branches se sont répandues dans le Maine et dans la Normandie. Elle a eu pour berceau la seigneurie de son nom dans le Perche qu'elle conserva jusqu'à la fin du xvie siècle et qui, après diverses vicissitudes, appartenait en 1789 à la famille Clément de Blavette. Elle a pour premier auteur connu Guillaume de Barville qui figure avec la qualification de miles ou de chevalier dans une

charte de 1260. Robin de Barville, écuyer, passa en 1311 un acte avec Guillo de Blavette ; Hue de Barville figure dans un acte de 1360. Le nom des Sgrs de Barville figure dans un grand nombre de chartes des XIVe et XVe siècles ; mais la filiation n'est régulièrement établie que depuis Jean, écuyer, Sgr du lieu de Barville, qui fit une transaction le 28 avril 1403 conjointement avec son épouse, demoiselle Robine Carel, et dont les enfants, Guillaume et Marie, partagèrent la succession le 2 août 1453. Noble homme Guillaume de Barville reçut un aveu le 13 octobre 1461 ; il avait épousé Marie de Feugerets et en laissa six fils dont trois, Jean, Bertrand et Thomas, furent les auteurs de trois grandes branches.

L'aîné de ceux-ci, messire Jean de Barville, chevalier du lieu de Barville, fit le 15 novembre 1496 un échange avec son frère Bertrand, alors archer de la garde du Roi ; il épousa Jeanne Bélard et en laissa deux fils, Christophe et Guillaume. Le premier de ces deux frères, Christophe, n'eut que deux filles dont l'une, Marie, héritière de la terre de Barville, épousa le 7 janvier 1573 Léon Malard. Le second, Guillaume, Sgr de la Gastine, épousa Marie de Guéroult par contrat passé à Mamers le 20 février 1556 et reçut le 19 novembre 1562 une commission du gouverneur du comté du Maine. Son fils, noble homme François de Barville, écuyer, Sgr de la Gastine, marié le 6 septembre 1580 à Marthe du Faÿ, était fort âgé quand il fut maintenu dans sa noblesse le 3 février 1640 par ordonnance de M. de Pâris, intendant de Normandie. Le petit-fils de celui-ci, Jean de Barville, sieur des Aulnais, dans le Maine, marié le 27 octobre 1652 à Marthe de Vasconseil, fut encore maintenu dans sa noblesse le 24 juillet 1670 par jugement de Voisin de la Noiraye, intendant de Tours. Jean-Alexandre de Barville, descendant du précédent, né à Meulan en 1740, fit en 1753 ses preuves de noblesse devant d'Hozier pour être admis à l'École militaire ; sa sœur Anne avait été admise en 1740 à la maison royale de Saint-Cyr. Henri de Barville, issu de cette branche, s'était fixé par son mariage à Châtel-sur-Moselle, en Lorraine ; il fut maintenu dans sa noblesse le 10 août 1750 par arrêt de la Chambre des comptes de Lorraine, après avoir prouvé sa filiation depuis 1562. M. de Barville, Sgr en partie du Toupet et des dîmes d'Assondange, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage de Vic, en Lorraine. Cette branche paraît être aujourd'hui éteinte.

Bertrand de Barville, auteur de la seconde branche, était en 1495 archer de la garde du Roi. Son descendant, Pierre de Barville, Sgr de la Bonneville, marié en 1668 à Hélène de Brossard, fille unique du Sgr de Vaux, fut maintenu dans sa noblesse par jugement rendu à Tours le 9 janvier 1698 de M. de Miromesnil, intendant de la généra-

lité. Leur fils, René-Gaspard de Barville, né en 1678, marié en 1717 à Madeleine Charbonnier, en eut deux filles dont la plus jeune, Madeleine, née en 1724, fit en 1734 ses preuves de noblesse pour être admise à la maison royale de Saint-Cyr. Il laissa aussi plusieurs fils dont un seul, Nicolas, né en 1721, chevalier de Saint-Louis, marié en 1752 à Catherine de Carel, continua la descendance. Celui-ci laissa lui-même trois fils, Antoine, né à Mamers en 1654, Étienne, né en 1762, et Nicolas, né en 1764, qui firent en 1765, 1772 et 1776 les preuves de leur noblesse devant d'Hozier pour être admis à l'École militaire. Étienne de Barville et sa mère, Catherine de Carel de Beaumontcel, veuve de Nicolas de Barville, Sgr du Guédaulière, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues au Mans. Gaspard-Antoine de Barville, né en 1723, oncle d'Étienne, ancien écuyer de Monsieur, prit part à celles tenues à Alençon. Cette branche subsistait dans le Maine il y a peu d'années.

La troisième branche, issue de Thomas de Barville, s'éteignit avec Charles de Barville, Sgr de Boislandry, gentilhomme de Mgr le Prince de Conti, qui fut maintenu dans sa noblesse le 11 mars 1701 par jugement de Phélyppeaux, intendant de Paris.

Il a existé une autre branche de la famille de Barville dont on ne connaît pas le point de jonction avec la souche et qui possédait, entre autres biens, la seigneurie de Nocey, dans l'élection de Mortagne. On en trouvera une généalogie manuscrite dans le Nouveau d'Hozier, au Cabinet des titres. Elle remontait par filiation à Bertin de Barville, chevalier, qui fit avec sa femme, Péronnelle de Beaumont, le 20 juillet 1380 promesse de vingt francs d'or à l'église de Nocey. Péronnelle de Beaumont paraît comme veuve dans un acte du 27 juillet 1389. Son fils, Guillaume de Barville, Sgr de Nocey, mari de Marie Royer, vendit une rente le 19 juillet 1413. Leur descendance fut maintenue dans sa noblesse le 16 janvier 1667 par jugement de M. de Marle, intendant d'Alençon, et fit encore des preuves de noblesse en 1714 pour obtenir l'admission à Saint-Cyr de Madeleine-Bonne de Barville. Cette branche paraît s'être éteinte avec Louis-Auguste de Barville, chevalier, Sgr de Nocey, que l'on croit n'avoir pas eu d'enfants de son mariage en 1758 avec Marie de Rosnivineau.

La famille de Barville a fourni de nombreux officiers, des chevaliers de Saint-Louis.

Elle n'a jamais été titrée.

Principales alliances : de Puisaye 1649, de Brossard, Desmoutis, d'Ambray de l'Aigle 1592, de Rochefort 1626, de Cochefilet, de Fontenay 1609, de Beauvau, etc.

Il a existé en Gâtinais une famille de Barville tout à fait différente

de celle dont il vient d'être parlé. Cette famille, dont on trouvera la généalogie dans la Chesnaye des Bois et sur laquelle les Carrés d'Hozier contiennent un volumineux dossier, portait pour armes : d'*azur à un lion d'or accompagné de sept fleurs de lis de même mises en orle*, 3, 2, 2. Elle paraît avoir eu pour berceau le bourg de son nom et remonte par filiation suivie à Guillaume de Barville, écuyer, Sgr de Gaubertin, Maisoncelles, etc., qui partagea le 6 décembre 1430 avec son frère Pierre la succession de leur père, autre Pierre. On pense que celui-ci est le même personnage qu'un Pierre de Barville qui reçut un aveu le dimanche avant la Saint-Lucas 1371. Leur descendant, Philippe de Barville, admis dans l'ordre de Malte en 1552, devint en 1576 commandeur de Loison, en Artois. Gilles de Barville, décédé en 1610, neveu de celui-ci, fut conseiller au Parlement de Paris. Les divers représentants de cette famille furent maintenus dans leur noblesse le 28 juillet 1667 par jugement de M. de Machault, intendant d'Orléans. André-Jules, connu sous le titre de comte de Barville, décédé en 1731, fut maréchal de camp. Son cousin, Louis-Robert de Barville, Sgr de Romainville, né en 1694, fut admis en 1707 parmi les pages du roi Louis XIV. Robert et Louis de Barville de Souplainville, nés au diocèse de Chartres en 1766 et 1768, firent en 1782 leurs preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire. Louis-François de Barville, né à Villeconin en 1749, fut député de la noblesse du bailliage d'Orléans aux États généraux de 1789, protesta contre la réunion des trois ordres, donna sa démission dès 1790 et vécut depuis lors dans la retraite jusqu'à sa mort arrivée en 1836; il avait épousé en 1777 Anne Boyetet de Boissy et en eut trois filles, Mme de Belot, la marquise de Sailly et Mme de Grimaudet décédée en 1845.

Cette famille de Barville paraît s'être éteinte avec ces trois sœurs.

Elle avait fourni de nombreux officiers dont un maréchal de camp, des pages des rois Charles IX et Louis XIV, des demoiselles de Saint-Cyr, etc.

Principales alliances : de Longueau de Saint-Michel 1515, de Vion de Tessancourt, de la Taille, de Meaussé 1763, Leclerc de Fleurigny, de Chambon 1632, etc.

BARY (de). Armes : de *gueules à trois têtes de barbeau d'argent.* — Couronne : *de Vicomte.* — Cimier : *un griffon d'or issant.* — Aliàs : *une étoile d'or à six rais entre un vol d'argent.* — Supports : *deux griffons.*

La famille DE BARY, originaire de Tournay, en Belgique, occupait dès le moyen âge un rang distingué dans la bourgeoisie de cette ville. On en trouvera une généalogie très complète dans les *Généalogies*

Tournaisiennes du comte du Chastel de la Howardries. Cet auteur en fait remonter la filiation à Jacquemon de Bary dont le fils, Gilles de Bary, fut juré de Tournay en 1379 et éwardeur de Saint-Brice en 1384. Celui-ci fut père de Martin de Bary, reçu bourgeois de Tournay en 1412, dont la descendance s'éteignit au XVIIe siècle, et de Colart de Bary qui continua la descendance. Louis de Bary, né à Tournay, décédé le 26 octobre 1597 à Francfort-sur-le-Mein, laissa d'une alliance inconnue deux fils, Jean et Pierre, qui furent les auteurs des deux grandes branches de la famille de Bary.

L'aîné de ces deux frères, Jean, marié en 1597 à Marie Thomas, fut reçu l'année suivante bourgeois de Francfort-sur-le-Mein ; il fut père de Jean II de Bary, qui vint se fixer à Bâle et qui fut reçu bourgeois de cette ville en 1633, et grand-père de Jean de Bary, né à Bâle en 1642, qui épousa en 1667 Rosine Furstenberger, fille d'un trésorier de Mulhouse. Cette branche est aujourd'hui représentée par deux rameaux dont l'aîné est demeuré fixé en Bâle et dont le cadet, fixé en Alsace, a opté pour la nationalité française après les événements de 1871.

Pierre de Bary, auteur de la seconde branche, vint se fixer à Hanau, en Bavière, par son mariage contracté en 1609 avec Suzanne de Mer. Sa descendance s'est perpétuée honorablement en Allemagne et était représentée de nos jours par Gustave-Henri de Bary, né en 1815, chambellan du roi de Bavière, et par ses deux fils. Le plus jeune de ceux-ci, docteur en médecine, est allé faire souche dans l'île de Malte. Un rameau détaché de cette branche est venu se fixer à Reims au cours du XIXe siècle.

La famille de Bary appartient au culte protestant.

Principales alliances : de Seynes 1893, d'Uexkull 1893, Ritter de Zahony 1867, de Solms, Brown de Colstoun 1901, de Landas, Mallet, Schlumberger, etc.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

TOME PREMIER

ABADIE de GOBERTIÈRE (d').

M. Roger d'Abadie, marié en 1880 à Mlle de Beaufranchet, est connu sous le titre de marquis d'Abadie.

ABADIE de NORDREST (d').

Michel d'Abadie, sieur de Nordrest, fut maintenu dans sa noblesse le 9 janvier 1715 par jugement de M. de Lamoignon, intendant de Bordeaux.

ABRAHAM du BOIS ou du BOIS-GOBBEY.

La famille Abraham du Bois appartient à la haute bourgeoisie de la Basse-Normandie. Nicolas Abraham, ayant acquis une partie du fief du Bois-Gobbey, dans la paroisse de Chiffreville, en rendit aveu en 1538. Son descendant, Guillaume Abraham, conseiller du Roi, enquesteur et commissaire examinateur en la juridiction de Mortain, eut ses armes inscrites à l'Armorial général de 1696 : d'*or à un bélier de sable*. M. Abraham-Dubois était, à l'époque de la Révolution, vicaire général de l'évêque d'Avranches et suivit ce prélat en exil à Londres. M. Abraham, avocat, Sgr du Bois-Gobbey, à Chiffreville, prit part en 1789 aux assemblées du tiers état du bailliage de Mortain. Hippolyte Abraham-Dubois, né en 1794 à Avranches où son père était homme de lois, fut député de la Manche en 1832. Victor Abraham du Bois, né en 1833 à Avranches, inspecteur des lignes télégraphiques, décédé sans postérité en 1871, avait épousé en 1869 Mlle de Tesson. Fortuné-Auguste Abraham du Boisgobbey, né à Granville en 1824, décédé à Paris en février 1892, fut un des plus féconds romanciers de son temps.

ADAM de MONTCLAR et de la SOUJEOLLE. Armes : d'*or au lion issant au naturel; au chef d'azur chargé de deux étoiles d'argent.* — Sup-

ports : *deux lions issants, posés sur une terrasse de sinople.* — Une croix de Saint-Louis suspendue à l'écu.

La famille ADAM DE MONTCLAR ET DE LA SOUJEOLLE est anciennement connue en Languedoc. On trouvera une généalogie de la branche cadette, dite de la Soujeolle, dans le troisième volume *des Cartulaires de Carcassonne*, de M. Mahul. Pierre Adam était Sgr de Montclar dans les premières années du XVIIIe siècle; deux de ses fils, Pierre Adam, Sgr de Montclar, pourvu en 1705 de la charge anoblissante de conseiller maître en la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, et Guillaume Adam de la Soujeolle, capitaine au régiment du Limousin, marié à Limoux en 1730 à Jeanne Caulet, furent les auteurs de deux grandes branches.

La branche aînée, dite de Montclar, a fourni au XVIIIe siècle un autre conseiller en la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier (François Adam, Sgr de Montclar). Elle comptait encore des représentants sous Napoléon III.

On ne connaît pas de principe d'anoblissement à la branche cadette, dite de la Soujeolle, bien que ses membres soient qualifiés nobles dans la plupart des actes passés au XVIIIe siècle. Son auteur fut père de Guillaume Adam de la Soujeolle, capitaine, marié en 1776 à Françoise Bel de Saint-Martin, grand-père de Jacques Adam de la Soujeolle, marié en 1818 à Mlle de Maintenon, et bisaïeul d'Alphonse Adam de la Soujeolle, né en 1822, général, grand-officier de la Légion d'honneur, de Jean-Paul Adam de la Soujeolle, juge de paix, et de Charles-Joseph Adam de la Soujeolle.

ALZIARI de MALAUSSÉNA et de ROQUEFORT.

C'est par erreur qu'il a été dit dans la notice consacrée à la famille Alziari que le chef de la branche de Malausséna a reçu le titre de comte romain dans la seconde moitié du XIXe siècle. Cette branche descend, en effet, de Jean Alziary, décédé en 1734, qui reçut du roi de Sardaigne le 26 octobre 1723 inféodation du domaine de Malausséna, dans le comté de Nice, avec le titre de comte, et qui reçut l'investiture de ce titre d'abord le 20 décembre 1723, puis le 26 septembre 1733. Louis Alziari, fils du précédent, fut investi du titre de comte de Malausséna le 14 février 1736 et continua la descendance [1].

AMARZIT-SAHUGUET d'ESPAGNAC (d').

Amable-Jean-Charles D'AMARZIT-SAHUGUET, comte D'ESPAGNAC, né en 1788, marié en 1817 à Mlle d'Arjuzon dont il n'eut que trois filles,

[1] Cette rectification a été faite à l'aide d'une communication de M. le baron Manno.

a été donné par erreur comme ayant été le dernier représentant mâle de la branche de sa famille anoblie en 1733; il épousa, en effet, en deuxièmes noces Anne-Hélène Paris et en eut au moins un fils, Honoré-Charles, comte d'Espagnac, qui épousa le 22 avril 1878 Marie Monzani.

ANGLADE (d').

La branche cadette de la famille D'ANGLADE qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours dans le département de la Gironde ne descend pas, comme il a été dit par erreur, de Navarrot d'Anglade, écuyer du roi Louis XI, marié en Poitou en 1469 à Madeleine de Chabot. La descendance de ce Navarrot d'Anglade s'éteignit, en effet, après quelques générations. Les deux branches de la maison d'Anglade ont eu pour auteur commun Simon d'Anglade, écuyer, Sgr de Sarrazan, qui vint se fixer à Condom et qui épousa Isabeau du Luc par contrat du 3 décembre 1510. Celui-ci laissa, entre autres enfants, deux fils tous deux appelés Jean. L'aîné de ces deux fils, Jean d'Anglade, Sgr de Sarrazan, marié en 1545 à Catherine d'Artigola, est considéré comme l'auteur de la branche dont le chef est aujourd'hui connu sous le titre de marquis d'Anglade; le puîné, autre Jean d'Anglade, épousa le 1er septembre 1560 Marie de Pontereau, fille d'un conseiller du Roi au présidial de Bazas, vint à la suite de ce mariage se fixer en Bazadais et fut l'auteur de la branche des Sgrs de Malevas que l'on a fait descendre par erreur de Navarrot d'Anglade, qui fut maintenue dans sa noblesse le 12 novembre 1666 par jugement de Pellot et qui est encore représentée à Bordeaux et en Bazadais.

ANSAN d'EGREMONT (d'). Armes : d'*or à un arbre de sinople accosté de deux lions affrontés de même* (?)

On n'a pu se procurer que des renseignements très incomplets sur la famille D'ANSAN D'EGREMONT fixée de nos jours dans le département de la Meuse. Elle est, paraît-il, originaire des environs de Toulouse où l'on ne voit pas qu'il ait jamais existé de famille noble de ce nom.

Bernard d'Ansans, écuyer, Sgr d'Egremont et de Moulasse, fils d'Adrien d'Ansan d'Egremont et d'Anne de Borde, officier au régiment de Boufflers, vint se fixer dans les environs de Montmédy par le mariage qu'il contracta le 26 septembre 1686 avec Reine-Marguerite de Lénoncourt, fille du Sgr du Petit-Failly et issue d'une illustre famille de Lorraine. Un de leurs fils, Jean-Guillaume d'Ansan, épousa à Thionville le 12 septembre 1726 Marie-Anne Pierson.

Gillion-Charles-Emmanuel-Balthazar Dansan d'Aigremont, écuyer, Sgr de Bonnet, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Chaumont.

Le chevalier Louis d'Ansan d'Egremont épousa à Montmédy en 1829 Louise de Reumont; leur fils, Gustave d'Egremont, né en 1831, fut nommé en 1877 député conservateur de la Meuse. Une fille de ce dernier a épousé en 1886 le marquis de Lambertye.

ANTIN (d').

La notice consacrée à la maison D'ANTIN avait été composée d'après la généalogie que cette maison envoya sous Louis XVI au Cabinet des ordres du Roi en vue d'obtenir les honneurs de la Cour et d'après les travaux plus récents d'O'Gilvy et du baron de Cauna et contenait ainsi des erreurs graves qu'il est indispensable de rectifier. Jean d'Antin, chanoine de la cathédrale de Tarbes, second fils de Jean, baron d'Antin, et d'Anne de Roquefeuil mariés en 1500, ne quitta pas les ordres, n'épousa pas Anne de Sarraguzan et ne laissa pas de postérité. Par contre son frère puîné, François d'Antin, abbé régulier de Saint-Pée en 1541, abandonna l'habit religieux, probablement après avoir adopté la Réforme, et laissa d'Anne de Sarraguzan, qui paraît n'avoir été que sa maîtresse, trois fils, Germain, Sgr d'Orouth, Dominique, Sgr de Hon, marié en 1582 à Marguerite de Cardeilhac, et Etienne, mort avant le 15 décembre 1584, qui furent les auteurs des trois grandes branches de la famille d'Antin.

On trouvera de précieux renseignements sur la famille d'Antin dans un ouvrage que M. Jean Bourdette a publié en 1900 à Argelès-en-Labéda sous le titre de *Notice des Sgrs du Domec d'Ourout ;* le passage suivant (p. 267) est particulièrement intéressant : « Il « paraît donc bien établi que Germain Ier était le fils aîné de Fran- « çois-Henri, aliàs François, fils de Jean d'Antin. Or ce François qui « fut profés au couvent de Saint-Pé le 19 janvier 1522, suivant Lar- « cher (*Pouillé du diocèse, en Souvenir de la Bigorre*, t. III, p. 241), « fut nommé abbé du couvent en 1540 en remplacement de Jean II « de Carrère (On sait que le Concordat de 1516 enleva aux religieux « le droit d'élire leur abbé pour donner au Roi le droit de le nom- « mer). C'était le temps où Marguerite, reine de Navarre, accueillait « et attirait à sa Cour les fauteurs des nouvelles doctrines et leurs « partisans. Ce déplorable exemple produisit des apostasies parmi « les nobles et le clergé : ainsi... l'abbé de Saint-Pé, oubliant tous « ses serments, quitta son abbaye en 1550, prit pour femme, illégi- « time à coup sûr, Marie-Anne de Sarraguzan et en eut les trois fils « mentionnés plus haut. »

AON de HONTAUX (d').

Jean d'AHONS, Sgr DE HONTAUX, fut maintenu dans sa noblesse le

22 décembre 1698 par jugement de M. de Bezons, intendant de Bordeaux[1].

ARNAUD de SAINT-SAUVEUR. Armes : *d'azur à un lion d'argent accompagné de cinq besants de même, deux de chaque côté en flanc, l'un sur l'autre, et un en pointe; au chef d'or chargé d'une aigle de sable couronnée de même.*

ARY de SENARPONT (d').

Il a été dit par erreur que Léon d'Ary, marquis de Sénarpont, marié à Mlle de Chevigné, n'avait pas laissé de postérité. Il avait eu d'une première union deux filles qui se marièrent dans les familles de Boissard et Baudouin de Joigny et fut le propre grand-père de M. de Boissard, né en 1862, qui demanda en juillet 1893 l'autorisation de relever le nom de la famille d'Ary de Sénarpont.

[1] *Essai sur la deuxième recherche dans la généralité de Bordeaux*, par le comte de Saint-Saud.

AUBER d'HÉNOUVILLE d'AUNAY.

C'est à la famille Auber de Daubeuf qu'appartenait le célèbre abbé de Vertot (René Auber), né au château de Bennetot en 1655, membre de l'Académie des inscriptions, décédé en 1735.

AUBIN de JAURIAS[1].

La famille Aubin de Jaurias, honorablement connue en Périgord, avait pour nom primitif celui d'Ouby qu'elle transforma seulement au XVIIIe siècle en celui d'Aubin. Elle est originaire du lieu de Jaurias auquel elle a fourni depuis le milieu du XVIe siècle une longue série de notaires. Léonard Ouby ou Oubyn, sieur de Jaurias, du Tranchard, de Grenouillet, etc., né le 27 juillet 1729, un des deux cents gens d'armes de la garde ordinaire du Roi, marié en 1753 à Marguerite de Vars, fut pourvu d'un office de conseiller du Roi, maison et couronne de France en la chancellerie près le Parlement de Provence, acquit ainsi la noblesse héréditaire et mourut dès le 29 octobre 1763. Son fils, François-Denis Aubin, écuyer, sieur de Jaurias et du Tranchard, mousquetaire de la garde du Roi, 1re compagnie, était en 1776 sous la tutelle et curatelle de son oncle Léonard Aubin, sieur de Bouloneyx, écuyer, conseiller du Roi, lieutenant du prévôt général des monnaies et maréchaussées de France; il épousa Charlotte-Julie de Tessières de Miremont et prit part en 1789, ainsi que son oncle Aubin de Bouloneyx, aux assemblées de la noblesse tenues à Périgueux. Sa descendance n'est pas titrée.

Principales alliances : de Vars, de Tessières, du Chassaing, de la Roque, de Brugière, Marcillaud de Goursac, Germon, etc.

AUDINET de PIEUCHON[2].

La famille Audinet, originaire du Bazadais, est honorablement connue depuis le milieu du XVIe siècle dans la haute bourgeoisie de sa région. Elle a possédé, entre autres biens, le domaine de Pieuchon

[1] La notice primitive (page 30) a été rectifiée par suite d'une communication due à l'obligeance de M. Huet.

[2] Cette notice a été faite à l'aide de renseignements dus à l'obligeance de M. Pierre Meller.

dont elle a gardé le nom et celui de Lacombe. Elle a fourni des juges et des greffiers d'Uzeste, des procureurs, des notaires, etc.

Principales alliances : de Baritault du Carpia 1705, de Buhan.

BARAGNE de GARDOUCH de BELESTA (de).

Cette famille s'est éteinte dans les mâles en la personne de François-Léopold, marquis de Varagne de Gardouch, comte de Bélesta, décédé à Napoléon-Vendée en juin 1863.

BARAIL (du).

La famille qui a été illustrée de nos jours par le général du Barail est distincte de celle des Le Prévost, marquis du Barail, qui a occupé un rang distingué dans la noblesse de robe parisienne. On n'a pu se procurer sur elle que des renseignements très insuffisants. D'après des nobiliaires contemporains, assez peu dignes de foi, elle serait originaire de la Lorraine. On trouve en effet qu'Anne Jobaille, veuve de N... du Barail, fit enregistrer en 1698, son blason à l'Armorial général (registre de Nancy) : d'*azur à un rocher d'argent accosté de deux lions affrontés d'or et surmonté en chef d'une croisette d'or et de deux étoiles d'argent*. Ces mêmes nobiliaires font descendre la famille du Barail de Joseph Barail, baptisé le 14 mars 1649, demeurant à Azincourt, qui fut anobli par lettres patentes de Léopold, duc de Lorraine, données à Lunéville le 22 juin 1725 et qui reçut pour armes : d'*azur à une bande d'or*. Un descendant de celui-ci, Jean-Baptiste de Barail, né en 1734, chevalier de Saint-Louis, marié en avril 1764 à Charlotte de Berman, fit en 1783 ses preuves de noblesse devant d'Hozier de Sérigny pour jouir d'une des douze pensions de 500 livres fondées par le roi de Pologne. M. de Barail de Dusséne, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage de Blamont.

Charles-Nicolas-François du Barail, officier supérieur, épousa le 12 janvier 1818 Mlle Marie-Françoise-Amélie de Chalendard, issue d'une vieille famille noble de Vivarais. Leur fils, François-Charles, connu sous le titre de comte du Barail, né à Versailles le 28 mai 1820, marié en octobre 1856 à Mlle Veillet de Veaux, général de brigade en 1863, général de division en 1870, fut nommé ministre de la guerre en 1873.

BAROLET de PULIGNY (d').

La famille de Barolet de Puligny a fourni un général de division, Ernest-Bonaventure, grand officier de la Légion d'honneur, décédé à Paris en 1877.

ÉVREUX, IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE